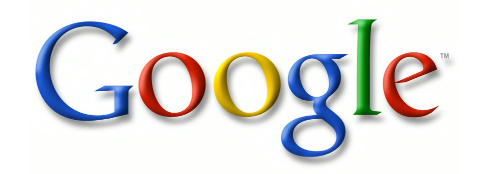
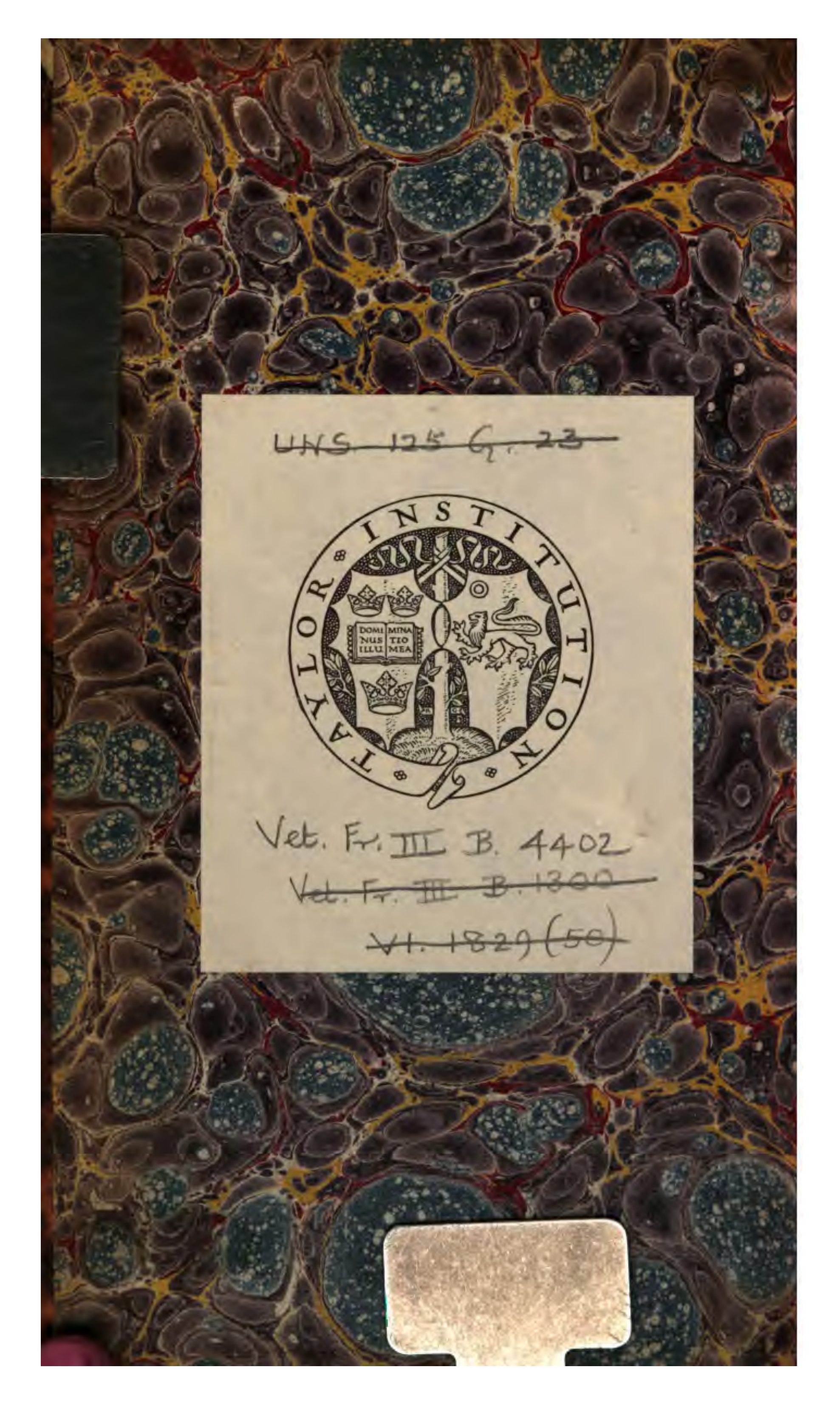
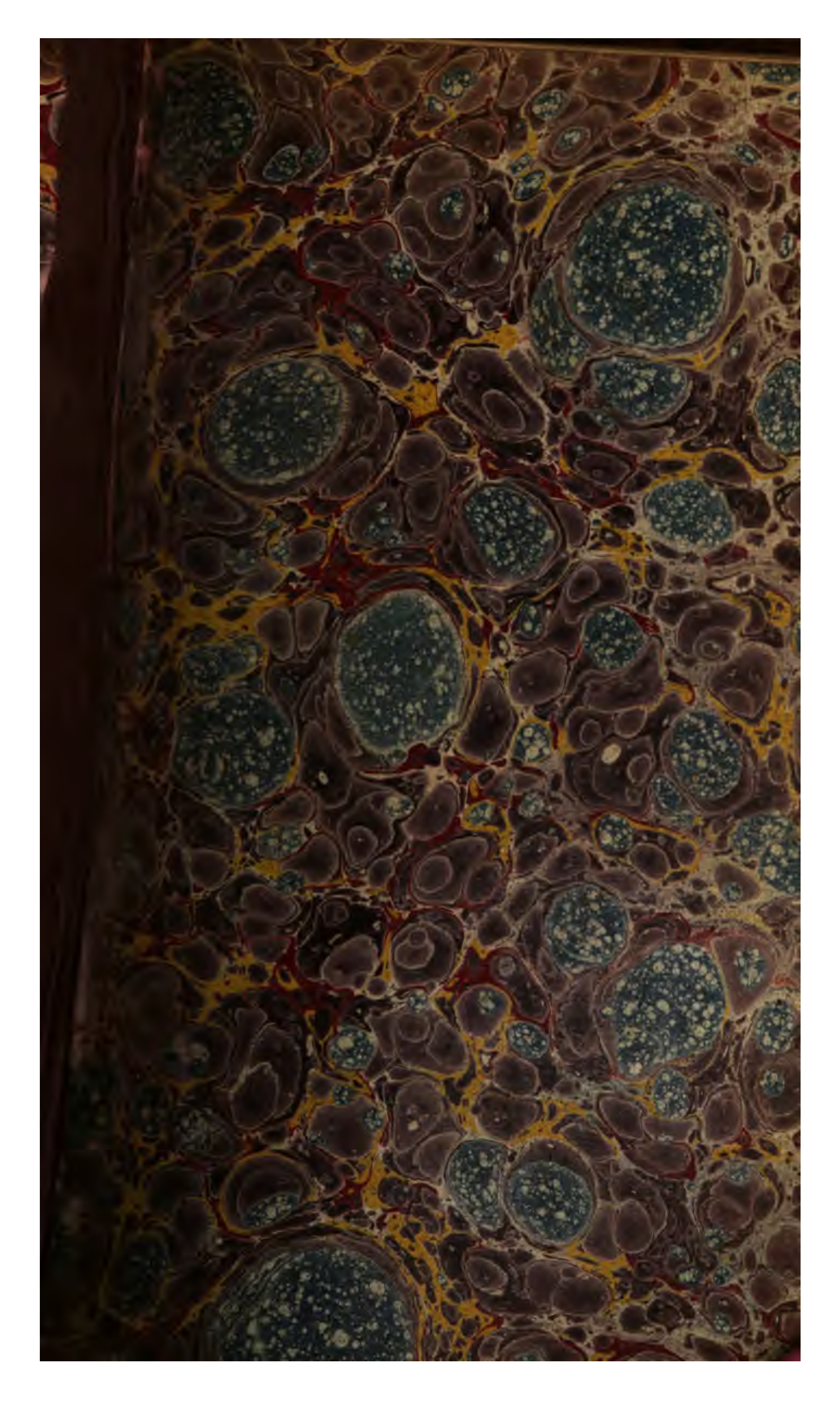

Google



UNS. 125 G. 23
TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Vet. Fr. III B. 4402
Vet. Fr. III B. 1300
VI. 1829 (50)





ŒUVRES

DE

VOLTAIRE.

TOME L.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE

AVEC

PRÉFACES, AVERTISSEMENTS,

NOTES, ETC.

PAR M. BEUCHOT.

TOME L.

MÉLANGES. — TOME XIV.



A PARIS,

CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXXIV.

REQUÊTE AU ROI,

POUR LES SERFS DE SAINT-CLAUDE, ETC.

1777[1].

Vingt mille pères de famille, cultivant la terre dans vos deux Bourgognes, ou servant votre majesté dans vos armées, se jettent à vos pieds. Ceux d'entre nous surtout qui sont esclaves de quelques abbayes et de quelques chapitres, par un abus uniquement fondé sur de faux titres, vous demandent, par leurs cris et par leurs larmes, de n'appartenir qu'à votre majesté. Nous réclamons tous le droit de votre couronne, que des moines usurpèrent par des crimes de faux dans des temps de barbarie.

Vos deux Bourgognes sont encore pleines de cultivateurs qui, malgré les lois de la nature, de la religion, et de l'état, sont serfs d'un couvent ou d'une collégiale.

Les rois vos ancêtres, sire, réprimèrent cette tyrannie subalterne autant qu'ils le purent. Louis VI, dit le Gros, commença par abolir, en 1137, dans les terres de son domaine, cet opprobre qui ne s'était

[1] Dans beaucoup d'éditions des *Œuvres de Voltaire* on donne à cette Requête la date « De la fin de 1775. » Mais, comme l'a observé M. Clogenson, il en est parlé comme d'un ouvrage tout récent dans les *Mémoires secrets* du 17 février 1777. B.

établi que du temps de son bisaïeul[1] Hugues Capet, par les malheurs de l'anarchie. Louis VIII, père de saint Louis, suivit cet exemple. La célèbre reine Blanche en donna un qui sera cher à la dernière postérité. Les clercs-chanoines de la cathédrale de Paris avaient fait enfermer, en 1253, dans les cachots du For-l'Évêque, les habitants mâles de Châtenay et d'Aunay, près de Sceaux, prétendant que ces habitants leur avaient désobéi, et qu'ils étaient les serfs mainmortables du chapitre, lequel avait sur eux droit de vie et de mort. La reine, alors régente, exhorta d'abord ces clercs à user de modération. Ces chanoines répondirent qu'il n'appartenait pas à la reine de mettre la main à l'encensoir; et, au lieu de relâcher ces malheureux citoyens, ils plongèrent dans le même cachot leurs femmes et leurs filles. La reine, justement indignée, vint elle-même à la porte de la prison, la fit enfoncer, donna le premier coup de marteau, délivra les prisonniers, et les affranchit pour jamais.

Saint Louis, son petit-fils[2], qui combattit pour délivrer les chrétiens d'esclavage en Égypte et en Syrie, ne souffrit pas qu'ils fussent réduits en servitude dans son royaume. Il donna la liberté à ses sujets immédiats, et exhorta ses grands vassaux à l'imiter.

Louis X, dit le Hutin, donna, en 1315, ce célèbre

[1] Hugues Capet fut le père de Robert, dont le fils fut Henri Ier, qui eût pour fils Philippe Ier, qui fut père de Louis-le-Gros, dont Hugues Capet était le trisaïeul. B.

[2] C'est par une singulière distraction que Voltaire appelle saint Louis petit-fils de la reine Blanche, sa mère. B.

edit par lequel il déclare que « chacun de ses sujets « doit naître franc; que son royaume est le royaume « des Francs; qu'il veut que la chose soit accordante « au nom. » Philippe-le-Long renouvela cet édit en 1318. Le pape Alexandre III, dans un concile tenu à Rome, approuva et ratifia ces maximes de nos généreux monarques[1]; et c'est depuis ce temps que tout esclave d'un étranger devient libre dès qu'il a touché le territoire de votre royaume.

En 1296, Philippe-le-Bel, dans son parlement de la Toussaint, supprima pour toujours la servitude dans laquelle gémissaient encore plusieurs familles de Languedoc.

Sous Charles VII, quelques serfs de Catalogne s'étant réfugiés dans le ressort du parlement de Toulouse, ce tribunal rendit un arrêt portant que tout homme qui entrerait en France en criant *France!* serait dès ce moment affranchi.

Henri II donna deux édits, par lesquels il assura une pleine franchise à ses sujets. Les deux Bourgognes ne se ressentirent pas encore de ces magnanimités. En vain le roi d'Espagne, maître de la comté mal nommée *Franche*, voulut abolir la servitude par son édit de 1585: les moines, qui s'étaient arrogé le droit d'avoir des esclaves, l'emportèrent sur Philippe II.

Nous supplions, sire, votre majesté de daigner considérer que depuis peu le feu roi de Sardaigne,

[1] Les monarques dont parle ici Voltaire ne régnèrent que depuis la mort d'Alexandre III; voyez tome XVI, page 106. B.

dont les petites-filles viennent d'épouser vos augustes frères, supprima la servitude en Savoie par les plus sages réglements en 1762. Les nombreux habitants d'une vallée nommée *Chézeri*, au pied du mont Jura, appartenaient auparavant à la Savoie; ils sont aujourd'hui de la province de Bourgogne par le dernier échange. Qu'est-il arrivé? ils devenaient libres par l'édit du feu roi de Sardaigne; ils se trouvent aujourd'hui esclaves d'un couvent de moines, parcequ'ils sont Français.

Une fille qui se marie dans cette coutume perd tout son bien, si on prouve qu'elle a passé la nuit de ses noces dans la maison de son époux, et non dans celle de son père. Un étranger qui habite un an dans ce territoire y devient serf du couvent; et si depuis il a pu acquérir quelque bien, ce bien appartient à ces moines. De telles vexations sont aussi nombreuses que les crimes de faux sur lesquels elles sont fondées[a].

Votre majesté ne souffrira pas cette tache, dont votre royaume se trouve souillé sous un monarque qui dès sa jeunesse est le père de la patrie.

Les habitants du mont Jura, voisins de cette vallée, avaient plaidé, en 1772, devant votre conseil, pour obtenir une liberté dont jouissent toutes vos

[a] Les moines décimateurs de l'abbaye de Chézeri en Bourgogne ont établi, de leur autorité privée, la dîme à la sixième gerbe, ce qui n'est guère moins que le tiers du produit net, en comptant les avances et la main-d'œuvre, qui restent à la charge du cultivateur. Ils prennent à la mort d'un colon la meilleure vache, etc.

provinces, et que des moines de Saint-Claude leur ont ravie.

Ils démontrèrent que ces moines avaient fabriqué, avec la maladresse la plus étrange, des diplômes prétendus de Charlemagne, de l'empereur Lothaire, d'un Louis-l'Aveugle, roi de Provence, de l'empereur Frédéric-Barberousse. Ce crime de faux, si commun, parut alors dans toute sa turpitude. Les moines de Saint-Claude, devenus chanoines, n'eurent plus alors que la possession pour seule excuse de leur usurpation frauduleuse. Votre conseil ordonna, le 18 janvier 1772, que le parlement de Besançon ne jugerait ce procès suivant la possession, qu'en cas que cette possession ne fût pas contraire aux titres véritables des habitants. Le parlement, écoutant sa jurisprudence ordinaire, a jugé, au mois d'auguste 1775, en faveur de la possession du chapitre[1], quoique les titres des anciens moines prédécesseurs du chapitre fussent démontrés être un ouvrage de faussaires imbéciles.

Nous n'osons attaquer l'arrêt d'une cour aussi respectable que sage, et qui a cru bien juger; mais nous implorons, sire, la magnanimité de votre cœur; nous vous conjurons de traiter vos sujets comme le roi de Sardaigne a traité les siens. Il a détruit une mainmorte odieuse, en indemnisant les seigneurs; toute la Savoie a été contente. Nous espérons que le descendant de saint Louis fera ce que vient de faire un prince allié par tant de nœuds à votre royale maison.

[1] Voyez tome LXIX, page 345. B.

Le célèbre président de Lamoignon dressa, en 1682, par ordre de Louis XIV, le projet d'un édit tel que la France entière le demande : il appartient, sire, à votre majesté de consommer l'ouvrage que Louis XIV voulut entreprendre.

FIN DE LA REQUÊTE AU ROI.

ARTICLES

EXTRAITS

DU *JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE*[1].

I.

La Vie et les Opinions de Tristram Shandy, traduites de l'anglais de Sterne, par M. Frenais[2].

On a montré depuis quelques années tant de passion pour les romans anglais, qu'à la fin un homme de lettres nous a donné une traduction libre de *Tristram Shandy*. Il est vrai que nous n'avons encore que les quatre premiers volumes, qui annoncent la *Vie et les Opinions de Tristram Shandy*: le héros qui vient de

[1] Le *Journal de politique et de littérature*, dont le premier numéro est du 25 octobre 1774, et le dernier du 15 juin 1778, était d'abord rédigé par Linguet. La partie politique fut ensuite rédigée par Dubois-Fontanelle. En 1776, La Harpe fut chargé de la partie littéraire. Voltaire fit alors l'éloge de ce *Journal* (voyez tome LXX, pages 232, 233, 263, 282), et y fournit quelques articles que les éditeurs de Kehl ont les premiers recueillis. Ils les avaient placés dans les *Mélanges littéraires*. Je les ai rangés dans l'ordre de leur publication, dont j'ai indiqué la date. B.

[2] « Cet article est d'une main très illustre, que personne ne méconnaîtra. » Voilà ce qu'on lisait en note au bas de ce morceau, lorsqu'il fut imprimé dans le cahier du 25 avril 1777. La traduction, par Frenais, de l'ouvrage de Sterne, avait paru à la fin de 1776, à Paris, chez Ruault, deux volumes in-12, ne contenant que la moitié du roman anglais. La suite ne fut traduite qu'en 1785, et deux traductions en parurent à-la-fois en deux volumes, l'une par Griffet-Labaume, l'autre par de Bonnay.

Voltaire avait parlé ailleurs du *Tristram Shandy*; voyez tome XXVIII, page 173. B.

naître n'est pas encore baptisé. Tout l'ouvrage est en préliminaires et en digressions. C'est une bouffonnerie continuelle dans le goût de Scarron. Le bas comique, qui fait le fond de cet ouvrage, n'empêche pas qu'il n'y ait des choses très sérieuses.

L'auteur anglais était un vicaire de village, nommé Sterne. Il poussa la plaisanterie jusqu'à imprimer dans son roman un *sermon* qu'il avait prononcé *sur la conscience;* et ce qui est très singulier, c'est que ce sermon est un des meilleurs dont l'éloquence anglaise puisse se faire honneur. On le trouve tout entier dans la traduction.

On a été surpris que cette traduction soit dédiée à un des plus graves et des plus laborieux ministres[1] qu'ait jamais eus la France, comme un des plus vertueux. Mais le vertueux et le sage peuvent rire un moment : et d'ailleurs cette dédicace a un mérite noble et rare; elle est adressée à un ministre qui n'est plus en place.

On donna un petit extrait[2] des derniers volumes anglais dans le tome cinquième de *la Gazette littéraire de l'Europe*, en 1765; et il paraît qu'alors on rendit une exacte justice à ce livre. Aussi l'auteur de *la Gazette littéraire* était-il aussi instruit dans les principales langues de l'Europe, que capable de bien juger tous les écrits. Il remarqua que l'auteur anglais n'avait voulu que se moquer du public pendant deux ans consécutifs, promettant toujours quelque chose, et ne tenant jamais rien.

[1] M. Turgot. K.

[2] Voyez la note, tome XLI, page 447. B.

Cette aventure, disait le journaliste français, ressemble beaucoup à celle de ce charlatan anglais qui annonça dans Londres qu'il se mettrait dans une bouteille de deux pintes, sur le grand théâtre de Hay-market, et qui emporta l'argent des spectateurs en laissant la bouteille vide. Elle n'était pas plus vide que la *Vie de Tristram Shandy*.

Cet original, qui attrapa ainsi toute la Grande-Bretagne avec sa plume, comme le charlatan avec sa bouteille, avait pourtant de la philosophie dans la tête, et tout autant que de bouffonnerie.

Il y a chez Sterne des éclairs d'une raison supérieure, comme on en voit dans Shakespeare. Et où n'en trouve-t-on pas? Il y a un ample magasin d'anciens auteurs où tout le monde peut puiser à son aise.

Il eût été à desirer que le prédicateur n'eût fait son comique roman que pour apprendre aux Anglais à ne plus se laisser duper par la charlatanerie des romanciers, et qu'il eût pu corriger la nation, qui tombe depuis long-temps, abandonne l'étude des Locke et des Newton pour les ouvrages les plus extravagants et les plus frivoles. Mais ce n'était pas là l'intention de l'auteur de *Tristram Shandy*. Né pauvre et gai, il voulait rire aux dépens de l'Angleterre, et gagner de l'argent.

Ces sortes d'ouvrages n'étaient pas inconnus chez les Anglais. Le fameux doyen Swift en avait composé plusieurs dans ce goût. On l'avait surnommé le Rabelais de l'Angleterre; mais il faut avouer qu'il était bien supérieur à Rabelais. Aussi gai et aussi plaisant

que notre curé de Meudon, il écrivait dans sa langue avec beaucoup plus de pureté et de finesse que l'auteur de *Gargantua* dans la sienne; et nous avons des vers de lui d'une élégance et d'une naïveté digne d'Horace.

Si on demande quel fut dans notre Europe le premier auteur de ce style bouffon et hardi, dans lequel ont écrit Sterne, Swift, et Rabelais, il paraît certain que les premiers qui s'étaient signalés dans cette dangereuse carrière avaient été deux Allemands nés au quinzième siècle, Reuchlin et Hutten. Ils publièrent les fameuses *Lettres des gens obscurs*, long-temps avant que Rabelais dédiât son *Pantagruel* et son *Gargantua* au cardinal Odet de Châtillon.

Ces lettres, rapportées à l'article François Rabelais dans les *Questions sur l'Encyclopédie*[1], sont écrites dans le latin macaronique, inventé, dit-on, par Merlin Cocaïe, pour se venger des dominicains; et elles firent par contre-coup un très grand tort à la cour de Rome, lorsque les fameuses querelles excitées par la vente des indulgences armèrent tant de nations contre cette cour. L'Italie fut étonnée de voir l'Allemagne lui disputer le prix de la plaisanterie comme celui de la théologie. On y raille des mêmes choses que Rabelais tourna depuis en ridicule: mais les railleries allemandes eurent un effet plus sérieux que la gaîté française; elles disposèrent les esprits à

[1] Voltaire, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* (voyez tome XXIX, page 510), rapportait une partie de la seconde de ses *Lettres à S. A. monseigneur le prince de* *** (voyez tome XLIII, page 476), où il parle des *Epistolæ obscurorum virorum*. B.

secouer le joug de Rome, et préparèrent cette grande révolution qui a partagé l'Église.

C'est ainsi qu'on a dit que la satire Ménippée, composée principalement par un chanoine[1] de la Sainte-Chapelle de Paris, rendit les états de la Ligue ridicules, et aplanit le chemin du trône à notre adorable Henri IV.

Tristram Shandy ne fera point de révolution; mais on doit savoir gré au traducteur d'avoir supprimé des bouffonneries un peu grossières qu'on a quelquefois reprochées à l'Angleterre.

Il est peut-être plus difficile de traduire un Gilles qu'un orateur, le dîner de Trimalcion que la Nature des dieux de Cicéron, et Salvator-Rose que le Tasse.

Il y a eu même des morceaux considérables que le traducteur de Sterne n'a pas osé rendre en français, comme la formule d'excommunication usitée dans l'église de Rochester: nos bienséances ne l'ont pas permis.

On croit que l'on n'achèvera pas plus la traduction entière de *Tristram Shandy*[2] que celle de Shakespeare[3]. Nous sommes dans un temps où l'on tente les ouvrages les plus singuliers, mais non pas où ils réussissent.

[1] Jacques Gillot, qui eut des collaborateurs; voyez la seconde édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par A.-A. Barbier*, n° 16799. B.

[2] Elle ne fut pas en effet continuée par Frenais; ce furent deux autres traducteurs qui l'achevèrent; voyez ma note, page 7. B.

[3] La traduction de Shakespeare a été achevée; voyez ma note, t. LXX, p. 90. B.

II.

De l'Homme[1], ou des Principes et des Lois de l'Influence de l'Ame sur le Corps, et du Corps sur l'Ame; en 3 vol. in-12, par J.-P. Marat, docteur en médecine. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1775.

L'auteur est pénétré de la noble envie d'instruire tous les hommes de ce qu'ils sont, et de leur apprendre tous les secrets que l'on cherche en vain depuis si long-temps.

Qu'il nous permette d'abord de lui dire qu'en entrant dans cette vaste et difficile carrière, un génie aussi éclairé que le sien devrait avoir quelques ménagements pour ceux qui l'ont parcourue. Il eût été sage et utile de nous montrer des vérités neuves, sans dépriser celles qui nous ont été annoncées par MM. de Buffon, Haller, Lecat, et tant d'autres. Il fallait commencer par rendre justice à tous ceux qui ont essayé de nous faire connaître l'homme, pour se concilier du moins la bienveillance de l'être dont on parle; et quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que le siége de l'ame est dans les méninges, on ne doit pas prodiguer le mépris pour les autres, et l'estime pour soi-même, à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant l'on veut plaire.

[1] « Cet article est de la même personne qui a bien voulu nous envoyer celui de *Tristram Shandy* dans le dernier numéro. Nous marquerons désormais d'une * tous ceux dont il nous fera présent. » Telle est la note mise au bas de cet article dans la *Gazette de politique et de littérature*, du 5 mai 1777. L'auteur de l'ouvrage dont Voltaire rend compte est le fameux Jean-Paul Marat, né en 1744 dans la principauté de Neuchâtel, assassiné par Charlotte Corday le 13 juillet 1793. B.

Si M. J.-P. Marat traite mal ses contemporains, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux les anciens philosophes. « Les auteurs les plus distingués, dit-il « dans son discours préliminaire, Aristote, Socrate, « Platon, Diogène, Épicure, disent bien chacun que « l'ame est un esprit; mais ils croient tous cet esprit « une matière subtile et déliée. Ainsi, faute de bonnes « observations, les philosophes furent arrêtés dès les « premiers pas, et tout leur savoir se borna à distin- « guer l'homme du reste des animaux par sa confi- « guration corporelle. »

Nous représenterons d'abord qu'il ne doit rien reprocher à Socrate, puisque Socrate n'a jamais rien écrit: nous le ferons souvenir que Platon fut le premier chez les Grecs qui enseigna non seulement la spiritualité de l'ame, mais encore son immortalité.

Nous lui dirons qu'Aristote, le précepteur d'Alexandre, savait fort bien distinguer son pupille de Bucéphale, et n'a jamais dit dans aucun de ses ouvrages qu'il n'y eût d'autre différence entre Alexandre et son cheval, sinon qu'Alexandre avait deux bras et deux pieds, et son cheval quatre jambes.

Nous ferons encore souvenir M. Marat qu'Épicure ne disait point que l'ame fût un esprit; il disait, comme tous ses disciples, que l'homme pense avec sa tête comme il marche avec ses pieds.

A l'égard de Diogène, il faut avouer que ce n'est guère un homme à citer, non plus que ceux qui ont voulu faire parler d'eux en l'imitant.

M. Marat croit avoir découvert que le suc des nerfs

est le lien de communication entre les deux substances, le corps et l'ame.

C'est avoir fait en effet une grande découverte que d'avoir vu de ses yeux cette substance qui lie la matière et l'esprit. Ce suc est apparemment quelque chose qui tient des deux autres, puisqu'il leur sert de passage, comme les zoophytes, à ce qu'on prétend, sont le passage du règne végétal au règne animal.

Mais comme personne n'a jamais vu, du moins jusqu'à présent, ce suc nerveux qui sert de médiateur à l'esprit et à la matière, nous prierons l'auteur de nous le faire voir, afin que nous n'en doutions pas.

Voici comme l'auteur s'exprime ensuite: « J'entends « ici les métaphysiciens s'écrier: Quoi donc! l'ame « est-elle si matérielle que la matière agisse sur elle? « Laissons ces hommes orgueilleusement ignorants, « qui ne veulent admettre que ce que leur esprit bor- « né peut comprendre, et fermer leurs yeux à l'évi- « dence, pour ne rien voir au-dessus de leur capa- « cité. »

Personne ne trouvera bon qu'on traite les Locke, les Malebranche, les Condillac, d'hommes orgueilleusement ignorants. On pouvait établir le suc nerveux sans leur dire des injures; elles ne sont des raisons ni en physique ni en métaphysique.

« Que font, dit-il, les arguments spécieux de Lecat « contre des preuves directes? L'ame n'est pas maté- « rielle, et n'occupe aucun lieu à la manière des corps.

« Soit ; mais s'ensuit-il de là qu'elle n'ait aucun siége « déterminé ? »

Non, monsieur ; il ne s'ensuit pas que l'ame n'ait point de place ; mais il ne s'ensuit pas aussi qu'elle demeure dans les méninges, qui sont tapissées de quelques nerfs.

Il vaut mieux avouer qu'on n'a pas vu encore son logis, que d'assurer qu'elle est logée sous cette tapisserie : car enfin, comme les nerfs n'aboutissent pas à ces méninges, si elle résidait dans chacun de ces nerfs, elle y serait étendue, et vous n'y trouveriez pas votre compte. Laissez faire à Dieu, croyez-moi ; lui seul a préparé son hôtellerie, et il ne vous a pas fait son maréchal-des-logis.

Vous avez beau dire que « la pensée fait vivre « l'homme dans le passé, le présent, et l'avenir, l'élève « au-dessus des objets sensibles, le transporte dans « les champs immenses de l'imagination, étend pour « ainsi dire à ses yeux les bornes de l'univers, lui dé- « couvre de nouveaux mondes, et le fait jouir du « néant même. »

Nous vous félicitons de jouir du néant ; c'est un grand empire : régnez-y, mais insultez un peu moins les gens qui sont quelque chose.

Vous avez un grand chapitre intitulé *Réfutation d'un sophisme d'Helvétius.* Vous auriez pu parler plus poliment d'un homme généreux qui payait bien ses médecins. Vous dites : « Laissons au sophiste Hel- « vétius à vouloir déduire par des raisonnements « alambiqués toutes les passions de la sensibilité phy-

«sique; il n'en déduira jamais l'amour de la gloire... «Qu'importe à César l'estime publique? Est-il quel- «ques délices attachées à la vertu et au savoir, refu- «sées à la puissance? Pourquoi Alexandre, Auguste, «Trajan, Charles-Quint, Christine, Frédéric II, non «contents de la gloire des monarques et des héros, «aspirent-ils encore à celle d'auteurs? pourquoi veu- «lent-ils aussi ombrager leur front des lauriers du «génie? C'est qu'ils sont avides d'honneur, et délicats «en estime.»

On vous dira, monsieur, que de tous ces gens si délicats en estime, dont vous parlez, pas un n'a été auteur, excepté le dernier.

Nous n'avons, ce me semble, aucun livre ni des Alexandre ni des Trajan; et quant à Frédéric-le-Grand, ce que vous dites de lui ne paraît pas avoir été dicté par la voix publique. Son fluide *nerveux*, selon vous, lui a persuadé « qu'en remportant des «victoires, il a dédaigné une estime qu'il n'avait pas «méritée: il a voulu une gloire fondée sur le mérite «personnel, et il l'a cherchée dans la science; les «ames passionnées de la gloire aiment l'estime pour «l'estime.»

L'Europe vous dira, monsieur, qu'il a mérité cette estime en hasardant son sang et ses méninges dans vingt batailles; et que s'il a mérité un autre degré d'estime en cultivant les belles-lettres, et en les protégeant, vous ne devez pas pour cela outrager M. Helvétius, qui a été aimé par ce grand prince. Les batailles du roi de Prusse n'ont rien de commun ni avec un

système de médecin ni avec M. Helvétius, qui a soutenu l'axiome si ancien, *Rien n'est dans l'entendement qui n'ait été dans les sens.*

Rien ne décrédite plus un système de physique que de s'écarter ainsi de son sujet. Il ne faut pas sortir à tout moment de sa maison pour s'aller faire des querelles dans la rue.

M. Marat, ayant prouvé que l'homme a une ame et une volonté, intitule un chapitre: *Observations curieuses sur nos sensations et sur nos sentiments.*

Ces observations curieuses sont, « Le spectacle «d'une tempête de la mer en fureur, du ciel en feu, «du mugissement des eaux, de celui des vents dé«chaînés, et du roulement du tonnerre.» Il oppose à cette description neuve et bien placée, la vue (non moins neuve) «d'une belle campagne que le «soleil éclaire de ses derniers rayons à la fin d'une «journée sereine, le doux chant des oiseaux amou«reux, le murmure des ruisseaux coulant sur la pe«louse, leur onde argentée, le parfum des fleurs, et «les caresses légères des zéphyrs, le tout portant «l'ivresse dans l'ame.»

Après avoir approfondi ces idées philosophiques d'une tempête et d'un beau soir d'été, il donne au public l'idée de la vraie force de l'ame. «Quelle est «donc l'ame forte? dit-il: ce n'est point ce bouillant «Achille qui affronte tout danger; ce n'est point ce «furieux Alexandre qui fait mollir sous son bras «ses nombreux ennemis; ce n'est point cet austère «Caton qui se perce le flanc et qui se déchire les en«trailles.»

Vous remarquerez que, quelques pages auparavant, l'auteur a dit ces propres mots: « Achille, le fer à « la main, s'ouvrant un passage jusqu'à Hector au « travers des bataillons ennemis, et renversant comme « un torrent impétueux tout ce qui s'oppose à son « passage ; voilà l'homme intrépide. »

Si monsieur le docteur en médecine se contredit ainsi dans ses consultations, il ne sera pas appelé souvent par ses confrères. Mais en parlant d'Achille il devait se souvenir qu'il était invulnérable, et que par conséquent il n'avait pas un grand mérite à être si intrépide.

Et c'est par ces déclamations qu'il prouve que le fluide des nerfs agit sur l'ame, et l'ame sur eux! C'est après avoir bien connu le tempérament d'Achille et d'Alexandre, qu'il décide *que jamais un corps délicat et vigoureux ne logea une ame forte !*

Il est bien difficile en effet qu'un corps soit délicat et vigoureux. Mais, sans insister sur cette inadvertance, l'on doit remarquer qu'on a vu cent fois dans nos armées des officiers du tempérament le plus faible et du courage le plus grand; des malades sortir de leur lit pour se faire porter à l'ennemi sur les bras de leurs grenadiers. M. Marat semble avoir calomnié la nature humaine plus qu'il ne l'a connue.

Enfin, quand on a lu cette longue déclamation en trois volumes, qui nous annonce la connaissance parfaite de l'homme, on est fâché de ne trouver que ce qui a été répété depuis trois mille ans en tant de langues différentes. Il eût été plus sensé de s'en tenir à la description de l'homme, qu'on voit dans le second

et le troisième tome de l'*Histoire naturelle*. C'est là qu'en effet on apprend à se connaître; c'est là, comme nous l'avons déjà dit[1], qu'on apprend à vivre et à mourir : tout y est exposé avec vérité et avec sagesse, depuis la naissance jusqu'à la mort.

M. Marat a suivi des routes différentes. Il finit par dire « qu'il a découvert les causes, et qu'on peut les « déterminer avec précision en appliquant le calcul « aux effets. » Il nous assure que « l'humeur morale, « l'activité, l'indolence, l'ardeur, la froideur, l'impé« tuosité, la langueur, le courage, la timidité, la « pusillanimité, l'audace, la franchise, la dissimula« tion, l'étourderie, la réserve, la tendresse; le pen« chant à la volupté, à l'ivrognerie, à la gourman« dise, à l'avarice, à la gloire, à l'ambition; la do« cilité, l'opiniâtreté, la folie, la sagesse, la raison, « l'imagination, le souvenir, la réminiscence, la pé« nétration, la stupidité, la sagacité, la pesanteur, « la délicatesse, la grossièreté, la légèreté, la pro« fondeur, etc., ne sont pas des qualités inhérentes « à l'esprit ou au cœur, mais des manières d'exister « de l'ame qui tiennent à l'état des organes corporels; « comme les couleurs, le chaud, le froid, ne sont « pas des attributs essentiels à la matière, mais des « qualités dépendantes de la texture et du mouve« ment de ses particules. »

L'auteur finit par se féliciter d'avoir développé la sensibilité corporelle, la régularité, le désordre du

[1] Voltaire le dit à la fin du neuvième de ses *Dialogues d'Éphémère;* mais je crois, jusqu'à présent, ces dialogues postérieurs à l'article sur l'ouvrage de Marat. Ils sont dans le présent volume. B.

cours des liqueurs, le ressort primitif et organique, l'atonie, la tension moyenne, la rigidité des fibres, la force et le volume des organes : « Toutes causes « secrètes, dit-il, de cette singulière harmonie que les « philosophes ont observée entre les substances qui « composent notre être, et dont aucun encore n'a pu « rendre raison. »

Après s'être ainsi remercié de nous avoir découvert *les principes cachés de cette influence prodigieuse de l'ame sur le corps, et du corps sur l'ame*, il assure qu'elle a été jusqu'à lui un secret impénétrable.

Cette péroraison est suivie enfin d'une invocation. C'est une marche contraire à celle de tous les ouvrages de génie, et surtout à celle des romans soit en vers, soit en prose. Il invoque l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* et d'*Émile*. « Prête-moi ta plume, « dit-il, pour célébrer toutes ces merveilles; prête-« moi ce talent enchanteur de montrer la nature dans « toute sa beauté; prête-moi ces accents sublimes » avec lesquels tu as enseigné à tous les princes qu'ils doivent épouser la fille du bourreau, si elle leur convient; que tout brave gentilhomme doit commencer par être garçon menuisier; et que l'honneur, joint à la prudence, est d'assassiner son ennemi, au lieu de se battre avec lui comme un sot.

Il est plaisant qu'un médecin cite deux romans, l'un nommé *Héloïse*, et l'autre *Émile*, au lieu de citer Boërhaave et Hippocrate. Mais c'est ainsi qu'on écrit trop souvent de nos jours : on confond tous les genres et tous les styles; on affecte d'être ampoulé

dans une dissertation physique, et de parler de médecine en épigrammes. Chacun fait ses efforts pour surprendre ses lecteurs. On voit partout Arlequin qui fait la cabriole pour égayer le parterre.

III.

De la Félicité publique[1]; nouvelle édition. A Bouillon, de l'imprimerie de la Société typographique.

Après tant de futilités par souscription ou sans souscription, tant de pièces de théâtre dont il faut rendre compte lorsqu'elles ne subsistent plus, tant de petites querelles littéraires qui n'intéressent que les disputants, dans cette foule d'ouvrages et d'affiches d'un moment, qui annoncent *la Connaissance de la nature*, *la Science du gouvernement*, les moyens faciles de payer sans argent les dettes de l'état, et les drames qu'on doit jouer aux marionnettes, à la fin nous avons un bon livre de plus.

On crut d'abord que le titre était une plaisanterie. Quelques lecteurs, voyant que l'auteur parlait sérieusement, s'imaginèrent que c'était un de ces politiques

[1] Le livre *De la Félicité publique*, imprimé en 1771, dont la seconde édition est de 1776, deux volumes in-8°, réimprimé en 1822 avec des notes de Voltaire, est de M. de Chastellux (voyez tome LXIV, page 30, et LXVII, 584), à qui Voltaire adressa quelques lettres qui sont dans sa *Correspondance*. Voltaire a toujours parlé avec un grand éloge de ce livre (voyez t. XLVII, p. 121, 546; XLVIII, 41; et IX, 374).

En insérant dans le *Journal de politique et de littérature* du 15 mai 1777 le morceau de Voltaire sur le livre de M. de Chastellux, on avait mis en note: « Article de M. de V***, » ce qui contraria Voltaire; voyez t. LXX, p. 282; voyez aussi, ci-après, mon *Avis*, page 50. B.

qui font le destin du monde du haut de leur galetas, et qui, n'ayant pu gouverner une servante, se mettent à enseigner les rois à deux sous la feuille. Il s'est trouvé que l'ouvrage était d'un guerrier et d'un philosophe, qui réunit la grandeur d'ame des anciens chevaliers ses ancêtres, et les vertus patriotiques du chef de la magistrature dont il descend. Nous ne le nommerons pas, puisqu'il ne s'est pas voulu faire connaître.

Lorsque cette nouveauté était encore en très peu de mains, on demanda à un homme de lettres[1]: *Que pensez-vous de ce livre de la Félicité publique?* Il répondit, *Il fait la mienne.* Nous pouvons en dire autant.

Cependant nous ne dissimulons pas que *l'Esprit des Lois* a plus de vogue dans l'Europe que *la Félicité publique*, parceque Montesquieu est venu le premier; parcequ'il est plus plaisant; parceque ses chapitres de six lignes, qui contiennent une épigramme, ne fatiguent point le lecteur; parcequ'il effleure plus qu'il n'approfondit; parcequ'il est encore plus satirique qu'il n'est législateur, et qu'ayant été peu favorable à certaines professions lucratives, il a flatté la multitude.

Le livre *de la Félicité publique* est un tableau du genre humain. On examine dans quel siècle, dans quel pays, sous quel gouvernement, il aurait été plus avantageux pour l'espèce humaine d'exister. On parle à la raison, à l'imagination, au cœur de chaque homme. Aimeriez-vous mieux être né sous un Con-

[1] Voltaire lui-même; voyez tome XLVII, page 121; LXVII, 535; et LXX, 326. B.

stantin, qui assassine toute sa famille, et son propre fils, et sa femme, et qui prétend que Dieu lui a envoyé un *labarum* dans les nuées avec une inscription grecque, sur le chemin de Rome? Aimeriez-vous mieux vivre sous un Julien, qui écrira une déclamation de rhétorique contre vous? Serez-vous mieux sous Théodose, qui vous invitera à la comédie, vous et tous les citoyens de votre ville, et qui vous fera tous égorger dès que vous aurez pris vos places? Les Français ont-ils été plus malheureux après la bataille de Montlhéry, sous Louis XI, qu'après la bataille d'Hochstedt, sous Louis XIV? L'Espagne, qui n'est peuplée aujourd'hui que d'environ sept millions d'hommes, en a-t-elle eu autrefois cinquante millions? la France en a-t-elle eu trente-six millions? En quelque grand ou petit nombre qu'aient été les habitants de ces contrées, avaient-ils plus de commodités de la vie, plus d'arts, plus de connaissances? leur raison était-elle plus cultivée sous la maison de Bourbon que sous la maison de Clotaire? Quelles ont été les principales causes des malheurs épouvantables sous lesquels le genre humain a presque toujours été écrasé? C'est là le problème que l'auteur essaie de résoudre. Ce n'est point un feseur de systèmes qui veut éblouir; ce n'est point un charlatan qui veut débiter sa drogue: c'est un gentilhomme instruit, qui s'exprime avec candeur; c'est Montaigne avec de la méthode.

IV.

Histoire véritable des temps fabuleux; ouvrage qui, en dévoilant le vrai que les histoires ont travesti ou altéré, sert à éclaircir les antiquités des peuples, et surtout à venger l'*Histoire sainte;* par M. Guérin Durocher, prêtre; 3 volumes d'environ 470 pages chacun, chez Charles-Pierre Berton, libraire, rue Saint-Victor [1].

On ne peut qu'applaudir au louable dessein de M. Guérin Durocher: personne ne paraît plus capable que lui de profiter des tentatives qu'on a faites depuis Jules Africain jusqu'à Bochart et à Kennicott, pour jeter quelque lumière dans l'horrible chaos de l'antiquité.

Si nous osions faire quelques représentations au savant auteur de cet ouvrage, nous commencerions par le prier de réformer son titre, parceque les personnes moins instruites que lui pourront croire que la véritable histoire des fables est précisément la véritable histoire des mensonges. Toute fable est mensonge, en effet, excepté les fables morales, qui sont des leçons allégoriques, telles que celles de Pilpay, et de Lokman, si connu dans notre Europe sous le nom d'Ésope.

Quoi qu'il en soit, le savant auteur, dans son discours préliminaire, intitulé *Plan de l'ouvrage,* nous

[1] Ce morceau, inséré dans le *Journal de politique et de littérature* du 25 mai 1777, était accompagné des mots: « Cet article est de M. de V***; » ndication qui, comme je l'ai dit page 21, contraria Voltaire.

Il existe une *Lettre à M. de La Harpe, folliculaire des philosophes, en réponse à la critique contre l'ouvrage de M. Guérin Durocher, insérée sous le nom de M. de Voltaire dans le quinzième numéro du Journal de politique et de littérature,* in-12 de cinquante-trois pages. B.

avertit qu'un ancien écrivain juif, dont on n'a point les écrits, dit qu'avant les rois de Perse quelqu'un avait traduit autrefois une petite partie de la *Genèse.* Il ne nous dit pas en quel temps et en quelle langue cette traduction fut faite. Il cite aussi le prophète Joël, qui reproche aux Tyriens d'avoir volé quelques ustensiles sacrés à Jérusalem, et d'avoir fait esclaves plusieurs enfants de Juda qu'ils ont emmenés en pays lointain.

M. Guérin Durocher suppose que ces esclaves ainsi transplantés ont pu traduire la *Genèse* dans la langue des peuples chez qui ils ont demeuré, et faire connaître Moïse et ses prodiges à ces étrangers; que ces étrangers ont pu apprendre par cœur les étonnantes actions de Moïse; qu'ils ont pu ensuite les attribuer à leurs princes, à leurs héros, à leurs demi-dieux; qu'ils ont pu faire de Moïse leur Bacchus; de Loth, leur Orphée; d'Édith, femme de Loth, leur Eurydice; qu'il y avait un roi nommé Nanaeus, qui pourrait bien être Noé; qu'il y a surtout grande apparence que Sésostris n'est autre chose que le Joseph des Hébreux. Mais M. Guérin ayant prouvé que Joseph a pu être Sésostris, prouve ensuite que Sésostris a pu être Jacob; et qu'ainsi il est très possible que les Juifs aient enseigné la terre entière.

C'est ce qu'avait déjà fait le docte Huet, évêque d'Avranches, dans sa *Démonstration évangélique,* écrite en latin, et enrichie de citations grecques, chaldaïques, hébraïques, pour servir à l'éducation de monseigneur le dauphin, fils de Louis XIV.

Huet fait voir, dans son chapitre IV, que Moïse

était un profond géomètre, un astronome exact, l'instituteur de toutes les sciences et de tous les rites; qu'il est le même qu'Orphée et qu'Amphion; que c'est lui qu'on a pris pour Mercure, pour Sérapis, pour Minos, pour Adonis, pour Priape.

Cette démonstration du prélat Huet n'a pas paru bien claire aux hommes de bon sens. Nous espérons que celle de M. Guérin Durocher réussira davantage, quoiqu'il ne soit que simple prêtre.

Il ne se contente pas de trois volumes qu'il nous donne; il nous en promet encore neuf: c'est une grande générosité envers le public. M. Guérin devrait bien se contenter de nous avoir appris qu'Orphée et Loth sont la même chose, et de nous l'avoir prouvé en observant qu'Orphée était suivi par les animaux, et que Loth, ayant des troupeaux, était suivi par les animaux aussi; que de plus, le nom grec d'Orphée est en arabe le même que celui de Loth, car le mot *araf*, selon la *Bibliothèque orientale*, signifie les limbes entre le paradis et l'enfer: donc Loth et Orphée sont évidemment le même personnage. On peut dire ce qu'on a dit en pareille occasion: *C'est puissamment raisonner*.

Toutes les pages du livre de M. Guérin sont dans ce goût. Nous exhortons tous ceux qui veulent se former *l'esprit et le cœur*, comme on dit, à lire le paragraphe dans lequel ce savant auteur démontre que le phénix des Égyptiens, qui renaît de ses propres cendres, n'est autre chose que le patriarche Joseph, qui fait les obsèques de son père le patriarche Jacob. Mais nous exhortons aussi le savant auteur à

daigner traiter avec plus d'indulgence et de politesse ceux qui, avant que son livre parût, ont été d'un avis différent du sien sur quelques points de la ténébreuse antiquité. M. Guérin Durocher, étant prêtre, devrait les instruire plus charitablement : il les appelle *ignorants et sacriléges*. Ces épithètes révoltent quelquefois les pécheurs, au lieu de les corriger. On cause sans le savoir la perte d'une brebis égarée, qu'on aurait pu ramener au bercail par la douceur.

Il y a déjà dans les trois volumes de M. Guérin deux à trois mille articles de la force de ceux dont nous avons rendu compte. Que sera-ce quand nous aurons les douze tomes? Nous ne pouvons deviner comment ce ramas énorme de fables expliquées fabuleusement, et ce chaos de chimères, peuvent venger l'histoire sainte. M. Guérin Durocher suppose toujours qu'il y a une conspiration contre l'Église, et que c'est à lui à venger l'Église. C'est ainsi que Saint-Sorlin Desmarets se disait envoyé de Dieu pour être à la tête d'une armée de trente mille hommes contre les jansénistes. Mais qui arme le bras vengeur de M. Guérin Durocher? qui attaque de nos jours l'Église, et qui se plaint d'elle? Sommes-nous dans le temps où le jésuite Le Tellier remplissait les prisons du royaume des partisans de la grace efficace? sommes-nous dans ce siècle déplorable où des hommes indignes de leur saint ministère vendaient dans des cabarets la rémission des péchés, et fesaient de l'autel un bureau de banque? où l'on s'égorgeait à l'envi d'un bout de l'Europe à l'autre pour des arguments, et où l'on assassinait en Amérique jusqu'à douze millions

d'hommes innocents, pour leur enseigner la voie du salut? *Altri tempi, altre cure.* Nous avons un chef souverain, digne à-la-fois d'être souverain et pontife. Nos évêques français donnent tous les jours des exemples de bienfesance et de tolérance; tous les papiers publics en retentissent. L'univers chrétien est en paix. Le savant Guérin Durocher, prêtre, veut-il troubler cette paix? Ce brave don Quichotte se bat contre des moulins à vent. Nous souhaitons à son livre le succès de don Quichotte.

Nous prenons ici la liberté de lui dire, à lui et à ceux qui auraient le malheur d'être savants comme lui, que ce n'est point être savant comme il faut, de compiler jusqu'au plus mortel dégoût des passages de Bochart, de Calmet, de Huet, et de cent anciens auteurs, pour n'en tirer aucun fruit. Quel bien reviendra-t-il à la société d'apprendre que Protée pourrait bien être le patriarche Joseph, tout aussi bien que Sésostris est le phénix? *O quantum est in rebus inane!*

V.

Mémoires d'Adrien-Maurice de Noailles[1], duc et pair, maréchal de France, ministre d'état; 6 vol. in-12, chez Moutard, imprimeur de la reine, etc.

Ce livre très utile est rédigé en six volumes, sur les pièces originales confiées par un fils du ministre dont il porte le nom, à M. l'abbé Millot, avantageu-

[1] Cet article parut en deux morceaux dans le *Journal de politique et de littérature* des 25 juin et 5 juillet 1777. B.

sement connu par sa manière philosophique et prudente d'écrire l'histoire. Il est vrai que les *Commentaires de César* et la *Vie d'Alexandre* ne contiennent qu'un volume; mais quand il s'agit de rapporter les lettres de Louis XIV, de Louis XV, du roi d'Espagne Philippe V, de la reine sa femme, du duc d'Orléans, régent de France, de madame de Maintenon, de la princesse des Ursins, de plus de vingt généraux d'armée, et d'autant de ministres, non seulement on pardonne au rédacteur de publier six tomes considérables, mais tous les hommes d'état et les esprits sérieux qui veulent s'instruire souhaiteraient que l'ouvrage fût plus étendu. Quelques esprits, uniquement occupés des sciences qu'on appelle exactes, ne font aucune attention à ces recueils historiques, à moins qu'ils ne soient écrits avec le style et le génie de Tacite. Malebranche disait qu'il ne fesait pas plus de cas de l'histoire que des nouvelles de son quartier. La plupart des lecteurs ne pensent pas ainsi; ils s'intéressent aux événements de leur siècle, et à ceux qui ont illustré, ou servi, ou affligé leur patrie dans le siècle passé : et quand c'est un ministre d'état, un guerrier qui raconte, l'Europe l'écoute. Si les détails peuvent devenir indifférents à la postérité, ils sont chers au temps présent.

Le premier tome de ces Mémoires est employé presque tout entier à raconter les services que rendit Anne-Jules de Noailles, père d'Adrien, maréchal de France comme lui, et comme ses deux fils. Ces services consistèrent principalement dans l'obéissance qu'il devait à Louis XIV, dont les rigueurs poursui-

vaient les protestants de son royaume depuis l'an 1680. Le dessein était déjà pris d'abattre tous les temples, et de révoquer le fameux édit de Nantes, déclaré irrévocable dans tous les tribunaux du royaume; édit plus célèbre encore par le nom de cet Henri IV, qui avait triomphé de la Ligue catholique par la valeur des réformés, ainsi que par la sienne. Les papes avaient appelé ce grand homme, aïeul de Louis, « génération bâtarde et détestable de Bourbon [1]; » et Louis XIV, qui venait de recevoir le nom de *Grand* à l'Hôtel-de-Ville de Paris, en 1680, s'apprêtait dès-lors à détruire l'ouvrage du plus cher de ses prédécesseurs, dans le temps même que le pape Innocent XI se déclarait son ennemi.

Cette contradiction apparente était, dit-on, le fruit des sollicitations du jésuite La Chaise, confesseur du roi, de quelques évêques, et surtout du chancelier Le Tellier, et de Louvois son fils, ennemi de Colbert. Il faut savoir que Colbert croyait les réformés aussi nécessaires à l'état sous Louis XIV par leur industrie, qu'ils l'avaient été à Henri IV par leur courage. Louvois ne les croyait que dangereux. On persuada au roi qu'il ressemblerait à Constantin et à Théodose en abolissant la religion prétendue réformée : on lui répéta qu'il n'avait qu'à dire un mot, et que tous les cœurs se soumettraient. Il le crut, parcequ'il avait pendant quarante ans réussi dans tout ce qu'il avait voulu. Il ne considéra pas que ces protestants, qu'on appelait à la cour *huguenots* ou *religionnaires*,

[1] Termes de la bulle de Sixte-Quint; voyez tome XVIII, page 108, et ci-après l'article XXI *du Prix de la justice et de l'humanité*. B.

n'étaient plus les calvinistes de Jarnac, de Moncontour, et de Saint-Denys; qu'ils étaient sujets soumis, bons soldats dans les armées, utiles dans la paix par le commerce et par les manufactures, et qu'il risquait de faire passer chez ses ennemis de l'industrie et de l'argent. Pour comble de séduction, la marquise de Maintenon, sa nouvelle maîtresse, dont il fit bientôt sa femme, autrefois protestante elle-même, et devenue aussi dévote qu'ambitieuse, se joignit au jésuite La Chaise.

Ce fut dans ces circonstances que Jules de Noailles fut choisi par le roi pour commander en Languedoc; et Daguesseau, père du chancelier, nommé à l'intendance de cette province. Ces deux hommes étaient nés justes et humains; mais il fallait obéir à Louvois. La populace de ce pays est vive, impétueuse, ardente, superstitieusement attachée à sa croyance; et cette croyance lui est inspirée par des pasteurs qui ressemblent à ce troupeau : c'est au fond, parmi les catholiques et les réformés, le même esprit que celui du temps des Albigeois. La tolérance et la circonspection sont les seules brides qui puissent bien conduire cette nation des anciens Visigoths. Louvois ne savait que commander : il envoya des soldats et des bourreaux, avec des missionnaires. On se crut obligé de condamner un pasteur, nommé Audoyer, à être pendu, et un autre, nommé Homel, à être roué, en 1683. Ces exécutions firent des prosélytes et des martyrs nouveaux dans toutes les provinces méridionales de la France. De faibles sommes que le roi fit distribuer par Pellisson, transfuge catholique, pour acheter des

consciences, n'achetèrent que des gueux et des hypocrites qui allèrent à la messe pour son argent, et qui bientôt retournèrent à leurs prêches. L'enthousiasme de la secte se communiqua dans cent lieues de pays, avec plus d'emportement que la flatterie n'avait passé de bouche en bouche avec enthousiasme à Paris et à Versailles, pour Louis XIV, pendant quarante années, soit dans les prologues d'opéra, soit dans les épilogues des sermons, soit dans le *Mercure*. On ne sait que trop qu'il résulta de ces fureurs de religion une guerre civile entre le roi et une partie de son peuple, et que cette guerre civile fut plus barbare que celle des sauvages. Il y périt près de cent mille hommes, dont dix mille moururent par la corde, par la roue, ou par le feu, sous l'administration de l'intendant Lamoignon-Bâville, successeur de Daguesseau. Ce magistrat d'ailleurs était très éclairé et plein de grands talents, mais entièrement différent d'un autre Lamoignon, qui vient de montrer dans nos jours une vertu aussi humaine et une philosophie aussi vraie que le Lamoignon-Bâville fit voir de dévouement à Louis XIV, et d'inflexibilité dans l'exercice de son emploi.

Le rédacteur des *Mémoires d'Adrien de Noailles* n'est entré dans aucun détail de ces temps affreux, dont il ne décrit que les commencements avec une sage retenue. Jules de Noailles, après avoir commandé cinq ans en Languedoc, est envoyé sur les frontières de la Catalogne contre les Espagnols, avec qui Louis XIV fut presque toujours en guerre, ainsi que tous ses prédécesseurs depuis Louis XII, jus-

qu'au temps où, d'ennemi de cette nation, il en devint le protecteur par l'avénement de son fils le duc d'Anjou au trône d'Espagne. Le roi déclara maréchaux de France, en 1693, Boufflers, Catinat, et Jules de Noailles. Le rédacteur nous instruit des services de Jules.

Adrien son fils épouse en mars 1698 mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon: le roi lui donne, pour présent de noces, 800,000 livres, et la survivance du gouvernement de Roussillon qu'avait le maréchal son père. Ce ne sont pas, jusqu'ici, des événements qui intéressent le public, et qui arrêtent les yeux de la postérité.

Mais Charles II, roi d'Espagne, meurt après avoir déclaré héritier de tous ses états le petit-fils de son ennemi; et l'Europe étonnée est bientôt en mouvement par cette grande révolution. Le rédacteur n'en développe point les ressorts; ils ont été déjà assez exposés dans d'autres histoires. Il nous fait lire une instruction curieuse du grand-père à son petit-fils; et il remarque, parmi les conseils que Louis XIV donnait à Philippe V, celui-ci, qui semble avoir, dit-il, besoin d'explication: « N'ayez jamais d'attachement « pour personne. » Il semble que Louis, alors, eût encore le cœur ulcéré de l'ingratitude qu'il avait éprouvée. Il disait qu'il avait voulu avoir des amis, et qu'il n'avait trouvé que des chefs de cabale. Le jeune Philippe V ne fut entouré que de tels courtisans dès qu'il fut à Madrid. On aurait desiré que le rédacteur eût imité le cardinal de Retz, qui commence ses Mémoires par donner une idée des personnages

qu'il va faire paraître sur la scène, qui peint leur caractère, et nous apprend quels sont leurs talents, leurs dignités, et leurs places. Sans ce préalable, le lecteur est souvent dérouté : quand l'écrivain suppose qu'on connaît tous ceux dont il parle, il arrive qu'on ne connaît personne.

Il n'y avait sans doute que des cabales à la cour de Madrid, lorsque Philippe V parut : et qui étaient les principaux intrigants? le grand-inquisiteur Mendoza, dévoué à la maison d'Autriche; le cardinal Porto-Carrero, auteur du testament du feu roi, mais plus ennemi des Allemands qu'ami des Français; un capucin, confesseur de la veuve du roi Charles II, et qui ne se servit jamais de l'autorité de sa place que pour inspirer à cette reine la haine contre Louis XIV et le mépris pour Philippe V; un dominicain, ancien confesseur de Charles, qui employait le reste de son crédit pour rendre le nouveau roi odieux aux seigneurs et aux femmes, dont il dirigeait la conscience depuis la mort de Charles. Il fallut que Louis XIV, gouvernant de Versailles son petit-fils à Madrid, fît exiler et le grand-inquisiteur, et le capucin, et le dominicain. Il fallut encore qu'il interposât son autorité pour faire chasser je ne sais quel jésuite allemand nommé Kressa, qui, à la vérité, ne confessait que des femmes de chambre de la reine douairière, mais qui savait par elles tous les secrets de sa maison, et qui, par ce manége, plus commun en Espagne que dans les autres pays de la communion romaine, était devenu l'espion et le brouillon le plus perfide qui fût dans l'Église. Ainsi Louis XIV, subjugué et trahi

lui-même par son confesseur jésuite, punissait d'autres jésuites et d'autres confesseurs en Espagne, tandis qu'il laissait le sien mettre le trouble et la désolation dans son propre royaume. Il donnait des lois à Madrid comme chez lui, par l'organe de ses ambassadeurs; d'abord par le duc d'Harcourt, et ensuite par le comte de Marsin : il envoya même à son petit-fils un ministre pour gouverner son trésor royal, plus mal en ordre alors, s'il se peut, et plus pauvre que celui de Paris; ce fut Orry, père de celui qui fut depuis contrôleur général en France sous Louis XV.

Victor-Amédée, le duc de Savoie le premier de sa maison qui obtint depuis le titre de roi, avait, en 1697, marié l'une de ses filles au duc de Bourgogne, à l'aîné des petits-fils de Louis XIV, frère du roi d'Espagne : il offrait son autre fille au roi Philippe. Louis conclut ce nouveau mariage, et crut s'attacher Victor-Amédée par un double lien. La guerre pour la succession au trône d'Espagne était déjà commencée entre l'Empire et la France. L'empereur Léopold fesait déjà défiler des troupes dans le Milanais : Louis y avait une armée jointe à celle de Savoie. On sait assez que le prétexte de cette guerre était la fausse idée répandue par la cour autrichienne que Louis XIV avait forgé dans Versailles le testament de Charles II, et avait substitué, par la fraude, la maison de France à la maison d'Autriche. L'empereur était sûr d'être soutenu dans cette grande querelle par l'Angleterre, la Hollande, et le Portugal; et il négociait déjà secrètement avec le père de la duchesse de Bourgogne

et de la future reine d'Espagne. On voit par là que Victor-Amédée se rendait lui-même l'ennemi de ses deux filles. On a déjà dit que l'intérêt d'état ôte aux rois la douceur d'avoir des parents. Le duc de Savoie, dans l'espérance incertaine de joindre à ses domaines quelques villages de plus, se donna secrètement à l'empereur dans le temps même qu'il était à la tête de l'armée française en Italie, et qu'il fesait partir sa seconde fille pour épouser Philippe V. Sa défection, bientôt après publique, fut la première cause des malheurs de la France pendant près de dix années. Il est triste que le rédacteur n'ait pu développer les ressorts qui amenèrent à ce point la politique et l'inconstance d'un souverain et d'un père. Mais il ne fait point une histoire : il rend compte des mémoires qu'on lui a confiés, à mesure qu'ils lui passent sous les yeux, sans même suivre l'ordre des temps; et il suppose toujours qu'il est lu par des personnes instruites.

Le choix d'une dame d'honneur et d'un confesseur est ce qui occupe le plus long-temps les cours de France et d'Espagne. Louis insista sur une dame française et sur un confesseur français, mais jésuite; ces deux points furent les plus importants, et divisèrent bientôt tout Madrid. La princesse des Ursins, de la maison de La Trémouille, veuve d'un seigneur romain, fut camarera mayor; c'est un titre qui répond à celui de dame d'honneur en France. Il laissa au jésuite Daubenton, confesseur du roi son petit-fils, le soin de chercher un homme de sa robe pour être le confesseur de la reine. Tout cela fut une

source d'obscures intrigues de cour, que les lecteurs aiment à pénétrer, moins par le desir de s'instruire que par cette malignité secrète qui fixe leurs regards sur les faiblesses des souverains.

Plusieurs écrivains, hommes d'état, ont regardé comme une faiblesse ces inquiétudes sur le jansénisme et sur le quiétisme qui tourmentaient alors Louis XIV. Ce même monarque, qui avait résisté au pape Innocent XI avec une fierté si convenable, se croyait obligé alors de solliciter la condamnation de l'archevêque de Cambrai, Fénelon, pour avoir soutenu que Dieu méritait d'être aimé sans intérêt, et de l'oratorien Quesnel, pour avoir dit qu'une excommunication injuste ne doit empêcher personne de faire son devoir. Il recommandait instamment au roi d'Espagne de persécuter les jansénistes de ses états de Flandre; il voulait que le jésuite Daubenton lui en fît un devoir. Il pensait réellement que Dieu le devait récompenser pour avoir poursuivi ceux qu'on appelait quiétistes, jansénistes, calvinistes.

C'est peut-être cette même faiblesse qui, en cherchant des occupations réputées faciles, le portait à vouloir gouverner l'intérieur domestique de la reine d'Espagne. Le rédacteur produit des lettres de famille qui piquent la curiosité. Ces lettres forment des recueils de tracasseries : on voit des rois et des reines à leur toilette, dans leur lit, à leur garde-robe, tandis que le prince Eugène bat le maréchal de Villeroi à Chiari; tandis que les batailles d'Hochstedt, de Turin, de Ramillies, font couler le sang et les larmes dans toutes les familles de France, et que l'état est dans

une désolation aussi affreuse que sous Philippe de Valois, Jean, et Charles VI. Les *Mémoires* dont nous rendons compte ne parlent guère de ces horribles désastres consignés dans les grandes histoires. On vous fait lire des lettres de la princesse des Ursins et d'un gentilhomme de la Manche, nommé Louville; l'étiquette du palais tient plus de place que les batailles de Saragosse et d'Almanza. Ces minuties royales sont chères à quiconque cherche un amusement dans la lecture : on est bien aise de voir les confidences que la princesse des Ursins fait à la maréchale, mère d'Adrien de Noailles : « Dites, je vous supplie, que « c'est moi qui ai l'honneur de prendre la robe de « chambre et le pot de chambre, etc., etc., » pag. 172, 173, tom. II. Les gens qui voudront apprendre les secrets de la cour dans ces *Mémoires* ne sauront pas encore tout. La princesse des Ursins n'y appelle pas les choses par leur nom. La robe de chambre de Philippe V était un vieux manteau court, qui avait servi à Charles II; l'épée du roi était un poignard qu'on posait derrière son chevet; la lampe était enfermée dans une lanterne sourde; ses pantoufles étaient des souliers sans oreilles. C'était l'ancienne étiquette religieusement observée; on remporta une victoire en la changeant. L'affaire de donner à la reine un confesseur et un cuisinier français fut encore plus longue et plus sérieuse. Plusieurs membres du conseil qu'on nomme le *despacho* voulaient un cuisinier et un confesseur savoyards; la faction française prétendait que tout devait venir de Versailles. Il y avait une autre dispute sur le perruquier du roi. On l'avait fait ve-

nir de Paris; les barbiers espagnols ne savaient pas encore faire une perruque : mais on craignait que le barbier français ne mît dans les siennes des cheveux tirés de la tête d'un roturier; et un roi d'Espagne ne devait être coiffé que des cheveux de gentilhomme.

Quant aux cuisiniers, on craignait ceux d'Italie, parce qu'on avait appris par une lettre anonyme que le prince Eugène proposait d'empoisonner le roi d'Espagne. Cette calomnie, aussi ridicule que honteuse, ne laissa pas d'être examinée sérieusement : elle fait souvenir des impostures plus extravagantes encore qu'on répandit depuis contre le duc d'Orléans, régent de France, vers le temps de la mort de Louis XIV.

Quant aux confessions de la reine, qui n'avait que quatorze ans, elle fut assez adroite à cet âge, ou assez bien conseillée par la princesse des Ursins, pour assurer le jésuite Daubenton qu'elle aurait un plaisir extrême à dire tous ses péchés au confesseur qu'il lui donnerait. C'est ici qu'on doit remarquer combien ce jésuite était dangereux. Il se fit bientôt chasser de la cour; il y revint; il y reconfessa Philippe V. Si le rédacteur avait su comment ce moine termina sa carrière, il l'aurait peut-être publié : voici cette anecdote dans la plus exacte vérité :

Lorsque le roi d'Espagne, attaqué de vapeurs, voulut enfin abdiquer, il confia son dessein à Daubenton. Ce prêtre vit bien qu'il serait forcé d'abdiquer aussi, et de suivre son pénitent dans sa retraite. Il eut l'imprudence de révéler par une lettre la con-

fession du roi au duc d'Orléans, régent de France, qui projetait alors le double mariage de mademoiselle de Montpensier, sa fille, avec le prince des Asturies, et celui de Louis XV avec l'infante, âgée de cinq ans. Daubenton crut que l'intérêt du régent le forcerait à détourner Philippe de sa résolution, et que ce prince lui pardonnerait toutes les intrigues qu'il avait plus d'une fois tramées à Madrid contre le ministère de France. Le régent ne les pardonna pas : il envoya la lettre du confesseur au roi, qui n'y sut autre chose que de la montrer au jésuite sans lui dire un seul mot. Le jésuite tomba à la renverse : une apoplexie le saisit au sortir de la chambre, et il mourut peu de temps après. Ce fait est décrit avec toutes ses circonstances dans l'*Histoire civile* de Bellando, imprimée par ordre exprès du roi d'Espagne. Cette anecdote se trouve à la page 306 de la quatrième partie[1].

Revenons aux *Mémoires* d'Adrien, maréchal duc de Noailles. Voici quelle idée on y donne de Philippe V; c'est Louville, son gentilhomme, son favori, l'homme de confiance du ministre Colbert de Torcy, qui lui parle ainsi de son roi : « Il est faible, timide, irré« solu... n'a jamais de volonté, peu de sentiment... « le ressort qui détermine les hommes n'est pas en « lui... Dieu lui a donné un esprit subalterne... »

Les petites intrigues du palais occupent plus de deux volumes entiers. Le cardinal d'Estrées, ambassadeur à Madrid à la place de Marsin, devient l'en-

[1] Voyez ma note, tome XXI, page 13. B.

nemi déclaré de la princesse des Ursins, qui gouverne la jeune reine; et la reine gouverne le roi son mari. Louis XIV prend parti contre la princesse, et enfin la fait renvoyer. La reine pleure; elle est inconsolable. Il y avait entre elle et cette princesse une amitié fondée sur ce besoin d'une confiance réciproque, qui rend si souvent les femmes nécessaires les unes aux autres. Le rédacteur ne dit pas tout, et on peut douter même qu'il ait été instruit de tout. Il ne parle point de cette plaisante apostille que mit madame des Ursins à une lettre interceptée qui fit tant de bruit dans l'Europe. On lui reprochait dans la lettre d'avoir épousé secrètement un Français attaché à elle, nommé d'Aubigny. Elle écrivit en marge : *Pour épousé, non.*

Ces tracasseries ne finirent que par son exil; elles recommencèrent à son rappel.

Les jalousies toujours renaissantes entre les courtisans français de Philippe et ses courtisans espagnols, les cabales du confesseur et celles des autres moines, ne finissent point. Ce sont des matériaux pour un Suétone. Les affaires politiques et militaires en serviraient à Tite-Live. C'est là malheureusement que les Mémoires du maréchal Adrien, duc de Noailles, manquent au rédacteur. Ce fil de l'histoire est interrompu depuis l'année 1711 jusqu'à la mort de Louis XIV. On y perd toutes les anecdotes que la curiosité du public recherche avec tant d'activité sur la vie privée de ce monarque, sur celle de sa famille et de toute sa cour. C'est le temps où il perdit son fils unique, regardé comme un bon prince, et le duc

de Vendôme, l'amour de la France, le restaurateur de l'Espagne, le digne descendant de Henri IV. Ces morts sont bientôt suivies[1] de celle de son petit-fils, le duc de Bourgogne, l'espérance de l'état; et il perd dans la même semaine la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne, frère aîné de Louis XV, alors au berceau. Toutes ces victimes précieuses tombent presque en même temps, et sont portées dans le même tombeau. Peu de jours après il voit encore expirer son autre petit-fils, frère du duc de Bourgogne et du roi d'Espagne. La reine d'Espagne les accompagne bientôt, à l'âge de vingt-six ans. Enfin Louis XIV suit toute sa famille; il meurt entre les bras de madame de Maintenon et du jésuite Le Tellier. Il meurt avec une piété sincère, mais trompé. Il laisse l'Église gallicane en combustion, désolée par Le Tellier; toute la nation languissant dans la misère, et consternée de dix ans de défaites et de malheurs de toute espèce. Ses dettes montaient à deux milliards six cents millions, ce qui fait quatre milliards et environ cinq cent mille livres de notre monnaie courante : c'est deux fois plus d'espèces qu'il n'en existe dans le royaume.

Remarquons que parmi les dettes de ce prince, on trouve dans le dépouillement qu'en fit M. de Forbonnais, cent trente-six mille livres pour le pain des prisonniers que le jésuite Le Tellier avait fait renfermer à la Bastille, à Vincennes, à Pierre-Encise, à Saumur, à Loches, sous le prétexte de jansénisme.

[1] Voyez tome XX, page 100. B.

Tous ces désastres avaient commencé à la mort de Colbert, qui laissa en mourant la recette égale à la dépense dans l'année 1683. Depuis cette époque l'édifice élevé par lui s'écroula insensiblement. Les malheurs de la guerre, les querelles de religion, l'incapacité des ministres, les persécutions des confesseurs du roi, les déprédations des traitants, firent enfin de la France si florissante un objet de pitié.

Les recueils d'Adrien de Noailles donnent peu de lumières sur les anecdotes de ces temps malheureux. Il faut espérer qu'on sera plus éclairé par les vrais Mémoires d'Hector de Villars, qu'on pourra joindre avec ceux d'Adrien de Noailles.

Après la mort de Louis XIV, le duc Adrien de Noailles joua un grand rôle. Le duc d'Orléans, déclaré au parlement de Paris régent absolu du royaume, changea dès le lendemain toute l'administration du feu roi, selon l'usage des propriétaires, qui font ordinairement tout le contraire de ce qu'ont fait ceux auxquels ils succèdent.

Aux bureaux des ministres de Louis XIV on substitua des conseils, d'abord applaudis par la nation, mais dont on se dégoûta bientôt, et que le régent fut obligé d'abolir. Ces nouveaux conseils, et toute cette forme d'administration, avaient été arrangés par le marquis de Canillac, le président de Maisons, et le marquis d'Effiat. Maisons devait être garde-des-sceaux. Longepierre, auteur de quelques déclamations intitulées *tragédies*, aurait tenu la plume. Nous trouverons peut-être ces particularités dans les Mémoires du maréchal de Villars, et dans ceux du duc

de Luynes. Adrien de Noailles fut à la tête du conseil des finances, sous le maréchal de Villeroi, qui ne se mêlait de rien. Noailles, capitaine des gardes, élevé à la cour, ayant été occupé dans les négociations et dans les armées, était tout neuf dans l'administration des finances; mais son esprit semblait facile, appliqué, ardent au travail, capable de s'instruire de tout, et de travailler dans tous les genres.

Nous ne retracerons point ici l'histoire des afflictions qui tourmentaient alors les deux branches de la maison de France et d'Espagne; la longue et funeste maladie de Philippe V, qui affaiblit les organes de sa tête; son mariage avec une héritière[1] du duché de Parme, qui commença son règne par chasser la princesse des Ursins, accourue au-devant d'elle pour la servir; les jalousies qui aigrirent le conseil du roi d'Espagne contre le régent de France, les diverses factions qui partagèrent la France; factions qui consistaient plutôt en parties de plaisirs et en discours qu'en projets politiques, et qui formaient un étrange contraste avec la misère de l'état. Nous ne dirons point comment la duchesse de Berri, fille du régent, fut près d'épouser un gentilhomme d'une ancienne maison de Périgord, nommé le comte de Riom, à l'exemple de Mademoiselle, cousine germaine de Louis XIV, qui épousa en effet le comte de Lauzun, et à l'exemple de tant d'autres mariages dans les siècles passés. Nous ne répéterons point les calomnies horribles et absurdes répandues alors par toutes les

[1] Élisabeth Farnèse, mariée en 1714 à Philippe V, morte en 1766. B.

bouches et dans tous les libelles. Le rédacteur circonspect laisse à peine entrevoir ces infamies. Le gouvernement du royaume était d'autant plus difficile qu'il y avait plus de conseils. La principale difficulté venait des énormes dettes de l'état, et de la disette absolue d'argent.

On sait assez que dans ces disettes qui ont si souvent effrayé la France, l'argent n'a point péri; une partie a passé dans les pays voisins, une autre a été cachée dans les coffres des traitants, enrichis du malheur général. En 1625, avant que le cardinal de Richelieu eût affermi son pouvoir, on avait ordonné qu'une chambre de justice serait établie tous les dix ans pour reprendre des mains des traitants les deniers qu'ils avaient gagnés avec le roi. Cette méthode, depuis la chambre de justice de 1625, n'avait été pratiquée qu'au temps de la chute de Fouquet. Le duc de Noailles la crut nécessaire. On peut voir dans le livre instructif de M. de Forbonnais[1], et dans les écrits de ce temps-là, mêlés de vrai et de faux, qu'on condamna ceux qui avaient traité avec le roi à lui donner environ deux cent vingt millions, appartenants réellement au peuple, sur qui on les avait levés. De ces deux cent vingt millions, il n'entra que très peu de chose dans ce qu'on appelle les coffres du roi. La facilité du régent répandit presque tout entre des courtisans et des femmes. Il y eut quelques gens d'affaires condamnés par la chambre de justice à être pendus; mais ils furent sauvés par leur bourse.

[1] Celui qui est déjà cité tome XLVI, page 413. B.

Si on veut s'instruire à fond du chaos et de la déprédation des finances, il faut lire ce qui a été écrit par les frères Pâris et par leurs adversaires sur le système de Lass. Ce fut une maladie épidémique, qui, après avoir attaqué la France pendant deux ans, et l'avoir fait presque périr, alla ravager pendant six mois la Hollande et l'Angleterre. Les systèmes des calculateurs sur l'origine du monde, sur les montagnes formées par les mers, sur la terre formée par les comètes, ne sont que des folies de philosophe; mais le système de Lass fut une drogue de charlatan, qui empoisonnait des royaumes.

Pendant les convulsions de cette peste universelle, arriva la peste réelle de Marseille, dont à peine on parla, quoiqu'elle eût enlevé plus de soixante mille citoyens: arriva de plus une guerre entre le régent et le roi d'Espagne, dont on parla moins encore. Tous ces événements sont déposés dans la multitude immense d'histoires générales et particulières qui surchargent l'Europe, et surtout la France.

Parmi les vicissitudes des cours, ce n'en est pas une médiocre de voir le duc de Noailles, au bout de deux ans d'administration, exilé par les intrigues d'un abbé Dubois, que lui et le marquis de Canillac[1] n'appelaient jamais que l'abbé Friponneau, autrefois sous-précepteur par hasard du duc d'Orléans, l'ayant servi depuis dans ses plaisirs, et que nous avons vu enfin cardinal, occuper à Cambrai la place de Fénelon, celle de Richelieu et de Mazarin dans le minis-

[1] Celui à qui Voltaire, en 1722, avait donné à lire et juger le poëme de *la Henriade*, alors manuscrit; voyez tome LI, page 69. B.

tère, et mourir comme Rabelais. Le duc de Noailles s'était moqué plus d'une fois des études de l'abbé Dubois à Brive-la-Gaillarde, où son père avait été apothicaire et chirurgien; et l'abbé envoya le duc de Noailles à Brive-la-Gaillarde.

Une vicissitude plus grande, qui servirait à instruire les hommes, si quelque chose les pouvait instruire, fut l'élévation du cardinal de Fleury, et la chute du prince de Condé, M. le Duc, premier ministre après la mort subite du duc d'Orléans.

Puis vient la guerre heureuse de 1733, où Adrien de Noailles, devenu maréchal de France, se distingua; puis la guerre injuste qu'une cabale de cour fait entreprendre pour dépouiller la fille[1] de l'empereur Charles VI, malgré la foi des traités et les promesses les plus sacrées; enfin la guerre malheureuse de 1756, qui fait perdre au roi Louis XV tout ce qu'il possédait dans le continent des Grandes-Indes et dans celui de l'Amérique, et qui replongea l'état dans la pauvreté affreuse où il avait été réduit à la mort de Louis XIV; pauvreté qui a été suivie du luxe le plus brillant comme le plus frivole dans Paris, ville agrandie et embellie au milieu des disgraces publiques. C'est une contradiction frappante, mais ordinaire; car dans les malheurs de l'état il y a toujours un grand nombre d'hommes, soit seigneurs, soit parvenus, qui, s'étant enrichis par les misères du peuple, viennent étaler leur faste, tandis que les opprimés se cachent.

Adrien, maréchal, duc et pair de France, mourut

[1] Marie-Thérèse; voyez tome XXI, page 69. B.

retiré à Paris, loin de ce faste turbulent, à l'âge d'environ quatre-vingt-huit ans. C'est par là que tout finit; et c'est une réflexion dont trop peu d'hommes profitent pour se retirer du monde quand le monde se retire d'eux.

FIN DES ART. EXTR. DU *JOURNAL DE POLITIQUE*, ETC.

COMMENTAIRE

SUR

L'ESPRIT DES LOIS.

1777.

AVIS DU NOUVEL ÉDITEUR.

Dans une lettre insérée au *Journal de Paris* du 19 mai 1777, un anonyme prétendait que l'article sur l'ouvrage *De la Félicité publique*, imprimé dans le *Journal de politique et de littérature* (voyez ci-dessus, page 21), n'avait été fait que pour « rabaisser la gloire de « Montesquieu. » Le ton de la lettre, qui est de Sautereau de Marsy, est peu bienveillant pour Voltaire, qui, blessé vivement, composa son *Commentaire* en fort peu de temps; car, dans sa lettre à Chastellux, du 7 juin[1], il en parle comme d'un ouvrage auquel il pensera; et le manuscrit fut envoyé le 11 juin[2] à De Vaines, pour être remis à Panckoucke. Le *Commentaire* ne tarda sans doute pas à être mis sous presse. Cependant l'auteur n'en avait pas d'exemplaires au commencement de septembre; c'est du moins ce qu'on peut conclure des termes de sa lettre du 4 septembre, à M. de Chastellux.

Je n'ai encore vu aucune édition avec le millésime 1777; mais l'on sait que les impressions faites dans les derniers mois d'une année sont très souvent datées de l'année suivante. S'il reste des doutes sur l'époque de la publication du *Commentaire*, il ne peut, d'après les explications que j'ai données, en exister aucun sur l'époque de sa composition. L'ouvrage fesait partie des éditions de Kehl.

Voltaire a assez fréquemment combattu Montesquieu (voyez tome XL, page 587; XLV, 5; et les différents articles des *Questions sur l'Encyclopédie*, rappelés dans mes notes, t. XXIX, p. 205, et XXXI, 86; mais on ne doit pas oublier qu'il l'a aussi défendu; voyez tome XXXIX, page 329.

BEUCHOT.

[1] Voyez tome LXX, page 287.
[2] Voyez id., page 288.

AVANT-PROPOS[1].

Montesquieu fut compté parmi les hommes les plus illustres du dix-huitième siècle, et cependant il ne fut pas persécuté : il ne fut qu'un peu molesté pour ses *Lettres persanes*, ouvrage imité du *Siamois* de Dufresny, et de *l'Espion turc*[2]; imitation très supérieure aux originaux, mais au-dessous de son génie. Sa gloire fut *l'Esprit des Lois;* les ouvrages des Grotius et des Puffendorf n'étaient que des compilations; celui de Montesquieu parut être celui d'un homme d'état, d'un philosophe, d'un bel-esprit, d'un citoyen. Presque tous ceux qui étaient les juges naturels d'un tel livre, gens de lettres, gens de loi de tous les pays, le regardèrent et le regardent encore comme le code de la raison et de la liberté. Mais dans les deux sectes des jansénistes et des jésuites, qui existaient encore, il se trouva des écrivains qui prétendirent se signaler contre ce livre, dans l'espérance de réussir à la faveur de son nom, comme les insectes s'attachent à la poursuite de l'homme, et se

[1] Cet *Avant-propos* est de Voltaire, et existe dans les premières éditions du *Commentaire*. B.

[2] Voyez mes notes, tome XLII, pages 642-43. B.

nourrissent de sa substance. Il y avait quelques misérables profits alors à débiter des brochures théologiques, et en attaquant les philosophes. Ce fut une belle occasion pour le gazetier des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui vendait toutes les semaines l'histoire moderne des sacristains de paroisse, des porte-dieu, des fossoyeurs, et des marguilliers. Cet homme cria contre le président de Montesquieu, Religion! religion! Dieu! Dieu! et il l'appela déiste et athée, pour mieux vendre sa gazette. Ce qui semble peu croyable, c'est que Montesquieu daigna lui répondre. Les trois doigts qui avaient écrit *l'Esprit des Lois* s'abaissèrent jusqu'à écraser, par la force de la raison et à coups d'épigrammes, la guêpe convulsionnaire qui bourdonnait à ses oreilles quatre fois par mois.

Il ne fit pas le même honneur aux jésuites; ils se vengèrent de son indifférence en publiant à sa mort qu'ils l'avaient converti. On ne pouvait attaquer sa mémoire par une calomnie plus lâche et plus ridicule. Cette turpitude fut bientôt reconnue, lorsque, peu d'années après, les jésuites furent proscrits sur le globe entier, qu'ils avaient trompé par tant de controverses et troublé par tant de cabales.

Ces hurlements des chiens du cimetière Saint-Médard, et ces déclamations de quelques régents de collége, ex-jésuites, ne furent pas entendus au milieu

des applaudissements de l'Europe. Cependant une petite société de savants, nourris dans la connaissance des affaires et des hommes, s'assembla long-temps pour examiner avec impartialité ce livre si célèbre. Elle fit imprimer, pour elle et pour quelques amis, vingt-quatre exemplaires de son travail, sous le titre d'*Observations sur l'Esprit des Lois* [1], en trois petits volumes. J'en ai tiré des instructions, et j'y joins mes doutes [2].

[1] Les *Observations sur le livre intitulé* l'Esprit des Lois, *divisées en trois parties*, 1757-1758, trois volumes petit in-8°, sont de Claude Dupin, fermier général, mort en 1769; elles ont été revues par les Pères Plesse et Berthier. On croit que la préface est de madame Dupin, épouse de l'auteur, morte en 1800, à près de cent ans; elle avait eu J.-J. Rousseau pour instituteur de son fils et pour secrétaire. Les *Observations* avaient été imprimées chez Guérin et Delatour; et le *Premier Catalogue des livres* de ce dernier, 1808, in-8°, n° 57, dit que « il n'en a été mis dans la circulation « que trente exemplaires, donnés en présent par l'auteur; tout le reste de « l'édition a été supprimé. » Cette suppression fut faite par l'auteur lui-même, à la demande de madame de Pompadour, qui protégeait Montesquieu. Voyez ci-après une note de Voltaire sur l'article III du *Prix de la justice et de l'humanité*. B.

[2] M. de Voltaire rendait justice à l'auteur de *l'Esprit des Lois;* il aimait son beau génie, son esprit vif et brillant, et louait beaucoup l'emploi honorable et courageux qu'il fit de ses lumières: mais il regrettait que, par trop de confiance en des écrivains à peine connus et des voyageurs ignorants, il eût mêlé plusieurs erreurs essentielles à de nombreuses et importantes vérités. Il lui semblait nécessaire de prémunir les jeunes gens et les étrangers contre ces erreurs, que l'autorité d'un grand nom pouvait accréditer dans leur esprit. C'est le même zèle pour la vérité, le même desir d'être utile, qui l'avaient décidé autrefois à commenter les tragédies de Corneille et les *Pensées de Pascal,* en suspendant des occupations plus chères et plus glorieuses, et se livrant à un travail long et pénible. Sans doute il n'eût point fait pour des auteurs vulgaires un pareil sacrifice de son temps. (*Note de Wagnière.*)

—Il y avait long-temps que M. de Voltaire avait relevé quelques erreurs

de *l'Esprit des Lois* dans les *Questions sur l'Encyclopédie* ou le *Dictionnaire philosophique*, article Lois (voyez tome XXXI, page 86), et dans le premier dialogue entre A, B, C. Il a voulu depuis rendre ce travail plus complet, et l'a rédigé de nouveau dans ce *Commentaire*, l'un de ses derniers ouvrages. Si quelquefois il a répondu à des écrivains très médiocres, tels par exemple qu'un *La Beaumelle*, c'est qu'il jugeait que le soin de désabuser l'Europe des erreurs grossières et surtout des calomnies atroces qu'y répandait celui-ci, devait l'emporter sur le mépris que méritait le calomniateur. Quant aux petits auteurs satiriques qui croyaient accabler M. de Voltaire dans sa vieillesse, s'il daignait quelquefois leur dire un mot, c'est qu'il avait besoin de s'épanouir la rate, et voulait s'égayer en égayant le public à leurs dépens. K.

COMMENTAIRE

SUR QUELQUES PRINCIPALES MAXIMES

DE L'ESPRIT DES LOIS.

I.

Ne discutons point la foule de ces propositions qu'on peut attaquer et défendre long-temps sans convenir de rien. Ce sont des sources intarissables de dispute. Les deux contendants tournent sans avancer, comme s'ils dansaient un menuet; ils se retrouvent à la fin tous deux au même endroit dont ils étaient partis.

Je ne chercherai point si Dieu a ses lois, ou si sa pensée, sa volonté, sont sa seule loi; si les bêtes ont leurs lois, comme dit l'auteur;

Ni s'il y avait des rapports de justice avant qu'il existât des hommes; ce qui est l'ancienne querelle des réaux et des nominaux;

Ni si un être intelligent, créé par un autre être intelligent, et ayant fait du mal à son camarade intelligent, peut être supposé devoir subir la peine du talion, par l'ordre du Créateur intelligent, avant que ce Créateur ait créé;

Ni si le monde intelligent n'est pas si bien gouverné que le monde non intelligent, et pourquoi;

Ni s'il est vrai que l'homme viole les lois de Dieu *en qualité d'être intelligent*, ou si plutôt il n'est pas privé de son intelligence dans l'instant qu'il viole ces lois.

Ne nous jouons point dans les subtilités de cette métaphysique; gardons-nous d'entrer dans ce labyrinthe.

II.

L'Anglais Hobbes prétend que l'état naturel de l'homme est un état de guerre, parceque tous les hommes ont un droit égal à tout.

Montesquieu, plus doux, veut croire que l'homme n'est qu'un animal timide qui cherche la paix.

Il apporte en preuve l'histoire de ce sauvage trouvé il y a cinquante ans dans les forêts de Hanovre, et que le moindre bruit effrayait.

Il me semble que si l'on veut savoir comment la pure nature humaine est faite, il n'y a qu'à considérer les enfants de nos rustres. Le plus poltron s'enfuit devant le plus méchant : le plus faible est battu par le plus fort : si un peu de sang coule, il pleure, il crie; les larmes, les plaintes, que la douleur arrache à cette machine, font une impression soudaine sur la machine de son camarade qui le battait. Il s'arrête, comme si une puissance supérieure lui saisissait la main; il s'émeut, il s'attendrit, il embrasse son ennemi qu'il a blessé; et le lendemain, s'il y a des noisettes à partager, ils recommenceront le combat: ils sont déjà hommes, et ils en useront ainsi un jour avec leurs frères, avec leurs femmes.

Mais laissons là les enfants et les sauvages, n'exa-

minons que bien rarement les nations étrangères, qui ne nous sont pas assez connues. Songeons à nous.

III.

« La noblesse entre en quelque façon dans l'es-« sence de la monarchie, dont la maxime fondamen-« tale est : Point de monarque, point de noblesse ; « point de noblesse, point de monarque. Mais on a un « despote. » (Pag. 7, édit. de Leyde, in 4°, de *l'Esprit des Lois*, liv. II, chap. IV).

Cette maxime fait souvenir de l'infortuné Charles Ier, qui disait : Point d'évêque, point de monarque. Notre grand Henri IV aurait pu dire à la faction des Seize : Point de noblesse, point de monarque. Mais qu'on me dise ce que je dois entendre par despote et par monarque.

Les Grecs et ensuite les Romains entendaient par le mot grec *despotès* un père de famille, un maître de maison, *despotès*, *herus*, *patronus*, *despoïna*, *hera*, *patrona*, opposé à *therapon* ou *theraps*, *famulus*, *servus*. Il me semble qu'aucun Grec, qu'aucun Romain, ne se servit du mot *despote*, ou d'un dérivé de *despotès*, pour signifier un roi. *Despoticus* ne fut jamais un mot latin. Les Grecs du moyen âge s'avisèrent, vers le commencement du quinzième siècle, d'appeler despotes des seigneurs très faibles, dépendants de la puissance des Turcs, despotes de Servie, de Valachie, qu'on ne regardait que comme des maîtres de maison. Aujourd'hui les empereurs de Turquie, de Maroc, de Perse, de l'Indoustan, de la Chine, sont appelés par nous despotes ; et nous attachons

à ce titre l'idée d'un fou féroce, qui n'écoute que son caprice; d'un barbare qui fait ranger devant lui ses courtisans prosternés, et qui, pour se divertir, ordonne à ses satellites d'étrangler à droite et d'empaler à gauche.

Le terme de *monarque* emportait originairement l'idée d'une puissance bien supérieure à celle du mot *despote*: il signifiait seul prince, seul dominant, seul puissant; il semblait exclure toute puissance intermédiaire.

Ainsi chez presque toutes les nations les langues se sont dénaturées. Ainsi les mots de *pape*, d'*évêque*, de *prêtre*, de *diacre*, d'*église*, de *jubilé*, de *pâques*, de *fêtes*, *noble*, *vilain*, *moine*, *chanoine*, *clerc*, *gendarme*, *chevalier*, et une infinité d'autres, ne donnent plus les mêmes idées qu'ils donnaient autrefois; c'est à quoi l'on ne saurait faire trop d'attention dans toutes ses lectures.

J'aurais désiré que l'auteur, ou quelque autre écrivain de sa force, nous eût appris clairement pourquoi la noblesse est l'essence du gouvernement monarchique[1]. On serait porté à croire qu'elle est l'essence du gouvernement féodal, comme en Allemagne; et de l'aristocratie, comme à Venise[2].

[1] Voici le texte de Montesquieu (*Esprit des Lois*, livre II, chap. IV, sect. 2) : « Elle (la noblesse) entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime est, *Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque;* mais on a un despote. » B.

[2] Il ne peut y avoir aucune autre différence entre le despotisme et la monarchie que l'existence de certaines règles, de certaines formes, de certains principes, consacrés par le temps et l'opinion, et dont le monarque se fait une loi de ne pas s'écarter. S'il n'est lié que par son serment, par

IV.

« Autant que le pouvoir du clergé est dangereux
« dans une république, autant est-il convenable dans

la crainte d'aliéner les esprits de sa nation, le gouvernement est monarchique; mais s'il existe un corps, une assemblée, du consentement desquels il ne puisse se passer lorsqu'il veut déroger à ces lois premières; si ce corps a le droit de s'opposer à l'exécution de ses lois nouvelles, lorsqu'elles sont contraires aux lois établies; dès lors il n'y a plus de monarchie, mais une aristocratie. Le monarque, pour être juste, est censé devoir respecter les règles consacrées par l'opinion, tandis que le despote n'est obligé de respecter que les premiers principes du droit naturel, la religion, les mœurs. La différence est moins dans la forme de la constitution que dans l'opinion des peuples, qui ont une idée plus ou moins étendue de ce qui constitue les droits de l'homme et du citoyen.

Or il est difficile, en admettant cette explication, de deviner pourquoi il faut qu'il y ait dans une monarchie un corps d'hommes jouissant de priviléges *héréditaires*. Les priviléges sont une charge de plus pour le peuple, un découragement pour tout homme de mérite qui ne fait point partie de ce corps. M. de Montesquieu pouvait-il croire que, dans un pays éclairé, un homme sans noblesse, mais ayant de l'éducation, n'aurait pas autant de noblesse d'ame, d'horreur pour les bassesses, qu'un gentilhomme? Croyait-il que la connaissance des droits de l'humanité ne donne pas autant d'élévation que celle des prérogatives de la noblesse? Ne vaudrait-il pas mieux chercher à donner aux ames des hommes de tous les états plus d'énergie, que de vouloir conserver dans celles des nobles quelques restes de l'orgueil de leur ancienne indépendance? Ne serait-il point plus utile au peuple d'une monarchie de chercher les moyens d'y établir un ordre plus simple, au lieu d'y conserver soigneusement les restes de l'anarchie?

Il est sûr que dans toute monarchie modérée, où les propriétés sont assurées, il y aura des familles qui, ayant conservé des richesses, occupé des places, rendu des services pendant plusieurs générations, obtiendront une considération héréditaire : mais il y a loin de là à la noblesse, à ses exemptions, à ses prérogatives, aux chapitres nobles, aux tabourets, aux cordons, aux certificats des généalogistes, à toutes ces inventions nuisibles ou ridicules dont une monarchie peut, sans doute, se passer.

L'auteur de cette note prend la liberté d'assurer ses lecteurs, s'il en a, qu'en plaidant la cause du bonheur du peuple contre la vanité des nobles, ce ne sont point du tout ses intérêts qu'il défend ici. K.

« une monarchie, surtout dans celles qui vont au « despotisme. Où en seraient l'Espagne et le Portugal « depuis la perte de leurs lois, sans ce pouvoir qui « arrête seul la puissance arbitraire ? Barrière tou- « jours bonne lorsqu'il n'y en a point d'autre ; car, « comme le despotisme cause à la nature humaine « des maux effroyables, le mal même qui le limite « est un bien. » (Liv. II, chap. IV.)

On voit que dès l'abord l'auteur ne met pas une grande différence entre la monarchie et le despotisme ; ce sont deux frères qui ont tant de ressemblance, qu'on les prend souvent l'un pour l'autre. Avouons que ce furent de tout temps deux gros chats à qui les rats essayèrent de pendre une sonnette au cou. Je ne sais si les prêtres ont posé cette sonnette, ou s'il aurait plutôt fallu en attacher une aux prêtres ; tout ce que je sais, c'est qu'avant Ferdinand et Isabelle il n'y avait point d'inquisition en Espagne. Cette habile Isabelle, ce plus habile Ferdinand, firent leurs marchés avec l'inquisition : autant en firent leurs successeurs pour être plus puissants. Philippe II et les prêtres inquisiteurs partagèrent toujours les dépouilles. Cette inquisition si abhorrée dans l'Europe devait-elle être chère à l'auteur des *Lettres persanes* ?

Il se fait ici une règle générale que les prêtres sont en tout temps et en tous lieux les correcteurs des princes. Je ne conseillerais pas à un homme qui se mêlerait d'instruire de poser ainsi des règles générales. A peine a-t-il établi un principe, l'histoire s'ouvre devant lui, et lui montre cent exemples con-

traires. Dit-il que les évêques sont le soutien des rois, vient un cardinal de Retz, viennent des primats de Pologne et des évêques de Rome, et une foule d'autres prélats, à remonter jusqu'à Samuel, qui forment de terribles arguments contre sa thèse.

Dit-il que les évêques sont les sages précepteurs des princes, on lui montre aussitôt un cardinal Dubois, qui n'en a été que le Mercure.

Avance-t-il que les femmes ne sont pas propres au gouvernement, il est démenti depuis Tomyris jusqu'à nos jours[1].

Mais continuons à nous éclairer avec *l'Esprit des Lois*[2].

V.

Au lieu de continuer, je rencontre par hasard le chapitre II du livre X, par lequel j'aurais dû commencer. C'est un singulier cours de droit public. Voyons (page 155) :

« Entre les sociétés, le droit de la défense naturelle entraîne quelquefois la nécessité d'attaquer, lorsqu'un peuple[3] voit qu'un peuple voisin prospère, et qu'une plus longue paix mettrait ce peuple voisin en état de le détruire, etc. »

[1] Ceci est une flatterie pour Catherine II, alors impératrice de Russie. B.

[2] Le clergé a du crédit à Constantinople au moins autant qu'en Espagne. A quoi ce crédit a-t-il été utile ? A quoi a servi celui du clergé de France ? à laisser deux millions de citoyens sans existence légale, sans propriété assurée; à soustraire aux impôts un cinquième au moins des biens du royaume. N'est-il pas évident qu'ami ou ennemi du monarque, un clergé puissant ne peut servir qu'à imposer un double joug au peuple ? Un homme en est-il plus libre parcequ'il a deux maîtres ? K.

[3] Le texte porte, livre X, chap. 2 : « Lorsqu'un peuple voit qu'une plus longue paix en mettrait un autre en état de la détruire. » B.

Si c'était Machiavel qui adressât ces paroles au bâtard abominable de l'abominable pape Alexandre VI, je ne serais point étonné. C'est l'esprit des lois de Cartouche et de Desrues. Mais que cette maxime soit d'un homme comme Montesquieu ! on n'en croit pas ses yeux.

Je vois ensuite que, pour en adoucir la cruauté, il ajoute « que l'attaque doit être faite[1] par ce peuple « jaloux dans le moment où c'est le seul moyen d'em- « pêcher sa destruction. » (Liv. X, chap. II.)

Mais il me semble que c'est mal s'excuser, et bien évidemment se contredire. Car si vous ne tombez sur votre voisin que dans le seul moment où il va vous détruire, c'est donc lui qui vous attaquait en effet. Vous vous êtes donc borné à vous défendre contre votre ennemi.

Je vois que vous vous êtes laissé entraîner aux grands principes du machiavélisme : « Ruinez qui « pourrait un jour vous ruiner; assassinez votre voi- « sin qui pourrait devenir assez fort pour vous tuer; « empoisonnez-le au plus vite, si vous craignez qu'il « n'emploie contre vous son cuisinier. »

Quelque grand politique pourra penser que cela est très bon à faire; mais en vérité cela est très mauvais à dire. Vous vous corrigez sur-le-champ en disant qu'il n'est permis d'égorger son voisin que quand ce voisin vous égorge. Ce n'est plus l'état de la question. Vous vous supposez ici dans le cas d'une simple et honnête défensive. Vous avez voulu d'abord

[1] Le texte porte : « Et que l'attaque est, dans ce moment, le seul moyen d'empêcher cette destruction. » B.

n'écrire qu'en homme d'état, vous en avez rougi; vous avez voulu réparer la chose en vous remettant à écrire en honnête homme, et vous vous êtes trompé dans votre calcul. Revenons à l'ordre que j'ai interrompu.

VI.

« Comme la mer, qui semble vouloir couvrir toute « la terre, est arrêtée par les herbes et les moindres « graviers qui se trouvent sur le rivage; ainsi les mo- « narques dont le pouvoir paraît sans bornes s'ar- « rêtent par les plus petits obstacles, et soumettent « leur fierté naturelle à la plainte et à la prière. » (Page 18, liv. II, chap. IV.)

Voilà donc, poétiquement parlant, l'Océan qui devient *monarque* ou despote. Ce n'est pas là le style d'un législateur. Mais assurément ce n'est ni de l'herbe ni du gravier qui cause le reflux de la mer, c'est la loi de la gravitation; et je ne sais d'ailleurs si la comparaison des larmes du peuple avec du gravier est bien juste.

VII.

« Les Anglais, pour favoriser la liberté, ont ôté « toutes les puissances intermédiaires qui formaient « leur monarchie. » (Page 19, liv. II, chap. IV.)

Au contraire, les Anglais ont rendu plus légal le pouvoir des seigneurs spirituels et temporels, et ont augmenté celui des communes. On est étonné que l'auteur soit tombé dans une méprise si palpable. Je passe une foule d'autres assertions qui me semblent autant d'erreurs, et qui ont été fortement relevées

par les sages critiques dont j'ai parlé à la fin de l'avant-propos.

VIII.

« Il ne suffit pas qu'il y ait dans la monarchie des « rangs intermédiaires, il faut encore un dépôt de « lois..... L'ignorance naturelle à la noblesse, son « inattention, son mépris pour le gouvernement ci- « vil, exigent qu'il y ait un corps qui fasse sans cesse « sortir les lois de la poussière où elles seraient ense- « velies..... Dans les états despotiques où il n'y a « point de lois fondamentales, il n'y a pas non plus « de dépôt de lois. » (Liv. II, chap. IV.)

Les savants cités ci-dessus ont remarqué qu'il n'est pas surprenant que dans un pays sans lois il n'y ait pas de dépôt de lois. Mais on pourrait incidenter; on pourrait dire que l'auteur n'a voulu parler que des lois fondamentales. Sur quoi je demanderais : Qu'entendez-vous par les lois fondamentales? Sont-ce des lois primitives qu'on ne puisse pas changer? Mais la monarchie était fondamentale à Rome, et elle fit place à une loi contraire.

La loi du christianisme, dictée par Jésus-Christ, fut ainsi énoncée : « Il n'y aura point parmi vous de « premier; si quelqu'un veut être le premier, il sera « le dernier. » Or voyez, je vous prie, comme cette loi fondamentale a été exécutée. La bulle d'or de Charles IV est regardée comme une loi fondamentale en Allemagne; on y a dérogé en plus d'un article. Puisque les hommes ont fait leurs lois, il est clair qu'ils peuvent les abolir. Il est à remarquer que ni Grotius, ni les auteurs du *Dictionnaire encyclopé-*

dique, ni Montesquieu, n'ont traité des lois fondamentales.

A l'égard de la noblesse, à laquelle Montesquieu impute tant de frivolité, tant de mépris pour le gouvernement civil, tant d'incapacité de garder des registres, il pouvait se souvenir que la diète de Ratisbonne, la chambre des pairs à Londres, le sénat de Venise, sont composés de la plus ancienne noblesse de l'Europe[1].

IX.

« La vertu n'est point le principe du gouvernement « monarchique. Dans les monarchies, la politique fait « faire les grandes choses avec le moins de vertu « qu'elle peut.... L'ambition dans l'oisiveté, la bas« sesse dans l'orgueil, le desir de s'enrichir sans tra« vail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la tra« hison, la perfidie, l'abandon de tous ses engage« ments, le mépris des devoirs du citoyen, la crainte « de la vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses, « et, plus que tout cela, le ridicule perpétuel jeté sur « la vertu, forment, je crois, le caractère du plus « grand nombre des courtisans, marqué dans tous « les lieux et dans tous les temps. Or il est très mal« aisé que les principaux d'un état soient malhonnêtes « gens, et que les inférieurs soient gens de bien..... « Que si dans le peuple il se trouve quelque malheu« reux honnête homme, le cardinal de Richelieu, « dans son *Testament politique*, insinue qu'un mo-

[1] D'ailleurs, comment est-il utile à un pays qu'un corps d'hommes ignorants, légers, pleins de mépris pour le gouvernement civil, y soit élevé au-dessus des citoyens? K.

« narque doit se garder de s'en servir : tant il est vrai « que la vertu n'est pas le ressort du gouvernement « monarchique[1]. » (Liv. III, chap. v.)

C'est une chose assez singulière que ces anciens lieux communs contre les princes et leurs courtisans soient toujours reçus d'eux avec complaisance, comme de petits chiens qui jappent et qui amusent. La première scène du cinquième acte du *Pastor fido* contient la plus éloquente et la plus touchante satire qu'on ait jamais faite des cours; elle fut très accueillie par Philippe II, et par tous les princes qui virent ce chef-d'œuvre de la pastorale.

Il en est de ces déclamations comme de la satire des *Femmes* de Boileau; elle n'empêchait pas qu'il n'y eût des femmes très honnêtes et très respectables. De même, quelque mal que l'on dît de la cour de Louis XIV, ces invectives n'empêchèrent pas que, dans les temps de ses plus grands revers, ceux qui avaient part à sa confiance, les Beauvilliers, les Torcy, les Villars, les Villeroi, les Pontchartrain, les Chamillart, ne fussent les hommes les plus vertueux de l'Europe. Il n'y avait que son confesseur Le Tellier qui ne fût pas reconnu généralement pour un si honnête homme.

Quant au reproche que Montesquieu fait à Richelieu d'avoir dit « que s'il se trouve un malheureux « honnête homme[2], il faut se garder de s'en servir, »

[1] Il aurait fallu examiner si en général les sénateurs, dans une aristocratie puissante, sont plus honnêtes gens que les courtisans d'un monarque. K.

[2] Le texte porte : « Que si dans le peuple il se trouve un malheureux

il n'est pas possible qu'un ministre qui avait du moins le sens commun ait eu l'extravagance de donner à son roi un conseil si abominable. Le faussaire[1] qui forgea ce ridicule Testament du cardinal de Richelieu a dit tout le contraire. On l'a déjà observé plus d'une fois[2], et il faut le répéter, car il n'est pas permis de tromper ainsi l'Europe. Voici les propres paroles du prétendu Testament; c'est au chap. IV.

«On peut dire hardiment que de deux personnes «dont le mérite est égal, celle qui est la plus aisée «en ses affaires est préférable à l'autre, étant certain «qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'ame d'une «trempe bien forte, si elle ne se laisse quelquefois «amollir par la considération de ses intérêts. Aussi «l'expérience nous apprend que les riches sont moins «sujets à concussion que les autres, et que la pauvreté «contraint un pauvre officier à être fort soigneux du «revenu de son sac.»

X.

«Si le gouvernement monarchique manque d'un «ressort, il en a un autre, l'honneur.... La nature «de l'honneur est de demander des préférences et des «distinctions. Il est donc, par la chose même, placé

honnête homme, le cardinal de R., dans son Testament politique, *insinue qu'un monarque doit se garder* de s'en servir.» Et ici se trouve une note ainsi conçue: «Il ne faut pas, y est-il dit, se servir de gens de bas lieu; ils sont trop austères et trop difficiles. B.

[1] L'abbé de Bouzzeis était regardé par Voltaire comme l'auteur du *Testament du cardinal de Richelieu;* voyez tome XIX, page 69; XXVI, 323; XXXVII, 384; XXXIX, 282; XLI, 190; XLII, 26, 92; LXX, 28, 370. B.

[2] Voyez tome XIX, page 165; XX, 558; XLV, 9. B.

« dans le gouvernement monarchique[1]. » (Page 27, liv. III, chap. VI et VII.)

Il est clair, par la chose même, que ces préférences, ces distinctions, ces honneurs, cet honneur, étaient dans la république romaine tout autant pour le moins que dans les débris de cette république, qui forment aujourd'hui tant de royaumes. La préture, le consulat, les haches, les faisceaux, le triomphe, valaient bien des rubans de toutes couleurs, et des dignités de principaux domestiques.

XI.

« Ce n'est point l'honneur qui est le principe des « états despotiques. Les hommes y étant tous égaux... « et tous esclaves, on n'y peut se préférer à rien. » (Page 28, liv. III, chap. VIII.)

Il me semble que c'est dans les petits pays démocratiques que les hommes sont égaux, ou affectent au moins de le paraître. Je voudrais bien savoir si à Constantinople un grand-vizir, un beglier-bey, un bacha à trois queues, ne sont pas supérieurs à un homme du peuple. Je ne sais d'ailleurs quels sont les états que l'auteur appelle monarchiques, et quels sont les despotiques. J'ai bien peur qu'on ne confonde trop souvent les uns avec les autres.

XII.

« C'est apparemment dans ce sens que des cadis « ont soutenu que le grand-seigneur n'était point « obligé de tenir sa parole ou son serment lorsqu'il « bornait par là son autorité. » (Liv. III, chap. IX.)

[1] Voyez, tome XLV, le dialogue entre A, B, C, premier entretien. K.

Il cite Ricaut en cet endroit. Mais Ricaut dit seulement :

« Il y a même de ces gens-là qui soutiennent que « le grand-seigneur peut se dispenser des promesses « qu'il a faites par serment, quand pour les accom« plir il faut donner des bornes à son autorité. »

Ricaut ne parle ici que d'une secte à morale relâchée. On dit que nous en avons eu chez nous de pareilles.

Le sultan des Turcs, et tout autre sultan, ne peut promettre qu'à ses sujets ou aux puissances voisines. Si ce sont des promesses à ses sujets, il n'y a point de serment. Si ce sont des traités de paix, il faut qu'il les observe, ou qu'il fasse la guerre. L'*Alcoran* ne dit dans aucun endroit qu'on peut violer son serment; et il dit en cent endroits qu'il faut le garder. Il se peut que, pour entreprendre une guerre injuste, comme elles le sont presque toutes, le Grand-Turc assemble un conseil de conscience; il se peut que quelques docteurs musulmans aient imité certains autres docteurs qui ont dit qu'il ne faut garder la foi ni aux infidèles ni aux hérétiques[1]. Mais il reste à savoir si cette jurisprudence est celle des Turcs.

L'auteur de *l'Esprit des Lois* donne cette prétendue décision des cadis comme une preuve du despotisme du sultan. Il me semble que ce serait, au contraire, une preuve qu'il est soumis aux lois, puisqu'il serait obligé de consulter des docteurs pour se

[1] Voyez *Essai sur les mœurs*, chap. LXXXIX, t. XVI, p. 481 82. B.

mettre au-dessus des lois. Nous sommes voisins des Turcs; nous ne les connaissons pas. Le comte de Marsigli, qui a vécu si long-temps au milieu d'eux, dit qu'aucun auteur n'a donné une véritable connaissance ni de leur empire ni de leurs lois. Nous n'avons eu même aucune traduction tolérable de l'*Alcoran* avant celle que nous a donnée l'Anglais Sale, en 1734. Presque tout ce qu'on a dit de leur religion et de leur jurisprudence est faux; et les conclusions que l'on en tire tous les jours contre eux sont trop peu fondées. On ne doit, dans l'examen des lois, citer que les lois reconnues.

XIII.

« Dans les monarchies, les lois de l'éducation au-« ront pour objet l'honneur; dans les républiques, « la vertu; et dans le despotisme, la crainte. » (Liv. IV, chap. 1er.)

J'oserais croire que l'auteur a trop raison, du moins en certains pays. J'ai vu des enfants de valets de chambre à qui on disait: Monsieur le marquis, songez à plaire au roi. J'entendais dire que dans les sérails de Maroc et d'Alger on criait: Prends garde au grand-eunuque noir; et qu'à Venise les gouvernantes disaient aux petits garçons: Aime bien la république. Tout cela se modifie de mille manières, et chacun de ces trois dictons pourrait produire un gros livre.

XIV.

« Dans une monarchie, il faut mettre dans les ver-« tus une certaine noblesse; dans les mœurs, une

« certaine franchise; dans les manières, une certaine « politesse. » (Page 33 et suiv., liv. IV, chap II.)

De telles maximes nous paraîtraient convenables dans *l'Art de se rendre agréable dans la conversation*, par l'abbé de Bellegarde, ou dans les *Moyens de plaire*, de Moncrif: nos diseurs de riens auraient pu s'étendre merveilleusement sur ces trivialités, qui sont de tous les pays, et qui ne tiennent en rien aux lois.

XV.

« Aujourd'hui nous recevons trois éducations dif« férentes ou contraires : celle de nos pères, celle de « nos maîtres, celle du monde.... Il y a un grand « contraste dans les engagements de la religion et « ceux du monde, chose que les anciens ne connais« saient pas. » (Page 38, liv. IV, chap. IV.)

Il est très vrai qu'entre les dogmes reçus dans l'enfance, et les notions que le monde communique, il est une distance immense, une antipathie invincible.

Il est aussi très vrai que les Grecs et les Romains ne purent connaître cette antipathie. On ne leur enseignait dès le berceau que des fables, des allégories, des emblèmes, qui devenaient bientôt la règle et la passion de toute leur vie. Leur valeur ne pouvait mépriser le dieu Mars. L'emblème de Vénus, des Graces et des Amours ne pouvait choquer un jeune homme amoureux. S'il brillait au sénat, il ne pouvait mépriser Mercure, le dieu de l'éloquence. Il se voyait entouré de dieux qui protégeaient ses talents et ses desirs. Nous avons dans notre éducation un

avantage bien supérieur; nous apprenons à soumettre notre jugement et nos inclinations à des choses divines, que notre faiblesse ne peut jamais comprendre.

XVI.

« Lycurgue mêlant le larcin avec l'esprit de jus-« tice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, etc., « donna de la stabilité à sa ville. » (Page 40, liv. IV, chap. VI.)

J'oserais dire qu'il n'y a point de larcin dans une ville où l'on n'avait nulle propriété, pas même celle de sa femme. Le larcin était le châtiment de ce qu'on appelle le personnel, l'égoïsme. On voulait qu'un enfant pût dérober ce qu'un Spartiate s'appropriait; mais il fallait que cet enfant fût adroit; s'il prenait grossièrement, il était puni : c'est une éducation de Bohême. Au reste, nous n'avons point les réglements de police de Lacédémone; nous n'en avons d'idée que par quelques lambeaux de Plutarque, qui vivait long-temps après Lycurgue[1].

XVII.

« M. Penn est un véritable Lycurgue. » (Page 40, liv. IV, chap. VI.)

[1] L'histoire des Lacédémoniens ne commence à être un peu certaine que vers la guerre de Xerxès; et on ne voit alors qu'un peuple intrépide à la vérité, mais féroce et tyrannique. Il est bien vraisemblable qu'il en est des beaux siècles de Lacédémone comme des temps de la primitive Église, de celui où tous les capucins mouraient en odeur de sainteté, de l'âge d'or, etc. D'ailleurs, il n'y a rien à répondre à la cruauté exercée contre les Ilotes, et qui remonte à ces beaux siècles. On peut être fort ignorant, avoir beaucoup d'esprit, être tempérant, aimer jusqu'à la fureur sa liberté ou l'agrandissement de sa république, et cependant être très méchant et très corrompu. K.

Je ne sais rien de plus contraire à Lycurgue qu'un législateur et un peuple qui ont toute guerre en horreur.

Je fais des vœux ardents pour que Londres ne force point les bons Pensylvaniens à devenir enfin aussi méchants que nous et que les anciens Lacédémoniens, qui firent le malheur de la Grèce.

XVIII.

« Le Paraguay peut nous fournir un autre exem-
« ple. On a voulu en faire un crime à la *Société*, qui
« regarde le plaisir de commander comme le seul
« bien de la vie. Mais il sera toujours beau de gou-
« verner les hommes en les rendant plus heureux. »
(Page 40, liv. IV, chap. VI.)

Sans doute rien n'est plus beau que de gouverner pour faire des heureux; et c'est dans cette vue que l'auteur appelle l'ordre des jésuites *la société* par excellence. Cependant M. de Bougainville nous apprend que les jésuites fesaient fouetter sur les fesses les pères de famille dans le Paraguay. Fait-on le bonheur des hommes en les traitant en esclaves et en enfants? Cette honteuse pédanterie était-elle tolérable?

Mais les jésuites étaient encore puissants quand Montesquieu écrivait.

XIX.

« Les Épidamniens, sentant leurs mœurs se cor-
« rompre par leur communication avec les barbares,
« élurent un magistrat pour faire tous les marchés au
« nom de la cité et pour la cité. » (Page 41, liv. IV,
chap. VI.)

Les Épidamniens étaient les habitants de Dyrrachium, aujourd'hui Durazzo; des Scythes ou des Celtes étaient venus s'établir dans le voisinage. Plutarque dit[1] que tous les ans ces Épidamniens nommaient un commissaire entendu pour trafiquer au nom de la ville avec ces étrangers. Ce commissaire n'était point un magistrat, c'était un courtier, *polétès;* mais qu'importe? Ceux qui ont critiqué savamment *l'Esprit des Lois* disent que si on envoyait un conseiller du parlement faire tous les marchés de la ville de Paris, le commerce n'en irait pas mieux.

Mais quel rapport tant de vaines questions ont-elles avec la législation? Est-il bien vrai que les Épidamniens aient eu le maintien des mœurs pour objet? Comment ces barbares auraient-ils corrompu des Grecs? Cette institution n'est-elle pas plutôt l'effet d'un esprit de monopole? Peut-être dira-t-on un jour que c'est pour conserver nos mœurs que nous avons établi la compagnie des Indes. Avouons avec madame du Deffand[2] que souvent *l'Esprit des Lois* est de l'esprit sur les lois.

XX.

Chapitre VIII du livre IV. « Explication d'un pa« radoxe des anciens par rapport aux mœurs. » Il s'agit de musique et d'amour. (Page 52 et suiv.)

L'auteur se fonde sur un passage de Polybe, mais sans le citer. Il dit que « la musique était nécessaire « aux Arcades, qui habitaient un pays où l'air est

[1] Plutarque, *Questions grecques*, § 29. B.
[2] Voyez tome XXXI, page 107; et XXXIX, 436. B.

« triste et froid; » et il finit par dire que, « selon Plu-« tarque, les Thébains établirent l'amour des garçons « pour adoucir leurs mœurs. » Ce dernier trait serait un plaisant esprit des lois. Examinons au moins la musique. Ce sujet est intéressant dans le temps où nous sommes.

Il semble assez prouvé que les Grecs entendirent d'abord par ce mot *musique* tous les beaux-arts. La preuve en est que plus d'une muse présidait à un art qui n'a aucun rapport avec la musique proprement dite, comme Clio à l'histoire, Uranie à la connaissance du ciel, Polymnie à la gesticulation. Elles étaient filles de Mémoire, pour marquer qu'en effet le don de la mémoire est le principe de tout, et que sans elle l'homme serait au-dessous des bêtes.

Ces notions paraissent avoir été transmises aux Grecs par les Égyptiens. On le voit par le *Mercure Trismégiste*, traduit de l'égyptien en grec, seul livre qui nous reste de ces immenses bibliothèques de l'Égypte. Il y est parlé à tout moment de l'harmonie de la musique avec laquelle Dieu arrangea les sphères de l'univers. Toute espèce d'arrangement et d'ordre fut donc réputée musique en Grèce, et à la fin ce mot ne fut plus consacré qu'à la théorie et à la pratique des sons de la voix et des instruments. Les lois, les actes publics, étaient annoncés au peuple en musique. On sait que la déclaration de guerre contre Philippe, père d'Alexandre, fut chantée dans la grande place d'Athènes. On sait que Philippe, après sa victoire de Chéronée, insulta aux vaincus en chantant

le décret d'Athènes fait contre lui, et en battant la mesure.

C'était donc d'abord cette musique prise dans le sens le plus étendu, cette musique qui signifie la culture des beaux-arts, laquelle polit les mœurs des Grecs, et surtout celles des Arcades.

......Soli cantare periti
Arcades[1].

Je vois encore moins comment l'amour des garçons peut entrer dans le code de Montesquieu. Nous rougissons, dit-il (page 45), de lire dans Plutarque que les Thébains, pour adoucir les mœurs de leurs jeunes gens, établirent par les lois un amour qui devrait être proscrit par toutes les nations du monde.

Pourquoi un philosophe tel que Montesquieu accuse-t-il un philosophe tel que Plutarque d'avoir fait l'éloge de cette infamie? Plutarque, dans la vie de Pélopidas, s'exprime ainsi : « On prétend que Gorgi-
« das fut le premier qui leva le bataillon sacré, et
« qui le composa de trois cents hommes choisis, en-
« tretenus aux frais de la ville, liés ensemble par les
« serments de l'amitié... comme Iolas fut attaché à
« Hercule. Ce bataillon fut probablement appelé sa-
« cré, comme Platon appelle sacré un ami conduit
« par un dieu... On dit que cette troupe se maintint
« invincible jusqu'à la bataille de Chéronée. Philippe,
« visitant les morts, et voyant ces trois cents guer-
« riers étendus les uns auprès des autres, et couverts
« de nobles blessures par-devant, leur donna des lar-

[1] Virgile, Églog. X, 32-33. B.

« mes, et s'écria : Périssent tous ceux qui pourraient « soupçonner que de si braves gens aient pu jamais « souffrir ou commettre des choses honteuses! »

Plutarque avoue qu'ils furent calomniés; mais il justifie leur mémoire. De bonne foi était-ce là un régiment de sodomites? Montesquieu devait-il apporter contre eux le témoignage de Plutarque? Il ne lui arrive que trop souvent de falsifier ainsi les textes dont il fait usage.

XXI.

« Pour aimer la frugalité, il faut en jouir. Ce ne « seront point ceux qui sont corrompus par les dé- « lices qui aimeront la vie frugale. Et si cela avait « été naturel et ordinaire, Alcibiade n'aurait pas fait « l'admiration de l'univers. » (Pages 48 et 49, liv. V, chap. IV.)

Je ne prétends point faire des critiques grammaticales à un homme de génie; mais j'aurais souhaité qu'un écrivain si spirituel et si mâle se fût servi d'une autre expression que celle de jouir de la frugalité. J'aurais desiré bien davantage qu'il n'eût point dit qu'Alcibiade fut admiré de l'univers pour s'être conformé dans Lacédémone à la sobriété des Spartiates. Il ne faut point, à mon avis, prodiguer ainsi les applaudissements de l'univers. Alcibiade était un simple citoyen, riche, ambitieux, vain, débauché, insolent, d'un caractère versatile. Je ne vois rien d'admirable à faire quelque temps mauvaise chère avec les Lacédémoniens, lorsqu'il est condamné dans Athènes par un peuple plus vain, plus insolent, et plus léger que lui, sottement superstitieux, jaloux, inconstant, pas-

sant chaque jour de la témérité à la consternation, digne enfin de l'opprobre dans lequel il croupit lâchement depuis tant de siècles sur les débris de la gloire de quelques grands hommes et de quelques artistes industrieux. Je vois dans Alcibiade un brave étourdi qui ne mérite certainement pas l'admiration de l'univers pour avoir corrompu la femme d'Agis, son hôte et son protecteur, pour s'être fait chasser de Sparte, pour s'être réduit à mendier un nouvel asile chez un satrape de Perse, et pour y périr entre les bras d'une courtisane. Plutarque et Montesquieu ne m'en imposent point; j'admire trop Caton et Marc-Aurèle pour admirer Alcibiade.

Je passe une douzaine de pages sur la monarchie, le despotisme, et la république, parceque je ne veux me brouiller ni avec le Grand-Turc, ni avec le Grand-Mogol, ni avec la milice d'Alger. Je ferai seulement deux légères remarques historiques sur les deux chapitres que voici.

XXII.

Chapitre XII, liv. V. « Qu'on n'aille point chercher « de la magnanimité dans les états despotiques. Le « prince n'y donnerait point une grandeur qu'il n'a « pas lui-même. Chez lui il n'y a pas de gloire. » (Page 65.)

Ce chapitre est court; en est-il plus vrai? On ne peut, ce me semble, refuser la magnanimité à un guerrier juste, généreux, clément, libéral. Je vois trois grands-vizirs, Kiuperli ou Kuprogli, qui ont ces qualités. Si celui qui prit Candie, assiégée pendant dix années, n'a pas encore la célébrité des hé-

ros du siége de Troie, il avait plus de vertu, et sera plus estimé des vrais connaisseurs, qu'un Diomède et qu'un Ulysse. Le grand-vizir Ibrahim [1], qui dans la dernière révolution s'est sacrifié pour conserver l'empire à son maître Achmet III, et qui a attendu à genoux la mort pendant six heures, avait certes de la magnanimité.

XXIII.

Chapitre XIII, liv. V. « Quand les sauvages de la « Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre « au pied, et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement « despotique. » (Page 65.)

Ce chapitre est un peu plus court encore; c'est un ancien proverbe espagnol.

Le sage roi Alfonse VI [2] disait : *Élague sans abattre.* Cela est plus court encore. C'est ce que Saavedra répète dans ses Méditations politiques; c'est ce que don Ustariz, véritable homme d'état, ne cesse de recommander dans sa Théorie pratique du commerce : « Le laboureur, quand il a besoin de bois, « coupe une branche, et non pas le pied de l'arbre. » Mais ces maximes ne sont employées que pour donner plus de force aux sages représentations que fait Ustariz au roi son maître.

Il est vrai que dans les lettres intitulées édifiantes,

[1] Ibrahim Molla ou Mollar, dont Voltaire raconte l'origine tome XXIV, page 291, et qui, en 1713, fut étranglé entre deux portes, comme Voltaire l'a dit tome XXIV, page 299. B.

[2] Alfonse VI est une faute du secrétaire à qui Voltaire dictait, et qui aura mal entendu : c'est Alfonse X, qui est surnommé *le Sage;* et c'est dans le recueil de ses lois, connu sous le nom de *Las siete partidas*, qu'il émet la maxime rapportée par Voltaire. B.

et même curieuses, recueil onzième, page 315, un jésuite nommé Marest parle ainsi des naturels de la Louisiane : « Nos sauvages ne sont pas accoutumés « à cueillir les fruits aux arbres. Ils croient faire « mieux d'abattre l'arbre même. Ce qui est cause « qu'il n'y a presque aucun arbre fruitier aux environs « du village. »

Ou le jésuite qui raconte cette imbécillité est bien crédule, ou la nature humaine des Mississipiens n'est pas faite comme la nature humaine du reste du monde. Il n'y a sauvage si sauvage qui ne s'aperçoive qu'un pommier coupé ne porte plus de pommes. De plus, il n'y a point de sauvage auquel il ne soit plus aisé et plus commode de cueillir un fruit que d'abattre l'arbre. Mais le jésuite Marest a cru dire un bon mot.

XXIV.

« En Turquie, lorsqu'un homme meurt sans en- « fants mâles, le grand-seigneur a la propriété; les « filles n'ont que l'usufruit. » (Pag. 60, liv. V, ch. XIV.)

Cela n'est pas ainsi : le grand-seigneur a droit de prendre tout le mobilier des mâles morts à son service, comme les évêques chez nous prenaient le mobilier des curés, les papes le mobilier des évêques; mais le Grand-Turc partage toujours avec la famille; ce que les papes ne fesaient pas toujours. La part des filles est réglée. Voyez le sura, ou chapitre IV de l'*Alcoran*.

XXV.

« Par la loi de Bantam, le roi prend la succession,

« même la femme, les enfants, et la maison. » (Liv. V, chap. XIV.)

Pourquoi ce bon roi de Bantam attend-il la mort du chef de famille? Si tout lui appartient, que ne prend-il le père avec la mère?

Est-il possible qu'un homme sérieux daigne nous parler si souvent des lois de Bantam, de Macassar, de Bornéo, d'Achem; qu'il répète tant de contes de voyageurs, ou plutôt d'hommes errants, qui ont débité tant de fables, qui ont pris tant d'abus pour des lois, qui, sans sortir du comptoir d'un marchand hollandais, ont pénétré dans les palais de tant de princes de l'Asie?

XXVI.

« C'est un usage dans les pays despotiques, que « l'on n'aborde qui que ce soit au-dessus de soi sans « lui faire un présent, pas même les rois. L'empereur « du Mogol ne reçoit point les requêtes de ses sujets « qu'il n'en ait reçu quelque chose. Ces princes vont « jusqu'à corrompre leurs propres graces. » (Page 74, liv. V, chap. XVII.)

Je crois que cette coutume était établie chez les régules lombards, ostrogoths, visigoths, bourguignons, francs. Mais comment fesaient les pauvres qui demandaient justice? Les rois de Pologne ont continué jusqu'à nos jours à recevoir des présents certains jours de l'année. Joinville convient que saint Louis en recevait tout comme un autre. Il lui dit un jour, avec sa naïveté ordinaire, au sortir d'une longue audience particulière que le roi avait accordée à l'abbé de Cluny: « N'est-il pas vrai, sire, que les deux

« beaux chevaux que ce moine vous a donnés ont un « peu prolongé la conversation ? »

XXVII.

« La vénalité des charges est bonne dans les états « monarchiques, parcequ'elle fait faire, comme un « métier de famille, ce qu'on ne voudrait pas entre-« prendre pour la vertu[1]. » (Page 79, liv. V, ch. XIX.)

La fonction divine de rendre justice, de disposer de la fortune et de la vie des hommes, un métier de famille! De quelles raisons l'ingénieux auteur soutient-il une thèse si indigne de lui? Voici comme il s'explique : « Platon ne peut souffrir cette vénalité; « c'est, dit-il, comme si dans un navire on fesait quel-« qu'un pilote pour son argent..... Mais Platon parle « d'une république fondée sur la vertu, et nous par-« lons d'une monarchie. » (Pag. 79, liv. V, ch. XIX.)

Une monarchie, selon Montesquieu, n'est donc fondée que sur des vices? Mais pourquoi la France est-elle la seule monarchie de l'univers qui soit souillée de cet opprobre de la vénalité passée en loi de l'état? Pourquoi cet étrange abus ne fut-il introduit qu'au bout de onze cents années? On sait assez que ce monstre naquit d'un roi alors indigent et prodigue, et de la vanité de quelques citoyens, dont les pères avaient amassé de l'argent. On a toujours attaqué cet abus par des cris impuissants, parcequ'il eût fallu

[1] Est-ce par vertu que l'on accepte en Angleterre la charge de juge du banc du roi, qu'on sollicitait à Rome la place de préteur? Quoi! on ne trouverait point de conseillers pour juger dans les parlements de France, si on leur donnait les charges gratuitement? K.

rembourser les offices qu'on avait vendus [1]. Il eût mieux valu mille fois, dit un sage jurisconsulte, vendre les trésors de tous les couvents et l'argenterie de toutes les églises que de vendre la justice. Lorsque François Ier prit la grille d'argent de Saint-Martin, il ne fit tort à personne; saint Martin ne se plaignit point; il se passa très bien de sa grille. Mais vendre publiquement la place de juge, et faire jurer à ce juge qu'il ne l'a point achetée, c'est une sottise sacrilége qui a été l'une de nos modes [2].

XXVIII.

« On est étonné de la punition de cet aréopagite « qui avait tué un moineau qui, poursuivi par un « épervier, s'était réfugié dans son sein.

« On est surpris que l'aréopage ait fait mourir un « enfant qui avait crevé les yeux à son oiseau. Qu'on « fasse attention qu'il ne s'agit point là d'une con- « damnation pour crime, mais d'un jugement de « mœurs dans une république fondée sur les mœurs. » (P. 79, liv. V, chap. XIX.)

Non, je ne suis point surpris de ces deux jugements atroces, car je n'en crois rien; et un homme comme Montesquieu devait n'en rien croire. Quoi-

[1] Voltaire a déjà dit cela dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XXXI, page 89. B.

[2] La vénalité, détruite en 1771, a été rétablie en 1774. C'est un mal auquel l'ouvrage de Montesquieu a contribué. Lorsqu'un usage funeste, soutenu par l'intérêt et le préjugé, peut encore s'appuyer de l'opinion d'un homme illustre, il reste long-temps indestructible. Quant au serment, on a cessé de l'exiger, depuis que la magistrature a cessé de croire que la vénalité était un abus contre lequel elle ne devait jamais se lasser de protester. K.

qu'on reproche aux Athéniens beaucoup d'inconséquences, de légèretés cruelles, de très mauvaises actions, et une plus mauvaise conduite, je ne pense point qu'ils aient eu l'absurdité aussi ridicule que barbare de tuer des hommes et des enfants pour des moineaux. C'est un jugement de mœurs, dit Montesquieu[1]; quelles mœurs! Quoi donc! n'y a-t-il pas une dureté de mœurs plus horrible à tuer votre compatriote qu'à tordre le cou à un moineau ou à lui crever l'œil?

Vous me parlez sans cesse de monarchie fondée sur l'honneur, et de république fondée sur la vertu. Je vous dis hardiment qu'il y a dans tous les gouvernements de la vertu et de l'honneur.

Je vous dis que la vertu n'a eu nulle part à l'établissement ni d'Athènes, ni de Rome, ni de Saint-Marin, ni de Raguse, ni de Genève. On se met en république quand on le peut. Alors l'ambition, la vanité, l'intérêt de chaque citoyen veille sur l'intérêt, la vanité, l'ambition de son voisin; chacun obéit volontiers aux lois pour lesquelles il a donné son suffrage; on aime l'état dont on est seigneur pour un cent millième, si la république a cent mille bourgeois. Il n'y a là aucune vertu. Quand Genève secoua le joug de son comte et de son évêque, la vertu ne se

[1] Une république fondée sur les mœurs, où l'on punit de mort arbitrairement des actions qui indiquent des dispositions à la cruauté! Ne voit-on pas plutôt dans ces jugements l'emportement d'un peuple sauvage et barbare, mais qui commence à saisir quelques idées d'humanité? N'est-il pas encore plus vraisemblable que ce sont des contes, comme tant d'autres jugements célèbres, depuis celui de l'aréopage, en faveur de Minerve, jusqu'à ceux de Sancho Pança dans son île? K.

mêla point de cette aventure. Si Raguse est libre, qu'elle n'en rende point grace à la vertu, mais à vingt-cinq mille écus d'or qu'elle paie tous les ans à la Porte ottomane. Que Saint-Marin remercie le pape de sa situation, de sa petitesse, de sa pauvreté. S'il est vrai que Lucrèce (chose fort douteuse) ait fait chasser les rois de Rome pour s'être tuée après s'être laissé violer, il y a de la vertu dans sa mort, c'est-à-dire du courage et de l'honneur, quoiqu'il y eût un peu de faiblesse à laisser faire le jeune Tarquin. Mais je ne vois pas que les Romains fussent plus vertueux en chassant Tarquin-le-Superbe que les Anglais ne l'ont été en renvoyant Jacques II. Je ne conçois pas même qu'un Grison, ou un bourgeois de Zug, doive avoir plus de vertu qu'un homme domicilié à Paris ou à Madrid.

Quant à la ville d'Athènes, j'ignore si Cécrops fut son roi dans le temps qu'elle n'existait pas. J'ignore si Thésée le fut avant ou après qu'il eut fait le voyage de l'enfer. Je croirai, si l'on veut, que les Athéniens eurent la générosité d'abolir la royauté dès que Codrus se fut dévoué pour eux. Je demande seulement si ce roi Codrus, qui se sacrifie pour son peuple, n'avait pas quelque vertu. En vérité, toutes ces questions subtiles sont trop délicates pour avoir quelque solidité. Il faut le redire [1], c'est de l'esprit sur les lois.

XXIX.

« Dans les monarchies il ne faut point de censeurs.
« Elles sont fondées sur l'honneur; et la nature de

[1] Voyez ci-dessus, paragraphe XIX, page 74. B.

« l'honneur est d'avoir pour censeur tout l'univers. » (Page 79, liv. V, chap. XIX.)

Que signifie cette maxime? tout homme n'a-t-il pas pour censeur l'univers, en cas qu'il en soit connu? Les Grecs même, du temps de leur Sophocle, jusqu'à celui de leur Aristote, crurent que l'univers avait les yeux sur eux. Toujours de l'esprit; mais ce n'est pas ici sur les lois[1].

XXX.

« En Turquie on termine promptement toutes les « disputes. La manière de les finir est indifférente, « pourvu qu'on finisse. Le bacha, d'abord éclairci, « fait distribuer à sa fantaisie des coups de bâton sur « la plante des pieds des plaideurs, et les renvoie chez « eux. » (Page 84, liv. VI, chap. II.)

Cette plaisanterie serait bonne à la Comédie italienne. Je ne sais si elle est convenable dans un livre de législation; il ne faudrait y chercher que la vérité. Il est faux que dans Constantinople un bacha se mêle de rendre la justice. C'est comme si on disait qu'un brigadier, un maréchal de camp fait l'office de lieutenant civil et de lieutenant criminel. Les cadis sont

[1] La censure est très bonne, en général, pour maintenir dans un peuple les préjugés utiles à ceux qui gouvernent, pour conserver dans un corps tous les vices qui naissent de l'esprit de corps: la censure fut établie à Rome par le sénat pour contre-balancer le pouvoir des tribuns. Elle était un instrument de tyrannie. On prit les mœurs pour prétexte; on profita de la haine naturelle du peuple pour les riches. La crainte d'être dégradé par le censeur doit être d'autant plus terrible, qu'on est plus sensible à l'honneur, aux distinctions, aux prérogatives. Des hommes guidés par la vertu riraient des jugements des censeurs, et emploieraient leur éloquence à faire abolir cet établissement ridicule. K.

les premiers juges; ils sont subordonnés aux cadileskers, et les cadileskers au vizir-azem, qui juge lui-même avec les vizirs du banc. L'empereur est souvent présent à l'audience, caché derrière une jalousie; et le vizir-azem, dans les causes importantes, lui demande sa décision par un simple billet, sur lequel l'empereur décide en deux mots. Le procès s'instruit sans le moindre bruit, avec la plus grande promptitude. Point d'avocats, encore moins de procureurs et de papier timbré. Chacun plaide sa cause sans oser élever sa voix. Nul procès ne peut durer plus de dix-sept jours. Il reste à savoir si notre chicane, nos plaidoiries si longues, si répétées, si fastidieuses, si insolentes; ces immenses monceaux de papiers fournis par ces harpies de procureurs, ces taxes ruineuses *imposées* sur toutes les pièces qu'il faut timbrer et produire, tant de lois contradictoires, tant de labyrinthes qui éternisent chez nous les procès; si, dis-je, cet effroyable chaos vaut mieux que la jurisprudence des Turcs, fondée sur le sens commun, l'équité, et la promptitude. C'était à corriger nos lois que Montesquieu devait consacrer son ouvrage, et non à railler l'empereur d'Orient, le grand-vizir, et le divan[1].

XXXI.

« Lorsque Louis XIII voulut être juge dans le pro-

[1] Quand les lois sont très simples, il n'y a guère de procès où l'une des deux parties ne soit évidemment un fripon, parceque les discussions roulent sur des faits, et non sur le droit. Voilà pourquoi on fait dans l'Orient un si grand usage des témoins dans les affaires civiles, et qu'on distribue quelquefois des coups de bâton aux plaideurs, et aux témoins qui en ont imposé à la justice. K.

« cès du duc de La Valette..., le président de Bel-
« lièvre dit qu'il voyait, dans cette affaire, une chose
« étrange, un prince opiner au procès d'un de ses
« sujets, etc. »

L'auteur ajoute qu'alors le roi serait juge et partie; qu'il perdrait le plus bel attribut de la souveraineté, celui de faire grace, etc. (P. 88 et 89, liv. VI, chap. v.)

Voilà jusqu'ici le seul endroit où l'auteur parle de nos lois dans son *Esprit des Lois;* et malheureusement, quoiqu'il eût été président à Bordeaux, il se trompe. C'était originairement un droit de la pairie, qu'un pair accusé criminellement fût jugé par le roi, son principal pair. François II avait opiné dans le procès contre le prince de Condé, oncle de Henri IV. Charles VII avait donné sa voix dans le procès du duc d'Alençon, et le parlement même l'avait assuré que c'était son devoir d'être à la tête des juges. Aujourd'hui la présence du roi au jugement d'un pair, pour le condamner, paraîtrait un acte de tyrannie. Ainsi tout change. Quant au droit de faire grace, dont l'auteur dit que le prince se priverait s'il était juge, il est clair que rien ne l'empêcherait de condamner et de pardonner.

Je suis obligé de m'abstenir de plusieurs autres questions, sur lesquelles j'aurais des éclaircissements à demander. Il faut être court, et il y a trop de livres. Mais je m'arrête un instant sur l'anecdote suivante.

XXXII.

« Soixante-dix personnes conspirèrent contre l'em-

« pereur Basile. Il les fit fustiger; on leur brûla les « cheveux et le poil. Un cerf l'ayant pris par sa ceinture, quelqu'un de sa suite tira son épée, coupa la « ceinture, et le délivra. Il lui fit trancher la tête.... « Qui pourrait penser que, sous le même prince, on « eût rendu ces deux jugements? » (P. 102, liv. VI, chap. XVI.)

L'Esprit des Lois est plein de ces contes, qui n'ont assurément aucun rapport aux lois. Il est vrai que dans la misérable *Histoire bizantine*, monument de la décadence de l'esprit humain, de la superstition la plus sotte, et des crimes de toute espèce, on trouve ce récit, tome III, page 576, traduction de Cousin.

C'est au président Cousin et au président Montesquieu à chercher la raison pour laquelle l'extravagant tyran Basile n'osa pas punir de mort les complices d'une conjuration contre lui, et la raison ou la démence qui le força d'assassiner celui qui lui avait sauvé la vie. Mais s'il fallait rechercher pourquoi tant de plats tyrans ont commis tant d'extravagances et tant de barbaries, la vie ne suffirait pas; et quel fruit en pourrait-il revenir? Qu'a de commun l'inepte cruauté de Basile avec *l'Esprit des Lois?*

XXXIII.

« C'est un grand ressort des gouvernements modé« rés que les lettres de grace. Ce pouvoir que le prince « a de pardonner, *exécuté*[a] avec sagesse, peut avoir

[a] Il veut dire *employé;* on n'exécute point un pouvoir.

« d'admirables effets. Le principe du gouvernement « despotique, qui ne pardonne pas, et à qui on ne « pardonne jamais, le prive de ces avantages. » (P. 103, liv. VI, chap. XVI.)

Une telle décision, et celles qui sont dans ce goût, rendent, à mon avis, *l'Esprit des Lois* bien précieux. Voilà ce que n'ont ni Grotius, ni Puffendorf, ni toutes les compilations sur le droit des gens. On sait bien que *despotisme* est employé pour *tyrannie*. Car enfin, un despote ne peut-il pas donner des lettres de grace tout aussi bien qu'un monarque? Où est la ligne qui sépare le gouvernement monarchique et le despotique?

La monarchie commençait à être un pouvoir très mitigé, très restreint en Angleterre, quand on força le malheureux Charles Ier à ne point accorder la grace de son favori le comte Strafford. Henri IV en France, roi à peine affermi, pouvait donner des lettres de grace au maréchal de Biron; et peut-être cet acte de clémence, qui a manqué à ce grand homme, eût adouci enfin l'esprit de la Ligue, et arrêté la main de Ravaillac.

Le faible et cruel Louis XIII devait faire grace à De Thou et à Marillac.

On ne devrait pas parler des lois et des mœurs indiennes et japonaises, que l'on connaît si peu, quand on a tant à dire sur les nôtres, qu'on doit connaître.

XXXIV.

« Nos missionnaires nous parlent du vaste empire « de la Chine..... qui mêle ensemble dans son principe

« la crainte, l'honneur et la vertu..... J'ignore ce que « c'est que cet honneur dont on parle chez des peu- « ples à qui on ne fait rien faire qu'à coups de bâton. « Il s'en faut beaucoup que nos commerçants nous « donnent l'idée de cette vertu dont nous parlent nos « missionnaires. » (Page 142, liv. VIII, chap. XXI.)

Encore une fois, j'aurais souhaité que l'auteur eût plus parlé des vertus qui nous regardent, et qu'il n'eût point été chercher des incertitudes à six mille lieues. Nous ne pouvons connaître la Chine que par les pièces authentiques, fournies sur les lieux, rassemblées par Du Halde, et qui ne sont point contredites.

Les écrits moraux de Confucius, publiés six cents ans avant notre ère, lorsque presque toute notre Europe vivait de glands dans ses forêts; les ordonnances de tant d'empereurs, qui sont des exhortations à la vertu; des pièces de théâtre même qui l'enseignent, et dont les héros se dévouent à la mort pour sauver la vie à un orphelin [1]; tant de chefs-d'œuvre de morale traduits en notre langue; tout cela n'a point été fait à coups de bâton. L'auteur s'imagine ou veut faire croire qu'il n'y a dans la Chine qu'un despote, et cent cinquante millions d'esclaves qu'on gouverne comme des animaux de basse-cour. Il oublie ce grand nombre de tribunaux subordonnés les uns aux autres; il oublie que quand l'empereur Kang-hi voulut faire obtenir aux jésuites la permission d'enseigner

[1] C'est le sujet de la tragédie de *l'Orphelin de la Chine*, qui est t. VI, p. 399. B.

leur christianisme, il dressa lui-même leur requête à un tribunal.

Je crois bien qu'il y a dans ce pays si singulier des préjugés ridicules, des jalousies de courtisans, des jalousies de corps, des jalousies de marchands, des jalousies d'auteurs, des cabales, des friponneries, des méchancetés de toute espèce, comme ailleurs ; mais nous ne pouvons en connaître les détails. Il est à croire que les lois des Chinois sont assez bonnes, puisqu'elles ont été toujours adoptées par leurs vainqueurs, et qu'elles ont duré si long-temps. Si Montesquieu veut nous persuader que les monarchies de l'Europe, établies par des Goths, des Gépides, et des Alains, sont fondées sur l'honneur, pourquoi veut-il ôter l'honneur à la Chine?

XXXV.

« Dans les villes grecques, l'amour n'avait qu'une « forme, que l'on n'ose dire. »

Et en note il cite Plutarque, auquel il fait dire : « *Quant au vrai amour, les femmes n'y ont aucune* « *part.* Plutarque parlait comme son siècle. » (Page 116, liv. VII, chap. IX.)

Il passe de la Chine à la Grèce, pour les calomnier l'une et l'autre. Plutarque, qu'il cite, dit tout le contraire de ce qu'il lui fait dire. Plutarque, dans son *Traité sur l'amour*, fait parler plusieurs interlocuteurs. Protogène déclame contre les femmes, mais Daphneus fait leur éloge. Plutarque, à la fin du dialogue, décide pour Daphneus ; il met l'amour céleste et l'amour conjugal au premier rang des vertus. Il

cite l'histoire de Camma, et celle d'Éponine, femme de Sabinus, comme des exemples de la vertu la plus courageuse.

Toutes ces méprises de l'auteur de *l'Esprit des Lois* font regretter qu'un livre qui pouvait être si utile n'ait pas été composé avec assez d'exactitude, et que la vérité y soit trop souvent sacrifiée à ce qu'on appelle bel esprit.

XXXVI.

« La Hollande est formée par environ cinquante « républiques, toutes différentes les unes des autres. » (Page 146, liv. IX, chap. I.)

C'est là une grande méprise. Et pour comble il cite Janiçon, qui n'en dit pas un mot, et qui était trop attentif pour laisser échapper une telle bévue. Je crois voir ce qui a pu faire tomber l'ingénieux Montesquieu dans cette erreur : c'est qu'il y a cinquante-six villes dans les sept provinces unies; et comme chaque ville a droit de voter dans sa province pour former le suffrage aux états-généraux, il aura pris chaque ville pour une république.

XXXVII.

« J'ai ouï plusieurs fois déplorer l'aveuglement du « conseil de François Ier, qui rebuta Christophe Co- « lomb qui lui proposait les Indes. En vérité, on fit « peut-être par imprudence une chose bien sage. » (Tome II, page 55, liv. XXI, chap. XXII.)

Je tombe par hasard sur cette autre méprise, plus étonnante encore que les autres. Lorsque Colombo fit ses propositions, François Ier n'était pas né. Co-

lombo ne prétendait point aller dans l'Inde, mais trouver des terres sur le chemin de l'Inde, d'occident en orient. Montesquieu, d'ailleurs, se joint ici à la foule des censeurs qui comparèrent les rois d'Espagne, possesseurs des mines du Mexique et du Pérou, à Midas périssant de faim au milieu de son or. Mais je ne sais si Philippe II fut si à plaindre d'avoir de quoi acheter l'Europe, grace à ce voyage de Colombo[1].

XXXVIII.

« Un état qui en a conquis un autre... continue à le « gouverner selon ses lois..., ou il lui donne un nou- « veau gouvernement..., ou il détruit la société et la « disperse dans d'autres, ou enfin il extermine tous « les citoyens. La première manière est conforme au « droit des gens que nous suivons aujourd'hui; la qua- « trième est plus conforme au droit des gens des Ro- « mains.... Nous sommes devenus meilleurs; il faut « rendre ici hommage à nos temps modernes, etc. » (Page 155, liv. X, ch. III.)

Hélas! de quels temps modernes parlez-vous? Le

[1] Les conquêtes en Amérique et les mines du Pérou enrichirent d'abord les rois d'Espagne; mais les mauvaises lois ont ensuite empêché l'Espagne de profiter des avantages qu'elle eût dû retirer de ses colonies. Montesquieu n'avait aucune connaissance des principes politiques relatifs à la richesse, aux manufactures, aux finances, au commerce. Ces principes n'étaient point encore découverts, ou du moins n'avaient jamais été développés; et le caractère de son génie ne le rendait pas propre aux recherches qui exigent une longue méditation, une analyse rigoureuse et suivie. Il lui eût été aussi impossible de faire le *Traité des richesses* de Smith que les *Principes mathématiques* de Newton. Nul homme n'a tous les talents; ce que ne veulent jamais comprendre ni les enthousiastes ni les panégyristes. K.

seizième siècle en est-il? songez-vous aux douze millions d'hommes sans défense égorgés en Amérique? Est-ce le siècle présent que vous louez? comptez-vous parmi les usages modérés de la victoire les ordres signés *Louvois*, d'embraser le Palatinat et de noyer la Hollande?

Pour les Romains, quoiqu'ils aient été quelquefois cruels, ils ont été plus souvent généreux. Je ne connais guère que deux peuples considérables qu'ils aient exterminés, les Véiens et les Carthaginois. Leur grande maxime était de s'incorporer les autres nations, au lieu de les détruire. Ils fondèrent partout des colonies, établirent partout les arts et les lois; ils civilisèrent les Barbares, et, donnant enfin le titre de citoyens romains aux peuples subjugués, ils firent de l'univers connu un peuple de Romains. Voyez comment le sénat traita les sujets du grand roi Persée, vaincus et faits prisonniers par Paul-Émile; il leur rendit leurs terres, et leur remit la moitié des impôts.

Il y eut, sans doute, parmi les sénateurs qui gouvernèrent les provinces, des brigands qui les rançonnèrent : mais si l'on vit des Verrès, on vit aussi des Cicéron, et le sénat de Rome mérita long-temps ce que dit Virgile[1] :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Les Juifs même, les Juifs, malgré l'horreur et le mépris qu'on avait pour eux, jouirent dans Rome de très

[1] *Æn.*, VI, 851.

grands priviléges, et y eurent des synagogues secrètes avant et après la ruine de leur Jérusalem.

XXXIX.

« Le conquérant qui réduit le peuple en servitude « doit toujours se réserver des moyens... pour l'en « faire sortir. Je ne dis point ici des choses vagues. « Nos pères, qui conquirent l'empire romain, en agi- « rent ainsi. » (Page 156, liv. X, chap. III.)

Je crois qu'on peut me permettre ici une réflexion. Plus d'un écrivain qui se fait historien en compilant au hasard (je ne parle pas d'un homme comme Montesquieu), plus d'un prétendu historien, dis-je, après avoir appelé sa nation la première nation du monde, Paris la première ville du monde, le fauteuil à bras où s'assied son roi le premier trône du monde, ne fait point difficulté de dire *nous*, *nos aïeux*, *nos pères*, quand il parle des Francs qui vinrent des marais delà le Rhin et la Meuse piller les Gaules et s'en emparer. L'abbé Velly dit *nous*. Hé! mon ami, est-il bien sûr que tu descendes d'un Franc? pourquoi ne serais-tu pas d'une pauvre famille gauloise?

XL.

« Je ne dis point ici des choses vagues.... Les lois « que nos pères firent dans le feu, dans l'action, « dans l'impétuosité, dans l'orgueil de la victoire, ils « les adoucirent. Leurs lois étaient dures, ils les ren- « dirent impartiales. Les Bourguignons, les Goths, et « les Lombards, voulaient toujours que les Romains « fussent le peuple vaincu. Les lois d'Euric, de Gon-

« debaud, de Rotharis, firent du Barbare et du Ro-
« main des concitoyens. » (Page 156, liv. X, ch. III.)

Euric, ou plutôt Évaric, était un Goth que les vieilles chroniques peignent comme un monstre. Gondebaud fut un Bourguignon barbare battu par un Franc barbare. Rotharis, le Lombard, autre scélérat de ces temps-là, était un bon arien qui, régnant en Italie, où l'on savait encore écrire, fit mettre par écrit quelques unes de ses volontés despotiques. Voilà d'étranges législateurs à citer. Et Montesquieu appelle ces gens-là nos pères.

XLI.

« Les Français ont été chassés neuf fois de l'Italie,
« à cause, disent les historiens, de leur insolence à
« l'égard des femmes et des filles, etc. » (Page 163, liv. X, chap. XI.)

Cela a été dit, mais cela est-il bien vrai? S'agissait-il de femmes et de filles dans la guerre de 1741, quand les Français et les Espagnols furent obligés de se retirer? Ce n'était pas assurément pour des femmes et pour des filles que François Ier fut prisonnier à la bataille de Pavie. Louis XII ne perdit point Naples et le Milanais pour des femmes et pour des filles.

On prétendit, au treizième siècle, que Charles d'Anjou perdit la Sicile, parcequ'un Provençal avait levé la jupe d'une dame le jour de Pâques, quoique l'assassinat de Conradin et du duc d'Autriche en fût la véritable cause. Et de là on a conclu que la galanterie des Français les a empêchés d'être maîtres de l'Italie. Voilà comme certains préjugés populaires s'établissent.

XLII.

« Si l'on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite « sur les mœurs des Germains, on verra que c'est « d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouver-« nement politique. Ce beau système a été trouvé « dans les bois. » (Page 184, liv. XI, chap. VI.)

Est-il possible qu'en effet la chambre des pairs, celle des communes, la cour d'équité, la cour de l'amirauté, viennent de la forêt Noire? J'aimerais autant dire que les sermons de Tillotson et de Smalridge furent autrefois composés par les sorcières tudesques qui jugeaient des succès de la guerre par la manière dont coulait le sang des prisonniers qu'elles immolaient. Les manufactures de draps d'Angleterre n'ont-elles pas été trouvées aussi dans les bois où les Germains aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit Tacite?

Pourquoi n'avoir pas trouvé plutôt la diète de Ratisbonne que le parlement d'Angleterre dans les forêts d'Allemagne ? Ratisbonne doit avoir profité, plutôt que Londres, d'un système trouvé en Germanie.

XLIII.

« Il résulte de la nature du pouvoir despotique que « l'homme seul qui l'exerce le fasse de même exercer « par un seul. Le *prince* est naturellement paresseux, « ignorant, voluptueux; il abandonne les affaires. S'il « les confiait à plusieurs, il y aurait des disputes entre « eux; on ferait des brigues pour être le premier es-« clave; le prince serait obligé de rentrer dans l'ad-

« ministration. Il est donc plus simple qu'il l'aban-
« donne à un vizir, qui aura la même puissance que
« lui. » (Liv. II, chap. v.)

Cette décision se trouve à la page 27; mais nous ne nous en sommes aperçus que trop tard. Elle a déjà été réfutée par les savants que nous avons cités[1]. « Elle n'est pas plus juste, disent-ils, que si on sup-
« posait la place des maires du palais une loi fonda-
« mentale de France. Les abus de l'usurpation doi-
« vent-ils être appelés des lois fondamentales? Le
« viziriat de la Turquie doit-il être regardé comme
« une règle générale, uniforme, et fondamentale, de
« tous les états du vaste continent de l'Asie?

« Si l'établissement d'un vizir était dans ces pays
« une loi fondamentale, il y aurait dans tous un vizir,
« et nous voyons le contraire. Si c'était une loi fon-
« damentale de ceux où il y en a, l'établissement de
« cet officier devrait avoir été fait lors de l'établisse-
« ment de la monarchie et de la despotie.

« La loi fondamentale d'un état est une partie in-
« tégrante de cet état, et sans laquelle il ne peut
« exister. L'empire des califes a pris naissance en 622.
« Le premier grand-vizir a été Abou-Moslemah, sous
« le calife Abou-Abbas-Saffah, dont le règne n'a
« commencé qu'en 131 de l'hégire.

« Donc l'établissement d'un grand-vizir dans les
« états que l'auteur appelle despotiques n'est pas,
« comme il le prétend, une loi fondamentale de
« l'état. »

[1] Dans l'*Avant-propos*, page 53; voyez ma note. B.

XLIV.

« Les Grecs et les Romains exigeaient une voix de « plus pour condamner; nos lois françaises en demandent deux; les Grecs prétendaient que leur usage « avait été établi par les dieux, mais c'est le nôtre. « Voyez Denys d'Halicarnasse, sur le jugement de Co- « riolan, liv. VII. » (Page 210, liv. XII, chap. III.)

L'auteur oublie ici que, selon Denys d'Halicarnasse, et selon tous les historiens romains, Coriolan fut condamné par les comices assemblés en tribus; que vingt et une tribus le jugèrent; que neuf prononcèrent son absolution, et douze sa condamnation; chaque tribu valait un suffrage. Montesquieu, par une légère inadvertance, prend ici le suffrage d'une tribu pour la voix d'un seul homme. Socrate fut condamné à la pluralité de trente-trois voix. Montesquieu nous fait bien de l'honneur de dire que c'est la France chez qui la manière de condamner a été établie par les dieux. En vérité, c'est l'Angleterre; car il faut que tous les jurés y soient d'accord, pour déclarer un homme coupable. Chez nous, au contraire, il a suffi de la prépondérance de cinq voix pour condamner au plus horrible supplice des jeunes gens qui n'étaient coupables que d'une étourderie passagère, laquelle exigeait une correction, et non la mort. Juste ciel! que nous sommes loin d'être des dieux en fait de jurisprudence[1]!

[1] Ce passage de Montesquieu n'est pas intelligible. Quoi! il avait fallu une inspiration divine pour juger à la pluralité des voix? Cet usage n'est-il pas établi nécessairement par l'égalité et par la force, lorsqu'il ne l'est pas encore par la raison? On a voulu dire apparemment que le jugement ne

XLV.

« Un ancien usage des Romains défendait de faire « mourir les filles qui n'étaient pas nubiles. Tibère « trouva l'expédient de les faire violer par le bour- « reau avant de les envoyer au supplice. Tyran sub- « til et cruel, il détruisait les mœurs pour conserver « les coutumes. » (Page 222, liv. XII, chap. XIV.)

Ce passage demande, ce me semble, une grande attention. Tibère, homme méchant, se plaignit au sénat de Séjan, homme plus méchant que lui, par une lettre artificieuse et obscure. Cette lettre n'était point d'un souverain qui ordonnait aux magistrats de faire selon les lois le procès à un coupable; elle semblait écrite par un ami qui déposait ses douleurs dans le sein de ses amis. A peine détaillait-il la perfidie et les crimes de Séjan. Plus il paraissait affligé, plus il rendait Séjan odieux. C'était livrer à la vengeance publique le second personnage de l'empire, et le plus détesté. Dès qu'on sut dans Rome que cet homme si puissant déplaisait au maître, le consul, le préteur, le sénat, le peuple, se jetèrent sur lui comme sur une victime qu'on leur abandonnait. Il n'y eut nulle forme de jugement; on le traîna en prison, on l'exécuta; il fut déchiré par mille mains, lui, ses amis,

pouvant être porté en général que par une pluralité de cinq voix, par exemple, on exigeait celle de six pour condamner : comme si en Angleterre un juré pouvait prononcer le *non guilty* dès qu'il y a onze voix de cet avis, et le *guilty* seulement lorsqu'il y a unanimité! La loi des Grecs était encore divine par rapport à celle des Romains, où le jugement à la pluralité des tribus pouvait être rendu à la minorité des suffrages; ce qui était très propre à favoriser aux dépens du peuple les intrigues du sénat ou celles des tribuns. K.

et ses parents. Tibère n'ordonna point qu'on fît mourir la fille de ce malheureux, âgée de sept ans, malgré la loi qui défendait cette barbarie; il était trop habile et trop réservé pour ordonner un tel supplice, et surtout pour autoriser le viol par un bourreau. Tacite et Suétone rapportent l'un et l'autre au bout de cent ans cette action exécrable; mais ils ne disent point qu'elle ait été commise ou par la permission de l'empereur, ou par celle du sénat[a]: de même que ce ne fut point avec la permission du roi que la populace de Paris mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Il est bien étrange qu'on dise que Tibère détruisit les mœurs pour conserver les coutumes. Il semblerait qu'un empereur eût introduit la coutume nouvelle de violer les enfants, par respect pour la coutume ancienne de ne les pas faire pendre avant l'âge de puberté.

Cette aventure du bourreau et de la fille de Séjan m'a toujours paru bien suspecte, toutes les anecdotes le sont; et j'ai même douté de quelques imputations qu'on fait encore tous les jours à Tibère, comme de ces *spinthriæ* dont on parle tant, de ces débauches honteuses et dégoûtantes qui ne sont jamais que les excès d'une jeunesse emportée, et qu'un empereur de soixante et dix ans cacherait à tous les yeux avec le même soin qu'une vestale cachait ses parties na-

[a] *Tradunt temporis hujus auctores.* C'est un bruit vague qui se répandit dans le temps. Quiconque a vécu a entendu des faussetés plus odieuses, répétées vingt ans entiers par le public.

— Les *faussetés plus odieuses* dont il est question dans cette note sont les accusations contre le duc d'Orléans régent, que Voltaire a toujours repoussées et combattues (voyez tome XX, pages 209 et 537). B.

turelles dans une procession. Je n'ai jamais cru qu'un homme aussi adroit que Tibère, aussi dissimulé, et d'un esprit aussi profond, eût voulu s'avilir à ce point devant tous ses domestiques, ses soldats, ses esclaves, et surtout devant ses autres esclaves les courtisans. Il y a des choses de bienséance jusque dans les plus indignes voluptés. Et de plus, je pense que pour un tyran successeur du discret tyran de Rome, c'eût été le moyen infaillible de se faire assassiner.

XLVI.

« Lorsque la magistrature japonaise a obligé les « femmes de marcher nues, à la manière des bêtes, « elle a fait frémir la pudeur. Mais lorsqu'elle a voulu « contraindre une mère... lorsqu'elle a voulu contrain-« dre un fils... je ne puis achever, elle a fait frémir la « nature même. » (Page 222, liv. XII, chap. XIV.)

Un seul voyageur presque inconnu, nommé Reyergisbert, rapporte cette abomination, qu'on lui raconta d'un magistrat du Japon; et il prétend que ce magistrat se divertissait à tourmenter ainsi les chrétiens, auxquels il ne fesait point d'autre mal. Montesquieu se plaît à ces contes; il ajoute que chez les Orientaux on soumet les filles à des éléphants. Il ne dit point chez quels Orientaux on donne ce rendez-vous. Mais, en vérité, ce n'est là ni *le Temple de Gnide*, ni *le Congrès de Cythère*, ni *l'Esprit des Lois*.

C'est avec douleur, et en contrariant mon propre goût, que je combats ainsi quelques idées d'un philosophe citoyen, et que je relève quelques unes de ses

méprises. Je ne me serais pas livré, dans ce petit commentaire, à un travail si rebutant, si je n'avais été enflammé de l'amour de la vérité, autant que l'auteur l'était de l'amour de la gloire. Je suis en général si pénétré des maximes qu'il annonce plutôt qu'il ne les développe; je suis si plein de tout ce qu'il a dit sur la liberté politique, sur les tributs, sur le despotisme, sur l'esclavage, que je n'ai pas le courage de me joindre aux savants qui ont employé trois volumes à reprendre des fautes de détail.

Il importe peut-être assez peu que Montesquieu se soit trompé sur la dot qu'on donnait en Grèce aux sœurs qui épousaient leurs frères, et qu'il ait pris la coutume de Sparte pour la coutume de Crète (l. V, chap. v);

Qu'il n'ait pas (liv. XXIV, chap. xv) saisi le sens de Suétone sur la loi d'Auguste, qui défendit qu'on courût nu jusqu'à la ceinture avant l'âge de puberté: « Lupercalibus vetuit currere imberbes » (Suét. Aug. chap. xxxi);

Qu'il se soit mépris sur la manière dont la banque de Gênes est gouvernée, et sur une loi que Gênes fit publier dans la Corse (liv. II, chap. iii);

Qu'il ait dit que « les lois à Venise défendent le « commerce aux nobles vénitiens, » tandis que ces lois leur recommandent le commerce, et que s'ils ne le font plus, c'est qu'il n'y a plus d'avantage (liv. V, chap. viii);

Que « le gouvernement moscovite cherche à sortir « du despotisme, » tandis que ce gouvernement russe est à la tête de la finance, des armées, de la magistra-

ture, de la religion; que les évêques et les moines n'ont plus d'esclaves comme autrefois, et qu'ils sont payés par une pension du gouvernement. Il cherche à détruire l'anarchie, les prérogatives odieuses des nobles, le pouvoir des grands, et non à établir des corps intermédiaires, à diminuer son autorité (liv. V, chap. XIV);

Qu'il fasse un faux calcul sur le luxe, en disant que « le luxe est zéro dans qui n'a que le nécessaire, « que le double du nécessaire est égal à un, et que le « double de cette unité est trois; » puisqu'en effet on n'a pas toujours trois de luxe, pour avoir deux fois plus de bien qu'un autre (liv. VII, chap. I);

Qu'il ait dit que « chez les Samnites le jeune « homme déclaré le meilleur prenait la femme qu'il « voulait; » et qu'un auteur de l'Opéra-Comique ait fait une farce sur cette prétendue loi, sur cette fable rapportée dans Stobée, fable qui regarde les Sunnites, peuple de Scythie, et non pas les Samnites (liv. VII, chap. XVI);

« Qu'en Suisse on ne paie point de tribut, mais « qu'il en sait la raison particulière » (livre XIII, chap. XII);

Que « dans ses montagnes stériles les vivres sont « si chers, et le pays si peuplé, qu'un Suisse paie « quatre fois plus à la nature qu'un Turc ne paie au « sultan; » on sait assez que tout cela est faux. Il y a des impôts en Suisse tels qu'on les payait autrefois aux ducs de Zehringuen [1] et aux moines; mais il n'y

[1] Les ducs de Zehringuen étaient fameux et puissants dans l'Helvétie

a aucun impôt nouveau, aucune taxe sur les denrées et sur le commerce. Les montagnes, loin d'être stériles, sont de très fertiles pâturages qui font la richesse du pays. La viande de boucherie y est la moitié moins chère qu'à Paris. Et enfin un Suisse ne peut payer quatre fois plus à la nature qu'un Turc au sultan, à moins qu'il ne boive et ne mange quatre fois davantage. Il y a peu de pays où les hommes, en travaillant aussi peu, jouissent de tant d'aisance (l. XIII, chap. XII);

Qu'il ait dit que « dans les états mahométans on « est non seulement maître des biens et de la vie des « femmes esclaves; » ce qui est absolument faux, puisque dans le vingt-quatrième sura ou chapitre de l'*Alcoran* il est dit expressément : « Traitez bien vos « esclaves; si vous voyez en eux du mérite, partagez « avec eux les richesses que Dieu vous a données; « ne forcez pas vos femmes esclaves à se prostituer à « vous; » puisque enfin on punit de mort, à Constantinople, le maître qui a tué son esclave, à moins que le maître ne prouve que l'esclave a levé la main sur lui : et si l'esclave prouve que son maître l'a violée, elle est déclarée libre avec dépens (livre XV, chap. XII);

« Qu'à Patane la lubricité des femmes est si grande, « que les hommes sont obligés de se faire certaines « garnitures pour se mettre à l'abri de leurs entre- « prises. » C'est un nommé Sprenkel qui a fait ce conte

ou Suisse, au moyen âge. Berchtold V, le dernier de sa race, mourut en 1218. B.

absurde, bien indigne assurément de *l'Esprit des Lois*. Et le même Sprenkel dit qu'à Patane les maris sont si jaloux de leurs femmes, qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les voir, elles ni leurs filles (liv. XVI, chap. x);

Que la féodalité « est un événement[1] arrivé une « fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être ja- « mais, etc. » (Liv. XXX, chap. I.)

Quoique la féodalité, les bénéfices militaires, aient été établis en différents temps et sous différentes formes, sous Alexandre Sévère, sous les rois lombards, sous Charlemagne, dans l'empire ottoman, en Perse, dans le Mogol, au Pégu, en Russie, et que les voyageurs en aient trouvé des traces dans un grand nombre des pays qu'ils ont découverts.

Que « chez les Germains il y avait des vassaux, et « non pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de « bataille, des armes, des repas. » (Liv. XXX, ch. III.)

Quelle idée! il n'y a point de vassalité sans terre. Un officier à qui son général aura donné à souper n'est pas pour cela son vassal.

« Qu'en Espagne on a défendu les étoffes d'or et « d'argent. Un pareil décret serait semblable à celui « que feraient les états de Hollande, s'ils défendaient « la consommation de la cannelle. » (Liv. XXI, c. XXII.)

On ne peut faire une comparaison plus fausse, ni dire une chose moins politique. Les Espagnols n'avaient point de manufactures, ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais,

[1] Voyez ce qu'a déjà dit Voltaire à ce sujet, t. XLVII, p. 304. B.

au contraire, sont les seuls possesseurs de la cannelle; ce qui était raisonnable en Espagne, suivant les opinions alors reçues, eût été absurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la discussion de l'ancien gouvernement des Francs, vainqueurs des Gaulois; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré si long-temps, et sur lesquelles il y a autant de sentiments différents que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop de temps à descendre dans ces abîmes de ruines; et l'auteur de *l'Esprit des Lois* a dû s'y égarer comme les autres.

Toutes les origines des nations sont l'obscurité même, comme tous les systèmes sur les premiers principes sont un chaos de fables. Lorsqu'un aussi beau génie que Montesquieu se trompe, je m'enfonce dans d'autres erreurs en découvrant les siennes : c'est le sort de tous ceux qui courent après la vérité; ils se heurtent dans leur course, et tous sont jetés par terre. Je respecte Montesquieu jusque dans ses chutes, parcequ'il se relève pour monter au ciel. Je vais continuer ce petit commentaire pour m'instruire en l'étudiant sur quelques points, non pour le critiquer : je le prends pour mon guide, non pour mon adversaire.

DU CLIMAT.

De tout temps on a su combien le sol, les eaux, l'atmosphère, les vents, influent sur les végétaux, les animaux, et les hommes. On sait assez qu'un Basque est aussi différent d'un Lapon qu'un Allemand l'est d'un Nègre, et qu'un coco l'est d'une nèfle. C'est à

propos de l'influence du climat que Montesquieu examine, au chapitre XII du livre XIV, pourquoi les Anglais se tuent si délibérément. « C'est, dit-il, l'effet « d'une maladie. Il y a apparence que c'est un défaut « de filtration du suc nerveux. » Les Anglais, en effet, appellent cette maladie *spleen*, qu'ils prononcent *splin*; ce mot signifie la rate[1]. Nos dames autrefois étaient malades de la rate. Molière a fait dire à des bouffons[2] :

Veut-on qu'on rabatte,
Par des moyens doux,
Les vapeurs de rate
Qui nous minent tous;
Qu'on laisse Hippocrate,
Et qu'on vienne à nous.

Nos Parisiennes étaient donc tourmentées de la rate; à présent elles sont affligées de vapeurs; et en aucun cas elles ne se tuaient. Les Anglais ont le *splin* ou la *splin*, et se tuent par humeur. Ils s'en vantent : car quiconque se pend à Londres, ou se noie, ou se tire un coup de pistolet, est mis dans la gazette.

Depuis la querelle de Philippe de Valois et d'Édouard III, pour la loi salique, les Anglais en ont toujours voulu aux Français; ils leur prirent non seulement Calais, mais presque tous les mots de leur langue, et leurs maladies, et leurs modes, et prétendirent enfin l'honneur exclusif de se tuer. Mais si l'on voulait rabattre cet orgueil, on leur prouverait que, dans la seule année 1764, on a compté à Paris plus

[1] Voltaire répète à peu près dans les mêmes termes ce qu'il a dit tome XXX, page 515. B.

[2] *Amour médecin*, acte III, scène 8. B.

de cinquante personnes qui se sont donné la mort. On leur dirait que chaque année il y a douze suicides dans Genève, qui ne contient que vingt mille ames, tandis que les gazettes ne comptent pas plus de suicides à Londres, qui renferme environ sept cent mille *spleen* ou *splin.*

Les climats n'ont guère changé depuis que Romulus et Rémus eurent une louve pour nourrice. Cèpendant pourquoi, si vous en exceptez Lucrèce, dont l'histoire n'est pas bien avérée, aucun Romain de marque n'a-t-il eu une assez forte *spleen* pour attenter à sa vie? et pourquoi ensuite, dans l'espace de si peu d'années, Caton d'Utique, Brutus, Cassius, Antoine, et tant d'autres, donnèrent-ils cet exemple au monde? N'y a-t-il pas quelque autre raison que le climat qui rendit ces suicides si communs?

Montesquieu dit dans ce livre (chap. XV) que le climat de l'Inde est si doux, que les lois le sont aussi. « Ces lois, dit-il, ont donné les neveux aux oncles, « les orphelins aux tuteurs, comme on les donne ail« leurs à leurs pères. Ils ont réglé la succession par « le mérite reconnu du successeur. Il semble qu'ils « ont pensé que chaque citoyen devait se reposer sur « le bon naturel des autres.... Heureux climat, qui « fait naître la candeur des mœurs, et produit la dou« ceur des lois! »

Il est vrai que dans vingt endroits l'illustre auteur peint le vaste pays de l'Inde et tous les pays de l'Asie comme des états monarchiques ou despotiques, dans lesquels tout appartient au maître, et où les sujets ne connaissent point la propriété; de sorte que, si le cli-

mat produit des citoyens si honnêtes et si bons, il y fait des princes bien rapaces et bien tyrans. Il ne s'en souvient plus ici; il copie la lettre d'un jésuite nommé Bouchet au président Cochet, insérée dans le quatorzième recueil des *Lettres curieuses et édifiantes;* et il copie trop souvent ce recueil. Ce Bouchet, dès qu'il est arrivé à Pondichéri, avant de savoir un mot de la langue du pays[a], répète à M. Cochet tous ces contes qu'il a entendu faire à des facteurs. J'en crois plus volontiers le colonel Scrafton, qui a contribué aux conquêtes du lord Clive, et qui a joint à la franchise d'un homme de guerre une intelligence profonde de la langue des brames.

Voici ses paroles, que j'ai citées ailleurs[1]:

«Je vois avec surprise tant d'auteurs assurer que «les possessions des terres ne sont point héréditaires «dans ce pays, et que l'empereur est l'héritier uni«versel. Il est vrai qu'il n'y a point d'acte de parle«ment dans l'Inde, point de pouvoir intermédiaire «qui retienne légalement l'autorité impériale dans «ses limites; mais l'usage consacré et invariable de «tous les tribunaux est que chacun hérite de ses «pères. Cette loi non écrite est plus constamment «observée qu'en aucun état monarchique.»

[a] J'ai connu autrefois ce Bouchet; c'était un imbécile, aussi bien que frère Courbeville, son compagnon. Il a vu des femmes indiennes prouver leur fidélité à leurs maris en plongeant une main dans l'huile bouillante sans se brûler. Il ne savait pas que le secret consiste à verser l'eau dans le vase long-temps avant l'huile, et que l'huile est encore froide quand l'eau qui bout soulève l'huile à gros bouillon. Il répète l'histoire des deux Sosies pour prouver le christianisme aux brames.

— Voltaire a parlé du jésuite Bouchet tome XLVII, page 452. B.

[1] *Fragments sur l'Inde*, tome XLVII, page 322. B.

Cette déclaration d'un des conquérants des plus belles contrées de l'Inde vaut bien celle d'un jésuite, et toutes deux doivent balancer au moins l'opinion de ceux qui prétendent que cette riche partie de la terre, peuplée de cent dix millions d'hommes, n'est habitée que par des despotes et des esclaves.

Toutes les relations qui nous sont venues de la Chine nous ont appris que chacun y jouit de son bien beaucoup plus librement que dans l'Inde. Il n'est pas croyable qu'il y ait un seul pays dans le monde où la fortune et les droits des citoyens dépendent du chaud et du froid.

Le climat étend son pouvoir, sans doute, sur la force et la beauté du corps, sur le génie, sur les inclinations. Nous n'avons jamais entendu parler ni d'une Phryné samoïède ou négresse, ni d'un Hercule lapon, ni d'un Newton topinambou; mais je ne crois pas que l'illustre auteur ait eu raison d'affirmer que les peuples du Nord ont toujours vaincu ceux du Midi: car les Arabes acquirent par les armes, en très peu de temps, au nom de leur patrie, un empire aussi étendu que celui des Romains; et les Romains eux-mêmes avaient subjugué les bords de la mer Noire, qui sont presque aussi froids que ceux de la mer Baltique.

L'illustre auteur croit que les religions dépendent du climat. Je pense avec lui que les rites en dépendent entièrement. Mahomet n'aurait défendu le vin et les jambons ni à Bayonne ni à Mayence. On entrait chaussé dans les temples de la Tauride, qui est un pays froid; il fallait entrer nu-pieds dans celui de Ju-

piter Ammon, au milieu des sables brûlants. On ne s'avisera point en Égypte de peindre Jupiter armé du tonnerre, puisqu'il y tonne si rarement. On ne figurera point les réprouvés par l'emblême des boucs dans une île comme Ithaque, où les chèvres sont la principale richesse du pays.

Une religion dont les cérémonies les plus essentielles se feront avec du pain et du vin, quelque sublime, quelque divine qu'elle soit, ne réussira pas d'abord dans un pays où le vin et le froment sont inconnus.

La croyance, qui constitue proprement la religion, est d'une nature toute différente. Elle dépendit chez les Gentils uniquement de l'éducation. Les enfants troyens furent élevés dans la persuasion qu'Apollon et Neptune avaient bâti les murs de Troie, et les enfants athéniens bien appris ne doutaient pas que Minerve ne leur eût donné des olives. Les Romains, les Carthaginois, eurent une autre mythologie. Chaque peuple eut la sienne.

Je ne puis croire à la faiblesse d'organes que Montesquieu attribue aux peuples du Midi, et à cette paresse d'esprit qui fait, selon lui, « que les lois, les « mœurs, et les manières, sont aujourd'hui en Orient « comme elles étaient il y a mille ans. » Montesquieu dit toujours que les lois forment les *manières*. J'aurais dit les *usages*. Mais il me semble que les manières du christianisme détruisirent, depuis Constantin, les manières de la Syrie, de l'Asie mineure, et de l'Égypte; que les manières un peu brutales de Mahomet chassèrent les belles manières des anciens Perses, et

même les nôtres. Les Turcs sont venus ensuite qui ont tout bouleversé, de façon qu'il n'en reste plus rien que les eunuques et les bouffons[1].

ESCLAVAGE.

Si quelqu'un a jamais combattu pour rendre aux esclaves de toute espèce le droit de la nature, la liberté, c'est assurément Montesquieu. Il a opposé la raison et l'humanité à toutes les sortes d'esclavages; à celui des nègres qu'on va acheter sur la côte de Guinée pour avoir du sucre dans les îles Caraïbes, à celui des eunuques, pour garder les femmes et pour chanter le dessus dans la chapelle du pape; à celui des infortunés mâles et femelles qui sacrifient leur volonté, leurs devoirs, leurs pensées, toute leur existence, dans un âge où les lois ne permettent pas qu'on dispose d'un fonds de quatre pistoles. Il a même attaqué adroitement cette espèce d'esclavage qui fait d'un citoyen un diacre ou un sous-diacre, et qui vous prive du droit de perpétuer votre famille, à moins que vous ne rachetiez ce droit à Rome chez un protonotaire, dignité qui fut inconnue aux Marcellus et aux Scipion. Il a surtout déployé son éloquence con-

[1] On a peut-être attribué trop d'influence au climat. Il paraît que partout la société humaine a été formée par de petites peuplades qui, après s'être plus ou moins civilisées, ont fini par se réunir ou par être absorbées dans de grands empires. La différence la plus réelle est celle qui existe entre les Européans et le reste du globe; et cette différence est l'ouvrage des Grecs. Ce sont les philosophes d'Athènes, de Milet, de Syracuse, d'Alexandrie, qui ont rendu les habitants de l'Europe actuelle supérieurs aux autres hommes. Si Xerxès eût vaincu à Salamine, nous serions peut-être encore des barbares. K.

tre l'esclavage de la glèbe, où croupissent encore tant de cultivateurs, gémissant sous des commis, pour prix de nourrir des hommes leurs frères.

Je veux me joindre à ce défenseur de la nature humaine, et j'ose m'adresser, à qui? au roi de France lui-même, quoique je sois un étranger. Un Persan et un Indien des îles Moluques vinrent demander justice à Louis XIV, et l'obtinrent : pourquoi ne la demanderais-je pas à Louis XVI? Je me jette de loin à ses pieds, et je lui dis :

« Petit-fils de saint Louis, achevez l'ouvrage de votre père. Je ne vous implore pas pour que vous alliez débarquer à Joppé, sur le rivage où l'on dit qu'Andromède fut exposée à un monstre marin, et que Jonas fut avalé par un autre; je ne vous conjure pas de quitter votre royaume de France pour aller venger le baron de Lusignan, que le grand Saladin chassa autrefois de son petit royaume de Jérusalem, et pour délivrer quelques descendants inconnus de nos insensés croisés, lesquels descendants pourraient avoir hérité des fers de leurs ancêtres, et servir des musulmans dans l'Arabie ou dans l'Égypte : mais je vous conjure de délivrer plus de cent mille de vos fidèles sujets qui sont chez vous esclaves des moines. Il est difficile de comprendre comment des saints qui ont fait vœu d'humilité, d'obéissance, et de chasteté, ont cependant des royaumes dans votre royaume, et commandent à des esclaves qu'ils appellent leurs mainmortables.

« Dom Titrier fit, vers le milieu du quatorzième

siècle, des titres authentiques, signés de tous les rois et de tous les empereurs des siècles précédents, par lesquels, *attendu que le monde allait finir*, on donnait toutes les terres, tous les biens périssables, tous les hommes, et toutes les filles, à ces moines qui avaient déjà le ciel appartenant à eux en propre. C'est en vertu de ces pièces probantes qu'ils ont encore des esclaves dans la Bourgogne, dans la Franche-Comté, le Nivernois, le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, et quelques autres provinces. Ils s'arrogent des droits que vous n'avez pas, et que vous rougiriez d'avoir. Ils appellent ces esclaves *nos serfs*, *nos mainmortables*.

« En vain saint Louis abolit cet opprobre de la nature humaine dans les terres de son obéissance; en vain sa digne mère, la reine Blanche, vint elle-même ouvrir, dans Paris, les prisons aux habitants de Châtenay, que des gens d'Église avaient chargés de chaînes en qualité de serfs de l'Église; en vain Louis-le-Jeune en 1141, Louis X en 1315, et enfin Henri II en 1553, crurent détruire, par leurs édits solennels, cette espèce de crime de lèse-majesté, et sûrement de lèse-humanité : on voit encore dans vos états plus d'esclaves de moines que vous n'avez de troupes nationales.

« Il y a, sire, à votre conseil, depuis plusieurs années, un procès entre douze mille chefs de famille d'un canton presque inconnu de la Franche-Comté, et vingt moines sécularisés. Les douze mille hommes prétendent n'appartenir qu'à votre majesté, ne devoir leurs services et leur sang qu'à votre majesté. Les

vingt cénobites prétendent qu'ils sont, au nom de Dieu, les maîtres absolus des personnes, et du pécule, et des enfants de ces douze mille hommes.

« Je vous conjure, sire, de juger entre la nature et l'Église; rendez des citoyens à l'état et des sujets à votre couronne. Le feu roi de Sardaigne, dont les filles sont l'ornement et l'exemple de votre cour[1], décida la même affaire peu de temps avant sa mort. Il détruisit la mainmorte dans ses états par les plus sages ordonnances. Mais vous avez dans le ciel un plus grand exemple, saint Louis, dont le sang coule dans vos veines, et dont les vertus sont dans votre ame. Les ministres qui vous seconderont dans cette entreprise seront comme vous chers à la postérité. »

DES FRANCS.

On a déjà remarqué[2] que Daniel, dans sa préface sur l'histoire de France[a], où il parle beaucoup plus de lui-même que de la France, a voulu nous persuader que Clovis doit être bien plus intéressant que Romulus. Hénault a été de l'avis de Daniel. On pouvait répondre à l'un et à l'autre : Vous êtes orfèvre,

[1] Les deux frères de Louis XVI avaient épousé les deux sœurs, filles du roi de Sardaigne. B.

[2] Tome XIX, page 93; et XLIV, 413. B.

[a] C'est sa première préface, où il donne, pour écrire l'histoire, des règles qu'il ne prend que chez lui, et non la préface historique, qui est un chef-d'œuvre de bonne critique. On voit qu'il y profite des recherches de Cordemoy et de Valois, et qu'il est meilleur historien des Francs qu'il ne l'est des Français dans le cours de son grand ouvrage. On peut seulement le blâmer de donner toujours aux Francs le nom de Français. Au reste, ni Mézeray, ni lui, ni Velly, ne sont des Tite-Live; et je crois qu'il est impossible qu'il y ait des Tite-Live chez nos nations modernes.

M. Josse[1]. Ils auraient pu s'apercevoir que le berceau d'Hercule, par exemple, exciterait plus de curiosité que celui d'un homme ordinaire. Nous venons tous de sauvages ignorés. Français, Espagnols, Germains, Anglais, Scandinaviens, Sarmates, chacune de ces nations, renfermée dans ses limites, se fait valoir par ses différents mérites; chacune a ses grands hommes, et compte à peine les grands hommes de ses voisins: mais toutes ont les yeux sur l'ancienne Rome. Romulus, Numa, Brutus, Camillus, leur appartiennent à toutes. L'hidalgo espagnol et le gentleman english apprennent à lire dans la langue de César. On aime à voir le faible ruisseau dont est sorti à la fin ce grand fleuve qui a inondé la terre.

On ne prononce aujourd'hui le nom d'Ostrogoth, de Visigoth, de Hun, de Franc, de Vandale, d'Hérule, de toutes ces hordes qui ont détruit l'empire romain, qu'avec le dégoût et l'horreur qu'inspirent les noms des bêtes sauvages puantes. Mais chaque peuple de l'Europe veut couvrir de quelque éclat la turpitude de son origine. L'Espagne vante son saint Ferdinand, l'Angleterre son saint Édouard, la France son saint Louis. Si à Madrid on remonte aux rois goths, nous remontons dans Paris aux rois francs. Mais qui étaient ces Francs que Montesquieu de Bordeaux appelle *nos pères?* C'étaient, comme tous les autres barbares du Nord, des bêtes féroces qui cherchaient de la pâture, un gîte, et quelques vêtemens contre la neige.

D'où venaient-ils? Clovis n'en savait rien, ni nous

[1] Molière, *Amour médecin*, acte I, scène 1. B.

non plus. On savait seulement qu'ils demeuraient à l'orient du Rhin et du Mein, et que leurs bœufs, leurs vaches, et leurs moutons ne leur suffisaient pas. N'ayant point de villes, ils allaient, quand ils le pouvaient, piller les villes romaines dans la Gaule germanique et dans la Belgique. Ils s'avançaient quelquefois jusqu'à la Loire, et revenaient partager dans leurs repaires tout ce qu'ils avaient volé. C'est ainsi qu'en usèrent leurs capitaines Clodion, Mérovée, et Childéric, père de Clovis, lequel Childéric mourut et fut enterré dans un grand chemin près de Tournay, selon l'usage de ces peuples et de ces temps.

Tantôt les empereurs achetaient quelques trèves à leurs brigandages, tantôt ils les punissaient, selon qu'ils avaient, dans ces cantons éloignés, quelques troupes et quelque argent. Constantin avait pénétré lui-même jusque dans leurs retraites en 313 de notre ère, avait saisi leurs chefs, qui étaient, dit-on, les ancêtres de Clovis, et les avait condamnés aux bêtes dans le cirque de Trèves, comme des esclaves révoltés et des voleurs publics.

Les Francs, depuis ce jour, eurent de nouvelles rapines à chercher, et la mort ignominieuse de leurs chefs à venger sur les Romains. Ils se joignirent souvent à toutes les hordes allemandes qui passaient aisément le Rhin, malgré les colonies romaines de Cologne, de Trèves, de Mayence. Ils surprirent Cologne et la pillèrent. Lorsque Julien était césar dans les Gaules, ce grand homme, qui fut, comme je l'ai déjà dit[1], le sauveur et le père de nos contrées, partit

[1] Tome XLVII, page 549; XLVIII, 104. Voltaire le répète encore

de la petite rue qu'on appelle aujourd'hui des Mathurins, où l'on voit encore les restes[1] de sa maison, et courut sauver d'une invasion la Gaule et notre pays en 357. Il passa le Rhin, reprit Cologne, repoussa les entreprises des Francs et celles de l'empereur Constantius, qui voulait le perdre; vainquit toutes les hordes allemandes et franques, signala sa clémence non moins que sa valeur, nourrit également les vainqueurs et les vaincus, fit régner l'abondance et la paix des rives du Rhin et de la Meuse jusqu'aux Pyrénées, et ne quitta les Gaules qu'après avoir fait leur bonheur, laissant chez toutes les ames honnêtes la mémoire la plus chère et la plus justement respectée.

Après lui tout changea. Il ne faut qu'un seul homme pour sauver un empire, et un seul pour le perdre. Plus d'un empereur hâta la décadence de Rome. Les théâtres des victoires de tant de grands hommes, les monuments de tant de magnificence et de tant de bienfaits répandus sur le genre humain asservi pour son bonheur, furent inondés de barbares inconnus, comme des champs fertiles sont dévastés par des nuées de sauterelles. Il en vint jusque des frontières de la Chine. Les bords de la mer Baltique, de la mer Noire, de la mer Caspienne, vomirent des monstres qui dévorèrent les nations, et qui détruisirent tous les arts.

Je ne crois pas cependant que cette multitude de

dans l'article XXI du *Prix de la justice et de l'humanité*, fesant partie du présent volume. B.

[1] Ces restes se voient aujourd'hui par la rue de la Harpe. B.

dévastateurs ait été aussi immense qu'on le dit. La peur exagère. Je vois d'ailleurs que c'est toujours le petit nombre qui fait les révolutions. Sha-Nadir, de nos jours, n'avait pas quarante mille soldats quand il mit à ses pieds le grand-mogol, et qu'il emporta toutes ses richesses. Les Tartares qui subjuguèrent la Chine, vers l'an 1260, n'étaient qu'en très petit nombre. Tamerlan, Gengis-kan, ne commencèrent pas la conquête de la moitié de notre hémisphère avec dix mille hommes. Mahomet n'en eut pas mille à sa première bataille. César ne vint dans les Gaules qu'avec quatre légions; il n'avait que vingt-deux mille combattants à la bataille de Pharsale, et Alexandre partit avec quarante mille pour la conquête de l'Asie.

On nous dit qu'Attila fondit des extrémités de la Sibérie au bord de la Loire, suivi de sept cent mille Huns. Comment les aurait-il nourris? On ajoute qu'ayant perdu deux cent mille de ces Huns dans quelques escarmouches, il en perdit encore trois cent mille dans les champs catalauniques, qui sont inconnus; après quoi il alla mettre l'Illyrie en cendres, assiéger et détruire Aquilée, sans que personne l'en empêchât.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire[1].

Quoi qu'il en soit, ce fut dans ce bouleversement singulier de l'Europe que les Francs vinrent comme les autres prendre leur part au pillage. La province séquanaise était déjà envahie par des Bourguignons, qui ne savaient pas eux-mêmes leur origine. Des

[1] *Charlot*, acte I, scène 7, tome VIII, page 304. B.

Visigoths s'emparaient d'une partie du Languedoc, de l'Aquitaine, et de l'Espagne. Le Vandale Genseric, qui s'était jeté sur l'Afrique, en partit par mer pour aller piller Rome sans aucune opposition. Il y entra comme on vient dans une de ses maisons qu'on veut démeubler pour embellir une autre demeure. Il fit enlever tout l'or, tout l'argent, tous les ornements précieux, malgré les larmes du pape Léon, qui avait composé avec Attila, et qui ne put fléchir Genseric.

Les Gaulois, qui ne s'étaient défendus ni contre les Bourguignons, ni contre les Goths, ne résistèrent pas plus aux Francs, qui arrivèrent l'an 486, ayant à leur tête le jeune Clovis, âgé, dit-on, de quinze ans. Il est à présumer qu'ils entrèrent d'abord dans la Gaule belgique en petit nombre, comme les Normands entrèrent depuis dans la Neustrie, et que leur troupe augmenta de tous les brigands volontaires qui se joignirent à eux en chemin, dans l'espoir de la rapine, unique solde de tous les barbares.

Une preuve évidente que Clovis avait très peu de troupes, c'est que dans la rédaction de la loi des Saliens-francs, nommée communément la loi salique, faite sous ses successeurs, il est dit expressément: « C'est cette nation qui, en petit nombre, terrassa la « puissance romaine : *gens parva numero.* »

Il y avait encore un fantôme de commandant romain, nommé Siagrius, qui, dans la désolation générale, avait conservé quelques troupes gauloises sous les murs de Soissons; elles ne résistèrent pas. Le même peuple qui avait coûté dix années de travaux et de négociations à César ne coûta qu'un jour à cette petite

troupe de Francs. C'est que lorsque César les voulut subjuguer, ils avaient toujours été libres; et quand ils eurent les Francs en tête, il y avait plus de cinq cents ans qu'ils étaient asservis.

CLOVIS.

Quel était donc ce héros de quinze ans qui, des marais des Chamaves et des Bructères, vint à Soissons mettre en fuite un général, et jeter les fondements, non pas *du premier trône de l'univers,* comme le dit si souvent l'abbé de Velly, mais d'un des plus florissants états de l'Europe? On ne nous dit point qui fut le *Chiron* ou le *Phénix* de ce jeune Achille. Les Francs n'écrivirent point son histoire. Comment fut-il conquérant et législateur dans l'âge qui touche à l'enfance? c'est un exemple unique. Un Auvergnat devinant Euclide à douze ans n'est pas si au-dessus de l'ordre commun. Ce qui est encore unique sur le globe, c'est que la troisième race règne dans cet état depuis huit cents ans, alliée, sans doute, à celle de Charlemagne, qui l'était à celle de Clovis; ce qui fait une continuité d'environ treize siècles.

La France, à la vérité, n'est pas à beaucoup près aussi étendue que l'était la Gaule sous les Romains; elle a perdu tout le pays qu'on appelait la France orientale dans le moyen âge; celui de Trèves, de Mayence, de Cologne, la plus grande partie de la Flandre. Mais à la longue l'industrie de ses peuples l'a soutenue malgré les guerres les plus funestes, les captivités de ses rois, les invasions des étrangers, et les

sanglantes discordes que la religion a fait naître dans son sein.

Cette belle province romaine ne tomba pas d'abord au pouvoir du prince des Francs. Les plus fertiles parties avaient été envahies par les princes ariens, bourguignons, et goths, dont j'ai parlé. Clovis et ses Francs étaient de la religion que l'on nommait païenne depuis Théodose, du mot latin *pagus*, bourgade; la religion chrétienne, devenue dominante, n'ayant guère laissé que dans les campagnes l'ancien culte de l'empire. Les évêques athanasiens orthodoxes, qui dominaient dans tout ce qui n'était pas goth ou bourguignon, et qui avaient sur les peuples une puissance presque sans bornes, pouvaient avec le bâton pastoral briser l'épée de Clovis.

Le savant abbé Dubos a très bien démêlé[1] que ce jeune conquérant avait la dignité de maître de la milice romaine, dans laquelle il avait succédé à son père Childéric, dignité que les empereurs conféraient à plusieurs chefs de tribus chez les Francs, pour les attacher, si l'on pouvait, au service de l'empire. Ainsi ayant attaqué Siagrius, il pouvait être regardé comme un rebelle et comme un traître. Il pouvait être puni, si la fortune des Romains changeait. Les évêques pouvaient surtout armer les peuples contre lui. Le vieillard vénérable saint Remi, évêque de Reims, avait écrit à Clovis, vers le temps de son expédition contre Siagrius, cette fameuse lettre que l'abbé Du-

[1] Voyez son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*. B.

bos fait tant valoir, et que Daniel a ignorée : « Nous « avons appris que vous êtes maître de la milice; n'a« busez point de votre bénéfice militaire. Ne disputez « point la préséance aux évêques de votre départe« ment; demandez toujours leurs conseils. Élevez vos « compatriotes, mais que votre prétoire soit ouvert « à tout le monde... Admettez les jeunes gens à vos « plaisirs, et les vieillards à vos délibérations, etc. »

Cette lettre était d'un père qui donne des leçons à son fils. Elle fait voir tout l'ascendant que la réputation prenait sur la puissance. La grace fit le reste; et, bientôt après, Clovis se fit non seulement chrétien, mais orthodoxe.

Le jésuite Daniel embellit son histoire en supposant qu'il fit une harangue à ses soldats pour les engager à se *faire* chrétiens comme lui, et qu'ils crièrent tous de concert: « Nous renonçons aux dieux mor« tels, et nous ne voulons plus adorer que l'immor« tel. Nous ne reconnaissons plus d'autre Dieu que « celui que le saint évêque Remi nous prêche. »

Il n'est pas vraisemblable que toute une armée ait répondu à son roi par une antithèse, et par une longue phrase étudiée. Daniel aurait dû songer que les Francs de Clovis croyaient leurs dieux immortels, tout comme les jésuites croyaient ou feignaient de croire à l'immortalité de leur François-Xavier et de leur Ignace de Loyola.

Il est triste que Clovis, étant à peine catéchumène, fit tuer Siagrius, que les Visigoths lui avaient remis entre les mains. Il est encore plus triste qu'ayant été baptisé long-temps après, il séduisit un prince franc

de ses parents, nommé Sigebert, et marchanda avec lui un parricide. Sigebert assassina son père, qui régnait dans Cologne; et Clovis, au lieu de payer l'argent promis, l'assassina lui-même, et se rendit maître de la ville. Il traita de même un autre prince nommé Kararic.

Il y avait un autre Franc, nommé Ragnacaire, qui commandait dans Cambrai. Il fit un marché avec les propres soldats de ce Ragnacaire pour l'assassiner; et quand les meurtriers lui demandèrent leur salaire, il les paya en fausse monnaie.

Un autre de ses camarades francs, Renomer, s'était cantonné dans le pays du Maine: il le fit poignarder de même par des coupe-jarrets, et se défit ainsi de tous ceux qui lui fesaient quelque ombrage.

Daniel dit que, « pour satisfaire à la justice de Dieu, « il employa ses soins et ses finances à quantité de « choses fort utiles à la religion; il commença ou « acheva des églises et des monastères. »

Si ce prince orthodoxe, méconnaissant l'esprit du christianisme, commit tant d'atrocités, Gondebaud l'arien, oncle de la célèbre sainte Clotilde, ne fut pas moins souillé de crimes. Il assassina, dans la ville de Vienne, son propre frère et sa belle-sœur, père et mère de Clotilde. Il mit le feu à la chambre où un autre de ses frères était renfermé, et l'y brûla vif; il fit jeter sa femme dans la rivière; et Clotilde échappa à peine à ces massacres. Ce Gondebaud d'ailleurs était un législateur. C'étaient là les mœurs des Francs, et ce que Montesquieu appelle les manières.

On sait trop que les enfants de Clovis ne dégéné-

rèrent pas; le cœur saigne quand on est forcé de rapporter les actions politiques de cette famille.

Clotide, après la mort de son mari, voulut venger la mort de son père et de sa mère sur Gondebaud, son oncle. Elle arma contre lui ses quatre enfants, Thierry roi de Metz, Clotaire de Soissons, Childebert de Paris, et Clodomir d'Orléans. Clodomir fut tué, ayant été abandonné de ses frères dans une bataille. Il laissait trois enfants, dont le plus âgé avait à peine dix ans; Clodomir, leur père, leur avait laissé la province d'Orléans à partager, selon l'usage. Clotaire ne se contenta pas d'épouser la veuve de son frère, il voulut s'emparer du bien de ses neveux. Son frère Childebert s'unit avec lui dans cette entreprise; ils s'accordèrent à partager le petit état d'Orléans. La veuve de Clovis, qui élevait ses petits-enfants, s'opposa à cette injustice. Clotaire et Childebert se saisirent des trois enfants, dont ils devaient être les protecteurs. Ils envoyèrent à leur grand'mère une paire de ciseaux et un poignard, par un Auvergnat nommé Arcadius. « Il faut, lui dit ce député, choisir entre l'un et l'autre. Voulez-vous que ces ciseaux coupent les cheveux de vos petits-fils, ou que ce poignard les égorge ? »

L'usage était alors de regarder comme ensevelis dans le monachisme les enfants qu'on avait tondus. Des ciseaux tenaient lieu des trois vœux. Clotilde, dans sa colère, répondit : « J'aime mieux les voir morts que moines. » Clotaire et Childebert n'exécutèrent que trop à la lettre ce que la reine avait prononcé dans l'excès de sa douleur. On croit que ce fut

dans une maison où est actuellement l'église des Barnabites à Paris que ce crime fut commis. Clotaire perça d'abord l'aîné d'un coup d'épée, et le jeta mort à ses pieds. Le puîné attendrit un moment Childebert par ses cris et par ses larmes. Childebert se laissa toucher : Clotaire, inflexible, arracha l'enfant des bras de son frère, et le renversa sur son aîné expirant. Le troisième fut sauvé par un domestique. Il prit, quand il put se connaître, le parti que sa grand'-mère avait refusé; il se fit moine; on le déclara saint après sa mort, afin qu'il y eût quelqu'un du sang de Clovis qui pût apaiser Dieu. Clotilde vit ses fils jouir du bien et du sang de ses petits-fils.

Tel fut long-temps l'esprit des lois dans la monarchie naissante. Le siècle des Frédégonde et des Brunehaut ne fut pas moins abominable. Plus on parcourt l'histoire, et plus on se félicite d'être né dans notre siècle.

DU CARACTÈRE DE LA NATION FRANÇAISE.

Est-ce l'influence du climat qui a produit cette série d'atrocités et d'horreurs si avérées et si incroyables? Les assassinats soit prétendus politiques, soit prétendus juridiques, soit ouvertement commis par un usage commun, se sont succédé, presque sans interruption, depuis le temps de Clovis jusqu'au temps de la Fronde. Est-ce l'atmosphère humide des bords de la Seine qui donna le pouvoir à un pape français et à des cardinaux français qui pillaient la France, et leur inspira de brûler solennellement et à petit feu le grand-maître de l'ordre du Temple, le frère du dauphin

d'Auvergne, et cinquante-neuf chevaliers, vis-à-l'endroit où est aujourd'hui la statue de Henri IV. Est-ce l'intempérie du climat qui arma en un jour plus de cent mille rustres dans les environs de Paris après la bataille de Poitiers, qui les déchaîna dans la moitié de la France, et leur inspira cette rage nommée *la jacquerie*, avec laquelle ils démolirent tous les châteaux de la noblesse, égorgèrent et brûlèrent les gentilshommes, leurs femmes, et leurs filles?

Parlerai-je des fureurs des Bourguignons et des Armagnacs, exercées dans Paris et dans tout le royaume; de cette guerre civile continuelle, et générale; de ce jour affreux où la populace parisienne de la faction bourguignonne massacra le connétable d'Armagnac, le chancelier de Marle, l'archevêque de Reims, l'archevêque de Tours, cinq autres évêques, une foule de magistrats, de gentilshommes, de prêtres, qu'on jetait dans les rues du haut de leurs maisons, et qu'on recevait sur des piques?

Pour mettre le comble à ces horreurs, les Anglais saccageaient le reste du royaume après leur victoire d'Azincourt. Le roi de France, ayant perdu l'usage de la raison, était abandonné de ses domestiques, déshonoré publiquement par sa femme, livré à tout ce que l'oubli de soi-même, les ulcères, la vermine, ont de plus affreux et de plus révoltant. Il avait vu son frère, le duc d'Orléans, assassiné par son cousin le duc de Bourgogne; son fils, depuis le roi Charles VII, venger le duc d'Orléans en assassinant son coupable cousin; ce fils déshérité, dépouillé, banni par sa mère. Le sang coula d'un bout de la France à l'autre tous

les jours de la misérable vie de ce roi, laquelle ne fut qu'un long supplice.

Les règnes suivants éprouvèrent d'aussi grands malheurs. Quatre gentilshommes périrent tour-à-tour dans des supplices recherchés par les vengeances de ce Louis XI, si dissimulé et si violent, si barbare et si timidement superstitieux, si étourdi et si profondément méchant.

On croit être au temps des Phalaris. Les peuples ne valaient pas mieux que les rois. Retracerai-je le tableau de la Saint-Barthélemi, si souvent retracé, et qui effraiera long-temps les yeux de la postérité?

Il ne faut pas croire que cette journée fut unique: elle fut précédée et suivie de quinze ans de perfidies, d'assassinats, de combats particuliers, de combats de province à province, de ville à ville, jusqu'à la paix de Vervins. Douze parricides médités contre Henri IV, et enfin la main de Ravaillac, terminèrent cette horrible carrière.

Elle recommença sous Louis XIII, dont le triste règne occupa tant d'assassins et de bourreaux. Louis XIV vit dans son enfance toutes les folies et toutes les fureurs de la Fronde.

Est-ce là ce peuple qui fut pendant quarante ans, sous ce même Louis XIV, également doux et valeureux, renommé par la guerre et par les beaux-arts, industrieux et docile, savant et aimable, le modèle de tous les autres peuples? Il avait pourtant le même climat que du temps de Clovis, de Charles VI, et de Charles IX.

Convenons donc que si le climat fait les hommes

blonds ou bruns, c'est le gouvernement qui fait leurs vertus et leurs vices. Avouons qu'un véritablement bon roi est le plus beau présent que le ciel puisse faire à la terre.

DU CARACTÈRE DES AUTRES NATIONS.

Est-ce la sécheresse des deux Castilles et la fraîcheur des eaux du Guadalquivir qui rendirent les Espagnols si long-temps esclaves, tantôt des Carthaginois, tantôt des Romains, puis des Goths, des Arabes, et enfin de l'inquisition ? Est-ce à leur climat ou à Christophe Colomb qu'ils doivent la possession du Nouveau-Monde ?

Le climat de Rome n'a guère changé : cependant y a-t-il rien de plus bizarre que de voir aujourd'hui des zocolanti, des récollets, dans ce même Capitole où Paul-Émile triomphait de Persée, et où Cicéron fit entendre sa voix ?

Depuis le dixième siècle jusqu'au seizième, cent petits seigneurs et deux grands se disputèrent les villes de l'Italie par le fer et par le poison. Tout-à-coup cette Italie se remplit de grands artistes en tout genre. Aujourd'hui elle produit de charmantes cantatrices et des *sonettieri*. Cependant l'Apennin est toujours à la même place, et l'Éridan, qui a changé son beau nom en celui de Pô, n'a pas changé son cours.

D'où vient que dans les restes de la forêt d'Hercynie, comme vers les Alpes, et sur les plaines arrosées par la Tamise, comme sur celles de Naples et de Ca-

poue, le même abrutissement fanatique parmi les peuples, les mêmes fraudes parmi les prêtres, la même ambition parmi les princes, ont également désolé tant de provinces fertiles et tant de bruyères incultes? Pourquoi le terrain humide et le ciel nébuleux de l'Angleterre ont-ils été autrefois cédés par un acte authentique à un prêtre qui demeure au Vatican? et pourquoi, par un acte semblable, les orangers devers Capoue, Naples, et Tarente, lui paient-ils encore un tribut? En bonne foi, ce n'est pas au chaud et au froid, au sec et à l'humide, qu'on doit attribuer de pareilles révolutions. Le sang de Conradin et de Frédéric d'Autriche a coulé sous la main des bourreaux, tandis que le sang de saint Janvier se liquéfiait à Naples dans un beau jour; de même que les Anglais ont coupé la tête sur un billot à la reine Marie Stuart et à son petit-fils Charles Ier, sans s'informer si le vent soufflait du nord ou du midi.

Montesquieu, pour expliquer le pouvoir du climat, nous dit qu'il a fait geler une langue de mouton[a], et que les houppes nerveuses de cette langue se sont manifestées sensiblement quand elle a été dégelée. Mais une langue de mouton n'expliquera jamais pourquoi la querelle de l'empire et du sacerdoce scandalisa et ensanglanta l'Europe pendant plus de six cents ans. Elle ne rendra point raison des horreurs de la rose rouge et de la rose blanche, et de cette foule de têtes couronnées qui sont tombées en Angleterre sur les échafauds. Le gouvernement, la religion, l'éducation, produisent tout chez les malheureux mortels

[a] Liv. XIV, chap. II.

qui rampent, qui souffrent, et qui raisonnent sur ce globe.

Cultivez la raison des hommes vers le mont Vésuve, vers la Tamise, et vers la Seine; vous verrez moins de Conradin livrés au bourreau suivant l'avis d'un pape, moins de Marie Stuart mourant par le dernier supplice, moins de catafalques élevés par des pénitents blancs à un jeune protestant coupable d'un suicide, moins de roues et de bûchers dressés pour des hommes innocents, moins d'assassins sur les grands chemins et sur les fleurs de lis.

DE LA LOI SALIQUE[1].

La plupart des hommes qui n'ont pas eu le temps de s'instruire, les dames, les courtisans, les princesses même, qui ne connaissent la loi salique que par les propos vagues du monde, s'imaginent que c'est une loi fondamentale par laquelle autrefois la nation française assemblée exclut à jamais les femmes du trône. Nous avons déjà démontré qu'il n'y a point de loi fondamentale[2]; et que s'il en existait une établie par des hommes, d'autres hommes peuvent la détruire. Il n'y a rien de fondamental que les lois de la nature posées par Dieu même. Mais voici de quoi il s'agit.

La tribu des Francs-saliens, dont Clovis était le chef, ne pouvait avoir de loi écrite. Elle se gouvernait par quelques coutumes, comme toutes les na-

[1] Voyez ce que Voltaire a déjà dit de la loi salique, t. XXIX, p. 473; XXXI, 55. B.

[2] *Essai sur les mœurs*, etc., chap. LXXV, tome XVI, page 355; et dix-septième des *Remarques*, tome XLI, page 174. B.

tions qui n'avaient pas été enchaînées et policées par les Romains. Ces coutumes furent, dit-on, rédigées depuis par écrit dans un latin inintelligible, par ce même Clotaire qui avait massacré les petits-fils de sa mère Clotilde presque entre ses bras, et qui depuis fit brûler son propre fils, sa femme, et ses enfants. Ce prince parricide fut heureux, ou du moins le parut; car il recueillit toute la succession de la France orientale et occidentale. Il se peut qu'il fit publier la loi salique, parcequ'il y avait dans cette loi un article qui excluait les filles de tout héritage. Il avait deux nièces qu'il voulait dépouiller; il les enferma dans une obscure prison. L'histoire ne dit point pourquoi il épargna leur sang. On ne peut pas toujours tuer; la barbarie a, comme les autres inclinations, des moments de relâche. Il se contenta donc, à ce qu'on prétend, de promulguer cette loi, qui semblait ne rien laisser aux filles, tandis qu'elle donnait des royaumes aux mâles. Daniel ne dit point que ce fut Clotaire qui rédigea cette loi; il dit seulement que Clotaire fut très dévot à saint Martin.

On a deux autres copies tronquées et informes d'une partie de cette loi salique, l'une donnée par Hérold, savant allemand; l'autre par Pithou, savant français, à qui nous avons l'obligation d'avoir déterré les fables de Phèdre, et d'avoir été procureur général de la première chambre de justice érigée contre les déprédateurs des finances.

Ces deux éditions sont différentes, et ce n'est pas un signe de leur authenticité. L'édition d'Hérold commence par ces mots:

« In Christi nomine incipit pactus legis salicæ.
« Hi autem sunt qui legem salicam tractavere,
« Wisogast, Arogast, Salegast, et Windogast.

L'édition de Pithou commence ainsi :

« Incipit tractatus legis salicæ. Gens Francorum inclyta, auc-
« tore Deo condita.... quatuor viri electi de pluribus, Wisogastus,
« Bodogastus, Sologastus, Wodogastus.... »

Les noms des rédacteurs francs ne sont pas les mêmes[1]. L'une et l'autre copie sont sans date.

Charlemagne fit depuis transcrire en effet la loi salique avec les lois allemandes et bavaroises. A ce mot de loi, on se figure un code où les droits du souverain et du peuple sont réglés. Ce code salique si fameux commence par des cochons de lait, des porcs d'un an et de deux, des veaux engraissés, des bœufs, et des moutons. On apprend du moins par là que le voleur d'un bœuf n'était condamné en justice qu'à trente-cinq sous, et que le voleur d'un taureau banal devait en payer quarante-cinq. Il en coûtait quinze pour avoir pris le couteau de son voisin. Le sou, *solidum*, d'argent, valait alors huit livres d'aujourd'hui.

On y trouve un article qui fait bien voir les mœurs du temps ; c'est l'article XLV, qui traite *des meurtres*

[1] Voici les premières lignes de l'édition d'Hérold : « In Christi nomine, « incipit pactus legis salicæ. Hi autem sunt qui legem salicam tractaverunt, « Vuisogast, Arogast, Vuindogast in Bodham, Suleham et Vuidham. »

L'édition Pithou commence ainsi : « Incipit tractatus legis salicæ. Gens « Francorum inclyta, auctore Deo condita.... Electi de pluribus viris qua- « tuor his nominibus, Wisogastus, Bodogastus, Sologastus, et Widogastus « in locis cognominatis Solehaim, Bodohaim, Widohaim, etc. » B.

commis à table[1]. C'était donc un usage assez commun d'égorger ses convives.

Par l'article LVIII[2], il en coûte quatre cents sous pour avoir tué un diacre, et six cents pour avoir tué un prêtre. Il est donc clair que la loi salique ne fut établie qu'après que les Francs se furent soumis au christianisme. Au reste, on peut présumer que le coupable était pendu quand il n'avait pas de quoi payer. L'argent était si rare qu'on ne fesait justice que de ceux qui n'en avaient pas.

Par l'article LXVII[3], une sorcière qui a mangé de la chair humaine paie deux cents sous. Il faut même, par l'énoncé, qu'elle ait mangé un homme tout entier : *Si hominem comederit.*

Ce n'est qu'à l'article LXII[4] qu'on trouve les deux lignes célèbres dont on fait l'application à la couronne de France : *De terra vero salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat :* « Que nulle portion d'héritage de terre salique n'aille à la femme, mais que tout l'héritage de la terre soit au sexe masculin. »

Ce texte n'a aucun rapport à ceux qui précèdent ou qui suivent. On pourrait soupçonner que Clotaire inséra ce passage dans le code franç pour se dispen-

[1] C'est dans l'édition Pithou que l'article XLV traite *Des meurtres commis à table*, qui sont le sujet de l'article XLVI dans l'édition d'Hérold. B.

[2] Cet article n'est pas dans l'édition d'Hérold. B.

[3] Ici, par faute de copiste, toutes les éditions que j'ai vues répètent LVIII. C'est l'article LXVII des deux éditions de Pithou et d'Hérold. B.

[4] C'est l'article LXII dans les deux éditions. B.

ser de donner la subsistance à ses nièces. Mais sa cruauté n'avait pas besoin de cet artifice : il n'avait pris aucun prétexte quand il égorgea ses deux neveux de sa propre main; il avait affaire à deux filles dénuées de tout secours, et il les tenait en prison.

De plus, dans ce même passage qui ôte tout aux filles dans le petit pays des Francs-saliens, il est dit : « S'il ne reste que des sœurs de père, qu'elles suc« cèdent; s'il n'y a que des sœurs de mère, qu'elles « aient tout l'héritage. »

Ainsi, par cette loi même, Clotaire aurait tout donné aux tantes, en pensant exclure les nièces.

On dira qu'il y a une énorme contradiction dans cette prétendue loi des Francs-saliens, et on aura grande raison. On en trouve dans les lois grecques et romaines. Nous avons vu, et nous avons dit[1] dans toute notre vie, que ce monde ne subsiste que de contradictions.

Il y a bien plus : cette coutume cruelle fut abolie en France dès qu'elle y fut publiée. Rien n'est plus connu de tous ceux qui ont quelque teinture de notre ancienne histoire, que cette formule par laquelle tout Franc-salien instituait ses filles héritières de ses domaines :

« Ma chère fille, un usage ancien et impie ôte « parmi nous toute portion paternelle aux filles : mais « ayant considéré cette impiété, j'ai vu que vous m'a« viez été tous donnés de Dieu également, et je dois « vous aimer de même. Ainsi, ma chère fille, je veux

[1] Voyez ma note sur la onzième des *Lettres chinoises*, etc., t. XLVIII, p. 252. B.

« que vous héritiez par portion égale avec vos frères « dans toutes mes terres. »

Or une terre salique était un franc-aleu libre. Il est évident que si une fille pouvait en hériter, à plus forte raison la fille d'un roi. Il aurait été injuste et absurde de dire : Notre nation est faite pour la guerre, le sceptre ne peut tomber de lance en quenouille. Et supposé qu'alors il y eût eu des armoiries peintes, et que les armoiries des rois francs eussent été des fleurs de lis, il eût été bien plus absurde de dire, comme on a dit depuis : *Les lis ne travaillent ni ne filent*[1].

Voilà une plaisante raison pour exclure une princesse de son héritage! Les tours de Castille filent encore moins que les lis, les léopards d'Angleterre ne filent pas plus que les tours : cela n'empêchait pas que les filles n'héritassent des couronnes de Castille et d'Angleterre sans difficulté.

Il est évident que si un roi des Francs, n'ayant qu'une fille, avait dit par son testament : « Ma chère « fille, il y a parmi nous un usage ancien et impie « qui ôte toute portion paternelle aux filles; et moi, « considérant que vous m'avez été donnée de Dieu, je « vous déclare mon héritière, » tous les antrustions[2] et tous les leudes auraient dû lui obéir. Si elle n'eût point porté les armes, on les aurait portées pour elle. Mais probablement elle aurait combattu à la tête de

[1] Voyez *Essai sur les mœurs*, chap. LXXV, tome XVI, page 356; et *Dictionnaire philosophique*, au mot LOI SALIQUE, t. XXXI, p. 56. B.

[2] Voyez ci-après ma note sur l'article III du *Prix de la justice et de l'humanité*. B.

ses armées, comme ont fait notre héroïne Marguerite d'Anjou, non assez célébrée, et la magnanime comtesse de Montfort, et tant d'autres.

On pouvait donc renoncer à la loi salique en fesant son testament, comme tout citoyen peut encore aujourd'hui renoncer par son testament à la loi *Falcidia*[1].

Pourquoi les deux ou trois lignes de la loi salique auraient-elles été si funestes aux filles des rois de France?

La France était-elle reconnue pour terre salique, pour terre du pays où coule la rivière Sala en Allemagne, ou pour terre de la Salle dans la Campine? Les filles des rois étaient-elles de pire condition que les filles des pairs de France? La Guienne, la Normandie, le Ponthieu, Montreuil, appartinrent à des femmes, et vinrent au roi d'Angleterre par des femmes. Les comtés de Toulouse et de Provence tombèrent entre les mains des femmes sans nulle réclamation.

Philippe de Valois lui-même, qui combattit avec tant de malheur pour la loi salique, jugea en faveur du droit des femmes la cause de Jeanne, épouse de Charles de Blois, contre Montfort, et adjugea la Bretagne à Jeanne. Il décida de même le fameux procès de Robert d'Artois, prince du sang, descendant par mâles d'un frère de saint Louis, contre Mahaut sa tante. S'il y avait une province en France où la loi salique dût être en vigueur, c'était un des premiers

[1] Elle défendait au testateur de léguer plus des trois quarts de son bien au préjudice de l'héritier. B.

cantons subjugués par les Francs-saliens quand ils envahirent les Gaules. Cependant Philippe de Valois et sa cour des pairs donnèrent l'Artois aux femmes, et forcèrent le prince à commettre un crime de faux pour soutenir ses droits, du moins à ce qu'on dit.

Que conclure de tant d'exemples? Encore une fois, que tout est contradictoire dans les gouvernements et dans les passions des hommes.

Venons enfin à la grande querelle de Philippe de Valois et d'Édouard III, roi d'Angleterre.

Louis Hutin, arrière-petit-fils de saint Louis, ne laissa qu'une fille (je ne parle point d'un fils posthume qui ne vécut que peu de jours). Qui devait succéder à Louis Hutin? était-ce sa fille unique Jeanne, ou son second frère Philippe-le-Long? Louis n'avait point employé la formule, *ma chère fille, il y a une loi impie*. Il ne la connaissait pas, sans doute; elle était ensevelie dans les formules de Marculfe, depuis le huitième siècle, au fond de quelque couvent de bénédictins qui n'étaient pas si savants que les bénédictins d'aujourd'hui. Le duc de Bourgogne, Eudes, oncle maternel de Jeanne, voulut en vain soutenir les droits de sa nièce; en vain il s'empara d'abord de la petite forteresse du Louvre, en vain il s'opposa au sacre; le parti de Philippe-le-Long fut le plus puissant. Tout le monde criait, La loi salique! la loi salique! qu'on ne connaissait que par ce peu de lignes qu'on répétait si aisément, *filles n'héritent point de terres saliques*. Philippe-le-Long régna, et Jeanne fut oubliée.

Dès qu'il fut sacré, il convoqua en 1317 une grande

assemblée de notables, à la tête de laquelle était un cardinal nommé d'Arablay. L'université y fut appelée. Les membres laïques de cette assemblée qui savaient écrire signèrent que *filles n'héritent point du royaume*. Les autres firent apposer leurs sceaux à cet instrument authentique. Et ce qui est fort étrange, les membres de l'université ne le signèrent point. Quoique la souscription d'une compagnie réputée alors la seule savante, et qu'on a nommée le concile perpétuel des Gaules, manquât à un acte si intéressant, il n'en fut pas moins regardé comme une loi fondamentale du royaume.

Cette loi eut bientôt son plein effet à la mort de Philippe-le-Long. Il ne laissait que des filles; et comme il avait succédé à son frère Louis Hutin, son frère Charles-le-Bel lui succéda avec l'applaudissement de la France. La mort poursuivait ces trois jeunes frères. Leurs règnes ne remplirent en tout qu'une durée de treize ans. Charles-le-Bel, en mourant, ne laissa encore que des filles. Sa veuve, Jeanne d'Évreux, était enceinte; il fallait nommer un régent. Le droit à cette régence fut disputé par les deux plus proches parents, le jeune Édouard III, roi d'Angleterre, neveu des trois rois de France derniers morts, et Philippe, comte de Valois, leur cousin germain. Édouard était neveu par sa mère, et Valois était cousin par son père. L'un alléguait la proximité, l'autre sa descendance par les mâles. La cause fut jugée à Paris dans une nouvelle assemblée de notables, composée de pairs, de hauts barons, et de tout ce qui pouvait représenter la nation.

On décida, d'une voix unanime, que la mère d'Édouard n'avait pu transmettre à son fils aucun droit, puisqu'elle n'en avait pas. La cause des Anglais était bien mauvaise, mais ils disaient aux Français : Ce n'est pas à vous à décider, vous êtes juges et parties; nous en appelons à Dieu et à notre épée. Édouard en ce genre devint le meilleur avocat de l'Europe, et Dieu fut pour lui.

PETITE DIGRESSION SUR LE SIÉGE DE CALAIS[1].

On nous peint ce prince comme le modèle de la bravoure et de la galanterie, ayant tout le bon sens dont les Anglais se piquaient, et tous les agréments qu'on louait dans les Français : politique et vif, plein de valeur et de graces, opiniâtre et généreux. On lui reproche qu'au siége de Calais il exigea que six bourgeois vinssent lui demander pardon la corde au cou: mais il faut songer que cette triste cérémonie était d'usage avec ceux qu'on regardait comme ses sujets. Je n'ai jamais pu me persuader que le même roi qui les renvoya avec des présents eût en effet conçu le dessein de les faire étrangler, puisque dans le même temps, dès qu'il fut maître de Calais, il traita avec une générosité sans exemple des chevaliers français qui voulurent rentrer dans Calais par trahison. Ces chevaliers, Charny et Ribaumont, malgré les lois de la guerre, prirent le temps d'une trève pour ourdir leur perfidie. Ils corrompirent le gouverneur. Édouard, qui était alors à Londres, et qui en

[1] Voyez tome XVI, page 364. B.

fut informé, daigna venir lui-même dans Calais avec son jeune fils, le fameux prince Noir, reçut les armes à la main les Français aux portes de la ville, s'attacha principalement à Ribaumont, le combattit longtemps comme dans un tournoi, l'abattit et en fut abattu, le prit enfin prisonnier lui et tous ses compagnons. Quel châtiment fit-il de ces braves, plus dangereux que six bourgeois de Calais, et, sans doute, plus coupables? il les fit souper avec lui, et détacha de son bonnet un tour de perles dont il orna le bonnet de Ribaumont. Il fit plus, il se contenta de chasser le gouverneur de Calais qui l'avait trahi. C'était un Italien qui trahit en même temps le roi de France Philippe, et Philippe le fit écarteler. Je demande des deux rois quel était le généreux, quel était le héros.

Je sais que depuis peu en France, dans des conjonctures très malheureuses, on [1] a voulu flatter la nation, en lui peignant la prise de Calais comme un événement glorieux pour elle après la bataille de Crécy, et comme déshonorant pour Édouard. Si on voulait consoler et flatter le gouvernement français, ce n'était pas la perte de Calais qu'il fallait célébrer, c'était l'héroïsme de François de Guise, qui la reprit au bout de deux cent dix années. Il faut avouer qu'Édouard fut un terrible ennemi, ou du moins un terrible interprète de la loi salique.

Elle fut dans un plus grand danger quand le roi

[1] De Belloy, dans sa tragédie du *Siége de Calais;* voyez ce que Voltaire en a dit tome LXII, pages 236 et 379. B.

d'Angleterre Henri V fut reconnu roi de France par tous les ordres du royaume.

Elle ne fut pas moins foulée aux pieds dans les états de Paris, quand Philippe II se disposait à donner la France à sa fille Claire-Eugénie. Personne ne peut savoir ce qui serait arrivé, si la cour d'Espagne avait laissé le prince de Parme avec plus de troupes en France, et surtout si Henri IV n'avait eu la politique de changer de religion, et le bonheur d'être en même temps éclairé par la grace.

Cette loi salique est sans doute affermie; elle sera indisputable et fondamentale tant que la France aura le bonheur d'avoir des princes de cette maison unique dans le monde, qui règne depuis treize siècles[a]. Mais je suppose qu'un jour, dans vingt à trente siècles, il ne reste qu'une seule princesse de ce sang si auguste et si cher; que fera-t-on de ces lignes qui disent, *filles n'auront aucune portion de la terre?* que fera-t-on de la devise, *les lis ne filent point?* On assemblera les états généraux, les descendants de nos secrétaires du roi, les chevaliers de Saint-Michel et de Saint-Lazare d'aujourd'hui, qui seront alors les ducs et pairs, les grands-officiers de la couronne; les gouverneurs de province brigueront le trône de la France. Je suppose que cette princesse qui restera seule du sang royal aura toutes les vertus que nous chérissons avec respect dans les princesses de nos

[a] Il est vraisemblable que Hugues Capet descendait d'une petite-fille de Charlemagne, et Charlemagne d'une fille de Clotaire II. — M. Daunou regarde ces généalogies pour fort incertaines. B.

jours; je suppose encore qu'elle sera très belle et très séduisante; en conscience, messieurs des états généraux, lui refuserez-vous le trône où se seront assis ses pères pendant quatre mille ans, et cela sous prétexte qu'il ne faut pas que la Gaule passe de lance en quenouille?

FIN DU COMMENTAIRE SUR L'ESPRIT DES LOIS.

DIALOGUES D'ÉVHÉMÈRE[1].

1777.

PREMIER DIALOGUE.

Sur Alexandre.

CALLICRATE.

Eh bien! sage Évhémère[a], qu'avez-vous vu dans vos voyages?

[1] Grimm, dans sa *Correspondance*, n'a rien dit des *Dialogues d'Évhémère*. Les *Mémoires secrets*, à la date du 16 novembre 1777, parlent d'une nouvelle brochure de Voltaire, intitulée *Éphémère*. Une note de Wagnière, qui les rectifie, est ainsi conçue : « On veut parler des *Dialogues d'Évhémère*, qui venaient de paraître. » Cette note m'a paru donner, d'une manière certaine, la date de la publication des *Dialogues*. Cependant, dans un écrit publié en mai (voyez page 19), Voltaire rappelle une idée qui se trouve dans les *Dialogues d'Évhémère*. Mais je pense que Voltaire l'avait déjà dit ailleurs, dans quelque passage que je n'ai pas été assez heureux pour me rappeler. Il se peut aussi que les *Dialogues*, publiés en novembre, fussent à l'impression dès le mois de mai. B.

[a] Évhémère était un philosophe de Syracuse, qui vivait dans le siècle d'Alexandre. Il voyagea autant que les Pythagore et les Zoroastre. Il écrivit peu; nous n'avons sous son nom que ce petit ouvrage.

— Évhémère ou Évémère, comme l'écrit Cicéron, florissait vers l'an de Rome 342 (l'an du monde 3683). Il avait composé une *Histoire des Dieux*, qui ne tendait à rien moins qu'à saper les fondements de la religion païenne. Cet ouvrage, écrit en grec, avait été traduit en latin par Ennius. L'original est perdu en entier; on n'a que quelques fragments de la traduction d'Ennius. On trouve aussi quelques extraits d'Évhémère dans le cinquième livre de Diodore de Sicile, et dans les Pères de l'Église qui ont écrit contre les païens.

L'interlocuteur d'Évhémère est l'Athénien dont parle Cornélius Népos dans le chapitre VIII de la *Vie de Dion*, et que Plutarque et d'autres appellent Callippus. B.

ÉVHÉMÈRE.

Des sottises.

CALLICRATE.

Quoi! vous avez voyagé à la suite d'Alexandre, et vous n'êtes point en extase d'admiration?

ÉVHÉMÈRE.

Vous voulez dire de pitié?

CALLICRATE.

De pitié pour Alexandre!

ÉVHÉMÈRE.

Pour qui donc? Je ne l'ai vu que dans l'Inde et dans Babylone, où j'avais couru comme les autres, dans la vaine espérance de m'instruire. On m'a dit qu'en effet il avait commencé ses expéditions comme un héros, mais il les a finies comme un fou : j'ai vu ce demi-dieu, devenu le plus cruel des barbares après avoir été le plus humain des Grecs. J'ai vu le sobre disciple d'Aristote changé en un méprisable ivrogne. J'arrivai auprès de lui, lorsqu'au sortir de table il s'avisa de mettre le feu au superbe temple d'Esthékar, pour contenter le caprice d'une misérable débauchée, nommée Thaïs. Je le suivis dans ses folies de l'Inde; enfin je l'ai vu mourir à la fleur de son âge dans Babylone, pour s'être enivré comme le dernier des goujats de son armée.

CALLICRATE.

Voilà un grand homme bien petit!

ÉVHÉMÈRE.

Il n'y en a guère d'autres : ils sont comme l'aimant, dont j'ai découvert une propriété; c'est qu'il a un côté qui attire, et un côté qui repousse.

CALLICRATE.

Alexandre me repousse furieusement quand il brûle une ville étant ivre. Mais je ne connais point cette Esthékar dont vous me parlez; je savais seulement que cet extravagant et la folle Thaïs avaient brûlé Persépolis pour s'amuser.

ÉVHÉMÈRE.

Esthékar est précisément ce que les Grecs appellent Persépolis. Il plaît à nos Grecs d'habiller tout l'univers à la grecque; ils ont donné au fleuve Zom-Bodpo le nom d'Indos; ils ont appelé Hydaspe un autre fleuve : aucune des villes assiégées et prises par Alexandre n'est connue par son véritable nom; celui même d'Inde est de leur invention : les nations orientales l'appelaient Odhu. C'est ainsi qu'en Égypte ils ont fait les villes d'Héliopolis, de Crocodilopolis, de Memphis. Pour peu qu'ils trouvent un mot sonore, ils sont contents. Ils ont ainsi trompé toute la terre, en nommant les dieux et les hommes.

CALLICRATE.

Il n'y a pas grand mal à cela. Je ne me plains pas de ceux qui ont ainsi trompé le monde; je me plains de ceux qui le ravagent. Je n'aime point votre Alexandre, qui s'en va de la Grèce en Cilicie, en Égypte, au mont Caucase, et de là jusqu'au Gange, toujours tuant tout ce qu'il rencontre, ennemis, indifférents, et amis.

ÉVHÉMÈRE.

Ce n'était qu'un rendu : s'il alla tuer des Perses, les Perses étaient auparavant venus tuer des Grecs; s'il courut vers le Caucase, dans les vastes contrées

habitées par les Scythes, ces Scythes avaient ravagé deux fois la Grèce et l'Asie. Toutes les nations ont été de tout temps volées, enchaînées, exterminées, les unes par les autres. Qui dit *soldat* dit *voleur*[1]. Chaque peuple va voler ses voisins au nom de son dieu. Ne voyons-nous pas aujourd'hui les Romains, nos voisins, sortir du repaire de leurs sept montagnes, pour voler les Volsques, les Antiates, les Samnites? Bientôt ils viendront nous voler nous-mêmes, s'ils peuvent parvenir à faire des barques. Dès qu'ils savent que Véies, leur voisine, a un peu de blé et d'orge dans ses magasins, ils font déclarer par leurs prêtres féciales qu'il est juste d'aller voler les Véiens. Ce brigandage devient une guerre sacrée. Ils ont des oracles qui commandent le meurtre et la rapine. Les Véiens ont aussi leurs oracles qui leur promettent qu'ils voleront la paille des Romains. Les successeurs d'Alexandre volent aujourd'hui pour eux les provinces qu'ils avaient volées pour leur maître voleur. Tel a été, tel est, et tel sera toujours le genre humain. J'ai parcouru la moitié de la terre, et je n'y ai vu que des folies, des malheurs, et des crimes.

CALLICRATE.

Puis-je vous demander si parmi tant de peuples vous en avez trouvé un qui fût juste?

ÉVHÉMÈRE.

Aucun.

CALLICRATE.

Dites-moi donc qui est le plus sot et le plus méchant?

[1] Voyez tome XLVI, page 100; et XXX, 108. B.

ÉVHÉMÈRE.

C'est le plus superstitieux.

CALLICRATE.

Pourquoi le plus superstitieux est-il le plus méchant?

ÉVHÉMÈRE.

C'est que la superstition croit faire par devoir ce que les autres font par habitude ou par un accès de folie. Un barbare ordinaire, tel qu'un Grec, un Romain, un Scythe, un Perse, quand il a bien tué, bien volé, bien bu le vin de ceux qu'il vient d'assassiner, bien violé les filles des pères de famille égorgés, n'ayant plus besoin de rien, devient tranquille et humain pour se délasser. Il écoute la pitié que la nature a mise au fond du cœur de l'homme. Il est comme le lion qui ne court plus après la proie dès qu'il n'a plus faim; mais le superstitieux est comme le tigre qui tue et qui déchire encore, lors même qu'il est rassasié. L'hiérophante de Pluton lui a dit: « Massacre tous « les adorateurs de Mercure, brûle toutes les mai- « sons, tue tous les animaux: » mon dévot se croirait un sacrilége s'il laissait un enfant et un chat en vie dans le territoire de Mercure.

CALLICRATE.

Quoi! il y a sur la terre des peuples aussi abominables, et Alexandre ne les a pas exterminés, au lieu d'aller attaquer vers le Gange des gens paisibles et humains, et qui même, à ce qu'on dit, ont inventé la philosophie?

ÉVHÉMÈRE.

Non vraiment; il a passé comme un trait auprès

d'une de ces petites peuplades de barbares fanatiques dont je viens de parler; et, comme le fanatisme n'exclut pas la bassesse et la lâcheté, ces misérables lui ont demandé pardon, l'ont flatté, lui ont donné une partie de l'or qu'ils avaient volé, et ont obtenu permission d'en voler encore.

CALLICRATE.

L'espèce humaine est donc une espèce bien horrible?

ÉVHÉMÈRE.

Il y a quelques moutons parmi le grand nombre de ces animaux; mais la plupart sont des loups et des renards.

CALLICRATE.

Je voudrais savoir pourquoi cette différence énorme dans la même espèce.

ÉVHÉMÈRE.

On dit que c'est pour que les renards et les loups mangent des agneaux.

CALLICRATE.

Non, ce monde-ci est trop misérable et trop affreux; je voudrais savoir pourquoi tant de calamités et tant de bêtises.

ÉVHÉMÈRE.

Et moi aussi. Il y a long-temps que j'y rêve en cultivant mon jardin à Syracuse.

CALLICRATE.

Eh bien! qu'avez-vous rêvé? Dites-moi, je vous prie, en peu de mots, si cette terre a toujours été peuplée d'hommes; si la terre elle-même a toujours existé; si nous avons une ame; si cette ame est éter-

nelle, comme on le dit de la matière; s'il y a un dieu ou plusieurs dieux; ce qu'ils font, à quoi ils sont bons. Qu'est-ce que la vertu? qu'est-ce que l'ordre et le désordre? qu'est-ce que la nature? a-t-elle des lois? qui les a faites? qui a inventé la société et les arts? quel est le meilleur gouvernement? et surtout quel est le meilleur secret pour échapper aux périls dont chaque homme est environné à chaque instant? Nous examinerons le reste une autre fois.

ÉVHÉMÈRE.

En voilà pour dix ans au moins, en parlant dix heures par jour.

CALLICRATE.

Cependant tout cela fut traité hier chez la belle Eudoxe par les plus aimables gens de Syracuse.

ÉVHÉMÈRE.

Eh bien! que fut-il conclu?

CALLICRATE.

Rien. Il y avait là deux sacrificateurs, l'un de Cérès, l'autre de Junon, qui finirent par se dire des injures. Allons, dites-moi sans façon tout ce que vous pensez. Je vous promets de ne vous point battre, et de ne vous point déférer au sacrificateur de Cérès.

ÉVHÉMÈRE.

Eh bien! venez m'interroger demain; je tâcherai de vous répondre: mais je ne vous promets pas de vous satisfaire.

SECOND DIALOGUE.

Sur la Divinité.

CALLICRATE.

Je commence par la question ordinaire : Y a-t-il un Théos? Le grand-prêtre de Jupiter Ammon a déclaré qu'Alexandre était son fils, et il a été bien payé; mais ce Théos existe-t-il? et depuis le temps qu'on en parle, ne s'est-on pas moqué de nous?

ÉVHÉMÈRE.

On s'en est bien moqué en effet, quand on nous a fait adorer un Jupiter mort en Crète, et un bélier de pierre caché dans les sables de la Libye. Les Grecs, qui ont de l'esprit jusqu'à la folie, se sont indignement moqués du genre humain, quand d'un mot grec qui signifiait *courir*, ils ont fait des *theoi*, des dieux qui courent [1]. Leurs prétendus philosophes, qui sont, à mon avis, les raisonneurs de ce monde les moins raisonnables, ont prétendu que les coureurs, tels que Mars, Mercure, Jupiter, Saturne, étaient des dieux immortels, parcequ'ils marchent toujours, et qu'ils paraissent se mouvoir eux-mêmes. Ils auraient pu, par le même argument, donner de la divinité aux moulins à vent.

CALLICRATE.

Non, non, je ne vous parle pas des rêveries d'Athènes, ni de celles de l'Égypte. Je ne vous demande pas si une planète est dieu, si le bélier d'Ammon est

[1] Les planètes. K.

dieu, si le bœuf Apis est dieu, et si Cambyse a mangé un dieu en le fesant mettre à la broche; je vous demande très sérieusement s'il y a un dieu qui ait fait le monde. On m'a ri au nez dans Syracuse, quand j'ai dit que peut-être il y en avait un.

ÉVHÉMÈRE.

Et où logez-vous, s'il vous plaît, dans Syracuse?

CALLICRATE.

Chez Hiérax l'archonte, qui est mon ami intime, et qui ne croit pas plus en Dieu qu'Épicure.

ÉVHÉMÈRE.

N'a-t-il pas un beau palais, cet archonte?

CALLICRATE.

Admirable; c'est un corps de logis orné de trente-six colonnes corinthiennes, entre lesquelles sont des statues de la main des plus grands maîtres. Et pour les deux ailes...

ÉVHÉMÈRE.

Faites-moi grace des deux ailes. Il me suffit qu'un beau palais me démontre un architecte.

CALLICRATE.

Ah! je vois où vous en voulez venir; vous allez me dire que l'arrangement de l'univers, l'immensité de l'espace remplie de mondes qui tournent régulièrement autour de leurs soleils, la lumière qui jaillit en torrents de ces soleils, et qui court animer tous ces globes, enfin cette fabrique incompréhensible démontre un fabricateur souverainement intelligent, puissant, éternel; vous allez m'étaler les belles découvertes des Platon, qui ont agrandi la sphère des êtres; vous m'allez faire voir le grand Être qui préside à

cette foule d'univers tous faits les uns pour les autres. Ces discours tant rebattus ne persuadent pas nos épicuriens. Ils vous disent froidement qu'ils ne disconviennent pas que la nature a tout fait, et que c'est là le grand Être; qu'on la voit, qu'on la sent dans le soleil, dans les astres, dans toutes les productions de notre globe, dans nous-mêmes, et qu'il y a une grande faiblesse, et bien peu de bon sens, à vouloir attribuer à je ne sais quel être imaginaire qu'on ne peut voir, et dont il est impossible de se former la plus légère idée; de lui attribuer, dis-je, les opérations de cette nature qui nous est si sensible, si connue par ses travaux continuels, qui est partout sous nos pieds, sur nos têtes, qui nous a fait naître, qui nous fait vivre et mourir, et qui est visiblement le Dieu que vous cherchez : lisez le *Système de la Nature*, l'histoire de la nature, les *Principes de la Nature*, la *Philosophie de la Nature*, le *Code de la Nature*, les lois de la nature, etc.[1].

ÉVHÉMÈRE.

Et si je vous disais qu'il n'y a point de nature, que

[1] Le *Système de la nature* est l'ouvrage du baron d'Holbach, dont Voltaire a déjà parlé; voy. *Dictionnaire philosophique*, article Dieu, quatrième section, tome XXVIII, page 376. Je présume que l'ouvrage que Voltaire appelle *Histoire de la nature* est celui de Robinet, intitulé *De la nature*, 1761-68, quatre volumes in-8°, auxquels on joint les *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de l'être, ou les Essais de la nature qui apprend à former l'homme*, 1768, in-8°. Les *Principes de la nature suivant les opinions des anciens philosophes*, 1725, deux volumes in-12, ont pour auteur F.-M.-P. Colonne.

La *Philosophie de la nature* est de Delisle de Sales; voyez tome LXIX, page 509.

Le *Code de la nature*, 1755, in-12, a été attribué à Diderot, mais est

tout est art dans l'univers, et que l'art annonce un ouvrier.

CALLICRATE.

Comment donc! point de nature, et tout est art? quelle idée creuse!

ÉVHÉMÈRE.

C'est un philosophe peu connu, et peu compté peut-être parmi les philosophes, qui le premier a avancé cette vérité; mais elle n'est pas moins vérité pour être d'un homme obscur[1]. Vous m'avouerez que vous ne pouvez entendre par ce terme vague, *nature*, qu'un assemblage de choses qui existent, et dont la plupart n'existeront pas demain; certes, des arbres, des pierres, des légumes, des chenilles, des chèvres, des filles, et des singes, ne composent point un être absolu, quel qu'il soit : des effets qui n'existaient point hier ne peuvent être la cause éternelle, nécessaire, et productive. Votre nature, encore une fois, n'est qu'un mot inventé pour signifier l'universalité des choses.

Pour vous faire voir à présent que l'art a tout fait, observez seulement un insecte, un limaçon, une mouche, vous y verrez un art infini qu'aucune industrie humaine ne peut imiter : il faut donc qu'il y ait un artiste infiniment habile, et c'est ce que les sages appellent Dieu.

de Morelly, auteur du *Naufrage des îles flottantes, ou la Basiliade du célèbre Pilpay, poëme héroïque*, 1753, in-12.

Quant à l'ouvrage que Voltaire appelle *Lois de la nature*, je ne sais quel il est.

Voltaire reparle de quelques uns de ces ouvrages dans l'art. XI du *Prix de la justice et de l'humanité;* voyez ci-après dans le présent volume. B.

[1] C'est de lui-même que M. de Voltaire parle ici. K. — Voyez *Dictionnaire philosophique*, au mot NATURE, tome XXXI, page 268. B.

CALLICRATE.

Cet artisan que vous supposez est, selon nos épicuriens, la force secrète qui agit éternellement dans cet assemblage toujours périssant et toujours reproduit que nous appelons nature.

ÉVHÉMÈRE.

Comment une force peut-elle être répandue dans des êtres qui ne sont plus, et dans ceux qui ne sont pas encore nés? Comment cette force aveugle peut-elle avoir assez d'intelligence pour former des animaux sentants ou pensants, et tant de soleils qui probablement ne pensent point? Vous sentez qu'un tel système n'étant fondé sur aucune vérité antécédente, n'est qu'un rêve produit par l'imagination en délire: la force secrète dont vous parlez ne peut subsister que dans un être assez puissant et assez intelligent pour former des animaux intelligents; dans un être nécessaire, puisque sans son existence il n'y aurait rien; dans un être éternel, puisque existant par lui-même, on ne peut assigner de moment où il n'ait pas existé; dans un être bon, puisque étant la cause de tout, rien ne peut avoir fait entrer le mal dans lui. Voilà ce que nous autres stoïciens nous appelons Dieu: voilà le grand Être à qui nous nous efforçons de ressembler par la vertu, autant que de faibles créatures peuvent approcher de l'ombre de leur Créateur.

CALLICRATE.

Et voilà ce que nos épicuriens vous nient. Vous êtes comme les sculpteurs; ils font à coups de ciseau une belle statue, et ils l'adorent. Vous forgez votre Dieu, et puis vous lui donnez le titre de bon; mais

regardez seulement notre Etna[1], la ville de Catane, engloutie depuis peu d'années, et ses ruines encore fumantes. Souvenez-vous de ce que Platon nous apprend de la destruction de l'île Atlantique, abîmée il n'y a pas plus de dix mille ans; songez à l'inondation qui détruisit la Grèce.

A l'égard du mal moral, souvenez-vous seulement de tout ce que vous avez vu, et donnez l'épithète de bon à votre Dieu, si vous l'osez. On n'a jamais répondu à ce fameux argument[2] : Ou Dieu n'a pu empêcher le mal; et, en ce cas, est-il tout puissant? ou il l'a pu, et il ne l'a pas fait; alors où est sa bonté?

ÉVHÉMÈRE.

Cet ancien raisonnement, qui semble détrôner Dieu et mettre à sa place le chaos, m'a toujours effrayé: les folles horreurs dont j'ai été témoin sur ce malheureux globe m'épouvantent encore davantage. Cependant au pied de ce mont Etna qui vomit la flamme et la mort autour de nous, je vois les campagnes les plus riantes et les plus fertiles; et, après dix ans de carnage et de destruction, je vois renaître dans Syracuse la paix, l'abondance, les plaisirs, les chansons, et la philosophie : il y a donc du bien dans ce monde, s'il y a tant de mal; il est donc démontré que Dieu n'est pas absolument méchant, s'il est l'auteur de tout.

CALLICRATE.

Ce n'est pas assez qu'un dieu ne soit pas toujours

[1] Ce nom fut donné à Catane par Hiéron Ier, qui y mourut l'an 467 avant J.-C. Cl.

[2] Il est d'Épicure; et Voltaire l'a déjà cité tome XLVII, page 104. B.

et complètement cruel, il faut qu'il ne le soit jamais; et la terre, son prétendu ouvrage, est toujours affligée de quelque affreux désastre. Quand l'Etna se repose, d'autres volcans sont en fureur. Quand Alexandre n'est plus, d'autres destructeurs s'élèvent; il n'y a jamais eu un moment sur ce globe sans désastre et sans crime.

ÉVHÉMÈRE.

C'est à quoi j'en veux venir. L'idée d'un dieu bourreau, qui fait des créatures pour les tourmenter, est horrible et absurde : l'idée de deux dieux, dont l'un fait le bien et l'autre fait le mal, est plus absurde encore, et n'est pas moins horrible. Mais si on vous prouve une vérité, cette vérité existe-t-elle moins parcequ'elle traîne après elle des conséquences inquiétantes? Il y a un Être nécessaire, éternel, source de tous les êtres; existera-t-il moins parceque nous souffrons? existera-t-il moins parceque je suis incapable d'expliquer pourquoi nous souffrons?

CALLICRATE.

Capable ou non, je vous prie de hasarder avec moi ce que vous en pensez.

ÉVHÉMÈRE.

Je tremble; car je vais vous dire des choses qui ressemblent à un système, et un système qui n'est pas démontré n'est qu'une folie ingénieuse : quoi qu'il en soit, voici la très faible clarté que je crois apercevoir dans cette profonde nuit; c'est à vous de l'éteindre ou de l'augmenter.

Je remarque d'abord que je n'ai pu acquérir l'idée d'un Dieu qu'après avoir acquis l'idée d'un être né-

cessaire existant par lui-même, par sa nature, éternel, intelligent, bon, et puissant. Tous ces caractères, qui me paraissent essentiels à Dieu, ne me disent pas qu'il ait fait l'impossible. Il n'empêchera jamais que les trois angles d'un triangle ne soient égaux à deux droits. Il ne pourra faire que deux propositions contradictoires s'accordent. Il était probablement contradictoire que le mal n'entrât pas dans le monde; je présume qu'il était impossible que les vents nécessaires pour balayer les terres et pour empêcher les mers de croupir, ne produisissent pas des tempêtes. Les feux répandus sous l'écorce de la terre pour former les minéraux et les végétaux devaient aussi ébranler ces terres, renverser des villes, écraser leurs habitants, affaisser des moutagnes, et en élever d'autres.

Il eût été contradictoire que tous les animaux vécussent toujours et procréassent toujours : l'univers n'aurait pu les nourrir. Ainsi la mort, qu'on regarde comme le plus grand des maux, était aussi nécessaire que la vie. Il fallait que les desirs s'allumassent dans les organes de tous les animaux, qui ne pouvaient chercher leur bien-être sans le desirer; ces affections ne pouvaient être vives sans être violentes, et par conséquent sans exciter ces fortes passions qui produisent les querelles, les guerres, les meurtres, les fraudes, et le brigandage : enfin Dieu n'a pu former l'univers qu'aux conditions suivant lesquelles il existe.

CALLICRATE.

Votre Dieu n'est donc pas tout puissant?

ÉVHÉMÈRE.

Il est véritablement le seul puissant, puisque c'est lui qui a tout formé; mais il n'est pas extravagamment puissant. De ce qu'un architecte a élevé une maison de cinquante pieds, bâtie de marbre, ce n'est pas à dire qu'il ait pu en faire une de cinquante lieues, bâtie de confitures. Chaque être est circonscrit dans sa nature; et j'ose croire que l'Être suprême est circonscrit dans la sienne. J'ose penser que cet architecte de l'univers, si visible à notre esprit, et en même temps si incompréhensible, n'habite ni les choux de nos jardins, ni le petit temple du Capitole. Quel est son séjour? de quel ciel, de quel soleil envoie-t-il ses éternels décrets à toute la nature? Je n'en sais rien; mais je sais que toute la nature lui obéit.

CALLICRATE.

Mais si tout lui obéit, quand croyez-vous qu'il ait donné les premières lois à toute cette nature, et qu'il ait formé ces soleils innombrables, ces planètes, ces comètes, cette chétive et malheureuse terre?

ÉVHÉMÈRE.

Vous me faites toujours des questions auxquelles on ne peut répondre que par des doutes. Si j'osais faire encore une conjecture, je dirais que l'essence de l'Être suprême, de cet Être éternel, formateur, conservateur, destructeur, et reproducteur, étant d'agir, il est impossible qu'il n'ait pas agi toujours. Les œuvres de l'éternel Démiourgos ont été nécessairement éternelles, comme dès qu'un soleil existe, il est né-

cessaire que ses rayons pénètrent l'espace en droite ligne.

CALLICRATE.

Vous me répondez par des comparaisons : cela me fait soupçonner que vous ne voyez pas bien nettement les choses dont nous parlons ; vous cherchez à les éclaircir, et, quelque peine que vous preniez, vous rentrez toujours, malgré vous, dans le système de nos épicuriens, qui attribuent tout à une force occulte, à la nécessité. Vous appelez cette force occulte Dieu, et ils l'appellent nature.

ÉVHÉMÈRE.

Je ne serais pas fâché d'avoir quelque chose de commun avec les vrais épicuriens, qui sont d'honnêtes gens, très-sages et très respectables ; mais je ne suis point d'accord avec ceux qui n'admettent des dieux que pour s'en moquer, en les représentant comme de vieux débauchés inutiles, abrutis par le vin, la bonne chère, et l'amour.

A l'égard des bons épicuriens, qui ne placent le bonheur que dans la vertu, mais qui n'admettent que le pouvoir secret de la nature, je suis de leur avis, pourvu qu'ils reconnaissent que ce pouvoir secret est celui d'un Être nécessaire, éternel, puissant, intelligent : car l'être qui raisonne, appelé homme, ne peut être l'ouvrage que d'un maître très intelligent, appelé Dieu.

CALLICRATE.

Je leur communiquerai vos pensées, et je souhaite qu'ils vous regardent comme leur confrère.

TROISIÈME DIALOGUE.

Sur la philosophie d'Épicure, et sur la théologie grecque.

CALLICRATE.

J'ai parlé à nos bons épicuriens. La plupart persistent à croire que leur doctrine au fond n'est guère différente de la vôtre. Vous admettez également un pouvoir éternel, occulte, invisible; mais comme ils sont gens de bon sens, ils avouent qu'il faut que ce pouvoir soit pensant, puisqu'il a fait des animaux qui pensent.

ÉVHÉMÈRE.

C'est un grand pas dans la connaissance de la vérité : mais pour ceux qui osent dire que la matière peut avoir d'elle-même la faculté de la pensée, il m'est impossible de raisonner avec eux; car je pars d'un principe, « Pour produire un être pensant, il faut « l'être; » et ils partent d'une supposition, « La pensée « peut être donnée par un être qui ne pense point: » disons plus, par un être qui n'existe point; car nous avons vu clairement qu'il n'y a point d'être qui soit la nature, et que ce n'est qu'un nom abstrait donné à la multitude des choses.

CALLICRATE.

Dites-nous donc comment ce pouvoir secret et immense que vous appelez Dieu nous donne la vie, le sentiment, et la pensée. Nous avons une ame; les autres animaux en ont-ils une? qu'est-ce que cette ame? arrive-t-elle dans notre corps quand nous sommes

en embryon[1] dans le ventre de notre mère? où va-t-elle quand ce corps est dissous?

ÉVHÉMÈRE.

Je suis invinciblement persuadé que Dieu nous a donné à nous, aux animaux, aux végétaux, aux soleils, et aux grains de sable, tout ce que nous avons, toutes nos facultés, toutes nos propriétés. Il est un art si profond et si incompréhensible dans les organes qui nous mettent au monde, qui nous font vivre, qui nous font penser, et dans les lois qui dirigent toutes choses, que je suis prêt à tomber ébloui et accablé, quand j'ose tenter de regarder la moindre partie de ce ressort universel par qui tout subsiste.

J'ai des sens qui d'abord me font du plaisir ou de la douleur. J'ai des idées, des images qui me viennent par mes sens, et qui entrent dans moi sans que je les appelle. Je ne les fais pas ces idées; et lorsqu'il s'en est amassé en moi une quantité assez grande, je suis tout étonné de sentir en moi le pouvoir d'en composer quelques unes. La propriété qui se développe en moi de me ressouvenir de ce que j'ai vu, et de ce que j'ai senti, fait que je compose dans ma tête l'image de ma nourrice avec celle de ma mère, et celle de la maison où je suis élevé avec celle de la maison voisine. Je rassemble ainsi mille idées différentes, dont je n'ai créé aucune : ces opérations sont l'effet d'une autre

[1] Les anciens embryologues croyaient que l'ame n'arrivait que vers le quarantième jour de la conception chez les garçons, et qu'elle se fesait attendre le double de ce temps, au moins, chez les filles; mais l'*Embryologie sacrée* (imprimée par extrait à Caen, 1817, in-12), en rejetant une distinction si peu galante, admet que « le germe a une ame raisonnable au moment de la conception, » quel que soit le sexe de ce germe. Cl.

faculté, celle de répéter les mots que j'ai entendus, et d'y attacher d'abord un peu de sens. On me dit qu'on appelle tout cela mémoire.

Enfin quand le temps a un peu fortifié mes organes, on me dit que mes facultés de sentir, de me ressouvenir, d'assembler des idées, sont ce qu'on appelle *ame*.

Ce mot ne signifie et ne peut signifier que ce qui les anime. Toutes les nations orientales ont donné le nom de vie à ce que nous nommons ame : nous avons la faculté de donner ainsi des noms généraux et abstraits aux choses que nous ne pouvons définir. Nous desirons, mais il n'y a point dans nous un être réel qui s'appelle desir. Nous voulons, mais il n'y a pas dans notre cœur une petite personne qui s'appelle volonté. Nous imaginons, sans qu'il y ait dans le cerveau un être particulier qui imagine. Les hommes de tout pays, j'entends les hommes qui raisonnent, ont inventé des termes généraux pour exprimer toutes les opérations, tous les effets de ce qu'ils sentent et de ce qu'ils voient; ils ont dit la vie et la mort, la force et la faiblesse. Il n'y a pourtant point d'être réel qui soit, ou la faiblesse, ou la force, ou la mort, ou la vie : mais ces manières de s'exprimer sont si commodes, qu'elles ont été adoptées de tout temps par les nations raisonneuses.

Si ces expressions ont servi pour la facilité du discours, elles ont produit bien des méprises. Les peintres, par exemple, et les sculpteurs, ont voulu représenter la force, et ils ont figuré un gros homme avec une poitrine velue et des bras musculeux ; ils ont des-

siné un enfant pour donner une idée de la faiblesse. On a personnifié ainsi les passions, les vertus, les vices, les années, et les jours. Les hommes se sont accoutumés, par ce déguisement continuel, à prendre toutes leurs facultés, toutes leurs propriétés, tous leurs rapports avec le reste de la nature, pour des êtres réels, et des mots pour des choses.

De ce mot *ame*[1], qui est abstrait, ils ont fait une personne habitante dans notre corps; ils ont divisé cette personne en trois, et des philosophes prétendus ont dit que ce nombre trois est parfait, parcequ'il est composé de l'unité et de la dualité. De ces trois parties ils en ont fait présider une aux cinq sens, et ils l'ont appelée *psyché;* une autre est dans la poitrine, et c'est *pneuma*, le souffle, l'haleine, l'esprit; une troisième est dans la tête, et c'est la pensée, *nous*. De ces trois ames ils en ont fait une quatrième quand on est mort, c'est *skia*, ombres, mânes ou farfadets.

On est bientôt parvenu à ne se jamais entendre quand on prononce ce mot *ame :* il a fait naître mille questions qui forcent les savants à se taire, et qui autorisent les charlatans à parler. Ces ames, dit-on, viennent-elles toutes du premier homme créé par l'éternel Démiourgos, ou de la première femelle? ou bien furent-elles formées ailleurs toutes à-la-fois, pour descendre chacune à leur tour ici-bas? Leur substance est-elle d'éther ou de feu, ou bien ni de l'un ni de l'autre? est-ce la femme ou son mari qui darde une

[1] Voyez l'article Ame du *Dictionnaire philosophique*, tome XXVI, pages 199-260; et les *Lettres de Memmius*, tome XLVI, page 586. B.

ame avec la liqueur prolifique? vient-elle dans l'utérus avant ou après que les membres de l'enfant sont formés? sent-elle, pense-t-elle, dans l'enveloppe de l'amnios où le fœtus est emprisonné? son être augmente-t-il quand son corps augmente? toutes les ames sont-elles de la même nature? n'y a-t-il nulle différence entre l'ame d'Orphée et celle d'un imbécile?

Quand cette ame est parvenue à sortir de la matrice où elle a séjourné neuf mois, entre une vessie pleine d'urine, et un sale boyau rempli de matière fécale, on a osé demander alors si cette personne est arrivée dans ce cloaque avec une pleine notion de l'infini, de l'éternité, de l'abstrait, et du concret, du beau, du bon, du juste, de l'ordre. Ensuite on a disputé pour savoir si cette pauvre créature pensait toujours, comme si on pensait dans un sommeil plein et paisible, dans une profonde ivresse, dans l'anéantissement d'idées qui résulte d'une apoplexie complète, d'une épilepsie. Que de querelles absurdes, grand Dieu, entre tous ces aveugles sur la nature des couleurs! Enfin, que devient cette ame quand le corps n'est plus? Les grands précepteurs du genre humain, Orphée, Homère, ont dit : Elle est *skia*, elle est *ombre, farfadet.* Ulysse voit à l'entrée des enfers des farfadets, des ombres, qui viennent lécher du sang et boire du lait dans une fosse. Des enchanteurs et des enchanteresses, qui ont un esprit de Python, évoquent des mânes, des ombres qui montent de la terre. Il y a des ames dont les vautours mangent le foie; d'autres se promènent continuellement sous

des arbres; et c'est là la souveraine félicité, c'est le paradis d'Homère.

Les honnêtes gens n'ont pas été satisfaits de ces innombrables puérilités. Pour moi, j'ai pris le parti de recourir à Dieu, et de lui dire : « C'est à toi, maître « absolu de la nature, que je dois tout; tu m'as ac-« cordé le don du sentiment et de la pensée, comme « tu m'as donné la faculté de digérer et de marcher. « Je t'en remercie, et je ne te demande pas ton secret. » Cette prière est, à mon avis, plus raisonnable que les vaines et interminables disputes sur *psyché*, *pneuma*, *nous*, et *skia*.

CALLICRATE.

Si vous croyez que c'est Dieu qui nous tient lieu d'ame, vous n'êtes donc qu'une machine dont Dieu gouverne les ressorts; vous êtes dans lui, vous voyez tout en lui[1], il agit en vous. Trouvez-vous, en conscience, ce système meilleur que le nôtre?

ÉVHÉMÈRE.

J'aimerais mieux avoir confiance en Dieu qu'en moi. Quelques philosophes pensent ainsi; leur petit nombre même me porte à croire qu'ils ont raison. Ils soutiennent que l'ouvrier doit être le maître de son ouvrage, et que rien ne peut arriver dans l'univers qui ne soit soumis à l'artisan souverain.

CALLICRATE.

Quoi! vous oseriez dire que Dieu est sans cesse occupé à faire jouer toutes ces machines?

[1] Voyez l'opuscule de Voltaire, intitulé *Tout en Dieu*, tome XLVI, page 37. B.

ÉVHÉMÈRE.

Dieu m'en préserve! Voilà comme dans toutes les disputes on fait dire à son adversaire ce qu'il n'a point dit. Je prétends, au contraire, que le souverain éternel a établi, de toute éternité, ses lois, qui seront toujours accomplies par tous les êtres. Dieu a commandé une fois, et l'univers obéit toujours.

CALLICRATE.

J'ai bien peur que mes théologiens épicuriens ne vous reprochent de faire Dieu auteur du péché: car enfin, s'il vous anime et si vous faites une faute, c'est lui qui la commet.

ÉVHÉMÈRE.

C'est un reproche qu'on peut faire à toutes les sectes, excepté aux athées; toute secte qui admet la plénitude de *la* puissance divine la charge des délits qu'elle n'empêche pas: elle dit à Dieu: Seigneur souverain de tout, vous devez écarter tout mal; c'est votre faute si vous laissez entrer l'ennemi dans la place que vous avez bâtie. Dieu lui répond: Ma fille, je ne peux faire les choses contradictoires; il est contradictoire que le mal n'existe pas quand le bien existe; il est contradictoire qu'il y ait du feu, et que ce feu ne puisse causer d'embrasement; qu'il y ait de l'eau, et que cette eau ne puisse noyer un animal.

CALLICRATE.

Trouvez-vous cette solution bien suffisante?

ÉVHÉMÈRE.

Je n'en connais point de meilleure.

CALLICRATE.

Prenez garde, on vous dira que les adorateurs des

dieux ont raisonné plus conséquemment que vous en Égypte et en Grèce, quand ils ont inventé un Tartare où les crimes sont punis; alors la justice divine est justifiée.

ÉVHÉMÈRE.

Étrange manière de justifier leurs dieux! et quels dieux! des adultères, des homicides, des chats, et des crocodiles! Il s'agit ici de savoir pourquoi le mal existe. Vos Grecs, vos Égyptiens, en rendent-ils raison? en changent-ils la nature? en adoucissent-ils les horreurs en nous présentant une série de crimes et de tourments éternels? Ces dieux ne sont-ils pas des monstres de barbarie d'avoir fait naître un Tantale pour qu'il mangeât son fils en ragoût, et pour qu'il fût ensuite dévoré de faim en demeurant à table dans une suite infinie de siècles? Un autre prince tourne incessamment sa roue entourée de serpents; quarante-neuf filles d'un autre roi ont égorgé leurs maris, et remplissent un tonneau vide pendant l'éternité. Certes il eût bien mieux valu que ces quarante-neuf filles, et tous ces princes damnés, n'eussent jamais été au monde: rien n'était plus aisé que de leur épargner l'existence, les crimes, et les supplices. Vos Grecs peignent leurs dieux comme des tyrans et des bourreaux immortels, occupés sans relâche à former des malheureux condamnés à commettre des crimes passagers, et à subir des supplices sans fin. Vous m'avouerez que cette théologie est bien infernale. Celle des épicuriens est plus humaine; mais j'ose croire que la mienne est plus divine: mon Dieu n'est ni un voluptueux indo-

lent comme ceux d'Épicure, ni un monstre barbare comme ceux de l'Égypte et de la Grèce.

CALLICRATE.

J'aime mieux votre Dieu que tous les autres : mais il me reste bien des scrupules ; je vous prierai de les lever dans notre premier entretien.

ÉVHÉMÈRE.

Je ne vous donnerai jamais mes opinions que comme des doutes.

QUATRIÈME DIALOGUE.

Si un dieu qui agit ne vaut pas mieux que les dieux d'Épicure, qui ne font rien.

CALLICRATE.

Je suis convaincu que toute la terre, et ce qui l'environne, le genre humain et le genre animal, et tout ce qui est au-delà de nous, l'univers en un mot, ne s'est pas formé lui-même, et qu'il y règne un art infini ; je reçois avec respect l'idée d'un artisan unique, d'un maître suprême, que la nombreuse secte des épicuriens rejette. Je suppose que ce souverain de la nature est, à plusieurs égards, ce qu'était le Dieu de Timée, le Dieu d'Ocellus Lucanus et de Pythagore : il n'a pas créé la matière du néant, car le néant, comme vous savez, n'a point de propriétés ; rien ne vient de rien, rien ne retourne à rien[1] : je conçois que l'universalité des choses est émanée de ce Dieu,

[1] C'est le vers de Perse, III, 84 :

De nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.

Voyez tome XXX, page 7 ; et XXXIX, 589. B.

qui seul est par lui-même, et dont tout est l'ouvrage: il a tout arrangé suivant les lois universelles qui résultent de sa sagesse autant que de sa puissance; j'admets une grande partie de votre philosophie, quoiqu'elle révolte la plupart de nos sages: mais deux grandes difficultés m'arrêtent; il me semble que vous ne faites votre Dieu ni assez libre ni assez juste.

Il n'est point libre, puisqu'il est l'être nécessaire, de qui l'immensité des choses est émanée nécessairement; il n'est point juste, car la plupart des gens de bien sont persécutés pendant leur vie, et vous ne me dites point qu'on leur rende justice quand ils ne sont plus, et que les scélérats soient punis après leur mort. Les religions grecque et égyptienne ont un grand avantage sur votre théologie. Elles ont imaginé des peines et des récompenses. C'est, ce me semble, la seule manière de mener les hommes : pourquoi la négligez-vous?

ÉVHÉMÈRE.

Je vais vous répondre sur la liberté, et ensuite je vous répondrai sur la justice. Être libre, c'est faire ce qu'on veut: or certainement Dieu a fait tout ce qu'il a voulu. Il nous a daigné communiquer une portion de cette admirable liberté, dont nous jouissons quand nous agissons suivant notre volonté. Il a poussé sa bonté jusqu'à donner ce privilége à tous les animaux, qui font ce qu'ils veulent, selon la portée de leurs forces.

Dieu étant très puissant et très libre, je ne vous dirai pas qu'il le soit infiniment; car, malgré tout ce que disent les géomètres, je ne sais pas ce que c'est

que l'infini actuel[1]. Je vous dirai seulement que Dieu n'est pas libre de faire l'impossible, parceque c'est une contradiction dans les termes; il n'est pas libre de faire en sorte que les deux côtés de l'équerre de Pythagore forment deux carrés plus petits ou plus grands que le carré formé du grand côté, parceque ce serait une contradiction, une chose impossible. C'est à peu près ce que je vous ai déjà allégué; Dieu est si parfait qu'il n'a pas la liberté de faire le mal.

A l'égard de sa justice, vous vous moqueriez trop de moi, si je vous parlais de l'enfer des Grecs. Leur chien Cerbère qui aboie de ses trois gueules, leurs trois Parques, leurs trois Euménides, sont des imaginations si ridicules, que les enfants en rient. Dieu ne m'a point apparu, il ne m'a point montré Alexandre fouetté par trois furies de l'enfer, pour avoir fait mourir si injustement Callisthène; et je n'ai point vu Callisthène à table avec Dieu dans le dixième ciel, buvant du nectar servi de la main d'Hébé. Dieu m'a donné assez de raison pour me convaincre qu'il existe; mais il ne m'a pas donné une vue assez perçante pour voir ce qui se passe sur les bords du Phlégéton et dans l'Empyrée. Je me tiens dans un respectueux silence sur les châtiments dont il punit les criminels, et sur les récompenses des justes. Tout ce que je puis vous

[1] L'infini des géomètres n'a aucun rapport à l'*infini actuel*. Une grandeur infinie est une quantité plus grande qu'aucune quantité donnée du même genre, quelque grande qu'on la suppose. Une quantité infiniment petite est une quantité plus petite qu'aucune grandeur donnée; c'est le zéro considéré comme la limite, la fin d'une quantité décroissante. Ces quantités ont des rapports; et l'on a nommé science, calcul de l'infini, l'art de calculer ces rapports. K.

dire, c'est que je n'ai jamais vu de méchant heureux; mais que j'ai vu beaucoup de gens de bien très malheureux : cela me fâche et me confond; mais les épicuriens ont la même difficulté que moi à dévorer. Ils doivent être comme moi, ils doivent gémir comme moi en voyant si souvent le crime triomphant, et la vertu foulée aux pieds des pervers. Est-ce donc une si grande consolation pour d'honnêtes gens comme les bons épicuriens, de n'avoir point d'espérance?

CALLICRATE.

Ces épicuriens ont sur vous une supériorité bien marquée; ils n'ont point de reproche à faire à un Être suprême, à un Dieu juste qui laisse la vertu sans secours : ils n'ont reconnu des dieux que par bienséance, pour ne pas effaroucher la canaille d'Athènes; mais ils ne les font pas créateurs d'hommes, juges d'hommes, bourreaux d'hommes.

ÉVHÉMÈRE.

Vos épicuriens sont-ils plus amis de l'homme, donnent-ils une plus solide base à la vertu, consolent-ils plus nos misères en ne reconnaissant que des dieux inutiles, occupés de boire et de manger? Hélas! qu'importe que dans un coin de la Sicile il y ait une petite société d'animaux à deux pieds qui raisonnent bien ou mal sur la Providence?

Pour savoir si nous serons heureux ou malheureux après notre mort, il faudrait savoir s'il peut exister de nous quelque chose de sensible quand tous les organes du sentiment sont détruits, quelque chose qui pense quand la cervelle, où se formait la pensée, est mangée des vers, et quand ces vers et cette cervelle

sont en poussière; si une faculté, une propriété d'un animal peut subsister encore quand cet animal ne subsiste plus. C'est un problème qu'aucune secte n'a pu jusqu'ici résoudre, personne même ne peut en comprendre le sens; car si, dans un repas, quelqu'un demande: Ce lièvre servi dans ce plat a-t-il conservé sa faculté de courir? Ce pigeon a-t-il toujours sa faculté de voler? ces questions seront absurdes, et exciteront la risée. Pourquoi? c'est que le contradictoire, l'impossible en saute aux yeux. Nous avons assez vu que Dieu ne peut faire l'impossible, le contradictoire.

Mais si dans l'animal raisonnable, appelé homme, Dieu avait mis une étincelle invisible, impalpable, un élément, quelque chose de plus intangible qu'un atome d'élément, ce que les philosophes grecs appellent une monade[1]; si cette monade était indestructible, si c'était elle qui pensât et qui sentît en nous, alors je ne vois plus qu'il y ait de l'absurdité à dire: Cette monade peut exister, peut avoir des idées et du sentiment, quand le corps dont elle est l'ame sera détruit.

CALLICRATE.

Vous conviendrez que si l'invention de cette monade n'est pas totalement absurde, elle est bien hasardée, et qu'il ne faut pas fonder sa philosophie sur des peut-être. S'il était permis de faire d'un atome une ame immortelle, ce serait aux épicuriens que ce droit

[1] Le premier de ces *philosophes grecs* est l'*Allemand* Leibnitz. La monade, selon les leibnitziens, est un être simple et sans parties, dont sont composés tous les autres êtres. Cl..

serait acquis; car enfin ils sont les inventeurs des atomes.

ÉVHÉMÈRE.

Vraiment, je ne vous ai pas donné ma monade pour une démonstration; mais je vous l'ai proposée comme une imagination grecque qui fait voir, quoique imparfaitement, comment une partie invisible et essentielle de nous-mêmes pourrait, après notre mort, être punie ou récompensée, nager dans les délices, ou souffrir dans les peines: encore ne sais-je si, avec mes raisonnements et mes suppositions, je pourrais parvenir à trouver de la justice dans les peines que Dieu ferait souffrir aux hommes après leur mort; car enfin on pourrait me dire: N'est-ce pas lui qui, les ayant créés, les aurait déterminés à mal faire? En ce cas, pourquoi les punir? Il y a peut-être d'autres manières de justifier la Providence; mais nous ne pouvons les connaître.

CALLICRATE.

Vous avouez donc que vous ne savez au juste ni ce que c'est que cette ame dont vous me parlez, ni ce Dieu que vous prêchez?

ÉVHÉMÈRE.

Oui, je l'avoue très humblement et très douloureusement; je ne puis connaître leur substance, je ne puis savoir comment se forme ma pensée, je ne puis imaginer comment Dieu est fait: je suis un ignorant.

CALLICRATE.

Et moi aussi: consolons-nous l'un et l'autre; nous avons tous les hommes pour compagnons.

CINQUIÈME DIALOGUE.

Pauvres gens qui creusent dans un abîme. Instinct, principe de toute action dans le genre animal.

CALLICRATE.

Puisque vous ne savez rien, je vous conjure de me dire ce que vous soupçonnez; vous ne vous êtes point expliqué à moi entièrement. La réserve annonce de la défiance; un philosophe sans candeur n'est qu'un politique.

ÉVHÉMÈRE.

Je ne suis en défiance que de moi-même.

CALLICRATE.

Parlez, parlez; quelquefois, en devinant au hasard, on rencontre.

ÉVHÉMÈRE.

Eh bien! je devine que les hommes de tous les temps, de tous les lieux, n'ont jamais dit ni pu dire que des pauvretés sur toutes les choses que vous me demandez; je devine surtout qu'il nous est absolument inutile d'en être instruits.

CALLICRATE.

Comment inutile! n'est-il pas au contraire absolument nécessaire de savoir si nous avons une ame, et de quoi elle est faite? Ne serait-ce pas le plus grand des plaisirs de voir clairement que la puissance de l'ame est différente de son essence, qu'elle est tout, et qu'elle a complètement la vertu sensitive, étant *forme* et *entéléchie*, comme l'a si bien dit Aristote[a];

[a] Saint Thomas explique merveilleusement tout cela depuis la question

et surtout que la *syndérèse* n'est pas une *puissance habituelle ?*

ÉVHÉMÈRE.

Cela est fort beau ; mais une science si sublime paraît nous être interdite. Il faut bien qu'elle ne nous soit pas nécessaire, puisque Dieu ne nous l'a pas donnée. Nous lui devons sans doute tout ce qui peut servir à nous conduire dans cette vie, raison, instinct, faculté de commencer le mouvement, faculté de donner la vie à un être de notre espèce. Le premier de ces dons est ce qui nous distingue de tous les autres animaux ; mais Dieu ne nous a jamais appris quel en est le principe : il n'a donc pas voulu que nous le sussions[1]. Nous ne pouvons pas seulement deviner pourquoi nous remuons le bout du doigt quand nous le voulons, quel est le rapport entre ce petit mouvement d'un de nos membres et notre volonté. Il y a l'infini entre l'un et l'autre. Vouloir arracher à Dieu son secret, croire savoir ce qu'il nous a caché, c'est, ce me semble, une espèce de blasphême ridicule.

CALLICRATE.

Quoi ! je ne saurai jamais ce que c'est qu'une ame ? et il ne me sera pas démontré que j'en ai une ?

ÉVHÉMÈRE.

Non, mon ami.

75 jusqu'à la question 82e de la première partie de sa *Somme ;* mais Évhémère ne pouvait pas le deviner.

[1] Voltaire avait écrit à d'Argenson, le 6 novembre 1770 (voy. t. LXVI, p. 477) : « Il y a une chose peut-être consolante, c'est que la nature nous a donné à peu près tout ce qu'il nous fallait ; et si nous ne comprenons pas certaines choses un peu délicates, c'est apparemment qu'il n'était pas nécessaire que nous les comprissions. » B.

CALLICRATE.

Dites-moi donc ce que c'est que notre instinct, dont vous m'avez parlé tout-à-l'heure; vous m'avez dit que Dieu nous avait fait non seulement présent de la raison, mais encore de l'instinct: il me semble qu'on n'accorde cette propriété qu'aux bêtes, et que même on ne sait pas trop ce qu'on entend par cette propriété. Les uns disent que c'est une ame d'une espèce différente de la nôtre; les autres croient que c'est la même ame avec d'autres organes; quelques rêveurs[1] ont avancé que ce n'est qu'une machine: et vous, que rêvez-vous?

ÉVHÉMÈRE.

Je rêve que Dieu nous a tout donné, à nous et aux animaux, et que les animaux sont bien plus heureux que nos philosophes; ils ne se tourmentent pas pour savoir ce que Dieu veut qu'ils ignorent; leur instinct est plus sûr que le nôtre; ils ne font point de système sur ce que deviendront leurs facultés après leur mort: jamais abeille n'a eu la folie d'enseigner dans une ruche que son bourdonnement passerait un jour la barque à Caron, et que son ombre irait faire de la cire et du miel dans les Champs Élysées; c'est notre raison dépravée qui a imaginé ces fables.

Notre instinct est bien plus sage sans rien savoir; c'est par lui que l'enfant suce le téton de sa nourrice sans connaître qu'il forme un vide dans sa bouche, et que ce vide force le lait de la mamelle à descendre

[1] Ces rêveurs sont Gomez Pereira, le cardinal de Polignac, et Louis Racine, cités dans le *Dialogue des adorateurs*, tome XLVI, page 388, 389, 390. Cl..

dans son estomac : toutes ses actions sont de l'instinct. Dès qu'il a un peu de force, il met ses mains au-devant de sa tête quand il tombe. S'il veut franchir un petit fossé, il se donne une force nouvelle en courant, sans avoir appris quel sera le résultat de sa masse multipliée par sa vitesse. S'il trouve une large pièce de bois sur un ruisseau, pour peu qu'il soit hardi, il se mettra sur cette planche pour parvenir à l'autre bord, et ne se doutera pas que le volume de bois joint à celui de son corps pèse moins qu'un pareil volume d'eau. S'il veut soulever une pierre, il emploie un bâton pour lui servir de levier, et ne sait pas assurément la théorie des forces mouvantes.

Les actions même qui paraissent en lui l'effet d'une raison que l'éducation a instruite sont les effets de cet instinct. Il ne sait pas ce que c'est que la flatterie; mais il ne manque jamais de flatter quiconque peut lui donner ce qu'il desire. S'il voit battre un autre enfant, et s'il voit son sang couler, il crie, il pleure, il appelle au secours, sans aucun retour sur lui-même.

CALLICRATE.

Définissez-moi donc cet instinct dont vous me donnez tant d'exemples.

ÉVHÉMÈRE.

C'est tout sentiment et tout acte qui prévient la réflexion [1].

[1] L'instinct ne serait-il pas plutôt l'effet d'une suite de raisonnements faits avec trop de promptitude et trop peu d'attention, pour que nous ayons un sentiment distinct et un souvenir durable des jugements dont ces raisonnements ont été formés? Cette promptitude est l'effet de l'habitude. Les artisans exécutent les mouvements nécessaires dans chaque métier aussi machinalement que nous marchons; il est cependant vrai qu'ils ont été

CALLICRATE.

Mais vous me parlez là d'une qualité occulte, et vous savez qu'on se moque aujourd'hui de ces qualités, si chères à tant de philosophes de la Grèce.

ÉVHÉMÈRE.

Tant pis; il fallait respecter les qualités occultes; car depuis le brin d'herbe que l'ambre attire, jusqu'à la route que tant d'astres suivent dans l'espace; depuis la formation d'une mite dans un fromage jusqu'à la galaxie [1]; soit que vous considériez une pierre qui tombe, soit que vous suiviez le cours d'une comète traversant les cieux, tout est qualité occulte.

Ce mot est le respectable aveu de notre ignorance: le grand architecte du monde nous a donné de mesurer, de calculer, de peser quelques uns de ses ouvrages, mais il ne nous permet pas de découvrir les premiers ressorts. Les Chaldéens ont déjà soupçonné que ce n'est pas le soleil qui tourne autour des planètes, et qu'au contraire ce sont les planètes qui tournent autour de lui dans des orbites différentes; mais je doute qu'on puisse découvrir jamais quelle est la force secrète qui les emporte d'occident en orient. On calculera la chute des corps; mais trouvera-t-on la raison primitive de la force qui les fait tomber? Les hommes s'occupent depuis assez long-temps à faire des enfants; mais ils ne savent pas comment leurs

obligés d'apprendre à faire ces mouvements, qu'ils ont commencé par les exécuter chacun en vertu d'un acte particulier de leur volonté. L'extrême facilité avec laquelle un enfant, un petit quadrupède apprend à téter, ou un oiseau apprend à manger, est une objection contre cette opinion; mais cette objection n'est pas insoluble. K.

[1] La voie lactée. K.

femmes s'y prennent : notre Hippocrate n'a débité sur cet important mystère que des raisonnements d'accoucheuse. On disputera sur le physique et sur le moral pendant l'éternité; mais l'instinct gouvernera toujours toute la terre; car les passions sont la production de l'instinct, et les passions régneront toujours.

CALLICRATE.

Si cela est, votre Dieu n'est que le dieu du mal; il ne nous a fait naître que pour nous abandonner à ces passions funestes : c'est faire des hommes pour les livrer aux diables.

ÉVHÉMÈRE.

Point du tout; il y a de très bonnes passions, et il nous a donné la raison pour les diriger.

CALLICRATE.

Et qu'est-ce que cette chétive raison? M'allez-vous encore dire que c'est une autre espèce d'instinct?

ÉVHÉMÈRE.

A peu près : c'est un don inexplicable de comparer le passé au présent, et de pourvoir au futur. Voilà l'origine de toute société, de toute institution, de toute police. Ce don précieux est la suite d'un autre présent de Dieu, qui est aussi incompréhensible, je veux dire la mémoire; autre instinct que nous partageons avec les animaux, mais que nous possédons dans un degré si supérieur, qu'ils devraient nous prendre pour des dieux, s'ils ne nous mangeaient pas quelquefois.

CALLICRATE.

J'entends, j'entends; Dieu s'occupe à faire ressou-

venir de jeunes renards que leur père a été pris dans un piége; et ces renards, par instinct, évitent le piége qui a causé la mort de leur père. Dieu est attentif à représenter à la mémoire de nos Syracusains que nos deux Denys ont très mal gouverné, et il inspire à notre raison le gouvernement républicain. Il court au chien de berger pour lui dire de faire rentrer les moutons, de peur des loups, qu'il a créés exprès pour manger les moutons. Il fait tout, il arrange, il bouleverse, il répare, il détruit; il déroge continuellement à toutes ses lois, et se donne fort inutilement beaucoup de peine. C'est la *prémotion physique*[1], le *décret prédéterminant*, l'*action* de Dieu sur les créatures.

ÉVHÉMÈRE.

Ou vous m'entendez fort mal, ou vous m'expliquez très malignement. Je ne prétends point que le maître de la nature se mêle des détails, quoique je pense qu'aucun détail ne le fatiguerait ni ne l'abaisserait; je pense qu'il a établi des lois générales, immuables, éternelles, par lesquelles les hommes et les animaux se conduiront toujours : je vous l'ai déjà dit assez clairement.

Diagoras[2], auteur du *Système de la Nature*, dit dans sa longue déclamation à peu près la même chose

[1] Système des thomistes reproduit par Boursier; voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot IDÉE, t. XXX, p. 273; et le *Siècle de Louis XIV*, catalogue des écrivains, au mot BOURSIER, t. XIX, p. 68. B.

[2] C'est-à-dire le baron d'Holbach, mort le 21 janvier 1789. Le véritable Diagoras, avec lequel d'Holbach a d'ailleurs plus d'un rapport, n'était pas athée; mais il avait manqué d'être déchiré en pièces par les Athéniens, vers l'an 400 avant J.-C., pour avoir ri des mystères d'Eleusis. CL.

que vous. Voici ses paroles dans son chapitre IV du tome II : « Votre Dieu est sans cesse occupé à pro« duire et à détruire; par conséquent il ne peut être « appelé immuable quant à sa façon d'exister. »

Diagoras prétend que nous composons ainsi notre Dieu de qualités contradictoires; il le traite de fantôme affreux et ridicule: mais qu'il me permette de lui dire qu'il y a bien de la hardiesse à décider aussi légèrement sur un sujet si grave. Produire et détruire alternativement dans tous les siècles, par des lois toujours constantes, ce n'est pas changer au hasard; c'est, au contraire, être toujours semblable à soi-même. Dieu donne la vie et la mort; mais il les donne à tout le monde: il a rendu la vie et la mort nécessaires; il est immuable en exécutant toujours ce plan de la création, en gouvernant toujours d'une manière uniforme: s'il fesait vivre éternellement quelques hommes, on pourrait alors dire peut-être qu'il n'est pas immuable; mais quand tous naissent pour mourir, son immutabilité n'est que trop constatée.

CALLICRATE.

Je vous avoue que Diagoras se trompe en ce point; mais n'a-t-il pas grande raison quand il reproche à certains Grecs de représenter Dieu comme un être ridiculement vain, qui a fait le monde pour sa gloire, pour se faire applaudir; de le peindre comme un maître dur et vindicatif qui punit les plus légères désobéissances par des tortures éternelles; d'en faire un père injuste et aveugle qui favorise par caprice quelques uns de ses enfants, et destine tous les autres à un malheur sans fin; qui fait quelques aînés vertueux

pour les récompenser d'une vertu à laquelle ils étaient nécessités, et une foule de cadets scélérats pour les punir des crimes qu'ils ne pouvaient se dispenser de commettre; enfin de faire de Dieu un fantôme absurde et un tyran barbare?

ÉVHÉMÈRE.

Ce n'est point là le dieu des sages : c'est le dieu de quelques prêtres de la déesse de Syrie [1], qui sont la honte et l'horreur du genre humain.

CALLICRATE.

Eh bien! définissez-nous donc à la fin votre Dieu pour fixer nos incertitudes.

ÉVHÉMÈRE.

Je crois vous avoir prouvé qu'il en existe un par ce seul argument invincible: le monde est un ouvrage *admirable*; donc il y a un artisan plus admirable: la raison nous force à l'admettre, la démence entreprend de le définir.

CALLICRATE.

C'est ne rien savoir, et même c'est ne rien dire, que de nous crier sans cesse : Il y a là quelque chose d'excellent, mais je ne sais ce que c'est.

ÉVHÉMÈRE.

Souvenez-vous de ces voyageurs qui, en abordant dans une île, y trouvèrent des figures de géométrie tracées sur le sable du rivage. Courage! dirent-ils, voilà des pas d'hommes [2]. Nous autres stoïciens, en voyant ce monde, nous disons : Voilà des pas de Dieu.

[1] La déesse de la Syrie est la vierge Marie. B.

[2] *Bene speremus, o amici! hominum enim vestigia conspicio* est le mot attribué par Vitruve (dans la préface de ses six livres d'architecture) à

CALLICRATE.

Montrez-nous ces pas, s'il vous plaît.

ÉVHÉMÈRE.

Ne les avez-vous pas vus partout? et cette raison, et cet instinct dont nous jouissons, ne sont-ils pas évidemment des présents de ce grand Être inconnu? car ils ne viennent ni de nous-mêmes, ni de la fange sur laquelle nous habitons.

CALLICRATE.

Eh bien! réfléchissant sur tout ce que vous m'avez dit, et malgré toutes les difficultés que le mal répandu sur la terre fait naître dans mon esprit, je m'affermis pourtant dans l'idée qu'un Dieu préside à notre globe. Mais pensez-vous, comme les Grecs, que chaque planète ait le sien; que Jupiter, Saturne, et Mars règnent dans les planètes qui portent leur nom, comme les rois d'Égypte, de Perse, et des Indes règnent chacun dans leur district?

ÉVHÉMÈRE.

Je vous ai déjà insinué que je n'en crois rien; et voici ma raison. Soit que le soleil tourne autour de nos planètes et de notre terre, comme le croit le vulgaire, qui ne s'en rapporte qu'à ses yeux; soit que la terre et les planètes tournent elles-mêmes autour du soleil, comme les nouveaux Chaldéens[1] l'ont soupçonné, et comme il est infiniment plus vraisemblable, il est toujours certain que les mêmes torrents de lumière, dardés continuellement du soleil jusqu'à Sa-

Aristippe, né à Cyrène, lorsque ce philosophe fit naufrage sur une des côtes de l'île de Rhodes. Cl.

[1] Copernic et Galilée. Cl.

turne, parviennent à tous ces globes dans des temps proportionnels à leur éloignement. Il est certain que ces traits de lumière se réfléchissent de la surface de Saturne à nous, et de nous à lui, avec une vitesse toujours égale. Or une fabrique si immense, un mouvement si rapide et si uniforme, une communication de lumière si constante entre des globes si prodigieusement éloignés, tout cela paraît ne pouvoir être établi que par la même Providence. S'il y a plusieurs dieux également puissants, ou ils auront des vues différentes, ou ils auront la même : s'ils ne sont point d'accord, il n'y aura que le chaos; s'ils ont tous le même dessein, c'est comme s'il n'y avait qu'un seul Dieu; il ne faut pas multiplier les êtres, et surtout les dieux, sans nécessité[1].

CALLICRATE.

Mais si le grand Démiourgos, l'Être suprême, avait fait naître des dieux subalternes pour gouverner sous lui; s'il avait confié notre soleil à son cocher Apollon, une planète à la belle Vénus, une autre à Mars, nos mers à Neptune, notre atmosphère à Junon; cette espèce d'hiérarchie vous paraîtrait-elle si ridicule?

ÉVHÉMÈRE.

J'avoue qu'il n'y a rien là d'incompatible. Il se peut, sans doute, que le grand Être ait peuplé les cieux et les éléments de créatures supérieures à nous; c'est un si vaste champ, c'est un si beau spectacle pour notre imagination, que toutes les nations connues ont embrassé cette idée. Mais n'admettons,

[1] Voltaire répète souvent cette maxime; voyez t. LVI, p. 72; XXX, 264; XXXI, 38; XLVII, 118. B.

croyez-moi, ces demi-dieux imaginaires que quand ils nous seront démontrés. Je ne connais dans l'univers, par ma raison, qu'un seul Dieu qu'elle m'a prouvé, et ses œuvres dont je suis témoin. Je sais qu'il est, sans savoir ce qu'il est : bornons-nous donc à examiner ses œuvres.

SIXIÈME DIALOGUE.

Platon, Aristote, nous ont-ils instruits sur Dieu et sur la formation du monde ?

CALLICRATE.

Eh bien! dites-moi d'abord comment Dieu s'y prit pour former l'œuvre du monde. Quel est votre système sur cette grande opération ?

ÉVHÉMÈRE.

Mon système sur les œuvres de Dieu, c'est l'ignorance.

CALLICRATE.

Mais si vous avez la bonne foi d'avouer que vous ne savez pas le secret de Dieu, vous aurez du moins la bonne foi de nous dire ce que vous pensez de ceux qui prétendent le savoir, comme s'ils avaient été dans son laboratoire. Aristote, Platon, vous ont-ils appris quelque chose ?

ÉVHÉMÈRE.

Ils m'ont appris à me défier de tout ce qu'ils ont écrit. Vous savez que nous avons dans Syracuse la famille des Archimèdes, qui cultive la physique pratique de père en fils : c'est là la science véritable fondée sur l'expérience et sur la géométrie : cette famille ira loin

si elle continue; mais j'ai été bien étonné quand j'ai lu le divin Platon, qui a voulu aussi employer le peu qu'il savait de géométrie pour donner une apparence d'exactitude à ses imaginations.

Selon lui, Dieu se proposa d'arranger les quatre éléments suivant les dimensions d'une pyramide, d'un cube, d'un octaèdre, d'un icosaèdre, et surtout, dit-il, d'un dodécaèdre: la pyramide fut par sa pointe le séjour du feu; l'air eut pour sa part l'octaèdre; l'icosaèdre fut pour l'eau; le cube appartint de droit à la terre par sa solidité; mais le dodécaèdre est le triomphe de Platon. Car cette figure étant composée de douze faces, elle forme le zodiaque, composé de douze animaux: ces douze faces peuvent se diviser en trente parties, ce qui forme évidemment les trois cent soixante degrés du cercle que le soleil parcourt dans l'année.

Platon prit ces belles choses mot à mot chez Timée le Locrien [1]. Timée les avait prises chez Pythagore, et Pythagore les tenait, dit-on, des brachmanes.

Il est difficile de pousser plus loin le charlatanisme; cependant Platon se surpasse encore en ajoutant de son chef que Dieu ayant consulté son verbe, c'est-à-dire son intelligence, sa parole, qu'il appelle le fils de Dieu, il fit le monde, composé de la terre, du soleil, et des planètes. Il le divinisa aussi en lui donnant une ame: tout cela forma la fameuse trinité de Platon. Et pourquoi cet univers était-il Dieu? c'est qu'il était rond, et que la rondeur est la figure la plus parfaite.

[1] Voyez l'article TRINITÉ, tome XXXII, page 396. B.

Il explique toutes les perfections ou imperfections de ce monde avec autant de facilité qu'il vient de le créer. La manière surtout dont il prouve l'immortalité de l'ame humaine, dans son *Phédon*, est d'une clarté merveilleuse:

« Ne dites-vous pas que la mort est le contraire de « la vie?—oui:—et qu'elles naissent l'une de l'au« tre? — oui. — Qu'est-ce qui naît du vivant? — le « mort: —et qui naît du mort? —le vivant. —C'est « donc des morts que tous les vivants naissent? et « par conséquent les ames des hommes sont dans « les enfers après leur trépas? — La conséquence est « sûre[1]. »

C'est ainsi que Platon fait raisonner Socrate dans ce dialogue du *Phédon*. L'histoire rapporte que Socrate, ayant lu cet écrit, s'écria: Que de *sottises* notre ami Platon me fait dire!

Si on avait montré à Dieu tout ce que ce Grec lui impute, il aurait probablement dit: Que de sottises ce Grec me fait faire!

CALLICRATE.

En vérité, Dieu aurait assez de raison de se moquer un peu de lui. Je relisais hier son dialogue intitulé *le Banquet*. Je riais beaucoup de voir que Dieu avait créé l'homme et la femme attachés ensemble par le nombril, et que cependant l'un était derrière le dos de l'autre. Ils n'avaient à eux deux qu'une cervelle, et chacun un visage. Cela s'appelait un androgyne: cet animal était si fier d'avoir quatre bras et quatre

[1] Voyez une note des éditeurs sur Platon et sur Aristote, dans l'ouvrage intitulé *Songe de Platon*, tome XXXIII, page 210. K.

jambes, qu'il voulut faire la guerre au ciel, comme les Titans. Dieu, pour le punir, le coupa en deux; et c'est depuis ce temps que chacun court après sa moitié, qu'il trouve rarement. Il faut avouer que cette idée de courir toujours après sa moitié est ingénieuse et plaisante; mais cette plaisanterie est-elle digne d'un philosophe? La fable de Pandore est bien plus belle, et rend mieux raison des erreurs et des calamités du genre humain.

Confiez-moi à présent ce que vous pensez du système d'Aristote; car je vois bien que celui de Platon ne vous plaît pas.

ÉVHÉMÈRE.

J'ai vu Aristote; il m'a paru doué d'un esprit plus étendu, plus solide que celui de Platon son maître, plus orné de vraies connaissances. Il est le premier qui ait réduit le raisonnement en art. On avait besoin de sa méthode nouvelle. J'avoue que pour les esprits bien faits elle est bien inutile et bien fatigante; mais elle est très utile pour éclaircir les équivoques des sophistes dont la Grèce fourmille. Il a défriché le champ immense de l'histoire naturelle. Son histoire des animaux est un bel ouvrage; et, ce qui m'étonne encore plus, c'est à lui que nous devons les meilleures règles de la poétique et de la rhétorique; il en parle mieux que Platon, qui se piquait tant de bel esprit.

Aristote admet, comme Platon, un premier moteur, un Être suprême, éternel, indivisible, immobile. Je ne sais si, en disant que le ciel est parfait, il a raison d'en apporter pour preuve que ce ciel contient des choses parfaites. Il veut dire apparemment

que les planètes qui sont dans le ciel contiennent des dieux; et en cela il condescend à la superstition du vulgaire des Grecs, qui croit ces planètes habitées par des divinités, ou plutôt qui le dit sans le croire.

Il affirme que le monde est unique. Il en donne pour raison que, s'il y avait deux mondes, la terre de l'un irait nécessairement chercher la terre de l'autre, et que ces deux terres sortiraient chacune de leur lieu: cette assertion fait voir qu'il n'a pas su plus que nous si la terre tourne autour du soleil, son centre, et quelle est la force par laquelle elle est retenue dans la place qu'elle occupe. Il y a, chez les nations que nous appelons barbares, des philosophes qui ont découvert ces vérités; et je vous dirai en passant que les Grecs, qui se vantent d'enseigner les autres nations, ne sont peut-être pas encore dignes d'écouter ces prétendus barbares.

CALLICRATE.

Vous m'étonnez; mais continuez.

ÉVHÉMÈRE.

Aristote croit que ce monde, tel que nous le voyons, est éternel; et il reprend Platon de l'avoir déclaré engendré et incorruptible. Vous pensez avec moi qu'ils disputaient tous deux de l'ombre de l'âne, laquelle n'appartient pas plus à l'un qu'à l'autre.

Les étoiles, dit-il, sont de même nature que le corps qui les porte, si ce n'est qu'elles sont plus épaisses et plus compactes. Elles sont la cause de la chaleur et de la lumière sur la terre, en frottant l'air avec rapidité, comme un grand mouvement enflamme le bois

et liquéfie le plomb. Ce n'est pas là, comme vous voyez, une physique bien saine.

CALLICRATE.

Je vois qu'il faut que nos Grecs étudient encore long-temps sous vos barbares.

ÉVHÉMÈRE.

Je suis fâché qu'ayant assuré que le monde est éternel, il dise ensuite que les éléments ne le sont pas; car certainement, si mon jardin est éternel, la terre de mon jardin l'est aussi. Aristote prétend que les éléments ne peuvent durer toujours, parcequ'ils se transforment continuellement l'un en l'autre. Le feu, dit-il, devient air, l'air se change en eau, et l'eau en terre; mais ces éléments, en changeant perpétuellement, n'empêchent pas que le monde qui en est composé ne subsiste toujours.

J'avoue que je ne crois pas avec lui que l'air devienne feu, et que le feu devienne air : il m'est encore très difficile d'entendre ce qu'il dit de la génération et de la corruption. « Toute corruption, dit-il, succède « à la génération : cette corruption est le terme auquel, et la génération est le terme duquel. »

S'il veut dire par là que tout ce qui a reçu la naissance se détruit à la mort, ce n'est qu'une vérité triviale qui ne vaut pas la peine d'être dite, encore moins d'être annoncée mystérieusement.

CALLICRATE.

J'ai peur qu'il n'entende ce que le sot peuple entend, qu'il faut que toutes les semences pourrissent [1]

[1] C'est ce que dit saint Paul dans la première aux Corinthiens, chapitre xv, 36. B.

et meurent pour germer. Cela ne serait pas digne d'un sage observateur tel que lui. Il n'avait qu'à examiner un grain de blé confié depuis quelque temps à la terre. Il l'aurait trouvé frais, bien nourri, appuyé sur ses racines, et n'ayant nul signe de corruption. Un homme qui dirait que le blé vient de corruption aurait le jugement bien corrompu. Cela n'est permis qu'aux paysans grossiers des bords du Nil. Ils ont cru voir des rats moitié fange, moitié animés, qui n'étaient cependant que des rats crottés.

ÉVHÉMÈRE.

Renoncez donc à votre Épicure, qui a fondé sa philosophie sur cette absurde méprise. Il a prétendu que les hommes venaient originairement de pourriture, comme les rats d'Égypte, et que la crotte leur tenait lieu d'un Dieu créateur.

CALLICRATE.

J'en suis un peu honteux pour lui; mais revenez, je vous prie, à votre Aristote: il a, ce me semble, comme tous les autres hommes, mêlé maintes erreurs avec quelques vérités.

ÉVHÉMÈRE.

Hélas! il en a tant mêlé, qu'en parlant des animaux nés par hasard, il dit expressément : « Quand « la chaleur naturelle est chassée, ce qui se sépare de « la corruption s'efforce de s'unir aux petites molé- « cules qui sont prêtes à recevoir la vie par l'action « du soleil; et c'est ainsi que sont engendrés les vers, « les guêpes, les puces, et les autres insectes. » Je lui sais bon gré du moins de n'avoir pas placé l'homme

dans le rang de ces guêpes, de ces puces, nées si fortuitement.

Je souscris volontiers à tout ce qu'il dit sur les devoirs de l'homme. Sa morale me paraît aussi belle que sa rhétorique et sa poétique; mais je n'ai pu le suivre dans ce qu'il appelle sa métaphysique, et quelquefois sa théologie. L'être qui n'est qu'être, la substance qui n'a qu'une essence, les dix catégories, m'ont paru d'inutiles subtilités : c'est en général l'esprit de la Grèce; j'en excepte Démosthène et Homère. Le premier ne présente jamais à ses auditeurs que des raisons fortes et lumineuses; le second n'offre à ses lecteurs que de grandes images : mais la plupart des philosophes grecs sont plus occupés des mots que des choses. Ils s'enveloppent dans une multitude de définitions qui ne définissent rien, de distinctions qui ne développent rien, d'explications qui n'éclaircissent rien, ou bien peu de chose.

CALLICRATE.

Faites donc ce qu'ils n'ont point fait; expliquez-moi ce qu'Aristote n'explique point sur l'ame.

ÉVHÉMÈRE.

Je vais donc vous dire ce qu'il disait, sans l'expliquer; et je vous réponds que vous ne m'entendrez pas, car je ne m'entendrai pas moi-même :

« L'ame est quelque chose de très léger; elle ne se « meut point elle-même; elle est mue par les objets. « Elle n'est point, comme tant d'autres l'ont supposé, « une harmonie; car elle éprouve continuellement la « discordance des sentiments contraires. Elle n'est pas « répandue partout, car le monde est plein de choses

« inanimées ; elle est une entéléchie renfermant « le principe et l'acte, ayant la vie en puissance. « C'est ce qui sert à nous faire vivre, sentir, et rai- « sonner. »

CALLICRATE.

J'avoue que si, dans mon chemin, je rencontrais une ame toute seule, au sortir de cette conversation, je ne pourrais guère la reconnaître. Hélas ! que m'apprendrait une ame grecque avec ses subtilités inintelligibles? J'aimerais bien mieux m'instruire avec ces philosophes barbares dont vous m'avez parlé. Serez-vous assez complaisant pour m'apprendre ce que c'est que la sagesse des Huns, des Goths, et des Celtes?

ÉVHÉMÈRE.

Je tâcherai de vous débrouiller le peu que j'en ai appris.

SEPTIÈME DIALOGUE.

Sur les philosophes qui ont fleuri chez les barbares.

ÉVHÉMÈRE.

Puisque vous appelez barbares tous ceux qui n'ont pas vécu à Athènes, à Corinthe, ou à Syracuse, je vous répéterai donc qu'il y a parmi ces barbares des génies qu'aucun Grec n'est encore en état d'entendre, et dont nous devrions tous nous faire les disciples.

Le premier dont je vous parlerai est une espèce de Hun ou de Sarmate, qui habitait chez les Cimmériens, au nord-ouest des monts Riphées; il s'appelait

Perconic[1] : cet homme a deviné et prouvé le vrai système du monde, dont les Chaldéens avaient confusément entrevu quelque imparfaite idée.

Ce vrai système est que, tous tant que nous sommes, quand nous disons que le soleil se lève et se couche, que notre petite terre est le centre de l'univers, que toutes les planètes, toutes les étoiles fixes, tous les cieux, tournent autour de notre chétive habitation, nous ne savons pas un mot de ce que nous disons. Quelle apparence en effet que tant d'astres, éloignés de nous de tant de millions de milliards de stades, et de tant de milliards de fois plus gros que la terre, ne fussent faits que pour réjouir notre vue pendant la nuit, dansassent autour de nous, dans l'immensité de l'espace, un branle de vingt-quatre heures chaque jour, pour nous amuser! Cette ridicule chimère est fondée sur deux défauts de la nature humaine, auxquels aucun philosophe grec n'a jamais pu remédier, la faiblesse de nos petits yeux et l'enflure de notre orgueil : nous croyons voir les étoiles et notre soleil marcher, parceque nous avons la vue mauvaise ; et nous croyons que tout cela est fait pour nous, parceque nous sommes vains.

Notre Sarmate Perconic a soutenu son système avant de le publier par écrit. Il a bravé la haine des druides, qui prétendaient que cette vérité ferait grand tort au gui de chêne[2]. De vrais savants lui ont fait une objection qui aurait embarrassé un homme moins

[1] Anagramme de Copernic; il en est de même des autres noms. K.

[2] Voyez Josué, chap. x, versets 12, 13, et 14; et IV, *Rois*, chap. xx, versets 9, 10, 11. Cl.

persuadé et moins ferme que lui. Il assurait que la terre et les planètes fesaient leur révolution périodique en des temps différents autour du soleil. Nous marchons, disait-il, Vénus, Mercure, et nous, autour du soleil, chacun dans notre cercle. Si cela était, lui disaient ces savants, Vénus et Mercure devraient vous montrer des phases semblables à celles de la lune. Aussi en ont-ils, répondait le Sarmate; et vous les verrez quand vous aurez de meilleurs yeux.

Il est mort sans avoir pu leur donner les nouveaux yeux dont ils avaient besoin.

Un plus grand homme, nommé Leéliga[1], né chez les Étruriens nos voisins, a trouvé ces yeux qui devaient éclairer toute la terre. Ce barbare, plus poli, plus philosophe, et plus industrieux que tous les Grecs, sur le simple récit qu'on lui a fait d'un badinage d'enfants, a taillé et arrangé des cristaux avec lesquels on voit de nouveaux cieux : il a démontré à la vue ce que le Sarmate avait si bien deviné. Vénus s'est montrée avec les mêmes phases que la lune; et si Mercure n'en a pas fait autant, c'est qu'il est trop plongé dans les rayons du soleil.

Notre Étrurien a fait plus : il a découvert de nouvelles planètes. Il a vu et fait voir que ce soleil, *qui se levait*, disait-on, *comme un époux* et *comme un géant pour courir sa voie*[2], ne sort jamais de sa place, et tourne seulement sur lui-même en vingt-cinq et demi de nos jours, comme nous tournons en vingt-quatre heures. Les hommes ont été étonnés

[1] Galilée. B.

[2] Psaume XVIII, verset 6. B.

d'apprendre dans l'Occident ce secret de la création, qu'on n'avait jamais su dans l'Orient. Les druides[1] ont éclaté contre mon Étrurien encore plus violemment que contre mon Sarmate : peu s'en est fallu qu'ils ne lui aient fait avaler de la ciguë assaisonnée de jusquiame, comme ces fous d'Athéniens en ont fait boire à Socrate.

CALLICRATE.

Tout ce que vous dites là me pétrifie d'admiration. Pourquoi ne m'en avez-vous pas parlé plus tôt?

ÉVHÉMÈRE.

C'est que vous ne me l'avez pas demandé. Vous ne me parliez que des Grecs.

CALLICRATE.

Je ne vous en parlerai plus. Cette Étrurie, qui a de si grands philosophes, a-t-elle aussi des poëtes?

ÉVHÉMÈRE.

Elle en a qui me paraîtraient fort supérieurs à Homère, si Homère ne les avait pas devancés de quelques siècles; car c'est beaucoup d'être venu le premier.

CALLICRATE.

Mais ne me direz-vous point pourquoi vos vilains druides ont tant persécuté Leéliga, ce respectable sage d'Étrurie?

ÉVHÉMÈRE.

Par la raison qu'ils avaient lu, dans je ne sais quel livre d'Hérodote, que le soleil avait deux fois changé son cours en Égypte[2] : or, s'il avait changé son cours,

[1] Urbain VIII, et l'inquisition, en 1633. Cl.

[2] Josué, x, 13; et IV, Rois, xi, 20. B.

c'était donc lui qui courait, et non pas la terre. Mais la véritable raison est qu'ils étaient jaloux.

CALLICRATE.

Jaloux! et de quoi?

ÉVHÉMÈRE.

Ils prétendaient qu'il n'appartenait qu'aux druides d'enseigner les hommes; et c'était Leéliga qui les instruisait sans être druide : cela ne se pardonne point. La fureur druidale, surtout, a été extrême, quand les vérités annoncées par le grand Leéliga ont été démontrées aux yeux dans une république voisine[1].

CALLICRATE.

Comment! est-ce dans la république romaine? il me semble que jusqu'ici elle ne s'est pas trop piquée d'étudier la physique.

ÉVHÉMÈRE.

C'est dans une république toute différente de la romaine. Celle dont je vous parle est entre l'Illyrie et l'Italie. Loin de ressembler à Rome, elle lui est souvent un peu contraire, surtout dans la manière de penser. La république de Rome passe pour être envahissante, et l'illyrienne ne veut point être envahie. Rome surtout a une singulière manie; elle veut que tout le monde pense comme elle : l'illyrienne, pour penser, ne consulte que sa raison. Leéliga a eu le plaisir de faire voir aux sages de l'état tout l'artifice du ciel. Il a été l'interprète de Dieu auprès des plus respectables hommes de la terre. Cette scène

[1] Celle de Venise. Cl.

s'est passée sur la plate-forme d'une tour[1] qui domine sur la mer Adriatique. C'était le plus beau spectacle qu'on donnera jamais. On y jouait la nature. Leéliga représentait la terre ; le chef de la république, Sagredo[2], fesait le rôle du soleil. D'autres étaient Vénus, Mercure, la lune; on les fesait marcher aux flambeaux, dans le même ordre que ces astres tournent dans les cieux.

Alors qu'ont fait les druides? Ils ont fait condamner le vieux philosophe à jeûner au pain et à l'eau, et à réciter tous les jours un certain nombre de lignes qu'on apprend aux enfants, pour expier les vérités qu'il avait démontrées.

CALLICRATE.

La ciguë d'Athènes est pire. Chaque pays a ses druides. Ceux d'Étrurie se sont-ils repentis comme ceux d'Athènes ?

ÉVHÉMÈRE.

Oui; ils rougissent à présent quand on leur dit que le soleil ne court pas; et ils permettent qu'on suppose qu'il est le centre du monde planétaire, pourvu qu'on ne pose pas cette vérité en fait. Si vous assuriez que le soleil reste à la place où Dieu l'a mis[3],

[1] Celle de Saint-Marc, haute de 316 pieds. Cl.

[2] Sagredo et Salviati, nobles par la naissance, se montrèrent encore plus nobles par la protection qu'ils accordèrent à Galilée, et c'est pour immortaliser sa reconnaissance que le philosophe de Pise, qui était deux fois noble aussi, les introduisit comme interlocuteurs dans ses *Dialoghi delle scienze nuove*. Cl.

[3] Le P. Philippe Anfossi, dans ses *Fisiche revoluzioni della natura*, Rome, 1820, in-8o, se vante d'avoir empêché la publication des *Éléments d'Astronomie*, de Settèle, qui y exposait le système de Copernic et de

vous seriez long-temps au pain et à l'eau, après quoi on vous forcerait d'avouer à haute voix que vous êtes un impertinent.

CALLICRATE.

Ces druides-là sont d'étranges gens.

ÉVHÉMÈRE.

C'est un ancien usage : chaque pays a ses cérémonies.

CALLICRATE.

Je crois que cette cérémonie a un peu dégoûté les philosophes étruriens, goths, et celtes, de faire des systèmes.

ÉVHÉMÈRE.

Pas plus que la mort de Socrate n'a rebuté Épicure. Depuis la mort de mon Étrurien, le nord de l'Occident a fourmillé de philosophes. C'est ce que j'ai appris dans mes voyages en Gaule, en Germanie, et dans une île de l'Océan[1] : il est arrivé à la philosophie même chose qu'à la danse.

CALLICRATE.

Comment cela ?

ÉVHÉMÈRE.

Les druides, dans un des petits pays les plus sauvages de l'Europe[2], avaient proscrit la danse, et avaient sévèrement puni un magistrat et sa femme[a]

Galilée sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil (voyez *Revue encyclopédique*, tome VIII, page 125). Ce ne fut qu'en 1821 que le saint-office permit l'impression de l'ouvrage de Settèle; voyez *Journal général de littérature étrangère*, 1821, page 20. B.

[1] L'Angleterre. B.

[2] La Suisse; voyez tome XXXI, page 454. B.

[a] Jean Chauvin, dit Calvin, fit en effet condamner un principal magistrat, pour avoir dansé après souper avec sa femme.

pour avoir dansé un menuet. Depuis ce temps, tout le monde a appris à danser ; cet art agréable s'est perfectionné partout. C'est ainsi que l'esprit humain a pris un essor nouveau : chacun a étudié la nature ; on a fait des expériences ; on a pesé l'air ; on l'a chassé des lieux où il était enfermé ; on a inventé des machines utiles à la société, ce qui est le vrai but de la philosophie : de grands philosophes ont éclairé et servi l'Europe.

CALLICRATE.

Je vous prie de m'apprendre qui sont ceux dont la réputation a été la plus grande.

ÉVHÉMÈRE.

Je m'attendais que vous me demanderiez, non pas qui a fait le plus de bruit, mais qui a rendu le plus de services.

CALLICRATE.

Je vous demande l'un et l'autre.

ÉVHÉMÈRE.

Celui qui a fait le plus de fracas après mon homme d'Étrurie a été un Gaulois, nommé Cardestes ; il était fort bon géomètre, mais mauvais architecte ; car il a construit un édifice sans fondement, et cet édifice était l'univers. Il ne demandait à Dieu, pour bâtir cet univers, que de lui prêter de la matière : il en a fait des dés à six faces, et il les a poussés de façon que, malgré l'impossibilité de remuer, ils ont produit tout d'un coup des soleils, des étoiles, des planètes, des comètes, des terres, des océans. Il n'y avait pas un mot de physique, ni de géométrie, ni de bon sens, dans cet étrange roman ; mais les Gaulois alors n'en sa-

vaient pas davantage; ils étaient fort renommés pour les grands romans. Ils ont adopté celui-là si universellement, qu'un descendant d'Ésope en droite ligne a dit:

Cardestes, ce mortel dont on eût fait un dieu [1]
Dans les siècles passés, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit; comme entre l'huître et l'homme
Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.

Ce discours d'un Celte de la famille d'Ésope est la voix du peuple, mais non pas la voix du sage.

CALLICRATE.

Votre créateur Cardestes n'était que la moitié de Platon; car ce Gaulois ne formait la terre qu'avec des dés de six côtés, et Platon demandait des dés de douze. Sont-ce là vos philosophes à l'école desquels tous nos Grecs devraient s'instruire? Comment une nation entière a-t-elle pu croire de telles extravagances?

ÉVHÉMÈRE.

Comme Syracuse croit aux folies absurdes d'Épicure, aux atomes déclinants, aux intermondes, aux animaux formés de boue par hasard, et à mille autres sottises qu'on débite avec tant de confiance. De plus, il y avait une forte raison secrète qui engageait la meilleure partie de la nation à donner tête baissée dans le système de Cardestes. C'est qu'il semblait contraire en plusieurs points à la doctrine des druides. Je ne sais comment il est arrivé qu'on ne les aime, ces

[1] Voici le texte de La Fontaine, livre X, fable 1:

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Chez les payens, et qui tient le milieu, etc. B.

druides, ni en Italie, ni en Gaule, ni en Germanie, ni dans le Nord. C'est peut-être parceque le peuple, qui se trompe si souvent, les croit trop puissants, trop riches, et trop orgueilleux : aussi ont-ils persécuté ce pauvre Cardestes comme ils ont persécuté Leéliga : il y a des Socrate et des Anytus en plus d'un pays. L'Europe septentrionale a long-temps retenti des disputes élevées sur trois espèces de *matières* qu'on n'a jamais vues, sur des *tourbillons* qui n'ont jamais pu exister, sur une *grace versatile*[1], et sur cent autres fadaises plus chimériques que les *formes substantielles* d'Aristote, et que les *androgynes* de Platon.

CALLICRATE.

S'il est ainsi, quelle supériorité vos barbares peuvent-ils avoir sur les philosophes de la Grèce?

ÉVHÉMÈRE.

Je vais vous le dire. Au milieu des disputes sur les trois matières, et sur tant d'idées creuses qui s'ensuivaient, il y a eu des gens de bon sens qui n'ont voulu reconnaître de vérités que celles qu'ils sentaient par l'expérience, ou qui leur étaient démontrées par les mathématiques : c'est pourquoi je ne vous parlerai ni d'un homme de génie dont le système a été de s'entretenir avec le Verbe, ni d'un autre, de plus

[1] Voyez, tome XXX, page 120, le mot GRACE dans le *Dictionnaire philosophique*, au sujet de la *grace versatile* et des graces *extérieure*, *intérieure*, *gratuite*, *sanctifiante*, *actuelle*, *habituelle*, *coopérante*, *efficace*, *suffisante*, et *congrue*. Quant aux *tourbillons*, ils appartiennent à Descartes, comme les *formes substantielles* à saint Thomas, et l'*Harmonie préétablie* à Leibnitz. CL.

de génie encore, qui a eu d'étonnantes imaginations sur l'ame.

CALLICRATE.

Comment dites-vous? des conversations avec le verbe! Est-ce avec le verbe de Platon? cela serait curieux.

ÉVHÉMÈRE.

C'est avec un verbe, dit-on, plus respectable; mais comme on n'y entend rien, et que personne n'a jamais été en tiers dans cette conversation, je ne puis savoir ce qui s'y est dit.

CALLICRATE.

Et cet autre barbare qui a dit des choses si surprenantes sur l'ame, que nous a-t-il appris?

ÉVHÉMÈRE.

Qu'il y a une harmonie.

CALLICRATE.

Fi donc! il y a long-temps qu'on nous a rompu la tête de cette prétendue harmonie de l'ame, qu'Épicure a si bien réfutée.

ÉVHÉMÈRE.

Oh! celle-ci est toute autre chose; c'est une harmonie préétablie.

CALLICRATE.

Préétablie ou non, je n'y entends rien.

ÉVHÉMÈRE.

Ni l'auteur non plus : mais ce qu'il a dit, c'est que ni le corps ne dépend de l'ame, ni l'ame du corps; et que l'ame sent et pense de son côté, tandis que le corps agit du sien conformément. De sorte qu'un corps peut être à un bout de l'univers et son ame à

l'autre bout, tous deux d'une intelligence parfaite ensemble, sans se rien communiquer : l'un joue du violon au fond de l'Afrique, l'autre danse en cadence dans l'Inde. Cette ame est toujours d'accord avec le corps, son mari, sans lui parler jamais, parcequ'elle est un miroir concentrique de l'univers. Vous comprenez bien ?

CALLICRATE.

Pas un mot, Dieu merci. Mais ces belles choses sont-elles prouvées ?

ÉVHÉMÈRE.

Non pas que je sache; mais les gazettes de l'esprit, qui sont les miroirs concentriques de tout ce qu'on appelle science, en parlent une fois l'an pour trente oboles, et cela suffit à la gloire de l'inventeur et à la satisfaction de ses zélés partisans.

Je ne vous ai parlé des gens qui causent avec le verbe, et de ceux dont l'ame est un miroir concentrique, que pour vous faire voir qu'il y a de la chaleur d'imagination dans les climats glacés [1]. Ce soir, si vous voulez, je vous dirai des choses beaucoup plus solides et plus brillantes.

CALLICRATE.

Je suis impatient de les apprendre; vous me transportez dans un nouveau monde.

[1] Leibnitz naquit à Leipsick en 1646, comme le dit une note du *Temple du goût*. Ce philosophe presque universel s'est essayé dans le genre du dialogue. Un de ses opuscules est intitulé *Dialogus inter res et verba;* voyez ci-après, page 222. Cl.

HUITIÈME DIALOGUE.

Grandes découvertes des philosophes barbares ; les Grecs ne sont auprès d'eux que des enfants.

ÉVHÉMÈRE.

Depuis que dans différents pays quelques hommes ont commencé à cultiver leur faculté de raisonner, on a toujours recherché en vain pourquoi les corps, quels qu'ils soient, tombent de l'air sur la terre, et pourquoi ils iraient au centre du globe s'ils n'étaient pas arrêtés par la superficie, comme on l'a expérimenté aux fameux puits de Memphis et de Sienne, dans lesquels on a vu retomber les corps les plus pesants et les plus légers, lancés au plus haut des airs par les plus fortes machines. Le vulgaire ne s'est pas plus étonné de voir un corps en l'air, le quitter pour aller chercher la terre, qu'il n'est surpris de voir la nuit succéder au jour, quoique ces phénomènes méritassent sa curiosité. Les philosophes ont tourné autour des causes de la pesanteur sans pouvoir la trouver. Enfin dans l'île Cassitéride [1], pays ignoré de nous, île sauvage où les hommes allaient tout nus il n'y a pas long-temps, il s'est trouvé un sage [2] qui, profitant des découvertes des autres sages, et y joignant les siennes bien supérieures, a montré à l'Europe surprise la solution et la démonstration d'un problème

[1] L'Angleterre.

[2] Isaac Newton, né à Woolstrop, dans le comté de Lincoln, le jour de Noël 1642, presque en même temps que l'Étrurien Galilée succombait sous le poids des années, et surtout sous celui des infortunes. Cl.

qui occupait vainement l'esprit de tous les savants depuis la naissance de la philosophie : il a fait voir que la loi de la pesanteur n'était qu'un corollaire du premier théorème de Dieu même, cet éternel géomètre.

Pour parvenir à cette connaissance, il a fallu connaître le diamètre de la terre, et de combien de ces diamètres la lune, son satellite, est éloignée du centre de la terre à son zénith. Ensuite il a fallu calculer la chute des corps, et prouver que ce n'est pas le fluide de l'air qui les fait tomber, comme on le croyait. Le philosophe de l'île Cassitéride a démontré que le pouvoir de la gravitation, qui fait la pesanteur, agit proportionnellement aux masses, à la quantité de matière, et non pas proportionnellement aux superficies, comme agissent les fluides; qu'ainsi cette gravitation agit comme cent sur un corps qui a cent de matière, et comme dix sur un corps dont la matière n'est qu'un dixième.

Il a fallu découvrir qu'un corps, quel qu'il soit, étant près de la terre, parcourt, en tombant, cinquante-quatre mille pieds en une minute; et s'il tombait du haut de soixante rayons terrestres, il ne tomberait que de quinze pieds dans le même temps. Or il a été prouvé par le calcul que la lune est précisément le corps qui, étant à soixante rayons terrestres, parcourt dans son méridien, en une minute, une petite ligne de quinze pieds dans le sens de sa direction vers la terre.

Il a été démontré que non seulement cet astre gravite, est attiré, pèse en raison directe de sa matière;

mais encore qu'il pèse sur la terre d'autant plus qu'il s'en approche, et d'autant moins qu'il s'en éloigne, et cela selon le carré de sa distance.

Cette même loi est observée par tous les astres les uns vers les autres, toute loi de la nature étant uniforme; de sorte que chaque planète est attirée, gravite, pèse sur le soleil, et le soleil sur elle, suivant ce que chacun de ces astres contient de matière, et suivant le carré de son éloignement.

Ce n'est pas tout : ces barbares ont encore découvert que si un corps se meut vers un centre, il décrit autour de ce centre des aires proportionnelles au temps dans lequel il les parcourt, et que s'il décrit ces aires proportionnelles au temps, il gravite, il est attiré, il pèse vers ce centre. De cette loi, et de quelques autres encore, l'homme de la *Cassitéride* a démontré l'immobilité du soleil et le cours des planètes, et même des comètes qui circulent dans des ellipses autour de lui.

Cette création n'a été faite ni comme celle de Platon avec des triangles et des dodécaèdres, ni comme celle de Pythagore avec les sept tons de la musique; mais avec la plus sublime géométrie. Vous paraissez surpris; vous devez l'être. Vous le serez peut-être encore davantage quand vous saurez que le barbare a montré aux hommes ce que c'est que la lumière, et qu'il a su anatomiser les rayons du soleil avec plus de dextérité qu'Hippocrate n'a jamais dévoilé les ressorts du corps humain. Enfin c'est avec raison qu'un grand astronome de son pays, qui était aussi un grand poëte, a dit de lui :

C'est de tous les mortels le plus semblable aux dieux[1].

CALLICRATE.

Et vous, de tous les mortels vous êtes celui qui m'avez fait le plus de bien; car vous m'avez ôté tous mes préjugés: notre Épicure, qui était un très bon homme et qui possédait toutes les vertus sociales, n'était qu'un ignorant hardi, qui a eu la vanité de faire un système. Je me doute bien que votre insulaire, qui est un si grand homme, a eu beaucoup de disciples et de rivaux chez les nations voisines de la sienne.

ÉVHÉMÈRE.

Vous avez raison, il a causé plus de disputes qu'il n'a enseigné de vérités.

CALLICRATE.

Quelqu'un des disputeurs, sans doute, aura trouvé ce que c'est que l'ame; c'est là ce qui m'inquiète: c'est ce grand mystère dont nos philosophes grecs ont tant parlé, et dont ils ne nous ont rien appris. A quoi me servira, s'il vous plaît, de savoir qu'une planète pèse sur une autre, et qu'on peut disséquer la lumière, si je ne me connais pas moi-même?

ÉVHÉMÈRE.

Vous apprendrez, du moins, à mieux connaître la nature et le grand Etre qui la dirige.

CALLICRATE.

Si notre ame est si difficile à manier, du moins vos grands raisonneurs du Nord auront parfaitement connu notre corps; cela m'intéresse pour le moins autant que mon ame. Je me flatte que des gens qui

[1] Nec propius fas est mortali attingere divos. (HALLEY.) K.

ont pesé des astres savent parfaitement comment l'homme est produit sur la terre, comment cette terre a été formée, quelles révolutions elle a essuyées, et quand elle sera détruite. Je veux apprendre tout le mystère de la génération des animaux; d'où vient cette chaleur qui anime toute la nature, et qui vit jusque dans la glace. Je m'indigne d'ignorer comment j'existe, et comment existent ce globe qui me porte, ces animaux, ces végétaux qui me nourrissent, et les éléments qui composent ce grand tout.

ÉVHÉMÈRE.

Je vois que vous avez de grandes prétentions. Vous ressemblez à un marquis gaulois que j'ai connu dans mes courses. Il a fait des mémoires dans lesquels il dit : « Plus je me suis examiné, plus j'ai vu que je « n'étais propre qu'à être roi [a]. » Pour vous, vous voulez tout savoir; apparemment vous vous croyez propre à être dieu.

CALLICRATE.

Ne vous moquez point de ma curiosité; on ne saurait jamais rien si on n'était pas curieux. Je ne puis

[a] Le marquis de Lassay, dans ses *Mémoires*, tome IV, page 322, réimpression de Lausanne, 1756.

— Voici le texte de Lassay, qui a quelque correctif:

« Pour celui (l'esprit) de connaissance et de discernement, je crois que « peu de personnes l'ont au-dessus de moi; cela m'a fait penser bien des « fois, fort extravagamment, que, de toutes les charges qui sont dans un « royaume, celle de roi serait celle dont je serais le plus capable; car l'es- « prit de connaissance et de discernement est juste celui qui convient aux « rois; ils n'ont qu'à savoir bien choisir, etc. »

Armand-Léon de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, né en 1652, est mort le 21 février 1738. Son *Recueil de différentes choses*, cité sous le titre de *Mémoires*, tiré à petit nombre en 1727, in-4°, a été réimprimé en 1756, en quatre volumes in-8° et in-4°. B.

aller m'instruire chez vos savants barbares; je suis retenu dans Syracuse par ma femme : dites-moi comment elle est parvenue à me donner un enfant, ne sachant pas plus que moi ce qui se passe dans ses entrailles. Vos savants, qui ont si bien vu le ressort par lequel Dieu fait aller tous les mondes, auront vu sans doute comment notre monde se perpétue.

ÉVHÉMÈRE.

Très souvent en plus d'un genre on connaît mieux ce qui est hors de nous que ce qui est dans nous-mêmes; nous en parlerons dans notre premier entretien.

NEUVIÈME DIALOGUE.

Sur la génération.

CALLICRATE.

J'ai toujours été étonné qu'Hippocrate, Platon, et Aristote, qui ont eu des enfants, ne fussent pas d'accord sur la façon dont la nature opère ce miracle perpétuel. Ils disent bien que les deux sexes y coopèrent, en fournissant chacun un peu de liquide; mais Platon, mettant toujours sa théologie à la place de la nature, ne considère que l'harmonie du nombre trois, l'engendreur, l'engendré, et la femelle dans laquelle on engendre; ce qui compose une proportion harmonique, et ce qu'une accoucheuse ne comprend guère. Aristote se borne à dire que la femelle produit la matière de l'embryon, que le mâle est chargé de la forme; et cela ne nous instruit pas davantage.

N'y a-t-il personne qui ait vu opérer la nature

comme on voit un sculpteur opérer sur l'argile, sur
du bois, sur du marbre, et en tirer une figure?

ÉVHÉMÈRE.

Le sculpteur travaille au grand jour, et la nature,
dans l'obscurité. Tout ce qu'on a su jusqu'à présent
de cette nature s'est réduit à cette liqueur que ré-
pandent toujours les mâles accouplés, et qu'on nie à
plusieurs femelles; mais la physique des deux fluides
générateurs, admise par Hippocrate, est celle qui a
prévalu. Votre Épicure fait de ce mélange une es-
pèce de divinité, et cette divinité est le plaisir. Ce
plaisir est si puissant, qu'il n'a pas permis à la Grèce
de chercher d'autres causes.

Enfin un grand physicien, encore de l'île Cassité-
[illegible] les découvertes de quelques physiciens
[illegible] a substitué les œufs aux deux fluides géné-
[illegible] grand dissequeur, nommé Arvhé[1], était
[illegible] qu'il a vu dans notre corps la
[illegible] que notre Hippocrate n'avait ja-
[illegible] ne soupçonnait pas. Il a dis-
[illegible] quadrupèdes qui avaient
[illegible] mais après avoir aussi exa-
[illegible] il a décidé que tout vient
[illegible] entre les oiseaux et les
[illegible] couvent, et que les
[illegible] point : une femme n'est
[illegible] Europe, et une poule noire
[illegible] après Arvhé, *Tout*
[illegible]

[illegible]

CALLICRATE.

Ainsi voilà donc le mystère découvert.

ÉVHÉMÈRE.

Non; depuis peu tout a changé : nous ne venons plus d'un œuf. Il á paru un Batave [1] qui, avec le secours d'un verre artistement taillé, a vu dans la liqueur séminale des mâles un peuple entier de petits enfants déjà tout formés, et courant avec une agilité merveilleuse. Plusieurs curieux et curieuses ont fait la même expérience, et on a été persuadé que le mystère de la génération était enfin développé; car on avait vu de petits hommes en vie dans la semence de leur père. Malheureusement la vivacité avec laquelle ils nageaient les a décrédités. Comment des hommes qui couraient avec tant de promptitude dans une goutte de liqueur, demeuraient-ils ensuite neuf mois entiers presque immobiles dans la matrice de leur mère?

Quelques observateurs ont cru voir dans ces petits animalcules spermatiques, non des êtres vivants, mais des filaments de la liqueur même, quelques particules de cette liqueur chaude agitée par son propre mouvement et par le souffle de l'air : plusieurs curieux ont cherché à voir, et n'ont rien vu du tout : enfin on s'est dégoûté, non pas de fournir à ces expériences, mais d'user ses yeux à contempler dans une goutte de sperme un peuple si difficile à saisir, et qui probablement n'existait pas.

Un homme, et toujours de l'île de Cassitéride, mais

[1] Leuwenhoek et Hartsocker; voyez t. XXXIII, p. 183; XXXIV, 53; XLIV, 266. B.

qui ne doit pas être compté parmi les philosophes, a pris un autre chemin; c'était un de ces demi-druides auxquels il n'est pas permis de se connaître en liqueur spermatique; il a cru qu'il suffisait d'un peu de farine de mauvais blé pour faire naître des anguilles [1]. Il a trompé par cette expérience prétendue les meilleurs naturalistes. Vos épicuriens de Syracuse s'y seraient laissé surprendre bien volontiers. Ils auraient dit: Du blé gâté fait naître des anguilles, donc du bon blé peut faire naître des hommes; donc on n'a pas besoin d'un Dieu pour peupler le monde; cela n'appartient qu'aux atomes.

Bientôt notre créateur d'anguilles a disparu : un autre homme à système s'est mis à sa place [2]. Comme de vrais philosophes avaient reconnu et démontré qu'il y a une gravitation, une pesanteur, une attraction réciproque entre tous les globes du monde planétaire, cet homme a imaginé qu'il règne aussi une attraction entre toutes les molécules qui doivent former un enfant dans le ventre de sa mère. L'œil droit attire l'œil gauche; et le nez, également attiré par l'un et par l'autre, vient se placer juste entre eux deux; il en est de même des deux cuisses, et de la partie qui est entre les hanches. Il est difficile d'expliquer pourquoi, dans ce système, la tête se met sur le cou, au lieu de prendre sa place plus bas entre les épaules. C'est dans ces égarements qu'on se précipite quand on veut en imposer aux hommes au lieu de les éclairer. On s'est moqué de ce système, ainsi que des anguilles nées de

[1] Needham; voyez la note, tome XLIV, page 269. K.

[2] Maupertuis, dans sa *Vénus physique*. K.

blé ergoté : car on est moqueur en Gaule aussi bien qu'en Grèce.

La chute de tant de systèmes n'a point découragé un nouveau philosophe [1], digne en effet de ce nom, ayant passé sa vie entre les mathématiques et les expériences, les deux seuls guides qui peuvent conduire à la vérité. Convaincu de l'insuffisance de tous ces systèmes, quoique plusieurs eussent paru plausibles, il a cru que les corpuscules observés par tant de physiciens et par lui-même dans le fluide des semences n'étaient point des animaux, mais des molécules en mouvement qui étaient pour ainsi dire aux portes de la vie.

« La nature, dit-il, en général me paraît tendre beaucoup plus à la vie qu'à la mort; il semble qu'elle cherche à organiser les corps autant qu'il est possible. La multiplication des germes, qu'on peut augmenter presque à l'infini, en est une preuve; et l'on pourrait dire avec quelque fondement que si la matière n'est pas tout organisée, c'est que les êtres organisés se détruisent les uns les autres; car nous pouvons augmenter presque autant que nous voulons la quantité des êtres vivants et végétants; et nous ne pouvons pas augmenter la quantité des pierres ou des autres matières brutes. »

CALLICRATE.

Il a raison; ce passage que vous me citez me paraît

[1] M. de Buffon (*Histoire naturelle des animaux*, chap. II, imprimerie royale, in-4°, 1749, tome II, page 37). Voyez les notes de *l'Homme aux quarante écus* (tome XXXIV). Ces moules intérieurs sont difficiles à comprendre, et ils n'ont réussi ni chez les anatomistes, ni chez les géomètres. K.

aussi vrai que nouveau : nous semons des hommes, et ils se détruisent à la guerre comme les guerriers que Cadmus fit naître des dents d'un dragon. La terre est un vaste cimetière qui se couvre sans cesse de mortels entassés sur leurs prédécesseurs. Il n'y a point d'animal qui ne soit la victime et la pâture d'un autre animal. Les végétaux sont continuellement dévorés et reproduits. Mais nous ne reproduisons point les métaux, les minéraux, les rochers. J'aime votre Gaulois, je voudrais le connaître. Quel moyen tire-t-il de cette observation pour faire des enfants?

ÉVHÉMÈRE.

Il a supposé que la nature peut produire de petits moules, comme les sculpteurs en fonte pétrissent des modèles de terre, autour desquels ils laissent couler le métal embrasé qui se dessine sur ces figures. Il imagine que ces modèles, ces moules organisés par la nature, s'appliquent non seulement à tout l'extérieur des corps, mais encore à tout leur intérieur. Je ne puis mieux vous représenter cette mécanique qu'en me figurant Prométhée fesant le moule de Pandore pour le dehors et pour le dedans; de sorte qu'elle eut une belle gorge en même temps qu'elle eut un cœur et des poumons.

L'inventeur de ce système se fonde sur ce qu'il y a dans la matière des qualités inhérentes qui appartiennent à tout l'intérieur, comme la gravitation, l'étendue. Il prétend que ces moules organiques intérieurs composent toute la matière vivante et végétante.

« Se nourrir, dit-il [1], se développer et se reproduire, sont les effets d'une seule et même cause; le corps organisé se nourrit par les parties qui lui sont analogues; il se développe par la susception intime des parties organiques qui lui conviennent, et il se reproduit parcequ'il contient quelques parties organiques qui lui ressemblent... Lorsque la matière organique nutritive est surabondante, elle est envoyée dans les réservoirs sous la forme d'une liqueur qui contient tout ce qui est nécessaire à la reproduction d'un petit être semblable au premier. »

Il dit ailleurs : « Je pense... [2] que les molécules organiques renvoyées de toutes les parties du corps dans les testicules et dans les vésicules séminales du mâle, et dans les testicules ou dans telle autre partie qu'on voudra de la femelle, y forment la liqueur séminale, laquelle dans l'un et l'autre sexe est, comme l'on voit, une espèce d'extrait de toutes les parties du corps...; et lorsque dans le mélange qui s'en fait il se trouve plus de molécules organiques du mâle que de la femelle, il en résulte un mâle; au contraire, s'il y a plus de particules organiques de la femelle que du mâle, il se forme une petite femelle. »

CALLICRATE.

Si cela est comme il le dit, un enfant pourra donc naître ayant deux tiers d'homme et un tiers de femme, et rien ne sera plus commun que des hermaphrodites, quand les femmes répandront autant de liqueur séminale que les hommes : mais malheureusement vous

[1] Buffon, chap. III, p. 79. B.
[2] Id., chap. IV, p. 85. B.

savez qu'il y a plusieurs femmes qui n'en fournissent point, qui ont en horreur les caresses de leurs époux, et qui cependant en ont plusieurs enfants.

Ce système d'ailleurs, qui m'avait tant séduit, et dans lequel je voyais beaucoup de sagacité et d'imagination, commence à m'embarrasser. Je ne puis me former une idée nette de ces moules intérieurs. Si les enfants sont dans ces moules, quel besoin de liqueur prolifique? et s'ils sont formés de cette liqueur, quel besoin de ces moules? De plus, il me semble fort extraordinaire que des moules organiques, qui n'ont point nourri notre corps, deviennent ensuite un corps humain qui a le mouvement et la pensée, de sorte qu'une molécule organique peut devenir un Alexandre ou une goutte d'urine. Dites-moi comment ce système a été reçu.

ÉVHÉMÈRE.

Ceux qui creusent les nouveautés philosophiques l'ont combattu et l'ont décrié; ceux qui ne creusent point l'ont rejeté sur les simples apparences: mais tous ont donné des éloges à l'*Histoire naturelle* de l'homme depuis son enfance jusqu'à sa mort, décrite par le même auteur. Ce petit ouvrage nous apprend physiquement à vivre et à mourir; c'est l'histoire de toute l'espèce humaine fondée sur des faits connus; au lieu que les moules organiques ne sont qu'une hypothèse. Ainsi il faut, je crois, nous résoudre à ignorer notre origine: nous sommes comme les Égyptiens qui tirent tant de secours du Nil, et qui ne connaissent pas encore sa source; peut-être la découvriront-ils un jour.

DIXIÈME DIALOGUE.

Si la terre a été formée par une comète.

CALLICRATE.

Si je désespère de savoir au juste comment je suis né, comment je vis, comment je pense, et comment je mourrai, je ne dois pas me flatter de connaître mieux le globe où je suis que je ne me connais moi-même; cependant vous m'avez dit que les Égyptiens pourront découvrir un jour la source de leur Nil: cela ranime ma faible espérance d'être instruit un jour de la formation de notre terre. J'ai renoncé aux atomes déclinants d'Épicure : vos sages barbares, qui ont inventé tant de belles choses, n'ont-ils rien su de la façon dont la terre était faite? On peut, en examinant un nid d'oiseau, découvrir sa construction, sans qu'on connaisse précisément ce qui donne à ces oiseaux leur vie, leur instinct, et leurs plumes: n'y a-t-il personne qui ait bien observé ce nid dans lequel nous sommes, ce petit coin de l'univers où la nature nous a renfermés?

ÉVHÉMÈRE.

Cardestes, dont je vous ai parlé, a deviné que notre nid a été d'abord un soleil encroûté.

CALLICRATE.

Un soleil encroûté! vous voulez rire.

ÉVHÉMÈRE.

C'est ce Cardestes, sans doute, qui riait quand il disait que nous avons été autrefois un soleil composé de matière subtile et de matière globuleuse; mais

que, nos matières s'étant épaissies, nous avons perdu notre brillant et notre force : nous sommes tombés, d'un tourbillon dont nous étions le centre et les maîtres, dans le tourbillon du soleil d'aujourd'hui ; nous sommes tout couverts de matière rameuse et cannelée ; enfin, d'astres que nous étions, nous sommes devenus lune, ayant par faveur autour de nous une autre petite lune pour nous consoler dans notre disgrace. . . .

CALLICRATE.

Vous dérangez toutes mes idées ; j'étais prêt de me rendre le disciple de vos Gaulois. Mais je trouve qu'Épicure, Aristote, Platon, étaient bien plus raisonnables que votre Cardestes. Ce n'est pas là un système de philosophie, c'est le rêve d'un homme en délire.

ÉVHÉMÈRE.

C'est ce qu'on appelait, il y a quelques années, la philosophie corpusculaire, la seule vraie philosophie. Ces chimères même ont eu des commentateurs : on croyait qu'un géomètre qui avait donné sur l'optique quelque chose d'assez bon pour son temps ne pouvait jamais avoir tort.

CALLICRATE.

Qu'a-t-on trouvé depuis lui sur la formation de notre globe ?

ÉVHÉMÈRE.

Voici la découverte d'un philosophe germain[1] dont je vous ai dit quelques mots : c'est l'homme de l'harmonie préétablie, par laquelle l'ame prononce un dis-

[1] Leibnitz ; voyez page 207.

cours, tandis que le corps, qui n'en sait rien, fait les gestes; ou bien ce corps sonne l'heure, quand l'ame la montre sur le cadran sans entendre sonner. Il a trouvé par les mêmes principes que l'existence de notre globe avait commencé par un embrasement. Les mers furent envoyées pour éteindre le feu; et tout ce qui était terre ayant été vitrifié, resta une masse de verre. On ne croirait pas qu'un mathématicien eût conçu un tel système: la chose est arrivée pourtant.

CALLICRATE.

Vous m'avouerez qu'on ne peut reprocher à mon Épicure de pareilles facéties. Je vous demandais des vérités, et non des extravagances.

ÉVHÉMÈRE.

Eh bien donc, je vais encore vous parler du philosophe qui a si bien écrit l'*Histoire naturelle* de l'homme. Il a fait aussi l'*Histoire naturelle* de la terre, mais il ne la donne que pour un roman, une hypothèse.

Il suppose[1] qu'une comète passant un jour sur la surface du soleil...

CALLICRATE.

Comment! une comète qu'Aristote et mon Épicure ont déclarée exhalaison de la terre?

ÉVHÉMÈRE.

Aristote et votre Épicure se connaissaient fort mal en comètes. Ils n'avaient aucun instrument qui pût aider leurs yeux à les voir et à mesurer leurs cours. Les Gaulois, les Cassitérides, les Germains, les peu-

[1] Buffon, *Théorie de la terre*, preuves, art. 1er, t. I, p. 194. B.

ples voisins de la Grèce se sont fait des instruments de vérité; ils ont su par ces instruments que les comètes sont des planètes qui circulent autour du soleil dans des courbes immenses, approchantes de la parabole : ils conjecturent qu'il y a tel de ces astres qui n'achève sa course qu'en plus de cent cinquante années. On a prédit leur retour comme on prédit les éclipses; mais on n'a pu les prédire avec la même précision : il s'en faut de beaucoup.

CALLICRATE.

Je les prie d'excuser mon ignorance. Vous disiez qu'une comète tomba sur le soleil : qu'en arriva-t-il? ne fut-elle pas brûlée?

ÉVHÉMÈRE.

Le philosophe des Gaules suppose qu'elle ne fit qu'effleurer la superficie de ce puissant astre, et qu'elle en emporta un morceau dont la terre se forma[1]. Il y en eut même encore assez pour fournir à d'autres planètes. On peut juger si de grosses pièces détachées ainsi du soleil étaient chaudes. On conte qu'une certaine comète, passant auprès de cet astre, devint deux mille fois plus brûlante que le fer rouge, et ne put se refroidir qu'en cinquante mille années. De là on peut conclure que notre terre, qui n'est pas trop chaude vers ses deux pôles, a mis plus de cinquante mille ans à se refroidir, puisque ces pôles sont froids

[1] Ces parties détachées du soleil n'auraient pu décrire des orbites très peu excentriques, comme le sont celles des planètes; et il est même presque impossible qu'elles ne tombassent point sur le soleil après une révolution. Ainsi la comète n'aurait produit tout au plus que d'autres comètes; ce système, qui d'ailleurs est dénué de toute probabilité, est contraire aux lois du système du monde. K.

comme glace. Elle arriva du soleil dans la place où elle est, toute vitrifiée, comme l'avait dit le philosophe allemand; et c'est depuis ce temps-là qu'on fait du verre avec du sable.

CALLICRATE.

Il me semble que je lis les anciens poëtes grecs qui me disent pourquoi Apollon va se coucher tous les soirs dans la mer, et pourquoi Junon s'assied quelquefois sur l'arc-en-ciel. Franchement, vous ne voudriez pas me forcer à croire que la terre est de verre, et qu'elle est venue du soleil si chaude qu'elle n'est pas encore refroidie vers l'Éthiopie, tandis qu'on gèle dans le quartier des Lapons.

ÉVHÉMÈRE.

Aussi l'auteur ne vous donne cette histoire de la terre que pour une hypothèse.

CALLICRATE.

En vérité, hypothèses pour hypothèses, n'aimez-vous pas autant les grecques que les gauloises? Pour moi, je vous avoue que Minerve, la déesse de la sagesse, sortie du cerveau de Jupiter; Vénus, née d'une semence divine, tombée sur le rivage des mers pour unir à jamais l'eau, l'air, et la terre; Prométhée, qui vient ensuite apporter le feu céleste à Pandore; l'Amour, son bandeau, ses flèches, et ses ailes; Cérès, enseignant aux hommes l'agriculture; Bacchus, qui soulage leurs peines par son breuvage délicieux; tant de fables charmantes, tant d'ingénieux emblêmes de la nature, valent bien l'harmonie préétablie, les entretiens avec le verbe, et la comète qui vient produire notre terre.

ÉVHÉMÈRE.

Je suis aussi touché que vous de ces allégories enchanteresses; elles feront la gloire éternelle des Grecs et le charme des nations[1]; elles seront gravées dans tous les esprits, et seront chantées par toutes les bouches, malgré les changements de gouvernement, de religion, de mœurs, qui bouleverseront continuellement la face de la terre: mais ces belles, ces éternelles fables, tout admirables qu'elles sont, ne nous instruisent pas du fond des choses; elles nous ravissent, mais elles ne prouvent rien. L'Amour et son bandeau, Vénus et les trois Graces, ne nous apprendront jamais à prédire une éclipse, et à connaître la différence entre l'axe de l'écliptique et l'axe de l'équateur. La beauté même de ces peintures détourne nos yeux et nos pas des sentiers pénibles de la science; c'est une volupté qui nous amollit.

CALLICRATE.

Dites-moi donc tout ce que vos philosophes barbares, qui ne sont point amollis comme nos Grecs, ont inventé d'utile.

ÉVHÉMÈRE.

Je vais vous conter ce que j'ai vu dans la Gaule, à mon dernier voyage.

[1] Voyez *Dictionnaire philosophique*, au mot ALLÉGORIES, tome XXVI, page 180. B.

ONZIÈME DIALOGUE.

Si les montagnes ont été formées par la mer.

ÉVHÉMÈRE.

A huit cent quarante-quatre stades de l'Océan, près d'une ville nommée Tours, on trouve, à dix pieds de profondeur sous terre, une étendue d'environ cent trente millions de toises cubiques d'une matière un peu marneuse, qui ressemble à du talc pulvérisé[1]; les cultivateurs s'en servent pour fumer leurs champs. On trouve dans cette mine excavée, souvent imbibée de pluie et d'eau de source, plusieurs dépouilles d'animaux, soit reptiles, soit crustacées, soit testacées.

Un virtuose, potier de son métier[2], qui s'intitulait inventeur des figulines rustiques du roi des Gaules, prétendit que cette mine de mauvais talc mêlé d'une terre marneuse n'était qu'un amas de poissons et de coquilles, qui étaient là du temps du déluge de Deucalion. Quelques philosophes ont adopté ce système; ils se sont seulement écartés de la doctrine du potier, en soutenant que ces coquilles devaient avoir été déposées dans ce souterrain plusieurs milliers de siècles avant notre déluge grec[3].

On leur a répondu : Si un déluge universel a porté dans cet endroit cent trente millions de toises cubiques de poissons, pourquoi n'en a-t-il pas porté la

[1] Voyez, tome XLIV, page 255, ce que Voltaire a dit du Falun. B.

[2] Bernard de Palissi; voyez tome XLIV, pages 261 et 363. B.

[3] Voyez les notes de la *Dissertation sur les changements arrivés à notre globe*, tome XXXVIII, page 565. K.

millième partie dans les autres terrains également éloignés de l'Océan? pourquoi ces mers, toutes couvertes de marsouins, n'ont-elles pas vomi, sur ces rivages seulement, une douzaine de marsouins?

Il faut avouer que ces philosophes n'ont point éclairci cette difficulté; mais ils sont demeurés fermes dans l'idée que la mer avait couvert les terres, non seulement jusqu'à huit cent quarante stades au-delà de son rivage, mais qu'elle s'est avancée bien plus loin. Les disputes n'ont point de bornes. Enfin le philosophe gaulois Telliamed[1] a soutenu que la mer avait été partout pendant cinq ou six cent mille siècles, et qu'elle avait produit toutes les montagnes.

CALLICRATE.

Vous me dites des choses bien extraordinaires; tantôt vous me faites admirer vos barbares, tantôt vous me forcez à en rire. Je croirais plus aisément que les montagnes ont fait naître les mers, que je ne penserais que les mers ont les montagnes pour filles.

ÉVHÉMÈRE.

Si, selon Telliamed, les courants de l'Océan et les marées ont à la longue produit le Caucase et l'Immaüs en Asie, les Alpes et l'Apennin en Europe, ils ont aussi fait naître des hommes pour peupler ces montagnes et leurs vallées.

[1] De Maillet, dont l'ouvrage posthume est intitulé *Telliamed, ou Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer, mis en ordre sur les mémoires de M. de Maillet, par A. G.* (A. Guer); Amsterdam, Lhonoré, 1748, deux volumes in-8°; voyez tome XXXIII, page 294. B.

CALLICRATE.

Rien n'est plus juste; mais ce Telliamed me paraît un peu blessé du cerveau.

ÉVHÉMÈRE.

Cet homme, long-temps employé en Égypte par son roi, pour la sûreté du commerce, a passé pour un savant très instruit. Il n'ose pas dire qu'il a vu des hommes marins, mais il a parlé à des gens qui en ont vu: il juge que ces hommes marins, dont plusieurs voyageurs nous ont donné la description, sont devenus à la fin des hommes terrestres tels que nous sommes, lorsque la mer, se retirant des côtes pour aller élever ses montagnes, a laissé ces hommes dans la nécessité d'habiter sur la terre. Il croit de même ou il veut faire croire que nos lions, nos ours, nos loups, nos chiens, sont venus des chiens, des loups, des ours, des lions marins, et que toutes nos basses-cours ne sont peuplées que de poissons volants, qui à la longue sont devenus canards et poules.

CALLICRATE.

Et sur quoi a-t-il pu fonder ces extravagances?

ÉVHÉMÈRE.

Sur Homère, qui a parlé des tritons et des sirènes. Ces sirènes surtout, qui avaient une voix charmante, ont enseigné la musique aux hommes quand elles ont habité la terre, au lieu de demeurer dans l'eau. De plus, tout le monde sait qu'en Chaldée il y avait autrefois dans l'Euphrate un brochet nommé Oannès[1], qui venait prêcher le peuple deux fois par jour: c'est lui qui est le patron de ceux qui parlent en chaire. Le

[1] Voyez tome XXVII, page 480. B.

dauphin qui porta Arion est devenu le patron des postillons. Voilà sans doute assez d'autorités pour établir une nouvelle philosophie.

Mais le plus grand appui qu'elle ait eu est l'historien[1] de l'homme, du monde entier, et du cabinet d'un grand roi[2] : il a pris du moins sous sa protection les montagnes formées par les courants et par le flux des mers; il a fortifié cette idée de Telliamed. On l'a comparé à un grand seigneur qui élève dans ses domaines un orphelin abandonné. Quelques physiciens se sont joints à lui; et ce système est devenu assez problématique.

CALLICRATE.

Je voudrais bien savoir ce qu'ils disent pour prouver que le mont Caucase a été créé par le Pont-Euxin.

ÉVHÉMÈRE.

Ils allèguent qu'on a trouvé un brochet pétrifié au milieu du pays des Cattes en Germanie, une ancre de vaisseau sur les grandes Alpes, et un vaisseau tout entier dans un précipice des environs. Il est vrai que l'histoire de ce vaisseau n'a été contée que par un de ces pauvres compilateurs qui veulent gagner quelque argent par leurs mensonges : mais les gens à système n'ont pas manqué de dire que ce vaisseau, avec tous ses agrès, était dans cette fondrière plus de dix à

[1] Buffon. B.

[2] Louis XVI, que Turgot et Malesherbes appelaient entre eux le *bon jeune homme*, venait de se montrer *grand* aux yeux du plus grand homme du siècle, en rendant des édits pleins de sagesse contre les corvées, la servitude territoriale et personnelle, et surtout contre la torture. Voyez la lettre du 30 mars 1776, de Voltaire à Frédéric; et, t. XLVIII, p. 155, l'opuscule intitulé *les Édits de S. M. Louis XVI.* Cl.

douze cent mille siècles avant qu'on eût inventé la navigation, et que ce vaisseau fut bâti dans le temps que la mer se retirait de la cime des grandes Alpes pour aller faire le mont Caucase.

CALLICRATE.

Et c'est vous, Évhémère, qui me dites ces puérilités?

ÉVHÉMÈRE.

Je vous les rapporte pour vous faire voir que mes barbares se sont quelquefois livrés à leur imagination tout autant que vos Grecs.

CALLICRATE.

Jamais aucun philosophe grec n'a rien dit qui approche de ce que vous venez de me conter.

ÉVHÉMÈRE.

Comment donc! oubliez-vous ce qu'a écrit depuis peu l'astronome Bérose, que j'ai tant vu à la cour d'Alexandre?

CALLICRATE.

Quoi donc! qu'a-t-il écrit de si extraordinaire?

ÉVHÉMÈRE.

Il a prétendu, dans ses *Antiquités du genre humain*, que Saturne apparut à Xissutre[1], et lui dit: « Le 15 du mois d'œsi, le genre humain sera détruit « par le déluge. Enfermez bien tous vos écrits dans « Sipara, la ville du soleil, afin que la mémoire des « choses ne se perde pas (car quand il n'y aura plus

[1] Cet alinéa et le suivant avaient déjà paru presque mot à mot, en 1770, dans l'article ARARAT des *Questions sur l'Encyclopédie*, fondues depuis dans le *Dictionnaire philosophique*; voyez tome XXVI, page 529. Voltaire a déjà parlé de Xissutre, t. XV, p. 43; XLVI, 190; XLVII, 328. B.

« personne sur la terre, les écrits seront très néces-
« saires); bâtissez un vaisseau; entrez-y avec vos pa-
« rents et vos amis; faites-y entrer des oiseaux et des
« quadrupèdes, mettez-y des provisions; et quand on
« vous demandera où vous voulez aller avec votre
« vaisseau, répondez : Vers les dieux, pour les prier
« de favoriser le genre humain. »

Xissutre ne manqua pas de bâtir son vaisseau, qui était large de deux stades et long de cinq; c'est-à-dire que sa largeur était de deux cent cinquante pas géométriques, et sa longueur de six cent vingt-cinq. Ce vaisseau, qui devait aller sur la mer Noire, était mauvais voilier. Le déluge vint. Lorsque le déluge eut cessé, Xissutre lâcha quelques uns de ses oiseaux, qui, ne trouvant point à manger, revinrent au vaisseau. Quelques jours après il lâcha encore ses oiseaux, qui revinrent avec de la boue aux pattes; enfin ils ne revinrent plus. Xissutre en fit autant; il sortit de son vaisseau, qui était perché sur une montagne d'Arménie[1], et on ne le revit plus; les dieux l'enlevèrent.

Vous voyez que de tout temps on a voulu amuser ou effrayer les hommes, tantôt par des contes, tantôt par des raisonnements. Les Chaldéens ne sont pas les premiers qui aient menti pour se faire écouter; les Grecs ne sont pas les derniers: la Gaule a mêlé les fictions aux vérités, comme les Grecs, et n'a pas été aussi agréable qu'eux dans ses fables; on a menti en Germanie et dans l'île Cassitéride.

Le premier destructeur de la philosophie grecque en Gaule, le fameux Cardestes, avouait qu'il avait

[1] *Genèse*, VIII, 4. B.

menti, et qu'il n'avait voulu que plaisanter en composant l'univers avec des dés, et en créant la matière subtile, la globuleuse, la rameuse, la striée, la cannelée; d'autres ont poussé la raillerie jusqu'à dire qu'incessamment l'univers pourrait bien être détruit par la matière subtile, dont selon eux le feu est produit.

CALLICRATE.

Ce n'est pas apparemment un homme de la famille du roi Xissutre qui nous prépare en riant cette catastrophe : il faut que ce soit quelqu'un de ces philosophes qui ont fait sortir notre monde d'une comète embrasée; ils auront voulu lui donner la mort de la même façon dont ils lui ont donné la vie; mais une telle plaisanterie me paraît trop forte. Je n'aime point qu'on rie de la destruction.

ÉVHÉMÈRE.

Vous avez raison. Ce qu'il y a de pis, c'est que cette idée de nous faire tous périr par le feu n'est qu'un réchauffé de la fable de Phaéton. Il y a long-temps qu'on a dit que le genre humain avait été noyé une fois par une inondation, et qu'il avait une autre fois été détruit par un incendie.

On conte même que les premiers hommes érigèrent deux belles colonnes, l'une de pierres, et l'autre de briques, pour en avertir leurs descendants, et afin que, en cas de malheur, la colonne de briques résistât au feu, et que celle de pierres résistât à l'eau.

Nos philosophes barbares d'aujourd'hui, qui sont plus que philosophes, puisqu'ils sont prophètes, nous annoncent que les deux colonnes seront fort inutiles :

car une comète ayant formé la terre, une autre comète la brisera en mille pièces, elle et ses deux beaux monuments de pierres et de briques. On a fait sur cette prédiction des livres où il y a beaucoup de calculs et beaucoup d'esprit: on s'est même très égayé sur cette catastrophe épouvantable[1]. Ces savants gaulois ont fait comme les dieux, qu'Homère nous a peints riant d'un rire inextinguible pour des choses qui n'étaient point du tout plaisantes.

CALLICRATE.

Il me semble qu'il n'appartient de rire qu'aux dieux d'Épicure: ils ne sont occupés que de leur bonne chère et de leurs plaisirs; mais pour les dieux d'Homère, qui sont toujours en querelle dans le ciel et sur la terre, ils n'ont pas trop sujet de rire, vos philosophes gaulois encore moins : ne m'avez-vous pas dit qu'ils sont presque toujours gourmandés par des druides? cela doit les rendre très sérieux.

ÉVHÉMÈRE.

Aussi plusieurs l'ont-ils été, et j'ose vous dire qu'ils se sont occupés sérieusement à rendre de très grands services.

CALLICRATE.

C'est de quoi je voudrais être instruit. Je n'aime que la philosophie d'usage : je préfère l'architecte qui me bâtit une maison agréable et commode, au ma-

[1] M. de Lalande, de l'académie des sciences, ayant fait un mémoire sur les comètes qui peuvent approcher de la terre, beaucoup de gens s'imaginèrent qu'il avait prédit l'arrivée d'une de ces comètes, et que la fin du monde était proche; mais cela ne produisit que des calculs et des plaisanteries, et personne ne s'avisa de donner son bien à l'Église, comme dans le bon temps. K. — Voyez tome XLVII, page 238; et LXVIII, 233. B.

thématicien qui carre une courbe à double courbure dont je n'ai que faire.

ÉVHÉMÈRE.

Non seulement les barbares ont montré leur sagacité en carrant des courbes, et même en se trompant quelquefois dans leurs calculs; mais ils ont inventé des arts nouveaux, dont bientôt les Grecs ne pourront plus se passer; et je vais vous en rendre compte.

DOUZIÈME DIALOGUE.

Inventions des barbares, arts nouveaux, idées nouvelles.

CALLICRATE.

Dites-moi donc au plus tôt ce que ces barbares ont imaginé de si utile au monde.

ÉVHÉMÈRE.

Quand ils n'auraient inventé que les moulins à vent, nous leur devrions une éternelle reconnaissance; ce ne sont ni des Cassitérides[1], ni des Goths, ni des Celtes, qui ont été les auteurs de cette belle machine: ce sont des Arabes établis en Égypte; les Grecs n'y ont nulle part.

CALLICRATE.

Comment est faite cette belle machine? J'en ai ouï parler, mais je ne l'ai jamais vue.

ÉVHÉMÈRE.

C'est une maison montée sur un pivot, et qui tourne à tout vent: elle a quatre grandes ailes qui ne peuvent voler, mais qui servent à briser entre deux pierres le

[1] Voyez page 208. B.

grain recueilli dans la campagne. Les Grecs et nous autres Siciliens, les Romains même, n'ont pas encore l'usage de ces maisons ailées : nous ne savons que fatiguer les mains de nos esclaves à moudre grossièrement ce blé que nous arrachons à la terre avec tant de peine. J'espère que le bel art des maisons ailées parviendra un jour jusqu'à nous.

CALLICRATE.

On dit que c'est à notre Sicile que les dieux ont fait la grace de donner le blé, et que c'est de chez nous qu'il s'est répandu dans une partie du monde : nos épicuriens n'en croient rien ; ils sont persuadés que les dieux sont trop occupés de leur bonne chère pour songer à la nôtre ; et en effet, si Cérès nous avait accordé le blé, elle aurait bien dû nous faire présent aussi d'un moulin à vent.

ÉVHÉMÈRE.

Pour moi, je serai toujours persuadé, non pas que Cérès ait apporté du froment à Syracuse, mais que le grand Démiourgos a donné aux hommes et aux animaux les aliments et l'industrie nécessaire pour soutenir leur courte vie, selon les climats où il les a fait naître.

Les peuples qui habitent les bords de la Seine et du Danube n'ont pas les fruits délicieux qui croissent vers le Gange. La nature ne fait pas croître chez eux ce riz si savoureux et si nourrissant, dont le goût est relevé par les aromates ou par les cannes sucrées de l'Inde. Notre Europe septentrionale est privée de ces beaux palmiers dont toute l'Asie est couverte, de ces pommes d'or de tant d'espèces différentes, qui four-

nissent un aliment si léger et une boisson si rafraîchissante. Des pays immenses, dont Alexandre n'a vu que les frontières, ont en partage le coco, dont vous avez entendu parler; ce fruit fournit une amande supérieure à notre pain et à notre miel, une liqueur plus agréable que nos meilleurs vins, une huile pour les lampes, et une coque très dure dont on façonne des vases et mille petits bijoux; une écorce filamenteuse, qui l'enveloppe, est filée en toile, et taillée en voile de navire; on bâtit avec son bois des vaisseaux et des maisons, et ses feuilles larges et épaisses servent à couvrir ces maisons. Ainsi une seule espèce de fruit nourrit, désaltère, habille, loge, voiture, et meuble des peuples entiers à qui la terre prodigue ces présents sans culture.

Dans l'Europe, dont la Sicile est la partie la plus fortunée, nous n'avons jusqu'à présent que des fruits sauvages; car les pommes d'or des Hespérides, les beaux fruits de Perse[1], de Cérasonte[2], et d'Épire[3], ne sont pas encore cultivés dans notre île; notre ressource et notre gloire sont dans ce blé dont nous nous vantons: quelle triste gloire et quelle ressource pénible! ceux-là n'avaient peut-être pas tant de tort qui ont dit que nous avions offensé Cérès, et que pour nous punir elle nous enseigna l'agriculture.

Il faut d'abord tirer du sein de la terre et forger par les mains de nos cyclopes le fer qui doit la dé-

[1] La pêche, en latin *malum persicum* ou *amygdalis persica*. B.

[2] La cerise, rapportée du Pont par Lucullus, vainqueur de Mithridate. B.

[3] Le *malum epiroticum* des Romains est notre pomme de calville. B.

chirer. Les trois quarts des peuples de notre petite Europe sont obligés d'acheter de l'Asie et de l'Afrique des grains pour ensemencer leurs maigres champs; et ces champs, après plusieurs labours qui excèdent les hommes et les animaux, rapportent dix pour un dans les meilleures années, d'ordinaire cinq ou six, quelquefois trois. Quand cette chétive moisson est faite, on est obligé de battre les gerbes à grands coups de levier, et d'en perdre une partie dans ce rude travail. Ces travaux n'ont encore rien avancé pour la nourriture de l'homme. Il faut porter ce grain chétif à ceux qui l'arrosent de leur sueur en l'écrasant sous la meule à force de bras. Ce n'est encore rien si dans cet état on ne l'expose au feu dans des antres voûtés, où trop de chaleur peut le pulvériser, et où trop peu n'en ferait qu'une pâte inutile.

C'est donc là ce pain dont Cérès a gratifié les hommes, ou plutôt qu'elle leur a fait acheter si chèrement! il ne ressemble pas plus au grain dont il est formé, qu'une robe d'écarlate ne ressemble au mouton dont elle est tirée. Ce qui surtout est déplorable, c'est que le laboureur ne jouit qu'à peine du fruit de tant de travaux. Ce n'est pas pour lui que l'habitant des rives du Danube et du Borysthène a semé; c'est pour le barbare qui s'est emparé de son pays sans savoir comment le blé germe en terre; c'est pour le druide ou pour le lama qui de la part du ciel exige une partie de la récolte, en attendant qu'il déflore ou qu'il sacrifie sur l'autel la fille du bon homme dont il dévore la subsistance.

Du moins vous m'avouerez que les mathématiciens

qui ont inventé le moulin à vent ont soulagé le malheureux cultivateur de la plus rude de ses peines.

CALLICRATE.

Je ne doute pas que la mode des moulins à vent ne prenne bientôt faveur chez tous les peuples qui mangent du pain, et qu'ils ne bénissent la philosophie. Continuez, je vous prie, de m'instruire des nouvelles inventions de vos barbares.

ÉVHÉMÈRE.

Je vous ai déjà dit qu'ils avaient donné des yeux à ceux qui n'en avaient point : ils ont aidé les vieillards à lire[1]; ils ont fait voir à tous les hommes des étoiles[2] qui leur avaient toujours été cachées ; et ces bienfaits, diversifiés admirablement, ne sont que la suite d'un théorème connu en Grèce, que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion.

CALLICRATE.

Vous faites des dieux de vos philosophes : ils donnent le pain à l'homme, et ils disent : Que la lumière se fasse. Qu'ont-ils créé encore ? dites-moi tout.

ÉVHÉMÈRE.

Ils ont créé l'art de copier en un tour de main un livre entier. La science, par ce moyen, peut devenir universelle ; les livres coûteront moins que les comestibles au marché. Chacun aura un *Aristote* à moins de frais qu'une poularde. Une partie même de ce grand art s'étend jusqu'à multiplier un tableau mille

[1] Les lunettes; voyez t. XVI, p. 417; et XLII, 298. B.

[2] Le télescope, inventé par Galilée et perfectionné depuis; voyez tome XXXVIII, page 76. B.

et dix mille fois; de sorte que le plus pauvre des citoyens peut avoir chez lui les ouvrages de Zeuxis et d'Apelles. Cela s'appelle des gravures.

CALLICRATE.

Tout à l'heure vos inventeurs philosophes étaient des dieux, à présent ils sont des magiciens.

ÉVHÉMÈRE.

Vous dites plus vrai que vous ne croyez. Il y a des pays en Europe où cet art encore peu connu de multiplier les tableaux et les livres a été pris pour un sortilége : mais cet art deviendra beaucoup plus commun que les moulins à vent dont j'ai parlé. Chacun voudra faire un livre, chacun voudra multiplier son portrait; nous serons inondés de livres insipides; la littérature deviendra un vil métier; et l'orgueil augmentant dans la tête d'un auteur en proportion de sa sottise, il n'y aura point de barbouilleur de papier qui ne se fasse graver à la tête de son recueil.

CALLICRATE.

Je conviens bien que la grande quantité de livres pourrait avoir son danger; mais on doit être bien obligé à ceux qui ont trouvé le secret d'en rendre le débit si facile. On choisit ses amis dans la foule.

ÉVHÉMÈRE.

Il y a en effet dans cette foule un grand nombre de marchands de pensées; les uns vendent les rêveries de Platon, les autres les impudences de Diogène : on voit dans la même boutique un *Hermès Trismégiste* et un *Aristophane*. Depuis peu, plusieurs de ces marchands se sont associés pour vendre un extrait, en

trente volumes immenses[1], de tout ce que les philosophes grecs et barbares ont jamais inventé, ou imité, ou critiqué dans les sciences et dans les arts. Avec cet ouvrage on peut, dit-on, se passer de tous les autres; car, depuis la manière de faire la poudre exterminante jusqu'à celle d'enfiler des aiguilles, il n'y a rien que vous n'appreniez, dit-on, en lisant cet extrait.

CALLICRATE.

Que parlez-vous de poudre exterminante? est-ce quelque poison inventé par les Anytus et les Mélitus pour délivrer la terre des philosophes?

ÉVHÉMÈRE.

Non, c'est une admirable expérience de physique, faite par un bon prêtre[2] qui n'y entendait pas finesse: cette expérience, réduite en art, imite parfaitement les éclairs et la foudre. Elle a même de bien plus terribles effets; elle embrase et elle détruit jusqu'aux plus solides remparts. Si notre Alexandre avait connu cette invention, il n'aurait pas eu besoin de sa valeur pour conquérir le monde. Ce qui vous étonnera, c'est que cet art de tout écraser est employé dans les solennités et dans les plaisirs. Célèbre-t-on les noces d'un prince, ce n'est point avec des harpes et des lyres, comme chez les Grecs, c'est au feu des éclairs et au retentissement du tonnerre, comme lorsque Jupiter vint coucher avec Sémélé dans tout l'appareil de sa gloire.

[1] L'*Encyclopédie;* voyez ma note sur les *Dialogues chrétiens*, tome XL, page 158. B.

[2] Voyez page 96. B.

CALLICRATE.

Ce que vous me dites m'épouvante; c'est un monde nouveau, où l'on est à tout moment près d'être foudroyé; mais ceux qui échappent jouissent d'un grand spectacle.

ÉVHÉMÈRE.

Si je rassemblais en effet tout ce que ces modernes étrangers ont inventé en divers temps, vous les prendriez pour des géants auprès de qui nos Grecs ne sont que des enfants qui promettent d'être un jour des hommes.

Ne vous étonnerais-je pas si je vous disais que ces prétendus barbares ont su faire avec du simple sable des espèces de diamants polis de plus de cinq pieds de haut et de large, qui réfléchissent tous les objets mieux que le petit miroir d'argent consacré par la belle Phryné dans le temple de Vénus, et qui laissent un libre passage à la lumière dans les maisons, en les garantissant des injures de l'air? Vous dirai-je à quel point ils perfectionnent tous les arts qui flattent les sens, et qui contribuent à la douceur de la vie? M'en croirez-vous quand je vous apprendrai que leurs villes capitales sont dix fois plus grandes, plus peuplées que celles d'Athènes et de Syracuse, et qu'elles sont remplies, dans l'espace de plus de trente stades, d'ouvrages magnifiques en tout genre, qui surpassent tous ces chefs-d'œuvre de luxe qu'on vante dans Suse et dans Babylone?

Ce qui vous surprendra encore davantage, c'est que la plupart des découvertes de tous ces arts ingénieux n'ont été faites que dans des temps d'ignorance

et de grossièreté. Il semble que Dieu ait donné à certains hommes un instinct supérieur à la raison ordinaire, comme on voit des éléphants naître dans des pays peuplés de petits singes. Mais peu à peu la raison se forme; elle examine à la fin ce que l'instinct a inventé, elle fait des systèmes; elle se perd enfin en arguments, chez les barbares comme chez les Grecs.

CALLICRATE.

Vous me dites toujours le pour et le contre dans toutes les choses que vous m'apprenez.

ÉVHÉMÈRE.

C'est que toutes les choses de ce monde ont un bon et un mauvais côté. Chez nos barbares, par exemple, les uns ont la politesse et la douceur des Athéniens, les autres la cruauté superstitieuse des Scythes. Des particuliers ont eu le génie et le bon goût en partage, mais ils ont été élevés dans des écoles qui n'avaient pas le sens commun. Ils commencent à surpasser les Grecs en peinture et en musique, s'ils ne les égalent pas tout-à-fait en sculpture. Ils ont une physique expérimentale dont la Grèce n'a jamais connu les premiers éléments; mais en métaphysique ils sont quelquefois plus chimériques que les Platon, les Pythagore, les Zoroastre, les Mercure Trismégiste.

CALLICRATE.

Je voudrais bien raisonner métaphysique avec un Gaulois ou un Cassitéride.

ÉVHÉMÈRE.

Quand vous apprendriez leur langue, à quoi aboutirait cette controverse? on ne s'entend jamais en disputant de vive voix; un des contendants s'explique

mal, l'autre répond plus mal encore. Un faux argument est réfuté par un argument plus faux; c'est pourquoi les disputes dans les écoles ont long-temps perverti la raison humaine. Sans cet heureux instinct qui a inventé et perfectionné les arts, sans les expériences faites loin des déclamateurs scolastiques, la société serait encore sauvage.

Ce que les honnêtes gens ont le plus reproché aux savants, et à ceux qui prétendent l'être, soit Grecs, soit barbares, c'est d'avoir voulu aller plus loin que la nature. Ils ont creusé des abîmes, et le terrain est retombé sur eux.

L'un[a], qui pourtant était un vrai génie, examine ce que serait un homme sans tête, et à qui les dieux auraient donné tout le reste. L'autre[1] emploie toute la sagacité d'un esprit supérieur à rechercher quel personnage ferait un homme qui n'aurait de sens que celui du nez. Un autre philosophe[2] de cette première classe a fixé le jour et l'heure où il n'y aurait plus ni hommes ni animaux. Que voulez-vous? ce sont des Hercules qui jouent aux osselets; ils n'en sont pas moins des Hercules. Trois illustres mathématiciens de l'île Cassitéride ont démontré, chacun à leur manière, comment le monde était fait avant le déluge de Deucalion et de Pyrrha; leurs résultats sont absolument différents: ainsi il a bien fallu que leurs calculs fussent erronés; cependant ils ne les ont point corrigés, et ils ont laissé là ce monde qu'ils avaient créé. Il aurait mieux valu en laisser le soin à Dieu.

[a] Pascal. — [1] L'abbé de Condillac. K. — [2] M. de Buffon. K.

Que direz-vous de celui[1] qui a trouvé le secret d'exalter son ame au point de prédire précisément l'avenir; et cela sur ce bel argument que si on pense au passé qui n'est plus, on peut penser au futur qui n'est pas encore?

Vous voyez que je ne suis pas un fade admirateur des étrangers que j'ai vus, je leur rends justice comme aux Grecs : il y a partout des erreurs et des abus; le ciel en est plein, si l'on en croit Homère. Deux choses multiplient furieusement les livres chez nos barbares, la vanité et l'indigence. L'art d'écrire est devenu un métier d'autant plus universel qu'il est plus facile.

Il n'y a pas long-temps que tous les auteurs étaient des druides, qui expliquaient dans d'énormes volumes comment les propriétés mystérieuses du gui de chêne se trouvaient dans Aristote et dans Platon. A présent un grand nombre d'écrivains se consacre à réformer les empires et les républiques. Tel homme qui ne sait pas gouverner un poulailler, qui même n'en a point, prend la plume, et donne des lois à un royaume.

D'autres élèvent la jeunesse dans leurs écrits, après lui avoir donné de grands exemples par leur conduite.

Vous avez lu le roman de l'Athénien Xénophon sur l'éducation de Cyrus?

CALLICRATE.

Oui, et je vous avoue qu'il m'a donné encore meilleure opinion de Xénophon que de Cyrus même.

ÉVHÉMÈRE.

Eh bien! un petit barbare a cru depuis peu insti-

[1] Maupertuis. K.

tuer une méthode d'élever les princes bien supérieure à l'éducation du vainqueur de Babylone.

D'abord l'auteur, demi-Gaulois, demi-Allemand, déclare qu'un grand prince l'a supplié de vouloir bien lui faire l'honneur d'être précepteur de son fils ; qu'il l'a refusé, et qu'il ne sera jamais précepteur. Aussitôt il nous apprend qu'il l'est d'un jeune homme de qualité. Savez-vous quelles leçons il donne à son élève ? il en fait un garçon menuisier[1] ; il l'accompagne au b.....[2]. Il lui persuade qu'un prince, un souverain,

[1] Dans une édition de Londres (Hollande), on a supprimé la fin de cet alinéa, et la réponse de Callicrate. Après le mot *menuisier*, on a mis trois etc. ; et l'on dit en note ;

« L'éditeur de cet ouvrage, qui se fait gloire d'annoncer publiquement sa haute estime pour M. J.-J. Rousseau, a jugé à propos de supprimer ici quelques traits d'une critique trop amère contre cet homme célèbre, qui jamais ne trempa sa plume dans le fiel de l'envie et de la malignité. Il y a bien peu de mérite à isoler les phrases d'un livre pour les présenter dans un autre sens que l'auteur ne les donne ; il n'y a point d'ouvrage si bon qu'on ne parvînt à rendre condamnable ou ridicule par cette basse manœuvre. A Dieu ne plaise que nos grands hommes s'avilissent à un tel point ! ces guerres méprisables ne doivent être connues que sous les charniers des Innocents.

« Voici un passage assez convenable, et que l'auteur de ces *Dialogues* ne récusera pas :

« Les Muses, filles du Ciel,
Sont des sœurs sans jalousie ;
Elles vivent d'ambroisie,
Et non d'absinthe et de fiel ;
Et quand Jupiter appelle
Leur assemblée immortelle
Aux fêtes qu'il donne aux dieux,
Il défend que la satire
Trouble les sons de leur lyre
Par ses sons audacieux. »

Cette strophe fait partie de la lettre au P. Porée, du 7 janvier 1730 ; voy. tome LI, page 194. B.

[2] *Émile*, t. III, p. 261, édition de Néaulme, à Amsterdam. K.

doit épouser la fille du bourreau, si les convenances s'y trouvent [1]. Enfin il lui dit qu'il est bien plus sage d'assassiner son ennemi que de le combattre noblement [2].

CALLICRATE.

Est-ce ainsi qu'on élève la jeune noblesse dans la Gaule? Vraiment vous ne m'avez pas trompé quand vous m'avez promis que vous me diriez ce que vos barbares ont de bon et de mauvais.

ÉVHÉMÈRE.

Comme je me suis engagé à tout dire, j'ajouterai que vous trouverez dans ce Xénophon des Gaules un épisode qu'on appelle *le Druide savoyard*, contre les idées scolastiques des druides, lequel épisode est plein de choses excellentes.

CALLICRATE.

Qu'est-ce qu'un Savoyard?

ÉVHÉMÈRE.

C'est le nom d'un peuple qui habite certaines montagnes des Alpes.

CALLICRATE.

Et les druides de ces Alpes n'ont pas brûlé votre Xénophon?

ÉVHÉMÈRE.

Non : ils ont imité les Athéniens, qui, ayant fait mourir Socrate, se sont mis à rire de Diogène.

CALLICRATE.

Vos Gaulois sont donc aussi une drôle de nation?

[1] *Émile*, tome IV, page 178. K.

[2] Tome II, page 297. K. — Voyez *Dictionnaire philosophique*, au mot ASSASSINAT, section II, tome XXVII, page 140. B.

ÉVHÉMÈRE.

Très drôle, après avoir été horriblement sauvage, sotte, et cruelle.

CALLICRATE.

C'est précisément ce qui est arrivé à nos Grecs Pélasges. Et dans la capitale de vos Gaules, qui est, dites-vous, dix fois plus grande, plus peuplée, plus riche qu'Athènes, y a-t-il comme dans Athènes des tragédies, des comédies, des spectacles en musique, des danses semblables à la pyrrhique et à la cordace?

ÉVHÉMÈRE.

S'il y en a! tous les jours de l'année sont consacrés à ces beaux arts. Les Gaulois ont eu leurs Sophocles, leurs Euripides, leurs Ménandres, leurs Timothées[1]. Ils sont surtout aujourd'hui le peuple de la terre le plus habile dans la danse; il y a plus de danseurs que de géomètres. Mais il est arrivé dans la métropole des Gaules ce qui arriva il y a quarante à cinquante mille ans dans la ville de Zoroastre, à ce que disent les sages Parsis, qui ne mentent jamais. Le ciel, étant irrité contre la terre, où l'on ne songeait qu'à se divertir, envoya vers le Gange une grosse couleuvre qui était enceinte de dix mille Envies. Elle accoucha, et dès-lors les hommes furent malheureux. Il faut qu'il y ait eu plus de cent mille de ces Envies dans la grande ville gauloise; car dès qu'un homme y réussit dans quelque genre que ce puisse être, toutes les filles de la couleuvre s'élèvent contre lui. Il y a des boutiques où les Envies vendent la diffamation

[1] Timothée était le joueur de flûte d'Alexandre. B.

quatre fois par mois[1]. L'art de mettre ses pensées par écrit, art admirable, inventé d'abord pour instruire, est devenu le grand partage de l'Envie. Ce n'est pas de tous les arts le plus honorable, mais c'est le plus cultivé : on achète les injures dites au prochain avec plus d'empressement que les vins délicieux et le miel divin de Syracuse.

CALLICRATE.

N'importe. Dès que je pourrai m'échapper de ma famille, j'irai voir cette capitale de barbares aimables, où l'on passe son temps à danser et à médire. Les filles de la couleuvre n'épouvanteront pas un voyageur.

[1] Fréron ne diffamait Voltaire que tous les dix jours dans son *Année littéraire;* mais cette diffamation, qui dura depuis 1754 jusqu'en 1776, ne fut pas arrêtée par la mort du journaliste, le 10 mars de cette dernière année, ni même par la mort de Voltaire, le samedi 30 mai 1778. Fréron fils ou *minor,* comme l'appelait Voltaire, succéda à son père, et fut le prête-nom des abbés Royou et Geoffroy, depuis 1776 jusqu'en 1790. Fréron fils, qui se conduisit en politique comme son père en littérature, mourut à Saint-Domingue vers 1803. Voyez, au sujet de Fréron *major* et *minor,* la lettre de Voltaire à Saurin, du 26 septembre 1777. Cl.

FIN DES DIALOGUES D'ÉVHÉMÈRE.

PRIX DE LA JUSTICE
ET
DE L'HUMANITÉ.

1777.

AVIS DU NOUVEL ÉDITEUR.

La *Gazette de Berne* du 15 février 1777 contient l'article rapporté par Voltaire en tête de son écrit. Le prix devait être donné en 1779 : Voltaire n'avait donc aucune pensée de concourir, puisqu'il fit imprimer son ouvrage dès 1777 ; les premières feuilles furent envoyées à Catherine II le 28 octobre (voyez la lettre de Catherine, du 4 décembre). Un exemplaire complet fut envoyé à La Harpe le 19 novembre : mais l'ouvrage ne fut répandu à Paris que beaucoup plus tard. Les *Mémoires secrets* n'en parlent qu'à la date du 3 avril 1778. Il n'en est pas question dans la *Correspondance de Grimm*. B.

PRIX DE LA JUSTICE

ET

DE L'HUMANITÉ[a].

GAZETTE DE BERNE, N° XIV, 15 FÉVRIER 1777.

«Berne, 13 janvier.—Un ami de l'humanité, qui, «content de faire le bien, veut se soustraire à la re«connaissance publique en cachant son nom, touché «des inconvénients qui naissent de l'imperfection des «lois criminelles de la plupart des états de l'Europe, «a fait parvenir à la société économique de cette «ville un prix de cinquante louis en faveur du mé«moire que la société jugera le meilleur sur l'objet «qui suit:

«Composer et rédiger un plan complet et détaillé «de législation sur les matières criminelles, sous ce «triple point de vue: 1° des crimes, et des peines «proportionnées qu'il convient de leur appliquer; «2° de la nature et de la force des preuves et des «présomptions; 3° de la manière de les acquérir par «la voie de la procédure criminelle, en sorte que la

[a] Il ne faut pas entendre ici par humanité *humanum genus*, la nature humaine, le genre humain, *Homo sum, humani nihil a me alienum puto;* car on ne donne pas un prix au genre humain, à la nature humaine, mais à l'ame la plus humaine, la plus sensible, qui aura joint le plus de justice à cette vertu. Voyez le *Dictionnaire de l'académie française.*

« douceur de l'instruction et des peines soit conciliée
« avec la certitude d'un châtiment prompt et exem-
« plaire, et que la société civile trouve la plus grande
« sûreté possible pour la liberté et l'humanité[1].

« Les pièces de concours doivent être adressées « *franco* à M. le docteur Tribolet, secrétaire perpé- « tuel de la société, et seront reçues jusqu'au premier « juillet 1779. »

Un autre inconnu[2], touché du même zèle, ajoute cinquante louis au prix proposé, et les fait déposer dans les mêmes mains, afin que la société puisse à son gré augmenter le prix, ou donner des *accessit.*

Nous présentons, à ceux qui travailleront, nos doutes sur un sujet si important, afin qu'ils les résolvent s'ils les en jugent dignes.

[1] Voici la suite et la fin de l'article extrait de la Gazette de Berne :

« Quoique jusqu'à présent la société se soit appliquée d'une manière plus particulière à la physique et à l'agriculture, elle aime cependant trop la recherche du vrai et de l'utile dans tous les genres, pour ne pas se charger avec plaisir de la publication d'une question si intéressante pour toutes les nations, et qui tend à répandre de nouvelles lumières sur une des branches les plus importantes de la législation. Le prix sera adjugé à la fin de l'année 1779, et les pièces de concours doivent être adressées *franco* à M. le docteur Tribolet, secrétaire perpétuel de la société, et seront reçues jusqu'au 1er juillet 1779. Elles pourront être écrites en latin, français, allemand, italien, ou anglais. Le nom de l'auteur sera renfermé dans un billet cacheté qui portera la même devise que le mémoire qui l'accompagnera. » B.

[2] Voltaire lui-même; voyez la lettre de Dalembert à Voltaire, du 18 novembre, et la lettre de Voltaire à La Harpe, du 19 novembre (t. LXX, p. 381 et 386). Le roi de Prusse et le landgrave de Hesse avaient aussi envoyé des sommes d'argent pour le même prix. B.

ARTICLE I.

Des crimes, et des châtiments proportionnés.

Les lois ne peuvent que se ressentir de la faiblesse des hommes qui les ont faites. Elles sont variables comme eux.

Quelques unes ont été dictées chez les grandes nations par les puissants pour écraser les faibles. Elles ont été si équivoques, que mille interprètes se sont empressés de les commenter; et comme la plupart n'ont fait leur glose que comme on fait un métier pour gagner quelque argent, ils ont rendu le commentaire plus obscur que le texte. La loi est devenue un poignard à deux tranchants, qui égorge également l'innocent et le coupable. Ainsi ce qui devait être la sauvegarde des nations en est si souvent devenu le fléau, qu'on est parvenu à douter si la meilleure des législations ne serait pas de n'en point avoir.

En effet, si on vous fait un procès dont dépend votre vie, qu'on mette d'un côté les compilations des Barthole, des Cujas, etc.; que de l'autre on vous présente vingt juges peu savants, mais qui soient des vieillards exempts des passions qui corrompent le cœur, au-dessus du besoin qui l'avilit, et accoutumés aux affaires dont l'habitude rend presque toujours le sens droit; dites-moi par qui vous choisiriez d'être jugés, ou par cette foule de babillards orgueilleux, aussi intéressés qu'inintelligibles, ou par ces vingt ignorants respectables?

Après avoir bien senti la difficulté presque insurmontable de composer un bon code criminel, également

ment éloigné de la rigueur et de l'indulgence, je dis à ceux qui entreprendront cette tâche pénible : Je vous supplie, messieurs, de m'éclairer sur les délits auxquels la misérable nature humaine est le plus sujette. Un état bien policé ne doit-il pas les prévenir autant qu'il est possible, avant de penser à les punir?

Je vous proposerais de récompenser les vertus dans le peuple, selon la loi établie dans le plus ancien empire et le mieux policé de la terre, si nous n'étions pas astreints par notre sujet à nous en tenir aux châtiments des crimes.

Commençons par le vol, qui est la plus commune des transgressions.

ARTICLE II.

Du vol.

Le filoutage, le larcin, le vol, étant d'ordinaire le crime des pauvres, et les lois ayant été faites par les riches, ne croyez-vous pas que tous les gouvernements qui sont entre les mains des riches doivent commencer par essayer de détruire la mendicité, au lieu de guetter les occasions de la livrer aux bourreaux [1] ?

[1] Dans tout pays où, par l'effet des mauvaises lois, une grande partie des habitants n'a ni propriété foncière ni capitaux, la société est nécessairement affligée de ce fléau. Il est bon, sans doute, qu'il y ait des maisons où l'on offre du pain à ceux qui ne peuvent gagner leur vie, en les assujettissant à un travail qu'ils soient capables de faire ; mais ces asiles doivent être libres. Les hommes humains et justes seront toujours blessés de voir condamner un malheureux à la perte de sa liberté, parcequ'il a demandé du secours à un autre homme. Avec de bonnes lois, les mendiants seraient rares, et le petit nombre qu'il pourrait y avoir encore ne serait ni incommode ni dangereux. K.

Dans les royaumes florissants on a publié des édits, des ordonnances, des arrêts, pour rendre cette multitude effroyable de gueux qui déshonorent la nature humaine utile à elle-même et à l'état.

Mais il y a si loin d'un édit à l'exécution, que le projet le plus sage a été le plus vain. Ainsi ces grands états sont toujours une pépinière de voleurs de toute espèce.

On y pend les petits larrons, comme on sait; le vol domestique est puni et non empêché par la potence.

On a vu pendre dans une ville très riche[1], il n'y a pas long-temps, une fille de dix-huit ans d'une rare beauté. Quel était son crime? elle avait pris dix-huit serviettes à une cabaretière, sa maîtresse, qui ne lui payait point ses gages.

Toute la canaille qui court à ces spectacles, comme au sermon, parcequ'on y entre sans payer, fondait en larmes; et aucun n'aurait osé délivrer la victime, quoique tous eussent volontiers lapidé la barbare qui la fesait périr.

Quel est l'effet de cette loi inhumaine qui met ainsi dans la balance une vie précieuse contre dix-huit serviettes? c'est de multiplier les vols. Car quel est le maître de maison qui osera abjurer tout sentiment d'honneur et de pitié au point de livrer son domestique coupable d'un tort si petit pour être pendu à sa porte? On se contente de le chasser: il va voler ailleurs, et il devient souvent un brigand meurtrier.

[1] A Lyon en 1772; voyez tome XXXII, page 283. B.

C'est la loi qui l'a rendu tel; c'est elle qui est coupable de tous ses crimes.

En Angleterre, on n'a point encore abrogé la loi qui punit de mort tout larcin au-dessus de douze sous[1]. Cela n'est pas cher. Ailleurs le larcin du moindre meuble dans une maison royale mène à la corde; et il y en a des exemples.

Est-ce pour réparer le tort fait au roi? il est certainement l'homme du royaume qu'on appauvrit le moins en le volant. Est-ce parcequ'on regarde le délinquant comme un fils qui a volé son père? un père pardonnerait. Est-ce parceque l'esclave a volé son maître? je n'ai plus qu'à me taire; j'aurais trop à dire.

La postérité croira-t-elle qu'en Angleterre, où les derniers siècles ont vu naître tant de lois favorables au peuple, on ait pu cependant porter peine de mort pour la contrebande d'une peau de mouton? Croira-t-on qu'en 1624 le roi d'Espagne, Philippe IV, ait, par un édit, condamné à la potence quiconque fait passer une livre d'or, ou d'argent, ou de cuivre, hors de son royaume? et c'est le maître des mines du Mexique et du Pérou qui a fait cette loi!

Dans presque tous les pays catholiques, qu'on vole

[1] Cette loi n'est pas exécutée. L'usage est ou d'éluder la loi, ou de s'adresser au roi, pour qu'il change la peine. Presque partout les mœurs sont plus douces que les lois, qui ont été faites dans des temps où les mœurs étaient féroces. Il est singulier que l'Angleterre, où les premiers de la nation sont si éclairés, laisse subsister une si grande quantité de lois absurdes. Elles ne sont plus exécutées, il est vrai; mais elles forcent la nation à laisser à la puissance exécutrice le droit de modifier ou d'enfreindre la loi. K.

un calice, un ciboire, ce qu'on appelle un soleil, la peine ordinaire est d'être brûlé, nous disent les Institutes au droit criminel de France, page 445.

On n'examine pas si, dans un temps de famine, un père de famille aura dérobé ces ornements pour nourrir sa famille mourante, si le coupable a voulu outrager Dieu, si on peut l'outrager, si un ciboire lui est nécessaire, si le voleur a su ce que c'est qu'un ciboire, si ce ciboire d'argent doré n'était pas abandonné par négligence, ce qui diminuerait le délit. Le sacristain qui a fait cette loi a-t-il bien songé qu'un homme brûlé vif ne peut plus se repentir et réparer ses fautes [1] ?

On a pendu à Londres, cette année 1777, le plus fameux prédicateur d'Angleterre, nommé Dodd; et non seulement grand prédicateur, mais directeur des consciences les plus timorées; et non seulement directeur des consciences, mais promoteur des établissements les plus charitables. Il était convaincu d'avoir volé trois mille livres sterling par un crime de faux, en contrefesant la signature du jeune comte de Chesterfield, dont il était le chapelain et le pensionnaire. On prétend que plus de vingt mille citoyens ont en vain demandé sa grace, et que le gouvernement s'est cru obligé de la refuser, parceque le crime

[1] En 1780, un malheureux fut condamné, par arrêt du parlement de Paris, à être brûlé vif, comme véhémentement soupçonné d'avoir volé un calice. Cependant il n'existe aucune loi formelle qui prononce la peine du feu contre ce délit; aussi le même tribunal n'a-t-il condamné pour ce crime qu'aux galères, toutes les fois qu'un des juges a eu le courage de réclamer les droits de la raison et ceux de l'humanité. K.

de faux était trop commun chez cette nation guerrière et marchande. Toutes les dévotes du chapelain Dodd ont pleuré en le voyant pendre, et il a édifié tous les spectateurs. Il est certain que son châtiment eût été plus exemplaire et plus utile, si on l'avait vu pendant une ou deux années, une chaîne au cou, nettoyer de ses mains sacerdotales le milieu très sale des rues de Londres, et si on l'eût envoyé ensuite préparer la morue dans l'île de Terre-Neuve, qui a besoin de manœuvres.

Il aurait prêché à son aise les dévotes de ces quartiers; il aurait civilisé les mercenaires de l'île et les sauvages; il s'y serait marié; il aurait eu des enfants, qu'il aurait élevés dans la crainte de Dieu et dans l'amour du prochain.

M. l'abbé Lacoste[1], qui travailla long-temps dans Paris à un journal nommé *l'Année littéraire*, et qui s'oublia au point de tomber dans le même crime que le prédicateur Dodd[2], ne fut condamné qu'aux galères. C'était un homme bien fait et robuste. Il a été utile à sa patrie tant qu'il a vécu.

En Allemagne et en France, on fait expirer sur la roue, sans distinction, ceux qui ont commis des vols sur le grand chemin, et ceux qui ont joint le meurtre à la rapine. Comment n'a-t-on pas vu que c'était avertir ces brigands d'être assassins, afin d'exterminer les objets et les témoins de leurs crimes? En Angleterre les voleurs sont très rarement meurtriers, parcequ'ils ne sont pas forcés au meurtre par une loi

[1] Voyez tome XIV, page 438; et LIX, 430. B.

[2] Guillaume Dodd, né à Bourne en 1729, fut exécuté le 27 juin 1777. B.

qui n'aurait pas assez distingué la rapine et l'assassinat.

Punissez, mais ne punissez pas aveuglément. Punissez, mais utilement. Si on a peint la justice avec un bandeau sur les yeux, il faut que la raison soit son guide.

ARTICLE III.

Du meurtre.

C'est à vous, messieurs, d'examiner dans quel cas il est équitable d'arracher la vie à votre semblable, à qui Dieu l'a donnée.

On dit que la guerre a rendu de tout temps ces meurtres non seulement légitimes, mais glorieux. Cependant d'où vient que la guerre fut toujours en horreur chez les brachmanes, autant que le porc était en exécration chez les Arabes et chez les Égyptiens? D'où vient que les pythagoriciens, les thérapeutes, les troglodytes, les esséniens, et ceux qui voulurent quelque temps les imiter, ne regardèrent les batailles tant vantées, si souvent ordonnées par les dieux de toute espèce, et honorées de leur présence, que comme d'infames assassinats multipliés, et comme l'assemblage de tous les crimes? Les primitifs, auxquels on a donné le nom ridicule de quakers, ont fui et détesté la guerre pendant plus d'un siècle, jusqu'au jour où ils ont été forcés par leurs frères les chrétiens de Londres de renoncer à cette prérogative, qui les distinguait de presque tout le reste de la terre. On peut donc à toute force se passer de tuer des hommes.

Mais voilà des citoyens qui vous crient : Un brutal

m'a crevé un œil; un barbare a tué mon frère; vengez-nous; donnez-moi un œil de l'agresseur qui m'a éborgné; donnez-moi tout le sang du meurtrier par qui mon frère a été égorgé; exécutez l'ancienne, l'universelle loi du talion.

Ne pouvez-vous pas leur répondre : Quand celui qui vous a fait borgne aura un œil de moins, en aurez-vous un de plus? quand j'aurai fait mourir dans les tourments celui qui a tué votre frère, ce frère sera-t-il ressuscité? Attendez quelques jours; alors votre juste douleur aura perdu de sa violence; vous ne serez pas fâché de voir de l'œil qui vous reste une grosse somme d'argent que je vous ferai donner par le mutileur; elle vous fera passer doucement votre vie; et de plus il sera votre esclave pendant quelques années, pourvu que vous lui laissiez ses deux yeux pour vous mieux servir pendant ce temps-là.

A l'égard de l'assassin de votre frère, il sera votre esclave tant qu'il vivra. Je le rendrai toujours utile à vous, au public, et à lui-même.

C'est ainsi qu'on en use en Russie depuis quarante années. On force les criminels qui ont outragé la patrie à servir toujours la patrie; leur supplice est une leçon continuelle : et c'est depuis ce temps-là que cette vaste partie du monde n'est plus barbare.

A Dieu ne plaise que je fasse l'éloge des mœurs atroces qui régnèrent en Europe dans la décadence de l'empire romain et au temps de Charlemagne! Quiconque avait quatre cents écus dont il ne savait que faire pouvait tuer à son choix un antrustion[1]

[1] C'étaient des principaux officiers ou des favoris du prince, qui rece-

ou un évêque. Chaque assassinat avait son prix fait. En Pologne, jusqu'à nos derniers temps, tout pauvre gentillâtre, *elector regum et destructor tyrannorum*, pouvait assassiner noblement un cultivateur, un serf de glèbe, pour environ trente francs de notre monnaie. La vie de ces hommes, nos semblables, n'était pas plus chère dans l'ancien gouvernement féodal.

Je ne propose pas, sans doute, l'encouragement du meurtre, mais le moyen de le punir sans un meurtre nouveau. Le moyen de venger la famille est de pardonner. En Turquie, lorsqu'un meurtrier est condamné à perdre la vie, il est libre à l'héritier du mort de lui faire grace; c'est l'ancienne loi que les Turcs ont apportée des bords de la mer d'Hyrcanie. C'était la loi de tous les anciens peuples de la Scythie [a].

vait leur serment de fidélité, et s'engageait de son côté à les protéger et défendre. Ce mot vient de *trustès*, de la basse latinité, qui veut dire *foi*, *fidélité*, et tirait son origine du teuton *trost* ou *trust*. On peut apprécier la considération dont jouissaient ces officiers par la différence de l'amende imposée à celui qui avait mutilé (*castraverat*) ou tué un homme salique réputé noble, ou un antrustion. Il n'en coûtait pour le premier que 600 sous de ce temps-là, et 1800 pour le second. (Voyez le *Glossaire* de Ducange.) B.

[a] Une société qui a composé trois volumes pleins d'une érudition utile sur *l'Esprit des Lois* a fait usage d'un passage curieux des Voyages de Chardin, que je trouve au second volume de l'édition en deux colonnes in-4°, 1711, page 297; le voici: « Quand j'arrivai en Perse, je pris les Persans « pour des barbares, voyant qu'ils ne procédaient pas méthodiquement « comme nous. J'étais surpris qu'ils n'eussent point comme nous de prisons « publiques, point d'exécuteur public, point d'ordre ni de méthode. Je « pensais que c'était faute d'être aussi policés que nous le sommes.... Mais « après avoir passé quinze ans dans l'Orient, j'ai vu que c'était parceque « les crimes n'arrivaient pas fréquemment.... On n'entend presque jamais « parler d'enfoncer les maisons, d'y égorger le monde; on ne sait ce que

Peuples, qui, en cultivant les hautes sciences et les arts aimables, avez conservé des lois plus qu'iroquoises, songez que des philosophes scythes firent autrefois rougir les Grecs!

Vous qui travaillez à réformer ces lois, voyez, avec le jurisconsulte M. Beccaria, s'il est bien raisonnable que, pour apprendre aux hommes à détester l'homicide, des magistrats soient homicides, et tuent un homme en grand appareil.

Voyez s'il est nécessaire de le tuer quand on peut le punir autrement, et s'il faut gager un de vos compatriotes pour massacrer habilement votre compatriote, excepté dans un seul cas; c'est celui où il n'y aurait pas d'autre moyen de sauver la vie du plus grand nombre. C'est le cas où l'on tue un chien enragé.

Dans toute autre occurrence, condamnez le criminel à vivre pour être utile; qu'il travaille continuellement pour son pays, parcequ'il a nui à son pays. Il faut réparer le dommage; la mort ne répare rien.

On vous dira peut-être: « M. Beccaria se trompe; « la préférence qu'il donne à des travaux pénibles et

« c'est qu'assassinat, que rencontre, que poison.... Dans tout le temps que « j'ai été en Perse, je n'ai vu exécuter qu'un seul homme. »

Ensuite Chardin raconte comment le juge exhorte la famille d'un mort à composer avec le meurtrier; mais il raconte aussi comment ces ivrognes de sophis s'abandonnent aux plus incroyables barbaries. La Perse, depuis Chardin, n'est qu'un théâtre des plus incroyables assassinats. La guerre civile a tout saccagé pendant soixante années. C'est presque le temps de Charles IX en France, et de Charles Ier en Angleterre, si pourtant quelque chose a pu approcher de nos guerres religieuses.

— J'ai donné, page 53, dans une note sur l'*Avant-propos* du *Commentaire sur l'Esprit des Lois*, le titre de l'ouvrage en trois volumes dont parle Voltaire. B.

« utiles, qui dureront toute la vie, n'est fondée que « sur l'opinion que cette longue et ignominieuse peine « est plus terrible que la mort, qui ne se fait sentir « qu'un moment. On vous soutiendra que s'il a rai- « son, c'est lui qui est le cruel; et que le juge qui « condamne à la potence, à la roue, aux flammes, « est l'homme indulgent. »

Vous répondrez, sans doute, qu'il ne s'agit pas ici de discuter quelle est la punition la plus douce, mais la plus utile. Le grand objet, comme nous l'avons dit[1], est de servir le public; et, sans doute, un homme dévoué pour tous les jours de sa vie à préserver une contrée d'inondation par des digues, ou à creuser des canaux qui facilitent le commerce, ou à dessécher des marais empestés, rend plus de services à l'état qu'un squelette branlant à un poteau par une chaîne de fer, ou plié en morceaux sur une roue de charrette[2].

[1] Voyez tome XLIII, page 429. B.

[2] Depuis l'avénement d'Élisabeth, on n'a puni de mort en Russie qu'un très petit nombre de personnes, dont on a jugé que la vie pouvait être dangereuse. L'empereur vient d'abolir la peine de mort dans ses états. Dans ceux du roi de Prusse, l'assassinat est le seul crime capital, du moins parmi les délits civils. Avouons que, dans ce prétendu siècle de corruption et de délire, la raison et l'humanité ont pourtant gagné quelque chose. Croirait-on que, dans la canaille de la littérature française, il s'est trouvé quelques hommes assez imbéciles et assez lâches pour prendre le parti des bourreaux contre les philosophes? Hé, messieurs, déchirez nos ouvrages, calomniez nos principes ou nos actions, dénoncez nos personnes; mais du moins quand nous crions d'épargner le sang des hommes, n'excitez point à le verser. K.—Dans cette note, les éditeurs de Kehl modifient un peu ce que Voltaire avait dit dans le paragraphe x de son *Commentaire sur le livre des Délits et des Peines;* voyez tome XLII, page 443. B.

ARTICLE IV.

Du duel.

Ne parlerez-vous point du duel, qui chez nos nations modernes est honorable et pendable? Ne nous direz-vous point pourquoi les Scipion, les Métellus, les César, et les Pompée, n'allaient point sur le pré pousser de tierce et de quarte, et pourquoi c'est la gloire d'un sous-lieutenant basque ou gascon, qui, pour prix de sa vaillance, et en exhaussement de chevalerie, est condamné à être pendu?

Ne remarquerez-vous pas que toute société s'empresse à chasser un coquin, de qualité ou non, qui est surpris trompant au jeu, ne s'agirait-il que de quelques pistoles, tandis que toute société se fait un devoir de protéger, de sauver, d'aider tous les coupables des deux crimes les plus funestes au genre humain, le duel et l'adultère? On se pique de protéger ces deux délits, dont l'un détruit les défenseurs de l'état, et l'autre donne à tant de pères de famille, à tant de princes, des héritiers qui ne sont pas leurs enfants! Ne trouvez-vous pas les barbares Turcs beaucoup plus sages que nos barbares polis Occidentaux? Les Turcs ne connaissent ni la vaine gloire du duel, ni la galanterie de l'adultère. Ne conviendrez-vous pas d'ailleurs qu'il est des délits qu'il faut toujours tâcher d'ignorer?

ARTICLE V.

Du suicide[1].

Après avoir parlé de ceux qui tuent leur prochain, disons un mot de ceux qui se tuent eux-mêmes. Ils s'embarrassent peu, quand ils sont bien morts, que la loi ordonne en Angleterre de les traîner dans les rues avec un bâton passé au travers du corps, ou que, dans d'autres états, les bons juges criminalistes les fassent pendre par les pieds, et confisquent leur bien; mais leurs héritiers prennent la chose à cœur. Ne vous semble-t-il pas cruel et injuste de dépouiller un enfant de l'héritage de son père, uniquement parcequ'il est orphelin? Ces anciennes coutumes aujourd'hui négligées, mais qui ne sont pas légalement abolies, étaient autrefois des lois sacrées; car l'Église partageait avec le seigneur féodal, soit roi, soit baron, l'argent comptant, la terre et les meubles de l'homme qui s'était dégoûté de la vie. On le regardait comme un esclave qui s'était enfui de son maître, et on prenait son pécule.

Cependant le droit canon, qui avait servi de code criminel à nos ignorants et barbares ancêtres, n'avait jamais pu trouver, ni dans l'*Ancien*, ni dans le *Nouveau Testament,* un seul passage qui défende le suicide.

Virgile dit, dans son sixième chant[2], que ceux qui se sont donné la mort passent leur temps, dans le vestibule des enfers, à regretter leur vie:

[1] Voyez, sur le même sujet, t. XXVII, p. 507; et XLII, 462. B.

[2] Vers 436-37. B.

.........Quam vellent æthere in alto
Nunc et pauperiem et duros perferre labores!

Virgile les plaint, quoiqu'il soit fort douteux s'ils sont à plaindre; mais il ne les condamne pas. L'empereur Marc-Antonin ordonne qu'on ne trouble point leurs cendres, et que leurs testaments soient très valables. (*Loi du divin Marc-Antonin, code*, liv. IX, tit. L.)

L'abbé de Saint-Cyran, le patriarche des jansénistes, autrefois homme célèbre pour un peu de temps, écrivit, en 1608, un livre en faveur du suicide[1].

Tout ce qu'on a dit pour détourner de cette action, représentée tantôt comme courageuse, tantôt comme lâche, se réduit à ceci : Vous appartenez à la république; il ne vous est pas permis de quitter votre poste sans son ordre.

Tout ce qu'on a dit pour la justifier consiste dans ceci :

La république se passera très bien de moi après ma mort, comme elle s'en est passée avant ma naissance. Je suis mécontent de ma maison, j'en sors, au hasard de n'en pas trouver une meilleure. Mais vous, quelle est votre folie de me pendre par les pieds quand je ne suis plus? et quel est votre brigandage de voler mes enfants[2]?

[1] Voyez tome XLII, page 462. B.

[2] Le suicide peut être, dans certains cas, une faute contre la morale, mais il ne peut jamais devenir un délit. Il n'offense directement ni les droits d'un autre homme ni ceux de la société. La peine infligée pour le suicide ne peut ni prévenir le crime ni le réparer : elle ne tombe point sur le coupable. Des mœurs féroces, une vile superstition, ont inspiré à nos grossiers aïeux l'idée de ces farces barbares, et l'avarice y a joint la confis-

ARTICLE VI.

Des mères infanticides.

Si j'ai trop excusé ceux qui se tuent, je tremble d'excuser trop de mères qui exposent leurs enfants, et surtout des filles, victimes malheureuses de l'amour et de l'honneur, ou plutôt de la honte.

On a vanté et mis en vigueur le célèbre édit du roi de France Henri II, qui ordonne qu'on punisse de mort toute femme ou fille qui, ayant celé sa grossesse, accouche d'un enfant trouvé mort sans avoir été baptisé[1].

cation. Cette loi est presque tombée en désuétude en France. Si on l'exécute encore quelquefois pour contenter les sots et amuser la populace, c'est contre des malheureux dont la famille trop pauvre ou trop obscure ne mérite pas que son honneur soit compté pour quelque chose. K.

[1] Cette loi est du cardinal Bertrand, chancelier sous Henri II. Forcer une fille à déclarer à un juge ce qu'on appelle sa honte, la punir du dernier supplice, si, n'ayant pas voulu se soumettre à cette humiliation, ou ayant trop tardé à la subir, elle accouche d'un enfant mort; présumer le crime; punir non le délit, puisqu'on n'attend pas qu'il soit prouvé, mais la désobéissance à une loi cruelle et arbitraire, c'est violer à-la-fois la justice, la raison, l'humanité. Et pourquoi? pour prévenir un crime qu'on ne peut commettre qu'en étouffant les sentiments de la nature, qu'en s'exposant à des accidents mortels. Cependant ce ne sont point les malheureuses qui commettent ce crime que l'on en doit accuser, c'est le préjugé barbare qui les condamne à la honte et à la misère, si leur faute devient publique; c'est la morale ridicule qui perpétue ce préjugé dans le peuple. Le moyen que propose M. de Voltaire est le seul raisonnable; mais il faudrait que ces hôpitaux fussent dirigés par des médecins qui ne verraient, dans les infortunées confiées à leurs soins, que des femmes coupables d'une faute légère, déjà trop expiée par ses suites. Il faudrait qu'on y fût assuré du secret, que les soins qu'on y prendrait des accouchées ne fussent point bornés à quelques jours; qu'elles pussent, si elles n'avaient point d'autre ressource, rester dans l'hôpital comme ouvrières ou comme nourrices. On pourrait, en retenant les enfants dans ces maisons jusqu'à un âge fixé, et

Le code de Charles-Quint, connu sous le titre de *la Caroline,* veut qu'on ne condamne la mère au supplice qu'en cas que l'enfant soit venu au monde en vie.

La loi d'Angleterre, encore moins sévère, veut que la mère échappe à la condamnation, si elle trouve un seul témoin qui dépose qu'elle est accouchée d'un enfant mort.

La contradiction qui règne entre ces lois ne fait-elle pas soupçonner qu'elles ne sont pas bonnes, et qu'il eût bien mieux valu doter les hôpitaux, où l'on eût secouru toute personne du sexe qui se fût présentée pour accoucher secrètement? Par là on aurait à-la-fois sauvé l'honneur des mères et la vie des enfants.

Trop souvent un prince ne manque point d'argent

en leur apprenant des métiers, et surtout les métiers nécessaires à la consommation de la maison, en y attachant des jardins, des terres qu'ils cultiveraient, rendre leur éducation très peu coûteuse, épargner de quoi donner des dots aux garçons et aux filles, si, en sortant de la maison, ils se mariaient à une fille ou à un garçon qui aurait été élevé comme eux. Ces mariages auraient l'avantage d'épargner à ces infortunés les dégoûts auxquels leur état les expose parmi le peuple. Au lieu d'empêcher les legs faits aux bâtards, il faudrait que la loi accordât à tout bâtard reconnu une portion dans les biens du père et de la mère. Il faudrait permettre les dispositions en faveur des concubines ou mères d'un enfant reconnu, ou résidentes dans la maison d'un homme libre; défendre aux juges d'admettre dans aucun cas contre une donation l'allégation qu'elle a eu pour cause une liaison de ce genre; ne point avoir d'autres lois, une autre police contre les courtisanes que contre les autres citoyens domiciliés. Telles sont les seules lois de ce genre qui pourraient empêcher la corruption des mœurs qu'entraîne l'inégalité des fortunes. Mais celles que la bigoterie, la tyrannie des pères de famille, le mépris pour la faiblesse et l'indigence, et surtout l'avidité des gens de police, ont imaginées, ne font que rendre la corruption plus générale, plus crapuleuse, et plus funeste. K.

pour faire une guerre injuste, qui dévaste et qui ensanglante une moitié de l'Europe; mais il en manque pour les établissements les plus nécessaires, qui consoleraient le genre humain.

ARTICLE VII.

D'une multitude d'autres crimes.

Vous nous apprendrez peut-être comment une infinité de scélérats pourraient faire autant de bien à leurs pays, qu'ils leur auraient fait de mal. Un homme qui aurait brûlé la grange de son voisin ne serait point brûlé en cérémonie, parcequ'un peu de foin et de paille n'équivaut pas à la vie d'un homme qui meurt par un si cruel supplice; mais, après avoir aidé à rebâtir la grange, il veillerait toute sa vie, chargé de chaînes et de coups de fouet, à la sûreté de toutes les granges du voisinage.

Mandrin, le plus magnanime de tous les contrebandiers, aurait été envoyé au fond du Canada se battre contre les sauvages, lorsque sa patrie possédait encore le Canada.

Un faux-monnayeur est un excellent artiste. On pourrait l'employer, dans une prison perpétuelle, à travailler de son métier à la vraie monnaie de l'état, au lieu de le faire mourir dans une cuve d'eau bouillante, comme l'ordonnent Charles-Quint et François I[er].

Un faussaire, enchaîné toute sa vie, pourrait transcrire de bons ouvrages, ou les registres de ses juges, et surtout sa sentence[1].

[1] Il ne serait ni dispendieux ni difficile d'employer les criminels d'une

La polygamie ne serait un cas pendable que dans la comédie de *Pourceaugnac*. Et la loi trop rigoureuse de Charles-Quint et des Anglais serait entièrement abolie, pour faire place à une loi moins dure et plus convenable.

Le plagiat, c'est-à-dire la vente d'un enfant volé, serait aussi peu poursuivi qu'il est rare dans l'Europe chrétienne. A l'égard du plagiat des auteurs, il est si commun qu'on ne peut le poursuivre.

Voyons des délits qui ont été plus ordinaires, et soumis à des supplices plus effroyables.

ARTICLE VIII.

De l'hérésie.

On peut définir l'hérésie, « opinion différente du « dogme reçu dans le pays. » Quand commença-t-on à condamner en forme juridique des docteurs, des prêtres et des séculiers, à être étranglés ou décollés, ou brûlés en place publique, pour des opinions que personne n'entendait? Ce fut, si je ne me trompe, sous Théodose[1], qui ne savait rien de ce qui se passait dans ses états, ainsi qu'il est arrivé depuis à plus d'un monarque.

manière utile, pourvu qu'on ne les rassemblât point en grand nombre dans un même lieu. On pourrait les charger dans les grandes villes des travaux dégoûtants et dangereux, lorsqu'ils n'exigent ni adresse ni bonne volonté. On peut aussi les employer, dans les maisons où ils sont renfermés, à des opérations des arts qui sont très pénibles ou malsaines. Des privations pour la paresse, des châtiments pour la mutinerie et le refus du travail, des adoucissements pour ceux qui se conduiraient bien, suffiraient pour maintenir l'ordre; et tous ceux qui sont valides gagneraient au-delà de ce qu'ils peuvent coûter, si leur travail était bien dirigé. K.

[1] Théodose Ier.

L'Église, à la vérité, avait été toujours agitée par la discorde. Déjà Rome avait vu un de ces schismes scandaleux qui ont désolé depuis et ensanglanté l'Europe en si grand nombre. Novatien avait disputé l'évêché secret de Rome à Corneille, sur la fin de l'empire de Décius. Cette guerre sourde entre des hommes obscurs, quoique riches, et maltraités par le gouvernement, ne fut signalée que par des injures. Bientôt après Constantin mit, comme on sait, la religion chrétienne sur le trône, et la vit déchirer ses entrailles par des disputes sur des problèmes qu'il est impossible à l'esprit humain de résoudre. Il punit lui-même l'Église qu'il avait élevée. Il exila les combattants athanasiens et les combattants ariens. Il envenima la querelle en changeant plus d'une fois de parti. Le sang chrétien coula long-temps dans la Syrie, dans la Thrace, dans l'Asie mineure, dans l'Égypte, dans l'Afrique, vastes pays dans lesquels il n'est aujourd'hui connu que par l'esclavage ou par le commerce. On ne s'avisa point de juger alors la foi dans les tribunaux comme un procès criminel, et d'envoyer un homme au supplice pour un argument.

Le schisme de Donat, du temps de saint Augustin, fut cruel; les prêtres des deux partis armèrent leurs ouailles africaines de massues, attendu que l'Église abhorre le sang. On se massacra saintement dans le pays habité de nos jours par les corsaires de Tunis et d'Alger, mais on ne se massacra pas judiciairement. Ce furent des évêques espagnols qui commencèrent à tuer en règle, comme ils commencèrent de-

puis les assassinats de l'inquisition dans les formes du barreau.

Il serait difficile de dire bien précisément quelles étaient les thèses théologiques sur lesquelles on fit le procès aux priscillianites. Les chimères s'oublient, mais les barbaries atroces restent gravées dans la mémoire des hommes à la dernière postérité.

Des évêques espagnols, l'un nommé Itace, l'autre Idace, et quelques évêques gascons, ayant fortement ergoté contre les évêques Priscillien, Instance, et Salvien, et par conséquent possédés du démon de la haine, suivirent leurs antagonistes des Pyrénées jusqu'à Trèves. Il y avait alors dans Trèves un tyran des Gaules nommé Maxime, qui s'était mis en tête de détrôner l'empereur Théodose, mais qui n'y réussit pas. Ce Maxime était un barbare, débauché, ivrogne, avare, et dissipateur; un vrai soldat, ne sachant point de quoi il était question, s'en souciant encore moins; d'ailleurs dévot, et fait pour être gouverné par les prêtres, pourvu qu'il gagnât à les protéger.

Les évêques espagnols et gascons se cotisèrent pour lui donner de l'argent, tant ils étaient acharnés à la bonne cause. Maxime ne manqua pas de faire pendre les trois hérétiques par son parlement. Saint Martin, qui se trouva là par hasard, ayant intercédé pour les condamnés, on le menaça de le pendre lui-même, et il s'enfuit au plus vite.

Dès que les ergoteurs furent si loyalement en curée, ils ne discontinuèrent plus d'aller à la chasse des hérétiques et des impies. Ils crièrent *alali* d'un

bout de l'Europe à l'autre. Ils changèrent quelques princes en chiens de chasse qui plongèrent leurs gueules dans le sang des bêtes relancées par eux. Dès que les princes résistèrent, ils furent immolés eux-mêmes, depuis Henri IV l'empereur jusqu'à l'autre Henri IV de France, le meilleur des rois et des hommes.

C'est pendant ces siècles d'ignorance, de superstition, de fraude, et de barbarie, que l'Église, qui savait lire et écrire, dicta des lois à toute l'Europe, qui ne savait que boire, combattre, et se confesser à des moines. L'Église fit jurer aux princes qu'elle oignit d'exterminer tous les hérétiques; c'est-à-dire qu'un souverain fit serment, à son sacre, de tuer presque tous les habitants de l'univers [1]; car presque tous avaient une religion différente de la sienne.

L'hérésie fut le plus grand des crimes; et aujourd'hui même encore, chez une aimable nation, notre voisine, le code pénal de tous les parlements commence par l'hérésie; cela s'appelle crime de lèse-majesté divine au premier chef. Autrefois on brûlait irrémissiblement ces ennemis de Dieu, parcequ'on ne doutait pas que Dieu ne les brûlât lui-même dès qu'ils étaient morts; soit qu'il portât en enfer leurs corps restés en terre, soit qu'il y portât leur ame, qu'on ne voyait point. Tous les juges étaient bien persuadés que c'était se conformer à Dieu que de brûler ces impies; qu'on n'anticipait leur enfer que

[1] Louis XIII et Louis XIV firent ce serment à leur sacre, mais ils publièrent des déclarations pour avertir que leurs sujets de la religion réformée n'étaient pas compris dans le serment d'exterminer les hérétiques. K.

de quelques minutes, et qu'il n'y avait point de musique céleste plus agréable à Dieu, l'auteur de notre vie, que les cris d'une famille entière d'hérétiques au milieu des flammes.

On a porté des lois bien terribles contre les hérétiques en France. On publia en 1699 un édit par lequel tout hérétique nouvellement converti était condamné aux galères perpétuelles, s'il était surpris sortant du royaume; et ceux qui avaient favorisé sa sortie, livrés à la mort. Ainsi le réputé principal criminel était bien moins puni que le complice. Cette loi barbare et absurde n'est point abolie; mais il faut avouer qu'elle est fort mitigée par les mœurs; on s'est bien relâché depuis qu'en 1767 l'impératrice de toutes les Russies, souveraine de douze cent mille lieues carrées, a écrit de sa main, à la tête de ses *lois*, en présence des députés de trente nations et de trente religions : « La faute la plus nuisible serait l'intolé-« rance. »

La raison a fait pour le moins autant de progrès à Versailles, depuis que Jésus ne permet plus que les jésuistes ou jésuites gouvernent cet agréable royaume.

Vous comprenez donc bien, messieurs, qu'un Picard[1], fugitif de Noyon, réfugié dans une petite ville au pied des Alpes, et accrédité dans cet asile, ne fit pas une action charitable en traînant à un bûcher composé de fagots verts (pour prolonger la cérémonie) un pauvre Espagnol[2] entiché d'une opinion dif-

[1] Calvin; voyez tome XVII, page 274. B.
[2] Servet; id., page 277. B.

férente de l'opinion de ce Picard. Il fit *ardre* réellement le corps et le sang de l'Espagnol, et non en figure, tandis qu'on cuisait, dans plus d'une ville de France, le fugitif de Noyon en effigie, en attendant sa personne.

Les Guises furent plus injustes et non moins cruels quand ils firent juger à mort par leurs commissaires le vertueux Anne Dubourg [1], conseiller au parlement de Paris. Il fut pendu et brûlé sous le règne de François II. Il aurait été chancelier de France sous Henri IV.

Le monde commence un peu à se civiliser; mais quelle épaisse rouille, quelle nuit de grossièreté, quelle barbarie domine encore dans certaines provinces, et surtout chez ces honnêtes cultivateurs tant vantés dans des élégies et dans des églogues, chez ces laboureurs innocents, et chez quelques curés de campagne qui traîneraient en prison leurs frères pour un écu, et qui vous lapideraient, si deux vieilles, vous voyant passer, criaient *à l'hérétique!* Le monde s'améliore un peu; oui, le monde pensant, mais le monde brute sera long-temps un composé d'ours et de singes; et la canaille sera toujours cent contre un. C'est pour elle que tant d'hommes qui la dédaignent composent leur maintien et se déguisent; c'est à elle qu'on veut plaire, qu'on veut arracher des cris de *vivat;* c'est pour elle qu'on étale des cérémonies pompeuses; c'est pour elle seule enfin qu'on fait du supplice d'un malheureux un grand et superbe spectacle.

[1] Voyez tome XLVI, page 610. B.

ARTICLE IX.

Des sorciers.

Est-il bien vrai que Locke ait écrit, qu'il ait donné des lois humaines à un pays sauvage, et que Penn ait encore mieux policé la Pensylvanie? Blackstone nous a-t-il fait connaître ce que le code criminel d'Angleterre a d'excellent et de défectueux? Enfin sommes-nous dans le siècle des Montesquieu et des Beccaria, dans ce siècle que l'auteur vertueux de *la Félicité publique*[1] démontre à plus d'un égard marcher à grands pas vers la sagesse et vers le bonheur? Cependant on parle encore de magie.

Les papiers publics nous ont appris que, vers la fin de l'an 1750, on avait brûlé à Vurtzbourg une fille de qualité, religieuse et sorcière[2].

Je n'ai nulle relation avec ce pays de Vurtzbourg. Je respecte trop l'évêque souverain de ce diocèse, pour croire qu'il ait souffert une barbarie si idiote. Mais en 1730 la moitié du parlement de Provence condamna au feu, comme sorcier, l'imbécile et indiscret jésuite Girard, tandis que l'autre moitié lui donnait gain de cause avec dépens[3]. La même sottise qui fit passer ce pauvre homme pour un grand prédica-

[1] M. de Chastellux; voyez page 21. B.

[2] Ce fait est très vrai. Cette malheureuse fille soutint opiniâtrément qu'elle était sorcière, et qu'elle avait tué, par ses sortiléges, des personnes qui n'étaient point mortes. Elle était folle, ses juges furent imbéciles et barbares. K. — Voyez tome XLII, page 440. B.

[3] Sur vingt-cinq juges, douze furent pour la condamnation au feu, et treize pour l'absolution. B.

teur lui donna la réputation d'un grand magicien. On soutint dans le sanctuaire des lois qu'en soufflant dans la bouche de la fille nommée Cadière, il lui avait fait entrer un démon d'impureté dans le corps, et que cette fille, possédée du diable et de frère Girard, était devenue amoureuse de l'un et de l'autre.

Les avocats qui plaidèrent contre le jésuite ne manquèrent pas de citer l'exemple du curé Gaufridi, qui non seulement fut accusé au même parlement d'avoir soufflé le diable dans la bouche de Magdeleine La Palud à Marseille, mais qui l'avoua dans les horreurs de la torture (moyen sûr de découvrir la vérité). On cita la fameuse aventure des ursulines de Loudun, toutes ensorcelées par le curé Grandier. Ce curé Grandier avec ce curé Gaufridi avaient été brûlés vifs, à la plus grande gloire de Dieu [1].

Il est dit même, dans la relation la plus authentique de ce procès et de la mort affreuse de ce curé Grandier, que le bourreau qui lui administra la question ne le fesant pas assez souffrir pour le forcer à se confesser sorcier, un révérend père récollet, aussi robuste que zélé, prit la place du questionnaire, et enfonça les instruments de la vérité si profòndément dans les jambes du patient, qu'il en fit sortir la moelle. De tout cela l'on conclut qu'il fallait donner la question à Girard, et le brûler. Il aurait subi ces deux supplices, s'il y avait eu dans le parlement deux voix contre lui; car il avait été charitablement statué, il y a long-temps, que la majorité de deux voix suffisait pour livrer loyalement un citoyen ou un moine au

[1] Voyez tome XIX, page 267; XX, 301. B.

plus épouvantable des supplices. Je vous ferai voir bientôt, messieurs, que trois prétendus gradués ou praticiens de province ont suffi pour faire expirer des enfants dans les flammes, avec des accessoires d'une atrocité iroquoise cent fois plus aggravants. Mais continuons cet article du sortilége.

On sait assez que le procès des diables de Loudun et du curé Grandier livre à une exécration éternelle la mémoire des insensés scélérats qui l'accusèrent juridiquement d'avoir ensorcelé des ursulines, et ces misérables filles qui se dirent possédées du diable, et cet infame juge-commissaire Laubardemont[1], qui condamna le prétendu sorcier à être brûlé vif, et le cardinal de Richelieu, qui, après avoir fait tant de livres de théologie, tant de mauvais vers, et tant d'actions cruelles, délégua son Laubardemont pour faire exorciser des religieuses, chasser des diables, et brûler un prêtre.

Ce qui peut encore être plus étrange, c'est que, dans notre siècle, où la raison semble avoir fait quelques progrès, on a imprimé, en 1749, un *Examen des diables de Loudun*, par M. Ménardaie[2], prêtre. Et dans cet examen on prouve, par plusieurs passages des *Cas* de Pontas[3], que Grandier avait en effet

[1] Laubardemont, parent de la supérieure du couvent des ursulines, fut juge-commissaire-instructeur. La condamnation de Grandier fut prononcée le 18 auguste 1634, par une commission de quatorze magistrats. B.

[2] Voyez ma note, tome XLI, page 28. B.

[3] Jean Pontas, né dans le diocèse d'Avranches en 1638, mort en 1718, est auteur d'un *Dictionnaire des cas de conscience*, dont la première édition est de 1715, deux volumes in-folio; et la dernière de 1741, trois volumes in-folio. B.

mis quatorze diables dans le corps de ces quatorze nonnes, et qu'il mourut possédé du quinzième. M. de Ménardaie, prêtre, n'était pas sorcier.

Quant au procès du curé Gaufridi ou Gaufredi, dans Marseille, et à son épouvantable supplice en 1611, il avait été encore plus absurde et plus inhumain; car le parlement le condamna à être tenaillé dans toutes les parties de son corps avec des tenailles ardentes, avant d'être jeté vivant dans le bûcher, « pour réparation d'avoir fait pacte et convention avec « le malin esprit, à l'effet de jouir de Magdeleine La « Palud, religieuse ursuline, et d'attirer à son amour « toutes autres femmes ou filles qu'il desirerait. » Voilà bien des ursulines ensorcelées.

De pareilles horreurs couvraient alors la face de toutes les contrées de la communion romaine. Il ne faut pas s'en étonner, puisque chez nos voisins, chez nos frères, dans Genève même, en 1652, on persuada une pauvre femme, nommée Michelle Chaudron, qu'elle était sorcière, qu'elle avait un pacte avec le diable, et les marques sataniques sur le corps. En conséquence on eut la féroce imbécillité de la brûler, mais au moins ce fut après l'avoir étranglée.

Rappelons dans notre continent la mémoire des singulières fureurs qu'étala, il y a un siècle, la démence de la superstition dans ces mêmes contrées septentrionales de l'Amérique, aujourd'hui ensanglantées par une guerre civile. Cette scène infernale commença dans le petit pays de Salem, comme celle de la capitale de France, par un prêtre nommé Pâris, et par des convulsions. Cet énergumène s'imagina

que tous les habitants étaient possédés du diable, et le fit croire. La moitié de la peuplade fit charger l'autre de fers, l'exorcisa, lui donna la question, qu'on ne connaît point en Angleterre; fit périr dans les supplices vieillards, femmes, et enfants, et fut ensuite enchaînée, exorcisée, torturée, et mise à mort à son tour. La province devint déserte; il fallut y envoyer de nouvelles peuplades; rien n'est plus incroyable, et rien n'est plus vrai. Quand on songe à tous les maux qu'a produits le fanatisme, on rougit d'être homme.

Vous n'ignorez pas quelle foule de sorciers on a brûlés dans toute l'Europe pendant près de mille années. Le pape Grégoire, honoré du nom de saint et de grand, ayant fait brûler tous les livres anciens qu'il put trouver, fut le premier qui livra *judiciairement* les sorciers aux flammes. Il eût été sage d'examiner d'abord s'il était possible que ce crime existât, avant de brûler les accusés. Il y eut deux sénateurs de Rome exécutés : et dès lors chaque siècle vit des bûchers élevés pour punir la magie, parce-qu'elle fut regardée comme une hérésie.

On a compté que, depuis ce Grégoire-le-Grand, on a brûlé en Europe plus de cent mille sorciers[1] ou possédés, soit exorcisés, soit non exorcisés. Plus les tribunaux en condamnaient, plus il s'en reproduisait. Cette propagation est naturelle : les malheureux qui avaient entendu parler toute leur vie du pouvoir immense de Satanas, de ses dévots et de ses

[1] Voyez t. XXVII, p. 327, 408, 429; XLII, 391, 442. B.

dévotes voyageant dans les airs, et commandant à la nature entière, devaient penser que rien n'était plus vrai, puisque des juges qui passaient pour les esprits les plus sensés et les plus éclairés ne doutaient pas du pouvoir de ce Satan, et des graces qu'il répandait sur ses favoris. C'était donc parmi les peuples à qui obtiendrait la faveur du diable. Il n'en coûtait qu'un pot de graisse et un manche à balai pour aller au sabbat. On s'endormait dans ces heureuses idées : on croyait en effet traverser les airs pendant la nuit, à cheval sur un bâton, en croupe derrière une sorcière; on arrivait en un clin d'œil à l'assemblée des fidèles; vous étiez reçu en cérémonie, le bouc vous donnait son cul à baiser, et vous aviez droit à tous les trésors et à toutes les beautés de la terre. Il n'y avait point de gueux qui résistât à des séductions si flatteuses. Ce que ces misérables se figuraient, les juges se le figuraient aussi. Au lieu de discuter l'affaire à l'hôpital des Petites-Maisons ou de Bedlam, on l'examinait dans les cachots ou dans la chambre de la question, on la finissait au milieu des flammes.

Il y eut des jurisconsultes démoniaques, et en grand nombre, qui nous donnèrent le code du diable, dès que l'imprimerie fut inventée. Bientôt après, les Bodin, les Delrio, les Boguet[1], procureurs généraux de Belzébuth, spécifièrent tous les cas où le diable daignait agir par lui-même, et ceux où il employait ses ministres. On sut comment les diables masculins

[1] Voyez tome XLII, pages 394, 448; XLVI, 427. B.

couchaient avec nos filles en incubes, et comment les diables féminins couchaient en succubes avec les garçons[1]. Tous les mystères impudiques de ces procès criminels infernaux furent dévoilés. Le roi de la Grande-Bretagne, Jacques Ier, fameux théologien, écrivit sa *Démonologie*. Le monde fut donc rempli de sorciers et d'ensorcelés, de possédants et de possédés.

Les savants barbares, qui gagnaient de l'argent et des honneurs à instruire les procès de ces barbares imbéciles, justifiaient leur métier et leur conduite en disant : « Le sortilége est un article de foi. Joseph, « le patriarche, avait une coupe avec laquelle il fe« sait ses conjurations. Les prophètes du pharaon « d'Égypte firent les mêmes miracles que Moïse. Ba-

[1] On trouve dans un livre de Pierre de Lancre, dédié à Sillery, chancelier sous Henri IV, des détails très curieux sur les sorciers. Ce Pierre de Lancre avait eu l'imbécillité et la barbarie d'en faire brûler un grand nombre. La plupart avouaient, dès les premiers interrogatoires. Quoique interrogés à part, ils s'accordaient sur les circonstances des soupers qu'ils avaient faits avec le diable. Les ragoûts étaient noirs. Les femmes qui avaient eu ses faveurs convenaient *quod diaboli membrum esset nigrum, rigidum, quasi ferreum, squamis duris involutum; quod diaboli sperma esset frigidum, glaciale.* Voilà de singulières propriétés pour le diable, et de tristes jouissances. Ces gens, à force de causer entre eux, étaient-ils parvenus à rêver les mêmes extravagances? allaient-ils réellement à une assemblée où quelques fripons avaient disposé cet appareil magique, et jouaient le rôle de diables? c'est ce que Pierre de Lancre aurait pu savoir s'il avait été moins imbécile. Songeons que, du temps de Henri IV, la vie, l'honneur, les biens des citoyens dépendaient de magistrats qui croyaient que le diable avait du sperme, que ce sperme était froid; et félicitons-nous de vivre dans un autre siècle. K.

— L'ouvrage de P. de Lancre est intitulé *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, 1613, in-4°, avec la figure du sabbat. On a, du même auteur, *l'Incrédulité et mescréance du sortilége pleinement convaincue, où il est traité de la fascination, de l'attouchement*, etc., 1622, in-4°. B.

« laam prédit l'avenir après avoir conversé avec son « ânesse. Saül fut possédé, et David chassa son dia- « ble en jouant de la harpe. La pythonisse d'Endor « évoqua des enfers l'ombre de Samuel. Le démon « Asmodée, amoureux de Sara, fille de Raguël, étran- « gla ses sept maris l'un après l'autre : et l'ange Ra- « phaël non seulement le chassa en grillant le foie « d'un poisson, mais il l'alla enchaîner auprès du « grand Caire, où il est encore. Enfin qu'est-il besoin « de tant d'exemples ? Jésus-Christ lui-même ne fut-il « pas emporté par le diable dans un désert et sur « une montagne, et sur le pinacle du temple? » Delrio, chap. xxx (*Disquisitions magiques.*)

Les sages répondaient en vain que les temps étaient changés ; que ce qui était bon autrefois ne l'était plus de nos jours. Le monde restait toujours partagé entre les gens croyant à la magie, et les gens fesant brûler ces croyants.

Enfin on a cessé de brûler les sorciers, et ils ont disparu de la terre[a].

[a] On a dit, on imprime, et on répète qu'en France Louis XIV défendit que le parlement de Paris connût des accusations de magie et de sorcellerie: cela n'est pas vrai. Son édit de 1682 renouvelle les anciennes lois contre « les devins, les devineresses,... coupables d'impiété, sortiléges, sous pré- « texte de magie, qui doivent être punis de mort. »

Il paraît que le rédacteur de la loi s'est mal expliqué. On n'entend point ce que c'est qu'un sortilége sous prétexte de magie : c'est comme si l'on disait sortilége sous prétexte de sortilége. Le fait est que le parlement de Paris, composé d'hommes instruits et judicieux, n'a point l'ancienne bêtise de croire aux sorciers, aux magiciens, mais il punit et punira toujours les scélérats imbéciles, qui joignent aux empoisonnements des opérations qu'on appelle magiques. Ainsi il condamna, en 1689, les fameux bergers de Brie qui avaient fait périr par leurs drogues plusieurs bestiaux de leurs voisins. Ils avaient joint de l'arsenic à de l'eau bénite et à des conjurations.

ARTICLE X.

Du sacrilége.

En tout pays, détruire ou insulter les choses sacrées du pays, il est clair par le seul mot que c'est un sacrilége. Le Romain qui, ayant tué un chat consacré en Égypte, fut massacré par le peuple dévot en fureur, avait commis un sacrilége envers les Égyptiens, parcequ'étant seul contre une nation entière, il avait offensé la religion dominante du pays. Mais quand le roi de Perse Cambyse, vainqueur de ces superstitieux et lâches Égyptiens, tua leur dieu Apis, et qu'il l'immola probablement à son dieu Mithra, peut-on dire qu'il commit un sacrilége? Non, sans doute ; il punissait en maître un peuple méprisable, qui fesait d'une étable un sanctuaire, et qui révérait le fumier d'un bœuf.

Je suppose qu'en effet le grand-lama donne à baiser et, si l'on veut, à sucer le résidu de sa garde-robe enchâssé dans une feuille d'or; qu'on présente cette relique à l'empereur de la Chine, et que l'empereur justement indigné la fasse jeter dans les réservoirs dédiés par les anciens Romains à la déesse Cloacina, seul séjour digne d'un tel joyau : certainement on n'osera pas dire, même chez les lamas, que l'empe-

avaient dit des paroles, mais ces paroles et cette eau bénite n'avaient tué personne. Les uns furent pendus, les autres envoyés aux galères, non comme des magiciens qui donnaient la mort par leur science secrète, mais comme des empoisonneurs.

Le mot de magie signifie sagesse dans son origine. Quelle sagesse aujourd'hui!

reur chinois soit un sacrilége. Mais qu'un citoyen du royaume de Boutan, sujet du grand-lama, fasse le même usage de ce qui vient des entrailles de son maître, il est coupable de lèse-majesté divine et humaine, sans difficulté. Et il ne faut pas croire que cette énorme différence ne se trouve que dans des cas pareils; elle est dans toutes les lois faites par les hommes. « Vérité et justice en-deçà de ce ruisseau, « erreur et injustice au-delà; » comme l'a dit Pascal après tant d'autres[a].

Vous avez sans doute entendu parler de la catastrophe arrivée, l'an 1766, à quelques enfants d'une petite ville d'un royaume voisin[1]. Ce royaume possède une espèce de gens inconnus chez nous. Ils sont vêtus autrement que les autres hommes. Leurs cuisses, leurs jambes, et leurs pieds sont nus; leur barbe descend à la ceinture; une corde les ceint; ils mettent dans leurs manches ce que nous mettons dans nos poches; nous parlons par la bouche, et ils parlent par le nez. Les anciens Bretons, qui demeurent à l'occident de la mer d'Allemagne, ne croient pas que ces animaux soient des hommes. Il y a même une loi de leur courir sus, s'ils abordent dans l'île. Mais dans les petites villes du continent dont je vous parle, ils sont si révérés, certains jours de l'année, quand ils font certaines fonctions interdites dans notre pays, qu'il faut se mettre à genoux quand ils passent deux à deux dans la rue.

[a] Voyez ses *Pensées*, édition de Desprez, page 157.

[1] Voyez, dans le tome XLII, page 355, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*. B.

Or, un jour qu'ils passaient, quelques enfants, qui en savaient peut-être trop pour leur âge, négligèrent de s'agenouiller. On prétend même qu'ils montrèrent peu de respect pour une figure de bois que nous ne souffrons point dans notre république, et qui en effet par elle-même (si on la distingue de l'objet adorable qu'elle représente mal) ne mérite pas beaucoup de considération. L'irrévérence de ces enfants envers ce bois ne fut même jamais constatée; les délateurs n'insistèrent que sur une vieille chanson de corps-de-garde chantée à table; et cette chanson, que personne ne connaît, fut qualifiée de crime de lèse-majesté divine au premier chef.

Ce crime fut jugé par trois magistrats, dont l'un était l'ennemi reconnu des familles de ces enfants, l'autre un praticien marchand de cochons. J'ignore le troisième.

On ne peut guère concevoir comment ce procès de sacrilége ne fut abandonné qu'à ces trois prétendus magistrats. Ce n'est que dans l'enfer des Grecs, imité de l'enfer égyptien, qu'autrefois, selon la fable, trois personnes formaient un tribunal assez complet pour juger l'univers.

Quoi qu'il en soit, les trois Rhadamanthes de village condamnèrent ces pauvres enfants à la torture ordinaire et extraordinaire, à l'amputation du poing, à l'amputation de la langue arrachée avec des tenailles, et enfin à être brûlés vifs.

L'usage est dans ce pays que les sentences criminelles rendues dans un village soient revues dans une grande ville. Le tribunal de la grande ville revit donc

le procès, et confirma le jugement à la pluralité de quinze voix contre dix. L'arrêt fut exécuté, autant qu'il fut possible, par cinq bourreaux que le grand tribunal délégua exprès sur les lieux. L'Europe entière frémit d'horreur[1].

C'est sur quoi, messieurs, je pourrais vous faire deux questions. La première, comment des hommes qui n'étaient pas des bêtes carnassières ont jamais pu imaginer qu'il suffisait de quelques voix de plus pour être en droit de déchirer dans des tourments affreux des créatures humaines? ne faudrait-il pas au moins la prépondérance de trois quarts des voix? En Angleterre tous les jurés doivent être d'accord; et cela est bien juste. Quelle horreur absurde qu'on joue la vie et la mort d'un citoyen au jeu de six contre quatre, ou de cinq contre trois, ou de quatre contre deux, ou de trois contre un! L'on nous dit que les Athéniens, à qui l'on proposa des spectacles trop sanguinaires, répondirent: « Renversez donc notre autel « de la Miséricorde. » Ceux qui dévouèrent à la mort ces pauvres enfants n'avaient donc pas de semblables autels!

La seconde question est sur l'objet même de l'arrêt. Sait-on bien ce que c'est qu'un crime de lèse-majesté divine? Est-ce de vouloir assassiner Dieu, comme Lycaon se proposa d'assassiner Jupiter, qui était venu souper chez lui? Est-ce de lui faire la guerre, comme autrefois les Titans, et ensuite les géants, la lui fi-

[1] Le chevalier de La Barre eut la tête tranchée. Comme il est juste de proportionner la peine au délit, nous demanderons si le crime de ses juges a été assez puni par l'horreur et le mépris de l'Europe. K.

rent, et comme précédemment il en avait essuyé une très funeste de la part des anges, selon ce qu'ont écrit les premiers brachmanes, pères des anciennes fables et des anciennes sciences? Est-ce enfin de nier l'existence de Dieu, comme ont fait des philosophes impies de l'antiquité? Certes, de malheureux enfants, livrés à cinq bourreaux par trois ignorants, n'avaient rien fait de tout cela.

L'un d'eux, échappé aux cinq bourreaux, est un officier très sage, un homme vertueux[1]. Il sert un très grand roi, qui, en le favorisant, apprend aux nations qu'il ne faut pas offenser Dieu jusqu'à prétendre le venger par des assassinats horribles, et qu'il ne faut pas se presser de brûler de jeunes inconsidérés qui peuvent devenir des hommes utiles et respectables.

Quand on se représente que des citoyens, d'ailleurs judicieux, ont signé le matin une abominable boucherie, et qu'ils vont le soir passer le temps chez des dames, entendre et dire des plaisanteries, et mêler des cartes de leurs mains ensanglantées, peut-on concevoir de tels contrastes, et n'est-on pas fortement tenté de renoncer à la société des hommes?

ARTICLE XI.

Des procès criminels pour des disputes de l'école.

L'antiquité n'avait jamais imaginé de regarder une dispute entre Zénon et Diogène comme l'objet d'un

[1] D'Étalloude de Morival, passé au service de Frédéric II; voyez tome LXIII, page 559; LXIX, 281, 300, 305. B.

procès criminel. Celui de Socrate fut après tout la plus douce des barbaries. Il n'y eut point de question ordinaire ou extraordinaire, point de roue de charrette sur laquelle on pliât les membres d'un citoyen, brisés méthodiquement à coups de barre de fer; point de bûcher enflammé dans lequel on jetât le corps disloqué encore en vie; rien qui ressemble aux inventions des cannibales lettrés du douzième siècle. Ce fut un vieillard de soixante et dix ans qui, opprimé par la cabale de deux hypocrites, mourut doucement entre les bras de ses amis en bénissant Dieu, et en prouvant l'immortalité de l'ame. Et à peine cette belle ame fut-elle envolée vers ce Dieu qui l'avait formée, que les Athéniens, honteux de leur crime juridiquement commis, condamnèrent plus juridiquement les accusateurs de Socrate, et lui élevèrent un temple. Ainsi la mort de ce martyr fut en effet l'apothéose de la philosophie.

Mais comment, de la crasse de nos écoles, et de la crasse même du froc, s'est-il élevé des querelles qui n'étaient pas dignes du théâtre d'Arlequin, et qui ont sollicité la peine de mort dans tant de tribunaux de l'Europe?

A peine les frères mineurs, nommés cordeliers, furent-ils au monde, qu'ils firent naître un schisme sur la forme de leur capuchon, et sur d'autres objets aussi importants. Il s'agissait de savoir si, étant au réfectoire, leur potage leur appartenait en propre, ou s'ils n'en avaient que l'usufruit. Il en coûta du sang. Leur général Michel de Césène fut condamné à une prison perpétuelle; et lorsque l'empereur Louis de Bavière

déposa dans Rome le pape Jean XXII et le condamna à être brûlé vif, lorsque Jean déposa l'empereur dans Avignon, cette querelle des cordeliers fut alléguée de part et d'autre comme un des grands motifs de la guerre. Depuis ce temps les disputes scolastiques ont souvent occupé la magistrature dans plus d'un pays.

On sait que le prince Noir, encore plus grand que son père Édouard III, laissa en mourant la couronne d'Angleterre, dont il n'avait jamais joui, à son fils Richard II. Cet enfant fut si obsédé dans sa minorité par son confesseur et par des prêtres, si importuné de toutes leurs disputes, que le conseil privé du roi fut obligé de leur défendre à tous, et principalement au confesseur, de paraître à la cour plus de quatre fois par an[a].

En France, il fallut souvent que le parlement contînt la Sorbonne par des arrêts. Le savant Ramus, bon géomètre pour son temps, et qui avait déjà de la réputation sous François Ier, ne se doutait pas alors qu'il se préparait une mort affreuse en soutenant une thèse contre la logique d'Aristote. Il fut long-temps persécuté, traduit même devant les tribunaux séculiers par un nommé Gallandius Torticolis. On le menaça de le faire condamner aux galères : de quoi s'agissait-il? le principal objet de la dispute était la manière dont il fallait prononcer *quisquis* et *quamquam*.

Enfin Ramus vécut assez pour être une des victimes de la Saint-Barthélemi. Ses ennemis attendirent

[a] Voyez l'*Histoire de la maison des Plantagenets*, par Hume, règne de Richard II.

ce grand jour pour se venger de sa réputation, et du bien qu'il avait fait à la ville de Paris en fondant une chaire de géométrie. Ils traînèrent son corps sanglant à la porte de tous les colléges, pour faire amende honorable à la philosophie d'Aristote.

Les disciples zélés du Stagirite grec furent si encouragés chez les descendants des Gaulois, que longtemps après que l'ivresse et la rage de la Saint-Barthélemi furent passées, ils obtinrent, en 1624, un arrêt qui défendait, sous peine de mort, d'être d'un avis contraire à celui d'Aristote.

Les inimitiés personnelles n'ont que trop souvent imploré le bras de la justice, et tâché d'épaissir son bandeau. On sait que les jésuites Coton et Garasse voulurent attaquer au conseil du roi le sage et savant Pasquier, qui avait plaidé contre eux devant le parlement; mais enfin ne trouvant pas jour à tenter une entreprise si hardie, Garasse se réduisit à plaider devant le public, et voici le morceau le plus éloquent de son plaidoyer :

« Pasquier est un porte-panier, un maraud de Paris, « petit galant bouffon, plaisanteur, petit compagnon, « vendeur de sornettes, simple regage, qui ne mérite « pas d'être le valeton des laquais; belître, coquin, « qui rote, pète, et rend sa gorge; fort suspect d'héré- « sie, ou bien hérétique, ou bien pire; un sale et vilain « satyre, un archi-maître sot par nature, par bécarre, « par bémol, sot à la plus haute gamme, sot à triple « semelle, sot à double teinture, et teint en cramoisi, « sot en toutes sortes de sottises [1]. »

[1] Voltaire a aussi rapporté ce passage dans son article Jésuites; voyez tome XXX, page 431. B.

S'il ne put prévaloir contre un homme aussi respectable que Pasquier, il réussit mieux à perdre le malheureux Théophile, qui, dans je ne sais quelle pièce de poésie, avait glissé ces trois vers assez peu mordants sur les jésuites:

> Cette énorme et noire machine,
> Dont le souple et vaste corps
> Étend ses bras jusqu'à la Chine[1], etc.

Une si légère injure, si c'en est une, ne mérite pas l'accusation d'athéisme que Garasse lui intenta. Ce jésuite, et un de ses confrères nommé Voisin, profitant du crédit de la compagnie, furent à-la-fois les accusateurs et les sergents qui firent enfermer Théophile dans le cachot de Ravaillac. Ils sollicitèrent violemment son supplice pendant une année entière; mais le crédit de la maison de Montmorency, qui le protégeait, l'emporta sur le crédit de Garasse.

Si la sage loi qui ordonne que l'accusateur risque la même peine que l'accusé, et subisse la même prison, avait été reçue en France, Garasse et son confrère auraient été plus retenus.

D'autres jésuites n'eurent pas la même hardiesse avec le célèbre Fontenelle, qui avait embelli par les graces de son esprit et de son style l'érudition profonde, mais peut-être un peu rebutante, de Van-Dale, dans son *Histoire des oracles*. Il n'était pas possible de déférer à une cour de judicature un livre si bon et si sagement écrit. Ils se contentèrent de solliciter contre l'auteur une lettre de cachet qu'ils n'obtinrent pas; et par cette conduite même ils prouvèrent com-

[1] Voyez tome XLIII, page 509. B.

bien il est odieux de ne combattre des raisons que par l'autorité.

Ne vous semble-t-il pas, messieurs, qu'en fait de livres il ne faut s'adresser aux tribunaux et aux souverains de l'état que lorsque l'état est compromis dans ces livres? La loi d'Angleterre sur cette question ne mérite-t-elle pas de servir d'exemple à tous les législateurs qui voudront faire jouir l'homme des droits de l'homme? Voulez-vous parler à tous vos compatriotes, vous ne pouvez parler que par vos livres: imprimez donc; mais répondez de votre ouvrage. S'il est mauvais, on le méprisera; s'il est dangereux, on y répondra; s'il est criminel, on vous punira; s'il est bon, on en profitera tôt ou tard.

Quand on imprima les *Pensées du duc de La Rochefoucauld*, ou plutôt la pensée qui, présentée sous cent faces différentes, prouve que l'amour-propre est le grand ressort du genre humain, chacun trouva qu'il avait raison. Ce qu'on dit de plus fort contre lui, c'est que son livre était le portrait du peintre; mais aucun de ceux qui avaient été ses ennemis du temps de la Fronde ne fut assez effronté pour s'exposer au ridicule de déférer son livre à un tribunal.

Un homme recommandable par ses mœurs et par son esprit[1] vient cent ans après; il étend la pensée du duc de La Rochefoucauld dans un livre systématique. On se déchaîne contre ce nouveau venu, on lui fait un procès criminel au parlement de Paris; c'est un vacarme terrible. Au bout de deux ans on ne s'en

[1] Helvétius, auteur du livre *De l'Esprit;* voyez t. LVII, p. 599, 653; LXI, 77; XXXII, 64; XLVII, 26. B.

souvient plus; c'est une preuve qu'il ne fallait pas fatiguer ce tribunal de cet inutile procès.

Un homme de lettres éloquent compose un roman moral de *Bélisaire*. Cette morale démontre qu'il faut regarder Dieu comme un père, et non comme un tyran capricieux; que nous devons notre haine au crime, et notre indulgence aux erreurs.

Il y a un chapitre xv qui est applaudi surtout par plus d'une tête couronnée. Des théologiens inconnus[1] s'élèvent contre ce chapitre xv; ils soulèvent des corps entiers; ils aigrissent des hommes en place; ils cabalent, ils essaient de faire condamner le livre et l'auteur par le premier parlement du royaume. Le parlement laisse sagement le public juge d'un livre écrit dans la vue de perfectionner les mœurs publiques.

Ce n'était pas sans doute une chose frivole, une vaine dispute, que le livre intitulé *Système de la Nature*[2]. C'est un ouvrage de ténèbres mis en lumière, une déclamation perpétuelle sur le mal physique et le mal moral, qui de tout temps assiégèrent la nature. Ce livre trop répandu l'est pourtant moins que le poëme de Lucrèce, dont les éditions sont innombrables, qui est traduit dans toutes les langues, et dont tant de vers sont dans toutes les bouches. Lucrèce même fut imprimé à l'usage du dauphin fils unique de Louis XIV, comme un livre classique, par les soins du vertueux duc de Montausier, et des savants illustres qui présidèrent sous lui à l'éducation

[1] Riballier et Coger; voyez tome XIV, page 225. B.

[2] Par le baron d'Holbach; voyez tome XXVIII, page 376. B.

de ce prince. Les éditeurs n'eurent pour objet que la poésie de l'auteur et la latinité. Ils méprisèrent trop son ignorante et ridicule physique, et ses raisonnements peut-être plus mauvais encore, pour croire que cette lecture fût dangereuse. Si des esprits faibles peuvent en être séduits, s'ils avalent ce poison, l'antidote est tout prêt dans les démonstrations de Clarke, dans Derham, dans Nieuwentit même, dans cent auteurs qui ont opposé la force irrésistible d'une raison supérieure à la séduction des vers de Lucrèce, lesquels après tout ne sont que des vers. C'est ainsi qu'il faut combattre. Brûlez en cérémonie un exemplaire de Lucrèce, vous n'y gagnerez rien : le bourreau ne convertira jamais personne.

Il était donc nécessaire de réfuter le *Système de la Nature,* si ce mot de réfuter peut s'appliquer à une déclamation si vague et si verbeuse.

Un jeune homme[1], élevé long-temps dans la sage congrégation de l'Oratoire, entreprit de faire oublier le livre du *Système de la Nature* par la *Philosophie de la Nature.* Il écrivit non seulement pour prouver un Dieu, mais pour le faire aimer, pour s'encourager lui-même à remercier ce Dieu de la vie qu'il nous a donnée, et de tous les dons qui l'accompagnent, comme pour se résigner dans les malheurs innombrables qui la traversent. On découvrait évidemment dans cet écrit une ame honnête et sensible. On l'aurait bien mieux aperçue encore, si le public n'avait pas été fatigué dans ce temps-là de tant de

[1] Delisle de Sales, mort le 22 septembre 1816; voyez tome LXIX, page 509. B.

livres sur la nature : *Examen de la Nature*, *Histoire de la Nature*, *Tableau de la Nature*, *Exposition de la Nature*[1]. On était dégoûté de cette nature qui avait fourni tant d'insipides lieux communs[a].

Quelques esprits moins sensibles, et trop endurcis peut-être par un long usage d'une magistrature sévère, virent dans la naïveté des expressions de ce jeune homme, et dans ce mot seul de *nature*, une philosophie trop douce qui offensait leur dureté. Ils l'accusèrent de combattre la cause qu'il voulait défendre; ils lui suscitèrent un procès criminel dans une justice subalterne, et le firent condamner au bannissement perpétuel. Le parlement de Paris, plus équitable, a cassé cette sentence.

Il a senti qu'il était aussi facile qu'injuste de donner un sens coupable à des discours innocents; et il s'est souvenu des paroles que prononça autrefois dans Paris même le césar Julien, protecteur et vengeur des Gaules. Un légiste délateur, s'échauffant devant lui dans son plaidoyer contre un citoyen qu'il voulait perdre, lui dit: « César, suffira-t-il donc de « nier ? » L'équitable Julien répondit : « Suffira-t-il « d'accuser ? »

Dans le moment, messieurs, que je vous propose

[1] Voyez, page 155, une note sur le deuxième des *Dialogues d'Évhémère*. B.

[a] On devrait penser que ce mot *nature* est une expression vague qui ne signifie rien. Il n'y a point de nature; tout est art, depuis la formation et les propriétés du soleil jusqu'à la moindre racine, jusqu'à un grain de sable; et cet art est si grand, que cent mille millions d'Archimèdes ne pourraient l'imiter.

-- Voyez t. XXXI, p. 268; XXXIV, 388; et ci-dessus, p. 156. B.

mes faibles réflexions, je lis dans la *Gazette de la république*, du 26 juillet, que l'on va rétablir en Espagne le pouvoir d'un tribunal qui a toujours plus écouté les délateurs que les déférés; tribunal érigé autrefois par la superstition et par l'injustice; tribunal que tous les parlements de France ont toujours écarté, que l'Allemagne ne reçoit point, qui est en horreur dans de grands états d'Italie, et encore plus dans tout le Nord; c'est l'inquisition, puisqu'il faut la nommer. C'est elle qui admet la délation d'un fils contre son père, d'un père contre son fils; c'est elle qui jette dans des cachots les accusés, sans leur dire jamais de quoi on les accuse; c'est elle qui condamne sans confrontation; c'est elle enfin qui alluma tant de bûchers, du détroit de Cadix aux rivages de l'Inde. Je ne vous répéterai qu'une seule anecdote sur ce tribunal trop connu. Cromwell ayant préparé la flotte qui prit la Jamaïque au roi d'Espagne, l'ambassadeur espagnol lui demanda s'il avait à se plaindre du roi son maître, et quelle réparation il voulait. Cromwell lui répondit : « Je veux que les mers soient libres, et que l'inquisition soit abolie sur la terre[a]. » Il manquait à cette réponse d'être faite par un homme vertueux. Cromwell eût ressemblé aux anciens Romains qui défendirent aux Carthaginois d'immoler des hommes.

[a] Mémoires de Ludlow, tome II, page 63, édition d'Amsterdam.

ARTICLE XII.

De la bigamie et de l'adultère.

La loi *Caroline* punit ces délits par la mort. La peine n'est-elle pas trop au-dessus de la faute?

A commencer par la bigamie, ce qui est autorisé de tout temps dans la plus ancienne et la plus vaste partie du monde ne peut être dans la plus nouvelle et la plus petite que la violation d'un usage nouveau, et n'est pas un crime par soi-même. Le même Juif qui peut épouser plusieurs femmes en Perse par la loi, et en Turquie par connivence, est coupable en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France, s'il use de cet ancien privilége. Ne pourrait-on pas distinguer entre les devoirs universels et les devoirs locaux? Respecter son père, sa mère, les nourrir dans l'indigence, payer ses dettes, n'outrager personne, secourir les souffrants autant qu'on le peut; ce sont là des devoirs à Siam comme à Rome. N'épouser qu'une femme est un devoir local [1].

L'adultère est un crime chez tous les peuples de la terre; l'adultère des femmes s'entend, attendu que

[1] Dans tout pays où la polygamie n'est point permise, la bigamie est un véritable délit, puisque le bigame commet un faux dans un acte public. Il trompe la femme qu'il épouse la seconde. C'est une action très réfléchie: cette action doit donc être punie; mais c'est la superstition, c'est l'idée d'un sacrilége, de la profanation d'un sacrement, idée étrangère à l'ordre civil, qui a fait établir la peine de mort. C'est encore là une des barbaries qui tirent leur origine de la théologie. Il n'y a pas long-temps qu'un grave magistrat proposa de faire brûler vive une hermaphrodite qui s'était mariée comme garçon, et que les médecins déclarèrent être une femme. Elle avait, disait-il, profané le sacrement de mariage. K.

les hommes ont fait les lois. Ils se sont regardés comme les propriétaires de leurs épouses, elles sont leur bien; l'adultère les leur vole; il introduit dans les familles des héritiers étrangers. Joignez à ces raisons la cruauté de la jalousie, et ne soyez pas étonné que chez tant de nations, sortant à peine de l'état de sauvage, l'esprit de propriété ait décerné la peine de mort contre les séducteurs et les séduites. Aujourd'hui les mœurs adoucies ne punissent plus avec cette rigueur un crime que tout le monde est tenté de commettre, que tout le monde favorise quand il est commis, qu'il est si difficile de prouver, et dont on ne peut guère se plaindre en justice sans se couvrir de ridicule. La société a fait une convention secrète de ne point poursuivre des délits dont elle s'est accoutumée à rire [1].

Mais lorsqu'à la honte des familles de tels procès éclatent, quand la justice sépare les deux conjoints, il y a un autre inconvénient dans la moitié de l'Europe. Cette moitié se gouverne encore par ce qu'on appelle le droit canon. Cette étrange jurisprudence,

[1] L'adultère est un crime en morale, mais il ne peut être un délit punissable par les lois : 1° parceque si vous avez égard à la violation du serment, la punition de la femme ne peut être juste, à moins que la loi ne condamne le mari convaincu d'adultère à la même peine; 2° si vous avez égard au crime de donner à une famille des héritiers étrangers, il faudrait donc prouver alors que le délit a été consommé; or c'est ce qui est impossible, sinon par l'aveu de la coupable. Au reste, en laissant au mari, comme à la femme, la liberté de faire divorce, toute peine contre l'adultère devient inutile. Il est d'ailleurs dangereux de laisser subsister une loi pénale contre l'adultère dans un pays où ce crime est commun, et toléré par les mœurs, parcequ'alors cette loi ne peut être que l'instrument de vengeances personnelles ou d'intérêts particuliers. K.

qui fut long-temps l'unique loi, ne considère dans le mariage *qu'un signe visible d'une chose invisible*; de sorte que deux époux étant séparés par les lois de l'état, la chose invisible subsiste encore, quand le signe visible est détruit. Les deux époux sont réellement divorcés, et cependant ils ne peuvent, par la loi, se pourvoir ailleurs. Des paroles inintelligibles empêchent un homme séparé légalement de sa femme d'en avoir légalement une autre, quoiqu'elle lui soit nécessaire. Il reste à la fois marié et célibataire. Cette contradiction extravagante n'est pas la seule qui subsiste dans ces pays où l'ancienne jurisprudence ecclésiastique est mêlée avec la loi de l'état. Les princes, les rois, y sont liés eux-mêmes par ces chaînes ridicules et funestes. Ils sont obligés de mentir hautement devant Dieu, pour obtenir par grace un divorce sous un autre nom, de la part d'un prêtre étranger. Ce prêtre déclare, quand il veut, le mariage nul, au lieu de le déclarer rompu.

Ainsi le bon et faible Louis XII, roi de France, se vit forcé de faire un faux serment, et de jurer qu'il n'avait jamais consommé l'acte de mariage avec la fille de Louis XI, quoiqu'ils eussent couché ensemble pendant dix-huit ans. Ainsi Henri VIII d'Angleterre mentit inutilement devant les légats de Clément VII, et l'on sait assez comment la nation fut amenée à secouer un joug odieux qui forçait les hommes au parjure : tant il est vrai que les poisons les plus mortels peuvent se tourner quelquefois en nourriture bienfesante!

Ainsi le grand Henri IV, en France, et Marguerite

sa femme, furent obligés de mentir tous deux[1] pour mettre sur le trône l'infortunée Marie de Médicis. Ainsi Isabelle de Nemours, reine de Portugal, mentit plus impudemment encore pour quitter son mari et pour épouser son beau-frère.

Voilà à quoi des royaumes sont exposés, quand on n'a pas assez de bon sens et de courage pour anéantir à jamais un code réputé sacré, qui est en effet la honte des lois et la subversion des états. Mais les nations judicieuses qui prononcent le divorce des conjoints adultères doivent-elles y ajouter la peine de mort? n'y a-t-il pas là une contradiction funeste? Le mari et la femme peuvent donner chacun de leur côté des citoyens à l'état; et il est clair qu'ils ne lui en donneront pas si vous les faites mourir.

Si nous osions un moment élever notre faible intelligence jusqu'à la sphère d'une lumière inaccessible, nous dirions que le Dieu des vengeances, qui punissait autrefois quatre générations pour la transgression d'un seul homme, et qui punit aujourd'hui pendant l'éternité, a pourtant pardonné à la femme adultère.

On n'a point encore retranché expressément de nos lois consistoriales cette ordonnance qui prescrit le divorce entre deux personnes, dont l'une est attaquée de la lèpre; « d'autant que par la loi divine il est expressément dit que les lépreux doivent être séparés « des personnes saines. »

Nous ne connaissons point la lèpre. C'était une gale virulente, commune dans un climat brûlant, chez

[1] Voyez tome XXVIII, page 439. B.

un peuple errant alors dans des déserts, et privé de toutes les commodités de la vie, qui servent à guérir cette maladie dégoûtante. Il ne semble pas convenable de conserver une loi qui n'est pas plus faite pour nous, que cette autre loi juive qui condamnait à mort deux époux ayant rempli les devoirs du mariage dans le temps que la femme avait ses règles.

ARTICLE XIII.

Des mariages entre personnes de différentes sectes.

Plus d'une nation a proscrit sous des peines très rigoureuses les mariages avec des personnes qui ne professeraient pas la religion du pays. La politique a pu faire cette loi; mais la politique change, et l'intérêt du genre humain ne change point. Le bien public n'exige-t-il pas à la longue que les deux sexes de religions opposées se réunissent? Y a-t-il une manière plus douce et plus sûre d'établir enfin cette tolérance que l'Europe desire; tolérance si nécessaire, que c'est la première loi, comme nous l'avons dit[1], de tout l'empire de Russie, conçue par le génie de l'impératrice, écrite de sa main, et bénie de son peuple? Qu'on regarde la Prusse, l'Angleterre, la Hollande, Venise; et que les nations intolérantes rougissent.

ARTICLE XIV.

De l'inceste.

Pour l'inceste, il est démontré que c'est une loi de bienséance. Le grand *Dictionnaire encyclopédique*,

[1] Voyez ci-dessus, article VIII, page 276. B.

imprimé à Paris, avoue « qu'entre parents les conjonc-« tions ont été permises en certains cas un peu rares, « comme au commencement du monde, et immédia-« tement après le déluge, etc. »

On peut ajouter que l'inceste était alors un devoir. Si un frère et une sœur, ou un père et sa fille, restés seuls sur la terre, négligeaient la propagation, ils trahiraient le genre humain.

Les Romains, toujours ennemis des Perses dès qu'ils furent leurs voisins, les accusèrent de légitimer l'inceste. Le bruit courut long-temps dans Rome que chez le grand roi les mères couchaient d'ordinaire avec leurs fils, et que, pour parvenir au rang des mages, il fallait être né de cet accouplement. Catulle le dit en termes exprès:

Nam magus ex matre et gnato gignatur oportet.
Carm. 88, v. 3.

On imputait plus d'une turpitude à cette brave nation depuis qu'elle avait vaincu et tué Crassus, de même que les moines grecs chargèrent Mahomet II des accusations les plus atroces et les plus ridicules depuis qu'il eut pris Constantinople. C'était une vengeance de moines; ils criaient à l'hérétique.

On prétend aujourd'hui, parmi quelques nations de l'Europe, qu'il n'est pas permis à un homme veuf d'épouser une parente de sa femme au quatrième degré, et qu'une veuve serait coupable de la même transgression, si l'un et l'autre n'achetaient pas une dispense du pape.

Il y a chez ces mêmes nations un autre inceste

qu'on appelle *spirituel*. C'est une espèce de sacrilége dans un homme d'église de coucher avec une fille qu'il a baptisée, ou confirmée, ou confessée. Voyez les *Cas* de Pontas au mot *Inceste*.

La France n'a point de loi expresse contre ces espèces de délits; mais quelques tribunaux les ont quelquefois punis de mort de leur propre autorité: sur quoi on peut observer la supériorité de la jurisprudence anglaise. Elle punirait tout juge qui aurait infligé une peine que la loi n'aurait pas décernée.

C'est à la prudence de ceux qui gouvernent de dicter des lois, de proportionner chaque peine à chaque délit, et de contenir les accusés et les juges.

Serait-il temps de ne plus regarder les mariages entre cousins germains comme incestueux? Nos seigneurs pourront les permettre pour le bien des familles. Le pape les permet moyennant finance.

ARTICLE XV.

Du viol.

Pour les filles ou femmes qui se plaindraient d'avoir été violées, il n'y aurait, ce me semble, qu'à leur conter comment une reine éluda autrefois l'accusation d'une complaignante. Elle prit un fourreau d'épée; et le remuant toujours, elle fit voir à la dame qu'il n'était pas possible alors de mettre l'épée dans le fourreau.

Il en est du viol comme de l'impuissance; il est certains cas dont les tribunaux ne doivent jamais connaître.

La France est le seul pays où l'on ait admis le congrès. Les juges en ont enfin rougi[1].

ARTICLE XVI.

Pères et mères qui prostituent leurs enfants.

Ce ne peut être que dans la dernière classe des misérables que cette infamie soit pratiquée. Elle est plutôt du ressort d'un juge subalterne de police que d'une compagnie supérieure de magistrats; elle ne peut s'être introduite que dans ces villes immenses où l'on voit un si grand nombre de riches voluptueux qui achètent chèrement des plaisirs criminels, et un plus grand nombre d'indigents qui les vendent.

Je m'étonne que nos commentateurs de la loi *Caroline* parlent d'un tel commerce. Il doit être inconnu dans un pays tel que le nôtre, où de grandes fortunes n'insultent jamais à la misère publique, et où le luxe est ignoré.

[1] Le viol est un véritable crime, même indépendamment de toutes les idées d'honneur, de vertu, attachées à la chasteté. C'est une violation de la propriété que chacun doit avoir de sa personne, c'est un outrage fait à la faiblesse par la force. Il doit être puni comme les autres attentats à la sûreté personnelle, qui sont distincts du meurtre. L'expédient de cette reine est une plaisanterie; il suppose un sang-froid qu'il est difficile de conserver. Si un homme, ayant une arme, s'est laissé assommer parceque la peur l'a empêché de s'en servir, l'assassin n'est pas moins coupable. Les preuves du viol ne sont pas impossibles; il peut y en avoir de telles qu'elles ne laissent aucun doute; et c'est d'après celles-là seules qu'on peut condamner. D'ailleurs ce crime peut s'exécuter par le concours de plusieurs personnes, et en employant les menaces: ainsi, quoiqu'il soit très rare qu'il ait été commis par un homme seul, on ne peut le placer au rang des crimes imaginaires, ou de ceux dont la loi ne doit point connaître. K.

ARTICLE XVII.

Des femmes qui se prostituent à leurs domestiques.

Comment se peut-il que Constantin, le plus débauché des empereurs, ait condamné ces domestiques à être brûlés, et leurs maîtresses à être décollées? (Code, liv. IX, tit. XI.) Les plus méchants princes se sont piqués souvent de faire les lois les plus rigides. Le cardinal de Fleury appelait les femmes qui avaient cette faiblesse pour leurs valets de chambre des femmes valétudinaires [1].

ARTICLE XVIII.

Du rapt.

La loi *Caroline*, les ordonnances en France établissent la peine de mort contre un ravisseur. La loi anglaise n'ordonne la mort qu'en cas que la fille se plaigne d'avoir été ravie [2].

[1] Une loi de France condamne, dans ce cas, le domestique à la mort, quand la femme est mariée, ou que c'est une fille sous la puissance de parents. C'est ainsi qu'autrefois la vanité foulait aux pieds l'humanité et la justice; c'est ainsi que ceux qui avaient des aïeux ou des richesses osaient avouer leur insolent mépris pour les hommes; et ce sont les siècles qui ont produit ces lois qu'on a l'imbécillité ou la turpitude de regretter! Cette loi est du nombre de celles qu'il est à desirer, pour l'honneur de la nation, de voir effacer de notre code. K.

[2] Et ce n'est pas assez. Il faudrait qu'elle prouvât de plus que l'on a employé contre elle la violence ou la menace; qu'elle prouvât qu'elle n'a point vécu volontairement avec le ravisseur. Il ne faut pas que la vie d'un homme dépende du dégoût ou de la vanité d'une fille qui s'est fait enlever. K.

ARTICLE XIX.

De la sodomie[1].

Les empereurs Constantin II, et Constance son frère, sont les premiers qui aient porté peine de mort contre cette turpitude qui déshonore la nature humaine. (Code, liv. IX, tit. IX.) La novelle 141 de Justinien est le premier rescrit impérial dans lequel on ait employé le mot *sodomie*. Cette expression ne fut connue que long-temps après les traductions grecques et latines des livres juifs. La turpitude qu'elle désigne était auparavant spécifiée par le terme *pædicatio*, tiré du grec.

L'empereur Justinien, dans sa novelle, ne décerne aucune peine. Il se borne à inspirer l'horreur que mérite une telle infamie. Il ne faut pas croire que ce vice, devenu trop commun dans la ville des Fabricius, des Caton, et des Scipion, n'eût pas été réprimé par les lois: il le fut par la loi Scantinia, qui chassait les coupables de Rome, et leur fesait payer une amende; mais cette loi fut bientôt oubliée, surtout quand César, vainqueur de Rome corrompue, plaça cette débauche sur la chaire du dictateur, et quand Adrien la divinisa.

Constantin II et Constance, étant consuls ensemble, furent donc les premiers qui s'armèrent contre le vice trop honoré par César. Leur loi *Si vir nubit* ne spécifie pas la peine; mais elle dit que la jus-

[1] Voyez le *Dictionnaire philosophique*, article AMOUR SOCRATIQUE, tome XXVI, page 275. B.

tice doit s'armer du glaive: *Jubemus armari jus gladio ultore;* et qu'il faut des supplices recherchés, *exquisitis pœnis*. Il paraît qu'on fut toujours plus sévère contre les corrupteurs des enfants que contre les enfants mêmes, et on devait l'être.

Lorsque ces délits, aussi secrets que l'adultère, et aussi difficiles à prouver, sont portés aux tribunaux qu'ils scandalisent; lorsque ces tribunaux sont obligés d'en connaître, ne doivent-ils pas soigneusement distinguer entre l'homme fait et l'âge innocent qui est entre l'enfance et la jeunesse?

Ce vice indigne de l'homme n'est pas connu dans nos rudes climats. Il n'y eut point de loi en France pour sa recherche et pour son châtiment. On s'imagina en trouver une dans les établissements de saint Louis. « Se aucuns est souspeçonneux de bulgarie, la « justice laie le doit prendre, et envoyer à l'evesque; et « se il en estoit prouvés, l'en le doit ardoir, et tuit li « mueble sont au baron. » Le mot *bulgarie* [1], qui ne signifie qu'hérésie, fut pris pour le péché contre nature; et c'est sur ce texte qu'on s'est fondé pour brûler vifs le peu de malheureux convaincus de cette ordure, plus faite pour être ensevelie dans les ténèbres de l'oubli que pour être éclairée par les flammes des bûchers aux yeux de la multitude.

Le misérable ex-jésuite [2], aussi infame par ses feuilles contre tant d'honnêtes gens que par le crime public d'avoir débauché dans Paris jusqu'à des ramoneurs de cheminées, ne fut pourtant condamné qu'à la fusti-

[1] Voyez tome XXVII, pages 433 et 440. B.

[2] Desfontaines; voyez tome XIV, page 376. B.

gation secrète dans la prison des gueux de Bicêtre. On a déjà remarqué[1] que les peines sont souvent arbitraires, et qu'elles ne devraient pas l'être; que c'est la loi et non pas l'homme qui doit punir.

La peine imposée à cet homme était suffisante; mais elle ne pouvait être de l'utilité que nous desirons, parceque, n'étant pas publique, elle n'était pas exemplaire[2].

ARTICLE XX.

Faut-il obéir à l'ordre injuste d'un pouvoir légitime?

Je suis descendu peut-être dans un trop grand détail sur les délits qui peuvent occuper l'attention des magistrats. Je ne parlerai pas de ces lois passagères qui ne subsistent qu'avec la puissance dont elles émanent, de ces défenses qui ne peuvent durer qu'autant que le danger dure, de ces réglements de caprice qui sont ou inutiles ou inexécutables; mais je dois vous consulter sur ces ordres souverains qui révoltent l'équité naturelle.

Vous devez obéir à ceux qui font des lois dans votre patrie tant que vous demeurez dans cette patrie, j'en conviens : mais je suppose que vous vous appeliez Ba-

[1] Voyez tome XXVII, pages 374-75. B.

[2] La sodomie, lorsqu'il n'y a point de violence, ne peut être du ressort des lois criminelles. Elle ne viole le droit d'aucun autre homme. Elle n'a sur le bon ordre de la société qu'une influence indirecte, comme l'ivrognerie, l'amour du jeu. C'est un vice bas, dégoûtant, dont la véritable punition est le mépris. La peine du feu est atroce. La loi d'Angleterre qui expose les coupables à toutes les insultes de la canaille, et surtout des femmes qui les tourmentent quelquefois jusqu'à la mort, est à-la-fois cruelle, indécente, et ridicule. Au reste, il ne faut pas oublier de remarquer que c'est à la superstition que l'on doit l'usage barbare du supplice du feu. K.

naïas[1], capitaine des gardes d'un petit roi dans un pays de quarante-cinq lieues de long sur quinze de large. Vous savez que le feu roi a laissé deux fils, dont le cadet est né d'une femme adultère, complice de l'assassinat de son premier mari; le père de ces deux enfants, par une nouvelle injustice en faveur de cette prostituée, a déshérité son fils aîné, fils d'une princesse vertueuse. Il a institué roi ce cadet, fils de la prostitution et du meurtre. Le malheureux déshérité ne demande au possesseur de son bien d'autre grace que la permission d'épouser une petite fille qui a servi pendant quelques mois à réchauffer son vieux père. Il implore même, pour en obtenir l'agrément, la protection de la vieille mère de son frère. Comment ce frère reçoit-il cette supplication? il vous ordonne, à vous, Banaïas, capitaine d'une vingtaine de meurtriers qu'on appelle ses gardes, d'aller tuer son frère aîné pour toute réponse. Le frère aîné crie miséricorde, invoque son Dieu, embrasse les cornes de l'autel; le cadet vous commande d'assassiner son frère, votre roi légitime, sur cet autel même. Je vous demande, Banaïas, si vous devez obéir.

Je pense qu'il faudrait que Dieu lui-même descendît de l'empyrée dans toute sa majesté, et qu'il vous commandât de sa bouche ce parricide, pour des raisons inconnues aux faibles mortels. Pour moi, je lui dirais : Seigneur, la main me tremble, daignez charger quelque autre Juif de cette commission.

Puisqu'on s'efforce encore de nos jours à chercher

[1] Banaïas était capitaine des gardes de David; voyez, dans la *Bible*, les livres II et III des *Rois*. B.

des exemples de conduite chez ce peuple, autrefois gouverné par Dieu même, et si souvent infidèle à Dieu; chez ce peuple qui prépara notre salut, et qui est l'objet de notre horreur; puisqu'on a confondu si souvent ses crimes avec la loi naturelle et divine qui les condamne, je vais choisir encore un exemple chez ce peuple parmi cent autres exemples.

Lorsque Siméon et Lévi firent un pacte avec les habitants de Sichem, aujourd'hui Naplouze; lorsqu'ils engagèrent le chef de ce village à se circoncire, lui, son fils, et tous les habitants; lorsque, le troisième jour après l'opération, la fièvre de suppuration abattant les forces de ces nouveaux frères, Siméon et Lévi égorgèrent le chef, toute sa famille, et toute la peuplade; Siméon et Lévi furent sans doute aidés par leurs serviteurs, par leurs esclaves s'ils en avaient. Je dis que ces esclaves étaient aussi coupables que les maîtres; je dis que, quand même les Juifs auraient eu alors un prophète, un pontife, un sanhédrin, c'était un crime exécrable d'obéir à leurs commandements.

Le rapt des Sabines par Romulus aurait-il été moins un brigandage barbare, s'il eût été commis par une délibération du sénat?

La Saint-Barthélemi perdrait-elle aujourd'hui quelque chose de son horreur, si, par impossible, le parlement de Paris avait rendu un arrêt par lequel il eût enjoint à tout fidèle catholique de sortir de son lit au son de la cloche, pour aller plonger le poignard dans le cœur de ses voisins, de ses amis, de ses parents, de ses frères, qui allaient au prêche?

Les misérables gentilshommes nommés les quarante-cinq, qui assassinèrent si lâchement le duc de Guise, auraient-ils été moins coupables s'ils avaient commis cette indignité en vertu d'un arrêt du conseil?

Non, sans doute: un crime est toujours crime, soit qu'il ait été commandé par un prince dans l'aveuglement de sa colère, soit qu'il ait été revêtu de patentes scellées de sang-froid avec toutes les formalités possibles. La raison d'état n'est qu'un mot inventé pour servir d'excuse aux tyrans. La vraie raison d'état consiste à vous précautionner contre les crimes de vos ennemis, non pas à en commettre. Il y a même de l'imbécillité à leur enseigner à vous détruire en vous imitant.

L'abbé de Caveyrac a beau dire que la Saint-Barthélemi « était une affaire de politique[1]; » cette politique serait celle de Cerbère et des Furies.

On dit que les exécuteurs, les suppôts de la justice doivent obéir aveuglément; que ce n'est point à eux à examiner si le supplice dont ils ne sont que les instruments est équitable ou non. Et moi je vous dis que ces gens-là sont aussi criminels que les juges,

[1] M. de Voltaire s'est trompé: ce n'est point l'abbé de Caveyrac qui a dit cette sottise; c'est Gabriel Naudé, dans ses *Considérations politiques sur les coups d'état*, page 170, édition in-12 de Hollande, 1667. K.

— Caveyrac, page 1 de la *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemi*, imprimée à la suite de son *Apologie de Louis XIV*, etc. (voyez tome XLVII, page 588), dit que la Saint-Barthélemi fut une *affaire de proscription*, et ces termes sont rapportés fidèlement par Voltaire, tome XLII, page 507, et XLVII, 589. Voltaire, citant toujours de mémoire, a pu en 1777, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, se tromper d'un mot, qui toutefois ne change pas le sens de l'auteur qu'il accuse. B.

quand ils mettent à exécution une sentence reconnue évidemment injuste et barbare au tribunal de la conscience de tous les hommes.

Je ne sais quel écrivain un peu extraordinaire, dans un roman nommé *Émile*, dont le héros est un gentilhomme menuisier, a dit « que le dauphin de France « devait épouser la fille du bourreau, s'il y trouvait « des convenances. » J'ose affirmer que si le bourreau de Paris avait pu sauver la maréchale d'Ancre par son refus, le fils de cette maréchale aurait bien fait d'épouser la fille du sauveur de sa mère, malgré l'horreur de la profession du père.

Voilà une partie du code que j'aurais annoncé aux partisans de Brunehaut ou de Frédégonde, à la faction de la rose rouge et à celle de la rose blanche, aux Armagnacs et aux Bourguignons, aux fripons des deux partis dans le grand schisme de l'Occident, aux infames parlements du tyran Henri VIII.

Nous ne vous invitons donc point à parler de ces prétendues lois promulguées dans des temps de tyrannie et de brigandage.

Nous ne regarderons pas même comme un jugement légal l'arrêt de la chambre étoilée d'Angleterre, par lequel l'avocat Prynne eut les oreilles coupées au pilori, et paya mille livres sterling d'amende, pour avoir composé un livre contre la comédie, en 1633. C'était le temps où le cardinal de Richelieu fesait naître le théâtre en France; et la reine Henriette, fille du grand Henri IV, épouse de l'infortuné Charles Ier, protégeait le théâtre et les beaux-arts à Londres. Prynne était un fanatique imbécile, qui ne méritait pas une

punition si sévère : mais dans ce temps, le parti de la cour et la faction opposée commençaient à interpréter les lois avec cruauté.

On sait trop que cette sombre rage de joindre les formalités de la loi aux horreurs de la politique fut poussée si loin chez cette nation, alors féroce, que son roi, vendu par des Écossais à des Anglais, fut enfin jugé à mort par une prétendue cour de justice, à laquelle présidait, pour grand-steward, un sergent de loi, et où siégeaient un cordonnier et un charretier mêlés à trente-huit colonels. C'est le plus solennel et le plus tranquille assassinat juridique dont jamais aucune nation se soit vantée.

Si quelque crime exécuté avec la formalité d'une prétendue justice peut être comparé à ce superbe crime de Cromwell, c'est le supplice du jeune Conradin[1], légitime roi de Naples et de Sicile par la grace de Dieu, jugé à mort par les valets en robe de Charles d'Anjou, roi de Sicile par la grace du pape[a].

[1] Voyez tome XVI, page 240. B.

[a] Y a-t-il quelqu'un à qui l'on puisse apprendre que Conradin était né roi des Deux-Siciles, par son père Conrad, et par son aïeul le grand empereur Frédéric II? Qui ne sait que ce jeune prince, l'espoir de l'Allemagne, destiné à l'empire, eut le courage, à l'âge de seize ans, de venir combattre pour son héritage des Deux-Siciles, que les papes avaient donné à Charles d'Anjou ? On sait assez que Conradin fut invité par ses sujets et par les Romains à remonter sur son trône. Il aborda dans sa patrie avec Frédéric, duc d'Autriche, son cousin germain, son frère d'armes, dont l'amitié fut long-temps aussi célèbre en Italie que celle de Pylade pour Oreste en Grèce. Tous deux étaient secondés par Henri, frère du roi de Castille, et par une foule de chevaliers castillans. Les musulmans vinrent se ranger sous ses drapeaux, ainsi que les chrétiens. Cette florissante armée fut détruite par un stratagème. Conradin et son brave ami furent livrés à Charles d'Anjou. Ce prince, qui s'était fait vassal du pape, consulta Clé-

Je ne vous parlerai pas de tant d'autres meurtres commis ailleurs sous une ombre de justice. Nous ne vous demandons un code que pour des peuples policés qui en soient dignes.

ARTICLE XXI.

Des libelles diffamatoires.

Chez les Romains, *famosi libelli*, les libelles qui attaquaient la renommée, étaient des crimes de lèse-majesté, quand l'empereur y était outragé. Tribonien fait dire à son empereur Justinien, dans *le Digeste*, liv. XLVIII, tit. IV : *Non lubricum linguæ ad pœnam facile trahendum est;* Une parole imprudemment échappée ne doit pas être facilement punie. On avait auparavant fait parler Théodose avec plus de dignité, et le Code lui attribue des paroles plus mémorables, liv. IX, tit. VII : Si c'est légèreté, méprisons; si c'est folie, ayons-en pitié; si c'est dessein de nuire, pardonnons : *Si ex levitate processerit, contemnendum; si ex insania, miseratione dignissimum; si ab injuria, remittendum.*

L'empereur Julien-le-Philosophe avait fait mieux, il avait toujours pardonné. Je vous cite ce très grand

ment IV, son seigneur suzerain, pour savoir comment il traiterait ses deux captifs. *La vie de Conradin est la mort de Charles*, répondit le pontife. Charles, en conséquence, fit juger le roi des Deux-Siciles et le duc d'Autriche comme des criminels de lèse-majesté divine et humaine. Le bourreau leur trancha la tête dans la place publique, et Conradin mourut en baisant la tête du duc d'Autriche. Nous n'avons point les lettres par lesquelles saint Louis, frère du duc d'Anjou, reprocha sans doute à son frère un crime si cruel et si lâche.

homme, parceque nos provinces respirèrent sous sa domination, ainsi que les Gaules; parcequ'il y diminua les impôts des deux tiers, parcequ'il y rendit la justice comme Caton, parceque sa vigilance et son courage nous préservèrent du joug des Sicambres et des autres peuples transrhénois qui nous subjuguèrent depuis. Rien ne peut nous dispenser de la reconnaissance que nous devons à un héros, notre bienfaiteur[1].

Un écrit qui vous diffame semble punissable à proportion du mal qu'il peut faire. S'il est à craindre qu'il n'inspire la sédition contre le souverain, il doit être réprimé par une grande peine: et telle a été souvent la jurisprudence romaine. Si la diffamation ne porte que sur vos goûts, sur votre faiblesse, sur vos ridicules, gardez-vous bien d'intenter un procès, de peur d'être plus ridicule encore.

Je ne mettrai point ici au rang des libelles diffamatoires, réprimables par la justice ordinaire, certaines bulles que pourtant plusieurs parlements de France ont condamnées au feu, telles, par exemple, que celle qui fut publiée à Rome en 1585, à l'instigation de la Ligue, contre Henri IV, notre auguste allié, et contre le prince de Condé, son émule en vertu et en courage. Ils sont tous les deux appelés dans ce libelle diffamatoire « proles detestabilis ac « degener familiæ Borboniorum. Pronuntiamus illos « hæreticos, relapsos, hæreticorum duces, impœni« tentes, læsæ majestatis divinæ reos. Privamus illum

[1] Voyez ci-dessus, page 119, un des articles du *Commentaire sur l'Esprit des Lois*. B.

« Henricum Navarræ regno; hunc et utrumque eo-
« rumque posteros omnibus principatibus, ducatibus,
« dominiis, et officiis regiis, etc., etc. » Et voici la traduction de ce mauvais latin: Nous déclarons Henri ci-devant roi de Navarre, et Henri ci-devant prince de Condé, race détestable et dégénérée de la maison de Bourbon, hérétiques, relaps, chefs d'hérétiques, impénitents, criminels de lèse-majesté divine. Nous privons ce Henri de Navarre de son royaume, et chacun d'eux et leur postérité de toutes principautés, duchés, domaines, de tous honneurs et offices royaux, etc., etc.

Un Gustave-Adolphe, un Charles XII, un Frédéric de Prusse auraient répondu dans Rome à la tête d'une armée. Henri IV, aussi vaillant qu'eux, ne répondit que par un démenti affiché aux murs du Vatican. Il n'avait point alors d'armée; et il n'en eut jamais une complète que dans le temps où le fanatisme l'assassina par la main du dernier des hommes. Nous osons espérer que les temps de ces libelles diffamatoires absurdes ne reviendront plus.

ARTICLE XXII.

De la nature et de la force des preuves, et des présomptions.

§ Ier. *Du flagrant délit.*

La première preuve est le flagrant délit. Elle atteste le fait; mais elle n'atteste pas toujours que cette flagrante action soit un crime. On voit un homme qui tue un homme; mais s'il tue l'assassin de son

père en le poursuivant dans le moment de l'assassinat, il ne mérite que des applaudissements; s'il tue son agresseur, on n'a rien à lui reprocher; s'il tue pour un affront sanglant, dans un premier mouvement de colère, la loi même doit lui pardonner, en dédommageant la famille du mort. En un mot, toute action peut avoir diverses faces.

§ II. *Des témoins.*

La seconde preuve est le témoignage. Faut-il que dans tous les cas deux témoins constants, invariables dans leurs dépositions uniformes, suffisent pour faire condamner un accusé? Deux hommes également prévenus se trompent si souvent, et croient avoir vu ce qu'ils n'ont point vu! surtout quand les esprits sont échauffés, quand un enthousiasme de faction ou de religion fascine les yeux.

N'y eut-il pas dans le procès criminel de Sirven, en 1762, un médecin et un chirurgien catholiques zélés qui virent de l'eau dans l'estomac de la fille de ce Sirven ouverte par eux, et qui jugèrent que Sirven avait noyé sa fille, parcequ'il était protestant, quoique l'eau dans l'estomac eût été une preuve, en bonne physique, que la fille n'était pas morte noyée?

Une cabale de la populace à Lyon ne vit-elle pas, en 1772, des jeunes gens porter en dansant et en chantant le cadavre d'une fille qu'ils venaient de violer et d'assassiner? Cela ne fut-il pas déposé en justice d'une voix unanime? Et cependant les juges reconnurent enfin solennellement dans leur sentence

qu'il n'y avait eu ni fille violée, ni cadavre porté, ni chant, ni danse.

On se souviendra long-temps de l'innocent gentilhomme Langlade, condamné à la torture et aux galères, où il mourut.

Le premier indice du vol dont on osa l'accuser fut la déposition de deux domestiques. Ils crurent le voir lui et sa femme pâlir et trembler au premier aspect du comte de Montgommeri, qui ne soupçonnait point encore le vol dont il se plaignit depuis. De pareilles méprises ne sont que trop communes, et elles sont trop funestes.

Pour ne citer que des exemples connus, et au-dessus de tout reproche, rapportons encore l'incroyable mais publique aventure de La Pivardière. Madame de Chauvelin, mariée en secondes noces avec lui, est accusée de l'avoir fait assassiner dans son château. Deux servantes ont été témoins du meurtre. Sa propre fille a entendu les cris et les dernières paroles de son père : *Mon Dieu, ayez pitié de moi!* L'une des servantes, malade, en danger de mort, atteste Dieu, en recevant les sacrements de son Église, que sa maîtresse a vu tuer son maître. Plusieurs autres témoins ont vu les linges teints de son sang ; plusieurs ont entendu le coup de fusil par lequel on a commencé l'assassinat. Sa mort est avérée : cependant il n'y avait eu ni coup de fusil tiré, ni sang répandu, ni personne tué. Le reste est bien plus extraordinaire. La Pivardière revient chez lui ; il se présente aux juges de la province qui poursuivaient la vengeance de sa mort. Les juges ne veulent pas perdre leur procédure ; ils

lui soutiennent qu'il est mort, qu'il est un imposteur de se dire encore en vie, qu'il doit être puni de mentir ainsi à la justice, que leurs procédures sont plus croyables que lui. Ce procès criminel dure dix-huit mois, avant que ce pauvre gentilhomme puisse obtenir un arrêt *comme quoi il est en vie*.

Dieu de justice! que d'exemples de ces erreurs meurtrières qui se renouvellent chaque année en Europe dans presque tous ces tribunaux gouvernés par la compilation de Tribonien, ou par l'ancienne coutume féodale! Ces catastrophes n'excitent pas toutes la même rumeur que celle des Calas; elles ne sont pas toutes portées au pied du trône. Le fanatisme ne leur donne pas cette célébrité affreuse qui pénètre si profondément les esprits. Mais la mort du nommé Montbailly à Saint-Omer, et la condamnation de sa femme à être brûlée vive[a], a été plus horrible et encore moins excusable que celle du vieux père de famille Calas[1].

Au moment que je vous parle, il se passe en Bre-

[a] En 1770, le tribunal supérieur d'Arras entreprend, sans aucune vraisemblance préalable, de juger un jeune homme nommé Montbailly, et de le condamner à la question ordinaire et extraordinaire, au supplice du poing coupé, à être rompu, à être jeté vif dans les flammes, et sa femme à être brûlée avec lui; le mari, comme assassin de sa mère, et la femme comme complice. Le tribunal rend cet arrêt de son propre mouvement, sans qu'il y ait un seul accusateur, un seul témoin. Il semble que ce soit pour lui un plaisir de faire périr deux citoyens dans les tourments. Le mari est exécuté; la femme, étant grosse de trois mois, est réservée pour être brûlée en relevant de couche. Si par hasard le chancelier de France n'avait été averti, l'iniquité aurait été consommée. Quels dédommagements a eus cette femme infortunée? aucun. A peine cette barbarie a-t-elle été connue.

[1] Voyez, dans le tome XLVI, page 540, *la Méprise d'Arras*. B.

tagne* une scène non moins révoltante. J'ai été témoin de plusieurs. Le cœur se flétrit, et la main tremble, quand on se rappelle combien d'horreurs sont sorties du sein des lois mêmes. Alors on serait tenté de souhaiter que toute loi fût abolie, et qu'il n'y en eût d'autres que la conscience et le bon sens des magistrats. Mais qui nous répondra que cette conscience et ce bon sens ne s'égarent pas? Ne restera-t-il d'autres ressources que de lever les yeux au ciel, et de pleurer sur la nature humaine?

Nous avons vu, par les lettres de plusieurs jurisconsultes de France, qu'il n'y a point d'année où quelque tribunal ne fasse périr dans les supplices des malheureux dont l'innocence est ensuite reconnue et non vengée. Il faut de l'argent pour demander justice en révision; mais les pauvres familles qui la demanderaient sont réduites à l'aumône, tandis que

* Voici l'aventure de Bretagne: Deux coupables sont condamnés par un parlement avec deux femmes réputées complices. Les deux hommes, par leur testament de mort, déclarent que les femmes sont innocentes. Le rapporteur allègue que la loi n'écoute pas cette justification tardive, et veut qu'on les pende tous quatre. Le bourreau, plus pitoyable que le conseiller, et raisonnant mieux, ayant déjà pendu les deux hommes et une femme, conseille tout bas à la dernière de crier qu'elle est grosse. On suspend l'exécution, on écrit à Versailles, et la femme est sauvée.

N'a-t-on pas vu, dans le procès si connu du comte de Morangiés, deux témoins, obstinés à soutenir invariablement le plus absurde mensonge, séduire le juge subalterne à qui on avait renvoyé cette affaire, au point que ce juge crut en tout ces deux misérables, et principalement un cocher nommé Gilbert, fameux alors parmi la canaille, et regardé dans le peuple comme le vertueux ennemi de la noblesse? C'est sur les cris de ce séditieux que le juge osa flétrir un maréchal-de-camp indignement accusé. Il dut bien se repentir de son erreur, lorsqu'un an après ce généreux cocher fut reconnu pour un voleur public, pour un faussaire, et puni par la justice.

dans la capitale trois ou quatre cent mille hommes oisifs, après s'être occupés de convulsions pendant vingt ans, disputent gaîment sur un vauxhall, sur un opéra comique, sur des doubles croches.

§ III. *Des accusateurs qui administrent des preuves du crime.*

Heureuses les nations qui ont été assez sages pour statuer que tout accusateur se mettrait en prison, en y fesant enfermer l'accusé! C'est de toutes les lois la plus juste. Encore les délateurs ont-ils le moyen de s'y soustraire. Calvin fit accuser Servet par son valet Lafontaine, apprenti en théologie; et s'étant mis ainsi à couvert de la loi, il n'en poursuivit que plus vivement son accusation. La loi n'en est pas moins équitable. Elle ressemble aux règles de ces combats en champ clos, dans lesquels les champions étaient obligés de combattre avec des armes égales, et de partager le soleil et le vent. La manière de combattre était raisonnable et juste, quoiqu'il fût très injuste et très insensé de faire dépendre la vérité d'un combat.

Que de témoins accusateurs ont accouru à Paris de six mille lieues pour accuser le général Lally d'avoir trahi la France, lui qui avait répandu son sang pour la France, ainsi que toute sa famille! On nous mande qu'aujourd'hui, sous un roi juste, on revoit ce funeste procès. De quelle gloire se couvrira le conseil, si son équité peut réformer, par les lois, l'arrêt impitoyable porté contre le général Lally à l'abri des lois[1]!

[1] Le vœu de Voltaire fut accompli. L'arrêt du parlement, du 6 mai 1766, fut cassé sous le règne de Louis XVI, le 21 mai 1778. Voyez, tome LXX, la lettre de Voltaire à Lally fils, du 26 mai 1778; et XLVII, 415.

§ IV. *Si tout témoin doit être entendu.*

Je pencherais à croire que tout homme, quel qu'il soit, peut être reçu à témoigner. L'imbécillité, la parenté, la domesticité, l'infamie même, n'empêchent pas qu'on ait pu bien voir et bien entendre. C'est aux juges à peser la valeur du témoignage et des reproches qu'on doit lui opposer. Les dépositions d'un parent, d'un associé, d'un domestique, d'un enfant, ne doivent décider de rien; mais elles peuvent être entendues, parcequ'elles peuvent donner des lumières.

Vous êtes en prison pour dettes; un prisonnier en assassine un autre; trente prisonniers qui ont vu le meurtre assurent tous que vous n'êtes pas le coupable.

Leur déposition ne serait-elle pas admise, sous prétexte que leurs personnes seraient infames, ou réputées mortes civilement? Et les témoignages de deux misérables non encore flétris seraient-ils seuls écoutés? Faudrait-il que vous en fussiez la victime?

§ V. *Le juge doit-il seul entendre le témoin en secret? et ce témoin récolé peut-il se dédire?*

Toutes ces procédures secrètes ressemblent peut-être trop à la mèche qui brûle imperceptiblement pour mettre le feu à la bombe.

Est-ce à la justice à être secrète? Il n'appartient qu'au crime de se cacher.

C'est la jurisprudence de l'inquisition; c'est celle par laquelle on fit périr tant de vertueux mais trop

riches chevaliers du Temple, dont on voulait le supplice et la dépouille ; première éruption infernale qui annonça de loin le volcan de la Saint-Barthélemi. On punit en France le témoin qui se dédit après le récolement, c'est-à-dire après son second interrogatoire secret. Punissez-le s'il s'est laissé corrompre, mais non pas sur la seule supposition qu'il a pu être corrompu.

ARTICLE XXIII.

Doit-on permettre un conseil, un avocat à l'accusé?

Plonger un homme dans un cachot, l'y laisser seul en proie à son effroi et à son désespoir, l'interroger seul quand sa mémoire doit être égarée par les angoisses de la crainte et du trouble entier de la machine ; n'est-ce pas attirer un voyageur dans une caverne de voleurs pour l'y assassiner ? C'est surtout la méthode de l'inquisition. Ce mot seul imprime l'horreur.

En Angleterre, île fameuse par tant d'atrocités et par tant de bonnes lois, les jurés étaient eux-mêmes les avocats de l'accusé. Depuis le temps d'Édouard VI, ils aidaient sa faiblesse, ils lui suggéraient toutes les manières de se défendre. Mais, sous le règne de Charles II, on accorda le ministère de deux avocats à tout accusé, parcequ'on considéra que les jurés ne sont juges que du fait, et que les avocats connaissent mieux les piéges et les évasions de la jurisprudence. En France, le code criminel paraît dirigé pour la perte des citoyens ; en Angleterre, pour leur sauvegarde.

Et non seulement le citoyen, mais l'étranger y trouve sa sûreté dans la loi même, puisqu'il choisit six étrangers pour remplir le nombre de douze jurés qui le jugent. C'est un privilége en faveur de l'univers entier.

ARTICLE XXIV.

De la torture.

Puisqu'il est encore des peuples chrétiens, que dis-je! des prêtres chrétiens, des moines chrétiens, qui emploient les tortures pour leur principal argument, il faut commencer par leur dire que les Caligula, les Néron n'osèrent jamais exercer cette fureur sur un seul citoyen romain.

Elle est solennellement prohibée avec exécration dans le vaste empire de la Russie. Elle est abolie dans tous les états du héros du siècle, le roi de Prusse; dans ceux de l'impératrice-reine; le juste et bienfesant landgrave de Hesse[1] l'a proscrite; elle est abhorrée dans l'Angleterre et dans d'autres gouvernements. Que reste-t-il à faire aux autres provinces de l'Europe qui n'ont pas encore adopté cette législation?

La Caroline, cette loi fameuse de Charles-Quint, ne parle que de torture. C'était la première procédure dans tout procès criminel; tandis qu'en France, des commissaires nommés par François Ier, le père des lettres, appliquaient à la torture le comte Montecuculli, sujet de l'empereur Charles-Quint, ridicule-

[1] Frédéric II, né en 1720, landgrave en 1760, mort en 1785. B.

ment accusé d'avoir empoisonné le jeune dauphin, et qu'ensuite on tirait à quatre chevaux ce gentilhomme innocent.

On ne rencontre dans les livres qui tiennent lieu de code en France que ces mots affreux : question préparatoire, question provisoire, question ordinaire, question extraordinaire, question avec réserve de preuves, question sans réserve de preuves, question en présence de deux conseillers, question en présence d'un médecin, d'un chirurgien ; question qu'on donne aux femmes et aux filles, pourvu qu'elles ne soient pas enceintes. Il semble que tous ces livres aient été composés par le bourreau.

On est bien surpris de trouver dans ce code d'horreur une lettre du chancelier Daguesseau, du 4 janvier 1734, dans laquelle sont ces propres termes: « Ou la preuve du crime est complète, ou elle ne « l'est pas. Au premier cas, il n'est pas douteux qu'on « doive prononcer la peine portée par les ordon« nances; mais, dans le dernier cas, il est aussi cer« tain qu'on ne peut ordonner que la question ou un « plus ample informé[a]. »

Quel est donc l'empire du préjugé, illustre chef de la magistrature! Quoi! vous n'avez point de preuves, et vous punissez pendant deux heures un malheureux par mille morts, pour vous mettre en droit de lui en donner une d'un moment! vous savez assez que c'est un secret sûr pour faire dire tout ce qu'on voudra à un innocent qui aura des muscles délicats,

[a] Cette lettre est rapportée dans l'Instruction criminelle, p. 701.

et pour sauver un coupable robuste. On l'a tant dit! il en est tant d'exemples! Est-il possible qu'il vous soit égal d'ordonner ou des tourments affreux ou un plus amplement informé? Quelle épouvantable et ridicule alternative!

J'oserais croire qu'il n'a été qu'un seul cas où la torture parût nécessaire; et c'est l'assassinat de Henri IV, l'ami de notre république, l'ami de l'Europe, celui du genre humain. Le crime de sa mort perdait la France, exposait nos provinces, troublait vingt états.

L'intérêt de la terre était de connaître les complices de Ravaillac. Mais le supplice d'être tiré à quatre chevaux, après avoir reçu du plomb fondu dans ses membres sanglants, tenaillés avec des tenailles ardentes, était assez long pour lui donner le temps de révéler ses associés, s'il en avait eu. Il est probable qu'il n'avait d'autres complices que l'esprit de la Ligue et de Rome; je veux dire de la Rome de son temps, car assurément celle d'aujourd'hui ne tremperait pas dans de telles abominations.

Voyez, messieurs, si, excepté le crime de Ravaillac, commis contre l'Europe, la question dans toute autre circonstance n'est pas plus affreuse qu'utile[1]. Souvenons-nous toujours comment ce supplice fit

[1] L'impératrice de Russie Catherine II, avant d'abolir la question, fit examiner les ouvrages qu'elle avait ordonné de composer aux partisans encore nombreux de la torture, et aux amis de l'humanité, qui avaient élevé la voix contre cette absurde et inutile barbarie. L'auteur, qui soutenait qu'il fallait abolir la question, était d'avis de la conserver pour le crime de lèse-majesté seulement. L'impératrice la proscrivit sans aucune réserve. K.

périr, presque dans la même année, l'innocent Langlade et l'innocent Lebrun[a]; leur histoire déjà citée[1] est assez connue par tous ceux qui ont entendu parler des méprises de la justice. Ces deux martyrs de la forme des lois chez nos voisins font voir assez que la question ne sert pas à découvrir la vérité, mais sert à causer inutilement la mort la plus longue et la plus douloureuse. L'injustice du supplice de ce Langlade et de ce Lebrun ne fut reconnue qu'après leur mort; leurs juges pleurèrent; mais leur repentir n'abolit point la loi. Je ne connais pas comment les infortunés juges qui les condamnèrent purent être encore assez hardis pour ordonner la question dans d'autres procès criminels, et comment Louis XV le souffrit. Mais un roi a-t-il le temps de songer à ces menus détails d'horreurs, au milieu de ses fêtes, de ses conquêtes, et de ses maîtresses? Daignez vous en occuper, ô Louis XVI, vous qui n'avez aucune de ces distractions!

ARTICLE XXV.

Des prisons, et de la saisie des prisonniers.

Les prisons à Madrid, construites dans la grande place, sont décorées d'une façade de belle architecture. Il ne faut pas qu'une prison ressemble à un palais : il ne faut pas non plus qu'elle ressemble à un charnier. On se plaint que la plupart des geôles en

[a] On peut voir l'histoire de leur innocence et de leur mort dans les Causes célèbres.

[1] Voyez ci-dessus, page 321; et tome XXVII, page 551. B.

Europe soient des cloaques d'infection, qui répandent les maladies et la mort, non seulement dans leur enceinte, mais dans le voisinage. Le jour y manque, l'air n'y circule point. Les détenus ne s'entre-communiquent que des exhalaisons empestées. Ils éprouvent un supplice cruel avant d'être jugés. La charité et la bonne police devraient remédier à cette négligence inhumaine et dangereuse.

L'emprisonnement est déjà une peine par lui-même; il doit donc être proportionné à l'énormité du délit dont le détenu est accusé. Faut-il plonger dans le fond du même cachot un malheureux débiteur insolvable, et un scélérat violemment soupçonné d'un parricide? Il y a des degrés à tout, des distinctions à faire dans chaque genre.

Nous voyons que le sage Louis XVI réforme en partie cet abus dans un édit qui supprime des centaines de petits persécuteurs subalternes qui plongeaient dans des cachots pestiférés des familles indigentes condamnées par eux à des amendes[a].

L'incarcération légale, quoique pénible, n'est point regardée d'abord par les juges comme un châtiment. Ce n'est à leurs yeux qu'une assurance de retrouver sous leur main le prévenu, quand ils viendront l'interroger et le juger. Cependant, en Angleterre, un ministre d'état qui fait incarcérer sans raison un homme seulement pour le retrouver au besoin, et sous prétexte que prison n'est pas supplice, est obligé, par la loi, de payer quatre guinées pour la première

[a] Édit pour la suppression des jurandes.

heure, et deux guinées pour chaque heure suivante de la détention de cet homme qu'il a voulu avoir sous sa main. La prison est un supplice pour peu qu'elle dure. C'est un supplice intolérable quand on y est condamné pour sa vie.

Dans plusieurs états, la manière dont on s'y prend pour s'assurer d'un homme ressemble trop à une attaque de brigands.

N'approuvez-vous pas l'heureuse méthode d'une nation qui a su donner à la loi seule un si puissant empire, qu'il suffit d'un seul ministre de la loi, revêtu des marques de son office, pour que le prévenu n'ose résister?

Comment est-on parvenu à rendre ainsi les lois si respectables à chaque citoyen? c'est lorsque la nation les a faites.

ARTICLE XXVI.

Des supplices recherchés.

Comment le bénédictin Calmet s'est-il pu divertir à faire graver dans un dictionnaire des estampes de tous les tourments qui étaient en usage chez la petite nation judaïque? Être précipité du haut d'un rocher sur des cailloux, ou bien être lapidé avec ces cailloux dont le pays est couvert, et de là être pendu à une potence pour y attendre la mort; être enterré vivant dans un monceau de cendres; mourir écrasé sous des traîneaux de fer, sous des épines, sous des roues, sous les pieds des chevaux ou des éléphants (quand par hasard ce peuple pouvait en avoir, ce qui était bien rare); écorcher de la tête aux pieds; arracher

les côtes et les entrailles avec des ongles de fer; brûler avec des torches ardentes ou dans des bûchers; scier un homme en deux! quel honteux amusement les lecteurs trouvent-ils dans ces images?

On prétend que le supplice de la roue fut inventé en Allemagne, et ne fut employé en France que sous François Ier contre les voleurs publics[1].

En Angleterre, pour crime de haute trahison, la loi ordonne encore aujourd'hui que le coupable soit traîné tête nue sur le pavé jusqu'à la potence; que là, étant suspendu vivant, on lui arrache les entrailles et le cœur, qu'on en batte les joues du coupable, et que le bourreau, en montrant ce cœur sanglant, dise à haute voix: Voilà le cœur du traître. Mais cette exécrable exécution est épargnée. Le coupable n'est plus traîné sur le pavé, on ne lui arrache plus le cœur tandis qu'il est en vie. Aucun supplice n'est permis au-delà de la simple mort. Il a fallu du temps pour que cette nation sût joindre la pitié à la justice. Elle y est enfin parvenue.

ARTICLE XXVII.

De la confiscation.

Après avoir fait mourir un coupable, il ne reste plus qu'à prendre ses dépouilles[2].

[1] La loi qui l'établit est du chancelier Poyet; il est utile que le public sache que cette loi atroce a été l'ouvrage d'un magistrat flétri, pour ses malversations, par le parlement de Paris. C'est le même qui, ne trouvant pas à son gré la sentence portée par des commissaires contre l'amiral Chabot, la falsifia. K.

[2] Nous nous bornerons à observer ici que la privation des biens peut

Je crois ne pouvoir mieux faire que de vous renvoyer à ce qui est imprimé dans un livre moral, fait en forme de dictionnaire[1].

ARTICLE XXVIII.

Des lois de Louis XVI sur la désertion; et conclusion de l'ouvrage.

J'ai parcouru avec vous, messieurs, une triste carrière; elle n'est semée que de crimes et de châtiments : vous changerez ce spectacle d'horreur en objet de complaisance, si vous inspirez aux gouvernements de l'Europe les moyens de changer des scélérats même en serviteurs de la patrie, et de les punir exemplairement sans répandre un sang nécessaire à l'état.

Le roi de France en a déjà donné un grand exemple à son avénement à la couronne, non sur des scélérats, mais sur des hommes que l'inconstance, la légèreté, ou la débauche, ou la suggestion, avait rendus criminels, en un mot, sur les déserteurs. Il eut pitié d'eux et de la France, qui perdait en eux des défenseurs. Il leur remit la peine de mort, et leur donna des facilités de réparer leur faute, en leur accordant

être une peine, mais que la confiscation n'en est pas une. Elle est donc injuste. La loi peut accorder des dédommagements à ceux que le crime a lésés; le reste du bien de celui qu'elle retranche de la société devient la propriété de ses héritiers. K.

[1] Dans la première édition, on rapportait ici une très grande partie de l'article CONFISCATION des *Questions sur l'Encyclopédie;* voyez t. XXVIII, p. 165; et l'extrait du plaidoyer de Talon, rapporté dans le paragraphe XXI du *Commentaire sur le traité des Délits et des Peines*, t. XLII, p. 468. B.

quelques jours pour revenir au drapeau. Et lorsqu'on les punit, c'est par une peine qui les enchaîne au service de la patrie qu'ils ont abandonnée. Ils sont forçats pendant plusieurs années. On doit cette jurisprudence militaire à un ministre militaire, aussi éclairé que brave. Un autre ministre de même caractère avait auparavant tenté de prévenir toute désertion, en rendant la profession de soldat plus honorable, en leur accordant des distinctions qui devaient leur faire aimer le service, et leur faire regarder la désertion comme une lâcheté indigne d'eux.

J'ose vous inviter, messieurs, à chercher pour les citoyens ce que Louis XVI a trouvé pour les soldats. Je vous demande si on ne pourrait pas diminuer le nombre des délits, en rendant les châtiments plus honteux et moins cruels. Ne remarquez-vous pas que les pays où la routine de la loi étale les plus affreux spectacles sont ceux où les crimes sont le plus multipliés? N'êtes-vous pas persuadés que l'amour de l'honneur et la crainte de la honte sont de meilleurs moralistes que les bourreaux? Les pays où l'on donne des prix à la vertu ne sont-ils pas mieux policés que ceux où l'on ne cherche que des prétextes de répandre le sang, et d'hériter des coupables?

Pesez ces maximes, rectifiez-les, non pour un seul coin du monde, et je ne dirai pas pour le bonheur de la terre, mais pour l'adoucissement des fléaux dont elle a été tourmentée.

Voyez presque tous les souverains de l'Europe rendre hommage aujourd'hui à une philosophie qu'on ne croyait pas, il y a cinquante ans, pouvoir appro-

cher d'eux. Il n'y a pas une province où il ne se trouve quelque sage qui travaille à rendre les hommes moins méchants et moins malheureux. Partout de nouveaux établissements pour encourager le travail, et par conséquent la vertu; partout la raison fait des progrès qui effraient même le fanatisme. La discorde n'est plus que dans l'Amérique boréale[1]. Les souverains ne disputent qu'à qui fera le plus de bien. Profitez de ces moments; peut-être ils seront courts.

[1] Le 4 juillet 1776, avait commencé l'insurrection des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, qui sont devenues le gouvernement des États-Unis. B.

FIN DU *PRIX DE LA JUSTICE ET DE L'HUMANITÉ*.

DERNIÈRES REMARQUES

SUR

LES PENSÉES DE M. PASCAL,

ET SUR QUELQUES AUTRES OBJETS.

PRÉFACE

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Voltaire, en 1728, avait fait sur les *Pensées de Pascal* quelques remarques qui furent publiées en 1734, à la suite des *Lettres philosophiques*[1]. Quelques années après, il fit des remarques sur les *Pensées de Pascal qui n'avaient pas encore paru*[2].

Condorcet fit imprimer, long-temps après, un *Éloge et Pensées de Pascal*, 1776, in-8° de trois cents et quelques pages, dont plus d'un tiers est rempli par l'*Éloge de Pascal* et par des *Réflexions sur l'argument de M. Pascal et de M. Locke, concernant la possibilité d'une autre vie à venir, par M. de Fontenelle*. Voltaire doute que ces réflexions soient de Fontenelle[3]. Cependant elles ont été admises dans les *OEuvres* du neveu de Corneille[4], mais seulement parmi les *écrits qui lui sont attribués*.

Condorcet avait mis au bas des pages des notes, les unes de sa façon, les autres de Voltaire. Ces dernières, au nombre de vingt-sept, étaient un choix de celles qui avaient été publiées avec les *Lettres philosophiques*, ou depuis.

C'était aussi un choix parmi les *Pensées de Pascal* qu'avait fait Condorcet, et qu'il avait disposé dans un ordre nouveau. Son édition fut long-temps regardée comme la meilleure et la mieux rangée. Ayant consulté les manuscrits de l'auteur, il avait ajouté beaucoup de pensées nouvelles. Ce fut l'objet

[1] Voyez tome XXXVII, page 36.
[2] Voyez id., page 81.
[3] Voyez, page 344, la fin de son *Avertissement*.
[4] Tome II, page 617 de l'édition de 1818, en trois volumes.

de remarques nouvelles de la part de Voltaire, qui fit réimprimer l'édition de Condorcet sous ce titre : *Éloge et Pensées de Pascal, nouvelle édition commentée, corrigée, et augmentée, par M. de* ***; Paris (Suisse), 1778, in-8°. Voltaire avait prodigué les notes sur la *Préface* de Condorcet, sur son *Éloge* de Pascal, sur les *Pensées* de Pascal, sur les *Réflexions* imprimées sous le nom de Fontenelle, sur les notes mêmes de Condorcet. Il avait gardé l'anonyme, et ce qui est de lui est signé des mots *second éditeur*. Il avait mis en tête un *Avertissement*, qui était tout ce que les éditeurs de Kehl avaient admis de ce volume de 1778 dans leur édition des *Œuvres* de Voltaire.

Je m'étais borné, en 1819, à donner les remarques de Voltaire portant sur le texte de Pascal. L'ordre adopté alors dans la classification des ouvrages de Voltaire ne me semblait pas permettre de faire plus. Il paraît que tous les éditeurs qui m'ont suivi depuis lors ont pensé comme moi, car ils n'ont pas fait autrement que moi.

Ce que je n'ai pu faire en 1819, je le fais en 1834; et l'on trouvera ici, pour la première fois, les notes sur le travail de Condorcet et sur l'écrit attribué à Fontenelle. Quel que soit l'objet des remarques, tout est rangé sous une seule série, et dans l'ordre du volume de 1778. Mais pour éviter la confusion, j'ai signé d'un C les passages qui sont de Condorcet, d'un P les Pensées de Pascal, d'un F ce qui fait partie de l'écrit attribué à Fontenelle, d'un V les remarques de Voltaire.

Ainsi des cent vingt-huit remarques que j'ai recueillies, vingt-deux portent sur Condorcet; ce sont les n^os^ I à XVII, LXXI, LXXXI, LXXXII, LXXXVI, CXXV; douze sur l'écrit attribué à Fontenelle, n°s XLVI à LVII; quatre-vingt-quatorze seulement sur les *Pensées de Pascal.*

Quoique le volume d'où je les ai extraites porte la date de 1778, je les ai datées de 1777, parcequ'il est à croire qu'elles furent au moins livrées à l'impression à la fin de cette année. C'est probablement le dernier ouvrage que Voltaire ait livré

lui-même à l'impression. On se rappelle que, le 3 février 1778, il partit de Ferney pour venir à Paris. On sait comment fut rempli le peu de temps qu'il y passa jusqu'à sa mort, arrivée le 30 mai. Il est à croire que c'était avant les préparatifs pour son voyage de Paris qu'il avait mis la dernière main à son travail. On voit, par une lettre à De Vaines[5], que Voltaire n'avait pas encore d'exemplaires du volume en avril. Il paraît cependant que déjà des exemplaires circulaient à Paris, car les *Mémoires secrets* en parlent à la date du 6 avril.

[5] N° 7466, tome LXX, page 462.

BEUCHOT.

Paris, 10 avril 1834, centenaire de la condamnation des *Lettres philosophiques*.

AVERTISSEMENT[1].

Il est un homme de l'ancienne chevalerie et de l'ancienne vertu, constitué dans une espèce de dignité qui ne peut guère être exercée que par un ou deux hommes de son siècle.

Cet homme, égal à Pascal en plusieurs choses, et très supérieur en d'autres[2], fit présent, en 1776, à quelques uns de ses amis, d'un recueil nouvellement imprimé de toutes les pensées de ce fameux Pascal.

La plupart de ses monuments de philosophie et de religion, ou avaient été négligés par les rédacteurs pour ne laisser paraître que certains morceaux choisis, ou avaient été supprimés par la crainte d'irriter la fureur des jésuites; car les jésuites persécutaient alors avec autant de pouvoir que d'acharnement la mémoire de Pascal, et Arnauld fugitif, et les débris de Port-Royal détruit, et les cendres des morts dont on violait la sépulture.

La persécution religieuse qui souilla malheureusement, et en tant de manières, la fin du beau règne de Louis XIV, fit place au règne des plaisirs sous Philippe d'Orléans, régent du royaume, et recommença sourdement après lui, sous le ministère d'un prêtre long-temps abbé de cour.

Fleury ne fut pas un cardinal tyran, mais c'était un petit génie, entêté des prétentions de la cour de Rome, et assez faible pour croire les jansénistes dangereux.

[1] Il est de Voltaire. B. — [2] Condorcet. B.

Ces fanatiques avaient autrefois obtenu une assez grande considération par les Pascal, les Arnauld, les Nicole même, et quelques autres chefs de parti, ou éloquents, ou qui en avaient la réputation.

Mais des convulsionnaires des rues ayant succédé aux Pères de cette Église, le jansénisme tomba avec eux dans la fange. Les jésuites insultèrent à leurs ennemis vaincus. Je me souviens que le jésuite Buffier, qui venait quelquefois chez le dernier président de Maisons, mort trop jeune, y ayant rencontré un des plus rudes jansénistes, lui dit: *Et ego in interitu vestro ridebo vos, et subsannabo.* Le jeune Maisons, qui étudiait alors *Térence*, lui demanda si ce passage était des *Adelphes* ou de *l'Eunuque*. Non, dit Buffier, c'est la Sagesse elle-même qui parle ainsi dans son premier chapitre des *Proverbes* (verset 26).

Voilà un proverbe bien vilain, dit M. de Maisons; vous vous croyez donc la sagesse, parceque vous riez à la mort d'autrui! Prenez garde qu'on ne rie à la vôtre.

Ce jeune homme, de la plus grande espérance, a été prophète. On a ri à la mort du jansénisme et du molinisme, et de la grace concomitante, et de la médecinale, et de la suffisante, et de l'efficace.

Quelle lumière s'est levée sur l'Europe depuis quelques années! Elle a d'abord éclairé presque tous les princes du Nord; elle est descendue même jusque dans les universités. C'est la lumière du sens commun.

De tant de disputeurs éternels, Pascal seul est resté, parceque seul il était un homme de génie. Il est encore debout sur les ruines de son siècle.

Mais l'autre génie qui a commenté depuis peu quel-

ques unes de ses pensées, et qui les a données dans un meilleur ordre, est, ce me semble, autant au-dessus du géomètre Pascal que la géométrie de nos jours est au-dessus de celle des Roberval, des Fermat, et des Descartes.

Je crois rendre un grand service à l'esprit humain en fesant réimprimer cet *Éloge de Pascal*, qui est un portrait fidèle plutôt qu'un éloge.

Il n'appartenait qu'à ce peintre de dessiner de tels traits. Peu de connaisseurs démêleront d'abord l'art et la beauté du pinceau.

Je joins les pensées du peintre à celles de Pascal, telles qu'il les a imprimées lui-même. Elles ne sont pas dans le même goût; mais je crois qu'elles ont plus de vérité et de force. Pascal est commenté par un géomètre plus profond que lui, et par un philosophe, j'ose le dire, beaucoup plus sage. Ce philosophe véritable tient Pascal dans sa balance, et il est plus fort que celui qu'il pèse.

Après le second paragraphe de l'article III des *Pensées*, on trouvera une dissertation attribuée à M. de Fontenelle, sur un objet qui doit profondément intéresser tous les hommes. Je ne crois pas que Fontenelle soit l'auteur d'un ouvrage si mâle et si plein. Ce que je sais, c'est qu'il faut le lire comme un juge impartial, éclairé, et équitable, lirait le procès du genre humain.

Ce livre n'est pas fait pour ceux qui n'aiment que les lectures frivoles. Et tout homme frivole, ou faible, ou ignorant, qui osera le lire ou le méditer, sera peut-être étonné d'être changé en un autre homme.

DERNIÈRES REMARQUES

SUR

LES PENSÉES DE M. PASCAL,

ET SUR QUELQUES AUTRES OBJETS.

1777.

« I. Plus un homme a laissé une réputation im-
« posante, plus il est utile d'avertir les jeunes gens
« des fautes qui lui sont échappées, et c'est pour les
« jeunes gens qu'il faut écrire. » C.

Vous savez, monsieur, que c'est pour les hommes de tout âge. Qui sait mieux que vous qu'on ne doit cacher la vérité à personne? Il y a d'excellentes plaisanteries, sans doute, dans les *Provinciales* et dans *Tartuffe*. Il y a d'admirables traits d'éloquence dans ces deux ouvrages. Mais tout n'est pas parfait. C'est être un sot de souffrir Livie dans *Cinna*, et l'infante dans *le Cid*. C'est à vous de chasser les infantes et les Livies partout où vous les trouverez. V.

« II. Pascal était alors à Rouen, où bientôt il se
« montra digne de sa réputation par une invention
« brillante; et ce n'était plus l'ouvrage d'un enfant
« qui donne des espérances. A dix-neuf ans il conçut
« l'idée d'une machine arithmétique. » C.

J'ignore, monsieur, de qui sont les notes[1] alphabétiques au bas de vos pages, si elles sont de vous ou de l'un de vos savants amis. Mais je sais que dans les montagnes de la Suisse, des Vosges, et du Tyrol, on a vu des jeunes gens sans éducation construire des machines arithmétiques à peu près semblables. V.

« III. En sorte que s'il n'y a jamais de preuve con-« vaincante qu'il existe dans la nature un vide ab-« solu, du moins est-on trop avancé maintenant pour « croire que des raisonnements métaphysiques puis-« sent en prouver l'impossibilité. » C.

Oserai-je vous demander, monsieur, pourquoi vous n'osez pas affirmer que le vide est prouvé? V.

« IV. Dans le cours de ses expériences, Pascal eut « occasion de marquer l'élasticité de l'air. » C.

Supposé qu'il y ait un élément élastique, distingué des vapeurs continuellement émanées de la terre, et que cet élément soit autre chose que l'atmosphère dans laquelle nous nageons, laquelle est tantôt sèche, tantôt humide, et agit toujours sur les corps. V.

« V. La justice nous oblige d'observer que, dans « tout ce récit, l'auteur de l'*Éloge* accorde beaucoup « à Descartes, tandis que les éditeurs de Pascal lui « ont presque tout refusé. Mais on a rapporté dans « cet *Éloge* les faits tels qu'ils résultent des lettres « de Descartes et de sa vie, écrite par Baillet.

« Les savants indiens trouveront sans doute qu'on « est ici trop favorable aux deux philosophes fran-« çais, et peut-être auront-ils raison. » C.

[1] Ce n'est point dans une note, mais dans le texte même de l'*Éloge de Pascal*, par Condorcet, qu'est la phrase sur laquelle porte la remarque de Voltaire. B.

Que cette note soit de l'illustre et savant auteur de l'*Éloge* ou de son ami, il n'importe. Le fait est que l'académie *del Cimento* fut la première dont les membres découvrirent la plupart de ces vérités. V.

« VI. L'Église de France était alors divisée en « deux partis. L'un avait pour chefs les jésuites; et « l'autre, les hommes de France les plus savants..... « (*et en note*) dans la grammaire, dans les langues, « dans l'histoire ecclésiastique, dans la théologie; car « la France avait alors des hommes bien supérieurs « dans les sciences humaines. On aurait dû faire ici « une distinction d'autant plus nécessaire que l'en« thousiasme ignorant des jansénistes a souvent mis « Nicole et Arnauld à côté de Descartes ou de Pas« cal; à la vérité, dans un siècle où l'on attachait « tant de prix à la scolastique, les solitaires de Port« Royal pouvaient être regardés comme de grands « hommes; mais la postérité n'a point confirmé ce « jugement. L'auteur nous paraît trop favorable aux « jansénistes. » C.

Il ne faut pas se dissimuler ici que l'auteur de l'*Éloge*, supérieur aux matières qu'il traite, se donne le plaisir de corriger lui-même, dans ses notes, ce qu'il a mis de trop fort dans le texte: cela est rare. Cette méthode n'appartient qu'à un homme passionné pour le vrai. V.

« VII. Arnauld avait approfondi les sciences.... (*et « en note*) Approfondi, c'est trop fort. Arnauld savait « très peu de géométrie, d'astronomie, d'optique, « d'anatomie; de son temps, les autres sciences na« turelles étaient encore au berceau, ou étaient de-

« meurées un secret entre les mains de leurs inven-
« teurs.

« Ce qu'Arnauld avait approfondi, c'était la partie « systématique de la philosophie de Descartes, c'est-à-« dire précisément tout ce qui ne valait rien. » C.

Oui, c'est trop fort; mais votre note ne l'est pas trop. Arnauld n'était que discret. Pascal était un génie (ardent); Nicole, l'homme le plus médiocre. Descartes eût été le meilleur écolier de Galilée, s'il eût pu étudier sous lui. V.

« VIII. J'ajouterais volontiers à cette maxime (de « Zoroastre, *Dans le doute abstiens-toi*) : Si tu as « quelque intérêt à agir; mais si tu n'en as point, « agis, de peur que la paresse ou l'indifférence pour « le bien ne soient la cause secrète de ton doute. » C.

Votre petit commentaire sur Zoroastre est juste et beau. Dites-moi comment on put imputer tant d'horribles extravagances à un législateur qui avait dit : *Dans le doute abstiens-toi?* Quelle sublimité dans les maximes des brachmanes, de Pythagore leur disciple, de Zaleucus, quelquefois même de Platon! mais nous avons des casuistes. V.

« IX. Ils (les casuistes) demandent quelle espèce « de péché il y a à coucher avec le diable; si le sexe « sous lequel le diable juge à propos de paraître « change l'espèce du péché. Ils répondent que non, « mais qu'il y a complication; et ils appellent cette « espèce *bestialité*, quoique le diable ne soit pourtant « pas si bête. Ainsi, lorsque le diable prend la forme « d'une religieuse, il y a bestialité avec complication

« d'inceste spirituel. Ils demandent si une religieuse « qui donne un rendez-vous à son amant sur la brê« che du monastère, et qui a la précaution de n'avoir « hors du couvent que la moitié du corps, échappe « par ce moyen au crime d'avoir violé la clôture; si « un homme qui entretiendrait cinq filles, et qui, en « reconnaissance de leurs services, aurait promis de « dire un *Ave Maria* pour chacune, pécherait en « accomplissant ce vœu ou en ne l'accomplissant « pas, etc.

« Tout cela est fort curieux, et surtout fort impor« tant pour le bonheur de l'humanité. Cependant c'est « ce qu'on a appelé long-temps et ce que, dans les « écoles, on appelle encore la *morale*. » C.

Il ne reste plus qu'à savoir combien on paya de florins par la taxe apostolique pour ces mésalliances. V.

« X. Pascal, en attaquant ces jésuites si scandaleux « et si sots.... » C.

Sots paraît un peu trop hasardé au vulgaire, qui croit encore que tout jésuite était un fripon; mais *sots* est le mot propre; les habiles, les fins étaient les chefs de l'ordre, Italiens résidant à Rome, espions dans toute l'Europe, sous le nom de *pères spirituels*, confesseurs des rois et des reines depuis qu'on eut pendu le P. Guignard. La foule des petits jésuites de collége était composée d'écoliers jeunes et vieux, argumentant à toute outrance contre calvinistes, jansénistes, rigoristes, et philosophes; bons grammairiens en latin, ne sachant pas un mot des

secrets du père général et de son conseil. C'était parmi eux qu'étaient les *sots*. V.

« XI. J'aurais desiré qu'en applaudissant à la des« truction des jésuites, l'auteur se fût élevé contre « l'horrible dureté avec laquelle on a traité tant d'in« dividus, la plupart innocents du fanatisme et des « intrigues de leur ordre. On a trop oublié qu'ils « avaient été des hommes et des citoyens, avant d'être « des jésuites; et l'opération la plus utile à la raison « et au bonheur de l'humanité a été souillée par les « emportements de la vengeance et du fanatisme. » C.

Vous êtes trop bon, monsieur; il semble qu'on ait fait une Saint-Barthélemi des jésuites; il n'y a eu pourtant que frère Malagrida de brûlé en Portugal, et le général Ricci de mort en prison à Rome. V.

« XII. Rien ne prouve mieux l'utilité des *lumières*, « et ne donne une espérance mieux fondée que le « temps n'est pas éloigné peut-être, où les erreurs « qui ont fait si long-temps le malheur des hommes « disparaîtront enfin de la terre.

« (*Et en note*). Je crains que l'auteur ne se trompe « ici, et que la destruction des jésuites n'ait plus été « l'ouvrage du jansénisme que de la raison. Peut-être « le genre humain est-il condamné à être toujours « esclave des préjugés, et ne fera-t-il que changer « d'erreurs. Cela peut tenir à la prodigieuse inéga« lité des esprits, de laquelle il résulte nécessairement « qu'il y aura toujours des opinions que la multitude « adoptera sans les entendre. » C.

Qu'aurait dit à cela notre ami Helvétius, qui assura que tous les esprits étaient égaux, pour dire

quelque chose de neuf, et qui fut condamné [1] par gens graves se mêlant peu des choses d'esprit? V.

« XIII. Esprits forts : c'est le nom que, dans le « siècle dernier, on donnait à ceux qui ne croyaient « pas la religion chrétienne, comme si c'était là une « preuve de force d'esprit. Ce mot est devenu de mau- « vais goût; les noms de libertins, d'incrédules, de « matérialistes, de déistes, d'athées, ont passé rapi- « dement, et on s'est arrêté à celui de philosophes « ou d'encyclopédistes, dont l'un signifie ami de la « vérité, et l'autre, coopérateur de *l'Encyclopédie* : « ces mots dureront long-temps, parceque, les ren- « dant ainsi synonymes d'incrédules, on peut espérer « de trouver le moyen de nuire aux véritables philo- « sophes, et aux savants célèbres qui ont travaillé à « *l'Encyclopédie.* » C.

Il faut toujours en France persécuter quelqu'un; tantôt c'est Vanini à qui on a fait accroire qu'il est sorcier et athée, parcequ'on a trouvé chez lui un crapaud dans une bouteille; tantôt c'est un nommé Toussaint, auteur d'un très plat livre sur *les Mœurs*, qu'on a la sottise de trouver hardi [2]. C'est dans un autre pays une société de francs-maçons, gens dangereux, qui portent un tablier à table. Il n'y a pas encore long-temps qu'on pendait en Espagne un Juif entre deux chiens; en France, on tient

[1] La condamnation par le parlement du livre *De l'Esprit*, par Helvétius, est du 6 février 1759; voyez t. LVII, p. 599; et LVIII, 29. B.

[2] *Les Mœurs* (par F.-V. Toussaint), 1748, trois tomes en un volume in-12; ouvrage condamné au feu par le parlement, le 6 mai 1748. B.

Arnauld en exil pour la grace triomphante; et Fénelon, pour l'amour pur. Autrefois on voulut faire brûler à Paris, comme ayant fait pacte avec le diable, les premiers imprimeurs qui apportèrent des livres. V.

« XIV. Ainsi le sage doit parler comme le peu-« ple, en conservant cependant *une pensée de der-« rière.* » C.

Ces décisions de Pascal sont étonnantes, et la pensée de derrière semble plus d'un jésuite que de Pascal. On en parlera ailleurs [1]. V.

« XV. Plaignons Pascal d'avoir assez peu senti l'a-« mitié pour croire qu'on peut juger son ami sans « prévention, et de n'avoir connu des erreurs des « hommes que celles qui les divisent, et non celles « qui font qu'ils s'aiment davantage. Les *éditeurs* « n'ont point imprimé la pensée que nous venons de « citer [2]; elle aurait donné une trop mauvaise idée « des amis de Pascal. » C.

On sent, en lisant ces lignes, qu'on aimerait mieux avoir pour ami l'auteur de l'*Éloge de Pascal* que Pascal lui-même. V.

« XVI. Cela même devait être un grand avantage « aux yeux d'un philosophe qui ne voyait dans la mo-« rale humaine aucune base fixe sur laquelle on pût « appuyer la distinction du juste ou de l'injuste. » C.

Rigidæ virtutis amator,
Quære quid est virtus, et posce exemplar honesti. V.

[1] Il n'en a pas parlé. B.
[2] C'est celle qui est le sujet de la remarque XCI. B.

« XVII. De la manière de prouver la vérité et de « l'exposer aux hommes [1]. » C.

Ce n'est point ainsi que Pascal avait arrangé ses pensées ; car il ne les avait point arrangées du tout ; il les jeta au hasard. Ses amis, après sa mort, les mirent dans un autre ordre ; l'auteur de l'*Éloge* les a mises dans un autre ; et ce nouvel ordre est plus méthodique. V.

« XVIII. Ce qui passe la géométrie nous surpasse, « et néanmoins il est nécessaire d'en dire quelque « chose, quoiqu'il soit impossible de le pratiquer. » P.

S'il est impossible de le mettre en pratique, il est donc inutile d'en parler. V.

« XIX. On ne reconnaît en géométrie que les seu- « les définitions que les logiciens appellent définitions « de noms, c'est-à-dire que les seules impositions de « nom aux choses qu'on a clairement désignées en « termes parfaitement connus ; et je ne parle que de « celles-là seulement. » P.

Ce n'est là qu'une nomenclature, ce n'est pas une définition. Je veux désigner un gros oiseau, d'un plumage noir ou gris, pesant, marchant gravement, qu'on mène paître en troupeau, qui porte un fanon de chair rouge au-dessous du bec, dont la patte est privée d'éperon, qui pousse un cri perçant, et qui étale sa queue comme le paon étale la sienne, quoique celle du paon soit beaucoup plus longue et plus belle. Voilà cet oiseau défini. C'est un dindon ; le

[1] C'était le titre que Condorcet avait mis en tête des *Pensées*, dont il avait composé son ARTICLE PREMIER. B.

voilà nommé. Je ne vois pas qu'il y ait rien là de géométrique. V.

« XX. Il paraît que les définitions sont très libres, « et qu'elles ne sont jamais sujettes à être contre- « dites; car il n'y a rien de plus permis que de don- « ner à une chose qu'on a clairement désignée un « nom tel qu'on voudra. » P.

Les définitions ne sont point très libres, il faut absolument définir *per genus proprium et per differentiam proximam*. C'est le nom qui est libre. V.

« XXI. Il paraît que les hommes sont dans une « impuissance naturelle et immuable de traiter quel- « que science que ce soit dans un ordre absolument « accompli; mais il ne s'en suit pas de là qu'on doive « abandonner toute sorte d'ordre. » P.

Les hommes ne sont point dans une *impuissance* insurmontable de définir ce qu'ils connaissent des objets de leurs pensées; et c'est assez pour raisonner conséquemment. V.

« XXII. Elle (la géométrie) ne définit aucune de « ces choses, espace, temps, mouvement, nombre, « égalité, ni les semblables qui sont en grand nom- « bre, parceque ces termes-là désignent si naturel- « lement les choses qu'ils signifient à ceux qui en- « tendent la langue, que l'éclaircissement qu'on « voudrait en faire apporterait plus d'obscurité que « d'instruction. » P.

Apollonius, assurément grand géomètre, voulait qu'on définît tout cela. Un commençant a besoin qu'on lui dise : L'espace est la distance d'une chose à une autre; le mouvement est le transport d'un lieu

à un autre; le nombre est l'unité répétée; le temps est la mesure de la durée. Cet article mériterait d'être refondu par le génie de Pascal. V.

« XXIII. L'art de persuader consiste autant en ce« lui d'agréer qu'en celui de convaincre, tant les « hommes se gouvernent plus par caprice que par « raison. Or, de ces deux méthodes, l'une de con« vaincre, l'autre d'agréer, je ne donnerai ici les rè« gles que de la première, et encore au cas qu'on « ait accordé les principes, et qu'on demeure ferme « à les avouer : autrement je ne sais s'il y aurait un « art pour accommoder les preuves à l'inconstance « de nos caprices. La manière d'agréer est bien, sans « comparaison, plus difficile, plus subtile, plus utile, « et plus admirable; aussi si je n'en traite pas, c'est « parceque je n'en suis pas capable, et je m'y sens « tellement disproportionné, que je crois pour moi « la chose absolument impossible. » P.

Il l'a trouvée très possible dans les *Provinciales*. V.

« XXIV. Il y a un art, et c'est celui que je donne, « pour faire voir la liaison des vérités avec leurs prin« cipes, soit de vrai, soit de plaisir, pourvu que les « principes qu'on a une fois avoués demeurent fer« mes, et sans être jamais démentis; mais comme il « y a peu de principes de cette sorte, et que hors de « la géométrie, qui ne considère que des figures très « simples, il n'y a presque point de vérités dont nous « demeurions toujours d'accord, et encore moins « d'objets de plaisirs dont nous ne changions à toute « heure, je ne sais s'il y a moyen de donner des « règles fermes pour accorder les discours à l'in-

« constance de nos caprices. Cet art, que j'appelle « l'art de persuader, et qui n'est proprement que la « conduite des preuves méthodiques et parfaites, « consiste en trois parties essentielles, à expliquer les « termes dont on doit se servir par des définitions « claires, à proposer des principes ou axiomes évi- « dents pour prouver les choses dont il s'agit, et à « substituer toujours mentalement, dans la démon- « stration, les définitions à la place des définis. » P.

Mais ce n'est pas là l'art de persuader, c'est l'art d'argumenter. V.

« XXV. Pour la première objection, qui est que ces « règles sont connues dans le monde, qu'il faut tout « définir et tout prouver, et que les logiciens même « les ont mises entre les préceptes de leur art, je « voudrais que la chose fût véritable, et qu'*elle fût* « si connue, que je n'eusse pas eu la peine de re- « chercher avec tant de soin la source de tous les dé- « fauts de nos raisonnements. » P.

Locke, le Pascal des Anglais, n'avait pu lire Pascal. Il vint après ce grand homme, et ces pensées paraissent, pour la première fois, plus d'un demi-siècle après la mort de Locke. Cependant Locke, aidé de son seul grand sens, dit toujours, *Définissez les termes*. V.

« XXVI. C'est de cette sorte que la logique a peut- « être emprunté les règles de la géométrie sans en « comprendre la force; et ainsi en les mettant à l'a- « venture parmi celles qui lui sont propres, il ne « s'ensuit pas de là qu'ils aient entré dans l'esprit « de la géométrie; et s'ils n'en donnent pas d'autres

« marques que de l'avoir dit en passant, je serai bien
« éloigné de les mettre en parallèle avec les géomètres,
« qui apprennent la véritable manière de conduire la
« raison.

« Je serai au contraire bien disposé à *les* en ex-
« clure, et presque sans retour; car de l'avoir dit en
« passant sans avoir pris garde que tout est renfermé
« là-dedans, et au lieu de suivre ces lumières, s'éga-
« rer à perte de vue après des recherches inutiles pour
« courir à ce qu'elles offrent et qu'elles ne peuvent
« donner, c'est véritablement montrer qu'on n'est
« guère clairvoyant, et bien moins que si l'on n'avait
« manqué de les suivre que parcequ'on ne les avait
« pas aperçues. » P.

Qui, *les?* c'est sans doute les règles de la géomé-
trie dont il veut parler. V.

« XXVII. La méthode de ne point errer est re-
« cherchée de tout le monde. Les logiciens font pro-
« fession d'y conduire. Les géomètres seuls y arri-
« vent; et hors de leur science et de ce qui l'imite,
« il n'y a point de véritables démonstrations; tout
« l'art en est renfermé dans les seuls préceptes que
« nous avons dit. Ils suffisent seuls, ils prouvent
« seuls; toutes les autres règles sont inutiles ou nui-
« sibles.

« Voilà ce que je sais par une longue expérience
« de toute sorte de livres et de personnes.

« Le défaut d'un raisonnement faux est une mala-
« die qui se guérit par les deux remèdes indiqués.
« On en a composé un autre d'une infinité d'herbes
« inutiles, où les bonnes se trouvent enveloppées, et

« où elles demeurent sans effet par les mauvaises « qualités de ce mélange.

« Pour découvrir tous les sophismes et toutes les « équivoques des raisonnements captieux, ils ont in« venté des noms barbares qui étonnent ceux qui les « entendent; et au lieu qu'on ne peut débrouiller « tous les replis de ce nœud si embarrassé qu'en tirant « les deux bouts que les géomètres assignent, *ils* en « ont marqué un nombre étrange d'autres où ceux-là « se trouvent compris, sans qu'ils sachent lequel est « le bon. » P.

Qui, *ils?* apparemment les rhéteurs anciens de l'école. Mais que cela est obscur! V.

« XXVIII. Rien n'est plus commun que les bonnes « choses. » P.

Pas si commun! V.

« XXIX. Les meilleurs livres sont ceux que cha« que lecteur croit qu'il aurait pu faire. » P.

Cela n'est pas vrai dans les sciences : il n'y a personne qui croie qu'il eût pu faire les principes mathématiques de Newton. Cela n'est pas vrai en belles-lettres : quel est le fat qui ose croire qu'il aurait pu faire l'*Iliade* et l'*Énéide?* V.

« XXX. Je ne fais pas de doute que ces règles, « étant les véritables, ne doivent être simples, naïves, « naturelles comme elles le sont. Ce n'est pas *Barbara* « et *Baralipton* qui forment le raisonnement. Il ne « faut pas guinder l'esprit; les manières tendues et « pénibles le remplissent d'une sotte présomption par « une élévation étrangère, et par une enflure vaine « et ridicule, au lieu d'une nourriture solide et vigou-

« reuse; et l'une des raisons principales qui éloignent « le plus ceux qui entrent dans ces connaissances du « véritable chemin qu'ils doivent suivre est l'imagi- « nation, qu'on prend d'abord, que les bonnes choses « sont inaccessibles, en leur donnant le nom de « grandes, élevées, sublimes. Cela perd tout. Je vou- « drais les nommer basses, communes, familières; « ces noms-là leur conviennent mieux; je hais les « mots d'enflure. » P.

C'est la chose que vous haïssez; car pour le mot, il en faut un qui exprime ce qui vous déplaît. V.

« XXXI. Les philosophes se croient bien fins d'a- « voir renfermé toute leur morale sous certaines di- « visions : mais pourquoi la diviser en quatre plutôt « qu'en six? Pourquoi faire plutôt quatre espèces de « vertus que dix? » P.

On a remarqué, dans un abrégé de l'Inde[1] et de la guerre misérable que l'avarice de la compagnie française soutint contre l'avarice anglaise; on a remarqué, dis-je, que les brames peignent la vertu belle et forte avec dix bras, pour résister à dix péchés capitaux. Les missionnaires ont pris la vertu pour le diable. V.

« XXXII. Il y en a qui masquent toute la nature. « Il n'y a point de roi parmi eux, mais un *auguste* « *monarque;* point de Paris, mais une capitale du « royaume. » P.

Cet empire absolu sur la terre et sur l'onde,
Ce pouvoir souverain que j'ai sur tout le monde,

[1] *Fragments historiques sur l'Inde et sur le général Lally*, article x; voy. tome XLVII, page 346. B.

Cette grandeur sans borne, et cet illustre rang[1].

Ceux qui écrivent en beau français les gazettes, pour le profit des propriétaires de ces fermes dans les pays étrangers, ne manquent jamais de dire : « Cette « auguste famille entendit vêpres dimanche, et le ser- « mon du révérend père N. Sa majesté joua aux dés « en haute personne. On fit l'opération de la fistule à « son éminence. » V.

« XXXIII. Tant il est difficile de rien obtenir de « l'homme que par le plaisir, qui est la monnaie « pour laquelle nous donnons tout ce qu'on veut! » P.

Le plaisir n'est pas la monnaie, mais la denrée pour laquelle on donne tant de monnaie qu'on veut. V.

« XXXIV. La dernière chose qu'on trouve en fe- « sant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre « la première. » P.

Quelquefois. Mais jamais on n'a commencé une histoire ni une tragédie par la fin, ni aucun travail. Si on ne sait souvent par où commencer, c'est dans un éloge, dans une oraison funèbre, dans un sermon, dans tous ces ouvrages de pur appareil, où il faut parler sans rien dire. V.

« XXXV. Que ceux qui combattent la religion « apprennent au moins quelle elle est, avant que de « la combattre. » P.

Il ne faut pas commencer d'un ton si impérieux. V.

« XXXVI. Si cette religion se vantait d'avoir une « vue claire de Dieu, et de le posséder à découvert et « sans voile, etc. » P.

Elle serait bien hardie. V.

[1] *Cinna*, acte II, scène I. B.

« XXXVII. Mais puisqu'elle dit au contraire que « les hommes sont dans les ténèbres.... » P.

Voilà une plaisante façon d'enseigner! Guidez-moi, car je marche dans les ténèbres. V.

« XXXVIII. En vérité, je ne puis m'empêcher de « leur dire ce que *j'ai dit souvent*, que cette négli- « gence n'est pas supportable. » P.

A quoi bon nous apprendre que vous l'avez dit souvent? V.

« XXXIX. L'immortalité de l'ame est une chose « qui nous importe si fort et qui nous touche si pro- « fondément, qu'il faut avoir perdu tout sentiment « pour être dans l'indifférence de savoir ce qui en « est. Toutes nos actions et toutes nos pensées doi- « vent prendre des routes si différentes, selon qu'il y « aura des biens éternels à espérer ou non, qu'il est « impossible de faire une démarche avec sens et ju- « gement qu'en la réglant par la vue de ce point, « qui doit être notre dernier objet. » P.

Il ne s'agit pas encore ici de la sublimité et de la sainteté de la religion chrétienne, mais de l'immortalité de l'ame, qui est le fondement de toutes les religions connues, excepté de la juive: je dis excepté de la juive, parceque ce dogme n'est exprimé dans aucun endroit du *Pentateuque*, qui est le livre de la loi juive; parceque nul auteur juif n'a pu y trouver aucun passage qui désignât ce dogme; parceque, pour établir l'existence reconnue de cette opinion si importante, si fondamentale, il ne suffit pas de la supposer, de l'inférer de quelques mots dont on force le sens naturel; mais il faut qu'elle soit énoncée de

la façon la plus positive et la plus claire; parceque, si la petite nation juive avait eu quelque connaissance de ce grand dogme avant Antiochus Épiphanes, il n'est pas à croire que la secte des saducéens, rigides observateurs de la loi, eût osé s'élever contre la croyance fondamentale de la loi juive.

Mais qu'importe en quel temps la doctrine de l'immortalité et de la spiritualité de l'ame a été introduite dans le malheureux pays de la Palestine? qu'importe que Zoroastre aux Perses, Numa aux Romains, Platon aux Grecs, aient enseigné l'existence et la permanence de l'ame? Pascal veut que tout homme, par sa propre raison, résolve ce grand problème. Mais lui-même le peut-il? Locke, le sage Locke, n'a-t-il pas confessé que l'homme ne peut savoir si Dieu ne peut accorder le don de la pensée à tel être qu'il daignera choisir? N'a-t-il pas avoué par là qu'il ne nous est pas plus donné de connaître la nature de notre entendement que de connaître la manière dont notre sang se forme dans nos veines? Jescher a parlé, il suffit.

Quand il est question de l'ame, il faut combattre Épicure, Lucrèce, Pomponace, et ne pas se laisser subjuguer par une faction de théologiens du faubourg Saint-Jacques, jusqu'à couvrir d'une capuce une tête d'Archimède. V.

« XL. Il ne faut pas avoir l'ame fort élevée pour « comprendre qu'il n'y a point ici de satisfaction vé« ritable et solide; que tous nos plaisirs ne sont que « vanité; que nos maux sont infinis; et qu'enfin la « mort, qui nous menace à chaque instant, doit nous

« mettre dans peu d'années, et peut-être en peu de « jours, dans un état éternel de bonheur, ou de mal- « heur, ou d'anéantissement. » P.

Il n'y eut ni malheur éternel ni anéantissement dans les systèmes des brachmanes, des Égyptiens, et chez plusieurs sectes grecques. Enfin ce qui parut aux Romains de plus vraisemblable, ce fut cet axiome tant répété dans le sénat et sur le théâtre :

> Que devient l'homme après la mort?
> Ce qu'il était avant de naître[1].

Pascal raisonne ici contre un mauvais chrétien, contre un chrétien indifférent, qui ne pense point à sa religion, qui s'étourdit sur elle; mais il faut parler à tous les hommes; il faut convaincre un Chinois et un Mexicain, un déiste et un athée : j'entends des déistes et des athées qui raisonnent, et qui par conséquent méritent qu'on raisonne avec eux : je n'entends pas des petits-maîtres. V.

« XLI. Comme je ne sais d'où je viens, aussi ne « sais-je où je vais; et je sais seulement qu'en sortant « de ce monde je tombe pour jamais ou dans le néant « ou dans les mains d'un Dieu irrité, sans savoir à « laquelle de ces deux conditions je dois être éter- « nellement en partage. » P.

Si vous ne savez où vous allez, comment savez-vous que vous tombez infailliblement ou dans le néant ou dans les mains d'un Dieu irrité? Qui vous a dit que l'Être suprême peut être irrité? N'est-il pas infiniment plus probable que vous serez entre les mains

[1] Voyez tome XLVIII, page 477. B.

d'un Dieu bon et miséricordieux? Et ne peut-on pas dire de la nature divine ce que le poëte philosophe des Romains en a dit?

> **Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri,**
> **Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira [1]. V.**

« XLII. Ce repos brutal entre la crainte de l'en-« fer et du néant semble si beau, que non seulement « ceux qui sont véritablement dans ce doute malheu-« reux s'en glorifient, mais que ceux mêmes qui n'y « sont pas croient qu'il leur est glorieux de feindre « d'y être. Car l'expérience nous fait voir que la plu-« part de ceux qui s'en mêlent sont de ce dernier « genre, que ce sont des gens qui se contrefont, et « qui ne sont pas tels qu'ils veulent paraître. Ce sont « des personnes qui ont ouï dire que les belles ma-« nières du monde consistent à faire ainsi *l'em-« porté.* » P.

Cette capucinade n'aurait jamais été répétée par un Pascal, si le fanatisme janséniste n'avait pas ensorcelé son imagination. Comment n'a-t-il pas vu que les fanatiques de Rome en pouvaient dire autant à ceux qui se moquaient de Numa et d'Égérie; les énergumènes d'Égypte, aux esprits sensés qui riaient d'Isis, d'Osiris, et d'Horus; le sacristain de tous les pays, aux honnêtes gens de tous les pays? V.

« XLIII. S'ils y pensaient sérieusement, ils verraient « que cela est si mal pris, si contraire au bon sens, « si opposé à l'honnêteté, et si éloigné en toute ma-« nière de ce bon air qu'ils cherchent, que rien n'est

[1] Lucrèce, chant II, vers 649-50. B.

« plus capable de leur attirer le mépris et l'aversion « des hommes, et de les faire passer pour des per- « sonnes sans esprit et sans jugement. Et en effet, si « on leur fait rendre compte de leurs sentiments, et « des raisons qu'ils ont de douter de la religion, ils « diront des choses si faibles et si basses, qu'ils per- « suaderont plutôt du contraire. » P.

Ce n'est donc pas contre ces insensés méprisables que vous devez disputer, mais contre des philosophes trompés par des arguments séduisants. V.

« XLIV. C'est une chose horrible de sentir conti- « nuellement s'écouler tout ce qu'on possède, et qu'on « puisse s'y attacher sans avoir envie de chercher s'il « n'y a point quelque chose de permanent. » P.

Durum, sed levius fit patientia !
Quidquid corrigere est nefas[1]. V.

« XLV. De se tromper en croyant vraie la religion « chrétienne, il n'y a pas grand'chose à perdre : mais « quel malheur de se tromper en la croyant fausse! » P.

Le flamen de Jupiter, les prêtres de Cybèle, ceux d'Isis, en disaient autant : le muphti, le grand-lama, en disent autant. Il faut donc examiner les pièces du procès. V.

« XLVI. Entreprenez de tirer ces gens-là de cette « situation en fesant valoir l'argument de M. Locke, « ils vous diront sans doute qu'il y aurait de la folie « à sortir de cet état d'une parfaite tranquillité dans « laquelle consiste le souverain bonheur en ce monde,

[1] Horace, livre I, ode XXIV. B.

« pour rentrer dans un autre plein de doutes, de « crainte, et d'incertitude. » F.

J'ai peur que ce ne soit *ex falso supponente*. V.

« XLVII. Représentez-vous... un missionnaire qui « entreprend de convertir ce philosophe (chinois) à « la religion chrétienne. » F.

Songez que les autres religions, excepté la juive, menaçaient de l'enfer long-temps avant nous; songez que les bonzes de la secte de Laokium, à la Chine, menacent d'une espèce d'enfer; songez que, même du temps de Lucrèce, on menaçait de l'enfer à Rome:

Æternas quoniam pœnas in morte timendum est[1].

L'enfer est bien ancien: les brames disent qu'*ils* ont inventé leur *ondera*[2] il y a des millions d'années. V.

« XLVIII. Supposons maintenant, par une com« paraison sensible, qu'on mette entre les mains d'un « enfant les vingt-quatre caractères d'imprimerie qui « forment les vingt-quatre lettres de l'alphabet, pour « qu'il les arrange à sa fantaisie. » F.

Un Chinois, les vingt-quatre lettres de l'alphabet! c'est sans doute une faute d'impression; il faut dire, Votre alphabet. V.

« XLIX. Ce que je possède m'est assuré, dussé-je « aller jusqu'à cent ans. » F.

Ah! mon ami, dans la révolution du dernier siècle, quel Chinois était sûr un moment de sa fortune et de sa vie? V.

« L. Il s'ensuit que le plaisir qui naît de l'espé-

[1] Lucrèce, chant I, vers 112. B.

[2] Voyez tome XXVII, page 423. B.

« rance probable n'a qu'un fondement très incer-
« tain. » F.

Donc tu n'avais tout-à-l'heure qu'un fondement très incertain que tout ce que tu possèdes t'était assuré, mon cher Chinois. V.

« LI. J'ai aujourd'hui, encore un coup, tout ce « qu'il me faut pour mener une vie tranquille, que « je regarde comme le souverain bonheur; et je suis « certain d'en jouir jusqu'à la fin de ma carrière. » F.

Ah! et si tu as la goutte et la pierre, mon pauvre Chinois? V.

« LII. La crainte des accidents ne l'inquiète pas, « surtout lorsqu'il se trouve persuadé, comme je le « suis moi-même, qu'il y a infiniment plus de pro- « babilité pour lui que ces accidents n'arriveront pas, « que de raisons de crainte qu'ils n'arrivent. » F.

Eh! comment est-il plus probable que tu n'auras pas la pierre, la goutte, la fistule, la dysenterie, la fièvre putride, qu'il n'est probable que tu ne les auras pas, mon cher Chinois? V.

« LIII. Je conviens encore que je ne vois point « d'impossibilité ni de répugnance physique dans la « supposition de votre système. » F.

Un philosophe chinois devrait voir une répugnance physique, métaphysique, morale, entre un Être bon et des supplices infinis en durée et en douleurs. V.

« LIV. En un mot, au lieu que jusqu'ici je me « suis estimé un homme parfaitement heureux, je ris- « que de devenir, par les suites, de toutes les créa- « tures la plus misérable; et s'il se trouvait qu'enfin

« mon espérance fût vaine, n'est-il pas vrai que j'au-
« rais sacrifié tout ce qu'on peut sacrifier de réel,
« non seulement contre le néant, mais même contre
« la plus grande de toutes les misères? Le beau trait
« de sagesse! » F.

Si j'avais été Chinois, j'aurais ajouté: Mon révérend bonze de Dominique ou d'Ignace, vous ne m'avez proposé que la moitié de la question. Non seulement vous nous placez ici entre le néant et Dieu, mais entre le néant et votre Dieu. Or, hier un kutuctu de Tartarie, un talapoin de Siam, un brame de Coromandel, un sunnite de Turquie, un bonze du Japon, me tinrent les mêmes discours; je les envoyai tous promener; souffrez que je vous fasse le même compliment. V.

« LV. A risquer un bonheur réel, *quelque mince*
« qu'il fût, contre la chimère la plus magnifique et
« la plus flatteuse que l'esprit humain puisse imagi-
« ner, il n'y a aucune proportion, aucune espérance
« de gagner, ni par conséquent aucune raison qui
« puisse porter un homme de bon sens à prendre ce
« parti.

« Ce raisonnement de mon ami, ou plutôt de son
« philosophe chinois, paraît décisif contre l'argument
« de M. Locke. » F.

Aussi Locke ne fesait pas grand cas de cet argument; il ne comparait même qu'un scélérat à un homme de bien. Il est clair en effet qu'il vaut mieux être un Trajan ou un Marc-Aurèle, dans quelque système que ce soit, que d'être un Néron ou un pape Alexandre VI.

Ce pape et cet empereur Néron doivent craindre d'avoir une ame immortelle. Les gens de bien n'ont rien à craindre dans aucun système. V.

« LVI. A l'égard d'un homme persuadé d'une cer-« titude géométrique, que le système de notre reli-« gion est erroné! » F.

Il faut dire aussi que le système des anciens Siamois, des premiers Indiens, des Chaldéens, des Grecs, etc., est erroné. V.

« LVII. Il faut convenir, au surplus, qu'il y a des « occasions où notre raison nous est fort incommode, « soit que nous la suivions ou que nous l'abandon-« nions.

« Je suis de ce sentiment, et je ne donne pas le « raisonnement de mon ami, ni celui de son philo-« sophe chinois, à mes lecteurs pour jeter des scru-« pules dans leur esprit, fussent-ils même de toute « autre religion que la nôtre; mais dans l'espérance « que quelqu'un plus habile que moi voudra se don-« ner la peine de le réfuter solidement. Pour moi, je « ne l'entreprends pas, de crainte qu'après tous les « efforts que j'aurais faits, il ne m'arrivât ce qui est « arrivé à quelques-uns de ceux qui ont écrit sur « l'immortalité de l'ame, qui, ne l'ayant pas prouvée « au gré des critiques sévères, ont été soupçonnés de « ne la pas croire eux-mêmes. » F.

Que cette dissertation, dans laquelle l'auteur est très réservé, soit de Bernard de Fontenelle ou d'un autre, il n'importe. Mais voici une étrange réflexion. Pascal l'apôtre du jansnisme, veut qu'on joue l'immortalité de l'ame à croix et pile, en mettant en jeu

l'unité contre l'infini; et Saint-Cyran, fondateur du jansénisme, a fait un livre en faveur du suicide[1], qui suppose l'ame mortelle. Pauvres humains, argumentez maintenant tant qu'il vous plaira. V.

« LVIII. Si un artisan était sûr de rêver, toutes « les nuits, douze heures durant, qu'il est roi, je « crois qu'il serait presque aussi heureux qu'un roi « qui rêverait toutes les nuits, douze heures durant, « qu'il serait artisan. » P.

Être heureux comme un roi, dit le peuple hébété[2]. V.

« LIX. Je vois bien qu'on applique les mêmes mots « dans les mêmes occasions, et que toutes les fois que « deux hommes voient, par exemple, de la neige, ils « expriment tous deux la vue de ce même objet par « les mêmes mots, en disant l'un et l'autre qu'elle est « blanche; et de cette conformité d'application on « tire une puissante conjecture d'une conformité d'i- « dées; mais cela n'est pas absolument convaincant, « quoiqu'il y ait bien à parier pour l'affirmative[3]. » P.

Il y a toujours des différences imperceptibles entre les choses les plus semblables; il n'y a jamais eu peut-être deux œufs de poule absolument les mêmes: mais qu'importe? Leibnitz devait-il faire un principe philosophique de cette observation triviale? V.

LX. C'est ce qui a donné lieu à ces titres si or-

[1] Voyez tome XLII, page 462. B.

[2] Vers de Voltaire dans le premier de ses *Discours sur l'Homme;* voyez tome XII, page 46. B.

[3] Voyez ma note, tome XXXVII, page 73, où j'ai rapporté la remarque qu'on trouve sur la même pensée dans l'édition de 1734 des *Lettres philosophiques*. B.

« dinaires *des principes des choses, des principes de* « *la philosophie*, et autres semblables, aussi fastueux « en effet, quoique non en apparence, que cet autre « qui crève les yeux : *de omni scibili.* » P.

Qui crève les yeux ne veut pas dire ici qui se montre évidemment; il signifie tout le contraire. V.

« LXI. Ne cherchons donc point d'assurance et « de fermeté. Notre raison est toujours déçue par « l'inconstance des apparences; rien ne peut fixer le « fini entre les deux infinis qui l'enferment et le « fuient. Cela étant bien compris, je crois qu'on s'en « tiendra au repos, chacun dans l'état où la nature « l'a placé. » P.

Tout cet article, d'ailleurs obscur, semble fait pour dégoûter des sciences spéculatives. En effet, un bon artiste en haute-lisse, en horlogerie, en arpentage, est plus utile que Platon. V.

« LXII. La seule comparaison que nous fesons de « nous au fini nous fait peine. » P.

Il eût plutôt fallu dire *à l'infini.* Mais souvenons-nous que ces pensées jetées au hasard étaient des matériaux informes qui ne furent jamais mis en œuvre. V.

« LXIII. Qu'est-ce que nos principes naturels, si-« non nos principes accoutumés? dans les enfants, « ceux qu'ils ont reçus de la coutume de leurs pères, « comme la chasse dans les animaux.

« Une différente coutume donnera d'autres prin-« cipes naturels. Cela se voit par expérience; et s'il y « en a d'ineffaçables à la coutume, il y en a aussi de

« la coutume ineffaçables à la nature. Cela dépend de « la disposition.

« Les pères craignent que l'amour naturel des en- « fants ne s'efface. Quelle est donc cette nature su- « jette à être effacée? la coutume est une seconde na- « ture qui détruit la première. Pourquoi la coutume « n'est-elle pas naturelle? J'ai bien peur que cette na- « ture ne soit elle-même qu'une première coutume, « comme la coutume est une seconde nature. » P.

Ces idées ont été adoptées par Locke. Il soutient qu'il n'y a nul principe inné; cependant il paraît certain que les enfants ont un instinct; celui de l'émulation, celui de la pitié, celui de mettre, dès qu'ils le peuvent, les mains devant leur visage quand il est en danger, celui de reculer pour mieux sauter dès qu'ils sautent. V.

« LXIV. L'affection ou la haine change la justice. « En effet, combien un avocat, bien payé par avance, « trouve-t-il plus juste la cause qu'il plaide! » P.

Je compterais plus sur le zèle d'un homme espérant une grande récompense que sur celui d'un homme l'ayant reçue. V.

« LXV. Je blâme également et ceux qui prennent « le parti de louer l'homme, et ceux qui le prennent « de le blâmer, et ceux qui le prennent de le diver- « tir; et je ne puis approuver que ceux qui cherchent « en gémissant. » P.

Hélas! si vous aviez souffert le divertissement, vous auriez vécu davantage. V.

« LXVI. Les stoïques disent : Rentrez au-dedans

« de vous-même, et c'est là où vous trouverez votre « repos; et cela n'est pas vrai. Les autres disent: Sor« tez dehors, et cherchez le bonheur en vous divertis« sant; et cela n'est pas vrai. Les maladies viennent; « le bonheur n'est ni dans nous ni hors de nous; il « est en Dieu et en nous. » P.

En vous divertissant vous aurez du plaisir; et cela est très vrai. Nous avons des maladies; Dieu a mis la petite vérole et les vapeurs au monde. Hélas encore! hélas! Pascal, on voit bien que vous êtes malade. V.

« LXVII. Les principales raisons des pyrrho« niens sont que nous n'avons aucune certitude de la « vérité des principes, hors la foi et la révélation, si« non en ce que nous les sentons naturellement en « nous. » P.

Les pyrrhoniens absolus ne méritaient pas que Pascal parlât d'eux. V.

« LXVIII. Or ce sentiment naturel n'est pas une « preuve convaincante de leur vérité, puisque n'y « ayant point de certitude hors la foi, si l'homme est « créé par un Dieu bon ou par un démon méchant, « s'il a été de tout temps, ou s'il s'est fait par hasard, « il est en doute si ces principes nous sont donnés, « ou véritables, ou faux, ou incertains, selon notre « origine. » P.

La foi est une grace surnaturelle. C'est combattre et vaincre la raison que Dieu nous a donnée; c'est croire fermement et aveuglément un homme qui ose parler au nom de Dieu, au lieu de recourir soi-même à Dieu. C'est croire ce qu'on ne croit pas [1]. Un philo-

[1] Voltaire avait déjà dit (voyez tome XXIX, page 443): « La foi divine,

sophe étranger, qui entendit parler de la foi, dit que c'était se mentir à soi-même. Ce n'est pas là de la certitude, c'est de l'anéantissement. C'est le triomphe de la théologie sur la faiblesse humaine. V.

« LXIX. Je sens qu'il y a trois dimensions dans « l'espace, et que les nombres sont infinis; et la raison « démontre ensuite qu'il n'y a point deux nombres « carrés dont l'un soit double de l'autre. » P.

Ce n'est point le raisonnement, c'est l'expérience et le tâtonnement qui démontrent cette singularité, et tant d'autres. V.

« LXX. Tous les hommes desirent d'être heureux; « cela est sans exception. Quelques différents moyens « qu'ils y emploient, ils tendent tous à ce but. Ce « qui fait que l'un va à la guerre et que l'autre n'y « va pas, c'est ce même desir qui est dans tous les « deux accompagné de différentes vues. La volonté « ne fait jamais la moindre démarche que vers cet « objet. C'est le motif de toutes les actions de tous « les hommes, jusqu'à ceux qui se tuent et qui se « pendent.

« Et cependant, depuis un si grand nombre d'an« nées, jamais personne, sans la foi, n'est arrivé à ce « point où tous tendent continuellement. Tous se plai« gnent, princes, sujets, nobles, roturiers, vieillards, « jeunes, forts, faibles, savants, ignorants, sains, « malades, de tous pays, de tout temps, de tous âges, « et de toutes conditions. » P.

Je sais qu'il est doux de se plaindre; que de tout

sur laquelle on a tant écrit, n'est évidemment qu'une incrédulité soumise. » B.

temps on a vanté le passé pour injurier le présent; que chaque peuple a imaginé un âge d'or, d'innocence, de bonne santé, de repos, et de plaisir, qui ne subsiste plus. Cependant j'arrive de ma province à Paris; on m'introduit dans une très belle salle où douze cents personnes écoutent une musique délicieuse : après quoi toute cette assemblée se divise en petites sociétés qui vont faire un très bon souper, et après ce souper elles ne sont pas absolument mécontentes de la nuit. Je vois tous les beaux-arts en honneur dans cette ville, et les métiers les plus abjects bien récompensés, les infirmités très soulagées, les accidents prévenus; tout le monde y jouit, ou espère jouir, ou travaille pour jouir un jour, et ce dernier partage n'est pas le plus mauvais. Je dis alors à Pascal : Mon grand homme, êtes-vous fou?

Je ne nie pas que la terre n'ait été souvent inondée de malheurs et de crimes, et nous en avons eu notre bonne part. Mais certainement, lorsque Pascal écrivait, nous n'étions pas si à plaindre. Nous ne sommes pas non plus si misérables aujourd'hui.

Prenons toujours ceci, puisque Dieu nous l'envoie;
Nous n'aurons pas toujours tels passe-temps. V.

« LXXI. Si donc on peut regarder comme des en-« thousiastes les sectateurs de cette morale, on ne « peut se dispenser de reconnaître dans son inventeur « un génie profond et une ame sublime. » C.

Il est vrai que c'est le sublime des petites-maisons; mais il est bien respectable. V.

« LXXII. Nous souhaitons la vérité, et ne trou-

« vons en nous qu'incertitude. Nous cherchons le « bonheur, et ne trouvons que misère. Nous sommes « incapables de ne pas souhaiter la vérité et le bon-« heur, et nous sommes incapables et de certitude et « de bonheur. Ce desir nous est laissé tant pour nous « punir que pour nous faire sentir d'où nous sommes « tombés. » P.

Comment peut-on dire que le desir du bonheur, ce grand présent de Dieu, ce premier ressort du monde moral, n'est qu'un juste supplice? O éloquence fanatique! V.

« LXXIII. Il faut avoir une pensée de derrière, et « juger du tout par là, en parlant cependant comme « le peuple. » P.

L'auteur de l'*Éloge* [1] est bien discret, bien retenu, de garder le silence sur ces pensées de derrière. Pascal et Arnauld l'auraient-ils gardé s'ils avaient trouvé cette maxime dans les papiers d'un jésuite? V.

« LXXIV. La plupart de ceux qui entreprennent « de prouver la Divinité aux impies commencent d'or-« dinaire par les ouvrages de la nature, et ils y réus-« sissent rarement. Je n'attaque pas la solidité de ces « preuves, consacrées par l'Écriture sainte: elles sont « conformes à la raison; mais souvent elles ne sont « pas assez conformes et assez proportionnées à la « disposition de l'esprit de ceux pour qui elles sont « destinées.

« Car il faut remarquer qu'on n'adresse pas ce dis-« cours à ceux qui ont la foi vive dans le cœur, et qui « voient incontinent que tout ce qui est n'est autre

[1] Condorcet. B.

« chose que l'ouvrage du Dieu qu'ils adorent; c'est « à eux que toute la nature parle pour son auteur, « et que les cieux annoncent la gloire de Dieu. Mais « pour ceux en qui cette lumière est éteinte, et dans « lesquels on a dessein de la faire revivre, ces per« sonnes destituées de foi et de charité, qui ne trou« vent que ténèbres et obscurité dans toute la nature, « il semble que ce ne soit pas le moyen de les ramener « que de ne leur donner, pour preuve de ce grand et « important sujet, que le cours de la lune ou des pla« nètes, ou des raisonnements communs, et contre « lesquels ils se sont continuellement roidis. L'endur« cissement de leur esprit les a rendus sourds à cette « voix de la nature qui a retenti continuellement à « leurs oreilles; et l'expérience fait voir que, bien « loin qu'on les emporte par ce moyen, rien n'est plus « capable, au contraire, de les rebuter et de leur ôter « l'espérance de trouver la vérité, que de prétendre « les en convaincre seulement par ces sortes de rai« sonnements, et de leur dire qu'ils y doivent voir la « vérité à découvert. Ce n'est pas de cette sorte que « l'Écriture, qui connaît mieux que nous les choses qui « sont de Dieu, en parle. » P.

Et qu'est-ce donc que le *Cœli enarrant gloriam Dei*[1] ? V.

« LXXV. C'est une chose admirable que jamais « auteur canonique ne s'est servi de la nature pour « prouver Dieu; tous tendent à le faire croire, et ja« mais ils n'ont dit : Il n'y a point de vide, donc il y a « un Dieu. Il fallait qu'ils fussent plus habiles que les

[1] Psaume XVIII, verset 2. B.

« plus habiles gens qui sont venus depuis, qui s'en « sont tous servis. » P.

Voilà un plaisant argument : Jamais la *Bible* n'a dit comme Descartes : Tout est plein, donc il y a un Dieu. V.

« LXXVI. On ne voit presque rien de juste ou « d'injuste qui ne change de qualité en changeant de « climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent « toute la jurisprudence. Un méridien décide de la « vérité. Les lois fondamentales changent; le droit a « ses époques. Plaisante justice qu'une rivière ou une « montagne borne! Vérités au-deçà des Pyrénées, er- « reur au-delà. » P.

Il n'est point ridicule que les lois de la France et de l'Espagne diffèrent; mais il est très impertinent que ce qui est juste à Romorantin soit injuste à *Corbeil*; qu'il y ait quatre cents jurisprudences diverses dans le même royaume; et surtout que, dans un même parlement, on perde dans une chambre le procès qu'on gagne dans une autre chambre. V.

« LXXVII. Se peut-il rien de plus plaisant qu'un « homme ait droit de me tuer, parcequ'il demeure « au-delà de l'eau, et que son prince a querelle avec le « mien, quoique je n'en aie aucune avec lui? » P.

Plaisant n'est pas le mot propre; il fallait *démence exécrable*. V.

« LXXVIII. La justice est ce qui est établi; et ainsi « toutes nos lois établies seront nécessairement tenues « pour justes sans être examinées, puisqu'elles sont « établies. » P.

Un certain peuple a eu une loi par laquelle on fe-

sait pendre un homme qui avait bu à la santé d'un certain prince; il eût été juste de ne point boire avec cet homme, mais il était un peu dur de le pendre; cela était établi, mais cela était abominable. V.

« LXXIX. Sans doute que l'égalité des biens est « juste. » P.

L'égalité des biens n'est pas juste. Il n'est pas juste que, les parts étant faites, des étrangers mercenaires qui viennent m'aider à faire mes moissons en recueillent autant que moi. V.

« LXXX. Il est juste que ce qui est juste soit « suivi. Il est nécessaire que ce qui est le plus fort « soit suivi. » P.

Maximes de Hobbes. V.

« LXXXI. Les crimes regardés comme tels font « beaucoup moins de mal à l'humanité que cette foule « d'actions criminelles qu'on commet sans remords, « parceque l'habitude ou une fausse conscience nous « les fait regarder comme indifférentes, ou même « comme vertueuses.... Il faut allumer, dans ceux que « l'enthousiasme des passions peut égarer, un enthou- « siasme pour la vertu, capable de les défendre. Alors « qu'on laisse à leur raison le soin de juger de ce qui « est juste et de ce qui est injuste, et que leur conscience « ne se repose pas sur un certain nombre de maximes « de morale adoptées dans le pays où ils naissent, « ou sur un code dont une classe d'hommes, jalouse « de régner sur les esprits, se soit réservé l'interpré- « tation. » C.

On voit bien que cette terrible note est de l'auteur de l'*Éloge*, et que le *louant* est plus véritablement

philosophe que le *loué*. Cet éditeur écrit comme le secrétaire de Marc-Aurèle, et Pascal comme le secrétaire de Port-Royal. L'un semble aimer la rectitude et l'honnêteté pour elles-mêmes; l'autre, par esprit de parti. L'un est homme, et veut rendre la nature humaine honorable; l'autre est chrétien, parcequ'il est janséniste; tous deux ont de l'enthousiasme et embouchent la trompette; l'auteur des notes, pour agrandir notre espèce, et Pascal, pour l'anéantir. Pascal a peur, et il se sert de toute la force de son esprit pour inspirer sa peur. L'autre s'abandonne à son courage, et le communique. Que puis-je conclure? que Pascal se portait mal, et que l'autre se porte bien.

Bonne ou mauvaise santé
Fait notre philosophie[1]. V.

« LXXXII. Les idées de Platon sur la nature de « l'homme sont bien plus philosophiques que celles de « Pascal.... Ne négligeons rien. C'est l'homme tout « entier qu'il faut former; et il ne faut abandonner « au hasard ni aucun instant de la vie, ni l'effet d'au- « cun des objets qui peuvent agir sur lui. » C.

Platon n'a pas eu ces idées, monsieur; c'est vous qui les avez. Platon fit de nous des androgynes à deux corps, donna des ailes à nos ames, et les leur ôta. Platon rêva sublimement, comme je ne sais quels autres écrivains ont rêvé bassement. V.

« LXXXIII. Quelle chimère est-ce donc que l'hom- « me! quelle nouveauté! quel chaos! quel sujet de

[1] Vers de Chaulieu dans son ode sur sa première attaque de goutte. B.

« contradiction! Juge de toutes choses, imbécile ver « de terre, dépositaire du vrai, amas d'incertitude, « gloire et rebut de l'univers. S'il se vante, je l'a« baisse; s'il s'abaisse, je le vante, et le contredis tou« jours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un mon« stre incompréhensible. » P.

Vrai discours de malade. V.

« LXXXIV. Tout ce que nous voyons du monde « n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de « la nature. Nulle idée n'approche de l'étendue de « ses espaces. Nous avons beau enfler nos concep« tions, nous n'enfantons que des atomes au prix « de la réalité des choses. C'est une sphère infinie, « dont le centre est partout, la circonférence nulle « part. » P.

Cette belle expression est de Timée de Locres[1]; Pascal était digne de l'inventer, mais il faut rendre à chacun son bien. V.

« LXXXV. Qu'est-ce que l'homme dans la nature? « Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du « néant, un milieu entre rien et tout. Il est infiniment « éloigné des deux extrêmes; et son être n'est pas « moins distant du néant d'où il est tiré que de l'in« fini où il est englouti. Son intelligence tient, dans « l'ordre des choses intelligibles, le même rang que « son corps dans l'étendue de la nature; et tout ce « qu'elle peut faire est d'apercevoir quelque apparence « du milieu des choses, dans un désespoir éternel de « n'en connaître ni le principe ni la fin. Toutes choses

[1] La pensée attribuée par Voltaire à Timée de Locres est de Mercure Trismégiste; voyez ma note, tome XXIX, page 79. B.

« sont sorties du néant et portées jusqu'à l'infini. Qui « peut suivre ces étonnantes démarches? L'auteur « de ces merveilles les comprend; nul autre ne peut « le faire.

« Cet état, qui tient le milieu entre les extrêmes, « se trouve en toutes nos puissances.

« Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême. Trop de « bruit nous assourdit, trop de lumière nous éblouit, « trop de distance et trop de proximité empêchent la « vue, trop de longueur et trop de brièveté obscurcis-« sent un discours, trop de plaisir incommode, trop de « consonnances déplaisent. Nous ne sentons ni l'ex-« trême chaud ni l'extrême froid. Les qualités exces-« sives nous sont ennemies, et non pas sensibles. « Nous ne les sentons plus, nous en souffrons : trop de « jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit; trop « et trop peu de nourriture troublent ses actions; trop « et trop peu d'instruction l'abêtissent. Les choses « extrêmes sont pour nous comme si elles n'étaient « pas, et nous ne sommes point à leur égard; elles « nous échappent, ou nous à elles.

« Voilà notre état véritable; c'est ce qui resserre nos « connaissances en de certaines bornes que nous ne « passons pas, incapables de savoir tout et d'ignorer « tout absolument. Nous sommes sur un milieu vaste, « toujours incertains, et flottants entre l'ignorance et « la connaissance; et si nous pensons aller plus avant, « notre objet branle, et échappe à nos prises; il se dé-« robe, et fuit d'une fuite éternelle : rien ne peut l'ar-« rêter. C'est notre condition naturelle, et toutefois la « plus contraire à notre inclination. Nous brûlons du

« desir d'approfondir tout, et d'édifier une tour qui « s'élève jusqu'à l'infini; mais tout notre édifice cra- « que, et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes. » P.

Cette éloquente tirade ne prouve autre chose, sinon que l'homme n'est pas Dieu. Il est à sa place comme le reste de la nature, imparfait, parceque Dieu seul peut être parfait; ou, pour mieux dire, l'homme est borné, et Dieu ne l'est pas. V.

« LXXXVI. Les différents sentiments de desir, de « crainte, de ravissements, d'horreur, etc., qui nais- « sent des passions, sont accompagnés de sensations « physiques agréables ou pénibles, délicieuses ou dé- « chirantes. On rapporte ces sensations à la région « de la poitrine; et il paraît que le diaphragme en « est l'organe. » C.

Il est vrai que, dans les mouvements subits des grandes passions, on sent vers la poitrine des convulsions, des défaillances, des agonies, qui ont quelquefois causé la mort; et c'est ce qui fait que presque toute l'antiquité imagina une ame dans la poitrine. Les médecins placèrent les passions dans le foie. Les romanciers ont mis l'amour dans le cœur. V.

« LXXXVII. Ceux qui écrivent contre la gloire « veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit, et ceux « qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu; et « moi, qui écris ceci, j'ai peut-être cette envie, et « peut-être que ceux qui le liront l'auront aussi. » P.

Oui, vous couriez après la gloire de passer un jour pour le fléau des jésuites, le défenseur de Port-Royal, l'apôtre du jansénisme, le réformateur des chrétiens. V.

« LXXXVIII. Les belles actions cachées sont les « plus estimables. Quand j'en vois quelques unes dans « l'histoire, elles me plaisent fort; mais enfin elles « n'ont pas été tout-à-fait cachées, puisqu'elles ont été « sues; et ce peu par où elles ont paru en diminue le « mérite; car c'est là le plus beau, d'avoir voulu les « cacher. » P.

Et comment l'histoire en a-t-elle pu parler, si on ne les a pas sues? V.

« LXXXIX. Les inventions des hommes vont en « avançant de siècle en siècle. La bonté et la malice « du monde en général reste la même. » P.

Je voudrais qu'on examinât quel siècle a été le plus fécond en crimes, et par conséquent en malheurs. L'auteur de la *Félicité publique*[1] a eu cet objet en vue, et a dit des choses bien vraies et bien utiles. V.

« XC. La nature nous rendant toujours malheu- « reux en tous états, nos desirs nous figurent un « état heureux, parcequ'ils joignent à l'état où nous « sommes les plaisirs de l'état où nous ne sommes « pas. » P.

La nature ne nous rend pas toujours malheureux. Pascal parle toujours en malade qui veut que le monde entier souffre. V.

« XCI. Je mets en fait que si tous les hommes sa- « vaient exactement ce qu'ils disent les uns des au- « tres, il n'y aurait pas quatre amis dans le monde. » P.

Dans l'excellente comédie du *Plain dealer*, l'homme au franc procédé (excellente à la manière anglaise),

[1] Par M. de Chastellux; voyez page 21, un article de Voltaire sur cet ouvrage. B.

le Plain dealer dit à un personnage : Tu te prétends mon ami ; voyons, comment le prouverais-tu ? — Ma bourse est à toi. — Et à la première fille venue. Bagatelle. — Je me battrais pour toi. — Et pour un démenti. Ce n'est pas là un grand sacrifice. — Je dirai du bien de toi à la face de ceux qui te donneront des ridicules. — Oh ! si cela est, tu m'aimes. V.

« XCII. L'ame est jetée dans le corps pour y faire « un séjour de peu de durée. » P.

Pour dire *l'ame est jetée*, il faudrait être sûr qu'elle est substance et non qualité. C'est ce que presque personne n'a recherché, et c'est par où il faudrait commencer en métaphysique, en morale, etc. V.

« XCIII. Le plus grand des maux est les guerres « civiles. Elles sont sûres si on veut récompenser le « mérite ; car tous diraient qu'ils méritent. » P.

Cela mérite explication. Guerre civile si le prince de Conti dit, J'ai autant de mérite que le grand Condé ; si Retz dit, Je vaux mieux que Mazarin ; si Beaufort dit, Je l'emporte sur Turenne, et s'il n'y a personne pour les mettre à leur place. Mais quand Louis XIV arrive, et dit, Je ne récompenserai que le mérite, alors plus de guerre civile. V.

« XCIV. Pourquoi suit-on la pluralité ? est-ce à « cause qu'ils ont plus de raison ? Non ; mais plus de « force. Pourquoi suit-on les anciennes lois et les an- « ciennes opinions ? Est-ce qu'elles sont plus saines ? « Non ; mais elles sont uniques, et nous ôtent la ra- « cine de diversité. » P.

Cet article a besoin encore plus d'explication, et semble n'en pas mériter. V.

« XCV. La force est la reine du monde, et non « pas l'opinion ; mais l'opinion est celle qui use de la « force. » P.

Idem. V.

« XCVI. Que l'on a bien fait de distinguer les « hommes par l'extérieur plutôt que par les qualités « intérieures! Qui passera de nous deux? qui cédera « la place à l'autre? Le moins habile? Mais je suis « aussi habile que lui. Il faudra se battre sur cela. Il « a quatre laquais, et je n'en ai qu'un. Cela est visible. « Il n'y a qu'à compter; c'est à moi à céder. » P.

Non. Turenne avec un laquais sera respecté par un traitant qui en aura quatre. V.

« XCVII. La puissance des rois est fondée sur la « raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur « la folie. La plus grande et la plus importante chose « du monde a pour fondement la faiblesse, et ce fon- « dement-là est admirablement sûr; car il n'y a rien « de plus sûr que cela, que le peuple sera faible: ce « qui est fondé sur la seule raison est bien mal fondé, « comme l'estime de la sagesse. » P.

Trop mal énoncé. V.

« XCVIII. Nos magistrats ont bien connu ce mys- « tère. Leurs robes rouges, leurs hermines..., tout « cet appareil auguste était nécessaire. » P.

Les sénateurs romains avaient le laticlave. V.

« XCIX. Si les médecins[1] n'avaient des soutanes « et des mules, et que les docteurs n'eussent des bon- « nets carrés et des robes trop amples de quatre par- « ties, jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne

[1] Voyez tome XXXVII, pages 82-83. B.

« peut résister à cette montre authentique. Les seuls « gens de guerre ne se sont pas déguisés de la sorte, « parcequ'en effet leur part est plus essentielle. » P.

Aujourd'hui c'est tout le contraire; on se moquerait d'un médecin qui viendrait tâter le pouls et contempler votre chaise percée en soutane. Les officiers de guerre, au contraire, vont partout avec leurs uniformes et leurs épaulettes. V.

« C. Les Suisses s'offensent d'être dits gentils-« hommes, et prouvent la roture de race pour être « jugés dignes de grands emplois. » P.

Pascal était mal informé. Il y avait de son temps, et il y a encore dans le sénat de Berne, des gentilshommes aussi anciens que la maison d'Autriche; ils sont respectés, ils sont dans les charges; il est vrai qu'ils n'y sont pas par droit de naissance, comme les nobles y sont à Venise. Il faut même, à Bâle, renoncer à sa noblesse pour entrer dans le sénat. V.

« CI. Les effets sont comme sensibles, et les rai-« sons sont visibles seulement à l'esprit; et quoique « ce soit par l'esprit que ces effets-là se voient, cet « esprit est, à l'égard de l'esprit qui voit les causes, « comme les sens corporels sont à l'égard de l'es-« prit. » P.

Mal énoncé. V.

« CII. Le respect est, incommodez-vous: cela est « vain en apparence, mais très juste; car c'est dire: « Je m'incommoderais bien, si vous en aviez besoin, « puisque je le fais sans que cela vous serve, outre « que le respect est pour distinguer les grands. Or, « si le respect était d'être dans un fauteuil, on res-

« pecterait tout le monde, et ainsi on ne distingue-
« rait pas; mais étant incommodé on distingue fort
« bien. » P.

Mal énoncé. V.

« CIII. Être brave[1] n'est pas trop vain; c'est mon-
« trer qu'un grand nombre de gens travaillent pour
« soi; c'est montrer par ses cheveux qu'on a un valet
« de chambre, un parfumeur, etc., par son rabat, le
« fil, et le passement, etc.

« Or, ce n'est pas une simple superficie, ni un sim-
« ple harnois d'avoir plusieurs bras à son service. » P.

Mal énoncé. V.

« CIV. Cela est admirable : on ne veut pas que
« j'honore un homme vêtu de brocatelle, et suivi de
« sept à huit laquais. Eh quoi! il me fera donner les
« étrivières, si je ne le salue. Cet habit, c'est une
« force; il n'en est pas de même d'un cheval bien en-
« harnaché à l'égard d'un autre. » P.

Bas, et indigne de Pascal. V.

« CV. Tout instruit l'homme de sa condition; mais
« il faut bien entendre; car il n'est pas vrai que Dieu
« se découvre en tout, et il n'est pas vrai qu'il se
« cache en tout; mais il est vrai tout ensemble qu'il
« se cache à ceux qui le tentent, et qu'il se découvre
« à ceux qui le cherchent, parceque les hommes sont
« tout ensemble indignes de Dieu et capables de Dieu;
« indignes par leur corruption, capables par leur pre-
« mière nature.

« S'il n'avait jamais rien paru de Dieu, cette pri-
« vation éternelle serait équivoque, et pourrait aussi

[1] Bien mis. (*Note de Condorcet.*)

« bien se rapporter à l'absence de toute Divinité, qu'à « l'indignité où seraient les hommes de le connaître; « mais de ce qu'il paraît quelquefois et non toujours, « cela ôte l'équivoque. S'il paraît une fois, il est tou- « jours; et ainsi on ne peut en conclure autre chose « sinon qu'il y a un Dieu, et que les hommes en sont « indignes.

« S'il n'y avait point d'obscurité, l'homme ne senti- « rait pas sa corruption. S'il n'y avait point de lumière, « l'homme n'espérerait point de remède. Ainsi il est « non seulement juste, mais utile pour nous, que Dieu « soit caché en partie et découvert en partie, puisqu'il « est également dangereux à l'homme de connaître « Dieu sans connaître sa misère, et de connaître sa « misère sans connaître Dieu.

« Il n'y a rien sur la terre qui ne montre ou la mi- « sère de l'homme, ou la miséricorde de Dieu; ou « l'impuissance de l'homme sans Dieu, ou la puis- « sance de l'homme avec Dieu.

« Tout l'univers apprend à l'homme ou qu'il est « corrompu, ou qu'il est racheté. Tout lui apprend sa « grandeur ou sa misère. » P.

Ces articles me semblent de grands sophismes. Pourquoi imaginer toujours que Dieu, en fesant l'homme, s'est appliqué à exprimer grandeur et misère? quelle pitié! *Scilicet is superis labor est*[1]! V.

« CVI. S'il ne fallait rien faire que pour le cer- « tain, on ne devrait rien faire pour la religion; car « elle n'est pas certaine. Mais combien de choses fait- « on pour l'incertain, les voyages sur mer, les ba-

[1] Virgile, *Æn.*, IV, 379. B.

« tailles ! Je dis donc qu'il ne faudrait rien faire du « tout, car rien n'est certain ; et il y a plus de certi- « tude à la religion, qu'à l'espérance que nous voyions « le jour de demain. Car il n'est pas certain que nous « voyions demain ; mais il est certainement possible « que nous ne le voyions pas. On n'en peut pas dire « autant de la religion. Il n'est pas certain qu'elle soit ; « mais qui osera dire qu'il est certainement possible « qu'elle ne soit pas ? Or, quand on travaille pour de- « main et pour l'incertain, on agit avec raison. » P.

Vous avez épuisé votre esprit en arguments pour nous prouver que votre religion est certaine, et maintenant vous nous assurez qu'elle n'est pas certaine ; et après vous être si étrangement contredit, vous revenez sur vos pas ; vous dites qu'on ne peut avancer « qu'il soit possible que la religion chrétienne soit « fausse. » Cependant c'est vous-même qui venez de nous dire qu'il est possible qu'elle soit fausse, puisque vous avez déclaré qu'elle est incertaine. V.

« CVII. Commencez par plaindre les incrédules ; « ils sont assez malheureux : il ne faudrait les injurier « qu'au cas que cela servît ; mais cela leur nuit. » P.

Et vous les avez injuriés sans cesse ; vous les avez traités comme des jésuites ! Et en leur disant tant d'injures, vous convenez que les vrais chrétiens ne peuvent rendre raison de leur religion ; que s'ils la prouvaient, ils ne tiendraient point parole ; que leur religion est une sottise ; que si elle est vraie, c'est parcequ'elle est une sottise. O profondeur d'absurdités ! V.

« CVIII. A ceux qui ont de la répugnance pour « la religion, il faut commencer par leur montrer

« qu'elle n'est point contraire à la raison; ensuite, « qu'elle est vénérable, et en donner du respect; « après, la rendre aimable, et faire souhaiter qu'elle « fût vraie; et puis montrer, par des preuves incon- « testables, qu'elle est vraie; faire voir son antiquité « et sa sainteté par sa grandeur et par son élévation; « et enfin qu'elle est aimable, parcequ'elle promet le « vrai bien. » P.

Ne voyez-vous pas, ô Pascal! que vous êtes un homme de parti, qui cherchez à faire des recrues? V.

« CIX. Il ne faut pas se méconnaître, nous som- « mes corps autant qu'esprit: et de là vient que l'in- « strument par lequel la persuasion se fait n'est pas « la seule démonstration. Combien y a-t-il peu de « choses démontrées! les preuves ne convainquent « que l'esprit. La coutume fait nos preuves les plus « fortes. Elle incline les sens, qui entraînent l'esprit « sans qu'il y pense. Qui a démontré qu'il fera demain « jour, et que nous mourrons? et qu'y a-t-il de plus « universellement cru? c'est donc la coutume qui nous « en persuade; c'est elle qui fait tant de Turcs et de « païens; c'est elle qui fait les métiers, les soldats, « etc., etc. » P.

Coutume n'est pas ici le mot propre. Ce n'est pas par coutume qu'on croit qu'il fera jour demain; c'est par une extrême probabilité. Ce n'est point par les sens, par le corps que nous nous attendons à mourir; mais notre raison, sachant que tous les hommes sont morts, nous convainc que nous mourrons aussi. L'éducation, la coutume fait sans doute des musulmans et des chrétiens, comme le dit Pascal; mais la cou-

tume ne fait pas croire que nous mourrons, comme elle nous fait croire à Mahomet ou à Paul, selon que nous avons été élevés à Constantinople ou à Rome. Ce sont choses fort différentes. V.

« CX. La vraie religion doit avoir pour marque « d'obliger à aimer Dieu. Cela est bien juste. Et ce- « pendant aucune autre que la nôtre ne l'a ordonné. « Elle doit encore avoir connu la concupiscence de « l'homme, et l'impuissance où il est par lui-même « d'acquérir la vertu. Elle doit y avoir apporté les « remèdes, dont la prière est le principal. Notre reli- « gion a fait tout cela; et nulle autre n'a jamais de- « mandé à Dieu de l'aimer et de le suivre. » P.

Épictète esclave, et Marc-Aurèle empereur, parlent continuellement d'aimer Dieu et de le suivre. V.

« CXI. Dieu étant caché, toute religion qui ne dit « pas que Dieu est caché n'est pas véritable. » P.

Pourquoi vouloir toujours que Dieu soit caché? On aimerait mieux qu'il fût manifeste. V.

« CXII. C'est en vain, ô hommes! que vous cher- « chez dans vous-mêmes le remède à vos misères: « toutes vos lumières ne peuvent arriver qu'à con- « naître que ce n'est point en vous que vous trou- « verez ni la vérité, ni le bien. Les philosophes vous « l'ont promis; ils n'ont pu le faire. Ils ne savent ni « quel est votre véritable bien, ni quel est votre véri- « table état. Comment auraient-ils donné des remèdes « à vos maux, puisqu'ils ne les ont pas seulement « connus? Vos maladies principales sont l'orgueil, « qui vous soustrait à Dieu, et la concupiscence, qui « vous attache à la terre; et ils n'ont fait autre chose

« qu'entretenir au moins une de ces maladies. S'ils « vous ont donné Dieu pour objet, ce n'a été que « pour exercer votre orgueil. Ils vous ont fait penser « que vous lui êtes semblables par votre nature. Et « ceux qui ont vu la vanité de cette prétention vous « ont jetés dans l'autre précipice, en vous fesant en- « tendre que votre nature était pareille à celle des « bêtes, et vous ont portés à chercher votre bien dans « les concupiscences qui sont le partage des animaux. « Ce n'est pas le moyen de vous instruire de vos in- « justices; n'attendez donc ni vérité, ni consolation « des hommes. Je (la sagesse de Dieu) suis celle qui « vous ai formés, et qui puis seule vous apprendre « qui vous êtes. Mais vous n'êtes plus maintenant en « l'état où je vous ai formés. J'ai créé l'homme saint, « innocent, parfait. Je l'ai rempli de lumières et « d'intelligence. Je lui ai communiqué ma gloire et « mes merveilles. L'œil de l'homme voyait alors la « majesté de Dieu. Il n'était pas dans les ténèbres qui « l'aveuglent, ni dans la mortalité et dans les mi- « sères qui l'affligent. Mais il n'a pu soutenir tant de « gloire sans tomber dans la présomption. » P.

Ce furent les premiers brachmanes qui inventèrent le roman théologique de la chute de l'homme, ou plutôt des anges : et cette cosmogonie, aussi ingénieuse que fabuleuse, a été la source de toutes les fables sacrées qui ont inondé la terre. Les sauvages de l'Occident, policés si tard, et après tant de révolutions, et après tant de barbaries, n'ont pu en être instruits que dans nos derniers temps. Mais il faut remarquer que vingt nations de l'Orient ont copié les

anciens brachmanes, avant qu'une de ces mauvaises copies, j'ose dire la plus mauvaise de toutes, soit parvenue jusqu'à nous. V.

« CXIII. Je vois des multitudes de religions en « plusieurs endroits du monde, et dans tous les « temps. Mais elles n'ont ni morale qui puisse me « plaire, ni preuves capables de m'arrêter. » P.

La morale est partout la même, chez l'empereur Marc-Aurèle, chez l'empereur Julien, chez l'esclave Épictète que vous-même admirez, dans saint Louis, et dans Bondocdar son vainqueur, chez l'empereur de la Chine Kien-long, et chez le roi de Maroc. V.

« CXIV. Mais en considérant ainsi cette incon-« stante et bizarre variété de mœurs et de croyances « dans les divers temps, je trouve en une petite par-« tie du monde un peuple particulier, séparé de tous « les autres peuples de la terre, et dont les histoires « précèdent de plusieurs siècles les plus anciennes que « nous ayons. Je trouve donc ce peuple grand et « nombreux, qui adore un seul Dieu, et qui se con-« duit par une loi qu'ils disent tenir de sa main. Ils « soutiennent qu'ils sont les seuls du monde auxquels « Dieu a révélé ses mystères; que tous les hommes « sont corrompus, et dans la disgrace de Dieu; qu'ils « sont tous abandonnés à leurs sens et à leur propre « esprit; et que de là viennent les étranges égare-« ments et les changements continuels qui arrivent « entre eux, et de religion et de coutume, au lieu « qu'eux demeurent inébranlables dans leur conduite; « mais que Dieu ne laissera pas éternellement les au-« tres peuples dans ces ténèbres; qu'il viendra un

« libérateur pour tous, qu'ils sont au monde pour « l'annoncer, qu'ils sont formés exprès pour être les « hérauts de ce grand avénement, et pour appeler « tous les peuples à s'unir à eux dans l'attente de ce « libérateur. » P.

Peut-on s'aveugler à ce point, et être assez fanatique pour ne faire servir son esprit qu'à vouloir aveugler le reste des hommes! Grand Dieu! un reste d'Arabes voleurs, sanguinaires, superstitieux, et usuriers, serait le dépositaire de tes secrets! cette horde barbare serait plus ancienne que les sages Chinois, que les brachmanes qui ont enseigné la terre, que les Égyptiens qui l'ont étonnée par leurs immortels monuments! cette chétive nation serait digne de nos regards pour avoir conservé quelques fables ridicules et atroces, quelques contes absurdes infiniment au-dessous des fables indiennes et persanes! Et c'est cette horde d'usuriers fanatiques qui vous en impose, ô Pascal! et vous donnez la torture à votre esprit, vous falsifiez l'histoire, et vous faites dire à ce misérable peuple tout le contraire de ce que ses livres ont dit! vous lui imputez tout le contraire de ce qu'il a fait! et cela pour plaire à quelques jansénistes qui ont subjugué votre imagination ardente, et perverti votre raison supérieure. V.

« CXV. C'est un peuple tout composé de frères; « et au lieu que tous les autres sont formés de l'as- « semblage d'une infinité de familles, celui-ci, quoi- « que si étrangement abondant, est tout sorti d'un « seul homme. » P.

Il n'est point étrangement abondant; on a calculé qu'il n'existe pas aujourd'hui six cent mille individus juifs. V.

« CXVI. Ce peuple est le plus ancien qui soit dans « la connaissance des hommes; ce qui me semble lui « devoir attirer une vénération particulière, et prin- « cipalement dans la recherche que nous fesons, « puisque si Dieu s'est de tout temps communiqué « aux hommes, c'est à ceux-ci qu'il faut recourir pour « en avoir la tradition. » P.

Certes, ils ne sont pas antérieurs aux Égyptiens, aux Chaldéens, aux Perses leurs maîtres, aux Indiens, inventeurs de la théogonie. On peut faire comme on veut sa généalogie; ces vanités impertinentes sont aussi méprisables que communes; mais un peuple ose-t-il se dire plus ancien que des peuples qui ont eu des villes et des temples plus de vingt siècles avant lui ? V.

« CXVII. La création du monde commençant à « s'éloigner, Dieu a pourvu d'un historien contem- « porain. » P.

Contemporain : ah ! V.

« CXVIII. Moïse était habile homme; cela est clair. « Donc, s'il eût eu dessein de tromper, il eût fait en « sorte qu'on n'eût pu le convaincre de tromperie. Il « a fait tout le contraire; car s'il eût débité des fa- « bles, il n'y eût point eu de Juif qui n'en eût pu « reconnaître l'imposture. » P.

Oui, s'il avait écrit en effet ses fables dans un désert pour deux ou trois millions d'hommes qui eussent

eu des bibliothèques : mais si quelques lévites avaient écrit ces fables plusieurs siècles après Moïse, comme cela est vraisemblable et vrai....

De plus, y a-t-il une nation chez laquelle on n'ait pas débité des fables? V.

« CXIX. Au temps où il écrivait ces choses, la « mémoire devait encore en être toute récente dans « l'esprit de tous les Juifs. » P.

Les Égyptiens, Syriens, Chaldéens, Indiens, n'ont-ils pas donné des siècles de vie à leurs héros, avant que la petite horde juive, leur imitatrice, existât sur la terre? V.

« CXX. Il est impossible d'envisager toutes les « preuves de la religion chrétienne, ramassées en- « semble, sans en ressentir la force, à laquelle nul « homme raisonnable ne peut résister.

« Que l'on considère son établissement : qu'une « religion si contraire à la nature se soit établie par « elle-même, si doucement, sans aucune force ni « contrainte, et si fortement néanmoins, qu'aucuns « tourments n'ont pu empêcher les martyrs de la con- « fesser; et que tout cela se soit fait non seulement « sans l'assistance d'aucun prince, mais malgré tous « les princes de la terre qui l'ont combattue. » P.

Heureusement il fut dans les décrets de la divine Providence que Dioclétien protégeât notre sainte religion pendant dix-huit années avant la persécution commencée par Galérius, et qu'ensuite Constancius-le-Pâle, et enfin Constantin, la missent sur le trône. V.

« CXXI. Les philosophes païens se sont quelque-

« fois élevés au-dessus du reste des hommes par une « manière de vivre plus réglée, et par des sentiments « qui avaient quelque conformité avec ceux du chris- « tianisme; mais ils n'ont jamais reconnu pour vertu « ce que les chrétiens appellent humilité. » P.

Cela s'appelait *tapeinôma* chez les Grecs : Platon la recommande; Épictète encore davantage[1]. V.

« CXXII. Que l'on considère cette suite merveil- « leuse de prophètes qui se sont succédé les uns aux « autres pendant deux mille ans, et qui ont tous « prédit, en tant de manières différentes, jusqu'aux « moindres circonstances de la vie de Jésus-Christ, « de sa mort, de sa résurrection, etc. » P.

Mais que l'on considère aussi cette suite ridicule de prétendus prophètes qui tous annoncent le contraire de Jésus-Christ, selon ces Juifs, qui seuls entendent la langue de ces prophètes. V.

« CXXIII. Enfin, que l'on considère la sainteté de « cette religion, sa doctrine, qui rend raison de tout, « jusqu'aux contrariétés qui se rencontrent dans « l'homme, et toutes les autres choses singulières, sur- « naturelles, et divines, qui y éclatent de toutes parts; « et qu'on juge, après tout cela, s'il est possible de « douter que la religion chrétienne soit la seule vé- « ritable, et si jamais aucune autre a rien eu qui en « approchât. » P.

Lecteurs sages, remarquez que ce coryphée des jansénistes n'a dit dans tout ce livre sur la religion chrétienne que ce qu'ont dit les jésuites. Il l'a dit seulement avec une éloquence plus serrée et plus

[1] Voyez ci-après le n° CXXIV. B.

mâle. Port-royalistes et ignatiens, tous ont prêché les mêmes dogmes ; tous ont crié : Croyez aux livres juifs dictés par Dieu même, et détestez le judaïsme ; chantez les prières juives que vous n'entendez point, et croyez que le peuple de Dieu a condamné votre Dieu à mourir à une potence ; croyez que votre Dieu juif, la seconde personne de Dieu, co-éternel avec Dieu le père, est né d'une vierge juive, a été engendré par une troisième personne de Dieu, et qu'il a eu cependant des frères juifs qui n'étaient que des hommes ; croyez qu'étant mort par le supplice le plus infame, il a, par ce supplice même, ôté de dessus la terre tout péché et tout mal, quoique depuis lui et en son nom la terre ait été inondée de plus de crimes et de malheurs que jamais.

Les fanatiques de Port-Royal et les fanatiques jésuites se sont réunis pour prêcher ces dogmes étranges avec le même enthousiasme ; et en même temps ils se sont fait une guerre mortelle. Ils se sont mutuellement anathématisés avec fureur, jusqu'à ce qu'une de ces deux factions de possédés ait enfin détruit l'autre.

Souvenez-vous, sages lecteurs, des temps mille fois plus horribles de ces énergumènes, nommés *papistes* et *calvinistes*, qui prêchaient le fond des mêmes dogmes, et qui se poursuivirent par le fer, par la flamme, et par le poison, pendant deux cents années pour quelques mots différemment interprétés. Songez que ce fut en allant à la messe que l'on commit les massacres d'Irlande et de la Saint-Barthélemi ; que ce fut après la messe et pour la messe qu'on

égorgea tant d'innocents, tant de mères, tant d'enfants dans la croisade contre les Albigeois; que les assassins de tant de rois ne les ont assassinés que pour la messe. Ne vous y trompez pas, les convulsionnaires qui restent encore en feraient tout autant s'ils avaient pour apôtres les mêmes têtes brûlantes qui mirent le feu à la cervelle de Damiens.

O Pascal! voilà ce qu'ont produit les querelles interminables sur des dogmes, sur des mystères qui ne pouvaient produire que des querelles. Il n'y a pas un article de foi qui n'ait enfanté une guerre civile.

Pascal a été géomètre et éloquent; la réunion de ces deux grands mérites était alors bien rare; mais il n'y joignait pas la vraie philosophie. L'auteur de l'éloge indique avec adresse ce que j'avance hardiment. Il vient enfin un temps de dire la vérité. V.

« CXXIV. Il (Épictète) montre en mille ma-« nières ce que l'homme doit faire. Il veut qu'il soit « humble. » P.

Si Épictète a voulu que l'homme fût humble, vous ne deviez donc pas dire que l'humilité n'a été recommandée que chez nous [1]. V.

« CXXV. Cette expression, *honnêtes gens*, a si-« gnifié, dans l'origine, les hommes qui avaient de la « probité. Du temps de Pascal, elle signifiait les gens « de bonne compagnie; et maintenant ceux qui ont « de la naissance ou de l'argent. » C.

Non, monsieur; les honnêtes gens sont ceux à la tête desquels vous êtes. V.

« CXXVI. L'exemple de la chasteté d'Alexandre

[1] Voyez le n° CXXI. B.

« n'a pas fait tant de continents que celui de son « ivrognerie a fait d'intempérants. On n'a pas de « honte de n'être pas aussi vicieux que lui. » P.

Il aurait fallu dire d'*être aussi vicieux que lui* [1]. Cet article est trop trivial, et indigne de Pascal. Il est clair que si un homme est plus grand que les autres, ce n'est pas parceque ses pieds sont aussi bas, mais parceque sa tête est plus élevée. V.

« CXXVII. J'ai craint que je n'eusse mal écrit, me « voyant condamné; mais l'exemple de tant de pieux « écrits me fait croire au contraire. Il n'est plus per- « mis de bien écrire. Toute l'inquisition est corrom- « pue ou ignorante. Il est meilleur d'obéir à Dieu « qu'aux hommes. Je ne crains rien, je n'espère rien. « Le Port-Royal craint, et c'est une mauvaise politi- « que de les séparer; car quand ils ne se craindront « plus, ils se feront plus craindre.

« L'inquisition et la société [2] sont les deux fléaux « de la vérité.

« Le silence est la plus grande persécution. Jamais « les saints ne se sont tus. Il est vrai qu'il faut voca- « tion. Mais ce n'est pas des arrêts du conseil qu'il « faut apprendre si l'on est appelé, c'est de la néces- « sité de parler. » P.

[1] Voltaire, travaillant sur l'édition donnée en 1776 par Condorcet, ne pouvait qu'en suivre le texte. Ici une ligne entière avait été omise à l'impression. Le texte de Pascal porte: « *On n'a pas de honte de n'être pas aussi* vertueux que lui, et il semble excusable de n'être pas plus *vicieux que lui.* » La remarque de Voltaire devient donc nulle; mais il était bon de la conserver, ne fût-ce que pour avoir occasion de prévenir, par ma note, tout reproche d'infidélité. B.

[2] Par la *société*, Pascal entend la société des jésuites. B.

Dans ces quatre derniers articles[1] on voit l'homme de parti un peu emporté. Si quelque chose peut justifier Louis XIV d'avoir persécuté les jansénistes, ce sont assurément ces derniers articles. V.

« CXXVIII. Si mes *Lettres*[2] sont condamnées « à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans « le ciel. » P.

Hélas! le ciel, composé d'étoiles et de planètes, dont notre globe est une partie imperceptible, ne s'est jamais mêlé des querelles d'Arnauld avec la Sorbonne, et de Jansénius avec Molina. V.

[1] Y compris celui qui est l'objet spécial de la remarque suivante. B.
[2] Les *Lettres provinciales*. B.

FIN DES DERN. REMARQ. SUR LES PENSÉES DE PASCAL.

NOTE[1]

SUR UNE PENSÉE DE VAUVENARGUES.

Vauvenargues a dit dans son ouvrage[2] : « Toute-« fois, avant qu'il y eût une première coutume, notre « ame existait, et avait ses inclinations qui fondaient « sa nature ; et ceux qui réduisent tout à l'opinion et « à l'habitude ne comprennent pas ce qu'ils disent : « toute coutume suppose antérieurement une nature ; « toute erreur, une vérité. Il est vrai qu'il est difficile « de distinguer les principes de cette première nature « de ceux de l'éducation : ces principes sont en si « grand nombre et si compliqués, que l'esprit se perd « à les suivre ; et il n'est pas moins malaisé de dé-« mêler ce que l'éducation a épuré ou gâté dans le « naturel. On peut remarquer seulement que ce qui « nous reste de notre première nature est plus véhé-

[1] Cette *Note*, qui était écrite de la main de Voltaire, trouve sa place après les *Remarques sur les Pensées de Pascal.* Elle a été publiée pour la première fois à la suite de la *Notice sur la vie et les écrits de Vauvenargues*, mise par Suard en tête de l'édition qu'il donna en 1806 des *OEuvres de Vauvenargues.* Reproduite aussi dans l'édition des *OEuvres complètes de Vauvenargues*, publiée par M. Brière en 1821, cette note a été admise pour la première fois dans les *OEuvres de Voltaire*, par M. A.-A. Renouard, en 1821, tome XLIII de son édition. B.

[2] Page 107. *Réflexions sur divers sujets*, n° 4, *De la nature et la coutume.*

« ment et plus fort que ce qu'on acquiert par étude, « par coutume, et par réflexion ; parceque l'effet de « l'art est d'affaiblir, lors même qu'il polit et qu'il cor« rige. »

Le marquis de Vauvenargues semble, dans cette pensée, approcher plus de la vérité que Pascal [1]. C'était un génie peut-être aussi rare que Pascal même; aimant comme lui la vérité, la cherchant avec autant de bonne foi, aussi éloquent que lui, mais d'une éloquence aussi insinuante que celle de Pascal était ardente et impérieuse. Je crois que les pensées de ce jeune militaire philosophe seraient aussi utiles à un homme du monde fait pour la société, que celles du héros de Port-Royal peuvent l'être à un solitaire, qui ne cherche que de nouvelles raisons de haïr et de mépriser le genre humain. La philosophie de Pascal est fière et rude; celle de notre jeune officier, douce et persuasive; et toutes deux également soumises à l'Être suprême.

Je ne m'étonne point que Pascal, entouré de rigoristes, aigri par des persécutions continuelles, ait laissé couler dans ses *Pensées* le fiel dont ses ennemis étaient dévorés : mais qu'un jeune capitaine au régiment du roi ait pu, dans les tumultes orageux de la guerre de 1741, ne voyant, n'entendant que ses camarades livrés aux devoirs pénibles de leur état, ou aux emportements de leur âge, se former une raison si supérieure, un goût si fin et si juste, tant

[1] Dans cette pensée, « que ce que nous prenons pour la nature n'est sou« vent qu'une première coutume. »

de recueillement au milieu de tant de dissipations, me cause une grande surprise.

Il a eu une triste ressemblance avec Pascal; affligé comme lui de maux incurables, il s'est consolé par l'étude : la différence est que l'étude a rendu ses mœurs encore plus douces, au lieu qu'elle augmenta l'humeur triste de Pascal.

FIN DE LA NOTE SUR UNE PENSÉE, ETC.

HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU CHRISTIANISME.

1777.

AVIS DU NOUVEL ÉDITEUR.

Cet ouvrage a été publié pour la première fois dans les éditions de Kehl, où on lui donne la date 1777, que je lui ai laissée. Voltaire voulait le donner comme étant d'un auteur anglais, puisque, dans le chapitre XII, il dit *notre* Dodwell et *notre* roi Jacques; dans le chapitre XXIII, *notre* roi Charles I[er]; dans le chapitre XXV, *nos* papistes d'Irlande.

C'est à cela que se bornent tous les renseignements que j'ai pu recueillir.

BEUCHOT.

HISTOIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT

DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE I.

Que les Juifs et leurs livres furent très long-temps ignorés des autres peuples.

D'épaisses ténèbres envelopperont toujours le berceau du christianisme. On en peut juger par les huit opinions principales qui partagèrent les savants sur l'époque de la naissance de Jésu ou Josuah ou Jeschu, fils de Maria ou Mirja, reconnu pour le fondateur ou la cause occasionelle de cette religion, quoiqu'il n'ait jamais pensé à faire une religion nouvelle. Les chrétiens passèrent environ six cent cinquante années avant d'imaginer de dater les événements de la naissance de Jésu. Ce fut un moine scythe, nommé Dionysios (Denys le petit), transplanté à Rome, qui proposa cette ère, sous le règne de l'empereur Justinien; mais elle ne fut adoptée que cent ans après lui. Son système sur la date de la naissance de Jésu était encore plus erroné que les huit opinions des autres chrétiens. Mais enfin ce système, tout faux qu'il est,

prévalut. Une erreur est le fondement de tous nos almanachs.

L'embryon de la religion chrétienne, formé chez les Juifs sous l'empire de Tibère, fut ignoré des Romains pendant plus de deux siècles. Ils surent confusément qu'il y avait une secte juive appelée galiléenne, ou pauvre, ou chrétienne; mais c'est tout ce qu'ils en savaient : et on voit que Tacite et Suétone n'en étaient pas véritablement instruits. Tacite parle des Juifs au hasard; et Suétone se contente de dire que l'empereur Claude réprima les Juifs qui excitaient des troubles à Rome, à l'instigation d'un nommé Christ ou Chrest : *Judeos impulsore Chresto assidue tumultuantes repressit*[1]. Cela n'est pas étonnant. Il y avait huit mille Juifs à Rome qui avaient droit de synagogue, et qui recevaient des empereurs les libéralités congiaires de blé, sans que personne daignât s'informer des dogmes de ce peuple. Les noms de Jacob, d'Abraham, de Noé, d'Adam, et d'Ève, étaient aussi inconnus du sénat que le nom de Manco-Capac l'était de Charles-Quint avant la conquête du Pérou.

Aucun nom de ceux qu'on appelle patriarches n'était jamais parvenu à aucun auteur grec. Cet Adam, qui est aujourd'hui regardé en Europe comme le père du genre humain par les chrétiens et par les musulmans, fut toujours ignoré du genre humain jusqu'au temps de Dioclétien et de Constantin.

C'est douze cent dix ans avant notre ère vulgaire

[1] Suétone (*Claud.*, xxv) dit : *Roma expulit.* Voltaire a lui-même cité exactement ce passage dans son *Traité de la tolérance*, chap. VIII; voyez tome XLI, pages 265-66. B.

qu'on place la ruine de Troie, en suivant la chronologie des fameux marbres de Paros. Nous plaçons d'ordinaire l'aventure du Juif Jephthé en ce temps-là même. Le petit peuple hébreu ne possédait pas encore la ville capitale. Il n'eut la ville de Shéba que quarante ans après, et c'est cette Shéba, voisine du grand désert de l'Arabie pétrée, qu'on nomma Hershalaïm, et ensuite Jérusalem, pour adoucir la dureté de la prononciation.

Avant que les Juifs eussent cette forteresse, il y avait déjà une multitude de siècles que les grands empires d'Égypte, de Syrie, de Chaldée, de Perse, de Scythie, des Indes, de la Chine, du Japon, étaient établis. Le peuple judaïque ne les connaissait pas, n'avait que des notions très imparfaites de l'Égypte et de la Chaldée. Séparé de l'Égypte, de la Chaldée, et de la Syrie, par un désert inhabitable; sans aucun commerce réglé avec Tyr; isolé dans le petit pays de la Palestine, large de quinze lieues, et long de quarante-cinq, comme l'affirme saint Hiéronyme ou Jérôme, il ne s'adonnait à aucune science, il ne cultivait presque aucun art. Il fut plus de six cents ans sans aucun commerce avec les autres peuples, et même avec ses voisins d'Égypte et de Phénicie. Cela est si vrai que Flavius Josèphe, leur historien, en convient formellement dans sa réponse à Apion d'Alexandrie; réponse faite sous Titus à cet Apion, qui était mort du temps de Néron.

Voici les paroles de Flavius Josèphe au chap. IV: « Le pays que nous habitons étant éloigné de la mer, « nous ne nous appliquons point au commerce, et

« n'avons point de communication avec les autres « peuples : nous nous contentons de fertiliser nos « terres, et de donner une bonne éducation à nos en-« fants. Ces raisons, ajoutées à ce que j'ai déjà dit, font « voir que nous n'avons point eu de communication « avec les Grecs, comme les Égyptiens et les Phéni-« ciens, etc. »

Nous n'examinerons point ici dans quel temps les Juifs commencèrent à exercer le commerce, le courtage, et l'usure, et quelle restriction il faut mettre aux paroles de Flavius Josèphe. Bornons-nous à faire voir que les Juifs, tout plongés qu'ils étaient dans une superstition atroce, ignorèrent toujours le dogme de l'immortalité de l'ame, embrassé depuis si long-temps par toutes les nations dont ils étaient environnés. Nous ne cherchons point à faire leur histoire: *il n'est* question que de montrer ici leur ignorance.

CHAPITRE II.

Que les Juifs ignorèrent long-temps le dogme de l'immortalité de l'ame.

C'est beaucoup que les hommes aient pu imaginer par le seul secours du raisonnement qu'ils avaient une ame; car les enfants n'y pensent jamais d'eux-mêmes; ils ne sont jamais occupés que de leurs sens; et les hommes ont dû être enfants pendant bien des siècles. Aucune nation sauvage ne connut l'existence de l'ame. Le premier pas dans la philosophie des peu-

ples un peu policés fut de reconnaître un je ne sais quoi qui dirigeait les hommes, les animaux, les végétaux, et qui présidait à leur vie : ce je ne sais quoi, ils l'appelèrent d'un nom vague et indéterminé qui répond à notre mot d'*ame*. Ce mot ne donna chez aucun peuple une idée distincte. Ce fut, et c'est encore, et ce sera toujours, une faculté, une puissance secrète, un ressort, un germe inconnu par lequel nous vivons, nous pensons, nous sentons; par lequel les animaux se conduisent, et qui fait croître les fleurs et les fruits. De là les ames végétatives, sensitives, intellectuelles, dont on nous a tant étourdis. Le dernier pas fut de conclure que notre ame subsistait après notre mort, et qu'elle recevait dans une autre vie la récompense de ses bonnes actions, ou le châtiment de ses crimes. Ce sentiment était établi dans l'Inde avec la métempsycose, il y a plus de cinq mille années. L'immortalité de cette faculté qu'on appelle *ame* était reçue chez les anciens Perses, chez les anciens Chaldéens; c'était le fondement de la religion égyptienne; et les Grecs adoptèrent bientôt cette théologie. Ces ames étaient supposées être de petites figures légères et aériennes, ressemblantes parfaitement à nos corps. On les appelait dans toutes les langues connues de noms qui signifiaient ombres, mânes, génies, démons, spectres, lares, larves, farfadets, esprits, etc.

Les brachmanes furent les premiers qui imaginèrent un monde, une planète, où Dieu emprisonna les anges rebelles, avant la formation de l'homme. C'est de toutes les théologies la plus ancienne.

Les Perses avaient un enfer : on le voit par cette

fable si connue qui est rapportée dans le livre *De la religion des* anciens *Perses* de notre savant Hyde. Dieu apparaît à un des premiers rois de Perse, il le mène en enfer; il lui fait voir les corps de tous les princes qui ont mal gouverné : il s'en trouve un auquel il manquait un pied [1]. Qu'avez-vous fait de son pied? dit le Persan à Dieu. Ce coquin-là, répond Dieu, n'a fait qu'une action honnête en sa vie : il rencontra un âne lié à une auge, mais si éloignée de lui, qu'il ne pouvait manger. Le roi eut pitié de l'âne, il donna un coup de pied à l'auge, l'approcha, et l'âne mangea. J'ai mis ce pied dans le ciel, et le reste de son corps en enfer.

On connaît le Tartare des Égyptiens, imité par les Grecs, et adopté par les Romains. Qui ne sait combien de dieux et de fils de dieux ces Grecs et ces Romains forgèrent depuis Bacchus, Persée, et Hercule, et comme ils remplirent l'enfer d'Ixions et de Tantales?

Les Juifs ne surent jamais rien de cette théologie. Ils eurent la leur, qui se borna à promettre du blé, du vin, et de l'huile à ceux qui obéiront au Seigneur en égorgeant tous les ennemis d'Israël; et à menacer de la rogne et d'ulcères dans le gras des jambes, et dans le fondement, tous ceux qui désobéiront [2] : mais d'ames, de punitions dans les enfers, de récompenses dans le ciel, d'immortalité, de résurrection, il n'en est dit un seul mot ni dans leurs lois, ni chez leurs prophètes.

[1] Voyez t. XV, p. 308; XXVI, 248; XLVIII, 523. B.

[2] Voyez le *Deutéronome*.

Quelques écrivains, plus zélés qu'instruits, ont prétendu que si le *Lévitique* et le *Deutéronome* ne parlent jamais en effet de l'immortalité de l'ame, et de récompenses ou de châtiments après la mort, il y a pourtant des passages, dans d'autres livres du canon juif, qui pourraient faire soupçonner que quelques Juifs connaissaient l'immortalité de l'ame. Ils allèguent et ils corrompent ce verset de Job : « Je crois « que mon protecteur vit, et que dans quelques jours « je me relèverai de terre : ma peau tombée en lam- « beaux se consolidera. Tremblez alors, craignez la « vengeance de mon épée. »

Ils se sont imaginé que ces mots, « Je me relèverai, » signifiaient « je ressusciterai après ma mort. » Mais alors comment ceux auxquels Job répond auraient-ils à craindre son épée ? Quel rapport entre la gale de Job et l'immortalité de l'ame ?

Une des plus lourdes bévues des commentateurs est de n'avoir pas songé que ce Job n'était point Juif, qu'il était Arabe; et qu'il n'y a pas un mot dans ce drame antique de Job qui ait la moindre connexité avec les lois de la nation judaïque.

D'autres, abusant des fautes innombrables de la traduction latine appelée *Vulgate,* trouvent l'immortalité de l'ame et l'enfer des Grecs dans ces paroles que Jacob prononce[a] en déplorant la perte de son fils Joseph, que les patriarches ses frères avaient vendu comme esclave à des marchands arabes, et qu'ils fesaient passer pour mort : *Je mourrai de douleur, je descendrai avec mon fils dans la fosse.* La *Vulgate* a

[a] Voyez la *Genèse.*

traduit *sheol*, la fosse, par le mot enfer, parceque la fosse signifie souterrain. Mais quelle sottise de supposer que Jacob ait dit : « Je descendrai en enfer, je « serai damné, parceque mes enfants m'ont dit que « mon fils Joseph a été mangé par des bêtes sau- « vages ! » C'est ainsi qu'on a corrompu presque tous les anciens livres par des équivoques absurdes. C'est ainsi qu'on s'est servi de ces équivoques pour tromper les hommes.

Certainement le crime des enfants de Jacob et la douleur du père n'ont rien de commun avec l'immortalité de l'ame. Tous les théologiens sensés, tous les bons critiques en conviennent ; tous avouent que l'autre vie et l'enfer furent inconnus aux Juifs jusqu'au temps d'Hérode. Le docteur Arnauld, fameux théologien de Paris, dit en propres mots, dans son *Apologie de Port-Royal* : « C'est le comble de l'igno- « rance de mettre en doute cette vérité qui est des « plus communes, et qui est attestée par tous les « pères, que les promesses de l'*Ancien Testament* « n'étaient que temporelles et terrestres, et que les « Juifs n'adoraient Dieu que pour des biens char- « nels. » Notre sage Middleton a rendu cette vérité sensible.

Notre évêque Warburton, déjà connu par son *Commentaire de Shakespeare*, a démontré en dernier lieu que la loi mosaïque ne dit pas un seul mot de l'immortalité de l'ame, dogme enseigné par tous les législateurs précédents. Il est vrai qu'il en tire une conclusion qui l'a fait siffler dans nos trois royaumes. La loi mosaïque, dit-il, ne connaît point l'autre vie ; donc

cette loi est divine. Il a même soutenu cette assertion avec l'insolence la plus grossière. On sent bien qu'il a voulu prévenir le reproche d'incrédulité, et qu'il s'est réduit lui-même à soutenir la vérité par une sottise; mais enfin cette sottise ne détruit pas cette vérité, si claire et si démontrée.

L'on peut encore ajouter que la religion des Juifs ne fut fixe et constante qu'après Esdras. Ils n'avaient adoré que des dieux étrangers et des étoiles, lorsqu'ils erraient dans les déserts, si l'on en croit Ézéchiel, Amos, et saint Étienne[a]. La tribu de Dan adora longtemps les idoles de Michas[b]; et un petit-fils de Moïse, nommé Éléazar, était le prêtre de ces idoles, gagé par toute la tribu.

Salomon fut publiquement idolâtre. Les melchim ou rois d'Israël adorèrent presque tous le dieu syriaque Baal. Les nouveaux Samaritains, du temps du roi de Babylone, prirent pour leurs dieux Sochothbénoth, Nergel, Adramélech, etc.

Sous les malheureux régules de la tribu de Juda, Ézéchias, Manassé, Josias, il est dit que les Juifs adoraient Baal et Moloch, qu'ils sacrifiaient leurs enfants dans la vallée de Topheth. On trouva enfin le *Pentateuque* du temps du melck ou roitelet Josias; mais bientôt après Jérusalem fut détruite, et les tribus de Juda et de Benjamin furent menées en esclavage dans les provinces babyloniennes.

Ce fut là, très vraisemblablement, que plusieurs

[a] Ézéchiel, ch. xx; *Amos*, ch. v; *Actes*, ch. vii.

[b] Voyez l'*Histoire de Michas*, dans les *Juges*, ch. xvii et suiv.

Juifs se firent courtiers et fripiers : la nécessité fit leur industrie. Quelques uns acquirent assez de richesses pour acheter du roi que nous nommons Cyrus la permission de rebâtir à Jérusalem un petit temple de bois sur des assises de pierres brutes, et de relever quelques pans de murailles. Il est dit, dans le livre d'*Esdras*, qu'il revint dans Jérusalem quarante-deux mille trois cent soixante personnes, toutes fort pauvres. Il les compte famille par famille, et il se trompe dans son calcul, au point qu'en additionnant le tout on ne trouve que vingt-neuf mille neuf cent dix-huit personnes. Une autre erreur de calcul subsiste dans le dénombrement de Néhémie; et une bévue encore plus grande est dans l'édit de Cyrus, qu'Esdras rapporte. Il fait parler ainsi le conquérant Cyrus : « Adonaï le Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes de « la terre, et m'a commandé de lui bâtir un temple « dans Jérusalem, qui est en Judée. » On a très bien remarqué que c'est précisément comme si un prêtre grec fesait dire au Grand-Turc : Saint Pierre et saint Paul m'ont donné tous les royaumes du monde, et m'ont commandé de leur bâtir une maison dans Athènes, qui est en Grèce.

Si l'on en croit Esdras, Cyrus, par le même édit, ordonna que les pauvres qui étaient venus à Jérusalem fussent secourus par les riches qui n'avaient pas voulu quitter la Chaldée, où ils se trouvaient très bien, pour un territoire de cailloux où l'on manquait de tout, et où même on n'avait pas d'eau à boire pendant six mois de l'année. Mais, soit riches, soit pau-

vres, il est constant qu'aucun Juif de ces temps-là ne nous a laissé la plus légère notion de l'immortalité de l'ame.

CHAPITRE III.

Comment le platonisme pénétra chez les Juifs.

Cependant Socrate et Platon enseignèrent dans Athènes ce dogme qu'ils tenaient de la philosophie égyptienne et de celle de Pythagore. Socrate, martyr de la divinité et de la raison, fut condamné à mort, environ trois cents ans avant notre ère, par le peuple léger, inconstant, impétueux, d'Athènes, qui se repentit bientôt de ce crime. Platon était jeune encore. Ce fut lui qui, le premier chez les Grecs, essaya de prouver, par des raisonnements métaphysiques, l'existence de l'ame et sa spiritualité; c'est-à-dire sa nature légère et aérienne, exempte de tout mélange de matière grossière; sa permanence après la mort du corps, ses récompenses et ses châtiments après cette mort; et même sa résurrection avec un corps tombé en pourriture. Il réduisit cette philosophie en système dans son *Phædon*, dans son *Timée*, et dans sa *République* imaginaire : il orna ses arguments d'une éloquence harmonieuse et d'images séduisantes.

Il est vrai que ses arguments ne sont pas la chose du monde la plus claire, et la plus convaincante. Il prouve d'une étrange manière, dans son *Phædon*,

l'immortalité de l'ame, dont il suppose l'existence, sans avoir jamais examiné si ce que nous nommons ame est une faculté donnée de Dieu à l'espèce animale, ou si c'est un être distinct de l'animal même. Voici ses paroles : « Ne dites-vous pas que la mort est « le contraire de la vie ? — Oui. — Et qu'elles nais- « sent l'une de l'autre ? — Oui. — Qu'est-ce donc qui « naît du vivant ? — Le mort. — Et qu'est-ce qui naît « du mort ?... Il faut avouer que c'est le vivant. C'est « donc des morts que naissent toutes les choses vi- « vantes ? — Il me le semble. — Et, par conséquent, « les ames vont dans les enfers après notre mort ? — « La conséquence est sûre. »

C'est cet absurde galimatias de Platon (car il faut appeler les choses par leur nom) qui séduisit la Grèce. Il est vrai que ces ridicules raisonnements, *qui n'ont* pas même le frêle avantage d'être des sophismes, sont quelquefois embellis par de magnifiques images toutes poétiques; mais l'imagination n'est pas la raison. Ce n'est pas assez de représenter Dieu arrangeant la matière éternelle par son *logos*, par son *verbe;* ce n'est pas assez de faire sortir de ses mains des demi-dieux composés d'une matière très déliée, et de leur donner le pouvoir de former des hommes d'une matière plus épaisse; ce n'est pas assez d'admettre dans le grand Dieu une espèce de trinité composée de Dieu, de son verbe, et du monde; il poussa son roman jusqu'à dire qu'autrefois les ames humaines avaient des ailes, que les corps des hommes avaient été doubles. Enfin, dans les dernières pages de sa *République*, il fit

ressusciter Hérès pour conter des nouvelles de l'autre monde : mais il fallait donner quelques preuves de tout cela ; et c'est ce qu'il ne fit pas.

Aristote fut incomparablement plus sage ; il douta de ce qui n'était pas prouvé. S'il donna des règles du raisonnement, qu'on trouve aujourd'hui trop scolastiques, c'est qu'il n'avait pas pour auditeurs et pour lecteurs un Montaigne, un Charron, un Bacon, un Hobbes, un Locke, un Shaftesbury, un Bolingbroke, et les bons philosophes de nos jours. Il fallait démontrer, par une méthode sûre, le faux des sophismes de Platon, qui supposaient toujours ce qui est en question. Il était nécessaire d'enseigner à confondre des gens qui vous disaient froidement : « Le vivant « vient du mort, donc les ames sont dans les enfers. » Cependant le style de Platon prévalut, quoique ce style de prose poétique ne convienne point du tout à la philosophie. En vain Démocrite et ensuite Épicure combattirent les systèmes de Platon ; ce qu'il y avait de plus sublime dans son roman de l'ame fut applaudi presque généralement ; et lorsque Alexandrie fut bâtie, les Grecs qui vinrent l'habiter furent tous platoniciens.

Les Juifs, sujets d'Alexandre, comme ils l'avaient été des rois de Perse, obtinrent de ce conquérant la permission de s'établir dans la ville nouvelle dont il jeta les fondements, et d'y exercer leur métier de courtiers, auquel ils s'étaient accoutumés depuis leur esclavage dans le royaume de Babylone. Il y eut une transmigration de Juifs en Égypte, sous la dynastie des Ptolémées, aussi nombreuse que celle qui s'était

faite vers Babylone. Ils bâtirent quelques temples dans le Delta, un entre autres nommé l'Onion, dans la ville d'Héliopolis, malgré la superstition de leurs pères, qui s'étaient persuadés que le Dieu des Juifs ne pouvait être adoré que dans Jérusalem.

Alors le système de Platon, que les Alexandrins adoptèrent, fut reçu avidement de plusieurs Juifs égyptiens, qui le communiquèrent aux Juifs de la Palestine.

CHAPITRE IV.

Sectes des Juifs.

Dans la longue paix dont les Juifs jouirent sous l'Arabe iduméen Hérode, créé roi par Antoine, et ensuite par Auguste, quelques Juifs de Jérusalem commencèrent à raisonner à leur manière, à disputer, à se partager en sectes. Le fameux rabbin Hillel, précurseur de Gamaliel, de qui saint Paul fut quelque temps le domestique, fut l'auteur de la secte des pharisiens, c'est-à-dire des *distingués*. Cette secte embrassait tous les dogmes de Platon; ame, figure légère enfermée dans un corps; ame immortelle, ayant son bon et son mauvais démon; ame punie dans un enfer, ou récompensée dans une espèce d'élysée; ame transmigrante, ame ressuscitante.

Les saducéens ne croyaient rien de tout cela; ils s'en tenaient à la loi mosaïque, qui n'en parla jamais. Ce qui peut paraître très singulier aux chrétiens into-

lérants de nos jours, s'il en est encore, c'est qu'on ne voit pas que les pharisiens et les saducéens, en différant si essentiellement, aient eu entre eux la moindre querelle. Ces deux sectes rivales vivaient en paix, et avaient également part aux honneurs de la synagogue.

Les esséniens étaient des religieux dont la plupart ne se mariaient point, et qui vivaient en commun; ils ne sacrifiaient jamais de victimes sanglantes; ils fuyaient non seulement tous les honneurs de la république, mais le commerce dangereux des autres hommes. Ce sont eux que Pline l'ancien appelle une nation éternelle dans laquelle il ne naît personne.

Les thérapeutes juifs, retirés en Égypte auprès du lac Mœris, étaient semblables aux thérapeutes des gentils; et ces thérapeutes étaient une branche des anciens pythagoriciens. Thérapeute signifie serviteur et médecin. Ils prenaient ce nom de médecin, parcequ'ils croyaient purger l'ame. On nommait en Égypte les bibliothèques la médecine de l'ame, quoique la plupart des livres ne fussent qu'un poison assoupissant. Remarquons, en passant, que chez les papistes les révérends pères carmes ont gravement et fortement soutenu que les thérapeutes étaient carmes: pourquoi non? Élie, qui a fondé les carmes, ne pouvait-il pas aussi aisément fonder les thérapeutes?

Les judaïtes avaient plus d'enthousiasme que toutes ces autres sectes. L'historien Josèphe nous apprend que ces judaïtes étaient les plus déterminés républicains qui fussent sur la terre. C'était à leurs yeux un crime horrible de donner à un homme le titre de mon

maître, de mylord. Pompée et Sosius, qui avaient pris Jérusalem l'un après l'autre, Antoine, Octave, Tibère, étaient regardés par eux comme des brigands dont il fallait purger la terre. Ils combattaient contre la tyrannie avec autant de courage qu'ils en parlaient. Les plus horribles supplices ne pouvaient leur arracher un mot de déférence pour les Romains, leurs vainqueurs et leurs maîtres; leur religion était d'être libres.

Il y avait déjà quelques hérodiens, gens entièrement opposés aux judaïtes. Ceux-là regardaient le roi Hérode, tout soumis qu'il était à Rome, comme un envoyé d'Adonaï, comme un libérateur, comme un messie; mais ce fut après sa mort que la secte hérodienne devint nombreuse. Presque tous les Juifs qui trafiquaient dans Rome, sous Néron, célébraient la fête d'Hérode leur messie. Perse[1] parle ainsi de cette fête dans sa cinquième satire, où il se moque des superstitieux :

> Herodis venere dies, unctaque fenestra
> Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ,
> Portantes violas, rubrumque amplexa catinum
> Cauda natat thynni, tumet alba fidelia vino :
> Labra moves tacitus, recutitaque sabbata palles ;
> Tunc nigri lemures, ovoque pericula rupto.
> Hinc grandes galli, et cum sistro lusca sacerdos,
> Incussere deos inflantes corpora, si non
> Prædictum ter mane caput gustaveris alli.

« Voici les jours de la fête d'Hérode. De sales lampions sont disposés sur des fenêtres noircies d'huile; il en sort une fumée puante; ces fenêtres sont or-

[1] Satire v, vers 180 et suiv. B.

nées de violettes. On apporte des plats de terre peints en rouge, chargés d'une queue de thon qui nage dans la sauce. On remplit de vin des cruches blanchies. Alors, superstitieux que tu es, tu remues les lèvres tout bas; tu trembles au sabbat des déprépucés; tu crains les lutins noirs et les farfadets; tu frémis si on casse un œuf. Là sont des galles, ces fanatiques prêtres de Cybèle; ici est une prêtresse d'Isis qui louche en jouant du sistre. Avalez vite trois gousses d'ail consacrées, si vous ne voulez pas qu'on vous envoie des dieux qui vous feront enfler tout le corps. »

Ce passage est très curieux, et très important pour ceux qui veulent connaître quelque chose de l'antiquité. Il prouve que, du temps de Néron, les Juifs étaient autorisés à célébrer dans Rome la fête solennelle de leur messie Hérode, et que les gens de bon sens les regardaient en pitié, et se moquaient d'eux comme aujourd'hui. Il prouve que les prêtres de Cybèle et ceux d'Isis, quoique chassés sous Tibère avec la moitié des Juifs, pouvaient jouer leurs facéties en toute liberté.

Dignus Roma locus, quo Deus omnis eat[1].

Tout dieu doit aller à Rome, disait un jour une statue qu'on y transportait.

Si les Romains, malgré leur loi des Douze Tables, souffraient toutes les sectes dans la capitale du monde, il est clair, à plus forte raison, qu'ils permettaient aux Juifs et aux autres peuples d'exercer chacun chez soi les rites et les superstitions de son pays. Ces vain-

[1] Ovide, *Fastes*, IV, 270. B.

queurs législateurs ne permettaient pas que les barbares soumis immolassent leurs enfants comme autrefois : mais qu'un Juif ne voulût pas manger d'un plat d'un Cappadocien, qu'il eût en horreur la chair de porc, qu'il priât Moloch ou Adonaï, qu'il eût dans son temple des bœufs de bronze, qu'il se fît couper un petit bout de l'instrument de la génération, qu'il fût baptisé par Hillel ou par Jean, que son ame fût mortelle ou immortelle, qu'il ressuscitât ou non, et qu'ils répondissent bien ou mal à la question que leur fit Cléopâtre, s'ils ressusciteraient tout vêtus ou tout nus; rien n'était plus indifférent aux empereurs de la terre.

CHAPITRE V.

Superstitions juives.

Les hommes instruits savent assez que le petit peuple juif avait pris peu-à-peu ses rites, ses lois, ses usages, ses superstitions, des nations puissantes dont il était entouré : car il est dans la nature humaine que le chétif et le faible tâche de se conformer au puissant et au fort. C'est ainsi que les Juifs prirent des prêtres égyptiens la circoncision, la distinction des viandes, les purifications d'eau, appelées depuis baptême; le jeûne avant les grandes fêtes qui étaient les jours de grands repas, la cérémonie du bouc Hazazel, chargé des péchés du peuple; les divinations, les prophéties, la magie, le secret de chasser

les mauvais démons avec des herbes et des paroles.

Tout peuple, en imitant les autres, a aussi ses propres usages et ses erreurs particulières. Par exemple, les Juifs avaient imité les Égyptiens et les Arabes dans leur horreur pour le cochon; mais il n'appartenait qu'à eux de dire dans leur *Lévitique*[1] qu'il est défendu de manger du lièvre, et « qu'il est im-« pur, parcequ'il rumine et qu'il n'a pas le pied « fendu. » Il est visible que l'auteur du *Lévitique*, quel qu'il soit, était un prêtre ignorant les choses les plus communes, puisqu'il est constant que le pied du lièvre est fendu, et que cet animal ne rumine pas.

La défense de manger des oiseaux qui ont quatre pattes[2] montre encore l'extrême ignorance du législateur qui avait entendu parler de ces animaux chimériques.

C'est ainsi que les Juifs admirent la lèpre des murailles, ne sachant pas seulement ce que c'est que la moisissure. C'est cette même ignorance qui ordonnait, dans le *Lévitique*[3], qu'on lapidât le mari et la femme qui auraient vaqué à l'œuvre de la génération pendant le temps des règles. Les Juifs s'étaient imaginé qu'on ne pouvait faire que des enfants malsains et lépreux dans ces circonstances. Plusieurs de leurs lois tenaient de cette grossièreté barbare.

Ils étaient extrêmement adonnés à la magie, parceque ce n'est point un art, et que c'est le comble de l'extravagance humaine. Cette prétendue science était

[1] Chap. XI, verset 6. B.
[2] Chap. XI, verset 23. B.
[3] Chap. XV, versets 19, 24, 25. B.

en vogue chez eux depuis leur captivité dans Babylone. Ce fut là qu'ils connurent les noms des bons et des mauvais anges, et qu'ils crurent avoir le secret de les évoquer et de les chasser.

L'histoire des roitelets juifs, qui probablement fut composée après la transmigration de Babylone, nous conte que le roitelet Saül, long-temps auparavant, avait été possédé du diable, et que David l'avait guéri quelquefois en jouant de la harpe. La pythonisse d'Endor avait évoqué l'ombre de Samuel. Un prodigieux nombre de Juifs se mêlait de prédire l'avenir. Presque toutes les maladies étaient réputées des obsessions de diables; et du temps d'Auguste et de Tibère, les Juifs, ayant peu de médecins, exorcisaient les malades, au lieu de les purger et de les saigner. Ils ne connaissaient point Hippocrate; mais ils avaient un livre intitulé *la Clavicule de Salomon*, qui contenait tous les secrets de chasser les diables par des paroles, en mettant sous le nez des possédés une petite racine nommée barath; et cette façon de guérir était tellement indubitable, que Jésus convient de l'efficacité de ce spécifique. Il avoue lui-même, dans l'*Évangile de Matthieu*[a], que les enfants même chassaient communément les diables.

On pourrait faire un très gros volume de toutes les superstitions des Juifs; et Fleury, écrivain plus catholique que papiste, aurait bien dû en parler dans son livre intitulé *les Mœurs des Israélites*, « où l'on « voit, dit-il, le modèle d'une politique simple et

[a] Matthieu, ch. XII.

« sincère pour le gouvernement des états, et la ré-
« formation des mœurs. »

On serait curieux de voir par quelle politique *simple et sincère* les Juifs, si long-temps vagabonds, surprirent la ville de Jéricho, avec laquelle ils n'avaient rien à démêler; la brûlèrent d'un bout à l'autre; égorgèrent les femmes, les enfants, les animaux; pendirent trente et un rois dans une étendue de cinq ou six milles; et vécurent, de leur aveu, pendant plus de cinq cents ans dans le plus honteux esclavage ou dans le brigandage le plus horrible. Mais comme notre dessein est de nous faire un tableau véritable de l'établissement du christianisme, et non pas des abominations de la nation juive, nous allons examiner ce qu'était Jésu, au nom duquel on a formé long-temps après lui une religion nouvelle.

CHAPITRE VI.

De la personne de Jésu.

Quiconque cherche la vérité sincèrement aura bien de la peine à découvrir le temps de la naissance de Jésu et l'histoire véritable de sa vie. Il paraît certain qu'il naquit en Judée, dans un temps où toutes les sectes dont nous avons parlé disputaient sur l'ame, sur sa mortalité, sur la résurrection, sur l'enfer. On l'appela Jésu, ou Josuah, ou Jeschu, ou Jeschut, fils de Miriah, ou de Maria, fils de Joseph, fils de Panther. Le petit livre juif du *Toldos Jeschu*,

écrit probablement au second siècle de notre ère, lorsque le recueil du *Talmud* était commencé, ne lui donne jamais que ce nom de Jeschut. Il le fait naître sous le roitelet juif Alexandre Jannée, du temps que Sylla était dictateur à Rome, et que Cicéron, Caton, et César, étaient jeunes encore. Ce libelle fort mal fait, et plein de fables rabbiniques, déclare Jésu bâtard de Maria et d'un soldat nommé Joseph Panther. Il nous donne Judas, non pas pour un disciple de Jésu qui vendit son maître, mais pour son adversaire déclaré. Cette seule anecdote semble avoir quelque ombre de vraisemblance, en ce qu'elle est conforme à l'*Évangile de saint Jacques*, le premier des Évangiles, dans lequel Judas est compté parmi les accusateurs qui firent condamner Jésu au dernier supplice.

Les quatre *Évangiles* canoniques font mourir Jésu à trente ans et quelques mois, ou à trente-trois ans au plus, en se contredisant comme ils font toujours. Saint Irénée, qui se dit mieux instruit, affirme qu'il avait entre cinquante et soixante années, et qu'il le tient de ses premiers disciples.

Toutes ces contradictions sont bien augmentées par les incompatibilités qu'on rencontre presque à chaque page dans son histoire, rédigée par les quatre évangélistes reconnus. Il est nécessaire d'exposer succinctement une partie des principaux doutes que ces Évangiles ont fait naître.

PREMIER DOUTE.

Le livre qu'on nous donne sous le nom de Matthieu

commence par faire la généalogie de Jésu [1]; et cette généalogie est celle du charpentier Joseph, qu'il avoue n'être point le père du nouveau-né. Matthieu, ou celui qui a écrit sous ce nom, prétend que le charpentier Joseph descend du roi David et d'Abraham par trois fois quatorze générations, qui font quarante-deux, et on n'en trouve que quarante et une. Encore dans son compte y a-t-il une méprise plus grande. Il dit que Josias engendra Jéchonias; et le fait est que Jéchonias était fils de Jéojakim. Cela seul fait croire à Toland que l'auteur était un ignorant ou un faussaire maladroit.

L'*Évangile de Luc* fait aussi descendre Jésu de David et d'Abraham par Joseph, qui n'est pas son père. Mais il compte de Joseph à Abraham cinquante-six têtes, au lieu que Matthieu n'en compte que quarante et une. Pour surcroît de contradiction, ces générations ne sont pas les mêmes; et pour comble de contradiction, Luc donne au père putatif de Jésu un autre père que celui qui se trouve chez Matthieu. Il faut avouer qu'on ne serait pas admis parmi nous dans l'ordre de la Jarretière sur un tel arbre généalogique, et qu'on n'entrerait pas dans un chapitre d'Allemagne.

Ce qui étonne encore davantage Toland, c'est que des chrétiens qui prêchaient l'humilité aient voulu faire descendre d'un roi leur messie. S'il avait été envoyé de Dieu, ce titre était bien plus beau que celui

[1] Voyez l'article GÉNÉALOGIE dans le *Dictionnaire philosophique*, tome XXIX, page 537. B.

de descendant d'une race royale. D'ailleurs un roi et un charpentier sont égaux devant l'Être suprême.

SECOND DOUTE.

Suivant le même Matthieu, que nous suivrons toujours, « Maria étant grosse par l'opération du Saint-« Esprit.... et son mari Joseph, homme juste, ne « voulant pas la couvrir d'infamie, voulut la ren-« voyer secrètement (ch. 1er, v. 9)..... Un ange du « Seigneur lui apparut en songe, et lui dit : Joseph fils « de David, ne craignez point de revoir votre femme « Maria, car ce qui est en elle est l'œuvre du Saint-« Esprit. Or tout cela se fit pour remplir ce que le « Seigneur a dit par son prophète : Une vierge en aura « dans le ventre, et elle fera un enfant, et on appel-« lera son nom Emmanuel. »

On a remarqué sur ce passage que c'est le premier de tous dans lequel il est parlé du Saint-Esprit. Un enfant fait par cet esprit est une chose fort extraordinaire ; un ange venant annoncer ce prodige à Joseph dans un songe n'est pas une preuve bien péremptoire de la copulation de Maria avec ce Saint-Esprit. L'artifice de dire que « cela se fit pour remplir une pro-« phétie » paraît à plusieurs trop grossier : Jésu ne s'est jamais nommé Emmanuel. L'aventure du prophète Isaïe, qui fit un enfant à la prophétesse sa femme, n'a rien de commun avec le fils de Maria. Il est faux et impossible que le prophète Isaïe ait dit (voyez ch. VII, v. 14) : « Voici qu'une vierge en aura « dans le ventre, » puisqu'il parle de sa propre femme

(voyez ch. VIII, v. 3), à qui il en mit dans le ventre. Le mot *alma*, qui signifie jeune fille, signifie aussi femme. Il y en a cent exemples dans les livres des Juifs; et la vieille Ruth, qui vint coucher avec le vieux Booz, est appelée *alma*. C'est une fraude honteuse de tordre et de falsifier ainsi le sens des mots, pour tromper les hommes; et cette fraude a été mise en usage trop souvent et trop évidemment. Voilà ce que disent les savants; ils frémissent quand ils voient les suites qu'ont eues ces paroles, « Ce qu'elle a dans le ventre « est l'œuvre du Saint-Esprit; » ils voient avec horreur plus d'un théologien, et surtout Sanchez, examiner scrupuleusement si le Saint-Esprit, en couchant avec Marie, répandit de sa semence, et si Marie répandit la sienne avant ou après le Saint-Esprit, ou en même temps. Suarez, Peromato, Silvestre, Tabiena, et enfin le grand Sanchez, décident que « la bienheureuse « Vierge ne pouvait devenir mère de Dieu, si le Saint-« Esprit et elle n'avaient répandu leur liqueur en-« semble[a]. »

TROISIÈME DOUTE.

L'aventure des trois mages qui arrivent d'Orient conduits par une étoile, qui viennent saluer Jésu dans une étable, et lui donner de l'or, de l'encens, et de la myrrhe, a été un grand sujet de scandale. Ce jour n'est célébré chez les chrétiens, et surtout chez les papistes, que par des repas de débauche et par des chansons. Plusieurs ont dit que si l'*Évangile de Matthieu* était à refaire, on n'y mettrait pas un tel conte,

[a] Voyez *De sancto matrimonii sacramento*, tome I, page 141. — Voyez tome XXXIV, page 51; et XL, 18. B.

plus digne de Rabelais et de Sterne que d'un ouvrage sérieux.

QUATRIÈME DOUTE.

L'histoire des enfants de Bethléem égorgés plusieurs milles à la ronde, par l'ordre d'Hérode qui croit égorger le messie dans la foule, a quelque chose de plus ridicule encore, au jugement des critiques; mais ce ridicule est horrible. Comment, disent ces critiques, a-t-on pu imputer une action si extravagante et si abominable à un roi de soixante et dix ans, réputé sage, et qui était alors mourant[a]? Trois mages

[a] Quelques esprits faibles, ou faux, ou ignorants, ou fourbes, ont prétendu trouver dans l'antiquité des témoignages du massacre des enfants qu'on suppose égorgés par l'ordre d'Hérode, de peur qu'un de ces enfants nés à Bethléem n'enlevât le royaume à cet Hérode, âgé de soixante et dix ans, et attaqué d'une maladie mortelle. Ces défenseurs d'une *si étrange* cause ont trouvé un passage de Macrobe, dans lequel il est dit: « Lors« qu'Auguste apprit qu'Hérode, roi des Juifs en Syrie, avait compris son « propre fils parmi les enfants au-dessous de deux ans qu'il avait fait tuer, « Il vaut mieux, dit-il, être le cochon d'Hérode que son fils. »

Ceux qui abusent ainsi de ce passage ne font pas attention que Macrobe est un auteur du cinquième siècle, et par conséquent qu'il ne pouvait être regardé par les chrétiens de ce temps-là comme un ancien.

Ils ne songent pas que l'empire romain était alors chrétien, et que l'erreur publique avait pu aisément tromper Macrobe, qui ne s'amuse qu'à raconter de vieilles historiettes. Ils auraient dû remarquer qu'Hérode n'avait point alors d'enfant de deux ans.

Ils pouvaient encore observer qu'Auguste ne put dire qu'il valait mieux être le cochon d'Hérode que son fils, puisque Hérode n'avait point de cochon.

Enfin on pouvait aisément soupçonner qu'il y a une falsification dans le texte de Macrobe, puisque ces mots, *pueros quos infra bimatum Herodes jussit interfici* (les enfants au-dessous de deux ans qu'Hérode fit tuer), ne sont pas dans les anciens manuscrits.

On sait assez combien les chrétiens se sont permis d'être faussaires pour la bonne cause. Ils ont falsifié, et maladroitement, le texte de Flavius Jo-

d'Orient ont-ils pu lui faire accroire qu'ils avaient vu l'étoile d'un petit enfant roi des Juifs, qui venait de naître dans une écurie de village? A quel imbécile aura-t-on pu persuader une telle absurdité? et quel imbécile peut la lire sans en être indigné? Pourquoi ni Marc, ni Luc, ni Jean, ni aucun autre auteur, ne rapporte-t-il cette fable? BOLINGBROKE.

CINQUIÈME DOUTE.

On « vit alors rempli ce qui fut dit par le prophète « Jérémie, disant : Une voix s'est entendue dans Ra- « ma, des lamentations et des hurlements, Rachel « pleurant ses enfants, car ils n'étaient plus. » Quel rapport entre un discours de Jérémie sur des esclaves juifs tués de son temps à Rama, et la prétendue boucherie d'Hérode! Quelle fureur de prédire ce qui n'a pu arriver! On se moquerait bien d'un auteur qui trouverait dans une prophétie de Merlin l'histoire de l'homme qui a prétendu se mettre de nos jours dans une bouteille de deux pintes.

SIXIÈME DOUTE.

Matthieu dit (ch. II, v. 14) que Joseph et sa femme

sèphe; ils ont fait parler ce pharisien déterminé, comme s'il eût reconnu Jésus pour messie. Ils ont forgé des Lettres de Pilate, des Lettres de Paul à Sénèque, et de Sénèque à Paul, des Écrits des apôtres, des Vers des Sibylles. Ils ont supposé plus de deux cents volumes. Il y a eu de siècle en siècle une suite de faussaires. Tous les hommes instruits le savent et le disent; et cependant l'imposture avérée prédomine. Ce sont des voleurs pris en flagrant délit, à qui on laisse ce qu'ils ont volé.

— Le mot d'Auguste, cité par Voltaire à la fin du premier alinéa de cette note, a déjà été rapporté par lui tome XLIX, page 447. B.

s'enfuirent, et menèrent le dieu Jésu, fils de Marie, en Égypte; et c'est là que le petit Jésu désenchante un homme que les magiciens avaient changé en mulet, si on croit l'*Évangile de l'enfance*. Matthieu (ch. II, v. 23) ajoute qu'après la mort d'Hérode, Joseph et Marie ramenèrent le petit dieu à Nazareth, « afin que la pré« diction des prophètes fût remplie : il sera appelé « Nazaréen. »

On voit partout ce même soin, ce même grossier artifice de vouloir que les choses les plus indifférentes de la vie de Jésu soient prédites plusieurs siècles auparavant; mais l'ignorance et la témérité de l'auteur se manifestent trop ici. Ces mots, *il sera appelé Nazaréen*, ne sont dans aucun prophète.

Enfin, pour comble, Luc dit précisément le contraire de Matthieu. Il fait aller Joseph, Maria, et le petit dieu juif, droit à Nazareth, sans passer par l'Égypte. Certainement l'un ou l'autre évangéliste a menti. *Cela ne s'est pas fait de concert*, dit un énergumène. Non, mon ami, deux faux témoins qui se contredisent ne se sont pas entendus ensemble; mais ils n'en sont pas moins faux témoins. Ce sont là les objections des incrédules.

SEPTIÈME DOUTE.

Jean le baptiseur, qui gagnait sa vie à verser un peu d'huile sur la tête des Juifs qui venaient se baigner dans le Jourdain par dévotion, instituait alors une petite secte qui subsiste encore vers Mozul, et qu'on appelle les oints, les huilés, les chrétiens de Jean. Matthieu dit que Jésu vint se baigner dans le Jourdain comme

les autres. Alors le ciel s'entr'ouvrit; le Saint-Esprit (dont on a fait depuis une troisième personne de Dieu) descendit du ciel en colombe, sur la tête de Jésu, et cria à haute voix devant tout le monde : « Celui-ci est « mon fils bien aimé, en qui je me suis complu. »

Le texte ne dit pas expressément que ce fut la colombe qui parla, et qui prononça, « Celui-ci est mon « fils bien aimé. » C'est donc Dieu le père qui vint aussi lui-même, avec le Saint-Esprit et la colombe. C'était un beau spectacle; et on ne sait pas comment les Juifs osèrent faire pendre un homme que Dieu avait déclaré son fils si solennellement devant eux, et devant la garnison romaine qui remplissait Jérusalem. COLLINS, p. 153.

HUITIÈME DOUTE.

Alors « Jésu fut emporté par l'esprit dans le désert, « pour être tenté par le diable; et ayant été quarante « jours et quarante nuits sans manger, il eut faim; et « le diable lui dit : Si tu es fils de Dieu, dis que ces « pierres deviennent des pains... Le diable aussitôt « l'emporta sur le pinacle du temple, et lui dit : Si tu « es fils de Dieu, jette-toi en bas... Le diable l'emporta « ensuite sur une montagne du haut de laquelle il lui « fit voir tous les royaumes de la terre, et lui dit : Je « te donnerai tout cela, si tu veux m'adorer. »

Il ne faut pas discuter un tel passage : c'est le parfait modèle de l'histoire. C'est Xénophon, Polybe, Tite-Live, Tacite, tout pur; ou plutôt c'est la raison même écrite de la main de Dieu ou du diable, car ils y jouent l'un et l'autre un grand rôle. TINDAL.

NEUVIÈME DOUTE.

Selon Matthieu, deux possédés sortent des tombeaux, où ils se retiraient, et courent à Jésu. Selon Marc et Luc, il n'y a qu'un possédé. Quoi qu'il en soit, Jésu envoie le diable ou les diables qui tourmentaient ce possédé ou ces possédés dans les corps de deux mille cochons qui vont vite se noyer dans le lac de Tibériade. On a demandé souvent comment il y avait tant de cochons dans un pays où l'on n'en mangea jamais, et de quel droit Jésu et le diable les avaient noyés, et ruiné le marchand auquel ils appartenaient; mais nous ne fesons point de telles questions. GORDON.

DIXIÈME DOUTE.

Matthieu, dans son chapitre II, dit que Jésu nourrit cinq mille hommes, sans compter les femmes et leurs enfants, avec cinq pains et deux poissons, dont il resta deux pleines corbeilles.

Et au chapitre XV il dit qu'ils étaient quatre mille hommes, et que Jésu les rassasia avec sept pains et quelques petits poissons. Cela semble se contredire, mais cela s'explique. TRENCHARD.

ONZIÈME DOUTE.

Ensuite Matthieu raconte que Jésu mena Pierre, Jacques, et Jean, à l'écart sur une haute montagne qu'on ne nomme pas; et que là il se transfigura pendant la nuit. Cette transfiguration consista en ce que

sa robe devint blanche et son visage brillant. Moïse et Élie vinrent s'entretenir avec lui; après quoi il chassa le diable du corps d'un enfant lunatique, qui tombait tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau. Notre Woolston demande quel était le plus lunatique, ou celui qui se transfigurait en habit blanc pour converser avec Élie et Moïse, ou le petit garçon qui tombait dans le feu et dans l'eau. Mais nous traitons la chose plus sérieusement. COLLINS.

DOUZIÈME DOUTE.

Jésu, après avoir parcouru la province pendant quelques mois, à l'âge d'environ trente ans, vient enfin à Jérusalem avec ses compagnons, que depuis on nomma apôtres, ce qui signifie *envoyés*. Il leur dit en chemin « que ceux qui ne les écouteront pas « doivent être déférés à l'Église, et doivent être re« gardés comme des païens, ou comme des commis « de la douane. »

Ces mots font connaître évidemment que le livre attribué à Matthieu ne fut composé que très longtemps après, lorsque les chrétiens furent assez nombreux pour former une Église.

Ce passage montre encore que ce livre a été fait par un de ces hommes de la populace qui pense qu'il n'y a rien de si abominable qu'un receveur des deniers publics; et il n'est pas possible que Matthieu, qui avait été de la profession, parlât de son métier avec une telle horreur.

Dès que Jésu marchant à pied fut à Bethphagé,

il dit à un de ses compagnons : « Allez prendre une « ânesse qui est attachée avec son ânon, amenez-la « moi ; et si quelqu'un le trouve mauvais, dites-lui : « Le maître en a besoin. »

Or tout ceci fut fait, dit l'évangile attribué à Matthieu (chap. XXI, v. 5), pour remplir la prophétie : « Filles de Sion, voici votre doux roi qui vient assis « sur une ânesse et sur un ânon. »

Je ne dirai pas ici que parmi nous le vol d'une ânesse a été long-temps un cas pendable, quand même Merlin aurait prédit ce vol. LORD HERBERT.

TREIZIÈME DOUTE.

Jésu étant arrivé sur son ânesse, ou sur son ânon, ou sur tous les deux à la fois, entre dans le parvis du temple tenant un grand fouet, et chasse *tous* les marchands légalement établis en cet endroit pour vendre les animaux qu'on venait sacrifier dans le temple. C'était assurément troubler l'ordre public, et faire une aussi grande injustice que si quelque fanatique allait dans Pater-Noster-Row, et dans les petites rues auprès de notre église de Saint-Paul, chasser à coups de fouet tous les libraires qui vendent des livres de prières.

Il est aussi dit que Jésu jeta par terre tout l'argent des marchands. Il n'est guère croyable que tant de gens se soient laissé battre et chasser ainsi par un seul homme. Si une chose si incroyable est vraie, il n'est pas étonnant qu'avec de tels excès Jésu fût repris de justice ; mais cet emportement fanatique ne méritait pas le supplice qu'on lui fit souffrir.

QUATORZIÈME DOUTE.

S'il est vrai qu'il ait toujours appelé les prêtres de son temps et les pharisiens, *sépulcres blanchis, race de vipères*, et qu'il ait prêché publiquement contre eux la populace, il put légitimement être regardé comme un perturbateur du repos public, et comme tel être livré à Pilate, alors président de Judée. Il a été un temps où nous aurions fait pendre ceux qui prêchaient dans les rues contre nos évêques, quoiqu'il ait été aussi un temps où nous avons pendu plusieurs de nos évêques mêmes.

Matthieu dit que Jésu fit la pâque juive avec ses compagnons la veille de son supplice. Nous ne discuterons point ici l'authenticité de la chanson que Jésu chanta à ce dernier souper, selon Matthieu. Elle fut long-temps en vogue chez quelques sectes des premiers chrétiens, et saint Augustin nous en a conservé quelques couplets dans sa lettre à Cérétius. En voici un[1] :

Je veux délier, et je veux être délié.
Je veux sauver, et je veux être sauvé.
Je veux engendrer, et je veux être engendré.
Je veux chanter, dansez tous de joie.
Je veux pleurer, frappez-vous tous de douleur.
Je veux orner, et je veux être orné.
Je suis la lampe pour vous qui me voyez.
Je suis la porte pour vous qui y frappez.
Vous qui voyez ce que je fais, ne dites pas ce que je fais.
J'ai joué tout cela, et je n'ai point du tout été joué.

[1] Voltaire l'avait déjà cité t. XXVI, p. 94-95; et XLIII, 104. B.

QUINZIÈME DOUTE.

On demande enfin s'il est possible qu'un Dieu ait tenu les discours impertinents et barbares qu'on lui attribue; qu'il ait dit: Quand vous donnerez à dîner ou à souper, n'y invitez ni vos amis, ni vos parents riches[a];

Qu'il ait dit: Va-t'en inviter les borgnes et les boiteux au festin[b], et contrains-les d'entrer;

Qu'il ait dit: Je ne suis point venu apporter la paix, mais le glaive[c];

Qu'il ait dit: Je suis venu mettre le feu sur la terre[d];

Qu'il ait dit: En vérité, si le grain qu'on a jeté en terre ne meurt, il reste seul; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruits[e].

Ce dernier trait n'est-il pas de l'ignorance la plus grossière, et les autres sont-ils bien sages et bien humains?

SEIZIÈME DOUTE.

Nous n'examinons point si Jésu fut mis en croix à la troisième heure du jour, selon Jean, ou à la sixième, selon Marc. Matthieu dit que les ténèbres couvrirent toute la terre[f] depuis la troisième heure jus-

[a] Luc, ch. XIV. — [b] Id., ibid. — [c] Matthieu, ch. X. — [d] Id., ch. XII. — [e] Jean, ch. XII.

[f] Les défenseurs de ces effroyables absurdités, payés pour les défendre, et comblés d'honneurs et de biens pour tromper les hommes, ont osé avancer qu'un Grec, nommé Phlégon, avait parlé de ces ténèbres qui couvrirent toute la terre pendant le supplice de Jésus. Il est vrai qu'Eusèbe, évêque arien, qui a débité tant de mensonges, cite aussi ce Phlégon,

qu'à la sixième, c'est-à-dire en cette saison de l'équinoxe, selon notre manière de compter, depuis neuf heures jusqu'à midi; le voile du temple se déchira en deux, les pierres se fendirent, les sépulcres s'ou-

dont nous n'avons pas l'ouvrage. Et voici les paroles qu'il rapporte de ce Phlégon :

« La quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, il y eut la « plus grande éclipse de soleil; il fesait nuit vers midi; on voyait les « étoiles; un grand tremblement de terre renversa la ville de Nicée en « Bithynie. »

1° Lecteurs sages et attentifs, remarquez qu'un autre auteur qu'Eusèbe, rapportant le même passage, dit, la seconde année de la deux cent deuxième olympiade, et non pas la quatrième année *.

2° Remarquez qu'on n'a jamais pu conjecturer, ni dans quelle année Jésu fut condamné au supplice, ni dans quelle année il naquit, tant sa vie et sa mort furent obscures!

3° Remarquez que l'historien qui a pris le nom de Matthieu place la mort de Jésu au temps de la pleine lune, que tous les chrétiens s'en tiennent à cette époque, et que cependant il est impossible qu'il arrive vers la pleine lune une éclipse de soleil.

4° Remarquez que si ce prodige était arrivé, un tel miracle aurait surpris tout l'univers, et que tous les historiens en auraient parlé depuis la Chine jusqu'à la Grèce, et jusqu'à Rome.

5° Enfin c'est de ma patrie, c'est de Londres qu'est parti le trait de lumière qui a dissipé les ténèbres ridicules de Matthieu. C'est notre célèbre Halley qui a démontré qu'il n'y avait eu d'éclipse de soleil ni dans la seconde ni dans la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, mais qu'il y en avait eu une de quelques doigts dans la première année. Kepler avait déjà reconnu cette vérité, et Halley l'a pleinement démontrée. C'est ainsi que la vérité mathématique détruit l'imposture théologique.

Et cependant un évêque papiste très fameux, Bossuet, précepteur du fils de notre ennemi Louis XIV, n'a pas rougi, dans son *Histoire universelle*, ou plutôt dans sa *Déclamation non universelle*, d'apporter en preuve ces ténèbres de Matthieu. Ce rhéteur de chaire rapporte aussi en preuve les *Semaines de Daniel*, les *Prophéties de Jacob*, les *Psaumes* attribués à David, qui n'ont pas plus de rapport à Jésu qu'à Jean Hus et à Jérôme de Prague.

* Cet auteur, peu connu, est Philipponius. K.

vrirent, les morts en sortirent, et vinrent se promener dans Jérusalem.

Si ces énormes prodiges s'étaient opérés, quelque auteur romain en aurait parlé. L'historien Josèphe n'aurait pu les passer sous silence. Philon, contemporain de Jésu, en aurait fait mention. Il est assez visible que tous ces *Évangiles,* farcis de miracles absurdes, furent composés secrètement, long-temps après, par des chrétiens répandus dans des villes grecques. Chaque petit troupeau de chrétiens eut son évangile, qu'on ne montrait pas même aux catéchumènes; et ces livres, entièrement ignorés des gentils pendant trois cents années, ne pouvaient être réfutés par des historiens romains qui ne les connaissaient pas. Aucun auteur parmi les gentils n'a jamais cité un seul mot de l'*Évangile.*

Ne nous appesantissons pas sur les contradictions qui fourmillent entre Matthieu, Marc, Luc, Jean, et cinquante autres évangélistes. Voyons ce qui se passa après la mort de Jésu.

CHAPITRE VII.

Des disciples de Jésu.

Un homme sensé ne peut voir dans ce Juif qu'un paysan un peu plus éclairé que les autres, quoiqu'il soit incertain s'il savait lire et écrire. Il est visible que son seul but était de faire une petite secte dans la populace des campagnes, à peu près comme

l'ignorant et le fanatique Fox en établit une parmi nous, laquelle a eu depuis des hommes très estimables.

Tous deux prêchèrent quelquefois une bonne morale. La plus vile canaille jetterait des pierres en tout pays à quiconque en prêcherait une mauvaise. Tous deux déclamèrent violemment contre les prêtres de leurs temps. Fox fut pilorié, et Jésu fut pendu. Ce qui prouve que nous valons mieux que les Juifs.

Jamais ni Jésu ni Fox ne voulurent établir une religion nouvelle. Ceux qui ont écrit contre Jésu ne l'en ont point accusé. Il est visible qu'il fut soumis à la loi mosaïque depuis sa circoncision jusqu'à sa mort.

Ses disciples, ulcérés du supplice de leur maître, ne purent s'en venger; ils se contentèrent de crier contre l'injustice de ses assassins, et ils ne trouvèrent d'autre manière d'en faire rougir les pharisiens et les scribes, que de dire que Dieu l'avait ressuscité. Il est vrai que cette imposture était bien grossière; mais ils la débitaient à des hommes grossiers, accoutumés à croire tout ce qu'on inventa jamais de plus absurde, comme les enfants croient toutes les histoires de revenants et de sorciers qu'on leur raconte.

Matthieu a beau contrédire les autres évangélistes, en disant que Jésu n'apparut que deux fois à ses disciples après sa résurrection; Marc a beau contredire Matthieu, en disant qu'il apparut trois fois; Jean a beau contredire Matthieu et Marc en parlant de quatre apparitions; en vain Luc dit que Jésu, dans sa dernière apparition, mena ses disciples jusqu'en Bé-

thanie, et là monta au ciel en leur présence, tandis que Jean dit que ce fut dans Jérusalem ; en vain l'auteur des *Actes des apôtres* assure-t-il que ce fut sur la montagne des Oliviers, et que Jésu étant monté au ciel, deux hommes vêtus de blanc en descendirent pour leur certifier qu'il reviendrait : toutes ces contradictions, qui frappent aujourd'hui des yeux attentifs, ne pouvaient être connues des premiers chrétiens. Nous avons déjà remarqué que chaque petit troupeau avait son évangile à part : on ne pouvait comparer ; et quand même on l'aurait pu, pense-t-on que des esprits prévenus et opiniâtres auraient examiné? Cela n'est pas dans la nature humaine. Tout homme de parti voit dans un livre ce qu'il y veut voir.

Ce qui est certain, c'est qu'aucun des compagnons de Jésu ne songeait alors à faire une religion nouvelle. Tous circoncis et non baptisés, à peine le Saint-Esprit était-il descendu sur eux en langues de feu dans un grenier, comme il a coutume de descendre, et comme il est rapporté dans le livre des *actions des apôtres ;* à peine eurent-ils converti en un moment dans Jérusalem trois mille voyageurs qui les entendaient parler toutes leurs langues étrangères, lorsque ces apôtres leur parlaient dans leur patois hébreu; à peine enfin étaient-ils chrétiens, qu'aussitôt ces compagnons de Jésu vont prier dans le temple juif, où Jésu allait lui-même. Ils passaient les jours dans le temple, *perdurantes in templo* [a]. Pierre et Jean montaient au temple pour être à la prière de la neu-

[a] *Actes des Apôtres*, ch. II.

vième heure : ***Petrus*[a] *et Joannes ascendebant in templum ad horam orationis nonam.***

Il est dit dans cette histoire étonnante des *actions des apôtres*, qu'ils convertirent et qu'ils baptisèrent trois mille hommes en un jour, et cinq mille en un autre. Où les menèrent-ils baptiser ? dans quel lac les plongèrent-ils trois fois selon le rit juif? La rivière du Jourdain, dans laquelle seule on baptisait, est à huit lieues de Jérusalem. C'était là une belle occasion d'établir une nouvelle religion à la tête de huit mille enthousiastes: cependant ils n'y songèrent pas. L'auteur avoue que les apôtres ne pensaient qu'à amasser de l'argent. « Ceux qui possédaient des terres et des « maisons les vendaient, et en apportaient le prix « aux pieds des apôtres. »

Si l'aventure de Saphira et d'Ananias était vraie, il fallait, ou que tout le monde frappé de terreur embrassât sur-le-champ le christianisme en frémissant, ou que le sanhédrin fît pendre les douze apôtres comme des voleurs et des assassins publics.

On ne peut s'empêcher de plaindre cet Ananias et cette Saphira, tous deux exterminés l'un après l'autre, et mourant subitement d'une mort violente (quelle qu'elle pût être), pour avoir gardé quelques écus qui pouvaient subvenir à leurs besoins, en donnant tout leur bien aux apôtres. Milord Bolingbroke a bien raison de dire que « la première profession de foi « qu'on attribue à cette secte appelée depuis l'on- « guent[b], ou christianisme, est: Donne-moi tout ton

[a] *Actes des Apôtres*, ch. III.

[b] Christ signifie *oint;* christianisme, *onguent.*

« bien, ou je vais te donner la mort. C'est donc là ce « qui a enrichi tant de moines aux dépens des peu« ples; c'est donc là ce qui a élevé tant de tyrannies « sanguinaires! »

Remarquons toujours qu'il n'était pas encore question d'établir une religion différente de la loi mosaïque; que Jésu, né Juif, était mort Juif; que tous les apôtres étaient Juifs, et qu'il ne s'agissait que de savoir si Jésu avait été prophète ou non.

Une aussi étonnante révolution que celle de la secte chrétienne dans le monde ne pouvait s'opérer que par degrés; et, pour passer de la populace juive sur le trône des Césars, il fallut plus de trois cent trente années.

CHAPITRE VIII.

De Saul, dont le nom fut changé en Paul.

Le premier qui sembla profiter de la tolérance extrême des Romains envers toutes les religions, pour commencer à donner quelque forme à la nouvelle secte des galiléens, est ce saint Paul, qui se dit une fois citoyen romain, et qui, selon Hiéronyme ou Jérôme, était natif du village de Giscala en Galilée. On ne sait pourquoi il changea son nom de Saul en Paul. Saint Jérôme, dans son commentaire de l'Épître de Paul à Philémon, dit que ce mot de Paul signifie l'embouchure de la flûte; mais il paraît qu'il battait le tambour contre Jésu et sa troupe.

Saul était alors petit valet du docteur Gamaliel, successeur d'Hillel, et l'un des chefs du sanhédrin. Paul apprit sous son maître un peu de fatras rabbinique. Son caractère était ardent, hautain, fanatique, et cruel. Il commença par lapider le nazaréen Étienne, partisan de Jésu le crucifié; et il est marqué, dans les *actions des apôtres*, qu'il gardait les manteaux des Juifs qui, comme lui, assommaient Étienne à coups de pierres.

Abdias, l'un des premiers disciples de Jésu, et prétendu évêque de Babylone (comme s'il y avait eu alors des évêques), assure dans son Histoire apostolique que saint Paul ne s'en tint pas à l'assassinat de saint Étienne, et qu'il assassina encore saint Jacques-le-Mineur, Oblia ou le Juste, propre frère de Jésu, que l'ignorance fait premier évêque de Jérusalem. Rien n'est plus vraisemblable que ce meurtre nouveau fut commis par Saul, puisque le livre des *actions des apôtres* dit expressément que *Saul respirait le sang et le carnage*. (Chap. IX, v. I.)

Il n'y a qu'un fanatique insensé ou qu'un fripon très maladroit qui puisse dire que Saul-Paul tomba de cheval pour avoir vu de la lumière en plein midi; que Jésu-Christ lui cria du milieu d'une nue: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? et que Saul changea vite son nom en Paul, et de Juif persécuteur et battant qu'il était, eut la joie de devenir chrétien persécuté et battu. Il n'y a qu'un imbécile qui puisse croire ce *Conte du tonneau;* mais qu'il ait eu l'insolence de demander la fille de Gamaliel en mariage, et qu'on lui ait refusé cette pucelle, ou qu'il ne l'ait

pas trouvée pucelle, et que de dépit ce turbulent personnage se soit jeté dans le parti des nazaréens, comme les Juifs et les ébionites l'ont écrit[a], cela est plus naturel, et plus dans l'ordre commun.

Il porta la violence de son caractère dans la nouvelle faction où il entra. On le voit courir comme un forcené de ville en ville; il se brouille avec presque tous les apôtres; il se fait moquer de lui dans l'aréopage d'Athènes. S'étant accoutumé à être renégat, il va faire une espèce de neuvaine avec des étrangers dans le temple de Jérusalem, pour montrer qu'il n'est pas du parti de Jésu. Il judaïse après s'être fait chrétien et apôtre; et ayant été reconnu, il aurait été lapidé à son tour comme Étienne, dont il fut l'assassin, si le gouverneur Festus ne l'avait pas sauvé en lui disant qu'il était un fou[b].

Sa figure était singulière. Les *Actes de sainte Thècle* le peignent gros, court, la tête chauve, le nez gros et long, les sourcils épais et joints, les jambes torses. C'est le même portrait qu'en fait Lucien dans son *Philopatris;* et cependant sainte Thècle le suivait partout déguisée en homme. Telle est la faiblesse de bien des femmes, qu'elles courent après un mauvais prédicateur accrédité, quelque laid qu'il soit, plutôt qu'après un jeune homme aimable. Enfin ce fut ce Paul qui attira le plus de prosélytes à la secte nouvelle.

Il n'y eut de son temps ni rite établi ni dogme reconnu. La religion chrétienne était commencée, et

[a] Voyez Grabe, *Spicilegium patrum*, page 48.

[b] Voyez les *Actes des Apôtres*, ch. XXVI.

non formée; ce n'était encore qu'une secte de Juifs révoltés contre les anciens Juifs.

Il paraît que Paul acquit une grande autorité sur la populace à Thessalonique, à Philippes, à Corinthe, par sa véhémence, par son esprit impérieux, et surtout par l'obscurité de sès discours emphatiques, qui subjuguent le vulgaire d'autant plus qu'il n'y comprend rien.

Il annonce la fin du monde au petit troupeau des Thessaloniciens[a]. Il leur dit qu'ils iront avec lui les premiers dans l'air au-devant de Jésu, qui viendra dans les nuées pour juger le monde: il dit qu'il le tient de la bouche de Jésu même, lui qui n'avait jamais vu Jésu, et qui n'avait connu ses disciples que pour les lapider. Il se vante d'avoir été déjà ravi au troisième ciel; mais il n'ose jamais dire que Jésu soit Dieu, encore moins qu'il y ait une trinité en Dieu. Ces dogmes, dans les commencements, eussent paru blasphématoires, et auraient effarouché tous les esprits. Il écrit aux Éphésiens : « Que le Dieu de notre « Seigneur Jésu-Christ vous donne l'esprit de sagesse! » Il écrit aux Hébreux : « Dieu a opéré sa puissance « sur Jésu en le ressuscitant. » Il écrit aux Juifs de Rome: « Si, par le délit d'un seul homme, plusieurs « sont morts, la grace et le don de Dieu ont plus « abondé par un seul homme, qui est Jésu-Christ.... « A Dieu, seul sage, honneur et gloire par Jésu-« Christ! » Enfin il est avéré, par tous les monuments de l'antiquité, que Jésu ne se dit jamais Dieu, et que les platoniciens d'Alexandrie furent ceux qui

[a] Ch. IV.

enhardirent enfin les chrétiens à franchir cet espace infini, et qui apprirent aux hommes à se familiariser avec des idées dont le commun des esprits devait être révolté.

CHAPITRE IX.

Des Juifs d'Alexandrie, et du Verbe.

Je ne sais rien qui puisse nous fournir une image plus fidèle d'Alexandrie que notre ville de Londres. Un grand port maritime, un commerce immense, de puissants seigneurs, et un nombre prodigieux d'artisans, une foule de gens riches, et de gens qui travaillent pour l'être; d'un côté la Bourse et l'allée du Change; de l'autre la Société royale et le *Muséum*; des écrivains de toute espèce, des géomètres, des sophistes, des métaphysiciens, et d'autres feseurs de romans; une douzaine de sectes différentes, dont les unes passent, et les autres restent, mais dans toutes les sectes et dans toutes les conditions un amour désordonné de l'argent : telle est la capitale de nos trois royaumes; et l'empereur Adrien nous apprend, par sa lettre au consul Servianus, que telle était Alexandrie. Voici cette lettre fameuse, que Vopiscus nous a conservée :

« J'ai vu cette Égypte que vous me vantiez tant, « mon cher Servianus; je la sais tout entière par « cœur. Cette nation est inconstante, incertaine; elle « vole au changement. Les adorateurs de Sérapis se

« font chrétiens ; ceux qui sont à la tête de la religion « du Christ se font dévots à Sérapis. Il n'y a point « d'archirabbin juif, point de samaritain, point de « prêtre chrétien, qui ne soit astrologue, ou devin, « ou m........[1]. Quand le patriarche grec vient en « Égypte, les uns s'empressent auprès de lui pour lui « faire adorer Sérapis; les autres, le Christ. Ils sont « tous très séditieux, très vains, très querelleurs. La « ville est commerçante, opulente, peuplée; per- « sonne n'y est oisif.... L'argent est un dieu que les « chrétiens, les juifs, et tous les hommes, servent « également. »

Quand un disciple de Jésu, nommé Marc, soit l'évangéliste, soit un autre, vint tâcher d'établir sa secte naissante parmi les Juifs d'Alexandrie, ennemis de ceux de Jérusalem, les philosophes ne parlaient que du logos, du verbe de Platon. Dieu avait formé le monde par son verbe; ce verbe fesait tout. Le Juif Philon, né du vivant de Jésu, était un grand platonicien; il dit, dans ses opuscules, que Dieu se maria au verbe, et que le monde naquit de ce mariage. C'est un peu s'éloigner de Platon que de donner pour femme à Dieu un être que ce philosophe lui donnait pour fils.

D'un autre côté, on avait souvent, chez les Grecs et chez les nations orientales, donné le nom de fils des dieux aux hommes justes; et même Jésu s'était dit fils de Dieu pour exprimer qu'il était innocent, par opposition au mot *fils de Bélial*, qui signifiait un

[1] Voyez le texte de cette lettre au mot ALEXANDRIE du *Dictionnaire philosophique*, tome XXVI, page 175. B.

coupable : d'un autre côté encore, ses disciples assuraient qu'il était envoyé de Dieu. Il devint bientôt fils, de simple envoyé qu'il était : or le fils de Dieu était son verbe chez les platoniciens; ainsi donc Jésu devint verbe.

Tous les Pères de l'Église chrétienne ont çru en effet lire un platonicien en lisant le premier chapitre de l'*Évangile* attribué à Jean : « Au commencement « était le verbe, et le verbe était avec Dieu, et le verbe « était Dieu. » On trouva du sublime dans ce chapitre. Le sublime est ce qui s'élève au-dessus du reste; mais si ce premier chapitre est écrit dans l'école de Platon, le second, il faut l'avouer, semble fait sous la treille d'Épicure. Les auteurs de cet ouvrage passent tout d'un coup du sein de la gloire de Dieu, du centre de sa lumière, et des profondeurs de sa sagesse, à une noce de village. Jésu de Nazareth est de la noce avec sa mère. Les convives sont déjà plus qu'échauffés par le vin, *inebriati;* le vin manque, Marie en avertit Jésu, qui lui dit très durement : Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi? Après avoir ainsi maltraité sa mère, il fait ce qu'elle lui demande. Il changea seize cent vingt pintes d'eau, qui étaient là à point nommé dans de grandes cruches, en seize cent vingt pintes de vin.

On peut observer que ces cruches, à ce que dit le texte, étaient là « pour les purifications des Juifs, se« lon leur usage. » Ces mots ne marquent-ils pas évidemment que ce ne peut être Jean, né Juif, qui ait écrit cet évangile? Si moi qui suis né à Londres, je parlais d'une messe célébrée à Rome, je pourrais dire: Il y avait une burette de vin contenant environ demi-

setier ou chopine, selon l'usage des Italiens; mais certainement un Italien ne s'exprimerait pas ainsi. Un homme qui parle de son pays en parle-t-il comme un étranger?

Quels que soient les auteurs de tous les *Évangiles* ignorés du monde entier pendant plus de deux siècles, on voit que la philosophie de Platon fit le christianisme. Jésu devint peu à peu un Dieu engendré par un autre Dieu avant les siècles, et incarné dans les temps prescrits.

CHAPITRE X.

Du dogme de la fin du monde, joint au platonisme.

La méthode des allégories s'étant jointe à cette philosophie platonicienne, la religion des chrétiens, qui n'était auparavant que la juive, en fut totalement différente par l'esprit, quoiqu'elle en conservât les livres, les prières, le baptême, et même assez longtemps la circoncision. Je dis la circoncision, car dès que les chrétiens eurent une espèce d'hiérarchie, les quinze premiers prêtres, ou surveillants, ou évêques de Jérusalem, furent tous circoncis[a].

Auparavant les Juifs chassaient les prétendus diables, et exorcisaient les prétendus possédés au nom de Salomon; les chrétiens firent les mêmes cérémonies au nom de Jésu-Christ. Les filles malades des pâles

[a] Voyez Grabe, Bingham, Fabricius.

couleurs ou du mal hystérique se croyaient possédées, se fesaient exorciser, et pensaient être guéries. On les inscrivait de bonne foi dans la liste des miracles.

Ce qui contribua le plus à l'accroissement de la religion nouvelle, ce fut l'idée qui se répandait alors que le temps de la fin du monde approchait. La plupart des philosophes, et encore plus le peuple de presque tous les pays, crurent que notre globe périrait un jour *par le sec*, qui l'emporterait sur *l'humide*. Ce n'était pas l'opinion des platoniciens; Philon même a fait un traité exprès pour prouver que l'univers est incréé et impérissable; et il n'a guère mieux prouvé l'éternité du monde que ses adversaires n'en ont prouvé l'embrasement futur. Les Juifs, qui ne savaient pas mieux l'avenir que le passé, disaient, et Flavius Josèphe le raconte, que leur Adam avait prédit deux destructions de notre terre, l'une par l'eau, l'autre par le feu: ils ajoutaient que les enfants de Seth érigèrent une grande colonne de brique pour résister au feu quand le monde serait brûlé, et une de pierre pour résister à l'eau quand il serait noyé; précaution assez inutile quand il n'y aurait plus personne pour voir les deux colonnes.

On sait quels malheurs fondirent sur la Judée du temps de Néron et de Vespasien, et ensuite sous Adrien. Les Juifs furent en droit d'imaginer que la fin de toutes choses arriverait, du moins pour eux. Ce fut vers ce temps que chaque troupeau de demi-Juifs, de demi-chrétiens, eut son petit *Évangile* secret. Celui qui est attribué à Luc parle nettement de la fin du monde qui arrive, et du jugement dernier,

que Jésu va prononcer dans les nuées ; il fait parler ainsi Jésu :

« Il y aura des signes dans la lune et dans les étoiles, « des bruits de la mer et des flots ; les hommes, sé- « chant de crainte, attendront ce qui doit arriver à « l'univers entier. Les vertus des cieux seront ébran- « lées. Et alors ils verront le fils de l'homme venant « dans une nuée avec grande puissance et grande « majesté. En vérité, je vous dis que la génération « présente ne passera point que tout cela ne s'accom- « plisse. »

Nous avons déjà vu, au chapitre VIII que Paul écrivait aux Thessaloniciens qu'ils iraient avec lui dans les nuées au-devant de Jésu.

Pierre dit dans une épître qu'on lui attribue : « L'É- « vangile a été prêché aux morts[a] ; la fin du monde « approche... Nous attendons de nouveaux cieux et « une nouvelle terre. » C'était apparemment pour vivre sous ces nouveaux cieux et dans cette nouvelle terre que les apôtres fesaient apporter à leurs pieds tout l'argent de leurs prosélytes, et qu'ils fesaient mourir Ananias et Saphira pour n'avoir pas tout donné.

Le monde allant être détruit ; le royaume des cieux étant ouvert ; Simon Barjone en ayant les clefs, ainsi qu'il est d'usage d'avoir les clefs d'un royaume ; la terre étant prête à se renouveler ; la Jérusalem céleste commençant à être bâtie, comme de fait elle fut bâtie dans l'*Apocalypse*, et parut dans l'air pendant quarante nuits de suite ; toutes ces grandes choses aug-

[a] Ch. IV.

mentèrent le nombre des croyants. Ceux qui avaient quelque argent le donnèrent à la communauté, et on se servit de cet argent pour attirer des gueux au parti, la canaille étant d'une nécessité absolue pour établir toute nouvelle secte. Car les pères de famille qui ont pignon sur rue sont tièdes; et les hommes puissants qui se moquent long-temps d'une superstition naissante ne l'embrassent que quand ils peuvent s'en servir pour leurs intérêts, et mener le peuple avec le licou qu'il s'est fait lui-même.

Les religions dominantes, la grecque, la romaine, l'égyptiaque, la syriaque, avaient leurs mystères. La secte christiaque voulut avoir les siens aussi. Chaque société christiaque eut donc ses mystères, qui n'étaient pas même communiqués aux catéchumènes, et que les baptisés juraient sous les plus horribles serments de ne jamais révéler. Le baptême des morts était un de ces mystères; et cette singulière superstition dura si long-temps, que Jean Chrysostome ou *Bouche d'or*, qui mourut au cinquième siècle, dit à propos de ce baptême des morts qu'on reprochait tant aux chrétiens : « Je voudrais m'expliquer plus « clairement, mais je ne le puis qu'à des initiés. On « nous met dans un triste défilé; il faut ou être inin-« telligible, ou trahir des mystères que nous devons « cacher. »

Les chrétiens, en minant sourdement la religion dominante, opposaient donc mystères à mystères, initiation à initiation, oracles à oracles, miracles à miracles.

CHAPITRE XI.

De l'abus étonnant des mystères chrétiens.

Les sociétés chrétiennes étant partagées dans les premiers siècles en plusieurs Églises, différentes de pays, de mœurs, de rites, de langages, d'étranges infamies se glissèrent dans plusieurs de ces Églises. On ne les croirait pas si elles n'étaient attestées par un saint au-dessus de tout soupçon, saint Épiphane, père de l'Église du quatrième siècle, celui-là même qui s'éleva avec tant de force contre l'idolâtrie des images, déjà introduite dans l'Église. Il fait éclater son indignation contre plusieurs sociétés chrétiennes qui mêlaient, dit-il, à leurs cérémonies religieuses les plus abominables impudicités. Nous rapportons ses propres paroles.

« Pendant leur synaxe (c'est-à-dire pendant la messe « de ce temps-là), les femmes chatouillent les hommes « de la main, et leur font répandre le sperme qu'elles « reçoivent : les hommes en font autant aux jeunes « gens. Tous élèvent leurs mains remplies de ce... « sperme, et disent à Dieu le père : Nous t'offrons ce « présent, qui est le corps du Christ ; c'est là le corps « du Christ. Ensuite ils l'avalent, et répètent : C'est « le corps du Christ, c'est la pâque ; c'est pourquoi « nos corps souffrent tout cela pour manifester les « souffrances du Christ.

« Quand une femme de l'Église a ses ordinaires, ils

« prennent de son sang et le mangent, et ils disent: « C'est le sang du Christ; car ils ont lu dans l'*Apo-* « *calypse* ces paroles: J'ai vu un arbre qui porte du « fruit douze mois l'année, et qui est l'arbre de vie: « ils en ont conclu que cet arbre n'est autre chose « que les menstrues des femmes. Ils ont en horreur « la génération; c'est pourquoi ils ne se servent que « de leurs mains pour se donner du plaisir, et ils « avalent leur propre sperme. S'il en tombe quelques « gouttes dans la vulve d'une femme, ils la font avor- « ter; ils pilent le fœtus dans un mortier, et le mêlent « avec de la farine, du miel et du poivre, et prient « Dieu en le mangeant[a]. »

L'évêque Épiphane, continuant ses accusations contre d'autres chrétiens, dit qu'ils assistent tout nus à la synaxe (à la messe), qu'ils y commettent *l'acte* de sodomie sur les garçons et sur les filles, qu'ils mettent la partie virile tantôt dans le derrière et tantôt dans la bouche, qu'ils consomment ce sacrifice tantôt dans l'un, et tantôt dans l'autre, etc., etc., etc.[b].

Il est vrai que ceux à qui l'évêque reproche ces épouvantables infamies sont appelés par lui hérétiques; mais enfin ils étaient chrétiens. Et le sénat romain, ni les proconsuls des provinces, ne pouvaient savoir ce que c'est qu'une hérésie, et une erreur dans la foi. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient quelquefois défendu ces assemblées secrètes, accusées par des évêques même de crimes si énormes.

[a] Saint Épiphane, pages 38 et suivantes, éditions de Paris; chez Petit, à l'enseigne de Saint-Jacques.

[b] Pages 41, 46, 47.

A Dieu ne plaise qu'on reproche à toutes les sociétés chrétiennes des premiers siècles ces infamies, qui n'étaient le partage que de quelques énergumènes. Comme on allégorisait tout, on leur avait dit que Jésu était le second Adam. Cet Adam fut le premier homme, selon le peuple juif. Il marchait tout nu, aussi bien que sa femme. De là ils conclurent qu'on devait prier Dieu tout nu. Cette nudité donna lieu à toutes les impuretés auxquelles la nature s'abandonne, quand, loin d'être retenue, elle s'autorise de la superstition.

Si de pieux chrétiens ont fait ces reproches à d'autres chrétiens qui se croyaient pieux aussi au milieu de leurs ordures, ne soyons donc pas étonnés que les Romains et les Grecs aient imputé aux chrétiens des repas de Thyeste, des noces d'Œdipe, et des amours de Giton.

N'accusons pas non plus les Romains d'avoir voulu calomnier les chrétiens en leur reprochant d'avoir adoré une tête d'âne. Ils confondaient ces chrétiens demi-Juifs avec les vrais Juifs qui exerçaient le courtage et l'usure dans tout l'empire. Quand Pompée, Crassns, Sosius, Titus, entrèrent dans le temple de Jérusalem avec leurs officiers, ils y virent des chérubins, animaux à deux têtes, l'une de veau, et l'autre de garçon. Les Juifs doivent être de très mauvais sculpteurs, puisque la loi, à laquelle ils avaient faiblement dérogé, leur défendait la sculpture. Les têtes de veau ressemblèrent à des têtes d'âne, et les Romains furent très excusables de croire que les Juifs, et par conséquent les chrétiens confondus avec les

Juifs, révéraient un âne, ainsi que les Égyptiens avaient consacré un bœuf et un chat.

Sortons maintenant du temple de Jérusalem, où deux veaux ailés furent pris pour des ânons; sortons de la synaxe de quelques chrétiens, où l'on se livrait à tant d'impuretés, et entrons un moment dans la bibliothèque des Pères.

CHAPITRE XII.

Que les quatre Évangiles furent connus les derniers. Livres, miracles, martyrs supposés.

C'est une chose très remarquable, et aujourd'hui reconnue pour incontestable, malgré toutes les faussetés alléguées par Abbadie, qu'aucun des premiers docteurs chrétiens nommés Pères de l'Église n'a cité le plus petit passage de nos quatre *Évangiles* canoniques; et qu'au contraire ils ont cité les autres *Évangiles* appelés *apocryphes*, et que nous réprouvons. Cela seul démontre que ces *Évangiles apocryphes* furent non seulement écrits les premiers, mais furent quelque temps les seuls canoniques; et que ceux attribués à Matthieu, à Marc, à Luc, à Jean, furent écrits les derniers.

Vous ne retrouvez chez les Pères de l'Église du premier et du second siècle, ni la belle parabole des filles sages, qui mettaient de l'huile dans leurs lampes, et des folles qui n'en mettaient pas; ni celle des

usuriers qui font valoir leur argent à cinq cents pour cent; ni le fameux *Contrains-les d'entrer*.

Au contraire, vous voyez dès le premier siècle Clément le Romain qui cite l'*Évangile* des *Égyptiens*, dans lequel on trouve ces paroles: « On demanda à « Jésu quand viendrait son royaume; il répondit: « Quand deux feront un, quand le dehors sera sem- « blable au dedans, quand il n'y aura ni mâle ni fe- « melle. » Cassien rapporte le même passage, et dit que ce fut Salomé qui fit cette question. Mais la réponse de Jésu est bien étonnante. Elle veut dire précisément : Mon royaume ne viendra jamais, et je me suis moqué de vous. Quand on songe que c'est un Dieu qu'on a fait parler ainsi, quand on examine avec attention et sincérité tout ce que nous avons rapporté, que doit penser un lecteur raisonnable? Continuons.

Justin, dans son dialogue avec Tryphon, rapporte un trait tiré de l'*Évangile des douze apôtres*; c'est que quand Jésu fut baptisé dans le Jourdain, les eaux se mirent à bouillir.

A l'égard de Luc, qu'on regarde comme le dernier en date des quatre *Évangiles* reçus, il suffira de se souvenir qu'il fait ordonner par Auguste un dénombrement de l'univers entier au temps des couches de Marie, et qu'il fait rédiger une partie de ce dénombrement en Judée par le gouverneur Cirénius, qui ne fut gouverneur que dix ans après.

Une si énorme bévue aurait ouvert les yeux des chrétiens mêmes, si l'ignorance ne les avait pas couverts d'écailles. Mais quel chrétien pouvait savoir

alors que ce n'était pas Cirénius, mais Varus, qui gouvernait la Judée? Aujourd'hui même y a-t-il beaucoup de lecteurs qui en soient informés? Où sont les savants qui se donnent la peine d'examiner la chronologie, les anciens monuments, les médailles? cinq ou six, tout au plus, qui sont obligés de se taire devant cent mille prêtres payés pour tromper, et dont la plupart sont trompés eux-mêmes.

Avouons-le hardiment, nous qui ne sommes point prêtres, et qui ne les craignons pas, le berceau de l'Église naissante n'est entouré que d'impostures. C'est une succession non interrompue de livres absurdes sous des noms supposés, depuis la lettre d'un petit toparque d'Édesse à Jésu-Christ, et depuis la lettre de la sainte Vierge à saint Ignace d'Antioche, jusqu'à la donation de Constantin au pape Sylvestre. C'est un tissu de miracles extravagants, depuis saint Jean, qui se remuait toujours dans sa fosse, jusqu'aux miracles opérés par notre roi Jacques [1] lorsque nous l'eûmes chassé. C'est une foule de martyrs qui ne tiendraient pas dans le *Pandemonium* de Milton, quand ils ne seraient pas plus gros que des mouches. Je ne prétends pas essuyer et donner le mortel ennui d'étaler le vaste tableau de toutes ces turpitudes. Je renvoie à notre Middleton, qui a prouvé, quoique avec trop de retenue, la fausseté des miracles; je renvoie à notre Dodwell, qui a démontré la paucité des martyres.

On demande comment la religion chrétienne a pu

[1] Jacques II avait la prétention de guérir les écrouelles, en touchant les malades; voyez tome XIX, page 466. B.

s'établir par ces mêmes fraudes absurdes qui devaient la perdre. Je réponds que cette absurdité était très propre à subjuguer le peuple. On n'allait pas discuter, dans un comité nommé par le sénat romain, si un ange était venu avertir une pauvre Juive de village que le Saint-Esprit viendrait lui faire un enfant; si Énoch, septième homme après Adam, a écrit ou non que les anges avaient couché avec les filles des hommes; et si saint Jude Thaddée a rapporté ce fait dans sa lettre. Il n'y avait point d'académie chargée d'examiner si Polycarpe ayant été condamné à être brûlé dans Smyrne, une voix lui cria du haut d'une nuée, *Macte animo, Polycarpe*[1] *!* si les flammes, au lieu de le toucher, formèrent un arc de triomphe autour de sa personne; si son corps avait l'odeur d'un bon pain cuit; si, ne pouvant être brûlé, il fut livré aux lions, lesquels se trouvent toujours à point nommé quand on a besoin d'eux; si les lions lui léchèrent les pieds au lieu de le manger; et si enfin le bourreau lui coupa la tête. Car il est à remarquer que les martyrs, qui résistent toujours aux lions, au feu, et à l'eau, ne résistent jamais au tranchant du sabre, qui a une vertu toute particulière.

Les centumvirs ne firent jamais d'enquête juridique pour constater si les sept vierges d'Ancyre, dont la plus jeune avait soixante et dix ans, furent con-

[1] Dans l'ouvrage de Ruinart, intitulé *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, traduit par Drouet de Maupertuis, il est dit que Polycarpe, entrant dans l'amphithéâtre pour subir son martyre, « ouït une voix qui lui criait du haut du ciel : *Polycarpe, ayez bon courage!* Cette voix fut entendue des chrétiens, mais les païens n'en entendirent rien. » B.

damnées à être déflorées par tous les jeunes gens de la ville; et si le saint cabaretier Théodote obtint de la sainte Vierge qu'on les noyât dans un lac, pour sauver leur virginité.

On ne nous a point conservé l'original de la lettre que saint Grégoire Thaumaturge écrivit au diable, et de la réponse qu'il en reçut.

Tous ces contes furent écrits dans des galetas, et entièrement ignorés de l'empire romain. Lorsque ensuite les moines furent établis, ils augmentèrent prodigieusement le nombre de ces rêveries; et il n'était plus temps de les réfuter et de les confondre.

Telle est même la misérable condition des hommes, que l'erreur, mise une fois en crédit, et bien fondée sur l'argent qui en revient, subsiste toujours avec empire, lors même qu'elle est reconnue par tous les gens sensés, et par les ministres mêmes de l'erreur. L'usage alors et l'habitude l'emportent sur la vérité. Nous en avons partout des exemples. Il n'y a guère aujourd'hui d'étudiant en théologie, de prêtre de paroisse, de balayeur d'église, qui ne se moque des oracles des sibylles, forgés par les premiers chrétiens en faveur de Jésu, et des vers acrostiches attribués à ces sibylles. Cependant les papistes chantent encore dans leurs églises des hymnes fondées sur ces mensonges ridicules. Je les ai entendus, dans mes voyages, chanter à plein gosier :

Solvet sæclum in favilla,
Teste David cum sibylla.

C'est ainsi que j'ai vu le peuple même à Lorette

rire de la fable de cette maison que le détestable pape Boniface VIII dit avoir été transportée, sous son pontificat, de Jérusalem à la marche d'Ancône par les airs. Et cependant il n'y a point de vieille femme qui, dès qu'elle est enrhumée, ne prie Notre-Dame de Lorette, et ne mette quelques oboles dans son tronc pour augmenter le trésor de cette madone, qui est certainement plus riche qu'aucun roi de la terre, et qui est aussi plus avare ; car il ne sort jamais un schelling de son échiquier.

Il en est de même du sang de San Gennaro, qui se liquéfie tous les ans à jour nommé dans Naples[1]. Il en est de même de la sainte ampoule en France. Il faut de nouvelles révolutions dans les esprits, il faut un nouvel enthousiasme pour détruire l'enthousiasme ancien, sans quoi l'erreur subsiste, reconnue et triomphante.

CHAPITRE XIII.

Des progrès de l'association chrétienne. Raisons de ces progrès.

Il faut savoir maintenant par quel enthousiasme, par quel artifice, par quelle persévérance, les chrétiens parvinrent à se faire, pendant trois cents ans, un si prodigieux parti dans l'empire romain, que Constantin fut enfin obligé, pour régner, de se mettre à la tête de cette religion, dont il n'était pourtant pas, n'ayant été baptisé qu'à l'heure de la mort, heure

[1] Voyez ma note, tome XVIII, page 352. B.

où l'esprit n'est jamais libre. Il y a plusieurs causes évidentes de ce succès de la religion nouvelle.

Premièrement, les conducteurs du troupeau naissant le flattaient par l'idée de cette liberté naturelle que tout le monde chérit, et dont les plus vils des hommes sont idolâtres. Vous êtes les élus de Dieu, disaient-ils, vous ne servirez que Dieu, vous ne vous avilirez pas jusqu'à plaider devant les tribunaux romains; nous qui sommes vos frères, nous jugerons tous vos différends. Cela est si vrai, qu'il y a une lettre de saint Paul à ses demi-Juifs de Corinthe[a], dans laquelle il leur dit : «Quand quelqu'un d'entre « vous est en différend avec un autre, comment ose- « t-il se faire juger (par des Romains) par des mé- « chants, et non par des saints? Ne savez-vous pas « que nous serons les juges des anges mêmes? A com- « bien plus forte raison devons-nous juger les affaires « du siècle!... Quoi! un frère plaide contre son frère « devant des infidèles ! »

Cela seul formait insensiblement un peuple de rebelles, un état dans l'état, qui devait un jour être écrasé, ou écraser l'empire romain.

Secondement, les chrétiens, formés originairement chez les Juifs, exerçaient comme eux le commerce, le courtage, et l'usure. Car, ne pouvant entrer dans les emplois qui exigeaient qu'on sacrifiât aux dieux de Rome, ils s'adonnaient nécessairement au négoce, ils étaient forcés de s'enrichir. Nous avons cent preuves de cette vérité dans l'histoire ecclésiastique; mais il faut être court. Contentons-nous de rapporter les pa-

[a] Première aux Corinthiens, ch. VI.

roles de Cyprien, évêque secret de Carthage, ce grand ennemi de l'évêque secret de Rome, saint Étienne. Voici ce qu'il dit dans son traité des tombés : « Chacun « s'est efforcé d'augmenter son bien avec une avidité « insatiable; les évêques n'ont point été occupés de la « religion; les femmes se sont fardées; les hommes se « sont teint la barbe, les cheveux, et les sourcils; on « jure, on se parjure; plusieurs évêques, négligeant « les affaires de Dieu, se sont chargés d'affaires tem- « porelles; ils ont couru de province en province, de « foire en foire, pour s'enrichir par le métier de mar- « chands. Ils ont accumulé de l'argent par les plus bas « artifices; ils ont usurpé des terres, et exercé les plus « grandes usures. »

Qu'aurait donc dit saint Cyprien, s'il avait vu des évêques oublier l'humble simplicité de leur état jusqu'à se faire princes souverains?

C'était bien pis à Rome; les évêques secrets de cette capitale de l'empire s'étaient tellement enrichis, que le consul Caïus Prétextatus, au milieu du troisième siècle, disait : Donnez-moi la place d'évêque de Rome, et je me fais chrétien. Enfin les chrétiens furent assez riches pour prêter de l'argent au césar Constance-le-Pâle, père de Constantin, qu'ils mirent bientôt sur le trône.

Troisièmement, les chrétiens eurent presque toujours une pleine liberté de s'assembler et de disputer. Il est vrai que lorsqu'ils furent accusés de sédition et d'autres crimes, on les réprima; et c'est ce qu'ils ont appelé des persécutions.

Il n'était guère possible que quand un saint Théo-

dore s'avisa de brûler, par dévotion, le temple de Cybèle dans Amasée, avec tous ceux qui demeuraient dans ce temple, on ne fit pas justice de cet incendiaire. On devait sans doute punir l'énergumène Polyeucte, qui alla casser toutes les statues du temple de Mélitène, lorsqu'on y remerciait le ciel pour la victoire de l'empereur Décius. On eut raison de châtier ceux qui tenaient des conventicules secrets dans les cimetières, malgré les lois de l'empire et les défenses expresses du sénat. Mais enfin ces punitions furent très rares. Origène lui-même l'avoue, on ne peut trop le répéter. « Il y a eu, dit-il, peu de persécutions, et un très « petit nombre de martyrs, et encore de loin en « loin [a]. »

Notre Dodwell a fait main basse sur tous ces faux martyrologes inventés par des moines, pour excuser, s'il se pouvait, les fureurs infames de toute la famille de Constantin. Élie Dupin, l'un des moins déraisonnables écrivains de la communion papiste, déclare positivement que les martyres de saint Césaire, de saint Nérée, de saint Achille, de saint Domitille, de saint Hyacinthe, de saint Zénon, de saint Macaire, de saint Eudoxe, etc., sont aussi faux et aussi indignement supposés que ceux des onze mille soldats chrétiens et des onze mille vierges chrétiennes [b].

L'aventure de la légion fulminante et celle de la légion thébaine sont aujourd'hui sifflées de tout le monde. Une grande preuve de la fausseté de toutes ces horribles persécutions, c'est que les chrétiens

[a] *Réponse à Celse*, liv. III.
[b] *Bibliothèque ecclésiastique*, siècle III.

se vantent d'avoir tenu cinquante-huit conciles dans leurs trois premières centuries : conciles reçus ou non reçus à Rome, il n'importe. Comment auraient-ils tenu tous ces conciles, s'ils avaient été toujours persécutés ?

Il est certain que les Romains ne persécutèrent jamais personne, ni pour sa religion, ni pour son irréligion. Si quelques chrétiens furent suppliciés de temps à autre, ce ne put être que pour des violations manifestes des lois, pour des séditions ; car on ne persécutait point les Juifs pour leur religion. Ils avaient leurs synagogues dans Rome, même pendant le siége de Jérusalem par Titus, et lorsque Adrien la détruisit après la révolte et les cruautés horribles du messie Barcochébas. Si donc on laissa ce peuple en paix à Rome, c'est qu'il n'insultait point aux lois de l'empire ; et si on punit quelques chrétiens, c'est qu'ils voulaient détruire la religion de l'état, et qu'ils brûlaient les temples quand ils le pouvaient.

Une des sources de toutes ces fables de tant de chrétiens tourmentés par des bourreaux, pour le divertissement des empereurs romains, a été une équivoque. Le mot martyre signifiait témoignage, et on appela également témoins, martyrs, ceux qui prêchèrent la secte nouvelle, et ceux de cette secte qui furent repris de justice.

Quatrièmement, une des plus fortes raisons du progrès du christianisme, c'est qu'il avait des dogmes et un système suivi, quoique absurde ; et les autres cultes n'en avaient point. La métaphysique platonicienne, jointe aux mystères chrétiens, formait un

corps de doctrine incompréhensible; et par cela même il séduisait, et il effrayait les esprits faibles. C'était une chaîne qui s'étendait depuis la création jusqu'à la fin du monde. C'était un Adam de qui jamais l'empire romain n'avait entendu parler. Cet Adam avait mangé du fruit de la science, quoiqu'il n'en fût pas plus savant : il avait fait par là une offense infinie à Dieu, parceque Dieu est infini; il fallait une satisfaction infinie. Le verbe de Dieu, qui est infini comme son père, avait fait cette satisfaction, en naissant d'une Juive et d'un autre Dieu appelé le Saint-Esprit: ces trois dieux n'en fesaient qu'un, parceque le nombre trois est parfait. Dieu expia au bout de quatre mille ans le péché du premier homme, qui était devenu celui de tous ses descendants; sa satisfaction fut complète quand il fut attaché à la potence, et qu'il y mourut. Mais comme il était Dieu, il *fallait bien* qu'il ressuscitât après avoir détruit le péché, qui était la véritable mort des hommes. Si le genre humain fut depuis lui encore plus criminel qu'auparavant, il se réservait un petit nombre d'élus, qu'il devait placer avec lui dans le ciel, sans que personne pût savoir en quel endroit du ciel. C'était pour compléter ce petit nombre d'élus, que *Jésus* verbe, seconde personne de Dieu, avait envoyé douze Juifs dans plusieurs pays. Tout cela était prédit, disait-on, dans d'anciens manuscrits juifs qu'on ne montrait à personne. Ces prédictions étaient prouvées par des miracles, et ces miracles étaient prouvés par ces prédictions. Enfin, si on en doutait, on était infailliblement damné en corps et en ame; et, au jugement dernier, on était

damné une seconde fois plus solennellement que la première. C'est là ce que les chrétiens prêchaient; et depuis ils ajoutèrent de siècle en siècle de nouveaux mystères à cette théologie.

Cinquièmement, la nouvelle religion dut avoir un avantage prodigieux sur l'ancienne et sur la juive, en abolissant les sacrifices. Toutes les nations offraient à leurs dieux de la viande. Les temples les plus beaux n'étaient que des boucheries. Les rites des gentils et des Juifs étaient des fraises de veau, des épaules de mouton, et des rosbifs, dont les prêtres prenaient la meilleure part. Les parvis des temples étaient continuellement infectés de graisse, de sang, de fiente, et d'entrailles dégoûtantes. Les Juifs eux-mêmes avaient senti quelquefois le ridicule et l'horreur de cette manière d'adorer Dieu. Fabricius nous a conservé l'ancien conte d'un Juif qui se mêla d'être plaisant, et qui fit sentir combien les prêtres juifs, ainsi que les autres, aimaient à faire bonne chère aux dépens des pauvres gens. Le grand-prêtre Aaron va chez une bonne femme qui venait de tondre la seule brebis qu'elle avait : Il est écrit, dit-il, que les prémices appartiennent à Dieu; et il emporte la laine. Cette brebis fait un agneau : Le premier né est consacré; il emporte l'agneau, et en dîne. La femme tue sa brebis; il vient en prendre la moitié, selon l'ordre de Dieu. La femme, au désespoir, maudit sa brebis : Tout anathème est à Dieu, dit Aaron; et il mange la brebis tout entière. C'était là à peu près la théologie de toutes les nations.

Les chrétiens, dans leur premier institut, fesaient

ensemble un bon souper à portes fermées. Ensuite ils changèrent ce souper en un déjeûner, où il n'y avait que du pain et du vin. Ils chantaient à table les louanges de leur Christ; prêchait qui voulait. Ils lisaient quelques passages de leurs livres, et mettaient de l'argent dans la bourse commune. Tout cela était plus propre que les boucheries des autres peuples; et la fraternité, établie si long-temps entre les chrétiens, était encore un nouvel attrait qui leur attirait des novices.

L'ancienne religion de l'empire ne connaissait, au contraire, que des fêtes, des usages, et les préceptes de la morale commune à tous les hommes. Elle n'avait point de théologie liée, suivie. Toutes ces mythologies fabuleuses se contredisaient; et les généalogies de leurs dieux étaient encore plus ridicules aux yeux des philosophes que celle de *Jésu* ne pouvait l'être.

CHAPITRE XIV.

Affermissement de l'association chrétienne sous plusieurs empereurs, et surtout sous Dioclétien.

Le temps du triomphe arriva bientôt, et certainement ce ne fut point par des persécutions; ce fut par l'extrême condescendance et par la protection même des empereurs. Il est constant, et tous les auteurs l'avouent, que Dioclétien favorisa les chrétiens ouvertement pendant près de vingt années. Il leur ouvrit son palais; ses principaux officiers, Gor-

gonius, Dorothéos, Migdon, Mardon, Pétra, étaient chrétiens. Enfin il épousa une chrétienne nommée Prisca. Il ne lui manquait plus que d'être chrétien lui-même. Mais on prétend que Constance-le-Pâle, nommé par lui césar, était de cette religion. Les chrétiens, sous ce règne, bâtirent plusieurs églises magnifiques, et surtout une à Nicomédie, qui était plus élevée que le palais même du prince. C'est sur quoi on ne peut trop s'indigner contre ceux qui ont falsifié l'histoire et insulté à la vérité, au point de faire une ère des martyrs commençant à l'avénement de Dioclétien à l'empire.

Avant l'époque où les chrétiens élevèrent ces belles et riches églises, ils disaient qu'ils ne voulaient jamais avoir de temples. C'est un plaisir de voir quel mépris les Justin, les Tertullien, les Minucius Félix, affectaient de montrer pour les temples; avec quelle horreur ils regardaient les cierges, l'encens, l'eau lustrale ou bénite, les ornements, les images, véritables œuvres du démon. C'était le renard qui trouvait les raisins trop verts; mais dès qu'ils purent en manger, ils s'en gorgèrent.

On ne sait pas précisément quel fut l'objet de la querelle en 302, entre les domestiques de César Galérius, gendre de Dioclétien, et les chrétiens qui demeuraient dans l'enceinte du temple de Nicomédie; mais Galérius se sentit si vivement outragé, que l'an 303 de notre ère, il demanda à Dioclétien la démolition de cette église. Il fallait que l'injure fût bien atroce, puisque l'impératrice Prisca, qui était chrétienne, poussa son indignation jusqu'à renoncer

entièrement à cette secte. Cependant Dioclétien ne se détermina point encore; et après avoir assemblé plusieurs conseils, il ne céda qu'aux instances réitérées de Galérius.

L'empereur passait pour un homme très sage; on admirait sa clémence autant que sa valeur. Les lois qui nous restent de lui dans le Code sont des témoignages éternels de sa sagesse et de son humanité. C'est lui qui donna la cassation des contrats dans lesquels une partie est lésée d'outre moitié; c'est lui qui ordonna que les biens des mineurs portassent un intérêt légal; c'est lui qui établit des peines contre les usuriers et contre les délateurs. Enfin on l'appelait *le père du siècle d'or*[a]: mais dès qu'un prince devient l'ennemi d'une secte, il est un monstre chez cette secte. Dioclétien et le césar Galérius, son gendre, ainsi que l'autre césar Maximien-Hercule, son ami, ordonnèrent la démolition de l'église de Nicomédie. L'édit en fut affiché. Un chrétien eut la témérité de déchirer l'édit, et de le fouler aux pieds. Il y a bien plus : le feu prit au palais de Galérius quelques jours après. On crut les chrétiens coupables de cet incendie. Alors l'exercice public de leur religion leur fut défendu. Aussitôt le feu prit au palais de Dioclétien. On redoubla alors la sévérité. Il leur fut ordonné d'apporter aux juges tous leurs livres. Plusieurs réfractaires furent punis, et même du dernier supplice. C'est cette fameuse persécution qu'on a exagérée de siècle en siècle jusqu'aux excès les

[a] Voyez les *Césars de Julien*, grande édition avec médailles, p. 113.

plus incroyables, et jusqu'au plus grand ridicule[1]. C'est à ce temps qu'on rapporte l'histoire d'un histrion nommé Génestus, qui jouait dans une farce devant Dioclétien. Il fesait le rôle d'un malade. Je suis enflé, s'écriait-il. Veux-tu que je te rabote? lui disait un acteur. — Non, je veux qu'on me baptise. — Et pourquoi, mon ami? — C'est que le baptême guérit de tout. On le baptise incontinent sur le théâtre. La grace du sacrement opère. Il devient chrétien en un clin d'œil, et le déclare à l'empereur, qui de sa loge le fait pendre sans différer.

On trouve dans ce même martyrologe l'histoire des sept belles pucelles de soixante-dix à quatre-vingts ans, et du saint cabaretier dont nous avons déjà parlé[2]. On y trouve cent autres contes de la même force, et la plupart écrits plus de cinq cents ans après le règne de Dioclétien. Qui croirait qu'on a mis dans ce catalogue le martyre d'une fille de joie, nommée Sainte-Afre, qui exerçait son métier dans Augsbourg?

On doit rougir de parler encore du miracle et du martyre d'une légion thébaine ou thébéenne, composée de six mille sept cents soldats tous chrétiens, exécutés à mort dans une gorge de montagnes qui ne peut pas contenir trois cents hommes, et cela dans l'année 287, temps où il n'y avait point de persécution, et où Dioclétien favorisait ouvertement le christianisme. C'est Grégoire de Tours qui raconte cette belle histoire; il la tient d'un Euchérius mort

[1] Voyez tome XXVIII, page 403. B.
[2] Ci-dessus, page 466; et tome XLI, page 283. B.

en 454; et il y fait mention d'un roi de Bourgogne mort en 523.

Tous ces contes furent rédigés et augmentés par un moine du douzième siècle; et il y paraît bien par l'uniformité constante du style. Quand l'imprimerie fut enfin connue en Europe, les moines d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, et les nôtres, firent à l'envi imprimer toutes ces absurdités qui déshonorent la nature humaine. Cet excès révolta la moitié de l'Europe; mais l'autre moitié resta toujours asservie. Elle l'est au point que dans la France, notre voisine, où la saine critique s'est établie, Fleury, qui d'ailleurs a soutenu les libertés de son Église gallicane, a trahi le sens commun jusqu'à tenir registre de toutes ces sottises dans son *Histoire ecclésiastique*. Il n'a pas honte de rapporter *l'interrogatoire* de saint Taraque par le gouverneur Maxime, dans la ville de Mopsueste. Maxime fait mettre du vinaigre, du sel et de la moutarde dans le nez de saint Taraque, pour le contraindre à dire la vérité. Taraque lui déclare que son vinaigre est de l'huile, et que sa moutarde est du miel. Le même Fleury copie les légendaires qui imputent aux magistrats romains d'avoir condamné au b..... les vierges chrétiennes, tandis que ces magistrats punissaient si sévèrement les vestales impudiques. En voilà trop sur ces inepties honteuses. Voyons maintenant comment, après la persécution de Dioclétien, Constantin fit asseoir la secte chrétienne sur les degrés de son trône.

CHAPITRE XV.

De Constance Chlore, ou le Pâle, et de l'abdication de Dioclétien.

Constance-le-Pâle avait été déclaré césar par Dioclétien. C'était un soldat de fortune, comme Galérius, Maximien-Hercule, et Dioclétien lui-même; mais il était allié par sa mère à la famille de l'empereur Claude. L'empereur Dioclétien lui donna une partie de l'Italie, l'Espagne, et principalement les Gaules, à gouverner. Il fut regardé comme un très bon prince. Les chrétiens ne furent presque point molestés dans son département. Il est dit qu'ils lui prêtèrent des sommes immenses; et cette politique fut le fondement de leur grandeur.

Dioclétien, qui créait tant de césars, était comme le dieu de Platon qui commande à d'autres dieux. Il conserva sur eux un empire absolu jusqu'au moment à jamais fameux de son abdication, dont le motif fut très équivoque.

Il avait fait Maximien-Hercule son collègue à l'empire, dès l'année de notre ère 281. Ce Maximien adopta Constance-le-Pâle l'an 293. Mais tous ces princes obéissaient à Dioclétien comme à un père qu'ils aimaient et qu'ils craignaient. Enfin, en 306, se sentant malade, lassé du tumulte des affaires, et détrompé de la vanité des grandeurs, il abdiqua solennellement l'empire, comme fit depuis Charles-Quint; mais il ne s'en repentit pas, puisque son

collègue Maximien-Hercule, qui abdiqua comme lui, ayant voulu depuis remonter sur le trône du monde connu, et ayant vivement sollicité Dioclétien d'y remonter avec lui, cet empereur, devenu philosophe, lui répondit qu'il préférait ses jardins de Salone à l'empire romain.

Qu'on nous permette ici une petite digression qui ne sera pas étrangère à notre sujet. D'où vient que dans les plates histoires de l'empire romain, qu'on fait et qu'on refait de nos jours, tous les auteurs disent que Dioclétien fut forcé par son gendre Galérius de renoncer au trône? c'est que Lactance l'a dit. Et qui était ce Lactance? c'était un avocat véhément, prodigue de paroles, et avare de bon sens : voyons ce que plaide cet avocat.

Il commence par assurer que Dioclétien, *contre* lequel il plaide, devint fou, mais qu'il avait quelques bons moments. Il rapporte mot pour mot l'entretien que son gendre Galérius eut avec lui, tête à tête, dans le dessein de le faire enfermer.

« L'empereur Nerva[a] (lui dit Galérius) abdiqua « l'empire. Si vous ne voulez pas en faire autant, je « prendrai mon parti.

DIOCLÉTIEN.

« Eh bien! qu'il soit donc fait comme il vous plaît. « Mais il faut que les autres césars en soient d'avis.

GALÉRIUS.

« Qu'est-il besoin de leurs avis? Il faut bien qu'ils « approuvent ce que nous aurons fait.

[a] *Lactantius, de Mortibus persecutorum*, page 207, édition de De Bure, in-4°.

DIOCLÉTIEN.

« Que ferons-nous donc?

GALÉRIUS.

« Choisissons Sévère pour césar.

DIOCLÉTIEN.

« Qui ! ce danseur, cet ivrogne, qui fait du jour la « nuit, et de la nuit le jour!

GALÉRIUS.

« Il est digne d'être césar, car il a donné de l'ar-« gent aux troupes; et j'ai déjà envoyé à Maximien « pour qu'il le revêtisse de la pourpre.

DIOCLÉTIEN.

« Soit. Et qui nous donnerez-vous pour l'autre césar?

GALÉRIUS.

« Le jeune Daïa, mon neveu, qui n'a presque point « de barbe.

DIOCLÉTIEN, en soupirant.

« Vous ne me donnez pas là des gens à qui l'on « puisse confier les affaires de la république.

GALÉRIUS.

« Je les ai mis à l'épreuve, cela suffit.

DIOCLÉTIEN.

« Prenez-y garde; c'est vous de qui tout cela dé-« pend; s'il arrive malheur, ce n'est pas ma faute. »

Voilà une étrange conversation entre les deux maîtres du monde. L'avocat Lactance était-il en tiers? Comment les auteurs osent-ils, dans leur cabinet, faire parler ainsi les empereurs et les rois? Comment ce pauvre Lactance est-il assez ignorant pour faire dire à Galérius que Nerva abdiqua l'empire, tandis

qu'il n'y a point d'écolier qui ne sache que c'est une fausseté ridicule? On a regardé ce Lactance comme un Père de l'Église, il fait voir qu'un Père de l'Église peut se tromper.

C'est lui qui cite un oracle d'Apollon pour faire connaître la nature de Dieu. « Il est par lui-même; « personne ne l'a enseigné; il n'a point de mère; il « est inébranlable; il n'a point de nom; il habite « dans le feu : c'est là Dieu, et nous sommes une « petite portion d'ange. »

Dieu, dit-il dans un autre endroit, « a-t-il besoin « du sexe féminin? Il est tout puissant, et peut faire « des enfants sans femme, puisqu'il a donné ce pri-« vilége à de petits animaux. »

Il cite des vers grecs de la sibylle Érythrée, pour prouver que l'astrologie et la magie sont des inventions du diable; et d'autres vers grecs de la même sibylle, pour faire voir que Dieu a eu un fils.

Il trouve dans une autre sibylle le règne de mille ans, pendant lequel le diable sera enchaîné. On voit par là qu'il savait l'avenir tout comme il savait le passé.

Tel est le témoin des conversations secrètes entre deux empereurs romains. Mais que Dioclétien ait abdiqué par grandeur d'ame ou par faiblesse, cela ne change rien aux événements dont nous allons parler.

Nous observerons seulement ici que jamais l'histoire ne fut plus mal écrite que dans les temps qui suivirent la mort de Dioclétien, et qu'on appelle du bas-empire. Ce fut à qui serait le plus extravagant et le plus menteur des partisans de l'ancienne religion

et de la nouvelle. On ne perdait point de temps à discuter les prodiges et les oracles de ses adversaires; chacun s'en tenait aux siens: les prêtres des deux partis ressemblaient à ces deux plaideurs, dont l'un produisait une fausse obligation, et l'autre une fausse quittance.

CHAPITRE XVI.

De Constantin.

Voici ce qu'on peut recueillir des panégyriques et des satires de Constantin, et de toutes les contradictions dont l'esprit de parti a enveloppé l'époque dans laquelle le christianisme fut solennellement établi.

On ne sait point où Constantin naquit. Tous les auteurs s'accordent à lui donner le césar Constance Chlore ou le Pâle pour père. Tous conviennent qu'on a fait une sainte d'Hélène, sa mère. Mais on dispute encore sur cette sainte. Fut-elle épouse de Constance Chlore? fut-elle sa concubine? Si Constantin fut bâtard, nous pouvons dire qu'il n'est pas le seul homme de cette espèce qui ait fait du mal au monde; témoin le bâtard Guillaume dans notre île, Clovis dans les Gaules, et un autre bâtard qu'il est inutile de nommer.

Quoi qu'il en soit, il était fort triste d'être le beau-père, ou le beau-frère, ou le neveu, l'allié, ou le frère, ou le fils, ou la femme, ou le domestique, ou même, si l'on veut encore, le cheval de Constantin.

A commencer par ses chevaux, lorsqu'il partit de Nicomédie pour aller trouver son père, qu'on disait malade, ou chez les Gaulois, ou chez nous, il fit tuer tous les chevaux qu'il avait montés sur la route, dans la crainte d'être poursuivi sur les mêmes chevaux par l'empereur Galérius, qui ne songeait point du tout à le poursuivre, puisqu'il ne fit courir personne après lui.

Pour ses domestiques, il fallait qu'ils lui baisassent les pieds tous les jours, dès qu'il fut empereur. Cela n'était que gênant; mais il fit périr Sopater et les principaux officiers de sa maison; cela est plus dur. A l'égard de son fils Crispus, on sait assez qu'il lui fit couper la tête sans autre forme de procès. Sa femme Fausta, il la fit étouffer dans un bain. Ses trois frères, il les tint long-temps en exil à Toulouse : il ne les tua pas; mais son fils, l'empereur Constantin II, en tua deux. Pour son neveu Lucinien, il ne le manqua pas; il le fit assassiner à l'âge de douze ans. Son beau-frère Lucinius, il le fit étrangler après avoir dîné avec lui dans Nicomédie, et lui avoir fait le serment de le traiter en frère. Son autre beau-frère Bassien, il était déjà expédié avant Licinius. Son beau-père Maximien-Hercule, ce fut le premier dont il se défit à Marseille, sur le prétexte spécieux que ce beau-père, accablé de vieillesse, venait l'assassiner dans son lit. Mais il faut bien pardonner cette multitude de fratricides et de parricides à un homme qui tint le concile de Nicée, et qui d'ailleurs passait ses jours dans la mollesse la plus voluptueuse. Comment ne pas le révérer, après que Jésu-Christ lui-même lui envoya un éten-

dard dans les nuées; après que l'Église l'a mis au rang des saints, et qu'on célèbre encore sa fête le 21 mai chez les pauvres Grecs de Constantinople, et dans les églises russes?

Avant d'examiner son concile de Nicée, il faut dire un mot de son fameux *labarum* qui lui apparut dans le ciel. C'est une aventure très curieuse.

CHAPITRE XVII.

Du *labarum*.

Ce n'est pas ici le lieu de faire une histoire suivie et détaillée de Constantin, quoique les déclamations puériles d'Eusèbe, la partialité de Zonare et de Zosime, leur inexactitude, leurs contrariétés, et la foule de leurs insipides copistes, semblent exiger que la raison écrive enfin cette histoire, si long-temps défigurée par la démence et le pédantisme.

Nous n'avons ici d'autre objet que le *labarum*. C'était un signe militaire qui servait de ralliement, tandis que les aigles romaines étaient la principale enseigne de l'armée. Constantin s'étant fait proclamer césar chez nous par quelques cohortes, sortit vite de notre île pour aller disputer le trône à Maxence, fils de l'empereur Maximien-Hercule encore vivant. Maxence avait été élu par le sénat romain, par les gardes prétoriennes, et par le peuple. Constantin leva une armée dans les Gaules. Il y avait dans cette ar-

mée un très grand nombre de chrétiens attachés à son père. Jésu-Christ, soit par reconnaissance, soit par politique, lui apparut, et lui montra en plein midi un nouveau *labarum*, placé dans l'air immédiatement au-dessus du soleil. Ce *labarum* était orné de son chiffre; car on sait que Jésu-Christ avait un chiffre. Cet étendard fut vu d'une grande partie des soldats gaulois, et ils en lurent distinctement l'inscription, qui était en grec. Nous ne devons pas douter qu'il n'y eût aussi plusieurs de nos compatriotes dans cette armée, qui lurent cette légende, *Vaincs en ceci;* car nous nous piquons d'entendre le grec beaucoup mieux que nos voisins.

On ne nous a pas appris positivement en quel lieu et en quelle année ce merveilleux étendard parut au-dessus du soleil. Les uns disent que c'était à Besançon, les autres vers Trèves, d'autres près de Cologne; d'autres, dans ces trois villes à-la-fois, en l'honneur de la sainte Trinité.

Eusèbe l'arien, dans son *Histoire de l'Église*[1], dit qu'il tenait le conte du *labarum* de la bouche même de Constantin, et que ce véridique empereur l'avait assuré que jamais les soldats qui portaient cette enseigne n'étaient blessés. Nous croyons aisément que Constantin se fit un plaisir de tromper un prêtre; ce n'était qu'un rendu. Scipion l'Africain persuada bien à son armée qu'il avait un commerce intime avec les dieux, et il ne fut ni le premier ni le dernier qui abusa de la crédulité du vulgaire. Con-

[1] Eusèbe rapporte bien ce fait, mais c'est dans la *Vie de Constantin*, liv. I, ch. 28.

stantin était vainqueur, il lui était permis de tout dire. Si Maxence avait vaincu, Maxence aurait reçu sans doute un étendard de la main de Jupiter.

CHAPITRE XVIII.

Du concile de Nicée.

Constantin, vainqueur et assassin de tous côtés, protégeait hautement les chrétiens, qui l'avaient très bien servi. Cette faveur était juste s'il était reconnaissant, et prudente s'il était politique. Dès que les chrétiens furent les maîtres, ils oublièrent le précepte de Jésu et de tant de philosophes, de pardonner à leurs ennemis. Ils poursuivirent tous les restes de la maison de Dioclétien et de ses domestiques. Tous ceux qu'ils rencontrèrent furent massacrés. Le corps sanglant de Valérie, fille de Dioclétien, et celui de sa mère, furent traînés dans les rues de Thessalonique, et jetés dans la mer. Constantin triomphait, et fesait triompher la religion chrétienne sans la professer. Il prenait toujours le titre de grand-pontife des Romains, et gouvernait réellement l'Église. Ce mélange est singulier, mais il est évidemment d'un homme qui voulait être le maître partout.

Cette Église, à peine établie, était déchirée par les disputes de ses prêtres, devenus presque tous sophistes, depuis que le platonisme avait renforcé le christianisme, et que Platon était devenu le premier

Père de l'Église. La principale querelle était entre le prêtre Arious, prêtre des chrétiens d'Alexandrie (car chaque église n'avait qu'un prêtre), et Alexander, évêque de la même ville. Le sujet était digne des argumentants. Il s'agissait de savoir bien clairement si Jésu, devenu verbe, était de la même substance que Dieu le père, ou d'une substance toute semblable. Cette question ressemblait assez à cette autre de l'école, *Utrum chimæra bombinans in vacuo possit comedere secundas intentiones*. L'empereur sentit parfaitement tout le ridicule de la dispute qui divisait les chrétiens d'Alexandrie et de toutes les autres villes. Il écrivit aux disputeurs : « Vous êtes peu « sages de vous quereller pour des choses incompré« hensibles. Il est indigne de la gravité de vos mi« nistères de vous quereller pour un sujet si mince. »

Il paraît par cette expression, *sujet si mince*, que l'assassin de toute sa famille, uniquement occupé de son pouvoir, s'embarrassait très peu dans le fond si le verbe était consubstantiel ou non, et qu'il fesait peu de cas des prêtres et des évêques, qui mettaient tout en feu pour une syllabe à laquelle il était impossible d'attacher une idée intelligible. Mais sa vanité, qui égala toujours sa cruauté et sa mollesse, fut flattée de présider au grand concile de Nicée. Il se déclara tantôt pour Athanase, successeur d'Alexander dans l'Église d'Alexandrie, tantôt pour Arious; il les exila l'un après l'autre; il envenima lui-même la querelle qu'il voulait apaiser, et qui n'est pas encore terminée parmi nous, du moins dans le clergé anglican; car pour nos deux chambres du parlement, et nos

campagnards qui chassent au renard, ils ne s'inquiètent guère de la consubstantialité du verbe.

Il y a deux miracles très remarquables, opérés au concile de Nicée par les Pères orthodoxes, car les Pères hérétiques ne font jamais de miracles. Le premier, rapporté dans l'appendix du concile, est la manière dont on s'y prit pour distinguer les *Évangiles*, et les autres livres recevables, des *Évangiles* et des autres livres apocryphes. On les mit tous, comme on sait, pêle-mêle sur un autel; on invoqua le Saint-Esprit: les apocryphes tombèrent par terre, et les véritables demeurèrent en place. Ce service que rendit le Saint-Esprit méritait bien que le concile eût fait de lui une mention plus honorable. Mais cette assemblée irréfragable, après avoir déclaré sèchement que le Fils était consubstantiel au Père, se contenta de dire encore plus sèchement, *Nous croyons aussi au Saint-Esprit*, sans examiner s'il était consubstantiel ou non.

L'autre miracle, accrédité de siècle en siècle par les auteurs les plus approuvés jusqu'à Baronius, est bien plus merveilleux et plus terrible. Deux Pères de l'Église, l'un nommé Chrysante, et l'autre Musonius, étaient morts avant la dernière séance où tous les évêques signèrent. Le concile se mit en prière; Chrysante et Musonius ressuscitèrent; ils revinrent tous deux signer la condamnation d'Arious; après quoi ils n'eurent rien de plus pressé que de remourir, n'étant plus nécessaires au monde.

Pendant que le christianisme s'affermissait ainsi dans la Bithynie par des miracles aussi évidents que

ceux qui le firent naître, sainte Hélène, mère de saint Constantin, en fesait de son côté qui n'étaient pas à mépriser. Elle alla à Jérusalem, où elle trouva d'abord le tombeau du Christ, qui s'était conservé pendant trois cents ans, quoiqu'il ne fût pas trop ordinaire d'ériger des mausolées à ceux qu'on avait crucifiés. Elle retrouva sa croix, et les deux autres où l'on avait pendu le bon et le mauvais larron. Il était difficile de reconnaître laquelle des trois croix avait appartenu à Jésu. Que fit sainte Hélène? elle fit porter les trois croix chez une vieille femme du voisinage, malade à la mort. On la coucha d'abord sur la croix du mauvais larron, son mal augmenta. On essaya la croix du bon larron, elle se trouva un peu soulagée. Enfin on l'étendit sur la croix de Jésu-Christ, et elle fut parfaitement guérie en un clin d'œil. *Cette histoire* se trouve dans saint Cyrille, évêque de *Jérusalem*, et dans Théodoret; par conséquent on ne peut en douter, puisqu'on garde dans les trésors des églises assez de morceaux de cette vraie croix pour construire deux ou trois vaisseaux de cent pièces de canon.

Si vous voulez avoir un beau recueil des miracles opérés en ce siècle, n'oubliez pas d'y ajouter celui de saint Alexander, évêque d'Alexandrie, et de saint Macaire son prêtre; ce miracle n'est pas fait par la charité, mais il l'est par la foi. Constantin avait ordonné qu'Arious serait reçu à la communion dans l'église de Constantinople, quoiqu'il tînt ferme à soutenir que Jésu-Christ est Omoiousios; saint Alexander, saint Macaire, sachant qu'Arious était déjà dans la rue, prièrent Jésu avec tant de ferveur et de larmes

de le faire mourir, de peur qu'il n'entrât dans l'église, que Jésu, qui est Omousios, et non pas Omoiousios, envoya sur-le-champ au prêtre Arious une envie démesurée d'aller à la selle. Toutes ses entrailles lui sortirent par le derrière, et il ne communia pas. Cette émigration des entrailles est physiquement impossible; et c'est ce qui rend le miracle plus beau et plus avéré.

CHAPITRE XIX.

De la donation de Constantin, et du pape de Rome Silvestre. Court examen si Pierre a été pape à Rome.

On a cru pendant douze cents ans que Constantin avait fait présent de l'empire d'Occident à l'évêque de Rome Silvestre. Ce n'était pas absolument un article de foi, mais il en approchait tant, qu'on fesait brûler quelquefois les gens qui en doutaient. Cette donation n'était en effet qu'une restitution de la moitié de ce qu'on devait à Silvestre; car il représentait Simon Barjone, surnommé Pierre, qui avait tenu vingt-cinq ans le pontificat romain sous Néron, qui n'en régna que treize; et Simon Barjone avait représenté Jésu, à qui tous les royaumes appartiennent.

Il faut d'abord prouver en peu de mots que Simon Barjone tint le siége à Rome.

En premier lieu, le livre des *Actions des Apôtres* ne dit en aucun endroit que ce Barjone Pierre ait été à Rome; et Paul, dans ses lettres, insinue le contraire.

Donc il y voyagea, et il y régna vingt-cinq ans sous Néron; et si Néron ne régna que treize ans, on n'a qu'à en ajouter douze, cela fera vingt-cinq.

En second lieu, il y a une lettre attribuée à Pierre, dans laquelle il dit expressément qu'il était à Babylone; donc il est clair qu'il était à Rome, comme l'ont démontré plusieurs papistes.

En troisième lieu, des faussaires reconnus, nommés Abdias et Marcel, ont attesté que Simon le magicien ressuscita à moitié un parent de Néron, et que Simon Barjone Pierre le ressuscita tout-à-fait; que Simon le magicien vola dans les airs devant toute la cour, et que Simon Pierre, plus grand magicien, le fit tomber, et lui cassa les deux jambes; que les Romains firent un dieu de Simon l'estropié; que Simon Pierre rencontra Jésu à une porte *de Rome*; que Jésu lui prédit sa glorieuse mort, qu'il fut crucifié la tête en bas, et solennellement enterré au Vatican.

Enfin le fauteuil de bois dans lequel il prêcha est encore dans la cathédrale; donc Pierre a gouverné dans Rome toute l'Église, qui n'existait pas, ce qui était à démontrer. Tel est le fondement de la restitution faite au pape de la moitié du monde chrétien.

Cette pièce curieuse est si peu connue dans notre île, qu'il est bon d'en donner ici un petit extrait. C'est Constantin qui parle:

« Nous, avec nos satrapes, et tout le sénat et le « peuple soumis au glorieux empire, nous avons jugé « utile de donner au successeur du prince des apô- « tres une plus grande puissance que celle que notre

« sérénité et notre mansuétude ont sur la terre. Nous « avons résolu de faire honorer la sacro-sainte Église « romaine plus que notre puissance impériale, qui « n'est que terrestre; et nous attribuons au sacré siége « du bienheureux Pierre toute la dignité, toute la « gloire, et toute la puissance impériale.... Nous pos- « sédons les corps glorieux de saint Pierre et de « saint Paul, et nous les avons honorablement mis « dans des caisses d'ambre que la force des quatre « éléments ne peut casser. Nous avons donné plu- « sieurs grandes possessions en Judée, en Grèce, « dans l'Asie, dans l'Afrique, et dans l'Italie, pour « fournir aux frais de leurs luminaires. Nous don- « nons en outre à Silvestre, et à ses successeurs, no- « tre palais de Latran, qui est plus beau que tous « les autres palais du monde.

« Nous lui donnons notre diadème, notre cou- « ronne, notre mitre, tous les habits impériaux que « nous portons, et nous lui remettons la dignité impé- « riale et le commandement de la cavalerie.... Nous « voulons que les révérendissimes clercs de la sacro- « sainte romaine Église jouissent de tous les droits du « sénat : nous les créons tous patrices et consuls. « Nous voulons que leurs chevaux soient toujours « ornés de caparaçons blancs, et que nos principaux « officiers tiennent ces chevaux par la bride, comme « nous avons conduit nous-même par la bride le che- « val du sacré pontife.

« Nous donnons en pur don au bienheureux pon- « tife la ville de Rome, et toutes les villes occiden- « tales de l'Italie, comme aussi les autres villes occi-

« dentales des autres pays. Nous cédons la place au « saint-père ; nous nous démettons de la domination « sur toutes ces provinces ; nous nous retirons de « Rome, et transportons le siége de notre empire en « la province de Byzance, n'étant pas juste qu'un « empereur terrestre ait le moindre pouvoir dans les « lieux où Dieu a établi le chef de la religion chré- « tienne.

« Nous ordonnons que cette notre donation de- « meure ferme jusqu'à la fin du monde ; et si quel- « qu'un désobéit à notre décret, nous voulons qu'il « soit damné éternellement, que les apôtres Pierre et « Paul lui soient contraires en cette vie et en l'autre, « et qu'il soit plongé au plus profond de l'enfer avec « le diable. Donné sous le consulat de Constantin et « de Gallicanus. »

Ces lettres patentes étaient la juste *récompense* du service éternel que le pape Silvestre avait rendu à l'empereur. Il est dit, dans la préface de cette belle pièce, que Constantin étant mangé de lèpre s'était baigné en vain dans le sang d'une multitude d'enfants, par l'ordonnance de ses médecins. Ce remède n'ayant pas réussi, il envoya chercher le pape Silvestre qui le guérit en un moment, en lui donnant le baptême.

On sait qu'après la décadence de l'empire romain, le Goth qui dressa ces lettres patentes n'avait pas besoin de supposer la signature de Constantin et du consul Gallicanus, qui ne fut jamais consul avec Constantin. C'était Jésu-Christ lui-même qui les devait signer, puisqu'il avait donné à Barjone Pierre

les clefs du royaume du ciel, et que la terre y était visiblement comprise. On a prétendu que Jésu ne savait pas écrire; mais ce n'est là qu'une mauvaise difficulté.

Nous n'avons jamais démêlé si c'est sur la donation de Constantin, ou sur celle de Jésu, que se fonda le pape Innocent III lorsqu'il se déclara roi d'Angleterre en 1213, et qu'il nous envoya son légat Pandolfe, auquel notre Jean-Sans-Terre remit son royaume, dont il ne fut plus que le fermier, et dont il lui paya la première année d'avance. Il réitéra ce bail en 1214, et paya encore vingt-cinq mille livres pesant d'argent pour pot-de-vin du marché. Son fils Henri III commença son règne par confirmer cette donation à genoux. Nous étions alors dans un terrible abrutissement. Un grave auteur a dit que nous étions des bœufs qui labourions pour le pape, et que depuis nous avons été changés en hommes; mais que nous avons gardé nos cornes, avec lesquelles nous avons chassé les loups ecclésiastiques qui nous dévoraient.

Au reste, on peut s'enquérir à Naples si la donation de Constantin a servi de modèle à la vassalité où les rois de Naples veulent bien être encore de la cour de Rome.

CHAPITRE XX.

De la famille de Constantin, et de l'empereur Julien le Philosophe[1].

Après Constantin, qui fut baptisé à l'article de la mort par l'arien Eusèbe, évêque de Nicomédie, et non par César-Auguste Silvestre, évêque de Rome, ses enfants, chrétiens comme lui, souillèrent comme lui sa famille de sang et de carnage. Constantin II, Constant et Constantius, commencèrent par faire massacrer sept neveux de leur père et deux de leurs oncles; après quoi l'empereur Constant, bon catholique, fit égorger l'empereur Constantin II, bon catholique aussi. Il ne resta bientôt que l'empereur Constantius l'arien. On croit lire l'histoire des sultans turcs, quand on lit celle du grand Constantin et de ses fils. Il est très vrai que les crimes qui rendirent cette cour si affreuse, et les turpitudes de la mollesse qui la fit si méprisable, ne cessèrent que quand Julien vint à l'empire.

Julien était le petit-fils d'un frère de Constance Chlore ou le Pâle, et par conséquent petit-neveu du premier Constantin. Il avait deux frères; l'aîné fut tué avec son père dans le massacre de la famille: restaient Gallus et Julien. Gallus, l'aîné, était âgé de vingt-huit ans quand il causa quelque ombrage à l'empereur Constantius. Ce digne fils du grand

[1] Voyez le *Portrait de l'empereur Julien*, tome XLV, page 197. B.

Constantin fit saisir ses deux cousins, Gallus et Julien. Le premier fut assassiné par son ordre en Dalmatie, à quelques lieues de l'endroit où l'on a élevé depuis le prodige de la ville de Venise. Julien, traîné pendant sept mois de prison en prison, fut réservé à la même mort; il n'avait pas alors vingt-trois ans accomplis. On allait le faire périr dans Milan, lorsqu'Eusébie, femme de l'empereur, touchée des graces et de l'esprit supérieur de ce prince infortuné, lui sauva la vie par ses prières et par ses larmes.

Constantius n'avait point d'enfants, et était même, dit-on, incapable d'en avoir, soit vice de la nature, soit suite de ses débauches. Il fut forcé, comme les Ottomans l'ont été depuis, de ne pas répandre tout le sang de la famille impériale, et de déclarer enfin césar ce même Julien qu'il avait voulu joindre aux princes massacrés.

On sait assez combien la présence d'un successeur est odieuse, et à quel point la puissance suprême est jalouse. Constantius exila honorablement Julien dans les Gaules, après lui avoir donné sa sœur Hélène en mariage. Telle était la cour de Constantinople; telles on en a vu d'autres. On assassine ses parents; on ne sait si on égorgera celui qui reste, ou si on le mariera. Quand on l'a marié, on l'exile; on voudrait s'en défaire, on l'opprime; on finit par être détrôné ou tué par celui qu'on a persécuté, ou bien on le tue; et on est tué par un autre. Dans ce chaos d'horreurs, de faiblesses, d'inconstances, de trahisons, de meurtres, on crie toujours, Dieu! Dieu! On est béni par une faction de prêtres, et maudit par une autre.

On est dévot; il y a toujours presque autant de miracles que de scélératesses et de lâchetés. La Constantinople chrétienne n'a pas eu d'autres mœurs jusqu'au temps où elle est devenue la Constantinople turque : alors elle a été aussi atroce, mais moins méprisable, jusqu'à cette année 1776 où nous écrivons; et il est probable qu'elle sera un jour conquise pour faire place à une troisième non moins méchante, qui succombera à son tour.

Le césar Julien, envoyé dans les Gaules, mais sans pouvoir, sans argent, et presque sans troupes, entouré de ministres qui avaient le secret de la cour, et d'espions qui le trahissaient, déploya alors toute la force de son génie long-temps retenu. Les hordes des Allemands et des Francs ravageaient la Gaule; elles avaient détruit les villes bâties par les *Romains* le long du Rhin. Julien se forma une armée malgré ses surveillants, la nourrit sans fouler les peuples, la disciplina, et s'en fit aimer : enfin il vainquit avec peu de troupes des armées innombrables, à l'exemple des plus grands capitaines; mais il était bien au-dessus d'eux par la philosophie et par les vertus. C'était César pour la conduite d'une campagne; c'était Alexandre un jour de bataille; c'était Marc-Aurèle et Épictète pour les mœurs. Sobre, tempérant, chaste, ne connaissant de plaisirs que ses devoirs, ennemi de toute délicatesse, jusqu'à coucher toujours à terre sur une simple peau, et à se nourrir comme un simple soldat; sa vertu allait au-delà des forces de la nature humaine.

Le peu de temps qu'il résida dans Paris, notre ri-

vale, rendit les Parisiens plus heureux qu'ils ne l'ont été sous leur bon roi Henri IV, qu'ils regrettent tous les jours. Julien osa chasser les agents de l'empereur, officiers du fisc, maltôtiers, qui tiraient toute la substance des Gaules. Qui croirait qu'il diminua les impôts dans la proportion de vingt-cinq à sept; et que par cette réduction même, soutenue d'une sage économie, il enrichit à la fois la Gaule et le fisc impérial? Julien voyait tout par ses yeux, et jugeait les procès de sa bouche, comme il combattait de ses mains. L'Europe se souviendra toujours avec admiration et avec tendresse de ce grand mot qu'il répondit à un avocat, au sujet d'un homme auquel on imputait un crime. Qui sera coupable, disait cet avocat, s'il suffit de nier? Eh! qui sera innocent, repartit Julien, s'il suffit d'accuser? Plût à Dieu qu'il fût venu à Londres comme à Paris! mais du moins il nous envoya des secours contre les Pictes, et nous lui avons obligation aussi bien que nos voisins. Quelle fut la récompense de tant de vertus et de tant de services? Celle qu'on devait attendre de Constantius et des eunuques qui régnaient sous son nom. On lui retira les troupes qu'il avait formées, et avec lesquelles il avait étendu les limites de l'empire. Constantius eut à se repentir de son injustice imprudente. Ces troupes ne voulurent point partir, et déclarèrent Julien empereur en 360; Constantius mourut l'année suivante. Telle était la probité reconnue de Julien, que les plus insignes calomniateurs de ce grand homme ne l'accusèrent pas d'avoir eu la moindre part à la mort toute naturelle du bourreau de son père et de ses frères. Il n'y eut que

le déclamateur infame saint Grégoire de Nazianze qui osa laisser échapper quelques soupçons de poison, soupçons qui furent étouffés par le cri universel de la vérité.

Julien gouverna l'empire comme il avait gouverné la Gaule. Il commença par faire punir les délateurs et les financiers oppresseurs. Au faste asiatique de la cour des Constantin succéda la simplicité des Marc-Aurèle. S'il força les tribunaux à être justes, et s'il rendit la cour plus vertueuse, ce ne fut que par son exemple. S'il donna la préférence à la religion de ses ancêtres, à cette religion des Scipion, des Caton, et des Antonins, sur une secte nouvelle échappée d'un village juif, il ne contraignit jamais aucun chrétien d'abjurer. Au contraire, ses exemples de clémence sont sans nombre, quoi qu'en ait dit la rage de quelques chrétiens persécuteurs, qui auraient bien voulu que Julien eût été persécuteur comme eux. Ils n'ont pu s'inscrire en faux contre le pardon qu'il accorda dans Antioche à un nommé Thalassius, qui avait été son ennemi déclaré du temps de l'empèreur Constantius. Les citoyens se plaignirent que ce Thalassius les avait opprimés. Il m'a opprimé aussi, dit Julien, et je l'oublie. Un autre, nommé Théodote, vint se jeter à ses pieds, et lui avoua qu'il l'avait calomnié sous le précédent règne. Je le savais, répondit l'empereur; vous ne me calomnierez plus.

Enfin dix soldats chrétiens ayant conspiré contre sa vie, il se contenta de leur dire : Apprenez que ma vie est nécessaire, pour que je marche à votre tête contre les Perses.

Nous ne nous abaisserons pas jusqu'à réfuter les absurdités vomies contre sa mémoire, comme la femme qu'il immola à la lune pour revenir vainqueur des Perses, et son sang qu'il jeta contre le ciel, en s'écriant : Tu as vaincu, Galiléen! On ne peut comparer l'horreur et le ridicule des calomnies dont il fut chargé par des écrivains nommés Pères de l'Église, qu'aux impostures vomies par nos moines contre Mahomet II, après la prise de Constantinople. Ces reproches des prêtres, renouvelés d'âge en âge à Julien, de n'avoir pas été de la religion de l'assassin Constantius, sont d'autant plus mal placés, que Constantius était hérétique, et que, selon ces prêtres, un hérétique est pire qu'un païen.

CHAPITRE XXI.

Questions sur l'empereur Julien.

On a demandé si Julien aimait la religion de l'empire d'aussi bonne foi qu'il détestait la secte chrétienne. On a demandé encore s'il pouvait raisonnablement espérer de détruire cette secte.

Quant à la première question, si un philosophe stoïcien tel que Julien adorait en effet Vénus, Mercure, Priape, Proserpine, et des dieux pénates, nous avons peine à le croire. Ce qui est vraisemblable, c'est que les peuples étant partagés entre deux factions irréconciliables, il fallait que Julien parût être de l'une pour abattre l'autre, sans quoi toutes deux se

seraient soulevées contre lui. Nous savons bien qu'il est dans l'Europe un très grand prince[1], célèbre par ses victoires, par ses lois, et par ses livres, qui, dans ses états de cinq cents lieues en longueur, a pour ses sujets des papistes, des luthériens, des calvinistes, des moraves, des sociniens, des Juifs; qui ne prend parti pour aucune de ces sectes, et qui n'a pas plus de chapelle que de conseil et de maîtresse : mais il est venu dans un temps où la démence des disputes de religion est entièrement amortie dans son pays. Il a affaire à des Allemands, et Julien avait affaire à des Grecs, capables de nier jusqu'à la mort que deux et deux font quatre.

Il se peut que Julien, né sensible et enthousiaste, abhorrant la famille de Constantin, qui n'était qu'une famille d'assassins, abhorrant le christianisme dont elle avait été le soutien, se soit fait illusion jusqu'au point de former un système qui semblait réconcilier un peu avec la raison le ridicule de ce qu'on appelle mal à propos le paganisme. C'était un avocat qui pouvait s'enivrer de sa cause; mais en voulant détruire la religion de Jésu, ou plutôt la religion de lambeaux mal cousus au nom de Jésu, aurait-il pu parvenir à ce grand ouvrage? nous répondrons hardiment : Oui, s'il avait vécu quarante ans de plus, et s'il avait été toujours bien secondé.

Il eût été d'abord nécessaire de faire ce que nous fîmes quand nous détruisîmes le papisme. Nous étalâmes devant l'Hôtel-de-ville, aux yeux et à l'esprit du public, les fausses légendes, les fausses prophé-

[1] Frédéric II, roi de Prusse. B.

ties, et les faux miracles des moines. L'empereur Julien, au contraire, subjugué par les idées erronées de son siècle, accorde, dans son discours conservé par Cyrille, que Jesu a fait quelques prodiges; mais que tous les théurgistes en font bien davantage. C'est précisément imiter Jésu, qui, dans le livre de Matthieu, avoue que tous les Juifs ont le secret de chasser les diables.

Julien aurait dû faire voir que ces possessions du diable sont une charlatanerie punissable, et c'est de quoi sont très persuadés les magistrats de nos jours, bien qu'ils aient quelquefois la lâcheté de conniver à ces infamies. Ayant ainsi levé un pan de la robe de l'erreur, on l'aurait enfin montrée nue dans toute sa turpitude. On aurait pu abolir sagement et peu à peu les sacrifices de veaux et de moutons, qui changeaient les temples en cuisines, et instituer à leur place des hymnes et des discours de simple morale. On aurait pu inculquer dans les esprits l'adoration d'un Être suprême, dont l'existence était déjà reconnue; on aurait pu écarter tous les dogmes qui ne sont nés que de l'imagination des hommes; et on aurait prêché la simple vertu, qui est née de Dieu même.

Enfin les empereurs romains auraient pu imiter les empereurs de la Chine, qui avaient établi une religion pure depuis si long-temps; et cette religion, qui eût été celle de tous les magistrats, l'aurait emporté, comme à la Chine, sur toutes les superstitions auxquelles on abandonne la populace.

Cette grande révolution était praticable dans un temps où la principale secte du christianisme n'était

pas fondée, comme elle l'est aujourd'hui, sur des chaires de quatre mille guinées de rente, de quatre cent mille écus d'Allemagne, ou de piastres d'Espagne, et surtout sur le trône de Rome. La plus grande difficulté eût été dans l'esprit inquiet, turbulent, contentieux, de la plupart des peuples de l'Europe, et dans les mœurs de tous ces peuples, opposées les unes aux autres; mais aussi il y avait un fort contre-poids, c'était celui des langues grecque et romaine que tout l'empire parlait, et des lois impériales, auxquelles toutes les provinces étaient également asservies : enfin le temps pouvait établir le règne de la raison; et c'est le temps qui la plongea dans les fers.

Combien de fanatiques ont répété que Jésu punit Julien, et le tua par la main des Perses, pour n'avoir pas été de sa religion! Cependant il régna près de trois ans; et Jovien, son successeur chrétien, ne vécut que six mois après son élection.

Les chrétiens, qui n'avaient cessé de se déchirer sous Constantin et sous ses enfants, ne purent être humanisés par Julien. Ils se plaignaient, dit ce grand homme dans ses Lettres, de n'avoir plus la liberté de s'égorger mutuellement : ils la reprirent bientôt cette liberté affreuse; et ils l'ont poussée sans relâche à des excès incroyables, depuis les querelles de la consubstantialité jusqu'à celles de la transsubstantiation: fatale preuve, dit le respectable milord Bolingbroke, mon bienfaiteur, que l'arbre de la croix n'a pu porter que des fruits de mort.

CHAPITRE XXII.

En quoi le christianisme pouvait être utile.

Nulle secte, nulle école, ne peut être utile que par ses dogmes purement philosophiques; car les hommes en seront-ils meilleurs quand Dieu aura un verbe, ou quand il en aura deux, ou quand il n'en aura point? Qu'importe au bonheur de la société que Dieu se soit incarné quinze fois vers le Gange, ou cent cinquante fois à Siam, ou une fois dans Jérusalem?

Les hommes ne pouvaient rien faire de mieux que d'admettre une religion qui ressemblât au meilleur gouvernement politique. Or ce meilleur gouvernement humain consiste dans la juste distribution des récompenses et des peines; telle devait donc être la religion la plus raisonnable.

Soyez juste, vous serez favori de Dieu; soyez injuste, vous serez puni. C'est la grande loi dans toutes les sociétés qui ne sont pas absolument sauvages.

L'existence des ames, et ensuite leur immortalité, ayant été une fois admises chez les hommes, rien ne paraissait donc plus convenable que de dire : Dieu peut nous récompenser ou nous punir après notre mort, selon nos œuvres. Socrate et Platon, qui les premiers développèrent cette idée, rendirent donc un grand service au genre humain, en mettant un frein aux crimes que les lois ne peuvent punir.

La loi juive attribuée à Moïse, ne promettant pour récompense que du vin et de l'huile, et ne menaçant que de la rogne et d'ulcères dans les genoux, était donc une loi de barbares ignorants et grossiers.

Les premiers disciples de Jean le baptiseur et de Jésu, s'étant joints aux platoniciens d'Alexandrie, pouvaient donc former une société vertueuse et utile, à peu près semblable aux thérapeutes d'Égypte.

Il était très indifférent en soi que cette société pratiquât la vertu au nom d'un Juif nommé Jésu ou Jean, avec qui les premiers chrétiens, soit d'Alexandrie, soit de Grèce, n'avaient jamais conversé, ou au nom d'un autre homme, quel qu'il pût être. De quoi s'agissait-il? d'être honnêtes gens, et de mériter d'être heureux après la mort.

On pouvait donc établir une société vertueuse dans quelque canton de la terre, comme Lycurgue avait établi une petite société guerrière dans un coin de la Grèce.

Si cette société, sous le nom de chrétiens, ou de socratiens, ou de thérapeutes, eût été véritablement sage, il est à croire qu'elle eût subsisté sans contradiction; car, supposé qu'elle eût été telle qu'on a peint les thérapeutes et les esséniens, quel empereur romain, quel tyran aurait jamais voulu les exterminer? Je suppose qu'une légion romaine passe par les retraites de ces bonnes gens, et que le tribun militaire leur dise: Nous venons loger chez vous à discrétion. — Très volontiers, répondent-ils; tout ce qui est à nous est à vous; bénissons Dieu, et soupons ensemble. — Payez le tribut à César. — Un tribut? nous

ne savons ce que c'est, mais prenez tout. Puisse notre substance engraisser César! — Venez avec vos pioches et vos pelles nous aider à creuser des fossés et à élever des chaussées. — Allons, l'homme est né pour le travail, puisqu'il a deux mains. Nous vous aiderons tant que nous aurons de la force. Je demande s'il eût été possible qu'une légion romaine eût été tentée de faire une Saint-Barthélemi d'une colonie si douce et si serviable; l'aurait-on exterminée pour n'avoir pas connu Jupiter et Mercure? Il le faut avouer avec sincérité et avec admiration, les Philadelphiens, que nous nommons quakers, trembleurs, ont été jusqu'à présent ce peuple de thérapeutes, de socratiens, de chrétiens dont nous parlons: on dit qu'il ne leur a manqué que de parler de la bouche, et de gesticuler sans contorsions, pour être les plus estimables des hommes. Ils sont jusqu'à présent sans temples, sans autels, comme furent les premiers chrétiens pendant cent cinquante ans; ils travaillent comme eux; ils se secourent mutuellement comme eux; ils ont comme eux la guerre en horreur. Si de telles mœurs ne se corrompent pas, ils seront dignes de commander à la terre; car du sein de leurs illusions ils enseigneront la vertu qu'ils pratiquent. Il paraît certain que les chrétiens du premier siècle commencèrent à peu près comme nos Philadelphiens d'aujourd'hui; mais la fureur de l'enthousiasme, la rage du dogme, la haine contre toutes les autres religions, gâtèrent bientôt tout ce que les premiers chrétiens, imitateurs, en quelque sorte, des esséniens, pouvaient avoir de bon et d'utile: ils détestaient d'abord les temples, l'en-

cens, les cierges, l'eau lustrale, les prêtres; et bientôt ils eurent des prêtres, de l'eau lustrale, de l'encens, et des temples. Ils vécurent cent ans d'aumônes, et leurs successeurs vécurent de rapinès; enfin, quand ils furent les maîtres, ils se déchirèrent pour des argumènts; ils devinrent calomniateurs, parjures, assassins, tyrans, et bourreaux.

Il n'y a pas cent ans que le démon de la religion fesait encore couler le sang dans notre Irlande et dans notre Écosse. On commettait cent mille meurtres, soit sur des échafauds, soit derrière des buissons; et les querelles théologiques troublaient toute l'Europe.

J'ai vu encore en Écosse des restes de l'ancien fanatisme, qui avait changé si long-temps les hommes en bêtes carnassières.

Un des principaux citoyens d'Inverness, presbytérien rigide, dans le goût de ceux que Butler nous a si bien peints, ayant envoyé son fils unique faire ses études à Oxford, affligé de le voir à son retour dans les principes de l'Église anglicane, et sachant qu'il avait signé les trente-neuf articles, s'emporta contre lui avec tant de violence, qu'à la fin de la querelle il lui donna un coup de couteau, dont l'enfant mourut en peu de minutes entre les bras de sa mère. Elle expira de douleur au bout de quelques jours; et le père se tua dans un accès de désespoir et de rage.

Voilà de quoi j'ai été témoin. Je puis assurer que si le fanatisme n'a pas été porté partout à cet excès d'horreur, il n'y a guère de familles qui n'aient

éprouvé de tristes effets de cette sombre et turbulente passion. Notre peuple a été long-temps réellement attaqué de la rage. Cette maladie, quoi qu'on en dise, peut renaître encore. On ne peut la prévenir qu'en adorant Dieu sans superstition, et en tolérant son prochain.

C'est une chose bien déplorable et bien avilissante pour la nature humaine, qu'une science digne de *Punch*[a] ait été plus destructive que les inondations des Huns, des Goths, et des Vandales, et que dans toute notre Europe il y ait eu un corps d'énergumènes destiné à séduire, à piller, et à faire égorger le reste des hommes. Cet enfer sur la terre a duré quinze siècles entiers. Il n'y a eu enfin d'autre remède que le mépris et l'indifférence des honnêtes gens détrompés.

C'est ce mépris des honnêtes gens, c'est cette voix de la raison entendue d'un bout de l'Europe à l'autre, qui triomphe aujourd'hui du fanatisme sans autre effort que la force de la vérité. Les sages éclairés ont persuadé les ignorants qui n'étaient pas sages. Peu-à-peu les nations ont été étonnées d'avoir cru si long-temps des absurdités horribles qui devaient épouvanter le bon sens et la nature.

Le colosse élevé sur nos têtes pendant tant de siècles subsiste encore, et comme il fut forgé avec l'or des peuples, il n'est pas possible que la raison seule le détruise : mais ce n'est plus qu'un fantôme semblable à celui des augures chez les Romains. Un de ces augures, dit Cicéron, ne pouvait aborder un de ses

[a] Punch est le polichinelle de Londres.

confrères sans rire; et parmi nous un abbé de moines, riche de cent mille écus de rente, ne peut dîner avec un de ses confrères sans rire des idiots qui se sont dépouillés du nécessaire pour enrichir la fainéantise. On ne croit plus en eux, mais ils jouissent. Le temps viendra où ils ne jouiront plus. Il se trouvera des occasions favorables, on en profitera. Bénissons Dieu, nous autres qui depuis deux cent cinquante ans avons brisé un joug aussi pesant qu'infame, et qui avons restitué à la nation et au roi les richesses envahies par des imposteurs qui étaient la honte et le fardeau de la terre.

Il y a eu de grands hommes, et surtout des hommes charitables, dans toutes les communions; mais ils auraient été bien plus véritablement grands et bons si la peste de l'esprit de parti n'avait pas corrompu leur vertu.

Je conjure tout prêtre qui aura lu attentivement toutes les vérités évidentes qui sont dans ce petit ouvrage, de se dire à lui-même: Je ne suis riche que par les fondations de mes compatriotes, qui eurent autrefois la faiblesse de dépouiller leurs familles pour enrichir l'Église; serai-je assez lâche pour tromper leurs descendants, ou assez barbare pour les persécuter? Je suis homme avant d'être ecclésiastique; examinons devant Dieu ce que la raison et l'humanité m'ordonnent. Si je soutenais des dogmes qui outragent la raison, ce serait dans moi une démence affreuse; si pour faire triompher ces dogmes absurdes, que je ne puis croire, j'employais la voie de l'autorité, je serais un détestable tyran. Jouissons donc des richesses qui

ne nous ont rien coûté, ne trompons et ne molestons personne. Maintenant je suppose que des laïques et des ecclésiastiques bien instruits des erreurs énormes sur lesquelles nos dogmes ont été fondés, et de cette foule de crimes abominables qui en ont été la suite, veuillent s'unir ensemble, s'adresser à Dieu, et vivre saintement; comment devraient-ils s'y prendre?

CHAPITRE XXIII.

Que la tolérance est le principal remède contre le fanatisme.

A quoi servirait ce que nous venons d'écrire, si on n'en retirait que la connaissance stérile des faits, si on ne guérissait pas au moins quelques lecteurs de la gangrène du fanatisme? que nous reviendrait-il d'avoir fouillé dans les anciens cloaques d'un petit peuple qui infectait autrefois un coin de la Syrie, et d'en avoir exposé les ordures au grand jour?

Que résultera-t-il de la connaissance de l'origine et des progrès d'une superstition si obscure et si fatale [1], dont nous avons fait une histoire fidèle? Voici évidemment le fruit qu'on peut recueillir de cette étude:

[1] Toutes les éditions portent: « Que résultera-t-il de la naissance et du « progrès d'une superstition, etc. » Ce texte me paraissant ne présenter aucun sens, j'ai, par exception, introduit un texte différent, chose que je me suis très rarement permise; mais, en le fesant, je ne saurais trop dire que je n'ai pour moi l'autorité d'aucune édition, afin d'appeler l'attention des éditeurs futurs de Voltaire sur le texte que j'ai la témérité d'introduire. B.

C'est qu'après tant de querelles sanglantes pour des dogmes inintelligibles, on quitte tous ces dogmes fantastiques et affreux pour la morale universelle, qui seule est la vraie religion et la vraie philosophie. Si les hommes s'étaient battus pendant des siècles pour la quadrature du cercle et pour le mouvement perpétuel, il est certain qu'il faudrait renoncer à ces recherches absurdes, et s'en tenir aux véritables mécaniques, dont l'avantage se fait sentir aux plus ignorants comme aux plus savants.

Quiconque voudra rentrer dans lui-même, et écouter la raison qui parle à tous les hommes, comprendra bien aisément que nous ne sommes point nés pour examiner si Dieu créa autrefois des *debta*, des génies, il y a quelques millions d'années, comme le disent les brachmanes; si ces *debta* se révoltèrent, s'ils furent damnés, si Dieu leur pardonna, *s'il* les changea en hommes et en vaches. Nous pouvons en conscience ignorer la théologie de l'Inde, de Siam, de la Tartarie, et du Japon, comme les peuples de ces pays-là ignorent la nôtre. Nous ne sommes pas plus faits pour étudier les opinions qui se répandirent vers la Syrie, il n'y a pas trois mille ans, ou plutôt des paroles vides de sens qui passaient pour des opinions. Que nous importe des ébionites, des nazaréens, des manichéens, des ariens, des nestoriens, des eutychiens, et cent autres sectes ridicules?

Que nous reviendrait-il de passer notre vie à nous tourmenter au sujet d'Osiris? d'étudier des cinq années entières pour savoir les noms de ceux qui ont dit qu'une voix céleste annonça la naissance d'Osiris

à une sainte femme nommée Pamyle, et que cette sainte femme l'alla proclamer par tout l'univers? Nous consumerons-nous pour expliquer comment Osiris et Isis avaient été amoureux l'un de l'autre dans le ventre de leur mère[a], et y engendrèrent le dieu Horus? C'est un grand mystère; mais vingt générations d'hommes s'égorgeront-elles pour trouver le vrai sens de ce mystère, et l'entendront-elles mieux après s'être égorgées?

Nulle vérité utile n'est née, sans doute, des querelles sanglantes qui ont désolé l'Europe et l'Asie, pour savoir si l'Être nécessaire, éternel, et universel, a eu un fils plutôt qu'une fille; si ce fils fut engendré avant ou après les siècles, s'il est la même chose que son père, et différent en nature; si, étant engendré dans le ciel, il est encore né sur la terre; s'il y est mort d'un supplice odieux, s'il est ressuscité; s'il est allé aux enfers; s'il a depuis été mangé tous les jours, et si on a bu son sang après avoir mangé son corps, dans lequel était ce sang; si ce fils avait deux natures, si ces deux natures composaient deux personnes; si un saint souffle a été produit par la spiration du père ou par celle du père et du fils, et si ce souffle n'a fait qu'un seul être avec le père et le fils.

Nous ne sommes pas faits, ce me semble, pour une telle métaphysique, mais pour adorer Dieu, pour cultiver la terre qu'il nous a donnée, pour nous aider mutuellement dans cette courte vie. Tout le monde le sent, tout le monde le dit, soit à haute voix, soit en secret. La sagesse et la justice prennent enfin la

[a] Voyez *Plutarque*, chapitre *d'Isis et d'Osiris*.

place du fanatisme et de la persécution dans la moitié de l'Europe.

Si le système humain, et peut-être divin, de la tolérance avait pu dominer chez nos pères, comme il commence à régner chez quelques uns de leurs enfants, nous n'aurions pas la douleur de dire, en passant devant Whitehall : C'est ici qu'on trancha la tête de notre roi Charles[1] pour une liturgie; son fils[2] n'eût pas été obligé, pour éviter la même mort, de devenir le postillon de mademoiselle Lane, et de se cacher deux nuits dans le creux d'un chêne[2]. Montrose, le plus grand homme de l'Écosse, ma chère patrie, n'aurait pas été coupé en quartiers par le bourreau, ses membres sanglants n'auraient pas été cloués aux portes de quatre de nos villes. Quarante bons serviteurs du roi, parmi lesquels était un de mes ancêtres, n'auraient pas péri par le même supplice, et servi au même spectacle.

Je ne veux pas rappeler ici toutes les inconcevables horreurs que les querelles du christianisme ont amoncelées sur la tête de nos pères. Hélas! les mêmes scènes de carnage ont ensanglanté cette Europe, où le christianisme n'était point né. C'est partout la même tragédie sous mille noms différents. Le polythéisme des Grecs et des Romains a-t-il jamais rien produit de semblable? Y eut-il seulement une légère querelle pour les hymnes à Apollon, pour l'ode des jeux séculaires d'Horace, pour le *Pervigilium Veneris?* Le culte des dieux n'inspirait point la haine et la dis-

[1] Charles Ier; voyez tome XVIII, page 295. B.

[2] Charles II, rétabli en 1660; voyez t. XVIII, p. 330. B.

corde. On voyageait en paix d'un bout de la terre à l'autre. Les Pythagore, les Apollonius de Tyane, étaient bien reçus chez tous les peuples de l'univers. Malheureux que nous sommes! nous avons cru servir Dieu, et nous avons servi les furies. Il y avait, au rapport d'Arrien, une loi admirable chez les brachmanes : il ne leur était pas permis de dîner avant d'avoir fait du bien. La loi contraire a été long-temps établie parmi nous.

Ouvrez vos yeux et vos cœurs, magistrats, hommes d'état, princes, monarques; considérez qu'il n'existe aucun royaume en Europe où les rois n'aient pas été persécutés par des prêtres. On vous dit que ces temps sont passés, et qu'ils ne reviendront plus. Hélas! ils reviendront demain si vous bannissez la tolérance aujourd'hui, et vous en serez les victimes, comme tant de vos ancêtres l'ont été.

CHAPITRE XXIV.

Excès du fanatisme.

Après ce tableau si vrai des superstitions humaines et des malheurs épouvantables qu'elles ont causés, il ne nous reste qu'à faire voir comment ceux qui sont à la tête du christianisme lui ont toujours insulté, combien ils ont été semblables à ces charlatans qui montrent des ours et des singes à la populace, et qui assomment de coups ces animaux, qui les font vivre.

Je commencerai par la belle et respectable Hypatie, dont l'évêque Synésius fut le disciple au cinquième siècle. On sait que saint Cyrille fit assassiner cette héroïne de la philosophie, parcequ'elle était de la secte platonicienne, et non pas de la secte athanastasienne. Les fidèles traînèrent son corps nu et sanglant dans l'église et dans les places publiques d'Alexandrie. Mais que firent les évêques contemporains de ce Synésius le platonicien? Il était très riche et très puissant; on voulut le gagner au parti chrétien, et on lui proposa de se laisser faire évêque. Sa religion était celle des philosophes; il répondit qu'il n'en changerait pas, et qu'il n'enseignerait jamais la doctrine nouvelle; qu'on pouvait le faire évêque à ce prix. Cette déclaration ne rebuta point ces prêtres, qui avaient besoin de s'appuyer d'un homme si considérable : ils l'oignirent, et ce fut un des plus sages évêques dont l'Église chrétienne pût se vanter. Il n'y a point de fait plus connu dans l'histoire ecclésiastique.

Plût à Dieu que les évêques de Rome eussent imité Synésius, au lieu d'exiger de nous deux schellings par chaque maison; au lieu de nous envoyer des légats qui venaient mettre à contribution nos provinces de la part de Dieu; au lieu de s'emparer du royaume d'Angleterre, en vertu de l'ancienne maxime que les biens de la terre n'appartiennent qu'aux fidèles; au lieu de faire enfin le roi Jean-Sans-Terre fermier du pape.

Je ne parle pas de six cents années de guerres civiles entre la couronne impériale et la mitre de saint Jean-de-Latran, et de tous les crimes qui signalèrent

ces guerres affreuses; je m'en tiens aux abominations qui ont désolé ma patrie; et je dis, dans l'amertume de mon cœur : Est-ce donc pour cela qu'on a fait naître Dieu d'une Juive? Est-ce en vain que l'esprit de raison et de tolérance, dont j'ai parlé, commence à s'introduire enfin depuis l'Église grecque de Pétersbourg jusqu'à l'Église papiste de Madrid?

CHAPITRE XXV.

Contradictions funestes.

Il me semble que nous avons tous un penchant naturel à l'association, à l'esprit de parti. Nous cherchons en cela un appui à notre faiblesse. Cette inclination se remarque dans notre île, malgré le grand nombre de caractères particuliers dont elle abonde. De là viennent nos *clubs* et jusqu'à nos francs-maçons. L'Église romaine est une grande preuve de cette vérité. On voit en Italie beaucoup plus de différents ordres de moines que de régiments. C'est cet esprit d'association qui partagea l'antiquité en tant de sectes; c'est ce qui produisit cette multitude d'initiations englouties enfin dans celle du christianisme. Il a fait naître de nos jours les moraves, les méthodistes, les piétistes, comme on avait eu auparavant des Syriens, des Égyptiens, des Juifs.

La religion est, après les jours de marchés, ce qui unit davantage les hommes; le mot seul de religion l'indique; c'est ce qui lie, *quod religat*.

Il est arrivé en fait de religion la même chose que dans notre franc-maçonnerie : les cérémonies les plus extravagantes en ont partout fait la base. Joignez à la bizarrerie de toutes ces institutions l'esprit de partialité, de haine, de vengeance ; ajoutez-y l'avarice insatiable, le fanatisme qui éteint la raison, la cruauté qui détruit toute pitié, vous n'aurez encore qu'une faible image des maux que les associations religieuses ont apportés sur la terre.

Je n'ai jusqu'à présent connu de société vraiment pacifique que celle de la Caroline et de la Pensylvanie[a]. Les deux législateurs de ces pays ont eu soin d'y établir la tolérance comme la principale loi fondamentale. Notre grand Locke a ordonné que dans la Caroline sept pères de famille suffiraient pour former une religion légale. Guillaume Penn étendit *la tolérance* encore plus loin : il permit à chaque homme d'avoir sa religion particulière, sans en rendre compte à personne. Ce sont ces lois humaines qui ont fait régner la concorde dans deux provinces du Nouveau-Monde, lorsque la confusion bouleversait encore le monde ancien.

Voilà des lois bien directement contraires à celles de Mosé, dont nous avons si long-temps adopté l'esprit barbare. Locke et Penn regardent Dieu comme le père commun de tous les hommes ; et Mosé ou Moïse (si on en croit les livres qui courent sous son nom) veut que le maître de l'univers ne soit que le Dieu du petit peuple juif, qu'il ne protége que cette poignée

[a] Cela fut écrit avant la guerre de la métropole contre les colonies.

de scélérats obscurs, qu'il ait en horreur le reste du monde. Il appelle ce Dieu « un Dieu jaloux qui se « venge jusqu'à la troisième et la quatrième généra- « tion. »

Il ose faire parler Dieu; et comment le fait-il parler ?

Quand vous aurez passé le Jourdain, égorgez, exterminez tout ce que vous rencontrerez. Si vous ne tuez pas tout, je vous tuerai moi-même[a].

L'auteur du *Deutéronome* va plus loin : « S'il s'é- « lève, dit-il, parmi vous un prophète; s'il vous pré- « dit des prodiges, et que ces prodiges arrivent, et « qu'il vous dise (en vertu de ces prodiges), Suivons « un culte étranger, etc.; qu'il soit massacré inconti- « nent. Et si votre frère, né de votre mère, si votre « fils ou votre fille, ou votre tendre et chère femme, « ou votre intime ami vous dit, Allons, servons des « dieux étrangers qui sont servis par toutes les autres « nations ; tuez cette personne si chère aussitôt ; « donnez le premier coup, et que tout le monde vous « suive[b]. »

Après avoir lu une telle horreur, pourra-t-on la croire ? et si le diable existait, pourrait-il s'exprimer avec plus de démence et de rage ? Qui que tu sois, insensé scélérat, qui écrivis ces lignes, ne voyais-tu pas que s'il est possible qu'un prophète prédise des prodiges, et que ces prodiges confirment ses paroles, c'est visiblement le maître de la nature qui l'inspire, qui parle par lui, qui agit par lui ? Et dans cette sup-

[a] *Nombres*, ch. XXXIV. — [b] *Deutéronome*, ch. XIII.

position, tu veux qu'on l'égorge! tu veux que ce prophète soit assassiné par son père, par son frère, par son fils, par son ami! Que lui ferais-tu donc s'il était un faux prophète? La superstition change tellement les hommes en bêtes, que les docteurs chrétiens ne se sont pas aperçus que ce passage est la condamnation formelle de leur Jésu-Christ. Il a, selon eux, prophétisé des prodiges qui sont arrivés : la religion introduite par ses adhérents a détruit la religion juive; donc, selon le texte attribué à Moïse, il était évidemment coupable; donc, en vertu de ce texte, il fallait que son père et sa mère l'égorgeassent. Quel étrange et horrible chaos de sottises et d'abominations!

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les chrétiens eux-mêmes se sont servis de ce passage juif, et de tous les passages qui les condamnent, pour justifier tous leurs crimes sanguinaires. C'est en citant le *Deutéronome* que nos papistes d'Irlande massacrèrent un nombre prodigieux de nos protestants[a]. C'est en criant : Le père doit tuer son fils, le fils doit tuer son père; Mosé le Juif l'a dit, Dieu l'a dit.

Comment faire quand on est descendu dans cet abîme, et qu'on a vu cette longue chaîne de crimes fanatiques dont les chrétiens se sont souillés? Où recourir? où fuir? Il vaudrait mieux être athée, et vivre avec des athées. Mais les athées sont dangereux. Si le christianisme a des principes exécrables, l'athéisme n'a aucun principe. Des athées peuvent être des brigands sans lois, comme les chrétiens et les mahomé-

[a] L'auteur parle des massacres d'Irlande du temps de Charles I[er] et de Cromwell.

tans ont été des brigands avec des lois. Voyons s'il n'est pas plus raisonnable et plus consolant de vivre avec des théistes.

CHAPITRE XXVI.

Du théisme.

Le théisme est embrassé par la fleur du genre humain, je veux dire par les honnêtes gens, depuis Pékin jusqu'à Londres, et depuis Londres jusqu'à Philadelphie. L'athéisme parfait, quoi qu'on en dise, est rare. Je m'en suis aperçu dans ma patrie et dans tous mes voyages, que je n'entrepris que pour m'instruire, jusqu'à ce qu'enfin je me fixai auprès du lord Bolingbroke, le théiste le plus déclaré.

C'est, sans contredit, la source pure de mille superstitions impures. Il est naturel de reconnaître un Dieu dès qu'on ouvre les yeux; l'ouvrage annonce l'ouvrier.

Confucius et tous les lettrés de la Chine s'en tiennent à cette notion, et ne font pas un pas au-delà. Ils abandonnent le peuple aux bonzes et à leur dieu Fo. Le peuple est superstitieux et sot à la Chine comme ailleurs; mais les lettrés y sont moins remplis de préjugés qu'ailleurs. La grande raison, à mon avis, c'est qu'il n'y a rien à gagner dans ce vaste et ancien royaume à vouloir tromper les hommes, et à se tromper soi-même. Il n'y a point, comme dans une partie de l'Europe, des places honorables et lucratives af-

fectées à la religion : les tribunaux gouvernent toute la nation, et des prêtres ne peuvent rien disputer aux colao, que nous nommons mandarins. Il n'y a ni évêchés, ni cures, ni doyennés pour les bonzes; ces imposteurs ne vivent que des aumônes qu'ils extorquent de la populace; le gouvernement les a toujours tenus dans la sujétion la plus étroite. Ils peuvent vendre leur orviétan à la canaille; mais ils n'entrent jamais dans l'antichambre d'un mandarin ou d'un officier de l'empire.

La morale et la police étant les seules sciences que les Chinois aient cultivées, ils y ont réussi plus que toutes les nations ensemble; et c'est ce qui a fait que leurs vainqueurs tartares ont adopté toutes leurs lois. L'empereur chinois, sous qui arriva la révolution dernière, était théiste. L'empereur Kien-long, aujourd'hui régnant, est théiste. Gengis-kan et toute sa race furent théistes.

J'ose affirmer que toute la cour de l'empire russe, plus grand que la Chine, est théiste, malgré toutes les superstitions de l'Église grecque qui subsistent encore.

Pour peu qu'on connaisse les autres cours du Nord, on avouera que le théisme y domine ouvertement, quoiqu'on y ait conservé de vieux usages qui sont sans conséquence.

Dans tous les autres états que j'ai parcourus, j'ai toujours vu dix théistes contre un athée parmi les gens qui pensent, et je n'ai vu aucun homme au-dessus du commun qui ne méprisât les superstitions du peuple.

D'où vient ce consentement tacite de tous les honnêtes gens de la terre? c'est qu'ils ont le même fonds de raison. Il a bien fallu que cette raison se communiquât et se perfectionnât à la fin de proche en proche, comme les arts mécaniques et libéraux ont fait enfin le tour du monde.

Les apparitions d'un Dieu aux hommes, les révélations d'un Dieu, les aventures d'un Dieu sur la terre, tout cela a passé de mode avec les loups-garoux, les sorciers, et les possédés. S'il y a encore des charlatans qui disent la bonne aventure dans nos foires pour un schelling, aucun de ces malheureux n'est écouté chez ceux qui ont reçu une éducation tolérable. Nous avons dit que les théistes ont puisé dans une source pure dont tous les ruisseaux ont été impurs. Expliquons cette grande vérité : quelle est cette source pure? C'est la raison, comme nous l'avons dit, laquelle tôt ou tard parle à tous les hommes. Elle nous a fait voir que le monde n'a pu s'arranger de lui-même, et que les sociétés ne peuvent subsister sans vertu. De cela seul on a conclu qu'il y a un Dieu, et que la vertu est nécessaire. De ces deux principes résulte le bonheur général, autant que le comporte la faiblesse de la nature humaine. Voilà la source pure. Quels sont les ruisseaux impurs? Ce sont les fables inventées par les charlatans, qui ont dit que Dieu s'était incarné cinq cents fois dans un pays de l'Inde, ou une seule fois dans une petite contrée de la Syrie; qui ont fait paraître Dieu, tantôt en éléphant blanc, tantôt en pigeon, tantôt en vieillard avec une grande barbe, tantôt en jeune

homme avec des ailes au dos, ou sous vingt autres figures différentes.

Je ne mets point, parmi les énormes sottises qu'on a osé débiter partout sur la nature divine, les fables allégoriques inventées par les Grecs. Quand ils peignirent Saturne dévorant ses enfants et des pierres, qui put ne pas reconnaître le temps qui consume tout ce qu'il a fait naître, et qui détruit ce qu'il y a de plus durable? Est-il quelqu'un qui ait pu se méprendre à la sagesse née de la tête du souverain Dieu, sous le nom de Minerve; à la déesse de la beauté qui ne doit jamais paraître sans les Graces, et qui est la mère de l'Amour; à cet Amour qui porte un bandeau et de petites flèches; enfin à cent autres imaginations ingénieuses, qui étaient une peinture vivante de la nature entière? Ces fables allégoriques sont si belles, qu'elles triomphent encore tous les jours des inventions atroces de la mythologie chrétienne; on les voit sculptées dans nos jardins, et peintes dans nos appartements; tandis qu'il n'y a pas chez nous un homme de qualité qui ait un crucifix dans sa maison. Les papistes eux-mêmes ne célèbrent tous les ans la naissance de leur Dieu entre un bœuf et un âne, qu'en s'en moquant par des chansons ridicules. Ce sont là les ruisseaux impurs dont j'ai voulu parler; ce sont des outrages infames à la Divinité, au lieu que les emblêmes sublimes des Grecs rendent la Divinité respectable; et quand je parle de leurs emblêmes sublimes, je n'entends pas Jupiter changé en taureau, en cygne, en aigle, pour ravir des filles et des garçons. Les Grecs

ont eu plusieurs fables aussi absurdes et aussi révoltantes que les nôtres; ils ont bu comme nous dans une multitude prodigieuse de ruisseaux impurs.

Le théisme ressemble à ce vieillard fabuleux, nommé Pélias, que ses filles égorgèrent en voulant le rajeunir.

Il est clair que toute religion qui propose quelque dogme à croire au-delà de l'existence d'un Dieu anéantit en effet l'idée d'un Dieu. Car dès qu'un prêtre de Syrie me dit que ce Dieu s'appelle Dagon, qu'il a une queue de poisson, qu'il est le protecteur d'un petit pays, et l'ennemi d'un autre pays; c'est véritablement ôter à Dieu son existence; c'est le tuer comme Pélias en voulant lui donner une vie nouvelle.

Des fanatiques nous disent: Dieu vint en tel temps dans une petite bourgade; Dieu prêcha, et il endurcit le cœur de ses auditeurs, afin qu'ils ne crussent point en lui; il leur parla, et il boucha leurs oreilles; il choisit seulement douze idiots pour l'écouter, et il n'ouvrit l'esprit à ces douze idiots que quand il fut mort. La terre entière doit rire de ces fanatiques absurdes, comme dit milord Shaftesbury; on ne doit pas leur faire l'honneur de raisonner; il faut les saigner et les purger, comme gens qui ont la fièvre chaude. J'en dirai autant de tous les dieux qu'on a inventés; je ne ferai pas plus de grace aux monstres de l'Inde qu'aux monstres de l'Égypte; je plaindrai toutes les nations qui ont abandonné le Dieu universel pour tant de fantômes de dieux particuliers.

Je me donnerai bien de garde de m'élever avec colère contre les malheureux qui ont perverti ainsi leur

raison; je me bornerai à les plaindre, en cas que leur folie n'aille pas jusqu'à la persécution et au meurtre; car alors ils ne seraient que des voleurs de grand chemin. Quiconque n'est coupable que de se tromper mérite compassion; quiconque persécute mérite d'être traité comme une bête féroce.

Pardonnons aux hommes, et qu'on nous pardonne. Je finis par ce souhait unique, que Dieu veuille exaucer!

FIN DE L'HIST. DE L'ÉTABLISS. DU CHRISTIANISME.

PENSÉES,

REMARQUES, ET OBSERVATIONS[1]

DE VOLTAIRE.

Inscription pour une estampe représentant des gueux : *Rex fecit.*

Un médecin croit d'abord à toute la médecine; un théologien, à toute sa philosophie. Deviennent-ils savants, ils ne croient plus rien : mais les malades croient, et meurent trompés.

Celui qui a dit qu'il était le très humble et le très obéissant serviteur de l'occasion a peint la nature humaine.

Aujourd'hui, 23 juin 1754, *dom Calmet*, abbé de Sénones, m'a demandé des nouvelles; je lui ai dit que la fille de madame de Pompadour était morte.

[1] Il parut en 1802, dans les formats in-12 et in-8°, un volume intitulé *Pensées, remarques, et observations de Voltaire; ouvrage posthume.* Il me sembla que Voltaire devait être l'auteur d'une partie de ce volume; mais qu'on pouvait avoir des doutes sur beaucoup d'articles. Ce fut en ces termes que j'en parlai à La Harpe, que j'étais allé voir dans son exil à Corbeil, et qui, quelques jours après (le 17 juin 1802), m'écrivit : « Je suis absolument de votre avis sur ces informes et misérables rapsodies que l'on nomme *Tablettes de Voltaire.* »

M. A.-A. Renouard a le premier, en 1821, admis dans les *Œuvres de Voltaire* (tome XLIII de son édition) un choix fait par lui de ces *Pensées;* et c'est ce choix que je reproduis aujourd'hui, comme l'ont fait mes prédécesseurs. B.

Qu'est-ce que madame de Pompadour? a-t-il répondu. *Felix errore suo.*

L'orgueil fait autant de bassesses que l'intérêt.

Un malheureux qui se croit célèbre est consolé.

Qui doit être le favori d'un roi? le peuple[1].

L'imagination galope; le jugement ne va que le pas.

Il faut avoir une religion, et ne pas croire aux prêtres; comme il faut avoir du régime, et ne pas croire aux médecins.

En ayant bien dans le cœur que tous les hommes sont égaux, et dans la tête, que l'extérieur les distingue, on peut se tirer d'affaire dans le monde.

Plusieurs savants sont comme les étoiles du pôle, qui marchent toujours et n'avancent point.

On dit des gueux qu'ils ne sont jamais hors de leur chemin; c'est qu'ils n'ont point de demeure fixe. Il en est de même de ceux qui disputent sans avoir des notions déterminées.

Nous traitons les hommes comme les lettres que nous recevons; nous les lisons avec empressement, mais nous ne les relisons pas[2].

Ou mon remède est bon, ou il est mauvais: s'il est bon, il faut le prendre; s'il est mauvais... mais il est bon. — Langage de charlatans en plus d'un genre.

[1] Voltaire a cité cette pensée comme étant d'un ancien; voy. t. XXIX, p. 346. B.

[2] La Harpe remarquait, à l'occasion de cette phrase, qu'on relit les lettres d'amour, et qu'on revoit les personnes qui plaisent. B.

Bayle dit quelque part que les courtisans sont comme des laquais, parlant entre eux de leurs gages, de leurs profits, se plaignant, et médisant de leurs maîtres. Et milord Halifax, que les cours sont un assemblage de gueux du bel air et de mendiants illustres : il dit que quand on n'a pas quelquefois plus d'esprit et de courage qu'il ne faut, on n'en a pas souvent assez.

Cromwell disait qu'on n'allait jamais si loin que quand on ne savait plus où on allait.

L'Estoc le chirurgien avait fait deux enfants à la princesse Élisabeth, et l'avait faite impératrice : pour récompense il lui demanda la permission de se retirer : *Vous voilà souveraine; si je demeure, je suis perdu.* Il est en Sibérie.

Le plus petit commis eût pu en affaires tromper Corneille et Newton : et les politiques osent se croire de grands génies !

On peut dire de la plupart des compilateurs d'aujourd'hui ce que disait Balzac de La Mothe Le Vayer : *Il fait le dégât dans les bons livres.*

Les rois sont trompés sur la religion et sur les monnaies, parceque sur ces deux articles il faut compter et s'appliquer. La philosophie seule peut rendre un roi bon et sage. La religion peut le rendre superstitieux et persécuteur. Il y a toujours à parier qu'un roi sera un homme médiocre : car sur cent hommes, quatre-vingt-dix sots ; sur vingt millions, un roi : donc dix-huit millions à parier contre deux qu'un roi sera un pauvre homme.

Tous les faits principaux de l'histoire doivent être appliqués à la morale et à l'étude du monde, sans cela la lecture est inutile.

Denys-le-Tyran traitait les philosophes comme des bouteilles de bon vin : tant qu'il y avait de la liqueur, il s'en servait; n'y avait-il plus rien, il les cassait[1]. Ainsi font tous les grands.

Les beaux dits des héros ne font effet que quand ils sont suivis du succès. — *Tu conduis César et sa fortune*... Mais s'il s'était noyé? — *Et moi aussi si j'étais Parménion?*... Mais s'il avait été battu? *Prends ces haillons, et rapporte-les-moi dans le palais Saint-James*.... Mais *Édouard* est battu.

Tous les siècles se ressemblent-ils? non, pas plus que les différents âges de l'homme. Il y a des siècles de santé et de maladie.

La raison a fait tort à la littérature comme à la religion; elle l'a décharnée. Plus de prédictions, plus d'oracles, de dieux, de magiciens, de géants, de monstres, de chevaliers, d'héroïnes. La raison seule ne peut faire un poëme épique.

On aime la gloire et l'immortalité comme on aime sa race, qu'on ne peut voir.

Confucius dit : *Jeûner, vertu de bonze; secourir, vertu de citoyen.*

Les savants entêtés sont comme les Juifs, qui

[1] Voilà pourquoi Voltaire donnait à Frédéric le nom de Denys; voyez sa lettre à Dalembert, du 28 septembre 1763; tome LXI, page 164; voyez aussi tome LVI, page 190. B.

croyaient que l'Égypte était couverte de ténèbres, et qu'il ne fesait jour que dans le petit canton de Gessen.

Les grammairiens sont pour les auteurs ce qu'un luthier est pour un musicien.

Les femmes ressemblent aux girouettes; quand elles se rouillent, elles se fixent.

César laisse tomber de sa main la condamnation de Ligarius quand Cicéron parle pour lui. Cela est plus beau que le trait d'Alfonse, roi de Naples, qui ne chassa une mouche de dessus son nez qu'après avoir été harangué.

Ce que l'inquisition a craint le plus, c'est la philosophie. Pourquoi a-t-on persécuté les philosophes, qui ne peuvent faire de mal? c'est qu'ils méprisent ce qu'on enseigne: c'est l'insolence de l'amour-propre qui persécute. Pays d'inquisition, pays d'ignorance. La France, plus libre, a été plus savante; l'Angleterre, plus philosophe.

Pourquoi de tout temps a-t-on crié contre la royauté et contre le sacerdoce, et jamais contre la magistrature? c'est que la magistrature est fondée sur l'équité, que tout le monde aime; la royauté, sur la puissance; et le sacerdoce, sur l'erreur, que tout le monde hait.

Jean Craig[1], mathématicien écossais, a calculé les probabilités pour la religion chrétienne; et il a trouvé qu'elle en a encore pour 1350 ans. Cela est honnête.

La faim et l'amour, principe physique pour tous

[1] Mal à propos nommé Creyge dans le texte et dans ma note tome LXIII, page 492. B.

les animaux : amour-propre et bienveillance, principe moral pour les hommes. Ces premières roues font mouvoir toutes les autres, et toute la machine du monde est gouvernée par elles. Chacun obéit à son instinct. Dites à un mouton qu'il dévore un cheval, il répondra en broutant son herbe; proposez de l'herbe à un loup, il ira manger le cheval. Ainsi personne ne change son caractère. Tout suit les lois éternelles de la nature. Nous avons perfectionné la société : oui ; mais nous y étions destinés, et il a fallu la combinaison de tous les événements pour qu'un maître à danser montrât à faire la révérence. Le temps viendra où les sauvages auront des opéra, et où nous serons réduits à la danse du calumet.

L'intérêt public est partout que le gouvernement empêche la religion de nuire. Impossible de remédier à la rage des sectes que par l'indifférence. La religion n'est bonne qu'autant qu'elle admet des principes dont tout le monde convient ; de même qu'une loi n'est bonne qu'autant qu'elle fait la sûreté de tous les ordres de l'état : donc il faut laisser à la religion ce qui est utile à tous les hommes, et retrancher tout le reste.

La théologie est dans la religion ce que le poison est parmi les aliments.

En Angleterre, peu de fourbes, et point d'hypocrites : c'est la suite de leur gouvernement ; mais ce gouvernement est la suite de l'esprit de la nation.

Les rois et leurs ministres croient gouverner le monde. Ils ne savent pas qu'il est mené par des capu-

cins et gens de cette espèce : ce sont ces prêtres obscurs qui mettent dans les têtes des opinions souveraines des rois.

Le médecin Colladon[1] voyant le père de Tronchin prier Dieu plus dévotement qu'à l'ordinaire, lui dit : « Monsieur, vous allez faire banqueroute; payez-moi. »

Le comte de Konismarck, depuis général des Vénitiens, pressé par Louis XIV de se faire catholique, lui répondit : « Sire, si vous voulez me donner trente « mille hommes, je vous promets de rendre toute la « France turque en moins de deux ans. »

J'ai ouï dire au duc de Brancas que Louis XIV, après la bataille de Ramillies, avait dit : « Est-ce que « Dieu aurait oublié ce que j'ai fait pour lui ? »

Culte, nécessaire; vertu, indispensable; crainte de l'avenir, utile; dogme, impertinent; dispute sur le dogme, dangereuse; persécution, abominable; martyr, fou. — La religion est, entre l'homme et Dieu, une affaire de conscience; entre le souverain et le sujet, une affaire de police; entre homme et homme, de fanatisme et d'hypocrisie. Les petits embrassent les sectes pour devenir égaux aux grands; ils s'en détachent ensuite, parcequ'ils sont écrasés par les grands.

Le rachat des péchés est un encouragement au péché. Il vaut mieux s'en tenir à dire : « Dieu vous « ordonne d'être juste, » que d'aller jusqu'à dire : « Dieu vous pardonnera d'avoir été injuste. »

[1] Voltaire a parlé plusieurs fois des Colladon, ancienne famille de Genève; voyez t. LXIII, p. 546; LXIV, 125; LXV, 93. B.

La force et la faiblesse arrangent le monde. S'il n'y avait que force, tous les hommes combattraient; mais Dieu a donné la faiblesse : ainsi le monde est composé d'ânes qui portent et d'hommes qui chargent.

L'homme n'est point né méchant : tous les enfants sont innocents; tous les jeunes gens, confiants, et prodiguant leur amitié; les gens mariés aiment leurs enfants : la pitié est dans tous les cœurs : les tyrans seuls corrompirent le monde. On inventa les prêtres pour les opposer aux tyrans; les prêtres furent pires. Que reste-t-il aux hommes? la philosophie.

Les jansénistes ont servi à l'éloquence, et non à la philosophie.

Il est égal pour le peuple non pensant qu'on lui donne des vérités ou des erreurs à croire, de la sagesse ou de la folie; il suivra également l'un ou l'autre : il n'est que machine aveugle. Il n'en est pas ainsi du peuple pensant; il examine quelquefois, il commence par douter d'une légende absurde, et malheureusement cette légende est prise par lui pour la religion; alors il dit : Il n'y a point de religion, et il s'abandonne au crime. Celui qui doute à Naples de la réalité du miracle de saint Janvier[1] est près d'être athée; celui qui s'en moque en d'autres pays peut être un homme très religieux.

Nous avons beaucoup d'erreurs, dit milord Orrery; mais elles sont humaines, et nos principes sont divins.

[1] Voyez la note, tome XVIII, pages 351-52. B.

La plupart des victoires sont comme celles de Cadmus ; il en naît des ennemis.

Un simple imitateur est un estomac ruiné qui rend l'aliment comme il le reçoit : un plagiaire est un faussaire.

On propose aux hommes de dompter leurs passions : essayez seulement d'empêcher de prendre du tabac un homme accoutumé à en prendre.

Il faut s'oublier avec tous les hommes : si vous leur parlez de vous, vous risquez le mépris ou la haine.

L'honneur est un mélange naturel de respect pour les hommes et pour soi-même.

L'homme doit s'applaudir d'être frivole ; s'il ne l'était pas, il sécherait de douleur en pensant qu'il est né pour un jour entre deux éternités, et pour souffrir onze heures au moins sur douze.

Quelque parti qu'on embrasse, l'instinct gouverne la terre. Si on avait attendu des notions distinctes de métaphysique et de logique pour former les langues, on n'aurait jamais parlé. Les langues cependant sont toutes fondées sur une métaphysique très fine dont on a l'instinct. Ainsi les mécaniques existent avant la géométrie.

Si Henri IV avait eu un premier ministre tel que le cardinal de Richelieu, il était perdu : si Louis XIII n'avait pas eu le cardinal de Richelieu, il était détrôné.

FIN DES PENSÉES, ETC.

REMARQUES

SUR

LE CHRISTIANISME DÉVOILÉ, OU EXAMEN DES PRINCIPES ET DES EFFETS DE LA RELIGION CHRÉTIENNE[1].

I. « TITRE. Le Christianisme dévoilé. »

Cet ouvrage est plus rempli de déclamation que méthodique. L'auteur se répète et se contredit quelquefois. On dira que c'est l'impiété dévoilée.

II. « PRÉFACE. En un mot, la religion ne change « rien aux passions des hommes; ils ne l'écoutent que « lorsqu'elle parle à l'unisson de leurs devoirs. »

Qu'est-ce que *parler à l'unisson?* On s'est fait dans ce siècle un style bien étrange.

III. « Malgré l'inutilité et la perversité de la mo- « rale que le christianisme enseigne aux hommes, ses

[1] Voltaire, dans sa lettre au marquis de Villevieille, du 20 décembre 1768, dit que *le Christianisme dévoilé* est de Damilaville; mais Voltaire le disait après la mort de Damilaville pour la tranquillité de l'auteur réel, qui paraît être le baron d'Holbach.

Le 15 décembre 1766, Voltaire écrivait à madame de Saint-Julien: « Ma coutume est d'écrire sur la marge de mes livres ce que je pense d'eux. Vous verrez, quand vous daignerez venir à Ferney, les marges du *Christianisme dévoilé* chargées de remarques qui prouvent que l'auteur s'est trompé sur les faits les plus essentiels. »

Quelques unes seulement de ces *Remarques* ont été publiées dans la *Biographie universelle*, au mot DAMILAVILLE, tome X, page 471. Je les donne toutes pour la première fois. J'en ai fait moi-même le relevé sur l'exemplaire qui contient les notes de la main de Voltaire.

Je donne immédiatement après des remarques de Voltaire sur le livre de Nieuwentyt, intitulé *l'Existence de Dieu*, etc. B.

« partisans osent nous dire que, sans religion, on ne « peut avoir des mœurs. »

Peut-on appeler perversité la morale de Jésus-Christ?

IV. « Chap. Ier. Si les mœurs des peuples n'eurent « rien à gagner avec la religion chrétienne, le pou- « voir des rois, dont elle prétend être l'appui, n'en « retira pas de plus grands avantages. »

Quoi! valait-il mieux immoler des hommes à Teutatès?

V. « Chap. II. Cet homme connu sous le nom de « Moïse, nourri dans les sciences de cette région fer- « tile en prodiges, et mère des superstitions, se mit « donc à la tête d'une troupe de fugitifs à qui il per- « suada qu'il était l'interprète des volontés de leur « Dieu, qu'il en recevait directement les ordres. »

L'auteur admet donc l'authenticité des livres de Moïse?

VI. « La nation juive attendit toujours un *messie*, « un monarque, un libérateur qui la débarrassât du « joug sous lequel elle gémissait, et qui la fît régner « elle-même sur toutes les nations de l'univers. »

Non dans leur prospérité; car alors ils [1] n'en avaient pas besoin.

VII. « Chap. III. *Paix sur la terre, et bonne vo- « lonté aux hommes*. C'est ainsi que s'annonce cet « Évangile qui a coûté au genre humain plus de sang « que toutes les autres religions du monde prises en- « semble. »

La citation n'est pas juste.

[1] Les Juifs. B.

VIII. « Les châtiments passagers de cette vie sont « les seuls dont parle le législateur hébreu : le chré- « tien voit son Dieu barbare se vengeant avec rage et « sans mesure pendant l'éternité. En un mot, le fana- « tisme des chrétiens se nourrit par l'idée révoltante « d'un enfer. »

L'auteur oublie que les autres religions admettaient un enfer long-temps auparavant.

IX. « CHAP. IV. On ne manquera pas de nous « dire que c'est dans une autre vie que la justice de « Dieu se montrera ; cela posé, nous ne pouvons l'ap- « peler juste dans celle-ci, où nous voyons si souvent « la vertu opprimée, et le crime récompensé. »

Ceci est contre toutes les religions qui ont admis une autre vie, aussi bien que contre la chrétienne.

X. « CHAP. V. Avant de pouvoir juger de la ré- « vélation divine, il faudrait avoir une idée juste de « la Divinité. »

Point du tout pour savoir si on a des preuves.

XI. « Les incertitudes et les craintes de celui qui « examine de bonne foi la révélation adoptée par les « chrétiens ne doivent-elles point redoubler, quand « il voit que son Dieu n'a prétendu se faire connaître « qu'à quelques êtres favorisés, tandis qu'il a voulu « rester caché pour le reste des mortels. »

Cela n'est pas vrai. Les apôtres se disent envoyés par toute la terre. L'auteur confond continuellement la religion mosaïque et la chrétienne.

XII. « Quel était le tempérament de ce Moïse ? »

Qu'importe ?

XIII. « Enfin quelle preuve avons-nous de sa mis-

« sion, sinon le témoignage de six cent mille Israé-
« lites grossiers et superstitieux, ignorants et cré-
« dules? »

Si l'auteur admet ce témoignage, il se réfute lui-même.

XIV. « Chap. VI. Ainsi, du côté des prétentions, « la religion chrétienne n'a aucun avantage sur les « autres superstitions dont l'univers est infecté. »

Il n'y a point de superstition dans la secte des lettrés chinois.

XV. « Partout où elle[1] règne ne voyons-nous pas « les peuples asservis, dépourvus de vigueur, d'éner- « gie, d'activité, croupir dans une honteuse léthargie, « et n'avoir aucune idée de la vraie morale? »

Exagéré.

XVI. « L'effet des miracles de Mahomet fut au « moins de convaincre les Arabes qu'il était un homme « divin. »

Mahomet n'a point fait de miracles. Il n'y a dans l'Alcoran que le miracle du voyage de la Mecque à Jérusalem en une nuit.

XVII. « Chap. VII. On ne peut douter que Moïse « n'ait annoncé un Dieu unique aux Hébreux. »

L'auteur va toujours contre ses propres principes en attribuant le *Pentateuque* à Moïse.

XVIII. « Est-ce connaître la Divinité que de dire « que c'est un *esprit*, un être *immatériel*, qui ne « ressemble à rien de ce que les sens nous font con- « naître? L'esprit humain n'est-il pas confondu par

[1] La religion chrétienne. B.

« les attributs négatifs d'*infinité*, d'*immensité*, de « *toute-puissance*, d'*omni-science*, etc.? »

L'auteur combat bien mal à propos cette idée de Dieu, reçue, non seulement chez les chrétiens, mais dans toute la terre.

XIX. « Comment concilier la sagesse, la bonté, « la justice, et les autres qualités morales que l'on « donne à ce Dieu, avec la conduite étrange et souvent « atroce que les livres des chrétiens et des Hébreux « lui attribuent à chaque page? N'eût-il pas mieux « valu laisser l'homme dans l'ignorance totale de la « Divinité, que de lui révéler un Dieu rempli de con- « tradictions? »

Les anciens donnaient à Dieu les mêmes attributions sans révélation et sans contradiction.

XX. « Chez ces Tartares, Dieu s'appelle *Kon-Clo-* « *cik*, Dieu unique, et *Kon-cio-sum*, Dieu triple. « Sur leurs chapelets, ils disent *om*, *ha*, *hum*, intel- « ligence, bras, puissance; ou parole, cœur, amour. »

Ce mot *oum* vient des brachmanes.

XXI. « Chap. VIII. On ne manquera pas de vous « dire que le dogme des récompenses et des peines « d'une autre vie est utile et nécessaire aux hommes, « qui sans cela se livreraient sans crainte aux plus « grands excès. Je réponds que le législateur des Juifs « leur avait soigneusement caché ce prétendu mystère, « et que le dogme de la vie future fesait partie du « secret que dans les mystères des Grecs on révélait « aux initiés. Ce dogme fut ignoré du vulgaire. »

Non. La vie future était le dogme populaire. C'était l'unité de Dieu qui était le dogme secret.

XXII. « Si les souverains gouvernaient avec sa-
« gesse et équité, ils n'auraient pas besoin du dogme « des récompenses et des peines futures pour contenir « les peuples. »

Toutes les républiques grecques admirent ce dogme.

XXIII. « En effet, le christianisme admet des « êtres invisibles d'une nature différente de l'homme. »

Et les gentils aussi.

XXIV. « CHAP. IX. L'*eau bénite*, qui chez les « chrétiens a pris la place de l'*eau lustrale* des Ro- « mains. »

Il faut dire, chez les catholiques.

XXV. « CHAP. X. Les livres postérieurs à Moïse « ne sont pas moins remplis d'ignorance. Josué arrête « le soleil, qui ne tourne point. »

Il tourne sur son axe. Il faut dire, qui ne tourne point autour de la terre.

XXVI. « CHAP. XI. Au lieu d'interdire la débau- « che, les crimes et les vices, parceque Dieu et la re- « ligion défendent ces fautes, on devrait dire que « tout excès nuit à la conservation de l'homme, le « rend méprisable aux yeux de la société, est défendu « par la raison, qui veut que l'homme se conserve ; « est interdit par la nature, qui veut qu'il travaille « à son bonheur durable. En un mot, quelles que « soient les volontés de Dieu, indépendamment des « récompenses et des châtiments que la religion an- « nonce pour l'autre vie, il est facile de prouver à « tout homme que son intérêt, dans ce monde, est « de ménager sa santé, de respecter les mœurs. »

Pourquoi ôter aux hommes le frein de la crainte

de la Divinité? Tous les philosophes, excepté les épicuriens, ont dit qu'il faut être juste pour plaire à Dieu.

XXVII. « Dans les pays qui se vantent de posséder le christianisme dans toute sa pureté, la religion a tellement absorbé l'attention de ses sectateurs, qu'ils méconnaissent entièrement la morale, « et croient avoir rempli tous leurs devoirs dès qu'ils « montrent un attachement scrupuleux à des minuties religieuses, totalement étrangères au bonheur « de la société. »

Cet abus de la religion n'est pas la religion.

XXVIII. « CHAP. XII. Suivant le messie, toute la « loi consiste *à aimer Dieu par dessus toutes choses,* « *et le prochain comme soi-même.* »

Et suivant Moïse.

XXIX. « CHAP. XVI. Le dominicain *qui empoi-* « *sonna* l'empereur Henri VI. »

Dis donc Henri VII.

FIN DES REMARQ. SUR *LE CHRISTIANISME, ETC.*

REMARQUES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ

L'EXISTENCE DE DIEU DÉMONTRÉE PAR LES MERVEILLES DE LA NATURE, PAR M. NIEUWENTYT[1].

I. « Si quelqu'un a, dès sa jeunesse, eu le bonheur « d'être convaincu des perfections adorables de Dieu, « de le reconnaître pour son seigneur tout puissant, « son créateur, et son conservateur, et de l'honorer, « il lui paraîtra peut-être étrange qu'il se trouve des « gens qui, reconnaissant un être éternel ou un Dieu « dans l'essence de cet être, le considèrent néan- « moins comme dépourvu de toutes les perfections « dont on vient de parler[2]. »

Tu fais toujours Dieu à ton image; tu veux que

[1] Bernard Nieuwentyt, médecin et mathématicien hollandais, né en 1654, mort en 1718, est auteur de quelques écrits, parmi lesquels un intitulé en hollandais, *le Véritable usage de la contemplation de l'univers pour la conviction des athées et des incrédules*. Traduit d'abord en anglais, il a été, d'après la cinquième édition de la version anglaise, traduit en français par Noguez, médecin, sous ce titre : *l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, 1725, in-4°; Amsterdam, 1760, in-4°.

Voltaire a parlé de Nieuwentyt en 1775, dans le chap. VIII de *Jenny* (voyez tome XXXIV, page 388); et en 1777, dans l'article XI du *Prix de la justice et de l'humanité* (voyez ci-dessus, page 297). B.

L'exemplaire sur lequel Voltaire avait écrit ses notes, que je publie pour la première fois, est à la bibliothèque de l'Ermitage en Russie.

Avril 1834. B.

[2] Toute-sagesse, toute-puissance, et toute-bonté. B.

Dieu soit comme un bourgmestre. Pouvons-nous honorer Dieu ?

II. « Ajoutons que les contemplations qui font « le sujet du livre que je donne au public ne tendent, « si la chose est possible, qu'à ramener ces malheu- « reux, et à leur inspirer de meilleurs sentiments. »

Verbiage.

III. « Cette passion[1] les porte uniquement à sou- « haiter l'accomplissement de leurs desirs, et de n'être « soumis à personne. »

C'eût été un plaisant orgueil, dans Spinosa, de vouloir ne pas dépendre de Dieu quand il dépendait d'un bourgmestre.

IV. « Les païens prétendaient que les dieux se « plaisaient aux mêmes vices que les hommes, l'ivro- « gnerie, l'adultère, etc.

Cela est faux et ridicule. Les fables des poëtes n'étaient pas la religion. Les anciens enseignèrent la morale la plus sévère.

V. « Or comme tout cet égarement n'est autre chose « qu'une impétuosité qui les entraîne, n'ayant pas « la moindre ombre de raison pour fondement, on « en ramène plusieurs de cette espèce, lorsqu'il plaît « à Dieu, qui est la cause suprême de toutes choses, « de bénir les moyens dont on s'est servi pour faire « cette bonne œuvre. »

Verbiage.

[1] Le mouvement impétueux d'un amour-propre mal entendu, et qui va trop loin, est regardé par Nieuwentyt comme la première cause de l'athéisme. B.

VI. « Suivant leur opinion, le monde était gou-« verné par un hasard inconstant. »

Le hasard est un mot vide de sens.

VII. « Car au lieu que la première classe d'athées[1], « qui n'est fondée que sur la jouissance des plaisirs, « peut être ramenée tout doucement dès que les voies « qu'on emploie pour leur persuader le contraire « commencent à se faire sentir, l'obstacle qu'il y a « outre cela à la conversion de ceux-ci[2] est que, « venant à abandonner les sentiments qu'ils avaient « embrassés, ils craignent de perdre la gloire de sur-« passer tous les autres en sagesse et en force d'es-« prit, et de donner quelque atteinte à leur prétendue « réputation.

Verbiage.

VIII. « On doit regarder Spinosa comme un de « ces athées qui ne l'est que parcequ'il estime pou-« voir de cette manière vivre avec plus de plaisir et « de contentement d'esprit. »

Spinosa reconnaît une intelligence suprême, universelle, nécessaire; mais il la joint à la matière: il ne reconnaît dans ces deux modes qu'une seule substance, qui est Dieu. Jamais Spinosa n'a passé sa vie dans la joie.

IX. « J'ai connu particulièrement dans ma jeu-« nesse un de ses plus intimes amis[3], qui avait été

[1] Ceux dont j'ai parlé dans ma note précédente. B.

[2] La seconde classe d'athées se compose, selon Nieuwentyt, des gens qui ont la prétention d'être *plus raffinés que les autres*, et se donnent le nom d'*esprits forts*. B.

[3] Un des plus intimes amis de Spinosa. B.

« son disciple.... Étant tombé malade, il se tint long-
« temps tranquille, à l'imitation de son maître, et à la
« fin il prononça ces terribles paroles: *qu'il croyait*
« *enfin tout ce qu'il avait nié auparavant, mais*
« *qu'il était trop tard pour espérer grace.* Un savant
« de ma connaissance a pris la peine de me mar-
« quer cette misérable fin avec toutes ces circon-
« stances, disant qu'il ne doutait pas que comme j'a-
« vais connu cet homme depuis plusieurs années... »

Nomme-le donc! Mais qu'importe?

X. « Le quatrième motif d'athéisme... tire sa
« source dans d'autres d'une trop bonne opinion
« d'eux-mêmes, et de ce qu'ils prennent aveuglément
« pour des vérités les raisonnements que leur enten-
« dement ou leur imagination leur suggère. »

Tout cela est ridicule: un théologien a autant de présomption qu'un athée pour le moins.

XI. « Voilà la plus pernicieuse espèce d'athées...
« d'autant plus que plusieurs parmi eux ayant appris
« les *Éléments* d'Euclide, l'algèbre, et d'autres par-
« ties des mathématiques qui ne sont que spéculatives,
« ils passent à cause de cela pour grands mathémati-
« ciens chez les ignorants, ce qui ne leur convient
« néanmoins pas plus que le nom de grand philo-
« sophe à une personne qui n'entendrait pas la lo-
« gique; puisqu'on peut être fort versé dans ces
« sciences idéales, sans néanmoins avoir que peu ou
« point de connaissance de ce qui existe réellement,
« et qu'on voit arriver. »

Verbiage.

XII. « Aussi voyons-nous aujourd'hui que, pour

« faire passer les écrits mêmes des athées pour des « vérités incontestables, leurs auteurs ont tâché d'y « donner la forme de démonstrations mathématiques. « On en voit un exemple éclatant dans le livre de « Spinosa. »

Il est le seul.

XIII. « ...... C'est-à-dire, pour parler plus claire- « ment, que les mathématiciens raisonnent seule- « ment ou sur leurs idées, ou sur les choses qui exis- « tent réellement hors de leurs idées. »

Obscur et plat.

XIV. « Or ceux qui ont lu Spinosa, et qui l'enten- « dent, savent qu'il pose uniquement ses idées et son « entendement pour fondement de toutes choses. »

Spinosa ne nie point un Dieu; il nie la création; il admet la morale.

XV. « Comme ces malheureux philosophes donnent « tant à leurs lumières, et ont coutume d'user de « toute la subtilité imaginable pour tâcher d'éluder « la force des arguments de métaphysique, quoique « fondés sur de bons raisonnements, l'unique chose « que j'aie vu pratiquer avec succès pour les dépouil- « ler de cette insupportable suffisance de vouloir « comprendre toute chose, et les convaincre de la « médiocrité de leur pénétration, ce qui est surtout « très nécessaire pour leur conversion, a été de les « mener dans un laboratoire de chimiste ou dans un « autre endroit où l'on fait ordinairement des expérien- « ces de physique, et de leur demander si ceci ou cela « se fesait, quelles suites ils pensent qu'il en devrait « résulter suivant leur conception et leurs idées? »

Très mauvais raisonnement.

XVI. « Les premiers (acheminements à l'athéisme) « sont les préjugés, dont quelques uns sont nés avec « nous, ou tirent leur origine d'un assujettissement à « nos sens extérieurs. C'est ainsi, par exemple, qu'on « se figure que le soleil n'est pas plus grand qu'une « assiette ou qu'un petit plat, et qu'il n'est que très « peu éloigné de nous, etc. »

Verbiage et fausseté.

XVII. « Si on leur fesait voir la force inconcevable « de l'air dont ils sont entourés, et qu'à moins d'une « sagesse suprême qui par une opposition de forces « sut tenir en bride celle de l'air, ils seraient en un « instant réduits en poudre, et qu'on leur fît com- « prendre le terrible mouvement de la lumière, la- « quelle, si elle n'était liée à des lois qui la font égarer « et dissiper, serait capable de mettre en feu et en « flammes tout le globe terrestre en peu de minutes; « qui pourrait douter, s'il a quelque étincelle de rai- « son, que ces gens-là ne soient portés par là à louer « et à magnifier la grandeur, la sagesse, et le pouvoir « d'un Dieu? »

Dis donc à remercier.

XVIII. « Et ce qui m'a surpris encore, c'est de voir « que des gens, qui ont de l'esprit d'ailleurs, pré- « tendent même expliquer comment ont été faites, « dès le commencement, toutes les choses qui sont « renfermées entre la circonférence du firmament et « son centre. »

Il en veut à Descartes; et il a raison.

XIX. « Sous cette fausse manière de diriger ses

« pensées doit être comprise aussi *celle de vouloir,* « *par une même hypothèse, expliquer tous les phé-* « *nomènes de la nature.* Il n'est pas difficile de faire « voir que dès qu'on a reconnu pour vraie cette ma- « nière de philosopher, elle nous fait former des idées « indécentes de Dieu. »

Tu as donc connu de sottes gens? Car ils devaient conclure, comme Platon, que Dieu est le grand, l'éternel géomètre.

XX. « Pour n'être donc pas séduit par cette ma- « nière de ne philosopher que par hypothèses, il est « nécessaire, en premier lieu, qu'on ne s'attache pas « trop à cette étude spéculative, quelque chatouil- « lement secret qu'elle nous cause par la fertilité de « ses suppositions, et par le moyen qu'elle nous donne « de mettre notre génie dans tout son beau jour; mais « il faut plutôt s'appliquer à des expériences réelles, « et qu'on examine les choses dans la nature même, « et non dans les idées de l'homme. »

Ah! tu as raison enfin; mais ta raison est bien bavarde.

XXI. « Pourrait-il tirer de là une autre consé- « quence, sinon que toutes ces choses avaient été fai- « tes dans la vue d'effectuer ce qu'on voit faire par « leur moyen? »

Cet endroit est bon, quoique mal exprimé.

XXII. « Le livre que les chrétiens appellent Bible a « été écrit avec une sagesse très grande et plus qu'hu- « maine... Elle a Dieu pour auteur... elle coule d'une « source divine... Ce livre traitant des choses natu- « relles, quoique dans une autre vue et seulement en

« passant, en rapporte souvent des qualités qui ne « sont connues que de grands naturalistes sages et « expérimentés.

« En second lieu, ce livre propose, dans les ter- « mes les plus clairs, certaines propriétés de choses « naturelles qui, dans le temps qu'il a été écrit (du « moins autant qu'il nous paraît par les histoires et « les annales), n'ont été connues à aucun homme « vivant, qui n'ont pu l'être non plus faute d'instru- « ments nécessaires, et qui, pour cette raison, n'ont « pu avoir été découvertes qu'après beaucoup d'an- « nées par les curieux les plus appliqués...

« Si l'on veut encore mieux confirmer la divinité « de ce livre, on peut y ajouter, en troisième lieu, « qu'on voit que ce livre parle expressément des bor- « nes de la connaissance humaine pour l'*avenir*; vé- « rité qui n'a pu se découvrir qu'à la postérité sui- « vante, et que même jusqu'à présent les plus savants « ont dû reconnaître malgré eux. »

Dieu est prouvé par toutes les religions. C'est la raison qui le démontre : la Bible raconte ses œuvres. Tu raisonnes comme un sacristain.

XXIII. « Enfin (et cette dernière réflexion est d'une « extrême importance) que c'est une extrême impru- « dence, dans une affaire d'où dépend une éternité « bienheureuse ou infiniment misérable, de ne prendre « pour soutien de leurs opinions [1] qu'un je ne sais « quoi fondé uniquement sur un peut-être ou un pos- « sible, et qui, outre cela, a tous les témoignages « de l'histoire contre soi. »

[1] Les opinions des athées. B.

Tu as oublié la source la plus commune de l'athéisme :

Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem [1], etc.

XXIV. « J'ai souvent pensé que si Adam, notre « commun père, revenait sur la terre pour y vivre « quelques siècles, il y aurait peu d'apparence qu'au- « cun de ses descendants lui fît la moindre caresse. »

Au contraire, tout le monde voudrait le voir. Il gagnerait beaucoup d'argent à la foire. Mais comment peux-tu être assez bête pour croire l'histoire d'Adam, et pour ne pas la regarder comme une allégorie imitée des six gahambars persans?

XXV. « En ce cas, il [2] devra accorder que s'il est « malheureux, il n'y a que le *hasard* qui puisse le « tirer de cet état; et s'il est heureux, comme la « cause en est fortuite, et qu'elle ignore ce qu'elle « fait, il doit être dans des craintes continuelles qu'à « chaque moment le *hasard* [3] ne détruise son bon- « heur. »

Laisse là ton hasard; c'est un mot vide de sens.

XXVI. « Enfin qu'il [4] dise avec sincérité si, après « avoir réfléchi sérieusement sur tout ce que nous « venons de dire, il ne doit pas estimer infiniment « plus heureux ceux qui sont persuadés qu'ils doi- « vent leur origine à un être adorable, qui par sa « sagesse a si artistement agencé toutes les parties

[1] Claudien, *In Rufinum*, I, 1. B.

[2] L'athée. B.

[3] Le mot *hasard* se trouve quatre autres fois dans le même alinéa; et Voltaire l'a souligné les six fois. B.

[4] L'athée. B.

« de leur corps; qui par sa puissance les soutient, et « leur donne pour nourriture tant de choses qu'*il* a « créées pour leur usage; qui peut les conserver, et « les conserve en effet, parcequ'il est bon, et les ga- « rantit de tout accident fâcheux... »

Oh, sot! A-t-il préservé d'accidents fâcheux douze millions d'Américains égorgés le crucifix à la main, et la moitié des hommes crucifiée par l'autre?

XXVII. « Quoiqu'il voie tant de personnes dont « il ne saurait douter de la sagesse et de la péné- « tration, et qui suivent une route différente de la « sienne, néanmoins il fait tous ses efforts pour se « persuader qu'il n'y a point de Dieu. »

Animal! qu'importe à Dieu d'être loué par toi?

XXVIII. « C'est donc avec raison qu'au psaume XIV, « verset 1, le prophète royal appelle *insensé* celui « qui... travaille à se rendre malheureux... Or voilà « l'athée. »

Sot! il est bien question ici de ton prophète royal!

XXIX. « Nous ne nous arrêterons pas tant à prou- « ver sa *toute-présence éternelle*, parceque je ne « crois pas que les athées la nient. »

Quelle bêtise! admettre la toute-présence d'un être dont on nie l'existence!

XXX. « Personne ne doit son existence à soi- « même ni à ses parents, mais à quelque autre... Un « esprit incrédule et incertain, ou qui pour ne pas « reconnaître un Dieu ne voudrait pas acquiescer à « ce que nous venons de dire, pourra peut-être nous « objecter que par voie de génération ses parents sont

« la cause qu'il est parmi les vivants. Cette objection « paraît plausible du premier abord; mais s'il se « veut donner la peine d'examiner plus sérieusement « la chose, il sera forcé d'avouer que ses parents, « aussi bien que tous les autres hommes, doivent cha- « cun de leur côté leur naissance à ce desir, à ce « penchant qui est dans toutes les créatures animées, « par lequel les uns et les autres ont reçu leur ori- « gine sans savoir s'ils en seraient engendrés ou non. « Il devra encore reconnaître qu'aucun de ses parents « n'a pu dire, lorsqu'il a été conçu, s'il naîtrait garçon « ou fille, bien fait ou mal fait de corps, etc. Bien « plus : lorsque sa mère était avancée dans sa gros- « sesse, elle n'a pu que souhaiter que son fruit vînt « heureusement à terme, sans savoir quel serait l'en- « fant qu'elle portait dans son sein. Et même lors- « qu'il est venu au monde, son père et sa mère ont- « ils connu la disposition des parties de son corps, « de ses veines, de ses nerfs, de sa chair, de ses os, « de ses humeurs, etc. ?

« Si donc ses père et mère ont ignoré tout cela, « comment peut-il les regarder comme la véritable « cause de leur existence? Peut-on appeler artiste, « ou la véritable cause d'un ouvrage, celui qui doit « avouer qu'il en ignore la fabrique et les propor- « tions, et qui plus est, qui ignorait ce qu'il fesait, « lorsque même pour le faire il y employait tout ce « qui pouvait dépendre de lui?

« Comme il ne saurait penser que ses parents ont « contribué pour sa formation plus que n'ont fait

« les autres pères et mères pour leurs enfants, il sera « obligé de reconnaître, par ce qui vient d'être dit, « qu'il n'a lui-même rien contribué pour son exis- « tence, et que même ses parents ont agi sans aucune « connaissance de ce qu'ils fesaient; que par consé- « quent ils ne sont que les causes instrumentales « de sa formation. »

Quel verbiage! quel manque de méthode! que d'ennui!

XXXI. « Il me paraît presque impossible qu'après « cela il puisse se trouver quelqu'un si impie et si « opiniâtre que d'oser soutenir que rien de tout ce « que nous avons dit ne le touche, ni ne trouble sa « conscience. Si pourtant il s'en rencontrait quelques « uns de cet ordre, il n'y a pas apparence qu'ils soient « tous du même caractère, et qu'ils aient tous renoncé « à la raison. Je ne doute pas qu'il ne s'en trouve « qui voudront bien se donner la peine de nous « suivre dans la recherche des œuvres du Créateur « et de toute la nature; et nous espérons que parmi « ceux-là il y en aura du moins quelques uns qui, « frappés des merveilles que nous leur développerons, « seront guéris de leurs erreurs en voyant briller « partout la Divinité. »

Ce bavard donnerait envie d'être athée, si on pouvait l'être.

XXXII. « Pouvons-nous, sans être pénétrés de re- « connaissance et sans être saisis d'étonnement, obser- « ver la manière dont notre Créateur a pourvu avec « une sagesse admirable à ces inconvénients, en revê-

« tant[1] le dedans de l'estomac et des intestins d'une « matière épaisse et tenace comme du limon, qui « empêche que ces matières âcres ne blessent? »

Ce limon ne vient point de l'estomac, mais des glandes salivaires et autres.

XXXIII. « Mais lorsque je considère que Dieu, par « un effet de sa sagesse et de sa miséricorde infinie, « a jugé à propos d'établir la foi par le moyen de « l'ouïe! »

Quelle extravagance!

Énorme sottise : les oreilles pour la foi!

XXXIV. « Dans l'histoire de l'académie royale des « sciences de l'année 1707, au chapitre des observa- « tions sur la physique en général, il est parlé d'un « grand musicien, et dans l'année 1708, d'un fameux « maître à danser: le premier fut attaqué d'une fièvre « continue accompagnée de délire, et l'autre, d'une « fièvre très violente accompagnée d'une espèce de « léthargie qui fut suivie d'une vraie folie; et tous « les deux revinrent dans leur bon sens par le moyen « de la musique. »

Autres chimères.

XXXV. « On trouve aussi beaucoup d'observations « qu'on a faites sur des personnes piquées de la taren- « tule, qui est une espèce d'insecte en Italie de la forme « et de la grosseur d'une araignée : ce petit animal « produit dans l'esprit des désordres extraordinaires, « et des mouvements tout-à-fait surprenants dans le

[1] Voltaire rappelle ce passage dans le chapitre VIII de *Jenny;* voyez tome XXXIV, page 388. B.

« corps. Dans quelques cas le visage devient noir, « les pieds et les mains sont immobiles; d'autres ne « parlent point, ou sont plongés dans une profonde « mélancolie; ils cherchent les lieux solitaires et les « cimetières; il y en a qui creusent la terre, et font « des trous qu'ils remplissent d'eau pour se jeter « dans la boue. Enfin, après avoir souffert une infi« nité de maux, ils meurent de cette maladie. »

Quoi! tu es médecin, et tu répètes ces contes!

XXXVI. « Un homme qui jouait du luth à Venise « se vantait de priver, en jouant de son instrument, « les auditeurs de l'usage de l'entendement, etc. »

Encore!

XXXVII. « J'en ai vu[1] qui, étant sujettes à cette « affreuse maladie, étaient non seulement dans des « frayeurs continuelles, mais elles se plaignaient de « ce qu'il leur semblait entendre le son d'une grande « cloche, lorsqu'elles entendaient la voix ordinaire « d'un homme; et peu s'en fallait qu'elles ne se trou« vassent mal. »

Cela peut être; mais est-ce là une preuve des bontés de Dieu?

XXXVIII. « Qu'un athée nous dise donc..... (en « cas qu'il eût produit quelque chose de semblable, « quoique dans un degré de perfection beaucoup « moindre) s'il ne prendrait pas pour un grand af« front si quelqu'un, voyant son ouvrage, ne remar« quait point l'industrie de l'ouvrier? Après cela ne « s'apercevra-t-il point de son aveuglement, lui qui

[1] Des femmes atteintes de passions hystériques. B.

« refuse de reconnaître la même chose dans une ma-
« chine aussi surprenante que le corps humain? »

Et tous les corps organisés.

XXXIX. « Les sens extérieurs nous conduisent « naturellement à l'ame, qui se trouve unie à notre « corps d'une manière tout-à-fait admirable. »

Il faudrait d'abord prouver l'existence de l'ame avant de parler de son union; il faudrait savoir si elle est faculté ou substance, si ce n'est pas Dieu qui produit nos idées comme il produit le mouvement.

XL. « L'ame n'est point matérielle. »

Eh! fiacre, presque tous les premiers Pères de l'Église ont cru l'ame matérielle.

XLI. « On observe en premier lieu que l'ame « n'opère pas (de quelque manière que cela soit) « par sa volonté sur toutes les parties de notre corps; « ou plutôt que toutes les parties de notre corps ne « sont pas sujettes à l'ame quant à leurs mouve- « ments. »

Quoi! tu ne sais pas qu'on retient souvent son urine, son sperme, ses excréments, ses crachats, ses larmes, etc.?

XLII. « Personne ne saurait raisonnablement at- « tribuer tout cela au pur hasard. »

Sot bavard, les Turcs attribuent-ils toutes ces opérations au hasard?

XLIII. « Nous n'aurions donc jamais su faire de « comparaison, si notre ame au-dedans n'écrivait, « comme dans un livre qu'elle consulte quand il lui

« plaît, ce qui a été porté jusqu'à elle par les sens. »

Bon.

XLIV. « Notre Créateur, afin de multiplier ses mer-
« veilles dans l'homme, et de nous rendre entièrement
« heureux, a voulu suppléer à ce défaut des sens, et
« nous donner le pouvoir de nous représenter les
« choses qui sont passées, celles qui doivent arriver,
« et celles qui sont absentes. Les philosophes ont ap-
« pelé la première de ces facultés *mémoire*, et l'autre
« *imagination*. »

Bon.

XLV. « CHAP. XV. *Des passions humaines et*
« *de la génération en peu de mots.* »

Tout ce chapitre paraît faible et ridicule.

XLVI. « N'est-ce pas là l'effet d'une providence
« qui fait que les hommes s'assistent et s'entr'aident
« mutuellement dans leurs besoins particuliers? »

Et que deviennent les castes de l'Inde et de l'Égypte?

XLVII. « Il faut observer dans cette table, 1° que
« dans Londres, pendant quatre-vingt-deux ans,
« le nombre des enfants mâles excéda chaque année
« celui des femelles; 2° que cette différence s'est tou-
« jours trouvée entre deux termes peu éloignés l'un
« de l'autre, etc......

« Lorsque l'on considère le grand nombre d'hom-
« mes que les guerres enlèvent, qui périssent sur
« mer et de cent autres manières...., où sera l'homme
« assez fou pour oser dire que c'est par un pur hasard.
« sans le secours de la Providence, que le nombre des
« enfants mâles excède celui des femelles? »

Vers les quinze ans on trouve toujours qu'il reste plus de femelles que de mâles.

XLVIII. « Les soins heureux des philosophes du « dernier siècle nous ont donné sur la nature de « l'air deux découvertes remarquables qui étaient « entièrement cachées à tous les anciens, savoir, sa « *pesanteur* et son *ressort.* »

Aristote a connu la pesanteur de l'air, mais non le degré de pesanteur.

XLIX. « Mais si au lieu d'eau on prenait de la « lessive (qui, quoiqu'elle eût resté six années exposée « à l'air, ne s'était imprégnée d'aucun air, du moins « autant qu'il était possible de le découvrir avec le « secours de la machine pneumatique), elle pourrait « peut-être nous fournir un baromètre utile. »

Tes vessies sont des lanternes.

L. « Chacun étant contraint de reconnaître ici[1] une « puissance qui le préserve à tous moments d'une « entière destruction, et que cette même puissance « agit selon les règles d'une sagesse merveilleuse, « pouvons-nous nous dispenser d'attribuer cela à un « être infiniment sage qui dirige tout? »

Bon.

LI. « Or, que l'eau se change en terre par ce « moyen, c'est ce que M. Boyle a démontré par des « expériences; M. Newton en parle aussi dans son « livre sur l'*Optique*, page 319. Voici les termes « dont il se sert : *L'eau se change en une terre* « *solide par des distillations réitérées, comme* « *M. Boyle l'a découvert dans ses expériences.* »

[1] Dans la pression de l'air sur nos corps. B.

Expérience fausse.

LII. « L'Égypte est arrosée par le Nil sans le se-« cours des pluies. Ce pays, qui est uni partout et « sans aucune montagne... »

Oui, le Delta; mais le Nil jusqu'au Δ est environné de rochers.

LIII. « Si nous supposons que l'eau s'évapore également dans toute l'étendue de la terre, et qu'il « s'en évapore un pouce par jour, selon ce calcul il « monterait chaque année dans l'air, par l'évapora-« tion, 365 pouces d'eau en profondeur; toute cette « eau, supposé qu'elle retombe en pluie, serait ca-« pable d'inonder, dans une seule année, toute la « surface de la terre jusqu'à 365 pouces de hauteur. »

Comme si cette eau retombait toute à-la-fois! Quel pitoyable raisonnement!

LIV. « Est-ce sans le secours d'aucune sagesse que « toute la mer, couverte de tant de grands vaisseaux « d'un poids immense, et qui a tant de lieues de « largeur, ne presse pas contre la digue avec plus « de force, etc. »

Tu t'écartes bien de ton but. Tu ne prouves que l'industrie des hommes.

LV. « Montrez une poignée de sable à quelqu'un « qui, pendant tout un voyage, aura vu une mer ora-« geuse rouler ses vagues, et dites-lui que des corps « si petits et si méprisables, qu'on peut disperser par « le souffle, sont en état d'arrêter la force de ces « montagnes d'eau. »

As-tu oublié que c'est la gravitation, et non le sable?

LVI. « Ajoutez à cela que la terre a été habitée « depuis tant de siècles par tant de millions d'hommes « et de bêtes, qui ne sont composés que des pro- « ductions de la terre, qu'il aurait été impossible, sans « le soin d'une sagesse supérieure, que la terre n'eût « perdu beaucoup de sa fertilité ; de sorte que, quoi- « qu'on n'eût pas lieu d'appréhender la destruction « de ce globe, tous les animaux pourtant, et les créa- « tures vivantes qui y habitent, auraient à la fin péri « par le défaut de fertilité de la terre, et par consé- « quent par le défaut d'aliments. »

Tu prouves par tes faux raisonnements que les bêtes ont trouvé tout fait pour elles, et qu'il a fallu que l'homme fît tout.

LVII. « Nous avons déjà fait voir[1] qu'on peut « faire de la terre avec de l'eau. »

Faux.

LVIII. « On a observé que tous les métaux, étant « placés dans le foyer du verre ardent, se changent « en verre, et que l'or, en se vitrifiant, prend une « belle couleur de pourpre. »

Très douteux.

LIX. « M. Cassini, en traçant le méridien de « France jusqu'aux Pyrénées, par ordre du roi, en « a mesuré exactement la longueur de chaque degré, « et a trouvé, à 7 $\frac{1}{3}$ degrés entre les parallèles d'A- « miens et de Collioure, qu'il a comparés l'un à l'au- « tre, que leur grandeur augmentait continuellement « à mesure qu'ils s'approchaient de la ligne équi-

[1] Voyez n° LI. B.

« noxiale, et qu'elle diminuait par conséquent en « approchant des pôles. »

Erreur reconnue.

LX. « Le centre de la terre n'est rien. »

Si vous ne la considérez que comme un point mathématique, qui n'est qu'une abstraction de l'esprit.

LXI. « Ceux qui examinent de près toutes ces « choses peuvent-ils, sans reconnaître la sagesse de « Dieu dans sa sainte parole, lire l'expression dont « Job se sert, chap. XXVI, verset 7 : *Il suspend la « terre sur rien.* »

Job n'a rien à faire ici.

LXII. « De là vient que M. Whiston dit que le « centre de pesanteur de tous les corps de ce monde « est un vrai rien. »

Le vrai centre, le centre réel est l'aboutissement physique de toutes les lignes physiques.

LXIII. « Le globe de la terre garde toujours la « même obliquité. »

Non, et nous changeons de pôle.

LXIV. « Si, par malheur, ces causes qui agissent « avec tant de violence ébranlaient la terre, et la « fesaient une fois changer de place, que pourrait-on « attendre de là qu'une ruine et une destruction gé- « nérale, où tout changerait absolument, l'air, le « climat, etc. ? »

Pitoyable. Ne vois-tu pas que ce changement ne pourrait se faire qu'insensiblement dans la suite des siècles, comme la précession des équinoxes ?

LXV. « Voici une chose qu'un philosophe ne sau- « rait expliquer : il faut lui demander pour quelle

« raison la terre étant plus pesante que l'eau, les « eaux ne couvrent point la surface de la terre, et « ne l'environnent comme l'air, puisqu'il est hors de « doute que l'un devrait arriver aussi bien que l'au- « tre, selon les lois de la pesanteur. »

Quelle pitié! N'est-il pas évident que la loi de la gravitation s'y oppose?

LXVI. « Il est nécessaire[1] de nous étendre ici un « peu plus sur la zone septentrionale (tempérée). « Tout ce qui est autour de nous, ou bien tout ce « que nous avons décrit dans cet ouvrage ne, tend qu'à « une chose, je veux dire à manifester la puissance, « la sagesse, et la bonté de Dieu, qui brille d'une « manière éclatante dans ce qui compose cet univers : « ce qu'il y a de certain, c'est que cette zone ne cède « à aucune autre en rien : elle est fertile, les saisons « y sont tempérées, les habitants très savants, et fort « industrieux; ainsi il n'y a pas lieu de douter qu'elle « ne surpasse de beaucoup tous les autres pays dans « le commerce, dans la navigation, dans l'art mi- « litaire. »

Quoi! l'art de tuer est ta preuve de Dieu!

LXVII. « Mais le plus grand de tous les avantages, « et celui qui élève cette zone incomparablement au- « dessus de toutes les autres parties du globe, c'est la « connaissance du vrai Dieu, et du véritable culte « qu'on lui doit, puisque ce soleil brillant n'éclaire

[1] Page 304 du livre de Nieuwentyt : le texte sur lequel porte la remarque qui suit est à la page 305. Une bandelette de papier, placée entre les pages 304 et 305, contient, de la main de Voltaire, ces mots : « L'homme placé entre des inondations et des volcans, entre la peste et la vérole » B.

« plus malheureusement l'Asie, où Dieu avait jugé « à propos (ce qui surpasse toute la reconnaissance « humaine) de se révéler. »

Et pourquoi la Chine ne connaît-elle pas le vrai Dieu?

LXVIII. « Vous qui niez la résurrection, dites-« nous si les parties qui composent votre corps visible « (nous ne dirons rien ici du premier principe ou du « germe, qui est d'une petitesse extrême) n'étaient « pas aussi écartées l'une de l'autre sur la terre il y a « environ 5,000 ans, qu'elles le seront quelques années « après votre mort, ou à la fin du monde. »

Ah! mon ami, tu gâtes un assez bon ouvrage par des raisonnements bien ridicules.

LXIX. « Simon de Vries nous dit, dans sa descrip-« tion de l'*ancienne Groënlande*, que l'air y est si « pur, qu'il empêche que les corps ne se corrompent; « et le fameux géographe Samson rapporte qu'un « colonel espagnol passant du Pérou au Chili sur une « montagne fort haute, il y eut quelques uns de ses « gens qui moururent de froid; et que, plusieurs « années après, il les trouva dans le même état, « c'est-à-dire sur leurs chevaux morts, tenant la bride « à la main; leurs corps n'étaient pas corrompus. »

Quels contes de bonne vieille! Et tu fais le philosophe!

LXX. « Ils[1] opposent à ces textes[2] quelques ex-« pressions du même apôtre, I *Corinth.*, XV, ver-

[1] Les adversaires des partisans de la résurrection. B.

[2] Saint Paul, *Épître aux Romains*, VIII, 11, et à *Philipp.*, III, 21. B.

« sets 35, 36, 37, 38, et ils prétendent qu'ils ne « sauraient s'accorder avec les précédents. »

Tu soutiens bien mal une bonne cause.

LXXI. « Si une personne doit ressusciter dans la « même grandeur qu'auparavant, le germe n'a qu'à « se développer de la même manière qu'il s'était dé- « veloppé durant sa vie, se remplir ensuite de la « même matière, qui, lorsque le corps était en vie, « et que le volume de ce corps augmentait, aurait « servi pour le remplir et le faire croître; dans ce « cas, un chacun doit avouer que la même personne « ressusciterait avec son propre corps. »

Il n'y a rien de si contraire à la physique que ce chapitre[1].

LXXII. « On ignore, par exemple, si c'est le so- « leil ou bien la terre qui se meut. »

Comment, on ne le sait pas! la chose est démontrée.

LXXIII. « M. Stevin dit... *qu'il ne paraît pas* « *nécessaire que le soleil soit au centre des étoiles* « *fixes, mais qu'on a de bonnes raisons pour con-* « *venir qu'il y est.* »

Ou il n'y a point *étoiles fixes* dans le texte, ou Stevin ne sait ce qu'il dit.

LXXIV. « Voici de quelle manière s'exprime le « fameux Kepler dans son *Epitom. Astronom.*, « p. 448, et ensuite p. 673 : *Lorsqu'on entendra* « *ces choses, quoiqu'on soit éloigné de croire qu'elles* « *sont réelles, et qu'on ne fasse que les supposer, il* « *sera très facile de s'en servir.* »

[1] Le chapitre VI du livre III de l'ouvrage de Nieuwentyt. B.

C'était dans l'aurore de la raison.

LXXV. « Les mathématiciens supposent des lignes « et des cercles imaginaires pour la construction de « *sinus* et de *tangentes*, etc., et dans celle des lo- « garithmes, que tous les nombres sont vrais; tandis « que parmi plusieurs centaines, à peine y en a-t-il « quelques uns qui le soient réellement. »

Ridicule.

LXXVI. « C'est ainsi que les arpenteurs ou ceux « qui mesurent la terre, lorsqu'ils trouvent des lignes « un peu courbes, et qui forment quelquefois de « petits angles en avançant en dedans et en dehors, « supposent ces mêmes lignes droites. »

Eh bien! qu'en résulte-t-il?

LXXVII. « Qui est-ce qui ne sait pas qu'en élar- « gissant les degrés de latitude de plus en plus dans « la navigation, on ne fait uniquement qu'une pure « fiction? et cela ne sert qu'à trouver, *d'une manière* « *plus aisée*, le véritable décroissement de chaque « degré de longitude. »

Non plus aisée.

LXXVIII. « Quoique, quand on est versé dans « l'optique, on sache que les verres sphériques ne « ramassent jamais les rayons dans un point (excepté « dans un ou deux cas), comme font les verres de « certaine figure; cependant n'est-ce pas une chose « bien commune, en fesant des télescopes ou des « microscopes, de les supposer tout autrement qu'ils « ne sont? »

Quoi! parceque le point central n'est pas un point mathématique?

LXXIX. « Les fameux mathématiciens qui ont « écrit sur l'art de jeter les bombes supposent que « les boulets, par le moyen de la force de la poudre, « et de celle de leur pesanteur, décrivent une ligne « qu'ils appellent *parabole;* au lieu que s'ils consi- « déraient la résistance de l'air et les autres causes « ci-dessus, ils sauraient que les propriétés de cette « ligne sont très différentes de celles de la parabole. »

Faux. Elle est géométriquement parabole, et ne s'en éloigne que par des accessoires étrangers.

LXXX. « Tous les astronomes anciens et modernes « ont supposé, pour fondement de leurs calculs, que « le mouvement diurne, véritable, ou apparent, du « soleil, se fait dans un cercle parallèle ou également « distant de l'équinoxial, quoique cette ligne, à cause « du mouvement annuel du soleil ou de la terre, « approche plutôt d'une ligne spirale que d'un cercle, « comme tous les astronomes le savent. »

Ce n'est donc pas par ignorance[1].

LXXXI. « Venons à présent à la conclusion que « nous venons de tirer de ce que nous avons dit « jusqu'ici du mouvement ou du repos de la terre. »

Ce dernier chapitre[2] est le plus mauvais de tous. Il y a même de la mauvaise foi, et de plus il est absolument inutile au dessein de l'auteur.

[1] Le chapitre VII du livre III de l'ouvrage de Nieuwentyt est intitulé *Des choses que nous ignorons.* B.

[2] Le chapitre VII du livre III. B.

FIN DES REMARQ. SUR L'OUVRAGE DE NIEUWENTYT.

REMARQUES

SUR

LE BON SENS[1], *OU IDÉES NATURELLES OPPOSÉES AUX IDÉES SURNATURELLES.* LONDRES, 1774, IN-8°.

I. « LE BON SENS. »

Il y a du bon sens dans ce *Bon sens;* mais tout ne me paraît pas bon sens. L'auteur abonde en son sens, et prend quelquefois les cinq sens pour du bon sens: mais en général son *Bon sens* a un grand sens, et ce serait manquer de sens que de ne pas tomber souvent dans son sens.

II. « Cet empire, c'est le monde: le monarque, c'est « Dieu; ses ministres sont les prêtres; ses sujets sont « les hommes. »

Ce n'était pas la peine de dire le mot d'une énigme si aisée.

III. « Cette science se nomme *théologie*, et cette « théologie est une insulte. »

Très vrai.

IV. « A force d'entasser des *si*, des *mais*. »

[1] Les remarques de Voltaire sur le *Bon sens* doivent être de juillet 1775: Voltaire du moins écrivait alors à Dalembert (voyez tome LXIX, page 321): « Je viens de lire le *Bon sens*.... S'il sort de la boutique du «*Système de la nature*, l'auteur s'est bien perfectionné. » C'est en effet aussi du baron d'Holbach qu'est le *Bon sens*. Mais il est probable que d'Holbach n'est pas seul auteur de tous les écrits philosophiques qui lui sont attribués; et l'expression de *boutique*, employée par Voltaire, est d'autant meilleure. B.

Ce sont nous autres philosophes à qui on reproche les *si* et les *mais*.

V. « L'idée de Dieu nous est innée. »

Idées innées, folie de Descartes, assez détruite par Locke.

VI. « Il faudrait avoir quelque idée de la nature « divine. »

Et de la nôtre.

VII. « L'idée de l'infinité est pour nous une idée « sans modèle, sans prototype, sans objet. »

Cela est spécieux.

VIII. « Ainsi, jamais la notion de Dieu n'entrera « dans l'esprit humain. »

Complète.

IX. « Comment a-t-on pu parvenir à persuader... « que la chose la plus impossible à comprendre était « la plus essentielle? »

Une chose peut être démontrée et incompréhensible; l'éternité, les incommensurables, les asymptotes, l'espace.

X. « A besoin de trembler. »

Non : il a besoin de se rassurer.

XI. « Les hommes sont des malades imaginai- « res. »

Et très réels.

XII. « Plus elles sont incroyables, et plus il s'ima- « gine qu'il y a pour lui de mérite à les croire. »

Vrai.

XIII. « Qui souvent ne raisonnent pas plus que « leurs pères. »

Vrai.

XIV. « Pour endormir les enfants ou les forcer à « se taire. »

Vrai, mais trivial.

XV. « Peut-on se dire sincèrement convaincu de « l'existence d'un être dont on ignore la nature ? »

Il est démontré, en rigueur, qu'il existe un être nécessaire, de toute éternité.

Il est démontré qu'il y a une intelligence dans le monde. Spinosa en convient.

XVI. « Ces principes, reconnus de tout le monde, « sont en défaut. »

Non.

XVII. « Tout ce qu'on a dit jusqu'ici est ou inin- « telligible, ou se trouve parfaitement contradictoire, « et par là même doit paraître impossible à tout le « monde de bon sens. »

Mens agitat molem ne peut révolter le bon sens.

XVIII. « Les nations les plus civilisées et les pen- « seurs les plus profonds en sont là-dessus au même « point que les nations les plus sauvages et les rus- « tres les plus ignorants. »

Non : Clarke, Locke sont au-dessus d'un sauvage.

XIX. « A force de métaphysique, on est parvenu « à faire de Dieu un pur esprit. »

Mens agitat molem ; il faut s'en tenir là : tout le reste est *afflictio spiritus.*

XX. « Aucun ne veut s'exposer à courir une chance « si dangereuse. »

Allégorie plate et défectueuse.

XXI. « L'oiseau aurait-il donc de si grandes obli- « gations à l'oiseleur pour l'avoir pris dans ses filets,

« et l'avoir mis dans sa volière, afin de s'en nourrir « après s'en être amusé ? »

Cette comparaison n'est pas juste. Dieu a fait l'oiseau, et ne l'a pas déniché.

XXII. « Le dogme de l'immortalité de l'ame suppose que l'ame est une substance simple. »

Somnium optantis.

XXIII. « Mais les mouvements les plus simples de « nos corps sont, pour tout homme qui les médite, « des énigmes aussi difficiles à deviner que la pensée. »

Vrai. Toute action est une qualité occulte.

XXIV. « Le théiste nous crie : Gardez-vous d'a« dorer le Dieu farouche et bizarre de la théolo« gie, etc. »

Le théiste ne dit point cela. Il dit : Quelque chose existe, donc quelque chose est de toute éternité. Ce monde est fait avec intelligence, donc par une intelligence. Il s'en tient là, et sur le reste il raisonne comme vous.

XXV. « On ne veut pas qu'un Dieu rempli de « contradictions, de bizarreries, de qualités incom« patibles, etc. »

Le dieu des théistes n'est point bizarre : *Mens agitat molem* est très sage.

XXVI. « Les opinions religieuses des hommes de « tout pays sont des monuments antiques et durables « de l'ignorance, de la crédulité, des terreurs, et de « la férocité de leurs ancêtres. »

L'existence de Dieu n'a rien de commun avec les religions des hommes. Il y a une intelligence répandue dans la nature; il existe un être nécessaire : voilà

Dieu. Brama, Samonocodone, etc., etc., ne sont que des fantômes de notre imagination.

XXVII. « Le Dieu-Pain n'est-il pas le fétiche de « plusieurs nations chrétiennes, aussi peu raison« nables en ce point que les nations les plus sau« vages? »

Vrai.

XXVIII. « Les nations modernes, à l'instigation de « leurs prêtres, ont peut-être même renchéri sur la « folie atroce des nations les plus sauvages. »

Vrai.

XXIX. « Quand on voit des nations policées et « savantes, des Anglais, des Français, des Alle« mands, etc., malgré toutes leurs lumières, conti« nuer à se mettre à genoux devant le Dieu barbare « des Juifs, etc. »

Tout cela est contre la superstition, non contre Dieu.

XXX. « O hommes! vous n'êtes que des enfants « dès qu'il s'agit de religion. »

Vrai.

XXXI. « Demandez à tout homme du peuple s'il « croit en Dieu. Il sera tout surpris que vous puissiez « en douter. Demandez-lui ensuite ce qu'il entend « par le mot *Dieu*, vous le jetterez dans le plus grand « embarras; vous vous apercevrez sur-le-champ qu'il « est incapable d'attacher aucune idée réelle à ce mot, « qu'il répète sans cesse; il vous dira que Dieu est « Dieu. »

Mais s'il vous répond: C'est l'être nécessaire, c'est

l'intelligence, c'est le principe, c'est la cause de tous les effets?

XXXII. « Dieu a parlé diversement à chaque peu-« ple du globe que nous habitons. L'Indien ne croit « pas un mot de ce qu'il a dit au Chinois.

Que Dieu.

XXXIII. « La religion du Christ suppose soit des « défauts dans la loi que Dieu lui-même avait don-« née par Moïse, soit de l'impuissance ou de la ma-« lice dans ce Dieu. »

Vrai.

XXXIV. « Comment croire que des missionnaires « protégés par un Dieu, et revêtus de sa puissance « divine, jouissant du droit des miracles, n'aient pu « opérer le miracle si simple de se soustraire à la « cruauté de leurs persécuteurs? »

Bon.

XXXV. « Un Dieu bon ne permettrait pas d'an-« noncer que des hommes chargés d'annoncer ses vo-« lontés fussent maltraités. »

Bon.

XXXVI. « Un missionnaire veut tenter fortune... « tels sont les vrais motifs qui allument le zèle et la « charité de tant de prédicateurs. »

Bon.

XXXVII. « Le courage d'un martyr enivré de « l'idée du paradis n'a rien de plus surnaturel que « le courage d'un homme de guerre enivré de l'idée « de la gloire, ou retenu par la crainte du déshon-« neur. »

Bon.

XXXVIII. « D'ailleurs, comme nous n'avons pour « nous conduire en cette vie que notre raison plus ou « moins exercée, que notre raison telle qu'elle est, « et nos sens tels qu'ils sont. »

Vrai.

XXXIX. « Nos docteurs nous disent que nous de- « vons sacrifier notre raison à Dieu. »

Point de raison, disait le P. Canaye[1] !

XL. « Une ignorance profonde, une crédulité sans « bornes, une tête très faible, une imagination em- « portée, voilà les matériaux avec lesquels se font les « dévots, les zélés, les fanatiques, et les saints. »

Vrai.

XLI. « On assure aujourd'hui que, durant cette « période, les peuples les plus florissants n'ont pas eu « la moindre idée de la Divinité, idée que l'on dit « pourtant si nécessaire à tous les hommes. »

Bon.

XLII. « Un plaisant a dit avec raison que la reli- « gion véritable n'est jamais que celle qui a pour elle « le prince et le bourreau. »

Vrai; mais point du tout plaisant.

XLIII. « Cependant on ne voit pas que la Provi- « dence refuse ses bienfaits à une nation dont les « chefs prennent si peu d'intérêt au culte qu'on lui « rend. »

Vrai !

XLIV. « Tout souverain qui se fait le protecteur « d'une secte ou d'une faction religieuse se fait com- « munément le tyran des autres sectes, et devient lui-

[1] Voyez ma note, tome XXXIX, page 480. B.

« même le perturbateur le plus cruel du repos de ses « états. »

Vrai.

XLV. « On y voit (chez les nations les plus sou-« mises à la religion) des tyrans orgueilleux, des mi-« nistres oppresseurs, des courtisans perfides, des « concussionnaires sans nombre. »

Vrai.

XLVI. « Tel homme qui croit très fermement que « Dieu voit tout, sait tout, est présent partout, se « permettra, quand il est seul, des actions que jamais « il ne ferait en la présence du dernier des mortels. »

Vrai.

XLVII. « On verra presque partout les hommes « gouvernés par des tyrans qui ne se servent de la « religion que pour abrutir davantage les esclaves « qu'ils accablent sous le poids de leurs vices, ou « qu'ils sacrifient sans pitié à leurs fatales extrava-« gances. »

Vrai.

XLVIII. « Ce fut toujours aux dépens des nations « que la paix fut conclue entre les rois et les prêtres ; « mais ceux-ci conservèrent leurs prétentions, non-« obstant tous les traités. »

Vrai.

XLIX. « Que ces lois contiennent également et le « puissant et le faible, et les grands et les petits, et le « souverain et les sujets. »

Le grelot est au cou du chat.

L. « Le christianisme, rampant d'abord, ne s'est « insinué chez les nations sauvages et libres de l'Eu-

« rope qu'en fesant entrevoir à leurs chefs que ses « principes religieux favorisaient le despotisme, et « mettaient un pouvoir absolu dans leurs mains. »

Vrai.

LI. « Si les ministres de l'Église ont souvent per- « mis aux peuples de se révolter pour la cause du « ciel, jamais ils ne leur permirent de se révolter « pour des maux très réels ou des violences connues. »

Trop vrai.

LII. « Le ciel n'est ni cruel, ni favorable aux vœux « des peuples : ce sont leurs chefs orgueilleux qui ont « presque toujours un cœur d'airain. »

Trop vrai.

LIII. « Un dévot à la tête d'un empire est un des « plus grands fléaux que le ciel dans sa fureur puisse « donner à la terre. »

Vrai.

LIV. « Le prêtre n'est l'ami du tyran que tant « qu'il trouve son compte à la tyrannie. »

Très vrai.

LV. « Dites à ce prince qu'il *ne doit compte* de ses « actions qu'à Dieu seul, et bientôt il agira comme « s'il n'en devait compte à personne. »

Vrai.

LVI. « Il reconnaîtra que, pour régner avec gloire, « il faut faire de bonnes lois, et montrer des vertus, « et non pas fonder sa puissance sur des impostures « et des chimères. »

Plût à Dieu !

LVII. « Un Dieu qui aurait constamment les qua- « lités d'un honnête homme ou d'un souverain dé-

« bonnaire ne conviendrait nullement à ses mi-
« nistres. »

Vrai.

LVIII. « Nul homme n'est un héros pour son valet « de chambre. Il n'est pas surprenant qu'un Dieu « habillé par ses prêtres, de manière à faire grande « peur aux autres, leur en impose rarement à eux-« mêmes. »

Mauvaise plaisanterie.

LIX. « Persécuteurs infames, et vous dévots an-« thropophages, ne sentirez-vous jamais la folie et « l'injustice de votre humeur intolérante? »

Vous avez toujours raison contre les prêtres; mais vous n'empêcherez pas le *Mens agitat molem.*

LX. « Ce Dieu même ne peut être pour nous un « modèle bien constant de bonté : s'il est l'auteur de « tout, il est également l'auteur du bien et du mal « que nous voyons dans le monde. »

Il y a un être nécessaire. Il est nécessairement éternel; il est principe; il ne peut être méchant : tenons-nous-en là.

LXI. « Faudra-t-il imiter le Dieu des Juifs? Trou-« verons-nous dans Jehova un modèle de notre con-« duite? »

Jeova, Jaoh, Iou, Iova, est l'ancien dieu des Syriens, des Égyptiens, adopté par la horde juive.

LXII. « Une morale si sublime n'est-elle pas faite « pour rendre la vertu haïssable? »

Les premiers chrétiens étaient une espèce de thérapeutes.

LXIII. « On voit dans toutes les parties de notre

« globe des pénitents, des solitaires, des faquirs, des « fanatiques, qui semblent avoir profondément étudié « les moyens de se tourmenter en l'honneur d'un « être dont tous s'accordent à célébrer la bonté. »

Vrai, excepté chez les Romains.

LXIV. « Une morale qui contredit la nature de « l'homme n'est point faite pour l'homme. »

L'auteur ne devait pas prendre le parti des passions; la philosophie les réprouve.

LXV. « Ce grand homme[1]. »

Grand écrivain, non grand homme.

LXVI. « Il faut aux hommes un Dieu qui s'irrite « et qui s'apaise. »

Dieu à notre image.

LXVII. « Aux yeux d'un amant passionné la pré- « sence de sa maîtresse éteint le feu de l'enfer, *et* ses « charmes effacent tous les plaisirs du paradis. »

Il ne fallait pas écrire contre le bien que la religion peut faire.

LXVIII. « Mais qu'est-ce que Dieu? »

Dieu est l'être nécessaire.

LXIX. « Fonder la morale sur un Dieu que cha- « que homme se peint diversement... c'est évidemment « fonder la morale sur le caprice et sur l'imagina- « tion des hommes. »

La morale ne peut être fondée que sur nos besoins mutuels.

LXX. « Demandez-leur s'il faut aimer son pro- « chains ou lui faire du bien, quand il est un impie,

[1] Pascal. B.

« un hérétique, un incrédule, c'est-à-dire quand il « ne pense pas comme eux. »

Cela n'empêche pas que *charitas* n'ait été enseignée par Cicéron, Épictète, et tous les bons philosophes. Les prêtres n'ont point de charité; mais nous devons en avoir.

LXXI. « Les états chrétiens et mahométans sont « remplis d'hôpitaux vastes et richement dotés, dans « lesquels on admire la pieuse charité des rois et des « sultans qui les ont élevés. N'eût-il donc pas été « plus humain de bien gouverner les peuples, de leur « procurer l'aisance, etc. ? »

Il y aura toujours des malheureux. Pourquoi décrier une institution qui les soulage?

LXXII. « Les hommes s'imaginent que l'on peut « obtenir du roi du ciel, comme des rois de la terre, « la permission d'être injuste et méchant, ou du moins « le pardon du mal qu'on peut faire. »

Dieu fit du repentir la vertu des mortels[1].

LXXIII. « Les mortels s'imaginent pouvoir impu« nément se nuire les uns aux autres en fesant une « réparation convenable à l'être tout-puissant. »

Mieux vaut repentir que persévérance dans le crime.

LXXIV. « Soit qu'il existe un Dieu, soit qu'il n'en « existe point, soit que Dieu ait parlé, soit qu'il n'ait « point parlé, les devoirs moraux seront toujours les « mêmes, tant qu'ils auront la nature qui leur est « propre, c'est-à-dire tant qu'ils seront des êtres sen« sibles. »

[1] Vers de Voltaire dans *Olympie*, acte II, scène 2. B.

Point de devoirs, sans châtiment pour le transgresseur.

LXXV. « Un athée peut-il avoir de la conscience? « Quels sont ses motifs pour s'abstenir des vices ca- « chés, et des crimes secrets que les autres hommes « ignorent, et sur lesquels les lois n'ont pas de « prise? »

Tout cela ne répond pas à un athée qui, se croyant sûr de l'impunité, vous dit: Je suis un sot si je ne vous égorge pour avoir votre or, votre femme, votre place. Les superstitieux commettent mille crimes avec des remords, et les athées sans remords.

LXXVI. « Ce sont les couleurs noires dont les prê- « tres se servent pour peindre la Divinité qui révol- « tent le cœur, forcent à la haïr et à la rejeter. »

Triste et vrai.

LXXVII. « Est-il donc bien vrai que la *religion* « soit un frein pour le peuple? »

De ce que la religion est souvent impuissante à inspirer la vertu, on ne peut inférer qu'elle est dangereuse.

LXXVIII. « Ceux qui trompent les hommes ne « prennent-ils pas souvent eux-mêmes le soin de les « détromper? »

Comment? expliquez-vous.

LXXIX. « Moïse ne fut qu'un Égyptien schisma- « tique. »

S'il y eut jamais un Moïse.

LXXX. « Aux causes physiques et simples cette « philosophie substitua des causes surnaturelles, ou « plutôt des causes vraiment occultes. »

Hélas! tout est occulte.

LXXXI. « Qu'est-ce que Dieu? On n'en sait rien. »
Mens agitat molem.

LXXXII. « Qu'est-ce que créer? On n'en a nulle « idée. »

Il se peut qu'il y ait eu toujours *mens agitat molem*. Il est démontré qu'il a toujours existé quelque chose.

LXXXIII. « Qui est-ce qui engagea cette femme « (Ève) à faire une telle sottise? C'est le diable. Mais « qui a créé le diable? C'est Dieu. Pourquoi Dieu « a-t-il créé le diable, destiné à pervertir le genre hu- « main? On n'en sait rien. C'est un mystère caché « dans le sein de la Divinité. »

Mais, dans la Bible, le serpent n'est point le diable.

LXXXIV. « Disons, avec un célèbre moderne, que « la théologie est la boîte de Pandore; et s'il est im- « possible de la réformer, il est au moins utile d'aver- « tir que cette boîte si fatale est ouverte. »

Tu nous ôtes l'espérance qu'elle renfermait.

FIN DES REMARQUES SUR *LE BON SENS*.

PLAN[1].

On propose de faire un dictionnaire qui puisse tenir lieu d'une grammaire, d'une rhétorique, d'une poétique française.

Chaque académicien se chargera de la composition d'une lettre.

A chaque mot de cette lettre on rapportera l'étymologie reçue et l'étymologie probable de ce mot;

Les diverses acceptions de ce mot, les exemples tirés des auteurs approuvés, depuis Amyot et Montaigne.

On remarquera ce qui est d'usage et ce qui ne l'est plus; ce que nos voisins ont pris de nous, et ce que nous avons pris d'eux.

Chaque lettre, ainsi remplie, sera examinée dans les séances publiques[2], où l'on retrancherait et ajouterait ce que l'on jugerait à propos[3].

[1] J'ai copié moi-même cette pièce sur l'original, écrit tout entier de la main de Voltaire. B.

[2] Je pense que l'auteur voulait écrire *particulières*. B.

[3] Voici de la même pièce une autre version qui se trouve dans les *Mémoires de Wagnière*, etc., tome II, page 540:

« Il a été résolu unanimement qu'on travaillerait sans délai à un nouveau dictionnaire qui contiendra:

« L'étymologie reconnue de chaque mot, et quelquefois l'étymologie probable;

« La conjugaison des verbes irréguliers qui sont peu en usage;

« Les diverses acceptions de chaque terme, avec les exemples tirés des auteurs les plus approuvés, comme: *Il lui fut donné de prévaloir contre les rois. Cette île, plus orageuse que la mer qui l'environne. Point de campagne où la main diligente du laboureur fût imprimée*, etc.;

« Toutes les expressions pittoresques et énergiques de Montaigne, d'Amyot, de Charron, qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre, et dont nos voisins se sont saisis.

« En ne s'appesantissant sur aucun de ces objets, mais en les traitant tous, on peut faire un ouvrage aussi agréable que nécessaire. Ce serait à-la-fois une grammaire, une rhétorique, une poétique, sans l'ambition d'y prétendre.

« Chaque académicien peut se charger d'une lettre de l'alphabet, et même de deux.

« L'académie examinera le travail de chacun de ses membres; elle y fera les changements, les additions, et les retranchements convenables.

« M. ... a entrepris la lettre A.

« M. .... la lettre B.

« M. .... la lettre C, etc. »

Wagnière raconte que le jour où Voltaire devait lire ce projet à l'académie fut précisément celui où il tomba malade. B.

FIN DU PLAN.

LE SYSTÈME VRAISEMBLABLE[1].

(FRAGMENT.)

I.

Puisque Brama, Zoroastre, Pythagore, Thalès, et tant de Grecs, et tant de Français et d'Allemands, ont fait chacun leur système, pourquoi n'en ferait-on pas aussi? Chacun a le droit de chercher le mot de l'énigme.

Voici l'énigme. Il faut avouer qu'elle est difficile.

Il y a des milliasses de globes lumineux dans l'espace, et de ces globes nous en connaissons environ douze mille par le secours des télescopes, en comptant les deux mille qu'on a découverts dans l'Orion. Les anciens n'en connaissaient que mille et vingt-deux. Chacun de ces soleils, placé à des distances effroyables, a autour de lui des mondes qu'il éclaire, qui tournent autour de sa sphère, qui gravitent sur lui, et sur lesquels il gravite.

Parmi tous ces globes innombrables, parmi tous ces mondes roulant dans l'espace, asservis tous aux mêmes lois, jouissant de la même lumière, nous roulons nous autres dans notre coin de l'univers autour de notre soleil.

[1] Je publie cet écrit d'après un manuscrit, écrit de la main de Wagnière, que m'a communiqué feu Decroix, l'un des éditeurs de Kehl. L'auteur avait d'abord intitulé son ouvrage *le Système à mon tour*. Mais sur l'original les mots *à mon tour* sont effacés, et on lit au-dessus, de la main de Voltaire, *vraisemblable*. Quelques autres mots sont aussi corrigés de la même main. — Avril 1834. B.

La matière dont notre globe et tous ses habitants sont composés est telle qu'elle contient beaucoup plus de pores, d'interstices, de vide, que de solide. Notre monde et nous, nous ne sommes que des cribles, des espèces de réseaux.

Notre terre et nos mers, tournant perpétuellement d'occident en orient, laissent échapper sans relâche une foule de particules aqueuses, terrestres, métalliques, végétales, qui couvrent le globe jour et nuit, à la hauteur de quelques milles, et qui forment les vents, les pluies, les neiges, les tempêtes, les éclairs, les tonnerres, ou les beaux jours, selon que ces exhalaisons se trouvent disposées, selon que leur électricité, leur attraction, leur élasticité, ont plus ou moins de force.

C'est à travers ce voile continuel, tantôt plus épais, tantôt plus délié, qu'un océan de lumières est dardé à chaque instant de notre soleil. Le rapport constant de nos yeux avec la lumière est tel, que nous voyons toujours notre amas de vapeurs sur nos têtes en voûte surbaissée; que chaque animal est toujours au milieu de son horizon; que, dans un temps serein, nous distinguons, pendant la nuit, une partie des étoiles, et que nous croyons toujours être au centre de cette voûte surbaissée, et occuper le milieu de la nature. C'est par cette mécanique de nos yeux et de l'atmosphère que nous voyons le soleil et les astres à l'endroit où ils ne sont pas; et qu'en regardant un arc-en-ciel, nous sommes toujours au centre de ce demi-cercle, en quelque endroit que nous nous placions.

C'est en conséquence des erreurs perpétuelles et nécessaires du sens de la vue, que, dans de belles nuits, les étoiles, éloignées l'une de l'autre de tant de millions de degrés, nous paraissent des points d'or attachés sur un fond bleu, à quelques pieds de distance entre eux; et ces étoiles, placées dans les profondeurs d'un espace immense, et les planètes, et les comètes, et le vide prodigieux dans lequel elles tournent, et notre petite atmosphère qui nous entoure comme le duvet arrondi d'une herbe qu'on nomme dent de lion, nous appelons tout cela le ciel; et nous avons dit: Cette épouvantable fabrique s'est faite uniquement pour nous, et nous sommes faits pour elle.

L'antiquité a cru que tous les globes dansaient en rond autour du nôtre, pour nous faire plaisir; que le soleil se levait le matin comme un géant pour courir dans sa voie, et qu'il venait le soir se coucher dans la mer. On n'a pas manqué de placer un dieu dans ce soleil, dans chaque planète qui semble courir autour de la nôtre; et on a empoisonné juridiquement Socrate, accusé d'avoir douté que ces planètes fussent des dieux.

Tous les philosophes ont passé leur vie à contempler cette voûte bleue, ces points d'or, ces planètes, ces comètes, ces soleils, ces étoiles innombrables; et tous ont demandé: A quoi bon tout cela? ce grand édifice est-il éternel? s'est-il construit de lui-même? est-ce un architecte qui l'a bâti? quel est cet architecte? à quel dessein a-t-il fait cet ouvrage? que lui en peut-il revenir?... Chacun a fait son roman; et ce qu'il y a de pis, c'est que quelques romanciers ont

poursuivi à feu et à sang ceux qui voulaient faire d'autres romans qu'eux.

D'autres curieux s'en sont tenus à ce qui se passe sur notre petit globe terraqué. Ils ont voulu deviner pourquoi les moutons sont couverts de laine, pourquoi les vaches n'ont qu'une rangée de dents, et pourquoi l'homme n'a point de griffes. Les uns ont dit qu'autrefois il avait été poisson; les autres, qu'il avait eu les deux sexes, avec une paire d'ailes. Il s'en est trouvé qui nous ont assuré que toutes les montagnes avaient été formées des eaux de la mer dans une suite innombrable de siècles. Ils ont vu évidemment que la pierre à chaux était un composé de coquilles, et que la terre était de verre. Cela s'est appelé la physique expérimentale. Les plus sages ont été ceux qui ont cultivé la terre, sans s'informer si elle était de verre ou d'argile, et qui ont semé du blé sans savoir si cette semence doit mourir pour produire des épis; et malheureusement il est arrivé que ces hommes, toujours occupés à se nourrir et à nourrir les autres, ont été subjugués par ceux qui, n'ayant rien semé, sont venus ravir leurs moissons, égorger la moitié des cultivateurs, et plonger l'autre moitié dans une servitude plus ou moins cruelle. Cette servitude subsiste aujourd'hui dans la plus grande partie de la terre, couverte des enfants des ravisseurs et des enfants des asservis. Les uns et les autres sont également malheureux, et si malheureux, qu'il en est peu qui n'aient souvent souhaité la mort. Cependant, de tant d'êtres pensants qui maudissent leur vie, il n'y en a guère qu'un sur cent, chaque année, du moins dans

nos climats, qui s'arrache cette vie, détestée souvent avec raison, et aimée par instinct. Presque tous les hommes gémissent : quelques jeunes étourdis chantent leurs prétendus plaisirs, et les pleurent dans leur vieillesse.

On demande pourquoi les autres animaux, dont la multitude surpasse infiniment celle de notre espèce, souffrent encore plus que nous, sont dévorés par nous, et nous dévorent? Pourquoi tant de poisons au milieu de tant de fruits nourriciers? Pourquoi cette terre est d'un bout à l'autre une scène de carnage? On est épouvanté du mal physique et du mal moral qui nous assiégent de toutes parts; on en parle quelquefois à table; on y pense même assez profondément dans son cabinet; on essaie si l'on pourra trouver quelque raison de ce chaos de souffrances, dans lequel est dispersé un petit nombre d'amusements; on lit tout ce qu'ont écrit ceux qui ont eu le nom de sages; le chaos redouble à cette lecture. On ne voit que des charlatans qui vous vendent sur leurs tréteaux des recettes contre la pierre, la goutte, et la rage; ils meurent eux-mêmes de ces maladies incurables qu'ils ont prétendu guérir, et sont remplacés d'âge en âge par des charlatans nouveaux, empoisonneurs du genre humain, empoisonnés eux-mêmes de leurs drogues. Tel est notre petit globe. Nous ignorons ce qui se passe dans les autres.

II.

C'est la contemplation de tant de misères et de tant d'horreurs qui a produit partout des athées, depuis

Ocellus Lucanus jusqu'à l'auteur du *Système de la Nature*[1]. Celui dont il nous reste un ouvrage immortel est Lucrèce. Il est immortel sans doute par la force énergique des vers, bien moins élégants que ceux de Virgile; par la richesse et la vérité des descriptions, dans lesquelles Virgile peut-être ne l'a pas surpassé; par la beauté de sa morale, qui promet plus qu'elle ne donne; et même par quelques raisonnements métaphysiques pris dans Démocrite et dans Épicure; raisonnements qui ne demandaient qu'un peu d'esprit. Mais quelle ignorante physique! quelle absurde philosophie! Appartenait-il, à ceux qui ne connaissaient aucune propriété de la lumière, de nier l'auteur de la lumière? Était-ce à ceux qui croyaient que toute génération vient de pourriture, et que le limon du Nil fesait naître des rats, à nier l'auteur de toute génération? Par quelle audace des ignorants, qui assuraient que notre soleil n'a que trois pieds de diamètre, pouvaient-ils enseigner que ces milliards de soleils qu'ils ne connaissaient pas ne pouvaient être l'ouvrage d'une intelligence suprême? Comment pouvaient-ils substituer à un premier moteur le hasard, qui n'est qu'un mot? Comment pouvaient-ils admettre des effets sans cause? dire que les yeux étaient placés par hasard au haut de la tête, et qu'alors les animaux avaient commencé à jouir de la vue? que les mains, après bien des combinaisons, s'étaient mises au bout des bras, et qu'enfin les hommes avaient commencé à s'en servir? Au milieu de toutes ces extravagances, ces pauvres gens admettaient des

[1] Voyez ci-dessus, page 156. B.

dieux dans leurs intermondes; apparemment pour ne point trop choquer la superstition du peuple grec et du peuple romain. Et à quoi bon des dieux qui ne fesaient rien, qui ne se mêlaient de rien, qui passaient leur temps à manger, à boire, à dormir, à faire l'amour? Autant aurait-il valu peupler leurs intermondes de ces animaux que les Arabes, les Égyptiens, et les Juifs, ne mangeaient pas, et qui servent chez nous à larder nos perdrix.

J'avouerai que les épicuriens avaient d'excellents préceptes et une très bonne conduite. Ils voulaient du moins imiter leurs dieux, qui ne fesaient point de mal, et qui n'entraient point dans les querelles misérables de l'espèce humaine. L'amitié était pour eux quelque chose de sacré. Ils cherchaient le bonheur, ils ne le trouvaient pas toujours, puisque le sage Atticus se fit mourir de faim, et que l'*ingénieux* Lucrèce finit par se pendre; en quoi il a été imité de nos jours par l'Anglais Creech[1], son commentateur.

III.

De Spinosa.

Spinosa n'avait pas l'imagination de Lucrèce; il ne s'en piquait point : c'était un esprit sec, mais profond; hardi, mais méthodique, qui conciliait en apparence des contradictions, et qui était très obscur

[1] Voyez tome XXVII, page 511. Thomas Creech, né en 1659, se pendit en juin 1700. B.

[2] Voyez ce que Voltaire a déjà dit de Spinosa, tome XXVIII, page 370; XLII, 562; XLIII, 549. B.

dans sa méthode; d'ailleurs vrai philosophe par ses mœurs pures; satisfait de sa pauvreté; généreux dans cette pauvreté même; homme sans reproche, ami serviable, bon citoyen. Il examina toute sa vie l'existence et les attributs de Dieu, comme on étudie l'algèbre et le calcul différentiel, uniquement pour s'instruire. On n'a eu qu'après sa mort son livre, qui passe pour un cours d'athéisme. Je ne sais si son livre mérite ce nom flétrissant; je l'ai lu avec toute l'attention dont je suis capable: il admet nettement une intelligence suprême; il ne nie point l'existence de Dieu, mais il se fait de Dieu des idées contradictoires; il m'a paru géométriquement absurde. Son Dieu est un composé de la nature entière, et sa nature est un composé de la matière et de l'intelligence; ces deux êtres forment un tout qui est unique; ces deux êtres si différents font un seul être nécessaire, le seul être possible. Une substance (selon lui) n'en peut former une autre. Il n'y a donc qu'une seule substance; et cette substance dans laquelle est l'intelligence, c'est là son Dieu. Tout ce qui existe n'est qu'un mode de Dieu. Ainsi, comme l'a très bien remarqué Bayle[1], le Dieu de Spinosa étant tout, il se bat lui-même quand les hommes se battent; il se calomnie, il se tue, il se mange, il se boit, il se vide de ses excréments. Le plus énorme ridicule est évidemment renfermé dans les lemmes et les théorèmes métaphysiques de Spinosa; et avec cela il veut qu'on serve et qu'on aime Dieu sincèrement, et sans intérêt.

[1] *Dictionnaire historique et critique*, article SPINOSA, remarque N, paragraphe IV. B.

Il dit expressément qu'il l'aime ainsi. N'est-ce pas une folie raisonnée? Je m'en rapporte à tout homme éclairé et sage.

Ce qui a séduit plusieurs lecteurs, c'est son grand principe qu'une substance n'en peut créer une autre. En effet, cette opération ne se conçoit pas par notre faible entendement, et aucun philosophe de l'antiquité ne l'admet. Aussi Spinosa se moque-t-il de la création proprement dite, comme de la plus extravagante chimère qui soit passée par la tête des hommes. Il perd sa modération de philosophe quand il en parle. Voici ses paroles :

« On n'est pas excusable de se laisser conduire dans « une opinion aussi absurde et aussi essentiellement « contradictoire que celle de la création. »

Nous verrons, dans son lieu, ce qu'il est peut-être permis à d'aussi faibles créatures que nous d'oser penser sur la manière dont nous et les autres créatures nous avons pu recevoir l'existence.

IV.

Disons ici un mot du livre intitulé *Système de la Nature*[1]. C'est une déclamation, ce n'est point un système. Déclamer contre Dieu, n'est point prouver qu'il n'y a point de Dieu.

(*Le reste manque.*)

[1] Voltaire a parlé du *Système de la Nature*, t. XVIII, p. 376. B.

LETTRE

DE M. HUDE, ÉCHEVIN D'AMSTERDAM[1],

ÉCRITE EN 1620.

(FRAGMENT.)

Quiconque est dans son bon sens sait assez que toutes les institutions humaines, soit civiles, soit religieuses, ne peuvent être que l'ouvrage des hommes, et que par conséquent toutes ont changé et changeront. Il n'y a personne d'assez fou parmi nous pour vouloir faire croire que notre stathouder, notre grand-pensionnaire, nos bourgmestres, soient établis de droit divin. Je ne crois pas non plus qu'il se trouve un homme assez absurde pour penser que le pédant Gomar, ou le pédant Arminius, ait été inspiré de Dieu : et si ces deux pédants factieux n'ont été que de misérables disputeurs qui voulaient avoir du crédit, il est bien vraisemblable que tous ceux qui les ont précédés dans tous les pays du monde n'ont pas été plus estimables.

Si toutes les institutions et toutes les opinions humaines ont changé, il est clair qu'elles ne peuvent avoir rien de divin ; il n'est pas moins évident qu'il n'y a aujourd'hui sur la terre aucune nation qui

[1] Ce fragment, que je publie pour la première fois, est écrit de la main de Wagnière. Les cinq mots que j'ai imprimés en italique étaient en interligne, et de la main de Voltaire. — Avril 1834. B.

n'ait changé plusieurs fois de gouvernement et de religion; et il est à présumer que celle qui a conservé le plus long-temps et qui conserve encore son ancienne constitution, est[1] celle *dont les principes sont les* meilleurs. Les pyramides d'Égypte subsistent; mais il ne reste plus la moindre trace ni du gouvernement, ni de la religion, ni de la langue des anciens Égyptiens. Rome, sous les papes, ne ressemble pas plus à la Rome de Numa que nous ne ressemblons aux anciens Bataves. Non seulement tous les peuples ont éprouvé tôt ou tard ces révolutions entières, mais la religion que chaque peuple professe a changé de siècle en siècle, et la secte chrétienne est celle qui, sans contredit, a éprouvé le plus d'altérations.

Je suppose, par exemple, que Jacques, André, Barthélemi, Judde, et les autres premiers chrétiens, vinssent faire aujourd'hui un tour à Rome ou dans quelque autre ville chrétienne que ce fût, n'est-il pas vrai qu'ils seraient fort étonnés des dogmes et des rites dont ils seraient les témoins? On leur présenterait du boudin et du cochon à manger; on leur ferait faire la cène le matin: ils verraient des temples, des autels, des cérémonies dont ils n'avaient pas la moindre idée; et je ne crois pas qu'ils

(*Le reste manque.*)

[1] L'original porte *et;* mais il est évident qu'il faut ici *est.* B.

PRIÈRE

DU CURÉ DE FRÊNE[1].

Je vous prie, ô mon Dieu! par toute l'intelligence et la raison que vous m'avez données; je vous reconnais pour l'unique et le seul être infiniment parfait, qui existez nécessairement par vous-même, de qui je tiens mon existence, tout ce que je suis et tout ce que j'ai. Je rends gloire à vos divins attributs, à vos souveraines perfections, autant que vous avez daigné me les faire connaître par la raison que vous m'avez donnée. Je reconnais avec joie votre intelligence infinie, votre bonté infinie, votre puissance infinie, votre justice infinie, parceque vous vous connaissez parfaitement, ainsi que les créatures que vous avez faites. Je reconnais que vous êtes infiniment bon, parceque vous êtes le souverain bien, l'auteur et la cause de toutes les perfections et de tout le bonheur de vos créatures. Je reconnais que

[1] La première édition des *OEuvres de Voltaire* où ait paru la *Prière du curé de Frêne* est celle en quatre-vingt-quinze volumes (plus, deux volumes de tables). Mais l'éditeur n'a point dit sur quelle autorité il attribuait à Voltaire la *Prière du curé de Frêne* et quelques autres écrits dont j'ai parlé dans mon *Discours préliminaire* en tête du tome Ier de la présente édition. Deux renvois, que j'ai mis tome LXVIII, pages 102 et 130, m'obligent à reproduire ici cette *Prière*. Je crois que c'était à Frêne-sous-Berny qu'était curé le personnage dont le titre est en tête de cette pièce. Il s'appelait Guillaume, et quelques personnes ont cru que c'était à lui qu'on devait l'édition du *Traité des trois Imposteurs*, faite en 1768. B.

vous êtes infiniment juste, parceque vous dispensez, soit dans cette vie, soit dans l'autre, les récompenses et les peines à vos créatures raisonnables, selon le bon et le mauvais usage qu'elles ont fait de la liberté que vous leur avez donnée de suivre ou de ne pas suivre vos lois. Je reconnais que vous êtes tout puissant, parceque vous faites et pouvez faire ce que vous voulez. Mais en même temps je reconnais que vous êtes infiniment sage, parceque vous ne voulez que ce qui est conforme à l'ordre de vos perfections, à votre bonté infinie, et à votre justice infinie: c'est sous ces attributs que je vous adore comme mon créateur, mon modèle, ma sagesse, mon juge, mon souverain bien, et mon véritable père. Je reconnais que les facultés que vous avez données à mon ame de vous connaître et de vous aimer, de réfléchir sur moi-même et sur vos créatures, de connaître mes devoirs, de distinguer la vertu du vice, de suivre l'un et l'autre, d'être heureux ou malheureux par mes réflexions (attributs qui n'ont presque aucuns rapports aux biens de cette vie, et qui y sont même inutiles), sont des preuves suffisantes que vous avez créé mon ame pour être immortelle, et pour la rendre heureuse dans une autre vie, à proportion de l'exactitude que j'aurai eue à remplir mes devoirs en celle-ci. Je reconnais que ces devoirs sont de trois sortes: mon devoir envers vous, mon devoir envers moi, et mon devoir envers mon prochain. Je reconnais que ma première loi, mon premier devoir, en quoi consiste ma perfection, et qui est le fondement de mes autres devoirs, est de vous connaître de plus en plus,

de vous obéir et de vous imiter autant que je le puis, et de vous aimer uniquement comme mon souverain bien; je reconnais pour mon second devoir la conservation de la vie que vous m'avez donnée, et, pour cet effet, l'obligation de vivre avec tempérance, en fesant un usage modéré des choses propres à la conservation de cette vie; je reconnais pour mon troisième devoir l'obligation d'être juste et bienfesant envers mon prochain. En effet, la manière dont vous m'avez fait naître, et dont vous me conservez dans une dépendance continuelle du secours des autres hommes, est une preuve que vous m'avez destiné pour vivre avec eux dans une société raisonnable; et comme cette société ne peut subsister sans justice et sans bonté, je dois donc être juste et bon envers mon prochain, c'est-à-dire laisser jouir chacun de soi-même, de son honneur, de son bien avec liberté, faire à mon prochain tout le bien qui dépend de moi, et que je voudrais qu'il me fît Je reconnais que la fin de cette société est de faire vivre tous les hommes dans la paix et dans la communication de tous les biens qu'ils peuvent se faire les uns aux autres, soit des biens de l'ame, en s'animant à la vertu, soit des biens du corps, en se les procurant les uns aux autres. Je reconnais que toute action contraire au bien de la société, à la justice, à la bonté, est un crime que vous punirez tôt ou tard, comme vous récompenserez tôt ou tard toute action qui y sera conforme. Je reconnais donc, ô mon Dieu! que je dois vous rapporter tout ce que je suis, tout ce que je fais; que ma perfection et mon bonheur consistent à mettre toute ma confiance

et toute mon espérance en vous, et à me conduire en tout selon votre divine volonté : voilà, ô mon Dieu ! quels sont les devoirs que la raison que vous m'avez donnée me fait connaître et pratiquer avec une pleine satisfaction. Mais, ô mon Dieu ! quelle étrange différence se trouve entre mes devoirs et ceux que les hommes veulent m'imposer ! Comme vous êtes le seul législateur infiniment sage et juste, je m'adresse à vous pour vous demander à connaître votre volonté sur tant de choses que les autres hommes m'opposent, et je desire sincèrement faire votre divine volonté, sans aucune exception. Je suis prêt à vous rendre la vie que je tiens de vous, dans le moment que je vous parle, si c'est votre volonté, ou d'en faire l'usage que vous voudrez. Dans cette disposition, je vous confie ma peine, et vous déclare que c'est avec un extrême déplaisir que je *vois tous* les hommes partagés en différentes sectes et communions, qui sont fondées sur différentes opinions et cérémonies, qu'ils appellent religion. Chacune de ces sectes soutient que la créance de ses opinions et la pratique de ses cérémonies sont absolument nécessaires pour vous plaire, ce que chacune des autres nie ; chacune appuie ses opinions et ses cérémonies sur des faits historiques et des miracles qu'elle prétend être arrivés en différents temps pour les autoriser, ce que chacune des autres nie ; chacune en donne des livres pour preuve, qu'elle dit divins, et dont elle vous dit l'auteur, ce que chacune des autres nie ; chacune donne pour ses opinions des mystères contraires à la raison que vous nous avez donnée, aussi chacune

des autres le conteste; chacune impose des cérémonies à observer, contraires à la raison et au bien de la société, de même chacune des autres les conteste; enfin, chacune prétend que les opinions et les cérémonies des autres communions sont fausses et détestables, et, par cette raison, condamne et persécute tous ceux qui ne pensent point et n'agissent point comme elle, en recevant ses opinions et pratiquant ses cérémonies, ce qui est évidemment contraire au troisième devoir, à la justice, et à la bonté que les hommes se doivent les uns aux autres. Voilà, mon Dieu! les hommes au milieu desquels je me trouve. Je vois, et par ce qui s'est passé avant moi, et par ce qui se passe sous mes yeux, que les différentes sectes ont donné lieu à des contestations, à des troubles, à des crimes, à des violences, à des désordres, et à des persécutions infinies. Dans cet embarras, je voudrais connaître si, parmi ces différentes sectes, il y en a une qui soit la véritable, et dont vous soyez l'auteur, pour la suivre en ce cas et faire votre volonté, et si je ne me trompe pas en les rejetant toutes.

O vous, qui lisez dans mon ame, et qui rendez justice à la sincérité que vous y avez mise, vous savez que je cherche la vérité. La raison que vous m'avez donnée pour m'éclairer et pour me conduire, raison pour laquelle seule je connais vos divins attributs, leur rends gloire et vous adore, raison pour laquelle je reconnais mes devoirs envers vous, envers moi, envers mon prochain; cette raison me fait voir que je n'ai que deux moyens pour connaître votre volonté: le premier est la connaissance que vous m'avez donnée par vous-même de votre volonté, lorsque, attentif à

la chercher, je la découvre par mes réflexions; le second moyen, par lequel je pourrais connaître votre volonté, serait une manifestation extraordinaire de cette volonté : mais l'expérience me fait connaître que je ne pourrais l'avoir cette manifestation que lorsque vous me la feriez à moi-même, et que je n'en pourrais être assuré autrement, parceque les autres hommes ne sont point infaillibles, qu'ils se trompent souvent et sont souvent trompés, et que je ne puis avoir de preuves qu'ils ne soient pas dans l'un ou l'autre cas. S'il y en avait d'infaillibles, je ne les pourrais connaître tels que par moi-même, et jamais par le canal d'autres hommes trompeurs ou trompés. Je ne puis donc prendre pour une preuve de vérité la manifestation que des hommes trompeurs ou trompés disent que d'autres hommes ont de votre volonté. Leur témoignage est par lui-même un témoignage trompeur, incertain, qui ne peut me servir de règle sûre, ni m'obliger de remplir d'autres devoirs que ceux que vous m'avez révélés vous-même par la même raison que je tiens de vous. C'est pourquoi, comme il m'est impossible d'être assuré de la vérité du témoignage des autres hommes dans aucune communion; que de plus, les témoignages rendus par une secte sont détruits par le témoignage d'une autre, qu'ils ne sont soutenus que par la violence et par la force, qu'ils sont contraires à la raison que vous m'avez donnée, je crois, ô mon Dieu! devoir m'en tenir aux devoirs essentiels que vous m'avez fait connaître, jusqu'à ce que vous m'en fassiez connaître d'autres par une manifestation extraordinaire que vous m'en ferez vous-même.

Je vois briller, ô mon Dieu! une sagesse dans la moindre plante, la moindre fleur, le moindre corps organisé. Je vois que vous y avez proportionné les moyens à leur fin, que vous y avez tout disposé avec tant d'ordre et de raison, que rien n'y est inutile, et que chaque partie tend uniformément à sa fin. Serait-il possible que vous n'ayez pas fait à l'égard des êtres plus parfaits, des êtres spirituels qui vous connaissent, ce que vous avez fait à l'égard des êtres moins parfaits, des êtres corporels qui ne vous connaissent pas? que vous n'ayez point fait pour notre ame ce que vous avez fait pour notre corps? que vous ne lui ayez pas donné des moyens uniformes et suffisants pour vous connaître, vous aimer, et remplir ses devoirs, ce qui est sa perfection, son bonheur, et sa fin? Et cependant le malheur, ou plutôt le désordre, serait si vous aviez fait dépendre la connaissance de nos devoirs du témoignage des hommes tels qu'ils sont; mais vous êtes immuable, la même sagesse règle votre conduite en toute chose; la raison que vous nous avez donnée suffit donc, lorsque nous la consultons sans préjugé, sans passion, pour nous faire connaître et suivre nos devoirs selon la proportion où nous devons les remplir. Eh! où en serions-nous réduits, ô mon Dieu! si nous devions prendre pour règle de nos devoirs, et des vérités nécessaires, ces livres que l'une ou l'autre des sectes s'oppose? des livres qui contiennent des mystères contraires à la raison, contraires à votre bonté et à votre justice; qui contiennent des contradictions visibles, des obscurités impénétrables, des lois cruelles, dures, et bizarres, des cérémonies inutiles; qui disent même que

les lois que vous avez données ne sont pas bonnes, et qu'on n'y trouve point de vie; des livres qui ont été altérés, corrompus, et changés; des livres qui ont fait naître tant de sectes différentes, qui ont causé des maux infinis, des divisions, des guerres cruelles, des violences, des massacres, et des persécutions affreuses? Il m'est donc impossible de les regarder comme les témoignages des vérités nécessaires et de mes devoirs. Je vous ai exposé, ô mon Dieu! mes peines et mes difficultés par rapport aux opinions et aux cérémonies de différentes communions: vous savez que ce n'est point par opiniâtreté, par libertinage, ni par singularité, que j'ai ces difficultés et ces peines; mais par l'impossibilité où je me trouve, dans l'état où sont les choses, d'acquiescer aux opinions et aux cérémonies d'aucune secte contraire à ma raison et à mes premiers devoirs. Quelles horreurs! quelles contradictions ne trouve-t-on pas, quand on entre dans quelque détail à ce sujet, soit par rapport à la différence des sentiments des différentes sectes, soit par rapport aux odieuses persécutions qu'elles se font réciproquement? Je vous demande donc, ô mon Dieu! avec toute l'instance et toute l'humilité possible, de me faire connaître la vérité telle que vous voulez que je la suive, de me faire remplir tous mes devoirs d'une manière digne de vous, de me préserver de faire aucune action qui y soit contraire.

A vous seul soit honneur et gloire dans toute l'éternité!

FIN DE LA *PRIÈRE DU CURÉ DE FRÊNE.*

SUPPLÉMENT.

AVIS DU NOUVEL ÉDITEUR.

Les deux pièces qui terminent ce volume me sont parvenues trop tard pour être mises à leur date.

C'est au tome XXXVIII, page 483, après la *Préface de l'Anti-Machiavel*, que j'aurais mis le *Sommaire des droits*, si je l'avais trouvé plus tôt. C'est au tome XXXIX, page 514, après l'*Histoire du docteur Akakia*, qu'est la place du *Mémoire* (voyez page 614) dont je suis redevable à M. Clogenson.

J'ai le regret de n'avoir pu me procurer ni la *Lettre d'un bourgeois de Genève à un bourgeois de Lyon*, dont j'ai parlé tome XLVI, page 485; ni une pièce de trois ou quatre cents vers, imprimée en 1736, que j'ai de très fortes raisons de croire de Voltaire.

BEUCHOT.

Mai 1834.

SOMMAIRE

DES DROITS

DE S. M. LE ROI DE PRUSSE

SUR HERSTALL[1].

A Herstall, ce 30 septembre 1740.

La terre de Herstall, aux portes de Liége, sur la Meuse, est un fief immédiat de l'Empire. Il n'y en a pas de plus ancien ni de plus célèbre. Ce fut le lieu de la naissance de Pepin, père de Charlemagne, et le premier patrimoine des empereurs d'Occident. Il passa, par des mariages, de la maison de Charlemagne dans celle de Lorraine; il y resta long-temps; et tant que les lois de l'Empire purent être observées, cette haute et franche seigneurie jouit de tous les droits régaliens, et sa juridiction ne ressortit jamais qu'à la chambre impériale qui siégeait à Aix. Il a été vérifié qu'en l'année 1171, le 18 septembre, l'empereur Frédéric I[er] donna l'investiture de Herstall comme

[1] Ce *Sommaire* est extrait de la *Gazette d'Amsterdam* du 7 octobre 1740. Cet écrit est celui dont le roi de Prusse parle dans sa lettre du 12 octobre 1740 (voyez n° 1032); déjà, dans la lettre 1004, classée en août 1740, Frédéric en parle, il est vrai, comme d'une pièce *connue et mise dans les gazettes*. Mais il se peut que cette lettre soit mal classée, ou que la pièce fût déjà imprimée dans une gazette autre que celle d'Amsterdam.

Cette pièce aurait dû être placée dans le tome XXXVIII, puisqu'elle est de l'année 1740; mais je me la suis procurée trop tard. J'avais presque renoncé à la trouver. De toutes les pièces que j'ai lues relatives à l'affaire d'Herstall, c'est la seule qui puisse être de Voltaire. B.

terre purement impériale. Non seulement la chambre d'Aix reconnut encore, en 1185, le 23 octobre, les droits de cette seigneurie, mais, depuis, les possesseurs de la terre étaient obligés de faire serment de maintenir les habitants dans les droits d'une seigneurie impériale.

Tel est l'état de cette terre; telles sont les prérogatives que nulle prescription ne peut éteindre, et qui ont toujours été réclamées.

Elle passa de la maison de Lorraine aux ducs de Brabant. Henri II, duc de Brabant, l'ayant donnée à son frère comme un apanage, alors les ducs de Brabant prétendirent un droit de seigneur suzerain sur la terre qu'ils avaient donnée. Ce droit était visiblement un abus qui blessait les lois de l'Empire. L'abus subsista par la puissance des ducs de Bourgogne, qui furent maîtres de la Flandre.

Sous les ducs de Bourgogne, Herstall tomba entre les mains de la maison de Nassau, et elle ne pouvait y tomber qu'avec ses droits imprescriptibles. Elle appartenait, en 1546, à Guillaume de Nassau encore mineur, lorsqu'un fils naturel de l'empereur Maximilien, oncle de Charles-Quint, était évêque de Liége, et que Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernait les Pays-Bas. La reine de Hongrie voulut avoir le terrain où elle bâtit depuis la ville de Marienbourg. Ce terrain appartenait à l'église de Liége. L'évêque céda à sa nièce ce dont il ne pouvait guère disposer, et la nièce donna à son oncle la juridiction et la souveraineté de Herstall, qui ne lui appartenait point du tout.

Dans ce contrat signé par les deux parties, sans l'intervention des états de Brabant et sans aucune formalité, l'église de Liége avait fait un si bon marché, et ce qu'elle cédait était si peu proportionné à ce qu'on lui donnait, qu'on fut obligé de le rompre en 1548. La reine Marie ne donna alors à l'évêque de Liége que la moitié du bien, au lieu du total qu'elle avait cédé. L'évêque n'eut donc sa prétention abusive que dans la partie de Herstall qui est en-deçà de la Meuse, du côté de Liége.

Les tuteurs du prince Guillaume L. de Nassau, mineur, protestèrent partout contre cette injustice. Ils firent leurs représentations à la reine de Hongrie. Cette princesse fit voir alors un exemple de justice et de grandeur de courage, digne d'être imité aujourd'hui par l'évêque de Liége : elle reconnut son tort, elle se rétracta; elle déclara solennellement, par écrit, que l'empereur ni elle ne voulaient passer plus avant, ni contraindre déraisonnablement... Elle se servait à la vérité du terme de vassal. *Les princes*, dit-elle, ne doivent contraindre déraisonnablement leurs vassaux. Le terme était ambigu; on ne savait si on devait entendre vassal de l'Empire ou vassal du Brabant; mais il est certain qu'elle ne pouvait ni ôter à Guillaume de Nassau son bien, ni à la terre d'Herstall ses vraies prérogatives; et quand même la principauté de Herstall eût relevé du Brabant, pouvait-on forcer un mineur à relever de Liége?

La maison de Nassau, grace à l'équité de la reine Marie, resta donc en possession de ses droits; et l'évê-

que de Liége, qui avait cédé la juridiction de Marienbourg, resta sans équivalent.

Enfin, cent dix années après ce contrat inutile, une nouvelle minorité d'un autre prince de Nassau fit renaître l'ancienne injustice. Guillaume III, qui fut depuis ce fameux roi d'Angleterre, n'étant âgé que de cinq ans, fut la victime des prétentions de Liége. Le conseil de l'évêque prit une seconde fois l'occasion favorable d'opprimer un enfant.

L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, eut, en 1655, quelque intérêt de ménager Liége. L'évêque fit donc avec l'archiduc un troisième contrat qui ne valait pas mieux que les deux autres, et auquel il ne manqua que le repentir de l'archiduc pour ressembler en tout aux premiers. Il fut dit, par ce nouveau contrat inique, que provisionnellement, et sans préjudice des prétentions de S. M. le roi d'Espagne, qui possédait alors le Brabant, *transport* serait fait à l'évêque de la partie de Herstall, dont il est question aujourd'hui.

Ce *transport* était une nouvelle injustice qui se manifestait d'elle-même; car ce mot seul prouvait que jamais les droits n'avaient été transportés à l'évêque. Il n'y avait point eu de domaine transféré. L'évêque n'avait donc, selon toutes les lois [a], aucun droit de domaine sur Herstall. Ces anciens contrats d'échange qu'on fesait revivre après plus de cent années, contrats odieux par leur iniquité, désavoués par la reine qui les passa, privés de toutes les for-

[a] « Non nudis pactis dominia transferuntur. »

malités nécessaires, contraires à toutes les lois de l'Empire et du Brabant, avaient encore pour surabondance de défaut la prescription de plus d'un siècle; car si rien ne prescrit contre les droits des fiefs de l'Empire et des mineurs, un contrat d'échange inexécuté est assurément sujet à prescription.

Le prince de Liége, en 1655, ne se fit point de scrupule de dépouiller un mineur à main armée; on força la maison de ville, on extorqua des habitants un hommage qu'ils n'étaient pas en droit de faire; on mit en prison les serviteurs du prince d'Orange, on pilla leurs maisons, on blessa, on tua plusieurs personnes qui n'avaient d'autres crimes que d'être fidèles à leur devoir. Amélie d'Angleterre, mère du prince mineur, protesta vainement contre ces violences. Elle n'avait alors que des plaintes à opposer à la persécution.

Guillaume III, en 1666, n'était point encore assez puissant pour se faire raison de tant d'injustices; mais on craignit qu'il ne le devînt; on voulut rendre au moins son droit douteux; on se fit rendre hommage à la cour féodale de Liége par une dame, comtesse de Mérode, qui réclamait, au hasard, la terre de Herstall. Ce n'est pas que la comtesse de Mérode y eût le moindre droit, mais c'est qu'on voulait établir sa prétendue souveraineté, et que, dans cette vue, on recevait hommage de quiconque voulait bien le rendre.

Guillaume III, devenu depuis le défenseur de la Hollande et de la moitié de l'Europe, dédaigna, dans

le cours de ses longues guerres, de compter l'affaire d'Herstall parmi les soins importants dont il était chargé; et, sans songer à punir ce qu'il avait essuyé dans sa minorité, ni à prévenir pour jamais de nouveaux attentats, il se contenta de jouir dans Herstall de ses droits régaliens, que l'évêque de Liége se garda bien alors de disputer.

A la mort du roi Guillaume, les prétentions de Liége recommencèrent.

La terre devint, à la vérité, le partage du roi de Prusse. Mais comment savoir sitôt quels étaient les droits d'Herstall? comment découvrir des titres que l'usurpation avait cachés, que la violence avait dissipés? à qui s'en rapporter? Des officiers mal informés, et sans attendre d'ordre, prirent des reliefs de ce fief de l'Empire en Brabant et à Liége. On sait qu'à l'ouverture d'une succession, les héritiers se pourvoient partout comme ils peuvent, sauf ensuite à examiner leurs droits, et à redresser leurs torts. C'est ce qui arriva pour lors, et c'est ce qui ne peut donner aucun prétexte à l'usurpation; car ces reconnaissances, faites ou *salvo jure*, ou par ignorance, ou par contrainte, furent toujours désavouées par les rois de Prusse. Il parut bien, en 1733, que le feu roi de Prusse les avait condamnées, et qu'il voulait soutenir ses droits, puisque, sans un accord qui fut proposé, il aurait vengé par les armes tant d'atteintes à son autorité.

Il fit recouvrer et assembler ses titres par un ministre savant, résidant pour lors à La Haye : il les

examina. L'évêque de Liége en eut la communication; il vit l'origine sacrée des droits du roi, telle qu'elle est dans ce sommaire; et il en a tellement reconnu en secret la validité, qu'il n'a pas même entrepris d'y répondre en public; car, en parlant de ces anciens échanges sur lesquels il se fonde, il ne laisse pas seulement entrevoir que ces échanges aient pu être vicieux.

Le roi aujourd'hui régnant a étudié cette affaire long-temps, et avec scrupule, avant de s'y engager, persuadé qu'un prince ne doit faire aucune démarche si elle n'est très juste, et qu'il ne doit point abandonner absolument à d'autres le soin de savoir ce qui lui appartient.

Son droit est hors de toute contestation; et quiconque, après la lecture de cet abrégé, lira le mémoire du prince évêque de Liége, verra, par ce mémoire même, combien le roi a raison.

Il verra qu'il n'y a pas une seule preuve en faveur de l'Église de Liége: car de quel poids seraient ces anciens contrats d'échange, nuls par eux-mêmes quant au fond et quant à la forme?

Qu'importe qu'un nommé Cazier ait reconnu depuis l'évêque de Liége pour souverain d'Herstall, au nom d'une dame de Mérode, tandis qu'Herstall appartenait à la maison d'Orange? Qu'importe que Henri Tulmars ait fait une faute au nom du prince Guillaume-Hyacinthe, qui rendait un hommage vain sur un titre plus vain encore? Qu'importe que Gaspard de Forelle, à l'ouverture de la succession du roi

Guillaume, se soit mal comporté au nom du roi de Prusse, son maître ?

Qu'importent enfin dans cette affaire toutes les clauses étrangères qu'on y mêle ? Une terre libre de l'Empire est dévolue par succession à la maison de Prusse, il faut qu'elle en jouisse avec tous ses droits ; et qui ne sait les soutenir n'est pas digne d'en avoir.

Rem suam deserere turpissimum est.

La question de droit étant éclaircie, le fait est soumis au jugement de tous les hommes.

On sait avec quelle modération sa majesté en a usé d'abord, et de quels refus indécents elle a été payée. On sait quels outrages on a faits à sa dignité. Recevoir avec mépris le conseiller privé du fils, après avoir maltraité un colonel envoyé du père ; dédaigner de répondre à la lettre d'un roi, y répondre enfin par la poste quand il n'en était plus temps ; fomenter la rébellion des sujets contre leur maître : ce sont des procédés que tout le public a sentis, et dont le manifeste même du prince de Liége n'a pas déguisé l'irrégularité.

Quel roi dans de pareilles circonstances eût moins fait que le roi de Prusse ? et que de souverains eussent fait davantage ! On peut assurer qu'il n'y en a aucun sur la terre à qui il en coûte plus de faire éclater ses ressentiments. Non-seulement il aime la paix avec ses voisins, mais il aime celle de l'Europe. Il voudrait être le lien de la concorde de tous les princes, bien loin d'en opprimer un pour lequel il aura toujours

des égards, et dont même l'amitié lui sera chère. Il ne veut qu'un accommodement honorable pour les deux parties. Sa puissance ne le rendra ni implacable, ni difficile; ses sujets savent s'il aime l'équité. Il se conduit par le même principe avec ses peuples et avec ses voisins.

FIN DU SOMMAIRE

MÉMOIRE[1].

Ceux qui sont instruits, à Paris, des manœuvres de M. de Maupertuis contre M. de Mairan et d'autres philosophes, ne doivent pas être étonnés de sa conduite envers M. Kœnig et envers moi. J'avais toujours fait gloire d'avouer que je devais beaucoup aux conseils de M. de Maupertuis, lorsque j'étudiai la physique newtonienne, alors très peu connue en France; je l'en remerciai publiquement, et je lui payai le tribut de louanges que je pensais lui devoir. Il ne crut apparemment ni le tribut assez fort, ni assez digne de lui; car, lorsque je fus reçu à l'académie française, il se plaignit vivement à moi que je ne l'eusse pas comparé, dans mon *discours*, à Platon[2] voyageant

[1] Ce *Mémoire*, attribué à Voltaire, dans le temps où il en circula des copies à Paris, est bien certainement de lui. Il fut composé vers le moment où Frédéric II se disposait à faire brûler la *Diatribe du docteur Akakia* par la main du bourreau, sur une place publique de Berlin (24 décembre 1752), et quelques jours avant que le philosophe-chambellan renvoyât au Salomon du Nord les grelots et la marotte dont le prince l'avait décoré; ce qui fixe la date dudit *Mémoire* à la seconde moitié de décembre 1752. La seule copie que je connaisse de cette pièce inédite (mai 1834) se trouve dans la bibliothèque cantonnale de Lausanne, où M. Monnard, conservateur de ce dépôt littéraire, voulut bien me permettre d'en prendre communication, le 30 septembre 1825. Cette copie, qui n'est ni de la main de Voltaire, ni de celle de Colini, fait partie des manuscrits possédés autrefois par Clavel de Brenles, l'un des correspondants de Voltaire. Cl.

[2] Voyez la lettre 1423, du 3 juillet 1746, à Maupertuis, tome LV, page 131. B.

chez Denys de Syracuse; et je fus même étonné, lorsque j'arrivai à Berlin, de trouver plusieurs personnes instruites de ce fait. Il avait voulu, avant de quitter l'académie de Paris, faire dépouiller M. de Mairan de la place de secrétaire perpétuel, pour la partager avec moi. Il me la fit proposer par M. de Maurepas. Il prenait pour lui, comme de raison, toutes les parties de mathématique, et il m'abandonnait la physique et les éloges. On sent bien que c'eût été le partage du lion, qu'il aurait bientôt tout pris pour lui, et que je n'aurais été que son sous-secrétaire. M. de Maurepas et ses amis savent que je ne donnai pas dans ce piége. Je ne connais point la politique en fait de littérature; je ne connais que l'indépendance et le travail. Ce qui est étrange, c'est que je suis venu chercher ce travail et cette indépendance même à la cour d'un roi; et, ce qui est encore plus rare, c'est que je les y ai trouvés. J'ai passé près de deux années entières dans ma chambre, uniquement occupé de mes études, ne fesant aucune visite, ne rendant pas même mes devoirs aux reines et aux princes, ne sachant pas les noms des grands-officiers de la couronne ni de la plupart des ministres, et ayant soupé, pendant des mois entiers, à la table du roi, avec des personnes dont le nom m'est encore absolument inconnu.

Il n'a pas été malaisé de calomnier auprès du roi un homme qui, par cette vie solitaire, s'était privé lui-même de tous les moyens de se défendre. On peut croire qu'une pension très-considérable, quelques distinctions inusitées accordées à ma mauvaise santé,

et surtout l'honneur que j'avais de voir de plus près qu'un autre les travaux littéraires dans lesquels le roi se délasse des travaux du gouvernement, on peut croire, dis-je, que tout cela ensemble a excité un peu de jalousie. On sait combien il est aisé, dans une cour, de faire parvenir à l'oreille du prince un mot qui peut intéresser son amour-propre. L'art de nuire sans se compromettre n'est pas un art nouveau, et il n'y a pas grand mérite à le mettre en œuvre; mais on a beau être savant dans cet art de lancer des traits et de retirer la main, on ne peut pas toujours la retirer si vite qu'elle ne soit aperçue.

De tous les artifices que Maupertuis a mis en usage pour me perdre, je choisirai celui-ci, dont la découverte et l'authenticité ne souffrent ni doutes ni réplique :

Lettre[1] *du sieur La Beaumelle à M. Roques, ministre au pays de Hesse-Hombourg; novembre* 1752.

« Maupertuis vint chez moi... il me dit qu'un jour, « au souper des petits appartements, M. de Voltaire « avait parlé d'une manière violente contre moi; qu'il « avait dit au roi que je parlais peu respectueusement « de lui dans mon livre, que je le comparais aux petits « princes allemands, et mille faussetés de cette force. « Maupertuis me conseilla d'envoyer mon livre au « roi, en droiture, avec une lettre qu'il vit et corrigea « lui-même, etc., etc... »

Je n'examine point si M. de La Beaumelle avait eu

[1] Un fragment plus considérable de cette lettre se trouve dans un autre *Mémoire* de Voltaire, du 27 janvier 1753, tome XX, page 491. B.

tort ou raison de dire, dans son livre intitulé *Mes Pensées*, édition de Berlin, page 49 : « Le roi de « Prusse comble de bienfaits des hommes à talent, « précisément par les mêmes principes que les princes « d'Allemagne comblent de bienfaits un bouffon et « un nain. » Il suffit de faire voir ce que c'est qu'un philosophe, un président d'une académie, qui, au sortir d'un souper particulier avec le roi son maître, court chez un jeune inconnu à peine arrivé à Berlin, et manque au secret qu'il doit, pour nuire à un des convives. Une telle conduite n'est assurément ni philosophe ni chrétienne; mais ce qui l'était encore moins, c'est que la calomnie était jointe à l'infidélité. Ce n'était pas moi qui avais parlé, à souper, des éloges que La Beaumelle donnait, dans son livre, au roi et aux officiers de sa chambre; c'était le marquis d'Argens qui le dit en plaisantant. Ce dernier sait que je voulus l'arrêter, et que je lui dis, en propres paroles[1] : *Taisez-vous donc, vous révélez le secret de l'Église*. J'ose prendre le roi à témoin que je ne dis pas un seul mot de ce que Maupertuis m'impute. Il m'a persécuté sans relâche par de tels artifices, tandis que j'étais uniquement occupé, loin de ma patrie, du monument que je voulais élever à sa gloire.

Enfin est venue l'affaire de M. Kœnig, mon ami et le sien. L'adresse et la violence qu'il a employées pour l'opprimer sont connues de toute l'Europe littéraire. Funeste ressource que l'adresse dans une dispute mathématique! Il n'a pas aperçu l'erreur où il était

[1] Voyez le second alinéa de la lettre 1926, à M. Roques, tome LVI, page 241. B.

tombé, erreur reconnue aujourd'hui par toutes les académies de l'Europe ; et au lieu de corriger cette méprise, ce qui lui est si aisé, ce qui lui aurait fait tant d'honneur; au lieu de remercier M. Kœnig, son ancien ami et le mien, qui avait fait le voyage de La Haye à Berlin uniquement pour en conférer avec lui, il l'a fait condamner comme faussaire, dans une assemblée de l'académie; il a intéressé, il a compromis les puissances les plus respectables, dans cette persécution inouïe.

Ce n'est pas tout; M. de Maupertuis a dicté lui-même l'accusation et la sentence, et a porté encore l'art de la vengeance jusques au point de vouloir paraître modéré et clément, dans le temps qu'il opprimait son adversaire, ou plutôt son ami, par une sentence flétrissante. Il demanda sa grace à l'académie par une lettre; il affecta de ne point paraître au jugement qu'il avait dicté. Il est vrai qu'il n'y eut aucune délibération, aucune signature. Personne n'osa parler, hors un professeur nommé M. Sulzer [1], qui protesta hautement contre un procédé si inouï. Le secrétaire de l'académie même [2], tout dépendant qu'il était de Maupertuis, fut trois jours sans signer cette sentence odieuse.

[1] Jean-George Sulzer (on prononce Soulzer), né en 1720 à Winterthur, canton de Zurich; nommé membre de l'académie des sciences de Berlin vers 1750, mort dans cette dernière ville en 1779, après y avoir été successivement professeur de mathématiques et de philosophie pendant plu de trente ans. Cl.

[2] C'était Formey; voyez tome LV, page 476 : « Je ne laissais pas, dit-il dans ses *Souvenirs*, I, 183, de gémir en secret de l'incompétence du jugement qui fut rendu, et de plusieurs fausses démarches que la passion fit faire à M. de Maupertuis. » B.

M. de Maupertuis ne se contenta pas de ce cruel triomphe; il écrivit lettres sur lettres à madame la princesse d'Orange, à laquelle M. Kœnig a l'honneur d'être attaché. Il le poursuivit jusque dans cet asile; il eut l'audace de prier cette princesse de lier les mains à son conseiller, tandis qu'il le perçait de coups; et, dans la noire profondeur de cette vengeance, il ne manquait pas d'avertir son altesse royale des ménagements extrêmes qu'il avait eus pour M. Kœnig. « Ma seule modération, dit-il dans une de ses lettres, « lui a épargné l'affront d'une peine académique. »

M. Kœnig garda long-temps le silence; et j'avoue que moi-même, trompé par les apparences, je le crus coupable. Il n'est pas étonnant que le roi ait pensé de même, après un jugement qui paraissait si solennel, et lorsque tout conspirait avec le silence de M. Kœnig pour induire le public en erreur.

Enfin, l'*Appel au public* parut, et l'Europe littéraire fut détrompée. Presque tous les académiciens de Berlin avouèrent que cet ouvrage était victorieux. M. Kœnig me l'envoya; j'en fus frappé comme de la plus vive lumière. Tous les philosophes d'Allemagne, de Paris et de Londres, sans exception, jugèrent en faveur de M. Kœnig pour le fond et pour la forme; et tous les lecteurs, aussi sans exception, justifièrent son innocence si violemment persécutée, et si injustement flétrie. Ce fut et c'est encore le cri général.

C'est un grand malheur que cet *Appel au public* n'ait pas été lu par sa majesté. Maupertuis ne l'aurait pas compromise comme il a fait. Dans ce temps-là même il fit imprimer ses *Lettres*, ouvrage sin gu-

lier, par lequel il croyait mettre le sceau à sa réputation, et ajouter un nouveau triomphe à la victoire qu'il s'imaginait avoir remportée sur M. Kœnig. En effet, le sceau a été mis à sa réputation par cet écrit, où les hommes les moins éclairés ont été en état de juger des lumières de M. de Maupertuis. Il n'y a pas eu deux voix sur cet ouvrage rare. Je crus être en droit de dire mon avis. Je crus qu'un livre, jugé ridicule par tout le monde, ne méritait pas d'être réfuté sérieusement. J'ai déplu[1] en cela au roi, qui alors n'était aucunement informé de ce que je viens de dire. J'espère que, quand il le sera, il me rendra la justice qui m'est due, et qu'un homme tel que lui, capable d'éclairer l'Europe sur bien des choses, jugera au moins comme elle en cette affaire.

[1] La *Diatribe du docteur Akakia* (voyez tome XXXIX, page 474), très plaisante réfutation des *Lettres* de Maupertuis, déplut tellement à Frédéric, que ce prince la fit brûler, le 24 décembre 1752, sur la place des Gens d'Armes à Berlin. Cl.

FIN DU MÉMOIRE.

FRAGMENT[1]

D'une lettre écrite de Genève, 19 *mars* 1771, *par un bourgeois de cette ville à un bourgeois de L**.*

Il y a dans votre ville cent trente mille ames qui bénissent le roi d'avoir brisé leurs chaînes, d'y avoir établi une justice souveraine et d'avoir aboli la vénalité. Vous ressentez chaque jour les effets de cette grace insigne. Vous n'êtes plus forcés d'aller plaider à cent lieues; vous ne voyez plus vos citoyens traînés à grands frais dans les cachots de Paris. Soyez sûr qu'il en coûtait au roi dix fois plus pour ces translations, qu'il ne lui en coûtera en frais de justice dans votre ville. Je ne doute pas que Poitiers, Blois, Clermont, Châlons, Arras[2], ne soient aussi pénétrés que vous des bienfaits dont le roi vous comble. C'est

[1] Cet opuscule est celui que, tome XLVI, page 485, j'ai désigné sous le titre de *Lettre d'un bourgeois de Genève à un bourgeois de Lyon.* Ce n'est pas, comme on voit, le titre exact; mais c'est bien la pièce dont il s'agit, et à l'occasion de laquelle Voltaire écrivait à Saint-Lambert, le 7 avril 1771: « On m'a envoyé de Lyon des écrits sur les affaires du « temps. » C'est M. Ravenel qui a trouvé cette pièce et qui me l'a communiquée; je la place à la fin du tome L, comme je l'ai dit tome XLVI, page 485. B.

[2] C'était dans ces cinq villes et dans celle de Lyon que l'édit de février 1771 avait créé six conseils supérieurs. *Voy.* tome XLVI, p. 499. B.

la plus belle institution qu'on ait faite depuis dix siècles.

La ville de Paris doit elle-même gagner beaucoup à ce changement qui vivifie les provinces. Paris sera délivré de trois cents procureurs qui prendront parti chez vous ou qui embrasseront ailleurs des professions utiles. La foule des plaideurs, la multitude des juges étant diminuée, la capitale étant un peu éclaircie, les maisons et les denrées seront moins chères. C'est pour Paris un très grand soulagement.

Son parlement ayant moins d'affaires, n'en rendra que mieux la justice. Les pairs du royaume, loin de perdre la moindre de leurs prérogatives, les verront mieux éclaircies et mieux affermies.

Les pairs sont les grands juges du royaume. Ce sont eux qui condamnèrent le roi d'Angleterre, Jean surnommé *sans Terre* [1]. Ce sont eux qui firent ajourner le roi Édouard Ier par deux évêques et qui confisquèrent la Guyenne [2] sur lui; ils adjugèrent la régence à Philippe de Valois [3], pendant la grossesse de la reine, veuve de Charles IV, en 1328, et c'est alors que les pairs, assistés du baronnage, donnèrent leur décision, et non quand la veuve eut mis au monde une fille; car Philippe de Valois régent se mit de plein droit en possession du trône. Le président Hénault s'est trompé sur ce fait important.

Ils ajournèrent Robert d'Artois [4], en 1331, non au

[1] *Voyez* tome XXII, page 43. B.

[2] *Voyez* tome XVI, page 350; XXII, 52. B.

[3] *Voyez* tome XXII, page 29. B.

[4] Robert III, dont l'*histoire* a été écrite par Lancelot et imprimée dans

parlement, mais au Louvre, conjointement avec le roi.

Ils ajournèrent le comte de Montfort[1] par devers eux seuls, en la chambre des pairs assemblés par le roi, et présidés par lui en 1341, et non au parlement, comme il est dit dans l'*Abrégé* du président Hénault.

Les rois ont toujours tenu leur cour des pairs où ils ont voulu; ils pouvaient y convoquer des membres du parlement, ou ne les pas appeler. Le parlement ne fut admis que par députés au procès du duc d'Alençon[2], dans la ville de Vendôme, en 1458. Il y avait parmi les juges quatre trésoriers de France; preuve indubitable que le roi a toujours pu admettre, pour l'instruction des procès, tels gradués qu'il daigne choisir.

Il n'y a pas même un seul exemple du contraire dans les grands procès de pairie, excepté dans le procès criminel du maréchal duc de Biron.

Les pairs ont toujours joui de leurs droits[3]; et rien ne fait craindre qu'ils soient diminués dans la nouvelle création du parlement qu'on doit établir à Paris.

Il est juste que les pairs assemblés en parlement ou hors du parlement, puissent faire au roi, dans les occasions, de très-humbles représentations, comme des enfants en font à leurs pères. Il n'y a point de

le tome X des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. B.

[1] *Voyez* tome XXII, page 50. B.

[2] *Voyez* tome XXII, page 40. B.

[3] *Voyez* tome XVI, page 15, et tome XXII, page 45. B.

corps dans l'état, point de citoyen même, qui ne soit en droit de porter ses prières au pied du trône.

Les corps de ville surtout semblent faits principalement pour parler au nom des villes, quand il s'agit de finances, de commerce et d'impositions; ils connaissent les besoins et les ressources des peuples. Les parlements ont étudié les lois, mais les magistrats municipaux sont instruits des forces de la nation, et de ce qu'elle peut porter de fardeaux; il semble que leur voix mérite surtout d'être écoutée.

Si on augmente la taille, le taillon, l'ustensile et tous les impôts qui tombent sur le cultivateur, ce n'est pas un parlement qui les paye, mais une partie des officiers municipaux porte cette charge. Les corps de ville sont donc beaucoup plus intéressés que le parlement à implorer la justice et la bonté du gouvernement.

Le gouvernement lui-même est bien plus intéressé encore à modérer ces fardeaux; car s'ils sont trop pesants, le peuple y succombe, la campagne est ruinée, l'industrie périt avec elle, les finances du roi diminuent, et il est hors d'état d'acquitter les dettes qu'il a contractées.

Quand le malheur des temps est parvenu à cet excès, comme en 1709 et en 1720, alors toutes les voix doivent se faire entendre au monarque; la vérité se fait sentir de toutes parts.

Il est impossible que le roi veuille ruiner la nation pour se ruiner lui-même.

Je n'examine point quelle a été la cause du grand

changement que nous voyons. Il se peut que d'un mal il soit né un très grand bien ; il se peut que le parlement ait poussé trop loin son zèle. Peut-être même aura-t-il pris pour du zèle patriotique l'amour si naturel de sa propre autorité. Il peut arriver quelquefois qu'une compagnie de magistrats montre plus de cette inflexibilité qui gâte les affaires, que de cette sage condescendance qui les concilie.

Mais quelle que soit la première origine de la révolution présente, il est certain que rien n'est plus utile, par conséquent rien n'est plus beau.

Si le roi joint, en effet, à la bonté qu'il a, de vous faire rendre la justice gratuitement, celle d'abréger par un nouveau code les formalités de cette justice si lente et si épineuse ; si l'esprit philosophique qui règne dans notre siècle influe sur nos lois, si on les simplifie, si on les rend plus humaines, si elles sont plus uniformes, s'il y reste moins d'arbitraire, que devons-nous désirer davantage ?

Je sais qu'il y a des gens pour qui c'est un malheur de n'avoir pas de plaintes à former : mais l'on ne pense point ainsi dans votre ville, qui est la seconde [1] du royaume.

On ne dira point de vous :

> Vixque tenet lacrymas quia nil lacrymabile cernit [2].

Il paraît étrange, à la vérité, que presque toutes

[1] Cette expression prouve que c'est la ville de Lyon que désigne l'initiale L dans le titre de l'opuscule. B.

[2] Ovide, *Metam.*, II, vers 796. B.

les compagnies supérieures aient fait au roi des remontrances contre ses bienfaits. Un jour cette unanimité de plaintes sur votre bonheur, paraîtra un problème difficile à résoudre. En voici, je crois, l'explication :

Ces compagnies ne savaient pas le nouvel établissement en faveur des peuples. Elles savaient seulement le malheur arrivé au parlement de Paris. Elles ont rempli leur devoir en parlant pour leurs confrères. On ne peut que louer leur zèle. Aucune d'elles ne fait des remontrances contre la générosité du roi, de vous faire administrer la justice chez vous, et de ne la point faire payer. Elles auraient joint leurs actions de graces aux vôtres, si elles avaient été instruites de ses vues bienfaisantes. Elles plaignent le parlement de Paris; mais la nation est préférable à un parlement, fût-ce celui d'Angleterre.

Toutes ces pièces d'éloquence n'ont roulé que sur des objets généraux, parce qu'on ne savait pas en effet les projets de la cour.

Les voilà connus. Il ne reste qu'à prier le roi pour le parlement de Paris, et à le remercier pour la France.

FIN
DU TOME QUATORZIÈME ET DERNIER DES MÉLANGES.

TABLE

DES MATIÈRES DU QUATORZIÈME VOLUME

DES MÉLANGES.

SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE DU TOME L.

